

1981

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridiques

113e année
28 mars 1981
No 13



Éditeur officiel
Québec

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.
2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.
3. Indiquer le nombre d'insertions.
4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion; sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.
5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.
6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.
7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 4.
8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.

La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.

Traduction: 7,00 \$ les 100 mots.

Exemplaire séparé: 2,00 \$ chacun.

Feuilles volantes: 3,00 \$ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 \$. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AGENCE RAINIER LTÉE 1501-4673	75 12 18	81 03 28
ASSOCIATION SPORTIVE SAGANA MONTREAL INC. 1368-8833	74 07 04	81 03 27
LES ATELIERS BELANGER LTEE 1160-9021	64 12 31	81 03 21
AU CARREFOUR DE LA BEAUTÉ INC. 1506-5691	77 09 30	81 03 28
* AUTOBUS RACICOT INC. 1476-2454	77 04 04	81 03 24
BEAUGENCY LTEE 1237-0946	64 04 03	81 03 28
CAMBRIAN CHEMICAL CORPORATION 1242-2846	58 11 14	81 03 27
CENTRE DE BON MARCHE INC. 1132-4357	56 03 02	81 03 28
CINÉMA ST-GEORGES INC. 1174-7953	68 08 20	81 03 27
CYLINDER GASES INC. 1110-6978	48 08 31	81 03 28
DE LAIR FOODS LTD. 1136-4189	59 08 14	81 03 28
DISTRIBUTION BONNE ÉTOILE INC. 1318-7687	71 04 15	81 03 28
DIVERSIFIED HOLDINGS LTD. 1110-2134	64 05 20	81 03 28
ECHANGE DES PRETEURS DE MONTREAL 1258-2367	63 03 05	81 03 28
LES ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B.L.E. INC. 1329-8310	73 05 02	81 03 21
LES ENTREPRISES J.M.R. INC. 1352-2404	74 02 06	81 03 21
LES ENTREPRISES ROGER CHAPUT, GRANBY INC. 1359-4056	74 09 26	81 03 27

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
L'ÉQUIPEMENT DE L'ÉLEVEUR MODERNE LTÉE 1151-2266	66 03 09	81 03 28
ERENAURE INC. 1257-4745	72 05 24	81 03 27
FINANCE M.J. INC. 1368-3230	74 05 17	81 03 28
LA FONDATION DE CHARITE RUTH CLARK 1366-2846	75 08 22	81 03 27
GESTION C.M.R.M. LTÉE 1371-6774	75 03 11	81 03 28
HOME CARE PRODUCTS (INTERNATIONAL) LIMITED 1221-0365	72 01 20	81 03 28
LES IMPORTATIONS & EXPORTATIONS CHUNG & JEE LTÉE 1360-2214	74 11 12	81 04 11
JARDINS LA ROCHELLE GARDENS INC. 1324-4355	58 08 15	81 03 21
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES VERDUN LTEE 1117-3853	65 09 09	81 03 24
LES PÉPÉRANCE CONSTRUCTION LTÉE 1118-0247	62 02 07	81 03 27
M. 144 COMPANY LTD. 1277-2091	64 12 29	81 03 28
MAGASIN ALBERT RADOWITZ LTÉE 1153-6554	64 02 05	81 03 27
MOTEL VÉNUS INC. 1172-7708	68 09 16	81 03 21
NIVELEX INC. 1365-3910	75 05 12	81 03 21
NUMATIC LIMITED 1141-8472	68 07 25	81 03 28
LES PLACEMENTS JARCLAN INC. 1347-9548	72 07 18	81 03 21
POST-FAX EQUIPMENT CORP. 1116-8200	62 11 06	81 03 21
BENOIT PROULX & FILS INC. 1145-9468	63 12 24	81 03 28
REBLUM LTD. 1281-7573	59 06 18	81 03 28
SERVICENTRES BOUCHERVILLE (1977) INC. 1506-5543	77 08 31	81 03 21
SOCIÉTÉ MINIÈRE D'ESTRIE LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1252-5242	65 11 11	81 03 27

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
SOGRAMCAN T.P.G. LIMITÉE 1504-8358	76 09 02	81 03 28
SOLSON LTD. 1284-6952	56 06 01	81 03 27
SUPER MARCHÉ BOWEN LIMITÉE 1160-3669	62 08 30	81 03 21
WAGNER'S TRANSFER & PARCEL DELIVERY INC. 1251-8064	69 12 22	81 03 28
YALE PROPERTIES (QUEBEC) LIMITED 1281-0263	69 04 30	81 03 28
11950-o	Le directeur, HUBERT GAUDRY.	

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES MILLE ISLES LTÉE 1842-8003	COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES MILLE ÎLES LIMITÉE GESTION DAIGLE INC.	81 01 30	Montréal
11950-o	Le directeur, HUBERT GAUDRY.		

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CASSE-CROÛTE RENDEZ-VOUS DES FORGES INC. 1842-5645	81 01 28	9500, Foreman, Trois-Rivières
LES CONSTRUCTIONS MAGISTRALES INC. 1842-4994	81 01 22	164, Mont-Vernon, app. 2, Saint-Pierre
FEDEB INC. 1842-1131	81 01 08	Montréal
FONDATEURS JE NO INC. 1842-7484	81 02 02	2267, chemin Sainte-Catherine, Saint-Polycarpe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
RESTAURANT R.P. (LONGUEUIL) INC. R.P. RESTAURANT (LONGUEUIL) INC. 1842-9894	81 02 12	15489, boulevard Gouin ouest, Sainte-Genève
THÉBAUD TAXI INC. 1842-5553	81 01 27	6443, rue Dijon, Montréal-Nord
D. TREMBLAY INC. 1841-0761	80 11 26	831, Principale, Saint-Sauveur-des-Monts
11950-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ACCOMODATION NORMANDIE INC. 1471-3507	76 11 09	81 01 16	De la dénomination sociale: DISTRIBUTIONS ALDERO INC.
AMIOT ET GOULET INC. 1169-0278	67 11 08	81 02 19	De la dénomination sociale: LES MAGASINS AMIOT ÉLECTRO INC.
ATELIER D'USINAGE SEPT-ÎLES INC. 1336-3270	73 07 26	80 12 11	Du capital-actions
AUTOMOBILES MICHEL BILODEAU INC. ... 1629-0892	78 08 16	81 01 30	De la dénomination sociale: LAVE-AUTO JACQUES CHARBONNEAU INC.
W. BARR LIMITED 1117-4208	56 10 25	81 01 07	De la dénomination sociale: W. BARR LTÉE W. BARR LIMITED
BOIS DAAQUAM INC. 1187-8766	57 05 24	81 01 28	De la dénomination sociale: BOIS DAAQUAM INC. DAAQUAM LUMBER INC.
LE BOIS-FRANC ROYAL LTÉE ROYAL HARDWOOD LTD. 1110-3108	67 11 24	81 01 27	1) De la dénomination sociale: BOIS-FRANC ROYAL LTÉE 2) du capital-actions.
BOXCRAFT LIMITED 1128-4114	49 11 05	80 10 20	De la dénomination sociale: EMBALLAGE BOXCRAFT LTÉE BOXCRAFT LTD.
BRASSERIE CÔTE ST-PAUL INC. 1336-6190	73 07 30	81 02 10	De la dénomination sociale: BRASSERIE MARSOLAIS INC.
CARTONNIERS VALLÉE & FILS LIMITÉE ... 1116-4282	48 06 05	81 01 27	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC INC. 1337-5779	73 08 08	80 12 22	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LACOLLE 1335-8007	73 01 19	81 02 04	De la dénomination sociale: LE CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LACOLLE ET ST-BERNARD INC.
COMMON CONSTRUCTION CO. LTD. 1140-3789	51 07 12	80 11 20	Du capital-actions
LES CONSTRUCTIONS GODIN & FILS INC. . 1469-4293	77 03 29	81 01 19	De la dénomination sociale: CLUB LES PRÉCURSEURS INC.
CORPORATION DE GESTION JONQUIÈRE- ARVIDA-KÉNOGAMI INC. 1348-8044	73 11 16	81 01 05	Du capital-actions
CORPORATION DES MINÉRAIS UNIVERSELS (Libre de responsabilité personnelle) 1275-8264	68 11 25	81 02 23	Du capital-actions
CORPORATION MARCEL LACROIX 1462-2187	75 09 26	81 01 28	De la dénomination sociale: GESTION M. LACROIX INC.
LE DRUGSTORE DU VIEUX MONTRÉAL INC. 1333-9890	73 02 12	80 12 16	Du capital-actions
LES ENTREPRISES J. ROGER LÉVESQUE LTÉE 1169-2712	61 03 07	81 01 07	Du capital-actions
FERME BELVÉDÈRE INC. 1638-8134	79 09 13	81 02 09	1) Des objets; 2) du capital-actions.
FERME DU PLATEAU INC. 1629-4027	78 08 30	80 12 29	1) Des dispositions; 2) du nombre des administrateurs.
LA GARDERIE LES ENFANTS DE L'AVENIR INC. 1364-3218	76 11 24	81 02 04	Des objets
LA GARDERIE SOL INC. 1371-7574	76 02 17	81 02 20	1) Des objets; 2) des dispositions.
GENERAL FIRE SERVICES LTD. 1107-8334	68 07 15	81 01 29	De la dénomination sociale: GENFIR INC.
GESTION JOCAND INC. 1467-5110	76 06 01	80 12 23	Du capital-actions
GOLF DES SAULES INC. 1222-4416	72 01 07	81 02 02	Du capital-actions
GRACE REALTY LTD. 1263-8649	49 09 08	81 01 22	De la dénomination sociale: IMMEUBLES GRÂCE INC. GRACE REALTY INC.
HUNTINGDON AUTO PARTS INC. 1146-8808	63 10 18	80 12 18	De la dénomination sociale: LES PIÈCES D'AUTOS H.A.P. INC.
LES IMMEUBLES F. T. INC. 1476-1399	77 03 31	81 02 06	De la dénomination sociale: GESTION COSMIQUE INC.
IMPORTATIONS QUÉBEC INC. 1267-1020	60 11 25	80 12 05	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
MAÇONNERIE R.C.C. INC. 1473-5724	77 01 26	81 01 13	De la dénomination sociale: MAÇONNÉ- RIES ALFONSO RUCCI INC.
LES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE JONQUIÈRE INC. 1637-8473	80 02 06	80 12 18	Des objets
MALSHAM CORPORATION LIMITED 1273-6138	58 09 18	80 12 29	De la dénomination sociale: MALSHAM INC.
PANOLOC INC. 1467-0178	76 05 12	81 02 23	De la dénomination sociale: REVÊTE- MENTS LEDUC INC.
PARADIS PRODUCTS INC. 1208-9264	71 03 01	80 12 23	De la dénomination sociale: LES PRO- DUITS PARADIS INC. PARADIS PRODUCTS INC.
PORBEC INC. 1630-1764	78 10 03	81 01 30	Du capital-actions
QUÉBEC INDUSTRIAL RELATIONS INSTITUTE 1281-9694	44 12 18	81 02 10	De la dénomination sociale: L'INSTITUT DE RELATIONS INDUSTRIELLES DU QUÉBEC QUÉBEC INDUSTRIAL RELATIONS INSTITUTE
LE RENDEZ-VOUS DU BRICOLEUR DE L'EST INC. 1466-9030	76 05 07	81 01 19	Des objets
SOBELA INC. 1284-5251	67 06 29	81 01 16	Du capital-actions
LA SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS 4G INC. . 1252-7909	64 05 08	81 03 04	Du capital-actions
SPÉCIALITÉS DE MAISON (1962) INC. HOME SPECIALTIES (1962) INC. 1118-0304	62 11 27	81 01 13	1) De la dénomination sociale: SPÉCIALI- TÉS DE MAISON INC. HOME SPECIALTIES INC. 2) du capital-actions; 3) des dispositions.
L.P. VALLÉE ENTREPRISES INC. 1272-8333	64 02 14	81 01 27	1) Du capital-actions; 2) des dispositions.
ZABÉ LTÉE 1240-1014	72 03 15	81 02 06	Des dispositions

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
AGENCE DE VOYAGE PIGEON INC. 1843-2344	81 02 12	Montréal
AGENCE PROROMANIA INC. 1843-2534	81 02 13	Montréal
AGENCE THÉÂTRALE VÉGAS INC. 1842-9605	81 02 06	Richelieu
LES AGENCES J. CHAMBERLAND INC. 1843-2823	81 02 16	Québec
LES AGENCES M. ARCHAMBAULT INC. 1843-2831	81 02 16	Montréal
LES AGENCES MICHEL GRÉGOIRE INC. 1843-3995	81 02 19	Québec
LES AGENCES NIGÉ INC. 1843-3094	81 02 16	Longueuil
LES AGENCES R. CHAPDELAINE INC. 1843-2849	81 02 16	Drummond
LES AGENCES R. TANGUAY INC. 1843-2815	81 02 16	Terrebonne
AGRINAIRE INC. 1843-2922	81 02 16	Richelieu
ALARME J.P.F. INC. 1843-4555	81 02 23	Laval
ALIGNEMENT A. MARLEAU INC. 1843-3680	81 02 18	Iberville
ALIGNEMENT PIERRE MORIN INC. 1843-3284	81 02 17	Québec
ALIMENTATION MOBEC INC. 1843-5024	81 02 26	Québec
AMÉNAGEMENT ET DESSIN TECHNIQUE DRAPEAU INC. 1843-2625	81 02 13	Abitibi
AMÉNAGEMENT FORESTIER L.L.R. DE WARWICK INC. 1842-3749	81 01 15	Arthabaska
AMEUBLEMENT ET ARTISANAT DE PÉKIN LTÉE 1642-1372	81 01 29	Montréal
ARMOI-MEUBLE INC. 1843-2377	81 02 12	Québec
ARMOIRES MÉGANTIC INC. 1843-4571	81 02 23	Saint-François

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ASSOCIÉS DE KINGSEY INC. 1843-1445	81 02 09	Drummond
ASSURANCES BRUNET ET MONTREUIL INC. 1843-4324	81 02 23	Trois-Rivières
LES ASSURANCES MAURICE DE CHAMPLAIN INC. 1843-4688	81 02 24	Rimouski
LES ASSURANCES VÉZINA ET LEDUC INC. 1842-9159	81 02 04	Beauharnois
ATELIER DU MÉTAL G. & C. INC. 1843-3375	81 02 18	Montréal
ATELIER FABO INC. 1843-4613	81 02 23	Montréal
AUBERGE QUENNEVILLE INC. 1843-4670	81 02 24	Montréal
AUTO ESTRIE INC. 1843-2948	81 02 16	Saint-François
AUTOMOBILE ÉDOUARD INC. 1843-4233	81 02 20	Longueuil
AUTOMOBILE G.L.D. INC. 1843-2914	81 02 16	Québec
AUTOMOBILES JACQUES GAUDREAU INC. 1843-5065	81 02 26	Chicoutimi
SERGE BARBER INC. 1843-2666	81 02 13	Saint-Hyacinthe
BASE DE PLEIN AIR STE-MARGUERITE INC. 1843-4043	81 02 20	Terrebonne
LA BASQUOISE INC. 1843-2997	81 02 16	Kamouraska
LES BATEAUX DENIS SERVANT INC. 1843-3706	81 02 18	Gaspé
LES BERGERIES DE LA NEIGETTE INC. 1843-4175	81 02 20	Rimouski
YVES BIGAOUETTE INC. 1843-2054	81 02 11	Montréal
BIJOUTERIE CARAVELLE INC. 1842-9167	81 02 04	Longueuil
BISCUITERIE ET BAR LAITIER LA MASCOUCHOIS INC. 1843-2427	81 02 13	Joliette
LES BOISÉS BERCO INC. 1843-3987	81 02 19	Hull
LA BOITACLOU II (STE-ADÈLE) INC. 1843-4357	81 02 23	Montréal
LA BONNE COULÉE INC. 1843-4290	81 02 23	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BOUCHERIE MICHEL LEMAY INC. 1843-2781	81 02 16	Québec
BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CHARCUTERIE MARCELLINO (1981) INC. 1843-2898	81 02 16	Saint-François
G. BOURASSA INC. 1843-3169	81 02 16	Trois-Rivières
BOUTIQUE BODIVA INC. 1843-3797	81 02 19	Montréal
BOUTIQUE DE LAINE TINA (1981) INC. 1843-3615	81 02 18	Trois-Rivières
BOUTIQUE D'ESCOMPTE DU NORD OUEST QUÉBÉCOIS INC. 1843-3854	81 02 19	Rouyn-Noranda
BOUTIQUE HUGUETTE BELLEFLEUR INC. 1843-3060	81 02 16	Bedford
BOUTIQUE INNOVATION INC. 1843-3896	81 02 19	Montréal
LES BOUTIQUES A.K.D. INC. 1843-1668	81 02 10	Québec
LES BREUVAGES DES BOIS-FRANCS INC. 1843-4365	81 02 23	Arthabaska
BUFFET CAROLINE INC. 1842-8532	81 01 30	Montréal
BUREAU D'ENQUÊTES ET DE CRÉDIT COMMERCIAL L.Q. INC. 1843-4829	81 02 25	Québec
CABINET MÉDICAL BÉLIVEAU-PARENT INC. 1843-2708	81 02 16	Montréal
CAFÉ POPULAIRE DE RIMOUSKI INC. 1843-3292	81 02 17	Rimouski
CAFÉTÉRIA ANDRÉ SIMARD INC. 1843-5073	81 02 26	Québec
ROBERT I. CAMERON & ASSOCIÉS INC. 1843-3912	81 02 19	Montréal
LES CARRIÈRES CASTONGUAY LTÉE 1843-3052	81 02 16	Saint-François
LES CARROSSERIES D'AUTOMOBILE A.J. DE MONTRÉAL INC. 1843-3391	81 02 18	Montréal
LA CARTE AVANTAGE (NORD-EST) INC. 1842-7153	81 01 22	Chicoutimi
CENTRE DU SILENCIEUX (BROWNSBURG INC. 1843-1148	81 02 12	Terrebonne
LÉONARD CHABOT INC. 1843-4969	81 02 25	Montmagny

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
CHEF GASTON (1981) INC. 1843-2260	81 02 12	Saint-François
CLIMATISATION R.H.F. INC. 1843-4258	81 02 19	Joliette
COGEPIL INC. 1843-3185	81 02 19	Québec
COIFFURES FRANDRÉ INC. 1843-2161	81 02 12	Montréal
LA COMPAGNIE DE SABLE HOUE INC. 1843-2112	81 02 11	Québec
COMPO EM INC. 1843-3904	81 02 19	Laval
CONSTRUCTION FRÉDÉRIC INC. 1843-3441	81 02 18	Québec
CONSTRUCTION LAVOIE & THIBAUT INC. 1843-2740	81 02 13	Rimouski
CONSTRUCTION P. BEAUDRY INC. 1843-2732	81 02 16	Montréal
LES CONSTRUCTIONS BOUDES LTÉE 1843-4985	81 02 25	Québec
LES CONSTRUCTIONS ERNEST BÉCHARD INC. 1843-2682	81 02 13	Saint-François
LES CONSTRUCTIONS FERNAND DEBLOIS INC. 1843-2419	81 02 12	Québec
CONSTRUCTIONS LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC. 1843-4647	81 02 24	Trois-Rivières
LES CONSTRUCTIONS LUCIEN GUIMOND INC. 1842-9746	81 02 06	Trois-Rivières
LES CONSTRUCTIONS NAUD & TESSIER INC. 1843-2294	81 02 12	Québec
LES COPEAUX C.B.L.T. INC. 1843-4837	81 02 25	Beauce
LA CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ET DE CONTRÔLE BEAUDET INC. 1843-5057	81 02 26	Montréal
COURPEC INC. 1843-3607	81 02 18	Québec
DAGNAULT ÉQUIPEMENT DE COMMERCE INC. 1843-4449	81 02 23	Québec
DESIGN CONCEPT R.D. INC. 1842-2006	81 01 06	Saint-François
L. DESROSIERIS CONSTRUCTION INC. 1843-3516	81 02 18	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
C.D. DION CÉRAMISTES LTÉE..... 1842-9712	81 02 23	Québec
LA DISCOTHÈQUE POPULAIRE LES ASSOCIÉS INC..... 1843-2963	81 02 16	Montréal
DISTRIBUTION TREMBLAY & GAGNON INC..... 1843-3300	81 02 18	Chicoutimi
L. DUMONT & FILS INC..... 1843-1890	81 02 11	Montréal
ÉBÉNISTERIE J.A. DUMAS INC..... 1843-3029	81 02 16	Mingan
ÉCOLE DE DANSE DENIS & NICOLE COUTURIER INC..... 1843-3540	81 02 18	Montréal
ÉLECTRONIQUE MICRON INC..... 1843-2930	81 02 16	Montréal
EMBELLISSEMENTS LACHARITÉ INC..... 1843-2070	81 02 11	Drummond
• ENSEMENCEMENT CENTRAL INC..... 1843-2716	81 02 16	Montréal
ENTREPRISE DE PAVAGE S.O.S. INC..... 1843-2435	81 02 13	Montréal
L'ENTREPRISE D'ESCOMPTE QUÉBÉCOISE INC..... 1843-3276	81 02 17	Montréal
LES ENTREPRISES ANECK INC..... 1843-2088	81 02 11	Terrebonne
LES ENTREPRISES BOURDIARD INC..... 1843-3458	81 02 18	Québec
LES ENTREPRISES CYR DE TURRIS INC..... 1843-3953	81 02 19	Québec
LES ENTREPRISES DE GESTION MANN INC..... 1843-3722	81 02 19	Montréal
ENTREPRISES DE PEINTURE PEINSATEX INC..... 1843-3359	81 02 18	Chicoutimi
LES ENTREPRISES DENIS JUTRAS LTÉE..... 1843-2658	81 02 13	Bedford
LES ENTREPRISES FORESTIÈRES RAVIGNAN INC..... 1843-2591	81 02 16	Beauce
LES ENTREPRISES G.I. ROLAND CARON INC..... 1843-4662	81 02 24	Arthabaska
LES ENTREPRISES JAC INC..... 1843-3011	81 02 16	Gaspé
LES ENTREPRISES JACQUES RIOUX & FRÈRE INC..... 1843-3789	81 02 19	Rivière-du-Loup
LES ENTREPRISES LÉOPOLD BOUCHARD & FILS INC..... 1843-1684	81 02 10	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES ENTREPRISES PARACELSE LTÉE 1843-3219	81 02 17	Québec
ÉPICERIE-ACCOMMODATION BEAVER POND INC. BEAVER POND GROCERY-ACCOMMODATION INC. 1648-5500	80 10 27	Bedford
ÉQUIPEMENT DE FERME TURGEON INC. 1843-2617	81 02 13	Québec
LES ÉQUIPEMENTS ALIMENTAIRES TENDERMATIC INC. TENDERMATIC FOOD PROCESSING EQUIPMENT INC. 1843-4001	81 02 20	Terrebonne
ÉTAPE 185 INC. 1843-3821	81 02 19	Kamouraska
EXCAVATION FRANÇOIS CHARRON & FILS INC. 1843-2724	81 02 16	Terrebonne
EXCAVATIONS ÉRIC HARVEY INC. 1843-3763	81 02 19	Montréal
EXTINCTEURS G. WILLIAMS INC. 1843-5008	81 02 25	Longueuil
FERME AGRO-FORESTIÈRE DU CANTON TURGEON INC. 1842-3756	81 01 15	Labelle
FERME AISANCE INC. 1843-3425	81 02 18	Hull
FERME DÉFI INC. 1843-3201	81 02 17	Rimouski
FERME DU LAC INC. 1843-2567	81 02 16	Frontenac
FERME EUGÈNE LAPLANTE & FILS INC. 1843-4951	81 02 25	Joliette
FERME FRANÇOIS GROUX ET FILS INC. 1843-2443	81 02 13	Bedford
FERME GASTON PROULX & ASS. INC. 1843-4142	81 02 20	Montmagny
FERME GILLES & THÉRÈSE LANOIE INC. 1843-1593	81 02 09	Saint-Hyacinthe
FERME HUBERT DORÉ INC. 1843-2765	81 02 13	Roberval
FERME J. CHARTIER ET FILS INC. 1843-5107	81 02 26	Trois-Rivières
FERME M.A. VERKEST & FILS INC. 1842-6270	81 01 19	Joliette
FERME NINON INC. 1843-3417	81 02 18	Hull
LA FERME PLANTE ET MALENFANT INC. 1843-4498	81 02 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
FERME ST-OURS INC. 1843-3177	81 02 16	Richelieu
FERME TRIO BRIC LTÉE 1843-2013	81 02 11	Bedford
LES FERMES PORCINES VICO INC. 1843-3771	81 02 19	Bedford
FERMES PROVOST ET FILS INC. 1843-3813	81 02 19	Iberville
LES FERMES ST-RÉDEMPTEUR INC. 1843-3581	81 02 18	Beauhamois
FILAQ — SNA INC. 1843-3342	81 02 18	Saint-François
FLEURISTE DU QUARTIER INC. 1843-2518	81 02 23	Montréal
BERNARD FLIPOT INC. 1843-4704	81 02 24	Saint-Hyacinthe
FRANRESE LTÉE 1843-3805	81 02 19	Saint-François
GAMAIN INC. 1843-3268	81 02 17	Gaspé
GARAGE G.H. GOSSELIN INC. 1843-4910	81 02 25	Beauce
GARAGE GILLES TARDIF INC. 1843-2880	81 02 16	Saint-François
GARAGE M.D. INC. 1843-4761	81 02 24	Québec
GAZON SAVARD (SAGUENAY) INC. 1843-3714	81 02 19	Chicoutimi
GESTION ANDRIN INC. 1843-2096	81 02 11	Kamouraska
GESTION AVT INC. 1843-4241	81 02 19	Saint-Hyacinthe
GESTION DENIS GAGNÉ INC. 1843-3250	81 02 17	Montréal
GESTION FORESTIÈRE S.L.R. INC. 1843-2690	81 02 13	Roberval
GESTION FRANCYVES INC. 1642-0374	81 01 26	Montréal
GESTION MAGIF INC. 1843-3409	81 02 23	Saint-Hyacinthe
GESTION PILES INC. 1843-2062	81 02 11	Saint-Maurice
GESTION RÉSIDENCE PRINCE INC. 1843-4589	81 02 23	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION S.E.C.D.I. INC. 1843-3144	81 02 16	Montréal
G. ET R. GILBERT INC. 1840-8732	80 11 21	Chicoutimi
LA GRANGE DU CORDON DE STE-JULIENNE INC. 1843-3086	81 02 16	Joliette
LES GRAVIERS ROY INC. 1843-3664	81 02 18	Québec
GRIPTEX LTÉE..... 1843-1759	81 02 10	Saint-Hyacinthe
GROUPE BEL-AIR INC. 1843-4191	81 02 20	Québec
LE GROUPE TECHNO INC. 1843-4878	81 02 25	Chicoutimi
LES HABITATIONS HORS SÉRIE INC. 1843-4118	81 02 20	Montréal
HYDRO-INSTALLATION L.C. INC. 1843-4217	81 02 20	Joliette
LES IMMEUBLES ASSELIN & FRÈRES INC. 1840-9219	81 02 11	Montréal
IMPRIMERIE L.P.L. INC. 1843-3672	81 02 18	Drummond
LES INSTALLATIONS AQUATIQUES QUÉBEC INC. 1841-9598	81 02 24	Québec
INTER-VISION DES CANTONS DE L'EST INC. 1843-4431	81 02 23	Montréal
INVESTISSEMENTS JEAN-JACQUES THIBAUT INC. 1843-3748	81 02 19	Rimouski
ISOLATION J.M.S. (1981) INC. 1843-4845	81 02 25	Joliette
REINHARD JACKSON GARAGE INC. 1843-3318	81 02 18	Beauharnois
LE JOURNAL DE MATANE INC. 1843-4019	81 02 20	Rimouski
LMP CONSTRUCTION LTÉE 1843-3045	81 02 16	Drummond
L.S.G. AUTOMOBILES INC. 1843-3243	81 02 17	Drummond
LE LABORATOIRE J.P.B. INC. 1843-3730	81 02 19	Rimouski
LACHANCE ASPHALTE INC. 1843-2872	81 02 16	Roberval
LOCATION TROIS-RIVIÈRES DATSUN INC. 1843-2484	81 02 13	Trois-Rivières

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LOCATION-ISOL INC. 1843-2278	81 02 12	Québec
LOMAG INC. 1843-2906	81 02 16	Montréal
MAÇONNERIE JULIEN LEPAGE INC. 1843-4712	81 02 24	Terrebonne
MANUFACTURE ÉLIZABETH LINGERIE LTÉE ELIZABETH LINGERIE MFG. LTD. 1843-2989	81 02 16	Montréal
MARCHÉ DANI INC. 1843-1700	81 02 10	Montréal
MARCHÉ MISTOOK INC. 1843-4399	81 02 23	Roberval
MARCHÉ R. RONDEAU & FILS INC. 1843-4415	81 02 23	Joliette
MATÉRIAUX ROVCO INC. 1843-3698	81 02 18	Iberville
* MEPS INC. 1843-2021	81 02 11	Montréal
MIFOR INC. 1842-6833	81 02 20	Montréal
1842-7179 QUÉBEC INC. 1842-7179	81 02 17	Montréal
1842-7187 QUÉBEC INC. 1842-7187	81 02 20	Montréal
1842-7203 QUÉBEC INC. 1842-7203	81 02 25	Montréal
1842-9118 QUÉBEC INC. 1842-9118	81 02 04	Gaspé
1842-9597 QUÉBEC INC. 1842-9597	81 02 06	Roberval
1843-1742 QUÉBEC INC. 1843-1742	81 02 10	Montréal
1843-1874 QUÉBEC INC. 1843-1874	81 02 11	Rimouski
1843-2369 QUÉBEC INC. 1843-2369	81 02 12	Montréal
1843-2468 QUÉBEC INC. 1843-2468	81 02 13	Québec
1843-2476 QUÉBEC INC. 1843-2476	81 02 13	Québec
1843-2542 QUÉBEC INC. 1843-2542	81 02 13	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1843-2559 QUÉBEC INC. 1843-2559	81 02 13	Rimouski
1843-2674 QUÉBEC INC. 1843-2674	81 02 13	Saint-Hyacinthe
1843-2773 QUÉBEC INC. 1843-2773	81 02 16	Saint-Hyacinthe
1843-3078 QUÉBEC INC. 1843-3078	81 02 16	Québec
1843-3151 QUÉBEC INC. 1843-3151	81 02 17	Montréal
1843-3227 QUÉBEC INC. 1843-3227	81 02 17	Montréal
1843-3235 QUÉBEC INC. 1843-3235	81 02 17	Québec
1843-3466 QUÉBEC INC. 1843-3466	81 02 18	Chicoutimi
1843-3557 QUÉBEC INC. 1843-3557	81 02 18	Kamouraska
1843-3565 QUÉBEC INC. 1843-3565	81 02 18	Québec
1843-3755 QUÉBEC INC. 1843-3755	81 02 19	Québec
1843-3888 QUÉBEC INC. 1843-3888	81 02 19	Frontenac
1843-3961 QUÉBEC INC. 1843-3961	81 02 19	Montréal
1843-4035 QUÉBEC INC. 1843-4035	81 02 19	Beauce
1843-4068 QUÉBEC INC. 1843-4068	81 02 20	Abitibi
1843-4076 QUÉBEC INC. 1843-4076	81 02 20	Abitibi
1843-4084 QUÉBEC INC. 1843-4084	81 02 20	Abitibi
1843-4092 QUÉBEC INC. 1843-4092	81 02 20	Montréal
1843-4100 QUÉBEC INC. 1843-4100	81 02 20	Québec
1843-4167 QUÉBEC INC. 1843-4167	81 02 20	Montmagny
1843-4274 QUÉBEC INC. 1843-4274	81 02 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
1843-4282 QUÉBEC INC. 1843-4282	81 02 23	Montréal
1843-4753 QUÉBEC INC. 1843-4753	81 02 24	Montréal
1843-4977 QUÉBEC INC. 1843-4977	81 02 25	Montréal
1843-5099 QUÉBEC INC. 1843-5099	81 02 26	Chicoutimi
NETTOYEUR PROFESSIONNEL DE CONDUIT D'AIR C. ET S. INC. 1843-2955	81 02 16	Montréal
NOREX MÉTAL INC. 1843-2179	81 02 12	Montréal
NORIMCO (1980) INC. 1841-8509	80 12 22	Montréal
OPTIQUE D.M. INC. 1841-5968	80 12 10	Trois-Rivières
OSMOSE QUÉBEC INC. 1843-2633	81 02 13	Trois-Rivières
LES OUTILS MÉCANIQUES L.D. INC. 1843-4514	81 02 23	Trois-Rivières
ARTHUR PAGÉ EXCAVATIONS INC. 1843-2450	81 02 13	Québec
LES PATATES GEMME & FRÈRES (1981) INC. 1842-8938	81 02 04	Richelieu
PATIOMANIE INC. 1843-4902	81 02 25	Québec
PÂTISSERIE LA BAGATELLE INC. 1843-3656	81 02 18	Québec
FERNAND PATOINE & FILS INC. 1843-4738	81 02 24	Beauce
LES PEINTRES ASSOCIÉS DES BOIS-FRANCS INC. 1843-3524	81 02 18	Frontenac
PERJEANBEC INC. 1843-2583	81 02 12	Joliette
PIÈCE D'AUTO GAÉTAN POULIN INC. 1843-3433	81 02 18	Québec
PIÈCES DE CAMION ABP INC. 1843-4308	81 02 23	Québec
LE PIED DE BICHE INC. 1843-3573	81 02 18	Hull
PIZZÉRIA TI-BOUT INC. 1843-4720	81 02 24	Rouyn-Noranda
LES PLACEMENTS DALFA INC. 1843-4183	81 02 20	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES PLACEMENTS DE MORTAGNE INC. 1842-5793	81 02 05	Joliette
PLACEMENTS DU MAÎTRE, INC. 1843-1510	81 02 09	Montréal
PLACEMENTS LOUIS CARON INC. 1843-4209	81 02 20	Joliette
PLACEMENTS MÉSY INC. 1842-9647	81 02 06	Roberval
LES PLACEMENTS MIDOR INC. 1843-2047	81 02 11	Roberval
PLACEMENTS REF INC. 1843-4654	81 02 24	Trois-Rivières
LES PLANCHERS ROBERT CARON INC. 1642-1042	81 01 28	Saint-Maurice
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE RÉAL LÉGARÉ INC. 1843-3920	81 02 19	Richelieu
PLOMBERIE RAYMOND LEMELIN INC. 1843-3334	81 02 17	Montréal
LES PNEUS MONT-BRUNO INC. 1843-3128	81 02 18	Montréal
M. A. POIRIER, ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC. 1843-3532	81 02 18	Gaspé
LÉOPOLD POTVIN INC. 1843-3110	82 02 16	Richelieu
LES PRODUITS I.A.C. LTÉE 1843-4472	81 02 23	Saint-Maurice
LES PROMOTIONS IDÉE FIXE INC. 1843-3383	81 02 18	Montréal
PROTRANS INC. 1843-4563	81 02 23	Montréal
PUBLICITÉS DE L'AVENIR INC. 1843-1585	81 02 09	Laval
QUINCAILLERIE DU BORD DE L'EAU INC. 1843-3482	81 02 18	Longueuil
QUINCAILLERIE GALLANT INC. 1843-4332	81 02 23	Québec
QUIVEC LTÉE..... 1843-3862	81 02 19	Québec
RAY-FLO INC. 1843-3870	81 02 19	Québec
RÉCUPÉRATION FORESTIÈRE DE L'EST INC. 1843-4787	81 02 25	Rimouski
RÉNOVATIONS 4 ZÉROS INC. 1843-2864	81 02 16	Roberval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
RÉPARATIONS STÉRÉO ET RADIO D'AUTO SAMA INC. 1843-3839	81 02 19	Montréal
RESSOURCES MINIÈRES ROUYN INC. 1843-2286	81 02 12	Rouyn-Noranda
RESTAURANT CAMPBELL INC. 1843-4993	81 02 25	Gaspé
RESTAURANT KAM YAM LTÉE 1843-2609	81 02 13	Iberville
RESTAURANT LA TUQUE DELICATESSEN INC. 1840-8518	80 11 21	Saint-Maurice
RESTAURANT LA VILLETTE INC. 1843-1858	81 02 10	Montréal
RESTAURANT SKIBURGER INC. 1843-4548	81 02 23	Terrebonne
LES RESTAURANTS W. DE MARCHI INC. W. DE MARCHI RESTAURANTS INC. 1843-2799	81 02 16	Montréal
A. SABOURIN ASSURANCES INC. 1843-4316	81 02 23	Montréal
P.A.U. ST-PIERRE INC. 1843-4852	81 02 25	Richelieu
SALON SOLEIL PLUS INC. 1843-4639	81 02 24	Montréal
SERVICE DE COURRIER PRONTO INC. PRONTO COURIER SERVICE INC. 1843-2393	81 02 12	Montréal
SERVICE DE PISCINES RIVE NORD INC. 1843-3623	81 02 18	Joliette
SERVICE SANITAIRE DE PAPINEAU INC. 1843-2351	81 02 12	Hull
LES SERVICES DE PERSONNEL S.M. INC. 1843-2492	81 02 13	Saint-François
SERVICES DE POMPES MONTRÉAL LTÉE. 1843-2575	81 02 13	Montréal
LES SERVICES FINANCIERS MARTIN GINGRAS LTÉE 1843-4886	81 02 25	Québec
SERVICES TECHNIQUES M.G. INC. 1843-3367	81 02 18	Montréal
SHERTION INC. 1842-1479	80 12 30	Saint-François
LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE S.M. INC. 1843-2500	81 02 13	Saint-François
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PORTAGE INC. 1842-6072	81 01 16	Kamouraska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
SOCIÉTÉ MINÈRE NORIQUE INC. 1843-3037	81 02 16	Abitibi
SOGÉQUA INC. 1842-1636	81 02 24	Québec
SOLEIL CHEZ-SOI, APPAREILS DE BRONZAGE, INC. 1843-4696	81 02 24	Saint-Hyacinthe
LES SOMMETS CHARRON INC. 1843-4050	81 02 20	Saint-François
SPORTS R.S. BEAULIEU INC. 1842-0788	81 02 16	Richelieu
STATION-SERVICE ST-VITAL INC. 1843-4225	81 02 23	Montréal
STRUCTURE B.M. INC. 1842-0978	81 01 28	Québec
STUDIO CALLIART INC. 1843-3326	81 02 18	Montréal
TAPIS BÉLEC INC. 1843-2401	81 02 12	Terrebonne
TÉMAVIC INC. 1843-3102	81 02 16	Labelle
TRANSPORT B.M.B. INC. 1843-2005	81 02 11	Saguenay
LES TRANSPORTS LIONEL VEILLEUX & FILS INC. 1843-3193	81 02 17	Frontenac
LES TRANSPORTS R. ET R. DESJARDINS INC. 1843-4266	81 02 23	Montréal
M.R. TREMBLAY & ASSOCIÉS INC. 1843-4456	81 02 23	Montréal
TRISAC INC. 1843-1767	81 02 10	Longueuil
LES VENTES SUPRÊME INC. SUPREME SALES INC. 1842-8441	81 01 29	Montréal
VERREAULT VÉZINA COMMUNICATION VISUELLE INC. 1843-2385	81 02 12	Québec
JEAN-MARC VERRET INC. 1843-4597	81 02 23	Québec
LES VÊTEMENTS SPORTS DUFFERINS INC. 1843-4506	81 02 23	Québec
VIDÉOTRON COMMUNICATIONS LTÉE 1842-7039	81 01 21	Montréal
VISONNIÈRE G.M.B. (1981) INC. 1843-2807	81 02 16	Saint-Hyacinthe

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
AGENCES LUC MORISSETTE INC. 1347-7740	73 12 06	81 02 23	
ALAVON INC. 1625-3387	78 04 12	81 03 03	
LIONEL ARSENAULT INC. 1274-2904	59 05 01	81 02 26	
AVIATION NORD LTÉE 1360-9326	74 12 19	81 02 25	
BAY SIDE HOLDINGS INC. 1288-3765	72 04 06	81 03 03	SOCIÉTÉ DE GESTION BAY SIDE INC.
BEAUCHAMP & GRENIER INC. 1338-0001	73 08 23	81 03 03	SCIERIE BEAULAC INC.
HENRI BÉLANGER INC. 1118-5105	61 02 10	81 03 03	
BOULANGERIE MEILLEURE QUALITÉ CHOMEDEY LTÉE 1140-6337	70 01 12	81 02 25	
CLIFFORD BOUSADA INC. 1163-1124	68 01 16	81 01 05	
BRASSERIE G.S. INC. 1506-8323	77 09 07	81 02 25	
A. BRETON, CIE LTÉE 1156-0539	47 02 27	81 02 25	
PIERRE BROSSARD (1977) LTÉE 1476-0425	77 03 29	81 02 26	
CENTRE DE L'AUTO & S. VILLENEUVE LIMITÉE .. 1463-4380	76 02 10	81 02 27	SERVICE GAZ DIÉSEL CHI- BOUGAMAU INC.
CENTRE DE RÉPARATION PERFORMANCE MARINE INC. 1478-5976	77 06 13	81 01 26	
COGENA (1980) INC. 1640-3446	79 12 12	81 03 03	
LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE CHAMPLAIN, LIMITÉE 1179-7628	64 05 04	81 02 17	
CONSTRUCTION ÉMERY PAQUETTE INC. 1256-4241	70 11 09	81 03 03	
LES CONSTRUCTIONS RENÉ PICHÉ INC. 1333-7316	73 06 19	81 02 25	
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LIMITED 1250-4262	53 12 30	81 02 25	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation			Date de continuation			Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
DANIEL W. AUTOMATIC CO. LTD. 1208-8985	70	11	23	81	02	27	
LES DISQUES R.K. INC. 1371-3490	75	02	17	81	03	03	
DOMAINE VEILLETTE INC. 1349-2038	72	09	18	81	03	03	
M. DRAPEAU INC. 1627-7519	78	06	26	81	02	26	
DUAMO INC. 1254-7931	63	05	08	81	03	02	
RICHARD DUBREUIL INC. 1364-4398	75	07	02	81	03	02	
ÉDITIONS ÉLYSÉE INC. 1337-7445	73	08	23	81	02	26	
ENTREPOSAGE ROUGEMONT LTÉE 1368-7918	74	06	26	81	02	23	
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ MARTEL INC. . 1352-5423	74	01	07	81	03	03	
LES ENTREPRISES JEANDEAU INC. 1633-6141	79	02	09	81	03	03	
LES ENTREPRISES N.F.Y. INC. 1260-2116	69	05	16	81	03	03	
LES ENTREPRISES SERGE SAVARD INC. 1283-5658	69	12	19	81	02	27	
FERME PORCHAISSON INC. 1633-7651	79	02	14	81	03	04	
LES FERMES P. & A. LTÉE 1371-6535	75	03	10	81	02	27	
FIL DE FER CONTINENTAL INC. 1510-5729	78	01	26	81	02	23	
FILBO INC. 1635-0381	79	03	29	81	02	27	
GINGRAS & FILS, RESSORTS INC. 1139-5647	57	09	20	81	03	03	1139-5647 QUÉBEC INC.
GOOD HOME NURSERY AND PRE-SCHOOL LTD. ... 1292-7042	67	03	08	80	12	23	
HELGER INC. 1480-3217	75	10	09	81	02	25	
F.J. HORSKY LTD. 1126-1518	64	08	17	81	02	25	F.J. HORSKY INC.
LES IMMEUBLES AQUITAINE INC. 1477-8971	77	05	20	81	02	27	
IMMEUBLES LAGUÉ & FILS INC. 1476-5689	77	04	14	81	02	26	FERME LAGUÉ & FILS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation			Date de continuation			Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
IN & OUT PRINTING INC. 1119-1756	69	11	14	81	02	04	IMPRIMERIE IN & OUT INC. IN & OUT PRINTING INC.
INDEX GAGNON INC. 1261-6645	65	02	04	81	02	23	
LES INDUSTRIES DE MÉTAL B. & F. LTÉE 1124-9059	62	11	29	81	02	26	
G.F. LABONTÉ INC. 1169-7604	65	12	13	81	02	26	
LONGEVIN & DESJARDINS INC. 1355-6790	74	04	28	81	02	25	
LAVAL LANDS INC. 1271-0877	67	05	05	81	02	12	
LOUVON CONSTRUCTION INC. 1272-7392	66	10	26	81	03	04	GESTION IMMOBILIÈRE LOUVON INC.
LUCIMA LTÉE 1506-5899	77	08	30	81	03	03	
MORIN AUTOMOBILES INC. 1161-5408	56	02	21	81	03	03	
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE 1112-8311	50	02	21	81	02	26	
MULCO INC. 1632-6639	78	12	31	81	02	27	
MULTI-SOINS INC. 1277-0855	70	12	11	81	03	04	
PANTALON PLESSIS INC. 1468-2926	76	07	06	81	02	26	
PAQUETTE, LANDRY & ASSOCIÉS INC. 1371-5305	75	02	28	81	03	03	
MARCEL PECK INC. 1179-9863	69	02	27	81	02	25	
LA PETITE BRASSERIE A.P. INC. 1509-0525	77	11	25	81	03	03	
PLACEMENTS CLAUDE BRUNET LTÉE 1241-5048	71	11	17	81	02	26	
LES PLACEMENTS L.E.A. INC. 1472-7317	76	12	29	81	03	03	
DENIS PONTBRIAND & FILS INC. 1476-1217	77	03	30	81	02	26	
PRODUCTIONS PASSE-PARTOUT INC. 1624-8973	78	04	06	81	02	13	
PRODUITS SERVIS INC. 1208-5288	71	01	08	81	03	03	
JEAN-MARC PROVENCHER INC. 1646-3564	80	08	14	81	02	20	

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
QUINCAILLERIE VALIQUETTE INC. 1141-0115	67 08 29	81 02 11	
RESTAURANT JARDINS DE LICHÉE INC. 1359-7968	74 10 21	81 03 03	
RIVARD LEASING INC. 1177-0724	68 04 23	81 02 26	
THE ROBERTSON COMPANY LIMITED 1117-1873	32 04 05	80 12 29	
ROUILLIER & FRÈRE INC. 1357-6467	74 07 02	81 03 04	
SALAISSON RIVARD LIMITÉE 1177-0815	60 07 20	81 02 26	
J.A. SAVOIE & FILS LTÉE 1469-8187	76 09 03	81 02 25	
SERVICE AÉRIEN BAIE DES CHALEURS LIMITÉE .. 1337-4517	73 01 03	81 01 23	
SERVICE TÉLÉPHONIQUE T.A.S. INC. 1364-6260	75 07 11	81 02 26	
LES SERVICES ADMINISTRATIFS FUTURISTES INC. 1501-9797	76 02 03	81 03 04	
SITE DOMICILIAIRE IDEAL (1972) INC. 1349-7367	72 06 15	81 03 03	
TAVERNE S. MAC DUFF INC. 1463-1683	75 11 20	81 02 24	
TEMFLEX LTÉE 1331-6658	73 05 13	81 02 23	
THOM CONSTRUCTION LIMITÉE 1133-4794	60 03 14	81 01 06	
VEILLEUX & CÔTÉ LTÉE 1479-1446	77 07 04	81 02 27	VEILLEUX INFORMATIQUE INC.
VERGER DONALD GAGNON INC. 1626-6041 11950-0	78 05 17	81 02 27	

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de fusion

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
CINEVIC INC. 1844-0065	CINEVIC INC. CINE-SELECT INC.	81 04 01	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
DESBIENS & BOUCHARD INC. 1843-5610	LES GALERIES DE LA BAIE INC. DESBIENS & BOUCHARD INC.	81 02 28	Chicoutimi
P.E. DOYON INC. 1842-9282	P.E. DOYON INC. DISTRIBUTION PHARMACEUTIQUE BEAUCE LTÉE	81 02 04	Beauce
DROLET RESSORTS INC. 1840-4251	DROLET RESSORT INC. LOCATION NORDIQUE INC.	80 12 31	Québec
LES EMBALLAGES BOXCRAFT LTÉE BOXCRAFT LIMITED 1843-8069	EMBALLAGE BOXCRAFT LTÉE 1843-4753 QUÉBEC INC.	81 03 04	Montréal
LES ENTREPRISES PIERREKAND LTÉE PIERREKAND ENTERPRISES LTD. 1842-1677	LES ENTREPRISES PIERREKAND LTÉE LES INVESTISSEMENTS RINA INC.	80 12 31	Montréal
LES FORMES DE BÉTON H.M. INC. H.M. CONCRETE FORMS INC. 1841-7691	LES FORMES DE BÉTON H.M. LTÉE ÉQUIPMENT R. GIBEAULT LTÉE	80 12 16	Hull
HEMER INC. 1843-7236	LES INVESTISSEMENTS HEMER INC. 1643-2247 QUÉBEC INC.	81 03 02	Trois-Rivières
L'IMPRIMERIE L'ARTISAN INC. 1642-1406	L'IMPRIMERIE L'ARTISAN INC. LES ÉDITIONS LE GARDEUR INC.	81 02 01	Montréal
LAC ST-JEAN RÉFRIGÉRATION INC. 1646-9298	LES ENTREPRISES ANDRÉ VINET INC. LAC ST-JEAN RÉFRIGÉRATION LTÉE	80 07 31	Roberval
LOUIS LEFEBVRE LTÉE LOUIS LEFEBVRE LTD. 1843-7400	ENTREPRISES PIERRE INC. LOUIS LEFEBVRE LTÉE	81 03 03	Montréal
LEWIS, APEDAILE & HANSON INC. 1842-1685	LEWIS, APEDAILE & HANSON INC. ... GESTION LEWIS, APEDAILE & HANSON LTÉE	80 12 29	Montréal
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (1981) INC. 1844-0271	LIBRAIRIE UNIVERSELLE INC. 1648-4990 QUÉBEC INC.	81 03 06	Montréal
LOGOGRAPHE INC. 1842-1628	LES BOÎTES EXELSIOR LTÉE LOGOGRAPHE INC.	80 12 30	Québec
PILOTE ET FRÈRES CONSTRUCTION INC. 1843-5305	PILOTE & FRÈRES CONSTRUCTION INC. BÉTONIÈRE PILOTE INC. TRANSPORT C.R.Y.L. PILOTE INC. ÉMILE DRAPEAU INC.	81 03 01	Québec
PLACEMENTS BAMA INC. 1843-4795	PLACEMENTS BAMA INC. PLACEMENTS GLASGOW INC.	81 02 24	Montréal
HERVÉ POMERLEAU INC. 1842-2352	HERVÉ POMERLEAU INC. PLACEMENTS H. POMERLEAU INC.	81 02 28	Beauce
SYLVITEC INC. 1843-5255	SYLVITEC INC. AMÉNAGEMENT FORESTIER AMEX INC.	81 03 01	Québec

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
THIRO CONSTRUCTION LTÉE 1842-1396	FRANÇOIS MARQUIS LIMITÉE THIRO CONSTRUCTION LTÉE	80 12 31	Arthabaska
TRANSPORT ROBERT (QUÉBEC) 1973 LTÉE 1843-7384	TRANSPORT ROBERT (QUÉBEC) 1973 LTÉE TRANSPORT GÉRALD ROY WATERLOO INC. MESSIER TRANSPORT (MARIEVILLE) INC.	81 03 01	Saint-Hyacinthe
GÉRARD VAN HOUTTE INC. 1842-8615	GÉRARD VAN HOUTTE INC. IMMEUBLES VAN HOUTTE INC.	81 02 01	Montréal
11950-o			<i>Le directeur, HUBERT GAUDRY.</i>

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
AUX PETITS OUTILS ST-RAYMOND INC. 1473-5203	77 01 25	81 02 27	1) De la dénomination sociale: LES ÉQUIPE- MENTS ST-RAYMOND (1981) INC. 2) du capital-actions
BARBECUE TROIS-RIVIÈRES INC. 1236-1176	65 01 11	81 02 16	De la dénomination sociale: RÔTISSERIE DE TROIS-RIVIÈRES INC. TROIS-RIVIÈRES BARBECUE INC.
BÉRINARD INC. 1842-2097	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
J. OMER BOIVIN & FILS LTÉE 1177-4783	69 01 09	81 02 25	Du capital-actions
BOULE ET BILL INC. 1647-8497	80 10 03	81 03 03	De la dénomination sociale: LIBRAIRIE PAPE- TERIE LA RELIURE INC.
BUANDERIE VILLERAY LIMITÉE 1149-2873	38 11 14	81 02 16	Du capital-actions
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC. 1334-0112	73 01 09	81 02 25	Du capital-actions
CENTRE DE PEINTURE ET DÉBOSSÉLAGE SAVARD INC. 1642-5282	80 03 06	81 02 26	Du capital-actions
COMPAGNIE CHANT LIMITÉE 1117-8753	60 04 22	81 03 03	Du capital-actions
LA COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE CHAMPLAIN, LIMITÉE 1179-7628	64 05 04	81 02 17	De la dénomination sociale: R.A. TANGUAY & FAMILLE INC.
COMPAGNIE DES CENT TALENTS INC. . 1842-2063	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation			Date de la modification			Modification
CONSTRUCTIONS ARMAND JEANSON INC. 1358-6375	74	08	19	81	02	26	1) Du capital-actions 2) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LIMITED 1250-4262	53	12	30	81	02	25	De la dénomination sociale: CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LTÉE <i>CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LTD.</i>
LES DÉCALQUES DRUMMOND INC. 1840-8898	80	11	24	81	02	27	Du capital-actions
DOMAINE VEILLETTE INC. 1349-2038	72	09	18	81	03	03	Du capital-actions
DOMINION LANDSCAPERS CONSTRUCTION LTD. 1118-0775	63	03	22	81	03	03	De la dénomination sociale: CONSTRUCTEURS PAYSAGISTES DOMINION LTÉE <i>DOMINION LANDSCAPERS CONSTRUCTION LTD.</i>
M. DRAPEAU INC. 1627-7519	78	06	26	81	02	26	De la dénomination sociale: LOCATIONS AMEX INC.
LES EXCAVATIONS FRAMCO INC. 1644-1685	80	05	01	81	03	03	Des restrictions à l'activité
* GESTION MI-VALLON INC. 1648-4560	80	10	21	81	03	02	De la dénomination sociale: ISOLATION STRUCTURALE L.T.L. INC.
LES INVESTISSEMENTS BÉCAMO LTÉE 1307-7177	59	05	26	81	02	25	Du capital-actions
M.S.D. INC. 1288-6438	71	03	15	81	02	26	Du capital-actions
MARSTEL SECURITY INVESTMENT CORP. 1274-4561	66	05	11	81	03	03	De la dénomination sociale: MARSTEL INC.
S.M. MELNYK CONTRACTORS LTD. 1128-6259	62	10	26	81	03	03	De la dénomination sociale: CONTRACTEURS S.M. MELNYK LTÉE <i>S.M. MELNYK CONTRACTORS LTD.</i>
1641-9541 QUÉBEC INC. 1641-9541	80	10	16	81	02	27	1) De la dénomination sociale: PLACEMENTS DANIEL RIVARD INC. 2) du district judiciaire: Rouyn-Noranda
1642-1125 QUÉBEC INC. 1642-1125	81	01	28	81	03	03	De la dénomination sociale: CENTRE PHYSI-MÉDICO SPORTIF SAGUENAY INC.
1645-7467 QUÉBEC INC. 1645-7467	80	06	30	81	02	26	1) De la dénomination sociale: EXCAVATION ABITIBO INC. 2) du capital-actions
1648-2093 QUÉBEC INC. 1648-2093	80	10	07	81	03	03	De la dénomination sociale: MODELAGE SIMON INC. <i>SIMON PATTERN WORKS INC.</i>
1842-2055 QUÉBEC INC. 1842-2055	81	01	08	81	03	05	Du capital-actions
1842-6486 QUÉBEC INC. 1842-6486	81	01	23	81	02	25	De la dénomination sociale: LES ENTREPRISES BRONTEC INC.
1843-4035 QUÉBEC INC. 1843-4035	81	02	19	81	03	03	De la dénomination sociale: LITHO CONCEPT INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
MULCO INC. 1632-6639	78 12 31	81 03 02	Du capital-actions
PLACEMENTS GREG INC. 1842-2113	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
PRODUCTIONS PASSE-PARTOUT INC. .. 1624-8973	78 04 06	81 02 13	De la dénomination sociale: PRODUCTIONS SPECICI INC.
LES PRODUCTIONS RHOZ INC. 1644-9753	80 05 30	81 02 04	Du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 5
LES PRODUITS DE CIMENT ST-CALIXTE INC. 1648-4503	80 10 20	81 02 25	1) De la dénomination sociale: CAN-VAC CANADA INC. 2) du district: Montréal
LES PROMOTIONS GASPÉSIENNES INC. . 1360-2578	75 02 04	81 02 25	Du capital-actions
THE ROBERTSON COMPANY LIMITED . . 1117-1873	32 04 05	81 02 24	De la dénomination sociale: LA COMPAGNIE ROBERTSON LTÉE THE ROBERTSON COMPANY LIMITED
ST. JOHN'S SERVICE STATION INC. 1268-8818	72 04 24	81 02 27	De la dénomination sociale: STATION-SERVI- CE ST-JOHN INC.
SITE DOMICILIAIRE IDEAL (1972) INC. . 1349-7367	72 06 15	81 03 03	1) Du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) du nombre des administrateurs: minimum 1, maximum 10
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT CHARMILLE . INC. 1842-2105	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT FRÉMATILE INC. 1842-2089	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT LE BERGER INC. 1842-2121	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT MANASO INC. 1842-2071	81 01 08	81 03 05	Du capital-actions
TRANSPORT LOUPAGE INC. 1647-7705	80 09 29	81 03 03	Du nombre des administrateurs: minimum 5, maximum 10

11950-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat rectifié/complété

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat rectifié/complété à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Nature du certificat remplacé	Date du certificat remplacé	Date du certificat rectifié/complété
KOMDUROC LTÉE 1334-5079	Continuation	81 02 05	81 03 11
11950-o			<i>Le directeur, HUBERT GAUDRY.</i>

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)**Lettres patentes**

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ADEL HAUTE-GATINEAU INC. 1842-7633	81 02 04	125, rue Laurier, Maniwaki
AMICALE DES TRAVAILLEURS ET COMMERÇANTS MAROCAINS DE LA VILLE DE QUÉBEC 1842-0547	81 02 10	Québec
ASSOCIATION CENTRE-VILLE MAGOG 1841-5216	80 12 17	Magog
ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS DE L'INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC 1842-1032	81 01 09	350, place d'Youville, Nicolet
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PARC EXTENSION . 1842-8037	81 02 09	469, Jean-Talon ouest, Montréal
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC ACHIGAN 1842-1149	81 01 09	Lac-de-l' Achigan
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DE LA CÔTE SUD INC. 1842-1040	81 01 09	146, rue Principale, Sainte-Perpétue
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRAVAILLEURS SUR LE RETARD MENTAL INC. 1842-9977	81 02 12	Montréal
ATELIER D'ESTAMPE DE LA SAGAMIE 1648-0428	81 01 16	Alma
LE BOULO-NEUF DE DONNACONA INC. 1843-6451	81 02 26	Donnacona

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTRÉAL (HOCKEY SOUS-MARIN) INC. 1842-0083	81 02 15	Montréal
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-TIMOTHÉE 1840-2859	80 10 29	205, boulevard Hébert, Saint-Timothée
CLUB D'ÉCHECS DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE 1841-1603	80 12 04	Saint-Eustache
CLUB LES GARROTS INC. 1842-7708	81 02 05	7212, avenue Royale, Château-Richer
COMMISSION INDUSTRIELLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY INC. 1842-1115	81 01 09	5, boulevard Youville, Châteauguay
FERME DES MARRONNIERS INC. 1840-7130	80 11 10	5695, avenue des Marronniers, Montréal
FONDATION HÉRITAGE FAUNE WILDLIFE HERITAGE FOUNDATION 1841-9887	80 12 23	Montréal
GARDERIE CHEZ FARDOCHE 1841-5620	80 12 22	Drummondville
GARDERIE LA RIGOLADE 1646-5957	81 02 09	Joliette
HOCKEY MINEUR DE LAC SAINT-CHARLES INC. 1842-0174	80 12 29	530, Delage ouest, Lac-Saint-Charles
LA JEUNATHÈQUE D'AMQUI INC. 1646-5205	80 10 28	Amqui
LA LIGUE DE VOLLEYBALL DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL 1841-5117	80 12 16	LaSalle
PARC D'AMUSEMENTS DE LA RIVIÈRE COULONGE INC. 1842-7732	81 02 05	Fort-Coulonge
SOCIÉTÉ CANINE DE THETFORD 1842-7526	81 01 04	Thetford-Mines
LA SOCIÉTÉ DE PROMOTION PORTUAIRE DE MONTRÉAL THE MONTRÉAL CORPORATION FOR PORT PROMOTION 1843-0934	81 02 20	1080, côte du Beaver Hall, Montréal
LA TROUPE «COUP DE THÉÂTRE» 1842-5512	81 01 26	390, rue Saint-Luc, Laval
VILLA MONT-JOIE INC. 1842-8185	81 02 09	241, rue Élisabeth, Lachute

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

* Nom de la compagnie ou sa version ** Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
** LES IMMEUBLES A & W LTÉE 1842-1107	81 03 03	Me Michael D. Levinson 630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal	630, boulevard Dorchester ouest, 22 ^e étage, Montréal
** SERVICE GÉOPHYSIQUE 1134-8141	81 03 04	CT Corporation System (Canada) Ltd. 220, Grande-Allée est, Québec	220, Grande-Allée est, Québec
11950-o			<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

• Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
ASSOCIATION DE C. & P. DE ST-MAURICE DE L'ÉCHOURIE INC. 1244-1093	80 10 28	Aucune
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU QUÉBEC INC. 1280-1593	81 02 05	Aucune
L'ASSOCIATION PLACE DE L'ESPLANADE INC. 1257-6195	80 12 18	Aucune
CAMPBELL & MAC DONALD MOTOR SALES LTD. 1308-0304	80 12 12	Aucune
OCCIDENTAL DEVELOPMENT CO. LTD. 1278-0797	81 03 06	La dénomination sociale de la compagnie est chan- gée en celle de COMPAGNIE DE DÉVELOP- PEMENT OCCIDENTAL LTÉE — OCCI- DENTAL DEVELOPMENT CO. LTD.
PLACE STE-CROIX INC. 1304-6107	81 01 30	Aucune
PROJETS NIKAUBA, INC. 1293-7686	81 02 26	Aucune
RECYPAC INC. 1351-4682	81 01 09	Aucune
11950-o		<i>Le directeur,</i> HUBERT GAUDRY.

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

- I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)**
- II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)**
- III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)**

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions		Dossiers		
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation		Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
		Mtl	Qué			
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier et spécialisé	MCG	QCG	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Produits nommés	MPN	—	Vert pâle	— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

I — Avis de la Commission proprio motu

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-81-00878-6

M-30000 267 P

**LA COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

et

M-302292 (23371-V) 101 P

COURRIER ST-MARTIN

(Houle, René)

1718, avenue Hector-Charland

Chomedey, QC

H7S 1Y6

Intimé

Attendu que le 23 novembre 1973, la Commission rendait la décision MCR-494, autorisant l'intimé à donner un service de transport par camionnage sous le numéro de permis 23371-V;

Attendu que le 30 mars 1976, la Commission rendait la décision MCR-2572, autorisant, en faveur de l'intimé, la modification du permis délivré en vertu de la décision MCR-494;

Attendu que le 14 janvier 1980, la Commission rendait la décision MCR-5622 dont le paragraphe 2 du dispositif se lit ainsi:

«2. Décrète qu'il y aurait lieu de mettre fin, pour non-exploitation, au permis M-302292 (23371-V), et ce, dans une autre procédure que la présente.»

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), et notamment des articles 37 et 42 de ladite Loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions de l'Ordonnance générale no 4995 sur le camionnage; Pour ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler le permis M-302292 (23371-V), détenu par Courrier St-Martin (Houle, René) ou, s'il a été renouvelé, l'annuler, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-81-00880-2

M-60000C 126 P

**LA COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

et

M-600294 (1173-DY) (2048-DYV) 101 P

LOCATION ROMA INC.**ROMA RENTAL INC.**

3612, boul. St-Jean

C.P. 60

Dollard-des-Ormeaux, QC

H9G 1X1

Intimée

Attendu que le 13 juillet 1972, la Régie des transports du Québec rendait une ordonnance autorisant l'intimée à donner, sous le numéro de permis 1173-DY, un service de location à court terme de véhicules de promenade;

Attendu que le 28 juillet 1975, la Commission rendait la décision ML-663, autorisant l'intimée à donner, sous le numéro de permis 2048-DYV, un service de location à court terme et un service de location à long terme de véhicules de commerce et de livraison;

Attendu que, par une lettre en date du 7 octobre 1977, la firme Mercure, Béliveau & Associés informait la Commission, qu'en qualité d'agent du Trust Général du Canada, elle avait pris possession des actifs de la compagnie intimée;

Attendu que, par une lettre en date du 2 février 1981, la firme Mercure, Béliveau & Associés informait la Commission qu'à sa connaissance, les permis de location de l'intimée n'avaient pas été vendus et aucune demande de transfert ne serait soumise en ce sens;

Considérant les dispositions de la Loi sur les transports (1977, chapitre T-12), notamment des articles 37, 39 et 42 de ladite Loi;

Considérant les dispositions du chapitre VI-A du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec;

Considérant les dispositions du Règlement sur la location de camions, tracteurs, remorques ou semi-remorques (A.C. 4476-77, 21 décembre 1977);

Considérant les dispositions de l'Ordonnance générale no 2 sur la location;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1. Ne pas renouveler les permis M-600294 (1173-DY) et M-600294 (2048-DYV) détenus par Location Roma Inc., ou, s'il ont été renouvelés, les annuler, ou
2. Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle M-81-00890-1

7-M-30000C-268

**COMMISSION DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC**

505, rue Sherbrooke est

Montréal, QC

H2L 1K2

Attendu que le 19 décembre 1980, par la décision numéro MCR-06353-TF, la Commission fixait, de façon générale, les taux et tarifs de transport par camion de vins et de cidres livrés des entrepôts de la Société des alcools du Québec à Montréal à destination des distributeurs autorisés de ladite Société au Québec, tarif 28, tels qu'apparaissant au volume numéro 3.

Attendu que depuis la Commission a jugé à propos d'étendre la pratique d'une telle fixation de façon générale au transport des boissons alcoolisées dont le commerce doit se faire par l'entremise de ladite Société.

Attendu que la Commission se propose de tenir au bureau de la Commission, à Montréal, en la division numéro 1, le 27 octobre 1981, des audiences publiques aux fins suivantes:

1. fixer d'une manière générale les taux et tarifs de transport des boissons alcoo-

lisées dont le commerce doit se faire par l'entremise de la Société des alcools du Québec; et ce faisant:

2. réviser, s'il y a cause, d'une manière générale, lesdits taux et tarifs de transport par camion de vins et de cidres livrés des entrepôts de la Société des alcools du Québec à Montréal à destination des distributeurs autorisés de ladite Société au Québec;

3. réviser et révoquer, s'il y a cause, en tout ou en partie, toute autre décision ayant pour objet une matière analogue.

Considérant qu'en vertu des pouvoirs à elle conférés par le paragraphe d) de l'article 32 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12), la Commission peut, dans le cadre des règlements, fixer des taux et tarifs, lesquels peuvent comporter soit un minimum, soit un maximum, soit un minimum et un maximum;

Considérant qu'en vertu de l'article 29 de l'Ordonnance générale sur le camionnage la Commission peut établir des taux pour l'une quelconque des localités, pour une marchandise en particulier et pour un service ou genre de transport déterminé;

Considérant qu'il y a lieu de fournir l'opportunité à toute personne intéressée de se faire entendre, s'il y a lieu;

Considérant les dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission.

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis:

a) que toute personne qui désire faire une demande relative à telle fixation d'une manière générale des taux et tarifs de transport des boissons alcoolisées dont le commerce doit se faire par l'entremise de la Société des alcools du Québec; et

b) que toute personne qui désire faire réviser, en tout ou en partie, la fixation générale des taux et tarifs de transport par camion de vins et de cidres livrés des entrepôts de la Société des alcools du Québec à Montréal à destination des distributeurs autorisés de ladite Société au Québec;

doit transmettre sa demande en détail à la Commission, avant midi, le jeudi 10 septembre 1981;

c) que toute opposition à telle fixation de manière générale des taux et tarifs de transport des boissons alcoolisées dont le commerce doit se faire par l'entremise de la Société des alcools du Québec de même que toute intervention sur icelle; et

d) que toute opposition à la révision de la fixation générale des taux et tarifs de transport par camion de vins et de cidres livrés des entrepôts de la Société des alcools du Québec à Montréal à destination des distributeurs autorisés de ladite Société au Québec, de même que toute intervention sur icelle;

doit parvenir, avec les détails nécessaires, à la Commission, avant midi, le vendredi 2 octobre 1981;

e) que si une demande relative à la fixation d'une manière générale des taux et tarifs de transport des boissons alcoolisées dont le commerce doit se faire par la Société des alcools du Québec est reçue avant ladite date du 10 septembre 1981; et

f) que si une demande de révision des taux et tarifs de transport par camions de vins et de cidres livrés des entrepôts de la Société des alcools du Québec à Montréal à destination des distributeurs autorisés de ladite Société au Québec est reçue à la Commission avant ladite date du 10 septembre 1981;

la Commission, avant de rendre une ou des décisions, tiendra une audience publique sur le sujet au bureau de la Commission, à Montréal, en la division numéro 1, le 27 octobre 1981.

11951-o

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-46971
M-300879-103-D

COLOSSAL CARRIERS LIMITED

78, boul. Hymus
Pointe-Claire, QC
H9R 1E3

Le présent texte remplace celui qui avait été publié à la *Gazette officielle du Québec* du 9 février 1980, no 6, à la page 1593.

La requérante, détentricrice du permis no M-300879-001, dont la clause «A», dans son entier, se lit comme suit:

A. Transport restreint - longue distance - route restreinte
Depuis Montréal jusqu'à la frontière Québec-États-Unis (tous ports d'entrée) et jusqu'à tous les endroits aux États-Unis et retour, pour le transport de poissons frais et surgelés (ces denrées n'étant pas assujetties au règlement découlant de l'I.C.C. Act), pour le public en général.

Droit additionnel:

1. Véhicules isothermes.

1.2 La détentrice est autorisée à utiliser des remorques et/ou semi-remorques appartenant à/ou étant en possession légale des expéditeurs suivants:

United States Lines Inc.
International Sea-Land Shipping Service Limited
Gdynia America Line Inc.

S'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter à son permis la clause suivante:

Transport spécialisé - véhicules isothermes - route restreinte - irrégulier

À la frontière Québec-États-Unis, de Montréal et retour (tous ports d'entrée) pour le transport de denrées par équipement à température contrôlée, pour le public en général, originant du Montréal Métropolitain et destinées à tout point dans les États du: Maine, Massachusetts, Connecticut, Vermont, New York, New Jersey, Maryland, Pennsylvania, Ohio, Michigan, Delaware, New Hampshire, Rhode Island.

Condition: Ledit permis sera opéré conjointement avec les permis complémentaires de l'I.C.C.

Droit additionnel:

1.1 Autorise Colossal Carriers Ltd. en exploitant la clause plus haut décrite de son permis à se servir de véhicules isothermes.

Modification tarifaire:

Supplément 13 au taux forfaitaire de classe et d'espèce no 319-E (Sud des États-Unis-Québec), ICC SMC 319-E et ICC NFB 319-E, s'appliquant à des points situés entre le Sud des États-Unis d'une part, et des points situés au Québec, d'autre part:

Au numéro 6995 est adjointe une route CFCC-GLNG (Carolina Freight Carriers Corporation de la Glengarry Transport Limited) à laquelle s'appliquent les taux relatifs au volume des fibres synthétiques transportées de Spartanburg (Caroline du Sud) à Drummondville, Granby, Montréal et Sherbrooke, QC.

Au numéro 7275 sont établis des taux applicables, au volume réduit pour les denrées en général transportées de (105) Charleston (Caroline du Sud) à Montréal, QC.

Au numéro 8085 sont établis des taux applicables au volume réduit pour les machines transportées de Saint-Laurent, QC à Doraville (Georgie).

Au numéro 10115 la date d'expiration actuellement le 28 avril 1981, est reportée au 28 avril 1982; cette prolongation s'applique aux matériaux faits de plastique qui sont transportés de Celriver (Caroline du Sud) à Drummondville et à Montréal, QC.

Au numéro 11835 sont établis des taux d'espèce applicables au volume réduit pour le fil de coton transporté de Blacksburg (Caroline du Sud) à Granby, QC.

À la section 9 sont adjointes des explications sur le nouvel itinéraire, au nom de Bowman Transportation Inc., de la Inter-City Truck Lines Limited; Carolina Freight Carriers Corporation, de la Glengarry Transport Limited; Glengarry Transport Limited, de la Mason and Dixon Lines Incorporated, The and Inter-City Truck Lines Limited, de la Bowman Transportation Inc.

La requérante demande de plus que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

Addition d'un nouvel article

	De	À	Taux	Poids minimum
Matériaux d'isolation, savoir:	Sarnia	Sherbrooke	358	30 000
Laine minérale, en sacs.	(Ont.)	(QC)		
Addition d'un nouvel article				
Plomb, savoir: Lingots.	Montréal	Toronto	101	70 000
	(QC)	(Ont.)		
Addition d'un nouvel article				
Machinerie ou machines, ou pièces,	Sorel (QC)	Thorold	275	30 000
savoir: Papeterie.		(Ont.)	215	40 000
			201	45 000
			142	70 000
Addition au numéro 5256				
Machinerie ou machines, ou pièces,	Owen Sound	Sherbrooke	375	24 000
savoir: Usine de pâte à papier	(Ont.)	(QC)	335	30 000
			265	40 000
			244	45 000

Rôle M-81-00873-7
M-30007-156-DT

SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE

1307, Peachtree St., NE
Atlanta (GA)
30357

Addition au numéro 5980

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Poids minimum</i>
Caoutchouc et produits du caoutchouc, savoir:	Québec (QC)	Toronto (Ont.)	192 ⑤	60 000

Addition et modification au numéro 6087

Caoutchouc et produits du caoutchouc, mousse et éponge, savoir:	Waterville (QC)	Toronto (Ont.)	⑤ 245	30 000
Accoudoirs, joints d'étanchéité, bourrelets	Waterville (QC)	Windsor (Ont.)	⑤ 170	40 000
			⑤ 436	24 000

Addition et modification au numéro 6090

Caoutchouc et produits	Modifications: Waterville (QC)	Toronto (Ont.)	245 ⑤	30 000
produits du caoutchouc, mousse et éponge, savoir:	Addition: Waterville (QC)	Toronto (Ont.)	170 ⑤	45 000
Accoudoirs, caoutchouc ou résine synthétique, éponge et mousse synthétique.	Addition: Waterville (QC)	Windsor (Ont.)	436 ⑤	24 000

Pare-chocs, caoutchouc, éponge, carpettes ou tapis, caoutchouc spongieux. Matelas ou matière de remplissage pour matelas, caoutchouc mousse, emballages, caoutchouc, coussinets ou bourre, matériel de rembourrage, oreillers caoutchouc mousse. Articles de caoutchouc (sans dénomination précise), éponge, rebuts de caoutchouc, éponge ou mousse, sièges en caoutchouc mousse. Semelles, caoutchouc spongieux. Résine synthétique, mousse ou dilatée, rebuts de résine synthétique, rondelles d'étanchéité et bourrelets, en caoutchouc spongieux.

Addition au numéro 6690

Résine synthétique, savoir: Boulettes, en sacs, sur palettes	Varennas (QC)	Hamilton (Ont.)	190	45 000
--	---------------	-----------------	-----	--------

<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Poids minimum</i>
-----------	----------	-------------	----------------------

Articles en résine synthétique, savoir: Matériel d'emballage, polyéthylène, en rouleaux, en boîtes	Montréal (QC)	Cobourg (Ont.)	220	20 000
--	---------------	----------------	-----	--------

Addition au numéro 6970

Articles de toilette	Knowlton (QC)	Brampton (Ont.)	420	5 000
			398	10 000
			368	15 000
			286	20 000
			266	30 000
			243	40 000
			237	45 000

Addition d'un nouvel article

Pièces de véhicule, savoir: Pièces d'autobus et d'autocar, sauf pneus et articles en résine synthétique.	New Castle (Ont.)	Montréal (QC)	590	5 000
			513	10 000

Addition au numéro 7050

Rebuts, de coton, en ballots pressés à la machine	Montréal (QC)	Waterloo (Ont.)	186 ⑤	40 000
---	---------------	-----------------	-------	--------

Addition au numéro 7160

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Poids minimum</i>
Angles, billes, meulage.	Hamilton	Bachelor	618	40 000
Barres, boulons, toit de mine ou roc,	(Ont.)	(QC)		
canalisations, clous, tuyaux		Malartic (QC)	365	40 000
façonnés, plaques, tiges, à forêt,		Poirier (QC)	431	40 000
à meulage pour exploitation		Preissac (QC)	336	40 000
minière ou soudure.		Rouyn-	324	40 000
Câble métallique, sur dévidoirs.		Noranda		
		(QC)		
		Val d'Or	327	40 000
		(QC)		
	Montréal	Elliot Lake	365	40 000
	(QC)	(Ont.)		
		Sturgeon Falls	265	40 000
		(Ont.)		
		Sudbury	265	40 000
		(Ont.)		
		Sudbury-	265	40 000
		Région		
		Mines		
		(Ont.)		
		(Rayon de 25 milles,		

Annulation au numéro 7240

Pièces brutes de fonderie.	Sainte-Claire	Guelph (Ont.)		
	(QC)	St. Catharines		
		(Ont.)		

Addition au numéro 7350

Fer ou acier, suivant la liste.	Hamilton	Granby	125	70 000
	(Ont.)	(QC)		

Modification au numéro 7562

Matériaux en acier profilé pour tours	Candiac	Milton	104	70 000
	(QC)	(Ont.)		

Addition au numéro 7780

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Poids minimum</i>
Boîtes, boîtes de carton, à plat sauf	Orangeville	Montréal	211 ②	40 000
boîtes de carton ondulé, sur	(Ont.)	(QC)		
palettes				
Addition d'un nouvel article				
Mouchoirs démaquillants.	Montréal	Aurora	190 ②	30 000
	(QC)	(Ont.)		
		Newmarket	190 ②	30 000
		(Ont.)		

Addition au numéro 9100

	<i>Entre</i>	<i>Et</i>		
Fret de tous genres, (commerce	Ottawa	Aéroport de	392	5 000
d'importation et d'exportation	(Ont.)	Mirabel	264	10 000
seulement)		(QC)	189	15 000
Note 1: En remorques scellées.			153	20 000
L'expéditeur fait le chargement,			136	24 000
le déchargement et le compte				
Addition d'un nouvel article				
Produits du papier, savoir: Carton,	Ottawa	Montréal	124	24 000
papier impression, mouchoirs,	(Ont.)	(QC)	102	30 000
en gros rouleaux, emballage.			82	40 000
			76	45 000

Numéro 9605, règle 180
 Service de chauffage:
 Addition: Exception: Pour la partie 4, voir les frais prévus à la règle 168 du tarif
 no 10-E.
 Modification du numéro 9605

Partie no 4
 Fret tous genres

Entre Montréal (QC)

Frais d'expédition							
Et:	Jusqu'à 25	26 50	51 75	76 100	101 150	151 200	201 250
Brampton	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$	16,50 \$	17,50 \$	17,75 \$	19,25 \$
Ottawa	8,75	10,25	12,00	12,75	14,50	15,50	15,75
Suite	251 300	301 250	351 400	401 450	451 500		
Brampton	23,00 \$	27,50 \$	31,03 \$	35,85 \$	37,99 \$		
Ottawa	17,00	19,50	22,00	24,00	27,00		

500													1,000				2,000			
Er:	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55								
Brampton	904	824	754	647	806	731	731	641	738	660	660	598								
Ottawa	540	525	525	430	525	525	525	400	410	410	405	390								
5,000													10,000							
Er:	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55	Classe 100	Classe 85	Classe 70	Classe 55												
Brampton	654	592	592	592	592	510	510	510												
Ottawa	330	325	325	320	235	230	230	230												

Modification au numéro 9685

	De	À	Taux	Poids minimum
Concentrés de cuivre.	Timmins	Montréal	208	70 000
Concentrés d'étain.	(Ont.)	(QC)		par deux conteneurs de vingt pieds

Note: Le retour des conteneurs vides est compris dans le tarif.

Modification du numéro 9795

Déchets, savoir: de cuivre (conteneurs de 20 pi). Minimum de deux conteneurs.	Timmins (Ont.)	Montréal (QC)	208 X	70 000 par deux conteneurs de vingt pieds
---	-------------------	------------------	-------	---

Note: Le retour des conteneurs vides est compris dans le tarif.

Modification tarifaire:

Demande en vertu de la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports.

Prière instante est faite de publier immédiatement la présente demande à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai requis de 21 jours suivant la première publication.

Tarif de classe no 10-E entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 1500

Rôle M-81-00907-3

M-30004-647-DT

CANADIAN TRANSPORT TARIFF
 BUREAU ASS.

1434, Ste-Catherine ouest, suite 404
 Montréal, QC
 H3G 1R4

Rajustements à la section no 5, les endroits suivants (au Québec):

Domaine d'Estérel
Lac Duhamel
Lac Écho (Lesage)
Lac Écho (Morin-Heights)
Lac Golden
Lac Maskinongé
Lac Millette
Lac Ouimet
Lac Paquin
Lac Raymond
Lac Renaud
Lac Supérieur
Lac à la Truite

doivent être assujettis au taux indiqué à la note no 97 du tarif no 10-E, plutôt qu'aux taux forfaitaires.

Tarif d'espèce no 15-L entre le Québec et l'Ontario, C.T.Q. no 4096

Remaniement du numéro 311

	<i>Entre</i>	<i>Et</i>	<i>Tarif</i>	<i>Minimum</i>
Aluminium, savoir: Pièces moulées non usinées, emballées dans des boîtes de carton avec parquets de chargement, chargées sur des palettes de bois. Arrêt à Bromont (QC) ou à Granby (QC), conformément à la règle no 200 de la C.T.T.B.A. 10-E.	Guelph (Ont.)	Bromont (QC)	377	24 000
		Granby (QC)	337	30 000

Adjonction d'un nouvel article

	<i>De</i>	<i>À</i>	<i>Taux</i>	<i>Minimum</i>
Aluminium, savoir: Tubes	Lindsay (Ont.)	Montréal (QC)	696	5 000
			455	10 000
			342	15 000
			296	20 000
			216	30 000

Adjonction du numéro 660

Accessoire ou matériel, commercial ou ménager, savoir: Fours micro-ondes

De plus, remplacer Milliken (Ont.) (port d'origine) par Markham (Ont.)

Remaniement du numéro 785

Articles de sport, savoir: Bicyclettes et pièces détachées, dans des boîtes.	Waterloo (QC)	Toronto (Ont.)	280	24 000
--	---------------	----------------	-----	--------

Remaniement du numéro 808

Pièces et accessoires d'automobile	Windsor (Ont.)	Sainte-Thérèse (QC)	264	40 000
------------------------------------	----------------	---------------------	-----	--------

Adjonction d'un nouvel article

Brique, savoir: Brique réfractaire	Bronte (Ont.)	Sorel (QC)	297	30 000
			264	40 000
			198	70 000

Suppression au numéro 1387

	<i>De</i>	<i>À</i>
Câbles de transmission en aluminium Note: N'est pas soumis à la règle no 97 du tarif no 15-L	Saint-Augustin (Cté Port-neuf) (QC)	Brantford (Ont.)
		Caledonia (Ont.)
		Kitchener (Ont.)
		London (Ont.)
		Toronto (Ont.)

Tourets vides retournés	Brantford (Ont.) Caledonia (Ont.) Kitchener (Ont.) London (Ont.) Toronto (Ont.)	Saint-Augustin (Cté Port-neuf) (QC)		
Adjonction d'un nouvel article	De	À	Taux	Minimum
Transporteurs ou conteneurs vides	Montréal (QC)	Woodstock (Ont.)	304	24 000
Adjonction d'un nouvel article				
Foyers en métal	Toronto (Ont.)	Montréal (QC)	142	45 000
Adjonction d'un nouvel article				
Denrées alimentaires, savoir:	London (Ont.)	Montréal (QC)	294	30 000
Cornets à crème glacée				
Adjonction d'un nouvel article				
Denrées alimentaires, savoir:	Woodstock (Ont.)	Montréal (QC)	195	50 000
Succédané de lait en poudre				
Adjonction au numéro 4090				
Denrées alimentaires: Sucre en boîtes ou en sacs	Montréal (QC)	Ingersoll (Ont.)	136	70 000
Note: Sur des palettes		Kitchener (Ont.)	126	70 000
Adjonction au numéro 4200 et remaniement de ce numero				
Denrées alimentaires congelées, savoir: Poisson	Ajouter: Montréal (QC)	Newmarket	265	40 000
Les taux comprennent le service de conservation				
	Remaniement: Montréal (QC)	Orangeville	265	40 000
Adjonction au numéro 4520				
Vitre pour fenêtres, ordinaire ou laminée. Les risques de bris sont assumés par le propriétaire.				
De: Owen Sound (Ont.)				
À: 40 000 70 000	À:	40 000 70 000		
Amos (QC) 375 313	Lorrainville (QC)	343 287		
La Sarre (QC) 365 304				
À: 40 000 70 000				
Noranda (QC) 343 287				
Rouyn (QC) 343 287				
Remaniement du numéro 4530				
Vitre pour fenêtres, sauf plaques, plate, non pliée.	De	À	Taux	Minimum
	Owen Sound (Ont.)	Montréal (QC)	143	70 000
		Québec (QC)	223	70 000
		Saint-Eustache (QC)	157	70 000
		Saint-Hyacinthe (QC)	157	70 000
		Saint-Jérôme (QC)	157	70 000
		Sainte-Thérèse (QC)	157	70 000
		Sherbrooke (QC)	211	70 000
		Trois-Rivières (QC)	211	70 000

Adjonction au numéro 4827 Isolant fabriqué à partir de papier déchiqueté, traité chimiquement, en sacs	Ottawa (Ont.)	Rouyn- Noranda (QC)	202	30 000
---	------------------	---------------------------	-----	--------

Adjonction au numéro 4838 Isolant, savoir: Fibre de verre en matelas. Laine ou fibre minérale, en panneaux ou en feuilles, plats, rigides. Laine minérale en matelas, selon la description donnée au numéro 51790 de la Classification canadienne des marchandises numéro 22.	Montréal (QC)	Mississauga (Ont.)	196	30 000
---	------------------	-----------------------	-----	--------

Tuyaux ou raccords de tuyauterie, savoir: Tuyaux ou tubes et raccords, en résine synthétique, selon la description donnée au numéro 75510 de la Classification canadienne des marchandises numéro 22.

Enveloppes ou matériaux servant à envelopper des tuyaux, selon la description donnée au numéro 75760 de la Classification canadienne des marchandises numéro 22.

Rôle M-81-00908-1

M-30004-648-DT

**CANADIAN TRANSPORT TARIFF
BUREAU ASS.**

1434, Ste-Catherine ouest, suite 404

Montréal, QC

H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications suivantes entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Établir au nom de Reliable-Scott Transport Ltd. et Rosenbloom Paper Supply Co. un tarif spécial auquel participeraient:

Brazeau Transport Inc.

Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.

Kingsway Transports Limited

Maislin Transport Ltd.

Motorways (Ontario) Ltd.

Overnite Express Ltd

Smith Transport Co. Limited

Thibodeau-Finch Express Limited

Marchandises: Sacs de plastique, boîtes en mousse, papier ciré et papier d'emballage Kraft

De: Montréal (QC)

et

De: Toronto (Ont.)

A: Toronto (Ont.)

A: Montréal (QC)

40 000 lb 1,28 \$

Rôle M-81-00933-9

M-304819-104-D

LIMOTRAN INC.

618, avenue Meloche

Dorval, QC

H9P 2P4

La requérante, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin que le permis expérimental émis sous l'autorité du Règlement 23 l'autorisant à desservir la zone aéroportuaire de Mirabel, lequel lui fut émis par décision *instantané* portant le numéro MMe-65 en date du 16 juillet 1980, soit converti en un permis régulier le tout conformément à l'article 23.10 dudit Règlement 23, de sorte que le permis permanent se lise dorénavant comme suit:

Transport général - service local

Montréal et tous les points n'excédant pas 5 milles (8,045 km) des limites de ladite ville.

Transport général - longue distance - rayon

De Montréal à tous points situés dans un rayon de 30 milles (48,27 km) des limites de ladite ville de Montréal, y incluant la zone aéroportuaire de Montréal.

Transport restreint - service local - contrat

Granby et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles pour la livraison de commandes pour le compte de Rôtisseries St-Hubert B.B.Q.

Rôle M-81-00934-7

M-305416-101-D

LES LIVRAISONS C. ET G. ENR.

940, Principale

Granby, QC

J2G 2Z4

Rôle M-81-00937-0

M-300764-101-D

BEAUDRY & LACOSTE INC.

80, rue Paquin

Iberville, QC

J2X 3P5

Avis est, par les présentes, donné que la requérante, détentrice du permis de transport spécialisé M-300764-001 M-300764-002, s'adresse à la Commission des transports du Québec pour que son permis soit maintenu suite à un changement de contrôle survenu au sein de cette compagnie.

Répartition avant la transaction:

R. Arès, 241 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune

M. A. Beaudry, 239 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune

J. N. Arès, 239 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune

R. Arès, 237 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune

Répartition après la transaction:

Agropur, Coopérative agro-alimentaire, 956 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100,00 \$ chacune.

Conformément à l'article 41.1 de la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12).

Rôle M-81-00946-1
M-305218-104-D

REMORQUAGE 7/24 GRANBY INC.

975, Guertin
Granby, QC
J2G 8C6

La requérante, dont le permis se lit comme suit:

1. Transport restreint - service local

Dans les limites de la ville de Granby et à tout autre point situé à une distance de 8,045 km (5 milles) de ladite ville et retour.

2. Transport restreint - longue distance - rayon

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 40,225 km (25 milles) de ladite ville, à tout point dans la province de Québec.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 40,225 km (25 milles) de ladite ville à la frontière Québec-États-Unis (tout port d'entrée) et de retour, à destination des États-Unis.

4. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 40,225 km (25 milles) de ladite ville à la frontière Québec-Ontario (tout port d'entrée) et de retour, à destination de tous les points pour la province de l'Ontario.

5. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 40,225 km (25 milles) de ladite ville à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, à destination de tous les endroits du Nouveau-Brunswick.

Dans les cinq cas, pour le transport des véhicules automobiles en panne ou accidentés, ou des véhicules automobiles servant au remplacement d'un véhicule en panne ou accidenté, ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou lesdits véhicules automobiles accidentés ou en panne, et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.

Droit additionnel:

À l'occasion des services de remorquage (towing) ou de transport de véhicules en panne ou accidentés, la détentrice aura le droit de transporter des pièces automobiles desdits véhicules automobiles accidentés ou en panne, par le même camion servant au transport de véhicules, et ce, dans tous les cas du ou au lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou lesdits véhicules automobiles accidentés ou en panne.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis se lise comme suit:

1. Transport restreint - service local

Dans les limites de la ville de Granby et à tout autre point situé à une distance de (5 milles) de ladite ville et retour.

2. Transport restreint - longue distance - rayon

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 150 milles de ladite ville, à tout point dans la province de Québec.

3. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 150 milles de ladite ville à la frontière Québec-États-Unis (tout port d'entrée) et de retour, à destination des États-Unis.

4. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 150 milles de ladite ville à la frontière Québec-Ontario (tout port d'entrée) et de retour, à destination de tous les points pour la province de l'Ontario.

5. Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Granby et de tout point situé dans un rayon de 150 milles de ladite ville à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous les ports d'entrée) et retour, à destination de tous les endroits du Nouveau-Brunswick.

Dans les cinq cas, pour le transport des véhicules automobiles en panne ou accidentés, de chariot élévateur, ou des véhicules servant au remplacement d'un véhicule en panne ou accidenté, au ou du lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou lesdits véhicules automobiles accidentés ou en panne, et ce, à l'aide de camions munis d'une plate-forme hydraulique et d'un treuil pour le chargement.

Droit additionnel:

À l'occasion des services de remorquage (towing) ou de transport de véhicules en panne ou accidentés, la détentrice aura le droit de transporter des pièces desdits véhicules accidentés ou en panne, par le même camion servant au transport de véhicules, et ce, dans tous les cas du ou au lieu de l'accident ou de l'endroit où a été remis temporairement le ou lesdits véhicules accidentés ou en panne.

Rôle M-81-00947-9

M-301790-109-D

LAILAW TRANSPORT LTD.65, Guise Street
Hamilton, Ontario
L8L 7X7

Au Québec:

200, St-Jacques, suite 900

Montréal, QC

H2Y 1M1

Voiturier-remorqueur

M-509689-165-D

LES TRANSPORTS LAIDLAW**(QUÉBEC) INC.****LAILAW TRANSPORT (QUÉBEC) INC.**65, Guise St.
Hamilton, Ontario
L8L 7X7

Au Québec:

200, St-Jacques, suite 900

Montréal, QC

H2Y 1M1

Voiturier-roulier

Rôle M-81-00949-5

M-302749-109-D

METRO FLAME INC.4545, boul. Lavoie
St-Vincent-de-Paul, QC
H7C 1A1

Rôle M-81-00950-3

M-300079-103-D

FRÉDÉRIC VIAU TRANSPORT LTÉE2250, des Carrières
Montréal, QC
H2G 1X3

Rôle M-81-00951-1

M-300820-101-D

ST-JEAN CARTAGE INC.1140, St-Amour
St-Laurent, QC
H4S 1J2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou les semi-remorques vides ou chargées en possession légale de la compagnie Laidlaw Transport (Québec) Inc., détentrice du permis M-509689, et ce sur toutes et chacune des clauses dudit permis.

Ladite compagnie Laidlaw Transport Ltd. fait une demande de permis de courtier réciprocque.

Elle invoque au surplus, l'article 2.58.1 des règles de pratique afin que la décision devienne exécutoire immédiatement.

La requérante, Metro Flame Inc., qui détient le permis M-302748, dont la clause c) se lit comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé
c) De Montréal-Est à ville des Laurentides et points intermédiaires, pour le transport par véhicules-citernes, d'huile, gazoline et produits pétroliers via les routes 25 et 139 ou 15 et 158.

La requérante, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir que le permis soit modifié afin que la clause c) se lise comme suit:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé
c) De Montréal-Est à St-Jérôme et ville des Laurentides et points intermédiaires, pour le transport par véhicules-citernes, d'huile, gazoline et produits pétroliers via les routes 25 et 139 ou 15 et 158.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de modifier la clause ci-après:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
Transport au moyen de fourgons de produits alimentaires, frais ou congelés, originant à Montréal de Jardin-Mérite Inc., et pour livraison aux magasins d'alimentation Métro-Richelieu à tout endroit situé dans un rayon de cent (100) milles de Montréal, et retour avec marchandises refusées ou avariées, par contrat pour le compte de Jardin Mérite Ltée.

Droit additionnel:
En fournissant les services autorisés par la présente décision, la requérante pourra utiliser les fourgons réfrigérés ou isothermes.
pour qu'elle se lise comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
Transport au moyen de véhicules de produits alimentaires, frais ou congelés, originant à Montréal de Métro-Richelieu Inc., division Jardin Mérite et pour livraison aux magasins d'alimentation Métro-Richelieu à tout endroit situé dans un rayon de cent (100) milles de Montréal, et retour avec marchandises refusées ou avariées, par contrat pour le compte de Métro-Richelieu Inc., division Jardin Mérite.

N.B. Jardin Mérite Ltée est devenue suite à une fusion division Jardin Mérite de Métro-Richelieu Inc., le tout tel qu'il appert de la copie de lettre en date du 5 novembre 1980, sous la signature du vice-président aux affaires juridiques, Me André Roy de Métro-Richelieu Inc.

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Laval à tous les endroits situés dans un rayon de 600 milles de la ville de Montréal, pour le transport de maisons préfabriquées en sections ou en pièces, pour le compte de Mécanoplex Canada Ltée et retour avec marchandise refusée ou avariée.

Rôle M-81-00952-9
M-303589-101-D

TOTRAN LIMITÉE
TOTRAN LIMITED

B.P. 4830
South Edmonton, Alberta
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

Rôle M-81-00953-7
M-305437-101-D

ABBOTS FORD MOVING & STORAGE LTD

800, place Victoria, suite 4119
C.P. 25
Montréal, QC
H4Z 1A2

Rôle M-81-00954-5
M-300820-102-D

ST-JEAN CARTAGE INC.

1140, St-Amour
St-Laurent, QC
H4S 1J2

1. La requérante, détentrice du permis M-303589, dont la clause a) se lit comme suit (traduction du procureur):

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

a) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à tous les points de la province de Québec, pour le transport de véhicules récréationnels et tous terrains originant de Calgary, Alberta, ainsi que les pièces et accessoires s'y rapportant pour le compte de Flextrac Nodwell Ltd et retour avec pièces et accessoires endommagés et véhicules échangés.

La requérante demande que le nom de Flextrac Nodwell Ltd soit changé pour celui de Canadian Foremost Ltd.

2. La requérante, détentrice du permis ci-dessus mentionné, dont la clause b) se lit comme suit (traduction du procureur):

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - transit

b) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée), en transit à travers la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport de véhicules récréationnels et tous terrains, ainsi que les pièces et accessoires s'y rapportant, pour le compte de Flextrac Nodwell Ltd et retour avec pièces et accessoires endommagés et véhicules échangés.

La requérante demande que le nom de Flextrac Nodwell Ltd soit changé pour celui de Canadian Foremost Ltd.

3. La requérante détentrice du permis ci-dessus mentionné dont la clause c) se lit comme suit (traduction du procureur):

Route restreinte - longue distance - transport restreint

c) De la frontière Ontario-Québec (tous ports d'entrée) à tous points de la province de Québec pour le transport d'équipement pétrolier et des accessoires s'y rapportant, pour le public en général et retour — origine ou destination: Calgary, Alberta.

La requérante demande que cette clause soit amendée pour se lire — origine ou destination, tous points de la province d'Alberta.

La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner le service suivant:

A. Transport de ménages et ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage dans des véhicules spécialement agencés et utilisés exclusivement pour le transport de ménages.

a-1) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé

a-1) De la frontière Québec-Ontario (via tous les ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour. Origine ou destination: tous points situés dans les provinces et territoires à l'ouest de la province de Québec.

a-2) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé

a-2) De la frontière Québec-Nouveau-Brunswick (via tous les ports d'entrée) à tous les points situés dans la province de Québec et retour. Origine ou destination: tous points situés dans les provinces sises à l'est de la province de Québec.

a-3) Transport restreint - longue distance - route restreinte - transport spécialisé - corridor

a-3) En transit, d'une frontière de la province de Québec à une autre (via tous les ports d'entrée). Origine ou destination: tous les points des provinces et territoires du Canada autres que la province de Québec et tous les points des États-Unis.

Conditions:

1. Les permis décrits ci-dessus seront exploités concurremment avec les permis émis par les autorités concernées.

2. La détentrice n'est pas autorisée à établir un entrepôt dans la province de Québec.

3. Les services prévus au présent permis seront donnés par la requérante à titre d'agent de Atlas Van Lines (Canada) Ltd.

Restriction aux clauses a-1) et a-2)

La détentrice n'est pas autorisée à desservir les comtés de Rimouski, Matane, Matapédia et Gaspé.

La requérante demande le permis de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Montréal à tous les points dans un rayon de 600 milles de Montréal, pour le transport de tapis et sous-tapis en rouleaux et les matériaux s'y rapportant, tels que: colle, tapis mousse, moulures ou autres objets similaires utilisés dans la pose du tapis, pour le compte de Les Couvre-planchers Packer.

Rôle M-81-00982-6
M-304486 102 D

**TRANSPORT T.F. QUÉBEC
LIMITÉE**

1890, boul. des Sources
Pointe-Claire (Île-de-Montréal)
QC
H9R 5B1
Place d'affaires:
Rang du Petit-Bois
Varenes (Verchères)
QC
J0L 2P0
Requérante

Rôle M-81-00983-4
M-305441 101 D

DÉSAUTELS, GILLES

9^e Rang
St-Valérien (Île-de-Montréal)
QC
Voiturier-remorqueur
M-300224 125 D

TRANSPORT ROBERT (1973) LTÉE

130, 1^{re} Avenue, C.P. 39
Rougemont (Rouville)
QC
J0L 1M0
*Voiturier-roulier

Rôle M-81-00986-7
M-304260-103-D

LEPAGE, GUY

556, rue Alexandre
Pont-Viau, Laval, QC
H7G 3M5

Rôle M-81-01015-4
M-509852-101-D

**YOLAND FRANCOEUR ET FILS
INC.**

La Motte
(Abitibi) QC
J0Y 1T0
Requérante-cessionnaire
M-509299-102-D

ST-LAURENT, LIONEL

Rang 4
Amos
(Abitibi) QC
J9T 3A3
Requérant-cédant

Rôle M-81-01018-8
M-601009-101-DT

**AUTOMOBILE MERRIL BOUCHER
INC.**

147, Rivière, C.P. 800
Bedford, QC
J0J 1A0

La requérante détentrice du certificat de permis M-304486, lequel se lit comme suit:

Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat
De Varenes à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles (643,6 km) de ladite ville pour le transport de titanium dioxide (pigment) en sacs, pour le compte de Canadian Titanium Pigments Ltd.

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit certificat de permis se lise à l'avenir comme suit:

Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat
De Varenes à tous les endroits situés dans un rayon de 400 milles (643,6 km) de ladite ville pour le transport de titanium dioxide (pigment) en sacs, pour le compte de NL Chem Canada Inc., et retour avec marchandises refusées ou avariées.

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:

Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante-conjointe: Transport Robert (1973) Ltée, détentrice du permis M-300224, qui agira comme voiturier-roulier.

Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Demande est aussi faite par le voiturier-roulier dans le but d'obtenir un permis de courtier en transport réciproque.

Le requérant se prévalant de l'article 2.72.8 du Règlement 2 des règles de pratiques de la Commission demande à celle-ci l'annulation de son permis portant le numéro M-304260.

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-509299 D-001 à la requérante-cessionnaire pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 08.

Les actions de la requérante-cessionnaire sont réparties comme suit:

Bertrand Francoeur	70% des actions ordinaires
Yvan Francoeur	15% des actions ordinaires
Pierrette Francoeur	15% des actions ordinaires

Modification tarifaire
Demande d'augmentation des taux de location auprès de la Commission des transports du Québec.

	À la journée		Fin de semaine		7 jours	
	min.	max.	min.	max.	min.	max.
Lynx	15,00 \$	- 33,00 \$	35,00 \$	- 71,00 \$	90,00 \$	- 160,00 \$
Zephir Capri	17,00	- 42,00	36,00	- 84,00	95,00	- 180,00
Cougar	19,00	- 45,00	37,00	- 89,00	115,00	- 200,00
Marquis	21,00	- 47,00	38,00	- 94,00	120,00	- 210,00
Chateau Club	45,00	- 75,00	85,00	- 145,00	205,00	- 510,00

	Au mois		Kilomètre si non inclus dans le tarif	
	min.	max.	min.	max.
Lynx	330,00 \$	485,00 \$	0,10	0,20
Zephir Capri	335,00	560,00	0,10	0,20
Cougar	345,00	570,00	0,10	0,20
Marquis	355,00	610,00	0,10	0,20
Chateau Club	820,00	1500,00	0,10	0,20

Rôle M-81-01019-6

M-300195-104-DT

DÉMÉNAGEMENT G. ROY INC.253, rue Corbeil
Sherbrooke, QC
J1G 3H3**Modification tarifaire**

Déménagement G. Roy Inc., de Sherbrooke au Québec, demande une augmentation de 15% dans les taux des déménagements locaux comme détaillée dans l'application devant entrer en vigueur le 1^{er} mai 1981, conformément à l'article 2.58.1.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01020-4

M-305140-102-DT

LES TRANSPORTS CLAUDE MONGEAU INC.265, rue Corbeil
Sherbrooke, QC
J1H 3H3**Modification tarifaire:**

Les Transports Claude Mongeau Inc., de Sherbrooke au Québec, demande une augmentation approximative de 15% dans les taux des déménagements locaux et longue distance comme détaillée dans l'application devant entrer en vigueur le 1^{er} mai 1981, conformément à l'article 2.58.1.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la demande à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01021-2

M-300337-102-DT

ACE TRUCKING INC.7401, boul. Newman
LaSalle, QC
H8N 1X4**Modification tarifaire:**

La requérante ACE Trucking Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de faire approuver ses nouveaux taux tels que détaillés à l'annexe «A» ci-jointe et demande que ces modifications deviennent exécutoires au moment où la décision sera rendue.

Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01023-8

M-000051 108-D

AUTOBUS LÉO AUGER INC.117, rue Clément
Ville LaSalle, QC
H8R 1S8

Requérante

La requérante Autobus Léo Auger Inc., détentrice du permis M-000051 s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir un permis de transport saisonnier, lequel se lit comme suit:

Transport saisonnier - catégorie Économique
Transport quotidien d'étudiants (aller et retour) résidant à Châteauguay et fréquentant les collèges et Cégep suivants:

Collège Sainte-Anne, 1250, rue Saint-Joseph, Lachine, QC

Cégep André Laurendeau, 1111, Lapierre, LaSalle, QC

Transport saisonnier - catégorie Économique

Du Collège Sainte-Anne, situé au 1250, rue Saint-Joseph, Lachine, QC, à tous points situés dans un rayon de 150 milles dudit collège pour le transport d'étudiants fréquentant ledit collège ainsi que leurs professeurs et/ou personnes en autorité sur lesdits étudiants pour des activités de groupe, religieuses, éducatives, culturelles, sportives et récréatives, et retour.

Note: La requérante obtient depuis plusieurs années ce permis de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01025-3

M-000637 101 D

MICHAUD, MARTIAL590, Berthier nord
Berthierville, QC
J0K 1A0
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de donner le service suivant:

Transport saisonnier - catégorie Économique

Transport de travailleurs de Marine Industries de la traverse à Sorel et se rendant à Marine Industries située à Sorel - Tracy et retour.

Rôle M-81-01027-9

LE GROUPE DES DROITS ET LIBERTÉ DU TAXI DE MONTRÉAL INC.6758, rue Louis-Hébert
Montréal, QC
H2G 2G9

M-20111L-101-D

La partie requérante s'est adressée à la Commission des transports du Québec pour être reconnue comme le groupe représentatif des détenteurs de permis de propriétaires de véhicules-taxis de l'agglomération A-11 Montréal, sous le nom de: Le groupe Droits et liberté du taxi de Montréal Inc. aux lieux et place de la Ligue de taxis de Montréal Inc.

Rôle M-81-01028-7

M-210980 001 101 D

SANON DURANDIEU

11349, Garon, app. 3

Montréal-Nord, QC

H1H 3T7

Requérant-cessionnaire

M-208246 001 102 D

MILIUS JOSEPH LECLERC

6470, Maurice-Duplessis, app. 5

Montréal-Nord, QC

H1G 1Z4

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208246-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01029-5

M-203573 009 103 D

CAMERON EWEN

489, 32e Avenue

LaSalle, QC

H8P 2X3

Requérant-cessionnaire

M-200280 001 101 D

DISANTO BIAGIO

8765, rue Tardif

LaSalle, QC

H8R 2R6

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-200280-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01030-3

M-210079 003 004 102 D

SAVAGE, ÉDOUARD

878, St-Martin, app. 5

Montréal, QC

H3J 1X1

Requérant-cessionnaire

M-207711 002 003 104 D

GARAND, HÉBERT

199, Galt

Verdun, QC

H4C 2P3

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207711-002-003 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01031-1

M-210098 003 104 D

SUZAN, MME JEANNETTE

3445, Bressani, app. 1

Montréal, QC

H1Z 1H2

Requérante-cessionnaire

M-208616 001 101 D

POLYMPSESTOFF, GEORGES-RENÉ

10311, Sacré-Coeur, app. 2

Montréal, QC

H2C 2S8

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208616-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01032-9

M-210266 002 102 D

BOURQUE, WALTER

7, boul. des Trembles, R.R no 3

St-Jérôme, QC

J7Z 5T5

Requérant-cessionnaire

M-204093 001 101 D

PAPINEAU, PAUL

214, Clermont

St-Jérôme, QC

J7Y 2K6

Requérant-cédant

Rôle M-81-01033-7

M-210981 001 101 D

THÉRÈSE ROBERGE TURCOTTE**ENR.**

(Roberge Turcotte, Thérèse)

18770, Landry

St-Augustin, Mirabel

QC

J0N 1L0

Requérante-cessionnaire

M-202745 001 101 D

MARTEL, GÉRARD7, 34^e Avenue est

Blainville, QC

J7C 1J3

Requérant-cédant

Rôle M-81-01034-5

M-210982 001 101 D

RACINE, SERGE

133, Robinson nord

Granby, QC

J2G 6L4

Requérant-cessionnaire

M-205841 001 101 D

BEAUMONT, DENIS

192, des Érables ouest

Granby, QC

J2G 1K6

Requérant-cédant

Rôle M-81-01035-2

M-210983 001 101 D

MESSIER, CHARLES HENRI

1699, Charles-Aubert

Lachenaie, QC

J6W 3R5

Requérant-cessionnaire

M-208848 001 101 D

RÉJEAN GRENIER ENR.

(Grenier, Réjean)

67, Glasgow

Mascouche-Heights, QC

J0N 1T0

Requérante-cédante

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-204093-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-15 St-Jérôme.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202745-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-54 Ste-Thérèse.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-205841-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-33 Granby.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208848-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-17 Terrebonne.

Rôle M-81-01036-0
M-210986 001 101 D

TEFENKAJIAN, MME ALICE

424, 24^e Avenue
Île-Perrot, QC
J7V 4M9

Requérante-cessionnaire
M-202361 001 102 D

LÉVY, EDMOND

4982, René-Coty
Chomedey, Laval
QC

H7W 2J4

Requérant-cédant

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-202361-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01037-8
M-40003 429-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire

Augmentation de 17% à 18% dans les surtaxes de carburant en accord avec «Interstate Commerce Commission» dans les suppléments des tarifs Canada-États-Unis n^{os} ICC HGB 400-A, 403, 404, 405, 407-A et 410.

Rôle M-81-01038-6
M-40003 430-DT

**CANADIAN HOUSEHOLD GOODS
CARRIERS' TARIFF BUREAU
ASSOCIATION**

222, Dixon Road
Weston (Ontario)
M9P 3S5

Modification tarifaire

Le supplément n° 17 de Frederick Transport Limited, Chatham, Ontario, tarif n° 201, reflète une augmentation de 18% dans les surtaxes de carburant des marchandises des chargements complets et une augmentation de 3% dans les surtaxes de carburant des marchandises des chargements incomplets. Ces augmentations devant être ajoutées au coût total des frais de carburant des transports.

Rôle M-81-01040-2
M-30006 239-DT

**NIAGARA FRONTIER TARIFF
BUREAU INC.**

P.O. Box 184
Buffalo (New York)
14221

Modification tarifaire

Demande de fixation de tarif

Supplément 27 au tarif 220-E
(Tarif de papier journal)

Item: 8240-A (Addition)
8460-A (Addition)
8760-A (Addition)
8785-A (Addition)
8840-A (Addition)
9010-A (Addition)
9020-A (Addition)
9075-A (Addition)

Supplément 62 au tarif 261-J

(Tarif de marchandises générales)

Item: 10303 (Addition)

Supplément 18 au tarif 270-H

(Tarif de fer et d'acier)

Item: 6645-A (Addition)

Supplément 12 au tarif 368-F

(Tarif de classe et marchandises générales)

Item: 8562 (Addition)
8952-A (Addition)
9130 (Addition)
9810 (Addition)
10610 (Addition)

Cette demande est présentée conformément à l'article 2.58.1 du Règlement n° 2 (1976) et nous demandons que la requête entre en vigueur le 23 mars 1981 ou à la date que la décision sera rendue si cette date est ultérieure à celle mentionnée plus haut.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter lesdits suppléments déposés à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01045-1

M-600433-106-DT

REMORQUES OLYMPIA LTÉE

480, chemin des Patriotes

Saint-Denis-sur-Richelieu

Saint-Hyacinthe, QC

J0H 1K0

Modification tarifaire

La requérante, Remorques Olympia Ltée., demande à la Commission des transports du Québec la permission d'augmenter ses taux de location d'environ 10%. Toute personne concernée pourra prendre connaissance des nouveaux taux déposés avec les présentes au bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01047-7

M-601355 101 D

SODARCAN INC.

2, complexe Desjardins, suite 1700

Montréal, QC

H5B 1B3

Requérante

La requérante, Sodarcac Inc., s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis de location suivant:

Permis de location à long terme de véhicules de promenade loués exclusivement au personnel et aux membres de la compagnie ou au personnel et aux membres des compagnies administrées par la requérante et lui appartenant.

Rôle M-81-01048-5

1^{re} transaction:

M-208009 001 101 D

SMITH, MME JEAN

63, Stanton

Châteauguay, QC

J6W 4Z7

Requérante-cessionnaire

M-208009 001 101 D

SMITH, MME JEAN

Légataire universelle à la succession de

feu Edward Smith

63, Stanton

Châteauguay, QC

J6W 4Z7

Requérante-cédante

2^e transaction:

M-205049 002 101 D

LEFEBVRE, MARCEL

741, Pilon

LaSalle, QC

H8P 3L5

Requérant-cessionnaire

M-208009 001 101 D

SMITH, MME JEAN

63, Stanton

Châteauguay, QC

J6W 4Z7

Requérante-cédante

La requérante, légataire universelle à la succession de feu Edward Smith, demande à la Commission des transports du Québec que le permis M-208009-001, agglomération A-11 Montréal, catégorie ordinaire lui soit transféré.

Laquelle demande également à transférer ledit permis en faveur de: Lefebvre, Marcel, 741, Pilon, LaSalle, H8P 3L5.

Rôle M-81-01049-3

1^{re} transaction:

M-202466 001 101 D

GAREAU, MME DENISE BRAULT

1600, Leclair

Verdun, QC

H4H 2M8

Requérante-cessionnaire

M-202466 001 101 D

GAREAU, MME DENISE BRAULT

Légataire universelle à la succession

de Gareau Denis

1600, Leclair

Verdun, QC

H4H 2M8

Requérante-cédante

La requérante, légataire universelle à la succession de feu Gareau, Denis, demande à la Commission des transports du Québec que la moitié indivise du permis M-202466-001, agglomération A-11 Montréal, catégorie Ordinaire, lui soit transférée, laquelle demande également à transférer ledit permis en faveur de Guay, Pierre, 5886, Bannantyne, Verdun.

2^e transaction:

M-209641 003 103 D

GUAY, PIERRE

5886, Bannantyne

Verdun, QC

H4H 1H3

Requérant-cessionnaire

M-202466 001 101 D

GAREAU, MME DENISE BRAULT

1600, Leclair

Verdun, QC

H4H 2M8

Requérante-cédante

Rôle M-81-01050-1

M-210984 001 101 D

TUNIS, HENRYMAN

7475, Lajeunesse, app. 1

Montréal, QC

H9A 1H7

Requérant-cessionnaire

M-208632 001 101 D

MESSIER, GILBERT

31, Joseph-Païement

Dollard-des-Ormeaux, QC

H9A 1H7

Requérant-cédant

Rôle M-81-01051-9

M-210985 001 101 D

BRUNELLE, JEAN

5185, montée St-Hubert

St-Hubert, QC

J3Y 1V8

Requérant-cessionnaire

M-207628 001 101 D

BRUNELLE, PIERRE

3890, York

St-Hubert, QC

J3Y 5G9

Requérant-cédant

Rôle M-81-01052-7

M-210987 001 101 D

ROSAIRE LANGLOIS ENR.

(Langlois, Rosaire)

15, Couvent

Lennoxville, QC

J1M 1M6

Requérant-cessionnaire

M-201420 001 101 D

THIBAUT, RENÉ

78, rue René

Fleurimont, QC

J1G 3T7

Requérant-cédant

Rôle M-81-01053-5

M-000385 102 D

**LES ENTREPRISES
PARASCOLAIRES L.T.S. INC.**

95, avenue du Puits

Boucherville, QC

J4B 4N7

Requérante

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208632-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Catégorie Agglomération

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207628-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Catégorie Région

Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-201420-001 que détient le requérant-cédant pour la région de Lennoxville 05-3602-VT.

Nous, «Les Entreprises Parascolaires L.T.S. Inc.», demandons le renouvellement de notre permis de transport privé pour véhiculer nos élèves fréquentant le «Centre Éducatif, Les Trois Saisons Enr.». Le territoire à desservir comprend: Boucherville (5612), Ste-Julie (2744), Varennes (5713), Longueuil (5615), St-Bruno (9313).

Les autobus servent aussi à transporter les élèves sur les lieux de sorties éducatives, sportives, etc.

Quant au service concernant le transport de nos élèves sur les lieux de sorties éducatives, sportives, il se fera dans un rayon d'une cinquantaine de kilomètres.

Rôle M-81-01056-8
M-000115-105-DT
AUTOBUS PAQUETTE INC
PAQUETTE AUTOBUS INC
295, Grande-Côte
St-Eustache
Deux-Montagnes, QC
J7P 1C6

Modification tarifaire
La requérante s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir une modification de taux sur ces circuits nos 1, 2, 3, telle que déposée au dossier.
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la demande déposée à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-81-01057-6
M-210850 005 105 D
LES TAXIS VIA INC.
2715, chemin Chambly
Longueuil, QC
J4L 1N7
Requérante-cessionnaire
M-208469 001 102 D
LACASSE, OLIVA
5193, Drolet
Montréal, QC
H2T 2H3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
La requérante-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208469-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-81-01058-4
M-210989-001-101-D
RÉGIS, ABEL
12300, pl. Germain, app. 201
Montréal-Nord, QC
H1G 3T4
Requérant-cessionnaire
M-209833-001-102-D
ROUSSEL, CLAUDE
1227, Vincent-Massey
Chomedey, Laval
QC
H7V 2N3
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209833-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01060-0
M-210990-001-101-D
PASCAL, RAOUL JEAN
4880, Paisley, app. 11
Montréal, QC
H1S 1T3
Requérant-cessionnaire
M-208095-001-102-D
HADDU, MOHAMED ABDELJALAK
5430, Milan, app. 2
Brossard, QC
J4Z 3M5
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire
Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-208095-001 que détient le requérant-cédant pour l'agglomération A-11 Montréal.

Rôle M-81-01061-8
M-601283-103-D
LOCATION D'AUTOS BEAU
BAZOU INC.
235, Van Horne
Montréal, QC
H2T 2J2
Requérante

La requérante détentrice du permis M-601283-001 s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de changer l'adresse de sa place d'affaires du 235, avenue Van Horne, Montréal, QC, H2T 2J2, au 757, rue Mountain, Montréal, QC, H3C 2B6.

Rôle M-81-01062-6
M-302641-101-D
CUMMING TRANSPORT
R.R. no 2 Box 205
Ontario
L0L 2M0
Au Québec:
31, St-Jacques, app. 100
Montréal, QC
H2Y 1K9

Rôle M-81-01063-4
M-303491-103-D
**LES DÉMÉNAGEMENTS DUPRIX
LTÉE**
94, Adrien-Robert
Parc Industriel
Hull, QC
J8Y 3S2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis l'autorise à fournir, conformément aux dispositions de l'article 2.72.9.

La requérante, dont les certificats de permis M-303491-001 et 003 se lisent ainsi:
Transport restreint - longue distance - rayon - article 51
De Hull et de tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de Hull à ailleurs dans la province, et retour, pour le transport de meubles de ménage (déménagements) avec véhicules spécialement agencés à cette fin.
Transport restreint - longue distance - route restreinte - article 51
De Hull à la frontière Québec/Ontario (port d'entrée: Hull), pour le transport de ménages et d'ameublement usagés avec véhicules spécialement agencés à cette fin, et retour.

Destination: Tous les points en Ontario.
Condition: Cette clause de permis devra être opérée conjointement avec le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board, no X-2741, daté du 12 mars 1980.

Demande à la Commission des transports du Québec de modifier lesdits permis pour qu'ils se lisent à l'avenir comme suit:

Transport restreint - longue distance - rayon - article 51
De Hull et de tous les endroits situés dans un rayon de 50 milles de Hull à ailleurs dans la province, pour le transport de ménages et d'ameublement usagés avec véhicules spécialement agencés à cette fin, et retour.

Droit additionnel:
La requérante peut utiliser l'autoroute 417 dans la province de l'Ontario avec ports de sortie et d'entrée à Pointe-Fortune à la frontière Québec/Ontario.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - article 51
De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière Québec/Ontario, et retour, (via toutes les routes et tous les ports d'entrée) pour le transport de ménages et d'ameublement usagés avec véhicules spécialement agencés à cette fin.

Destination: Tous les points en Ontario.
Condition: Cette clause de permis devra être opérée conjointement avec le permis complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board, no X-2741, daté du 12 mars 1980.

Rôle M-81-01064-2
M-301159-102-D
MEUNERIE STE-ROSALIE INC.
160, rue de L'Église
Ste-Rosalie, QC
J0H 1X0

La requérante qui détient le permis suivant:
a) Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Montréal à Ste-Rosalie et aux endroits situés dans un rayon de 75 milles (120,675 km) des limites de Ste-Rosalie au sud du fleuve St-Laurent pour le transport de farine à boulangerie en sacs pour le compte de Robin Hood Multifoods Limited; Ogilvie Mills Ltd.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Rosalie à tous les endroits situés dans un rayon de 75 milles (120,675 km) des limites de ladite ville pour le transport de farine à boulangerie en sacs pour le compte de Robin Hood Multifoods Limited; Ogilvie Mills Ltd.
s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir la clause additionnelle suivante:

De Montréal à destination de Magog (Boulangerie Marchand et Pâtisserie Gaby); de Drummondville (Boulangerie Marius Pelletier); Victoriaville (Pâtisserie La Forest Noire); Ste-Rosalie (Pâtisserie Gosselin); St-Hyacinthe (Boulangerie Pinsonneault); Nicolet (Boulangerie Cardinal); Baieville (Boulangerie Gauthier) et Henryville (J. P. Nadon); le tout originant des usines Les Moulins Maple Leaf Limitée, 380, Oak, Montréal, pour le transport de farine en sacs.

Rôle M-81-01065-9

M-305448-102-D

ROULEAU, MARCEL

543, chemin Rivière-la-Guerre

St-Anicet, QC

J0S 1M1

Voiturier-remorqueur

M-301492-126-S

R. MARTEL EXPRESS LTÉE

350, Carreau

St-Jean sur Richelieu, QC

J3B 6Z1

Voiturier-roulier

Rôle M-81-01066-7

M-305440-101-D

OSBORNE, BILL

14898, Highland

Pierrefonds, QC

H9H 1R2

Voiturier-remorqueur

M-301796-207-D

ARNOLD BROS TRANSPORT LTD

2295, chemin St-François

Dorval, QC

H9P 1K3

Voiturier-roulier

Rôle Q-81-00260-1

Q-302,177-102-D

LES ENTREPRISES GAGNON & MICHAUD ENR.

(En société)

90, Prévoist

Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)

G5R 2T1

Requérante-tireur

Q-302,119-103-D

TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC.

JEANNOT GAGNON TRANSPORT INC.

R.R. 1, 167, chemin des Raymonds

C.P. 512

Rivière-du-Loup (Rivière-du-Loup)

G5R 3Z1

Requérante-tirée

Hogue, Chouinard & Associés

Rôle Q-81-00691-7

Q-507424-104-DT

HIGGINS TRUCKING LTD

2, av. Chauveau

Québec, QC

G1R 4S6

Rôle Q-81-00796-4

Q-000,301-105-D

JEAN-MARC OUELLET ENR.

(Ouellet, Jean-Marc)

795, chemin Sydenham

Chicoutimi

G7H 2G9

1) Transport restreint - remorquage - contrat

1) Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques, vides ou chargées du voiturier-roulier détenteur du permis M-301492 selon toutes les clauses du permis du roulier.

Le voiturier-roulier demande un permis de courtier réciproque.

Les requérants demandent que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue selon l'article 2.58.1.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques ou semi-remorques vides ou chargées, propriété ou en possession légale du voiturier-roulier, sur toutes et chacune des clauses dudit permis. Arnold Bros. Transport Ltd désire obtenir réciproquement le droit d'agir comme courtier pour ce faire.

Permis régulier (Remorquage)

Prenez avis que les Entreprises Gagnon & Michaud Inc., de Rivière-du-Loup, s'adressera à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides et/ou chargées de Transport Jeannot Gagnon Inc., détentrice du permis Q-302,119 suivant toutes les clauses dudit permis, cette dernière demandant la demande de permis de courtier correspondant.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir la fixation d'un tarif pour le transport de sciure comme suit:

Tarif no 258

S'applique au transport entre les points désignés aux présentes.

Transport de bran de scie par camion pour le compte de J.D. Irving Ltd., de Chipman (N.-B.) à New Richmond (QC), au taux de 18,24 \$ la tonne moins la subvention spéciale de 2,74 \$ la tonne accordée à la région de l'Atlantique. Fret net au client: 15,50 \$ la tonne.

Demande de permis saisonnier, catégorie économique

Transport d'enfants de 5 à 8 ans, de leur résidence aux écoles suivantes: Notre-Dame, André-Gagnon, Apostolique, Ste-Bernadette, du 1^{er} septembre 1981 au 30 juin 1982 et dont la résidence ne se trouve pas sur le parcours desservi par les autobus desdites écoles dans la ville de Chicoutimi et retour.

Rôle Q-81-00798-0
Q-300,174-120-D (3818-V)

BEAUCE EXPRESS INC.

C.P. 38
Route Kennedy
St-Georges (Beauce)
G5Y 5C5
Voiturier-remorqueur
Q-300,927-120-D (22173-V)

CHO-BO INC.

5420, 4^e Avenue est
R.R. 5, C.P. 38
St-Georges-Est (Beauce)
G5Y 5C5
Voiturier-roulier
Flynn, Rivard & Ass.

La requérante qui est autorisée en vertu de son permis à donner le service de transport ci-après:

Transport par remorquage - contrat

La détentrice est autorisée à tirer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de CHO-BO INC., selon les clauses a) à j) inclusivement et l) à q) inclusivement, du permis no 22173-V de cette dernière.

Cho-Bo Inc. est autorisée à faire tirer ses remorques par Beauce Express Inc.

Conditions:

1. Ce service est sujet à la Loi sur les transports, à l'Ordonnance générale sur le camionnage et aux règles de pratique de la Commission.

2. Ce service est sujet au contrat intervenu entre les parties, lequel ne pourra être modifié en aucune façon sans le consentement préalable écrit de la Commission.

désire que ce permis soit modifié pour se lire à l'avenir comme suit:

Transport par remorquage - contrat

La détentrice est autorisée à tirer, avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques de Cho-Bo Inc. selon toutes les clauses du permis de cette dernière portant le no 22173-V. Cho-Bo Inc. est autorisée à faire tirer ses remorques par Beauce Express Inc.

Conditions:

1. Ce service est sujet à la Loi sur les transports, à l'Ordonnance générale sur le camionnage et aux règles de pratique de la Commission.

2. Ce service est sujet au contrat intervenu entre les parties, lequel ne pourra être modifié en aucune façon sans le consentement préalable écrit de la Commission.

Rôle Q-81-00799-8
Q-302,203-101-D

TRANSPORT ALCIDE DOYON & FILS INC.

St-Côme-de-Kennebec
Linière, (Beauce)
G0M 1J0
Requérant-cessionnaire
Q-300,653-101-D

DOYON, ALCIDE

St-Côme-de-Kennebec
(Beauce)
G0M 1J0
Requérant-cédant
Alain Veilleux, notaire

Prenez avis que M. Alcide Doyon, de St-Côme, Linière, comté de Beauce, s'adressera à la Commission des transports du Québec, pour obtenir l'autorisation de transférer son permis de transport numéro 18208-V à la compagnie Transport Alcide Doyon & Fils Inc., dont le siège social est situé à St-Côme, Linière, comté de Beauce.

Rôle Q-81-00800-4
Q-300,724-125-D (19304-V)

ST-LAMBERT TRANSPORT INC.

132, boul. Léon-Vachon
Centre Industriel
St-Lambert-de-Lauzon, (Lévis)
G0S 2W0
Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, St-Lambert Transport Inc., détentrice du permis no Q-300,724 demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sainte-Aurèle, Saint-Georges-de-Beauce, Saint-Ephrem, Lambton, Weedon, East-Hereford et Sainte-Marie, Beauce à Drummondville et à tous les points situés dans un rayon de 100 milles de Drummondville, pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que la coupe transversale, l'ébranchage, l'écorçage et le sciage longitudinal.

Rôle Q-81-00801-2
Q-301,601-112-D

MARCHAND, PAUL

67, rue Bernier
C.P. 554
Victoriaville, (Arthabaska)
G6P 6V7
Flynn, Rivard & Ass.

Le requérant détenteur du permis 23757-V s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ledit permis soit modifié en y ajoutant la clause suivante:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De Giffard à la frontière Québec-USA (tous ports d'entrée) pour le transport de bois de sciage oeuvre pour le compte de J.A. Raymond et Fils Inc.

Point de destination aux U.S.A.: Les états de la Nouvelle-Angleterre.

Rôle Q-81-00802-0
Q-300,240-140-D (6427-V)

STE-MARIE EXPRESS LIMITÉE

C.P. 203
470, 1^{re} Avenue
Parc Industriel
Ste-Marie (Beauce)
G0S 2Y0
Sirois, Blanchard & Ass.

La requérante, Ste-Marie Express Limitée, détentrice du permis no Q-300,240 demande à la Commission des transports du Québec de lui accorder le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sainte-Aurèle, Saint-Georges-de-Beauce, Saint-Ephrem, Lambton, Weedon, East-Hereford et Sainte-Marie, Beauce à Drummondville et à tous les points situés dans un rayon de 100 milles de Drummondville pour le transport de bois ayant subi d'autres opérations que la coupe transversale, l'ébranchage, l'écorçage et le sciage longitudinal.

Rôle Q-81-00804-6
Q-600,387-104-D

LOCATION D'AUTOMOBILES ROCHETTE INC.

2970, boul. Laurier
Ste-Foy
G1V 2M4
Place d'affaires
2905, boul. Laurier
Ste-Foy
G1V 2M2
Requérant
Procureur:
Fortier, Robert, Morin & Lemieux

Rôle Q-81-00805-3
Q-700066-102-DT

CROISIÈRE DES ÎLES DE SOREL INC.

1665, Chenal du Moine
C.P. 32
Ste-Anne-de-Sorel
Québec
J3P 5N6

Prenez avis par les présentes que la compagnie «Location d'Automobiles Rochette Inc.» étant détenteur d'un permis émis par la Commission des transports du Québec, présente à cette dernière une nouvelle déclaration de place d'affaires pour les services décrits aux certificats numéros Q-600,387-001 et Q-600,387-005 et Q-600,387-006, et cette nouvelle place d'affaires sera au 845, Ducharme, ville Vanier, à Québec.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux selon les différentes croisières disponibles pour la prochaine saison touristique 1981 comme suit:

Croisière dans les îles de Sorel

(De jour — durée de 1 h 40)

	<i>Taux actuel</i>	<i>Taux proposé</i>
— Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	Gratuit
— Enfant de 2 ans à 12 ans	1,90 \$	2,10 \$
— Adultes 13 ans et plus	4,90	5,40

Croisière au clair de lune

(De soir — durée 4 heures)

6,00 6,75

Sur cette croisière, un cocktail de bienvenue est offert gratuitement à chaque convive. De plus, nous devons payer les frais de location d'une disco-mobile pour agrémenter la soirée.

Croisière sur le Richelieu

(De jour — durée de 9 h à 18 h)

13,00 \$ 13,00 \$

Autres endroits

Location avec équipage

125,00 \$/heure 125,00 \$/heure

Rôle Q-81-00806-1
Q-301834-112-DT

TRANSPORT SIGOUIN INC.

148, 12^e Avenue est
Amos
(Abitibi)
J9T 1K1
Procureur:
M^r François Perreault
200, rue St-Jacques
Suite 900
Montréal
H2Y 1M1

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses taux de la façon qui suit:

a) Pour les clauses autorisant le service de fardier:

<i>Taux actuels</i>	<i>Taux proposés</i>
1,50 \$ du mille ou 50,00 \$/l'heure	1,60 \$ à 1,75 \$ du mille parcouru ou 60,00 \$ à 75,00 \$/l'heure.

b) Pour toutes les clauses autorisant un service avec un camion au sens du code de la route:

<i>Taux actuels</i>	<i>Taux proposés</i>
0,85 \$ du mille parcouru	1,10 \$ du mille parcouru
— Minimum actuel: 28,00 \$	
— Minimum proposé: 35,00 \$	

La requérante invoque au surplus et demande l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique de la C.T.Q., Règlement 2 (1976).

Rôle Q-81-00808-7
Q-302,065-105-D

MESSAGERIE DU LAC LTÉE

C.P. 156
150, 8^e Avenue
Dolbeau (Lac-St-Jean-Ouest)
G8L 2R1
St-Hilaire, DeBlois & Ass.

La requérante, Messagerie du Lac Ltée, 1465, du Pont sud, Alma, détentrice du permis Q-302,065 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisée à donner aux conditions réglementaires le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Chibougamau, Chapais et Dolbeau, et retour, pour le transport par camions de petits colis de 75 lb et moins.

Restriction:

1. La présente demande exclura tout transport de ménages et ameublements usagés tel que défini par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

2. En donnant les services décrits à la présente clause, la requérante n'aura pas le droit d'utiliser des véhicules et camions d'une capacité de plus de 2 tonnes.

Rôle Q-81-00811-1
Q-302,192-102-D
FLOYD DUENOW INC.
B.P. 86
Savage
Minnesota 55378
USA
Flynn, Rivard & Associés

Rôle Q-81-00812-9
Q-300,723-109-D
(19296-V)
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert, C.P. 82
Mont-Joli (Rimouski)
G5H 3K8
Requérante
Létourneau & Stein

Rôle Q-81-000813-7
M-305,439-101-D
103958 CANADA LTÉE
2, côte Cachée
Ste-Thérèse-Ouest
(Terrebonne)
Requérante-cessionnaire
M-305,363-102-D
QUÉBEC AUTO TRANSPORT LTÉE
35, Grande-Allée est
Suite 300
Québec, QC
G1R 2H5
Place d'affaires
5625, côte de Liesse
St-Laurent (Île-de-Montréal)
H4M 1V2
Requérante-cédante

Rôle Q-81-00819-4
Q-203,551-101-D
BLANCHET, DANIEL
13, Bernatchez
Montmagny, QC
G5V 1H1
Requérant-cessionnaire
Q-201,548-101-D
CASAULT, MARCEL
329, Bretagne
Montmagny (Montmagny)
G5V 1E7
Requérant-cédant

Rôle Q-81-00828-5
Q-600370-101-DT
AUTOMOBILES UNIVERS INC.
2065, 5^e Avenue
Shawinigan-Sud (Champlain)
G0P 1N6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant:

Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

De la frontière Québec-U.S.A. (tout port d'entrée) à tous points dans la province de Québec pour le transport de machinerie et pièces de machinerie ainsi que des matériaux, accessoires et fournitures entrant dans la fabrication et la distribution de machinerie et de pièces de machinerie pour le compte de NFD Inc. et retour avec marchandises refusées ou endommagées.

Point d'origine aux U.S.A.: Braham, Minnesota

Restriction: Le présent permis devra être opéré conjointement avec un permis complémentaire émis par l'Interstate Commerce Commission.

La requérante qui détient présentement un permis de transport, désire qu'il soit modifié en y ajoutant la clause suivante:

Transport restreint - longue distance - territoire - isothermes

De tout point à tout autre point situé dans le territoire formé par les district électoraux de Rimouski, Bonaventure, Matane, Matapédia et Gaspé (Gaspé-Nord, Sud) pour le transport de produits alimentaires par véhicules isothermes.

La requérante Québec Auto Transport Ltée, corporation légalement constituée ayant son siège social au 35, Grande-Allée est à Québec, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation requise au transfert du permis M-305,363 qu'elle détient et qui l'autorise à effectuer le transport de tous types de véhicules sur roues de tous points à tous points à l'intérieur de la province de Québec, à 103958 Canada Ltée corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 2, côte Cachée, Boisbriand.

Le requérant-cédant, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Blanchet, Daniel le permis Q-201548-001 de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi pour la région de Montmagny (03-1417 C).

La requérante demande à la Commission des transports la fixation de tarifs de location à long terme exprimés en pourcentage du coût initial du véhicule et incluant seulement le coût du capital, les frais d'administration et le profit.

Durée de location	Taux minimum par mois	Taux minimum par mois
12	5,2%	6,8%
24	4,5%	6,2%
36	4,0%	5,3%
48	3,7%	4,8%
60	3,5%	4,6%

Rôle Q-81-00836-8
Q-300,012-113-D
(69-V)

BOURRET TRANSPORT LTÉE

C.P. 816
R.R. 4
230, boul. Saint-Joseph ouest
Drummondville (Drummond)
J2B 6X1

Rôle Q-81-00837-6
Q-300,168-105-D
(3653-V)

THETFORD TRANSPORT LIMITÉE

1829, boul. Smith nord
C.P. 305
Thetford Mines (Mégantic)
G6G 5T2
Parenteau, Vallée & Associés

Rôle Q-81-00840-0
Q-203,560-101-D
MOREAU, CLAUDE
251, Commercial est
Chandler (Gaspé-Est)
G0C 1K0
Requérant-cessionnaire
Q-202,873-101-D

BOURGET MOREAU, BLANCHE

C.P. 387
Grande-Rivière (Gaspé-Est)
G0C 1V0
Adresse de correspondance
Rue Principale
Grande-Rivière (Gaspé-Est)
G0C 1V0
Place d'affaires

Rôle Q-81-00841-8
Q-300,778-102-D
(20382-V)

GRANICO TRANSPORT LTÉE

524, avenue du Pont nord
Alma (Lac-St-Jean-Est)
G8B 5E7

Rôle Q-81-00842-6
Q-600,606-101-D

AUTOMOBILES A. GOSSELIN INC.

1279, Marie-Victorin
St-Nicolas (Lévis)
G0S 2Z0

En vertu de l'article 23B de l'Ordonnance générale, nous désirons obtenir certains éclaircissements pour certaines clauses de notre permis.

Comme exemple, la clause (300012-018) nous autorisant à livrer de St-Charles à Québec. St-Charles est dans les cantons sans désignation de Wendover et Simpson. C'est donc dire que St-Charles est une paroisse incluse et fondée dans les cantons de Wendover et Simpson, laquelle est aussi connue comme Drummondville-Nord, les cantons de Wendover et Simpson sont en réalité la paroisse du village de St-Cyrille.

Les clauses 300012-001 et 300012-002 sont de Grantham-Ouest; depuis les 20 dernières années, à plusieurs reprises, des parties de Grantham-Ouest furent fusionnées à Drummondville pour faire des parcs industriels, cela aussi nous occasionne certains problèmes d'interprétation dû au fait que notre permis article 300012-009 nous autorise St-Bonaventure à Sherbrooke, ce qui nous donne le droit de Grantham-Ouest à Sherbrooke.

Concernant notre rayon de 5 milles, les fusions et les annexions passées nous occasionnent aussi beaucoup de problèmes.

Nous apprécierons beaucoup obtenir des précisions quant à l'ambiguïté de plusieurs clauses de notre permis de façon à ce que la rédaction en soit précisée.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - spécialisé

Du port de Montréal à Berthierville, à l'usine de Great Lakes Carbon Corporation (Canada) Ltée/Ltd., pour le transport de coke de pétrole calciné dans des conteneurs arrivant d'outre-mer, et retour avec conteneurs vides pour le compte de Great Lakes Carbon Corporation (Canada) Ltée/Ltd.

Condition:

Le déchargement de la marchandise s'effectuera au moyen d'un mécanisme hydraulique spécial, fixé au tracteur, permettant de soulever l'avant du châssis sur lequel le conteneur demeurera attaché.

Le requérant-cédant, s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le transfert du permis Q-202,873-001 à Moreau, Claude, de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région de Grande-Rivière 01-0213-V.

Le requérant, Granico Transport Ltée, détenteur du permis 20382-V, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis additionnel suivant: Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

À Alma, de Montréal et Québec et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Alma Matériaux Inc.

En donnant le service, le requérant aura le droit de faire la cueillette et la livraison à tous les points des comtés électoraux-provinciaux de Abitibi-Est, Dubuc, Lac-St-Jean, Chicoutimi et Jonquière.

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court terme de véhicules de promenade de tous genres.

Rôle Q-81-00846-7

Q-600,615-101-D

CENTRE HENRI ROUSSEAU LTÉE

680, rue Jean-Rioux

Trois-Pistoles (Rivière-du-Loup)

G0L 4K0

Rôle Q-81-00848-3

Q-203,532-102-D

TAXI ST-GERMAIN ENR.

(Paquette, Régent)

C.P. 357

St-Germain-de-Grantham (Drummond)

J0C 1K0

Place d'affaires

380, Notre-Dame

St-Germain-de-Grantham (Drummond)

J0C 1K0

Requérante-cessionnaire

Q-202,401-102-D

FAFARD, ALAIN180, 15^e Avenue

Drummondville (Drummond)

J2B 3G1

Requérant-cédant

Rôle Q-81-00853-3

Q-300,002-122-D

(10-V)

GUILBAULT TRANSPORT INC.

220, rue Principale

St-Charles-des-Grondines (Portneuf)

G0A 1W0

Requérante

M-300,236-102-D

TRANSPORT LARIVEX LIMITÉE**TRANSPORT LARIVEX LIMITED**

300, chemin du Tremblay

Boucherville (Chambly)

J4B 5X9

Requérante conjointe

Les procureurs:

Flynn, Rivard & Associés

11951-o

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de location à court terme pour véhicules de promenade, aux fins d'assurer un prolongement adéquat de son service de la mécanique et de l'entretien, permettant ainsi le prêt d'automobiles, contre rémunération, pour la clientèle désirant se prévaloir d'une voiture de remplacement.

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Taxi St-Germain Enr. le permis Q-202,401-001 de catégorie «région» et de catégorie «ordinaire» ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de St-Germain-de-Grantham (04-4138-P).

Le requérant-cédant demande également l'application de l'article 2.58.1 et que le transfert soit exécutoire immédiatement.

Les requérantes s'adressent à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'émission de permis supplétifs les autorisant à effectuer du transport à contrat pour le compte de l'une et l'autre, dans le cadre des permis qu'elles détiennent, en vertu de l'article 22, par. 2, sous-paragraphe a) de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

**DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)**

<i>Rôle</i>	<i>Numéro de requête nom et adresse</i>	<i>Nature</i>	<i>Suivant l'article</i>	<i>Pour la région</i>
M-81-01026-1	M-710801-101-D ENTRETIEN INDUSTRIEL ROVAN LTÉE 311, boul. Hébert Melocheville (Beauhamois) QC J0S 1J0	Déchets solides et boues liquides		6 et 10

Rôle	Numéro de requête nom et adresse	Nature	Suivant l'article	Pour la région
M-81-01044-4	M-710805-D FOSSÉS SCEPTIQUES MAURICE CHALIFOUX (Chalifoux, Maurice) 1559, avenue A.-Bertrand, C.P. 116 St-Adolphe-d'Howard (Argenteuil) QC J0T 2B0	Boues liquides		6
Q-81-00810-3	Q-710,762-101-D JEAN-LOUIS PELLETIER ENR. (Pelletier, Jean) 328, rang Taché est St-Marcel (L'Islet) G0R 3R0	Déchets solides		3
Q-81-00835-0	Q-710,767-101-D BOUCHER, MARCEL 375, Académie R.R. 1 Victoriaville (Arthabaska) G6P 6R8	Boues liquides	6	4
Q-81-00839-2	Q-710,766-102-D LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE PROTEC INC. 69, St-Vincent ouest Chicoutimi (Chicoutimi) G7J 1S3 Les procureurs: Sirois, Blanchard et Beaudet & Associés	Déchets solides et boues liquides		2

11951-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul conformément à l'article 14 de la Loi sur les transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80- 56023-3	81 03 09	Décision: MPV-2038-S 0-M-000542-103-D ROY, MICHEL Requérant	G.O.Q. no 4 p. 537	81 01 24	Demande de permis Accordée
Q-80- 23893-3	81 03 09	Décision: QPV-1725-S 7-Q-000390-102-D LES AUTOBUS BELLEMARE & FRÈRES LTÉE Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7474	80 07 05	Demande de permis Rejetée
Q-81- 00010-0	81 03 13	Décision: QPV-1727-S 9-Q-000612-101-D LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTIONS G. G. F. INC. Requérante	G.O.Q. no 4 p. 542	81 01 24	Demande de permis Accordée Validité jusqu'au 1 ^{er} mars 1982.

ÉCOLIER

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-54871-7	81 02 06	Décision: MPE-1508 7-M-100246-101-D COMMISSION DE TRANSPORT DE LA RIVE SUD DE MONTRÉAL Requérante-adjudicataire 0-M-100003-102-D SOUTH SHORE REGIONAL SCHOOL BOARD	G.O.Q. no 47 p. 11342	80 11 22	Fixation des prix — transport intégré Accordée
Q-81-00754-3	81 03 09	Requérante-adjudicateur Décision: QPE-1909 7-Q-101099-101-EC LAPIERRE, ERNEST Requérant			Révision du prix d'un contrat transport d'écoliers Désistement

TAXI

M-80-43973	81 03 09	Décision: MPT-16132 M-206657-101-D RÉJEAN LÉTOURNEAU et SERGE ROUSSEL Requérants et DAME GINETTE BRASSARD LÉTOURNEAU Intervenante	G.O.Q. no 34	79 08 25	Demande de transfert de permis Raye le délibéré de cette cause.
M-80-54812-1	81 02 18	Décision: MPT-16094 5-M-210708-101-D GRAVEL-CARDIN, LORRAINE Requérante-cessionnaire 3-M-206799-102-D RUSSO, FRANCESCO Requérant-cédant	G.O.Q. no 46 p. 11152	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 02 18
M-80-54814-7	81 02 23	Décision: MPT-16100 7-M-210706-101-D MARANDOLA, ASSUNTA Requérant-cessionnaire 1-M-206734-101-D LES TAXIS LAFONT INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 46 p. 11152	80 11 15	Transfert de permis Accordée A-5 Entrée en vigueur: 81 02 23
M-80-55415-2	81 02 26	Décision: MPT-16111 5-M-210799-101-D HÉLOU & FRÈRES LTÉE Requérante-cessionnaire 7-M-208734-102-D MARCOTTE, GASTON Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12098	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55497-0	81 02 06	Décision: MPT-16064 6-M-210806-101-D ACCIMEUS, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire 7-M-210383-102-D BEAUDOIN, GILLES Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12109	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-55516-7	81 02 24	Décision: MPT-16102 6-M-209279-103-D SAAD, LARBI Requérant-cessionnaire 0-M-207360-102-D BADIN-GRIGNON, CLAUDETTE Requérante-cédante	G.O.Q. no 51 p. 12111	80 12 20	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 02 24

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55815-3	81 02 09	Décision: MPT-16067 5-M-210831-101-D SCHINCK, RÉAL Requérant-cessionnaire 6-M-205830-101-D VAILLANCOURT, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 1 p. 43	81 01 03	Transfert de permis Accordée A-4 Cowansville Entrée en vigueur: 81 02 09
M-80-55833-6	81 02 09	Décision: MPT-16071 6-M-208917-102-D SAINT-LOUIS, ANDRÉ FRITZ Requérant-cessionnaire 6-M-207471-103-D HERMANN, CHARLES Requérant-cédant	G.O.Q. no 1 p. 45	81 01 03	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 81 02 09
M-80-56006-8	81 02 26	Décision: MPT-16110 0-M-210844-101-D PIERRE, YVON Requérant-cessionnaire 9-M-205720-102-D BEAUDET, RENÉ Requérant-cédant	G.O.Q. no 4 p. 535	81 01 24	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-56007-6	81 02 26	Décision: MPT-16109 7-M-206803-101-D CLOUTIER, ANDRÉ Requérant-cessionnaire 6-M-208578-103-D KARMALI, SHABIRALI Requérant-cédant	G.O.Q. no 4 p. 535	81 01 24	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-56011-8	81 02 26	Décision: MPT-16107 3-M-210841-101-D JEAN-NOËL DESLAURIERS ENR. Requérante-cessionnaire 5-M-209452-102-D ARTHUR GROULX ENR. Requérante-cédante	G.O.Q. no 4 p. 536	81 01 24	Transfert de permis Accordée R-066351 V Ste-Adèle
M-80-56017-5	81 03 03	Décision: MPT-16115 8-M-210846-101-D DENMAN, PIERRE Requérant-cessionnaire 0-M-209655-102-D DUMOULIN, HUBERT Requérant-cédant	G.O.Q. no 5 p. 966	81 01 31	Transfert de permis Accordée A-14 Entrée en vigueur: 81 03 03
M-80-56045-6	81 02 26	Décision: MPT-16106 4-M-203498-102-D MEAD, TREVOR Requérant-cessionnaire 5-M-203760-101-D RENAUD, MAURIL Requérant-cédant	G.O.Q. no 4 p. 538	81 01 24	Transfert de permis Accordée A-2
M-80-56073-8	81 03 03	Décision: MPT-16116 5-M-210856-101-D PETION, PIERRE-ÉLIE Requérant-cessionnaire 6-M-208586-101-D DE LUCA, ROBERT Requérant-cédant	G.O.Q. no 5 p. 968	81 01 31	Transfert de permis Accordée A-5 Est de Montréal Entrée en vigueur: 81 03 03
M-80-56082-9	81 03 03	Décision: MPT-16118 4-M-210865-101-D BRUNET, ROBERT Requérant-cessionnaire 2-M-203847-103-D DESLAURIERS, JEAN Requérant-cédant	G.O.Q. no 5 p. 970	81 01 31	Transfert de permis Accordée A-12 Ouest de Montréal Entrée en vigueur: 81 03 03

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-00011-4	81 03 04	Décision: MPT-16123 7-M-210870-101-D GUAY, ANDRÉ Requérant-cessionnaire 9-M-206926-103-D BIRON, LOUIS Requérant-cédant	G.O.Q. no 5 p. 973	81 01 31	Transfert de permis Accordée A-2 Longueuil Entrée en vigueur: 81 03 04
M-81-00114-6	81 03 10	Décision: MPT-16134 4-M-204074-101-D DION, FORTUNAT Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1522	81 02 07	Demande de permis Accordée Région de Westbury 05-2532
M-81-00116-1	81 03 10	Décision: MPT-16133 0-M-210737-101-D TAXI ANDRÉ ENR. Requérante	G.O.Q. no 6 p. 1523	81 02 07	Demande de permis Accordée Région de la pêche 07-7813
M-81-00241-7	81 03 11	Décision: MPT-16135 1-M-209514-102-D BRUNET, ÉMILIE Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1536	81 02 07	Annulation de permis Accordée
Q-80-25017-7	81 03 05	Décision: QPT-5427 0-Q-203512-101-D JEANNE-MANCE PELLETIER Requérante-cessionnaire 9-Q-200295-103-D PELLETIER, J. ROMÉO Requérant-cédant	G.O.Q. no 49 p. 11782	80 12 06	Transfert de permis Accordée 03-1306-SD, 03-1308-SD, 03-1309-SD. Entrée en vigueur: 81 03 05
* Q-80-25132-4	81 01 21	Décision: QPT-5407 2-Q-203502-101-D TREMBLAY, ROMÉO Requérant-cessionnaire 7-Q-203036-101-D GINETTE LÉGARE Requérante-cédante	G.O.Q. no 51 p. 12124	80 12 20	Transfert total de permis Accordée A-35
Q-81-00008-4	81 02 24	Décision: QPT-5425 1-Q-203529-101-D BERNIER, LANGIS Requérant-cessionnaire 3-Q-200242-101-D LAGACÉ, PAUL Requérant-cédant	G.O.Q. no 4 p. 542	81 01 24	Transfert total de permis Accordée A-21 Entrée en vigueur: 81 02 24
Q-81-00009-2	81 02 24	Décision: QPT-5426 8-Q-203522-101-D RICHARD, MARIE-ANNA Requérante-cessionnaire 1-Q-201200-101-D TOUSIGNANT, ARMAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 4 p. 542	81 01 24	Transfert total de permis Accordée A-21 Entrée en vigueur: 81 02 24
Q-81-00795-6	81 03 09	Décision: QPT-5431 5-Q-203327-102-D BÉLANGER, JEAN-YVES Requérant-cessionnaire 2-Q-201027-101-D GAGNON, GILBERT Requérant-cédant			Transfert de permis A-10 Désistement
Q-81-00843-4	81 03 10	Décision: QPT-5432 0-Q-203561-101-D FORTIN, ANTONIN Requérant			Demande de permis 03-2443-SD Désistement

CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-42814	81 03 09	Décision: MCG-347 M-300044-101-D (406-V) CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. Requérante	G.O.Q. no 27 p. 6842	79 07 07	Demande de droit additionnel Désistement
M-80-44121	81 03 12	Décision: MCG-358 M-304379 D-101 OWEN DAVIS TRUCKING LIMITED Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8102 G.O.Q. no 20 p. 5927	79 09 01 80 05 17	Demande de permis Rejetée
M-80-44589	81 03 12	Décision: MCG-353 M-304911-101-D PAUL W. TAYLOR CO. INC. Requérante	G.O.Q. no 39 p. 8783 G.O.Q. no 33 p. 8472	79 09 29 80 08 16	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-47913	81 03 09	Décision: MCG-341 M-305105 101-D GUY THERRIEN CHARROYEUR ENR. Requérante	G.O.Q. no 10 p. 3911	80 03 08	Demande de permis Désistement
M-80-50724	80 11 03	Décision: MCR-6250 M-301909 103-D (22340-V) GORDON F. MOORE GORDON T. MOORE MARGARET MOORE Requérants-cédants et J.K. IRVING A.L. IRVING J.E. IRVING Requérants-cessionnaires et SUNBURY TRANSPORT LTD. Mise en cause	G.O.Q. no 20 p. 5953	80 05 17	Demande de maintien de permis Accordée
M-80-51122	81 03 11	Décision: MCG-342 M-305170 101-D GUERTIN, GÉRARD Requérant	G.O.Q. no 23 p. 6725	80 06 30	Demande de permis Accordée telle que modifiée
M-80-51142	81 03 12	Décision: MCG-359 M-305184-101-D MARCEL GAMELIN Requérant	G.O.Q. no 23	80 06 07	Demande de permis Rejetée
M-80-51147	81 03 12	Décision: MCG-354 M-305130-101-D LES PÉTROLES J & G GAUTHIER INC. Requérante	G.O.Q. no 23 p. 6726	80 06 07	Demande de permis Désistement
M-80-51662	81 03 09	Décision: MCG-333 M-305203 101-D JAMIL ZARBOUR faisant affaires sous la raison sociale: TRANSPORT MAHA Requérant	G.O.Q. no 26	80 07 21	Demande de permis Désistement
M-80-51693	81 03 10	Décision: MCG-343 M-305207-101-D LES ENTREPRISES GÉRARD TREMBLAY LTÉE Requérante	G.O.Q. no 26	80 06 28	Demande de permis Accordée avec modifications

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53375-0	81 03 11	Décision: MCG-350-TF 0-M-30004B-541-TT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Modification des taux et tarifs Rejetée
M-80-53380-0	81 03 11	Décision: MCG-350-TF 0-M-30004B-542-TT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Modification des taux et tarifs Rejetée
M-80-53381-8	81 03 11	Décision: MCG-3501-TF 0-M-30004B-543-TT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Modification des taux et tarifs Rejetée
M-80-53382-6	81 03 11	Décision: MCG-350-TF 0-M-30004B-544-TT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérante			Modification des taux et tarifs Rejetée
M-80-54539-0	80 12 11	Décision: MCS-05518-C M-305009-103-D CHARTRAND, JACQUES Voiturier-remorqueur et SPEEDWAY EXPRESS LTD. Voiturier-roulier			Correction de décision La Commission: Corrige la page frontispice de la décision MCS-05518 en changeant le numéro de requête Q-300487-101-D par Q-300487-278.
M-80-55028-3	81 03 12	Décision: MCG-631-TF 1-M-300131-104-DT COUPAL TRUCKING LTD Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11584	80 11 29	Modification des taux et tarifs Désistement
M-80-55174-5	81 03 12	Décision: MCG-356 3-M-300196-107-D H. LAPALME TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11773	80 12 06	Demande de permis supplétif Accordée
M-80-55175-2	81 03 12	Décision: MCG-355 2-M-305113-106-D CAMIONNAGE INTRA-QUÉBEC INC Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11773	80 12 06	Demande de permis Accordée
M-80-55176-0	81 03 12	Décision: MCG-357 0-M-305107-106-D CAMIONNAGE BELL INC Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11773	80 12 06	Demande de permis Accordée
M-80-55302-2	81 02 26	Décision: MCG-297-TF 4-M-30020E-129-DT CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11950	80 12 13	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 26
M-80-55313-9	81 02 26	Décision: MCG-299 0-M-305354-102-D EDGAR SERVICE COMPANY INC Requérante-tireur	G.O.Q. no 50 p. 11953	80 12 13	Demande de permis Accordée
M-80-55368-3	81 03 12	3-M-301194-128-D QUINN FREIGHT LINES INC Requérante-tirée Décision: MCG-360 1-M-305346-102-D J.G. CHRISTIAN INC. Requérante-tireur	G.O.Q. no 50 p. 11957	80 12 13	Demande de permis Rejetée
		1-M-300164-132-D ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante-tirée			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55370-9	81 03 03	Décision: MCG-337 5-M-302679-104-D TRANSPORT RENÉ ST-PIERRE INC Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11958	80 12 13	Demande de permis Accordée
M-80-55465-7	81 02 26	Décision: MCG-298-TF 9-M-301909-104-DT SUNBURY TRANSPORT LTD Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11958	80 12 13	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 26
M-80-55549-8	81 02 03	Décision: MCG-209 8-M-305331-101-DS BOUTHOT TRANSPORT ENR Requérante-cessionnaire 5-M-303362-101-DS CARBONNEAU & BOUTHOT TRANSPORT ENRG Requérante-cédante	Le Devoir	80 10 06 80 10 07 80 10 08	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 03
M-80-55870-8	81 03 09	Décision: MCG-332-TF 2-M-30003B-458-RV BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 1 p. 52	81 01 03	Révision d'une décision (art. 22) Rejetée
M-80-56057-1	81 02 25	Décision: MCG-287-TF 8-M-300704-102-DT DENIS TRANSPORT ENRG Requérante	G.O.Q. no 4 p. 539	81 01 24	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 02 25
M-80-56058-9	81 03 02	Décision: MCG-302-TF 1-M-303556-101-DT T.M.R. (LAVAL) INC. Requérante	G.O.Q. no 4 p. 539	81 01 24	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 02
M-81-00004-9	81 03 05	Décision: MCG-313 1-M-301790-105-D LAIDLAW TRANSPORT LTD Requérante-tireur 9-M-305199-103-D RELIABLE-SCOTT TRANSPORT LTD Requérante-tirée	G.O.Q. no 5 p. 972	81 01 31	Demande de permis Accordée
M-81-00005-6	81 03 05	Décision: MCG-614 9-M-305199-105-D RELIABLE-SCOTT TRANSPORT LTD Requérante-tireur 1-M-301790-107-D LAIDLAW TRANSPORT LTD Requérante-tirée	G.O.Q. no 5 p. 972	81 01 31	Demande de permis Accordée
M-81-00006-4	81 03 12	Décision: MCG-351 2-M-301807-101-D CAMIONNAGES R LAVOIE INC. Requérante	G.O.Q. no 5 p. 972	81 01 31	Droit additionnel Accordée
M-81-00074-2	81 03 05	Décision: MCG-318 5-M-304881-103-D GUILLEMETTE, ROGER Requérant-tireur 6-M-300714-103-D SALABERRY CARTAGE LTD Requérante-tirée	G.O.Q. no 5 p. 980	81 01 31	Demande de permis Accordée
M-81-00149-2	81 01 14	Décision: MS-06942 8-M-304805-103-S LES TRANSPORTS A.D.L. ENRG Requérante-tireur 1-M-300164-136-S ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante-tirée	Journal de Montréal	80 12 03 80 12 04 80 12 05	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 01 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-00166-6	81 03 09	Décision: MCG-335-TF 2-M-30003B-464-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante	G.O.Q. no 6 p. 1526	81 02 07	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 09
M-81-00264-9	81 02 11	Décision: MCG-233 7-M-305381-101-DS RÉAL LETENDRE INC. Requérante-cessionnaire 7-M-305217-103-DS TRANSPORT LEBRANOR ENRG Requérante-cédante	Le Devoir	80 12 11 80 12 12 80 12 13	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 11
M-81-00330-8	81 02 20	Décision: MCG-274 7-M-305035-102-DS TRANSPORT L. PETIT INC Requérante-cessionnaire 9-M-300885-102-DS ROCH TRANSPORT INC Requérante-cédante	Le Devoir	80 12 22 80 12 23 80 12 24	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 20
M-81-00839-8	81 03 09	Décision: MCG-338 7-M-301505-101-D SANTOS, SERGE Requérant			Demande de permis Rejetée
M-81-00840-6	81 03 09	Décision: MCG-339 9-M-300604-102-D GABOURY TRANSPORT INC Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-00841-4	81 03 09	Décision: MCG-340 9-M-300604-103-D GABOURY TRANSPORT INC Requérante			Demande de permis Rejetée
M-81-00930-5	81 03 03	Décision: MCG-304-TF 5-M-30006B-237-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Requérante			Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 03
M-81-00931-3	81 03 03	Décision: MCG-305-TF 5-M-30006B-238-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Requérante			Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 04 06
M-81-00935-4	81 03 04	Décision: MS-6994 9-M-303558-102-S MANITOULIN TRANSPORT LTD. Requérante	Le Devoir	81 02 12 81 02 13 81 02 14	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 03 04 jusqu'au: 81 06 04
M-81-01076-6	81 02 25	Décision: MR-30280-81 6-M-300425-101-PSS A MANY & FILS INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 06 30
M-81-01077-4	81 02 05	Décision: MR-30272-81 0-M-301403-102-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01078-2	82 02 25	Décision: MR-30273-81 0-M-301403-103-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01079-0	81 02 27	Décision: MR-30341-81 1-M-300230-102-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01080-8	81 01 20	Décision: MR-30274-81 0-M-301403-104-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01081-6	81 03 02	Décision: MR-30318-81 4-M-300591-105-PSS COMPAGNIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 12 31
M-81-01082-4	81 02 27	Décision: MR-30245-81 2-M-303175-101-PSS GILLES BRIEN TRANSPORT Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01083-2	81 03 02	Décision: MR-30319-81 2-M-301260-101-PSS CONTANT, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01084-0	81 02 27	Décision: MR-30246-81 1-M-303234-102-PSS OUELLET, VIATEUR Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 15
M-81-01085-7	81 02 27	Décision: MR-30342-81 1-M-300230-103-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01086-5	81 02 27	Décision: MR-30247-81 6-M-303247-101-PSS GUÉRIN, JEAN YVES Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01087-3	81 03 02	Décision: MR-30320-81 3-M-301137-101-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01088-1	81 02 27	Décision: MR-30248-81 8-M-303377-102-PSS TOUPIN, RÉAL Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01089-9	81 02 27	Décision: MR-30343-81 1-M-300230-104-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01090-7	81 03 02	Décision: MR-30321-81 3-M-301137-102-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01091-5	81 03 02	Décision: MR-30322-81 3-M-301137-103-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01092-3	81 02 27	Décision: MR-30344-81 1-M-300230-105-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01093-1	81 02 27	Décision: MR-30345-81 1-M-300230-106-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01094-9	81 02 06	Décision: MR-30249-81 8-M-303054-101-PSS LOUMARC TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01095-6	81 03 02	Décision: MR-30323-81 3-M-301137-104-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01096-4	81 02 27	Décision: MR-30250-81 8-M-303054-102-PSS LOUMARC TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01097-2	81 02 27	Décision: MR-30251-81 8-M-303054-103-PSS LOUMARC TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01098-0	81 03 02	Décision: MR-30324-81 3-M-301137-105-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01099-8	81 02 27	Décision: MR-30252-81 8-M-303054-104-PSS LOUMARC TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01100-4	81 03 02	Décision: MR-30325-81 3-M-301137-106-PSS GUENETTE, ROGER Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01101-2	81 02 19	Décision: MR-30253-81 3-M-303364-104-PSS CLAUDE BELLEMARE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01102-0	81 02 19	Décision: MR-30254-81 3-M-303364-105-PSS CLAUDE BELLEMARE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01103-8	81 03 02	Décision: MR-30326-81 4-M-302662-101-PSS NADON, RÉJEAN Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01104-6	81 03 02	Décision: MR-30327-81 0-M-302708-101-PSS LECLERC, YVES Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01105-3	81 02 27	Décision: MR-30346-81 1-M-300230-107-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01106-1	81 02 19	Décision: MR-30255-81 3-M-303364-106-PSS CLAUDE BELLEMARE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01107-9	81 03 02	Décision: MR-30328-81 8-M-305174-104-PSS ST-ARNEAULT, REGILLES Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
M-81-01108-7	81 02 09	Décision: MR-30256-81 2-M-300536-101-PSS DISTRIPAK LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01109-5	81 02 27	Décision: MR-30347-81 1-M-300230-108-PSS DENIS & ROBERT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01110-3	81 02 27	Décision: MR-30329-81 8-M-300365-111-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01111-1	81 03 02	Décision: MR-30257-81 9-M-300786-102-PSS TRANSPORT H. SÉNÉCAL INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 30
M-81-01112-9	81 02 25	Décision: MR-30275-81 0-M-301403-105-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01113-7	81 02 27	Décision: MR-30348-81 6-M-300755-103-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01114-5	81 03 02	Décision: MR-30258-81 4-M-305087-102-PSS CYR, GERVAISE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01115-2	81 03 02	Décision: MR-30259-81 0-M-300942-101-PSS FORT EDWARD EXPRESS CO. INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01116-0	81 02 25	Décision: MR-30277-81 0-M-301403-106-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01117-8	81 03 02	Décision: MR-30261-81 0-M-301395-101-PSS BRIGRAS, GÉRARD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 01 31
M-81-01118-6	81 02 25	Décision: MR-30278-81 5-M-304998-103-PSS OLIGNY, JEAN-GUY Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 08 31
M-81-01119-4	81 02 27	Décision: MR-30349-81 6-M-300755-104-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01120-2	81 03 02	Décision: MR-30262-81 4-M-301664-101-PSS LAFRANBOISE, GEORGES Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01121-0	81 03 03	Décision: MR-30408-81 7-M-301257-103-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01122-8	81 02 27	Décision: MR-30350-81 6-M-300755-105-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01123-6	81 03 03	Décision: MR-30409-81 7-M-301257-104-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01124-4	81 03 02	Décision: MR-30263-81 8-M-302171-101-PSS SIMARD, LÉOPOLD Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 15

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01125-1	81 03 02	Décision: MR-30264-81 9-M-302378-101-PSS LÉVESQUE, ROLAND Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01126-9	81 03 03	Décision: MR-30410-81 7-M-301257-105-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01127-7	81 02 27	Décision: MR-30351-81 6-M-300755-106-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01128-5	81 03 04	Décision: MR-30376-81 8-M-302692-102-PSS MAURICE GARCEAU INC. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01129-3	81 03 03	Décision: MR-30411-81 8-M-304888-102-PSS TRANSPORT B.J. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01130-1	81 03 03	Décision: MR-30412-81 8-M-304888-103-PSS TRANSPORT B.J. Requérante			Date d'expiration: 82 11 30 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01131-9	81 03 03	Décision: MR-30413-81 5-M-300988-103-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 81 10 30 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01132-7	81 03 03	Décision: MR-30414-81 5-M-300988-104-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01133-5	81 03 03	Décision: MR-30415-81 5-M-300988-105-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01134-3	81 03 03	Décision: MR-30416-81 5-M-300988-106-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01135-0	81 03 03	Décision: MR-30417-81 5-M-300988-107-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01136-8	81 03 03	Décision: MR-30418-81 5-M-300988-108-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01137-6	81 03 04	Décision: MR-30377-81 3-M-304610-104-PSS TRANSPORT YVES ET RÉMI BENOIT INC. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01138-4	81 03 03	Décision: MR-30419-81 5-M-300988-109-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01139-2	81 03 03	Décision: MR-30390-81 7-M-301257-106-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01140-0	81 03 03	Décision: MR-30420-81 5-M-300988-110-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01141-8	81 03 03	Décision: MR-30391-81 7-M-301257-107-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01142-6	81 03 03	Décision: MR-30421-81 5-M-300988-111-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01143-4	81 03 03	Décision: MR-30392-81 7-M-301257-108-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01145-9	81 03 03	Décision: MR-30422-81 5-M-300988-112-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01146-7	81 03 03	Décision: MR-30393-81 7-M-301257-109-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01147-5	81 03 03	Décision: MR-30394-81 7-M-301257-110-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01148-3	81 03 03	Décision: MR-30423-81 5-M-300988-113-PSS TUDHOPE CARTAGE LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01149-1	81 03 03	Décision: MR-30395-81 7-M-301257-111-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01150-9	81 02 27	Décision: MR-30330-81 8-M-300365-112-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01151-7	81 03 03	Décision: MR-30396-81 7-M-301257-112-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01152-5	81 02 27	Décision: MR-30331-81 8-M-300365-113-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01153-3	81 03 03	Décision: MR-30397-81 7-M-301257-113-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01154-1	81 03 03	Décision: MR-30398-81 7-M-301257-114-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01155-8	82 02 27	Décision: MR-30332-81 8-M-300365-114-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01156-6	81 03 03	Décision: MR-30399-81 7-M-301257-115-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01157-4	81 03 03	Décision: MR-30400-81 7-M-301257-116-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01158-2	81 03 03	Décision: MR-30401-81 7-M-301257-117-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01159-0	81 02 27	Décision: MR-30333-81 8-M-300365-115-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01160-8	81 03 03	Décision: MR-30402-81 7-M-301257-118-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01161-6	81 03 03	Décision: MR-30403-81 7-M-301257-119-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01162-4	81 02 27	Décision: MR-30334-81 8-M-300365-116-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01163-2	81 03 03	Décision: MR-30404-81 7-M-301257-120-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01164-0	81 02 27	Décision: MR-30335-81 8-M-300365-117-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01165-7	81 03 03	Décision: MR-30405-81 7-M-301257-121-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01166-5	81 02 27	Décision: MR-30336-81 8-M-300365-118-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01167-3	81 03 03	Décision: MR-30406-81 7-M-301257-122-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01168-1	81 02 27	Décision: MR-30337-81 8-M-300365-119-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01169-9	81 02 27	Décision: MR-30338-81 8-M-300365-120-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01170-7	81 03 03	Décision: MR-30407-81 7-M-301257-123-PSS COURCHESNE LAROSE TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01171-5	81 03 02	Décision: MR-30266-81 9-M-302378-102-PSS LÉVESQUE, ROLAND Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 06 30
M-81-01172-3	81 02 27	Décision: MR-30339-81 7-M-303378-102-PSS TOUPIN, MICHEL Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01173-1	81 03 02	Décision: MR-30267-81 3-M-303489-101-PSS MARTIN, HERVÉ Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01174-9	81 02 27	Décision: MR-30340-81 0-M-302088-101-PSS LAFLEUR, MAURICE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 05 31
M-81-01175-6	81 03 02	Décision: MR-30268-81 1-M-303531-102-PSS DANIEL FLYNN ENRG Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 06 30
M-81-01176-4	81 02 25	Décision: MR-30269-81 5-M-303545-101-PSS JACQUES RIOUX ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 06 30
M-81-01177-2	81 02 25	Décision: MR-30270-81 0-M-301403-107-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01178-0	81 03 04	Décision: MR-30374-81 8-M-302692-103-PSS MAURICE GARCEAU INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01179-8	81 03 04	Décision: MR-30375-81 8-M-302692-104-PSS MAURICE GARCEAU INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01180-6	81 02 25	Décision: MR-30271-81 0-M-301403-108-PSS B & M CARRIERS LIMITED Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01181-4	81 02 25	Décision: MR-30282-81 3-M-300063-101-PSS DÉMÉNAGEMENT MONTCALM LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01182-2	81 02 25	Décision: MR-30283-81 3-M-300063-102-PSS DÉMÉNAGEMENT MONTCALM LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01183-0	81 03 02	Décision: MR-30354-81 3-M-302895-103-PSS HUTTON TRANSPORT LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 03 31
M-81-01184-8	81 02 25	Décision: MR-30284-81 3-M-300063-103-PSS DÉMÉNAGEMENT MONTCALM LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01185-5	81 02 27	Décision: MR-30352-81 6-M-300755-107-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01187-1	81 02 27	Décision: MR-30353-81 6-M-300755-108-PSS CLÉMENT TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01188-9	81 02 25	Décision: MR-30285-81 8-M-302502-101-PSS CASAVANT, CHS.-A. Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01190-5	81 03 02	Décision: MR-30355-81 1-M-300164-142-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01191-3	81 02 25	Décision: MR-30286-81 7-M-303568-101-PSS RIOUX, MARCIL Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01192-1	81 03 02	Décision: MR-30356-81 1-M-300164-143-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01193-9	81 02 25	Décision: MR-30287-81 9-M-303285-101-PSS CONRAY-DYMOND TRUCK LINE LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01194-7	81 03 02	Décision: MR-30357-81 1-M-300164-144-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01195-4	81 02 25	Décision: MR-30288-81 9-M-302733-107-PSS GIRARD, JOACHIM Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01196-2	81 03 02	Décision: MR-30358-81 1-M-300164-145-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01197-0	81 02 25	Décision: MR-30289-81 5-M-300913-101-PSS VALOIS, MARCEL Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
M-81-01198-8	81 03 02	Décision: MR-30359-81 1-M-300164-146-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01199-6	81 02 25	Décision: MR-30290-81 2-M-301294-102-PSS DORVAL TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01200-2	81 02 25	Décision: MR-30291-81 2-M-301294-103-PSS DORVAL TRANSPORT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01202-8	81 02 25	Décision: MR-30292-81 8-M-300761-101-PSS LA VOIE TRANSPORT Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01203-6	81 03 02	Décision: MR-30360-81 1-M-300164-147-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01204-4	81 03 02	Décision: MR-30317-81 4-M-300591-106-PSS COMPAGNIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 12 31
M-81-01206-9	81 03 02	Décision: MR-30361-81 1-M-300164-148-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01207-7	81 02 25	Décision: MR-30279-81 6-M-300425-102-PSS A MANY & FILS INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 06 30
M-81-01208-5	81 03 02	Décision: MR-30362-81 1-M-300164-149-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01209-3	81 02 25	Décision: MR-30281-81 8-M-300423-105-PSS R BRUCE NESS & SONS REG'D Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01210-1	81 03 02	Décision: MR-30363-81 1-M-300164-150-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01211-9	81 03 02	Décision: MR-30364-81 1-M-300164-151-PSS ATLAS TRUCKING COMPANY LTD Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01212-7	81 03 02	Décision: MR-30365-81 6-M-305044-102-PSS MCLEAN, ALBERT Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 09 30
M-81-01213-5	81 03 04	Décision: MR-30369-81 0-M-301114-106-PSS GILLES ROBERT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01214-3	81 03 04	Décision: MR-30370-81 0-M-301114-107-PSS GILLES ROBERT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01215-0	81 03 04	Décision: MR-30371-81 0-M-301114-108-PSS GILLES ROBERT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
M-81-01216-8	81 03 04	Décision: MR-30372-81 0-M-301114-109-PSS GILLES ROBERT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-81-01219-2	81 03 04	Décision: MR-30373-81 0-M-301114-110-PSS GILLES ROBERT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée
M-81-01237-4	81 03 02	Décision: MR-30265-81 9-M-302378-103-PSS LEVESQUE, ROLAND Requérant			Date d'expiration: 82 03 31 Renouvellement de contrat annuel Accordée
Q-80-20789	81 03 09	Décisions: QCG-162 et QDI-1435 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-300-221-102-D RIMOUSKI TRANSPORT LTÉE Intimée TRANSPORT MORNEAU INC. TRANSPORT D'ANJOU INC. CABANO TRANSPORT LTÉE TRANSPORT THÉBERGE LTÉE Mises en cause			Date d'expiration: 82 03 31 Requête pour péremption d'instance 2.41.1 Accordée
Q-80-20816	81 03 09	Décisions: QCG-163 & QDI-1436 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-301-203-101-D EXPRESS HAVRE ST-PIERRE LTÉE Intimée CLARKE TRANSPORT ROUTIER LTÉE CHARLEVOIX EXPRESS INC. PIUZE TRANSPORT INC. PORLIER EXPRESS INC. FORESTVILLE TRANSPORT INC. CHAMPLAIN SEPT-ÎLES EXPRESS INC. CARTIER TRANSPORT INC. PROVOST CARTAGE INC. Mises en cause			Requête pour péremption d'instance 2.41.1 Accordée
Q-80-23828-9	81 03 12	Décision: QCG-00170 6-Q-300221-115-D RIMOUSKI TRANSPORT LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7274	80 06 28	Demande de permis Accordée
Q-80-23902-2	81 03 12	Décision: QCG-173 0-Q-300433-128-D ROBERVAL EXPRESS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7475	80 07 05	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-80-24705-8	80 12 16	Décision: QCR-3342-TF 8-M-301348-105-PSS LES TRANSPORTS DE LA BAIE D'HUDSON Requérante			
Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 12 16 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					
Q-80-24911-2	81 03 09	Décision: QCG-161 1-Q-302156-101-D CAMIONNAGE ST-GEORGES-DE-BEAUCE INC. Requérante	G.O.Q. no 48 p. 11595	80 11 29	Demande de permis Rejetée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-25069-8	81 03 09	Décision: QCG-00164 0-Q-302165-101-DS LEMARIER, PIERRE Requérant-cessionnaire 7-Q-300246-102-DS ASSELIN TRANSPORT LTÉE Requérante-cédante	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Transfert de permis Désistement
Q-80-25095-3	81 03 06	Décision: QCG-160 2-Q-302171-102-D LES PÉTROLES ROBERT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 51 p. 12121	80 12 20	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-81-00066-2	81 03 03	Décision: QCG-139 3-Q-302188-101-DS LES TRANSPORTS MARCEL PLOURDE INC. Requérante-cessionnaire 9-Q-301770-103-DS MARCEL PLOURDE TRANSPORT ENR. Requérante-cédante	Le Soleil	80 12 27 80 12 29 80 12 30	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 03 03
Q-81-00079-5	81 01 21	Décision: QCG-42-TF 9-Q-300335-116-PSS TRANSPORT QUIRION INC. Requérante			
Dépôt de taux et tarifs					
Accordée					
Entrée en vigueur: 81 01 21					
Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					
Q-81-00097-7	81 03 10	Décision: QCG-165 3-Q-300075-107-D NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE Requérante	G.O.Q. no 6 p. 1540	81 02 07	Modification de permis Accordée
Q-81-00100-9	81 03 10	Décision: QCG-167 8-Q-302191-101-D GILLES BOULANGER Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1540	81 02 07	Demande de permis Désistement
Q-81-00109-0	81 02 27	Décision: QS-3395 1-Q-300549-103-S BOURGAULT TRANSPORT LIMITÉE Requérante	Journal de Québec	81 01 13 81 01 14 81 01 15	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 27 jusqu'au: 81 11 25
Q-81-00169-4	81 02 27	Décision: QCG-130-TF 2-M-30003B-466-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 01 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00246-0	81 02 13	Décision: QS-3384 0-Q-300664-101-S THIBOUTOT, ARTHUR Requérant	Journal de Québec	80 12 17 80 12 18 80 12 19	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 13
Q-81-00312-0	81 02 23	Décision: QS-3392 0-Q-302199-101-S ROGER DURAND ENRG. Requérante-tireur 8-M-301108-144-S KINGSWAY FREIGHT LINES LIMITED Requérante-tirée	Le Devoir	81 01 29 81 01 30 81 01 31	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 23 jusqu'au: 81 11 23

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00314-6	81 03 02	Décision: QCG-137-TF 2-M-30003B-471-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			
Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 04 01 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					
Q-81-00345-0	81 02 11	Décision: QT-1096 7-Q-302200-101-SI MCKEVITT TRUCKING LTD. Requérante			Permis de corridor Accordée Entrée en vigueur: 81 02 12
Q-81-00356-7	81 02 23	Décision: QCG-114-TF 4-M-30020E-133-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante 4-Q-300272-103-PSS LAPOINTE & FILS LTÉE 5-M-300822-103-PSS MANIWAKI-MONTRÉAL TRANSPORT LTÉE 5-Q-300156-113-PSS CARON & FILS TRANSPORT INC. 6-M-300284-107-PSS PLAMONDON TRANSPORT INC. 6-M-303452-103-PSS TRANSPORT V.A. INC. 8-M-300365-110-PSS TRANSPORT EXPRESS C. BOUCHER INC. Requérantes conjointes			jusqu'au: 81 02 26 Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 09 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00406-0	81 02 27	Décision: QCG-127-TF 4-M-30020E-134-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante 0-Q-300300-117-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. 3-Q-300240-139-PSS STE-MARIE EXPRESS LIMITÉE 8-Q-300203-106-PSS GRENIER TRANSPORT INC. Requérantes conjointes			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 03 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00473-0	81 03 02	Décision: QCG-134-TF 4-M-30020E-135-PSS CONFÉRENCE DES CAMIONNEURS QUÉBÉCOIS INC. Requérante			
Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 02 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					
Q-81-00542-2	81 02 27	Décision: QCG-00129-TF 0-M-40003B-428-PSS CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante			
Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 18 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00679-2	81 03 02	Décision: QCG-136-TF 2-M-30003B-476-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			
Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 25 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.					
Q-81-00685-9	81 03 10	Décision: QS-3406 5-Q-302202-101-S BEN BLACKBURN INC. Requérante-tireur 7-Q-300501-114-S SERVICE PIERRE JORON (1975) LTÉE Requérante-tirée			Demande de permis Désistement
Q-81-00686-7	81 03 02	Décision: QCG-132-TF 2-M-30003B-477-PSS BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 81 03 25 Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur.
Q-81-00688-3	81 03 12	Décision: QCG-00168-TF 5-M-300327-102-PSS G.B. TRANSPORT INC. Requérante			Dépôt de taux et tarifs Rejetée Déclare qu'il n'y a pas lieu de donner suite au dépôt de taux.
Q-81-00759-2	81 03 03	Décision: QT-1107 3-Q-301701-108-SI JARDINE TRANSPORT LTD Requérante			Demande de permis Accordée Valide du 4 mars au 5 mars 1981 incl.
Q-81-00809-5	81 03 06	Décision: QT-1109 3-Q-301081-101-SI CASTONGUAY, PAUL-AIMÉ Requérant			Demande de permis Accordée Valide pour les 10 et 11 mars 1981
Q-81-00864-0	81 03 04	Décision: QR-31199 6-Q-301997-102-PSS RÉAL MILETTE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00865-7	81 03 04	Décision: QR-31198 9-Q-300061-102-PSS GAGNON, YVON Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00866-5	81 03 04	Décision: QR-31197 5-Q-300982-105-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00867-3	81 03 04	Décision: QR-31196 5-Q-300982-106-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00868-1	81 03 04	Décision: QR-31195 5-Q-300982-107-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00869-9	81 03 04	Décision: QR-31194 5-Q-300982-108-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00870-7	81 03 04	Décision: QR-31180 0-Q-300003-180-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00871-5	81 03 04	Décision: QR-31192 5-Q-300982-109-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 04 01
Q-81-00872-3	81 03 04	Décision: QR-31193 5-Q-300982-110-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00873-1	81 03 04	Décision: QR-31178 0-Q-300003-181-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00874-9	81 03 04	Décision: QR-31191 5-Q-300982-111-PSS TRANSPORTS DE LA MATAPÉDIA INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00875-6	81 03 04	Décision: QR-31177 0-Q-300003-182-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00876-4	81 03 04	Décision: QR-31189 4-Q-300371-110-PSS J. P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00877-2	81 03 04	Décision: QR-31176 0-Q-300003-183-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00878-0	81 03 04	Décision: QR-31175 0-Q-300003-184-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00879-8	81 03 04	Décision: QR-31188 0-Q-300003-185-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00880-6	81 03 04	Décision: QR-31187 0-Q-300003-186-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00881-4	81 03 04	Décision: QR-31186 0-Q-300003-187-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00882-2	81 03 04	Décision: QR-31185 0-Q-300003-188-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00883-0	81 03 04	Décision: QR-31184 0-Q-300003-189-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00884-8	81 03 04	Décision: QR-31183 0-Q-300003-190-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00885-5	81 03 04	Décision: QR-31182 0-Q-300003-191-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00886-3	81 03 04	Décision: QR-31181 0-Q-300003-192-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00887-1	81 03 04	Décision: QR-31179 0-Q-300003-193-PSS TRANSPORT D'ANJOU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00889-7	81 03 04	Décision: QR-31200 6-Q-301997-103-PSS RÉAL MILETTE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00890-5	81 03 04	Décision: QR-31201 7-Q-301681-101-PSS BOULET, JEAN-CLAUDE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00891-3	81 03 04	Décision: QR-31202 5-Q-300826-101-PSS S.A.F. ÉQUIPEMENT INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00893-9	81 03 04	Décision: QR-31204 3-Q-301974-103-PSS TRANSPORT RAYNALD INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00894-7	81 03 05	Décision: QR-31209 6-Q-300726-102-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00895-4	81 03 05	Décision: QR-31210 6-Q-300726-103-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00896-2	81 03 04	Décision: QR-31205 3-Q-301974-104-PSS TRANSPORT RAYNALD INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00897-0	81 03 05	Décision: QR-31211 6-Q-300726-104-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00898-8	81 03 05	Décision: QR-31212 6-Q-300726-105-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00899-6	81 03 04	Décision: QR-31206 3-Q-301974-105-PSS TRANSPORT RAYNALD INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00900-2	81 03 05	Décision: QR-31213 6-Q-300726-106-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00901-0	81 03 05	Décision: QR-31214 6-Q-300726-107-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00902-8	81 03 06	Décision: QR-31207 9-Q-300699-101-PSS BOUCHER, JEAN-PAUL Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00903-6	81 03 05	Décision: QR-31208 7-Q-301947-103-PSS VALCARTIER TRANSPORT (1979) INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00904-4	81 03 05	Décision: QR-31215 6-Q-300726-108-PSS TRANSPORT YVAN LEVASSEUR Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00905-1	81 03 05	Décision: QR-3129 2-Q-300886-101-PSS NOËL GAGNON ENRG Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00906-9	81 03 05	Décision: QR-31216 6-Q-300296-101-PSS BEAUDOIN ET FRÈRE ENRG Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00907-7	81 03 05	Décision: QR-31218 5-Q-301600-101-PSS LÉONCE HOVINGTON ENRG. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00912-7	81 03 05	Décision: QR-31217 6-Q-300296-102-PSS BEAUDOIN ET FRÈRE ENRG Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00913-5	81 03 04	Décision: QR-31190 4-Q-300371-111-PSS J. P. BLANCHETTE TRANSPORT LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00931-7	81 03 10	Décision: QR-31270 4-Q-300892-116-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00933-3	81 03 10	Décision: QR-31272 4-Q-300892-118-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Entrée en vigueur: 81 03 10 jusqu'au: 82 03 10
Q-81-00934-1	81 03 10	Décision: QR-31266 8-Q-300088-109-PSS MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00935-8	81 03 10	Décision: QR-31273 4-Q-300892-119-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00937-4	81 03 10	Décision: QR-31274 4-Q-300892-120-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00938-2	81 03 10	Décision: QR-31267 8-Q-300088-111-PSS MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00939-9	81 03 10	Décision: QR-31268 8-Q-300088-112-PSS MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00940-8	81 03 10	Décision: QR-31275 4-Q-300892-121-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Entrée en vigueur: 81 03 10 jusqu'au: 82 03 10
Q-81-00941-6	81 03 10	Décision: QR-31269 8-Q-300088-113-PSS MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00942-4	81 03 10	Décision: QR-31258 9-Q-301507-102-PSS BERNIER, CONRAD Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00943-2	81 03 10	Décision: QR-31259 9-Q-301507-103-PSS BERNIER, CONRAD Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00944-0	81 03 10	Décision: QR-31257 9-Q-302000-102-PSS ÉDOUARD DESROCHERS ENR. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00945-7	81 03 10	Décision: QR-31260 9-Q-301507-104-PSS BERNIER, CONRAD Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00946-5	81 03 10	Décision: QR-31227 2-Q-300357-101-PSS TARDIF, MICHEL Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 81 12 31
Q-81-00947-3	81 03 10	Décision: QR-31220 7-Q-302119-105-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00949-9	81 03 10	Décision: QR-31230 1-Q-301042-103-PSS JACQUES TARDIF Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00950-7	81 03 10	Décision: QR-31221 7-Q-302119-106-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00951-5	81 03 10	Décision: QR-31231 4-Q-300462-105-PSS MESSAGERIE VILLENEUVE INC Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 06 01
Q-81-00952-3	81 03 10	Décision: QR-31222 7-Q-302119-107-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00953-1	81 03 10	Décision: QR-31223 7-Q-302119-108-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00954-9	81 03 10	Décision: QR-31232 6-Q-300304-101-PSS DEVEAULT, PAUL-OCTAVE Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 30

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00955-6	81 03 10	Décision: QR-31224 7-Q-302119-109-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00956-4	81 03 10	Décision: QR-31233 0-Q-300151-104-PSS VEILLETTE TRANSPORT CIE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00957-2	81 03 10	Décision: QR-31234 8-Q-300252-103-PSS ABATTOIR OUELLET INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00958-0	81 03 10	Décision: QR-31225 7-Q-302119-110-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00959-8	81 03 10	Décision: QR-31237 8-Q-300450-105-PSS BEAULIEU TRANSPORT LIMITÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00960-6	81 03 10	Décision: QR-31226 7-Q-302119-111-PSS TRANSPORT JEANNOT GAGNON INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00962-2	81 03 11	Décision: QR-31251 0-Q-300300-119-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00963-0	81 03 11	Décision: QR-31250 0-Q-300300-120-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00964-8	81 03 11	Décision: QR-31249 0-Q-300300-121-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00965-5	81 03 11	Décision: QR-31248 0-Q-300300-122-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 02
Q-81-00966-3	81 03 11	Décision: QR-31247 0-Q-300300-123-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 01
Q-81-00967-1	81 03 11	Décision: QR-31246 0-Q-300300-124-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00968-9	81 03 11	Décision: QR-31245 0-Q-300300-125-PSS TRANSPORT MORNEAU INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00975-4	81 03 11	Décision: QR-31243 1-Q-300697-104-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Ne s'applique pas ce n'est pas un permis à contrat. Date d'expiration: 82 03 31

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-81-00976-2	81 03 11	Décision: QR-31242 1-Q-300697-105-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Ne s'applique pas ce n'est pas un permis à contrat. Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00977-0	81 03 11	Décision: QR-31241 1-Q-300697-106-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00978-8	81 03 10	Décision: QR-31240 1-Q-300697-107-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00979-6	81 03 11	Décision: QR-31238 1-Q-300697-108-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00980-4	81 03 11	Décision: QR-31239 1-Q-300697-109-PSS SAVOIE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 04 01
Q-81-00981-2	81 03 10	Décision: QR-31329 0-Q-300151-105-PSS VEILLETTE TRANSPORT CIE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00982-0	81 03 10	Décision: QR-31303 7-Q-301970-103-PSS TRANSPORT JACQUES LELIÈVRE INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 05 19
Q-81-00983-8	81 03 10	Décision: QR-31309 3-Q-301834-113-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00985-3	81 03 10	Décision: QR-31308 3-Q-301834-114-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00986-1	81 03 10	Décision: QR-31307 3-Q-301834-115-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00987-9	81 03 10	Décision: QR-31306 3-Q-301834-116-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00988-7	81 03 10	Décision: QR-31305 3-Q-301834-117-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00989-5	81 03 10	Décision: QR-31304 3-Q-301834-118-PSS TRANSPORT SIGOUIN INC. Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00990-3	81 03 11	Décision: QR-31284 5-Q-301337-101-PSS D'ANJOU, ANDRÉ Requérant			Renouvellement de contrat annuel Accordée Date d'expiration: 82 03 31
Q-81-00991-1	81 03 10	Décision: QR-31276 4-Q-300892-122-PSS TRANSPORT E.J. BOURQUE LTÉE Requérante			Renouvellement de contrat annuel Accordée Entrée en vigueur: 81 03 10 jusqu'au: 82 03 10

PRODUITS NOMMÉS

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-533553	81 03 06	Décision: MPN-13368 M-402138-PN-34 DECKER TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 6 mars 1981 au 31 mars 1981
M-80-53354	81 03 09	Décision: MPN-13369 M-402057-001 ROBERTSON, MURRAY J.			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53355	81 03 09	Décision: MPN-13370 M-400219-001 KUYKENDALL M.D.			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53356	81 03 09	Décision: MPN-13371 M-401539-001 BODENHAMER, GILBERT & CLARA			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53357	81 03 09	Décision: MPN-13372 M-402190-001 BAKER, KEVIN G.			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53358	81 03 09	Décision: MPN-13373 M-402392-001 HENDERSON, L. C.			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53359	81 03 09	Décision: MPN-13374 M-401849-001 HYMAN, JAMES D.			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981
M-80-53360	81 03 09	Décision: MPN-13375 M-400328-001 MOYER TRANSFER			Demande de permis Accordée Du 1 ^{er} avril 1981

LOCATION

M-80-54706-5	81 03 12	Décision: ML-2547 6-M-600923-101-D LYSING INC. Requérante	G.O.Q. no 45 p. 10911	80 11 08	Changement d'adresse Accordée
M-80-55144-8	81 03 09	Décision: ML-2544 4-M-600537-102-D TRANSPORT INTERNATIONAL POOL (QUÉBEC) LTD Requérante	G.O.Q. no 49 p. 11768	80 12 06	Demande de permis Accordée
M-80-55270-1	81 03 09	Décision: ML-2543 0-M-600986-102-D LOCATION DE CAMIONS MADIGAN LTÉE Requérante	G.O.Q. no 50 p. 11944	80 12 13	Demande de permis Désistement
M-80-55443-4	81 02 19	Décision: ML-2531 3-M-600371-101-DS LOCATION A.C.E. LTÉE Requérante	Journal de Montréal	80 11 14 80 11 15 80 11 16	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 19
M-80-55700-7	81 03 09	Décision: ML-2545 2-M-600547-102-D ARMSTRONG, JAMES LESLIE Requérant	G.O.Q. no 52 p. 12244	80 12 27	Changement d'adresse Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55828-6	81 03 11	Décision: ML-02538-C 7-M-600740-102-DS COURCHESNE, LAROSE TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire et PAUL GAGNON FERNANDE GAGNON JACQUES BOLDUC Requérants-cédants et LOCATION PANORAMA Mise-en-cause	Le Devoir	26, 27, 28 novembre 1980	Décision de correction La Commission: Corrige les paragraphes 1 et 2 de la page 1 ainsi que les paragraphes 3 et 4 de la page 2 de la décision ML-02538 du 2 mars 1981 de manière à ce que la compagnie de contrôle Michel Incorporé se lise Michal Incorporé.
Q-80-23904-8	81 03 12	Décision: QL-1202 6-M-600386-119-D COMPACT RENT A CAR LIMITED Requérante	G.O.Q. no 27 p. 7476	80 07 05	Modification de permis Accordée l'elle qu'amendée
Q-80-23946-9	81 03 12	Décision: QL-1203 7-Q-600538-101-D LAROCHE, JANINE Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7631	80 07 12	Demande de permis Rejetée
Q-80-23951-9	81 03 12	Décision: QL-1204 4-Q-600010-108-D BOULEVARD CHEVROLET INC Requérante	G.O.Q. no 28 p. 7631	80 07 12	Modification de permis Désistement
Q-80-24214-1	81 03 03	Décision: QL-1201 9-Q-600536-101-D AUTOMOBILES GRONDIN (1977) INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8498	80 08 16	Demande de permis Accordée en partie
Q-81-00044-9	81 03 06	Décision: QL-1197 4-Q-600010-110-D BOULEVARD CHEVROLET INC Requérante	G.O.Q. no 5 p. 985	81 01 31	Autres requêtes Accordée
Q-81-00107-4	81 03 12	Décision: QL-1200 8-Q-600602-101-DS LOCATION PATRY ENR. (En société) Requérante-cessionnaire 1-Q-600559-102-DS LOCATION PATRY ENR. Requérante-cédante	Le Quotidien	80 12 11 80 12 12 80 12 13	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 03 12
Q-81-00185-0	81 02 23	Décision: QL-1193 3-Q-600607-101-DS LOCATION AUBE LTÉE Requérante-cessionnaire 2-Q-600079-103-DS LEPACK AUTOMOBILES INC Requérante-cédante	Le Devoir	81 01 14 81 01 15 81 01 16	Transfert total de permis Accordée Entrée en vigueur: 81 02 23

TRANSPORT EN VRAC

M-80-55402-0	80 11 27	Décision: MS-6503 7-M-506533-101-S LAPOINTE, MARIO Requérant	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis. Transport de la neige. Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55408-7	80 11 27	Décision: MS-6515 4-M-507914-101-S RICHER, ANDRÉ Requérant	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis. Transport de la neige. Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 11 27 jusqu'au: 81 04 14

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-55677-7	80 12 08	Décision: MS-6677 MS-6678 9-M-503868-101-S ALIX, LUCIEN Requérant	Le Devoir	80 11 17 80 11 18 80 11 19	Demande de permis. Trans- port de la neige. Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 08 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55719-7	81 02 25	Décision: MCV-17693 2-M-500655-102-DS LECLERC, ROGER Requérant-cessionnaire 3-M-503021-102-DS LANGEVIN, CARMEL Requérant-cédant	Le Devoir	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Transfert de permis Accordée R-6 Entrée en vigueur: 81 02 25
M-80-55729-6	81 02 25	Décision: MCV-17684 9-M-509782-101-DS GAUTHIER, PIERRE Requérant-cessionnaire 5-M-506717-101-DS TRANSPORT JACQUES LAVOIE Requérante-cédante	Le Devoir	80 11 19 80 11 20 80 11 21	Transfert de permis Accordée R-10 Entrée en vigueur: 81 02 25
M-80-55820-3	80 12 12	Décision: MS-6735 1-M-507818-101-S FORTIN, CLAUDE Requérant	Le Devoir	80 12 02 80 12 03 80 12 04	Demande de permis. Trans- port de la neige. Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 12 jusqu'au: 81 04 14
M-80-55982-1	80 12 23	Décision: MS-6859 MS-6860 8-M-504487-101-S JOACHIM TRUCOTTE TRANSPORT Requérante	Le Devoir	80 11 10 80 11 11 80 11 12	Demande de permis. Trans- port de la neige. Région 10 Accordée Entrée en vigueur: 80 12 23 jusqu'au: 81 04 14
M-81-01186-3	81 03 12	Décision: MCV-17700 4-M-509878-101-VE THUR, BARRY E Requérant			Demande de permis Accordée
M-81-01189-7	81 03 12	Décision: MCV-17701 4-M-509878-102-VE THUR, BARRY E Requérant			Demande de permis Accordée
Q-80-19612	09 03 81	Décision: QCV-13121 et QDI-1431 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-506 825-1-D LUC LÉVESQUE Intimé L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 01 INC.			Péremption d'instance 2.41.1 Accordée
Q-80-20336	09 03 81	Mise-en-cause Décision: QCV-13122 et QDI-1432 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-505 910-2-D LUCIEN GAILLOUX Intimé L'ASSOCIATION NATIONALE DES CAMIONNEURS ARTISANS DE LA RÉGION 03 Mise-en-cause			Péremption d'instance 2.41.1 Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-22175	09 03 81	Décision: QCV-13120 et QD1-1429 L'ADMINISTRATEUR DE LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérant Q-504 254-101-II GUY HARRISSON Intimé L'A.N.C.A.I. RÉGION 09 Mise-en-cause			Péremption d'instance 2.41.1 Accordée
Q-80-24345-3	81 02 18	Décision: QCV-13062 1-Q-507366-101-D ROLAND BÉLANGER & FILS INC. Requérante-cessionnaire 4-Q-503230-101-D THIVIERGE, ROBERT Requérant-cédant	G.O.Q. no 35 p. 8845	80 08 30	Transfert de permis Accordée R-01 Entrée en vigueur: 81 02 18
Q-80-24457-6	81 02 23	Décision: QCV-13076 6-Q-507379-101-DS PICARD, HERMEL Requérant-cessionnaire 0-Q-505684-101-DS BOULIANNE, JEAN-CLAUDE Requérant-cédant	Le Devoir	80 08 19 80 08 20 80 08 21	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 02 23
Q-80-24481-6	81 02 20	Décision: QCV-13092 1-Q-507382-101-DS TRANS-BERT ST-DAMASE INC. Requérante-cessionnaire 4-Q-506506-102-DS LEBEAU, CLAUDE Requérant-cédant	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Transfert de permis R-04 Accordée Entrée en vigueur: 81 02 20
Q-80-24532-6	81 02 18	Décision: QCV-13056 7-Q-507261-102-DS GAÉTAN CÔTÉ ENR. Requérant-cessionnaire 9-Q-500686-101-DS BERNATCHEZ, ALPHONSE Requérant-cédant	Le Devoir	80 09 03 80 09 04 80 09 05	Transfert de permis Accordée R-01 Entrée en vigueur: 81 02 18
Q-80-24758-7	81 02 23	Décision: QCV-13080 9-Q-506162-101-D ENTREPRISE GUY FLOWERS ENR Requérant-cessionnaire 4-Q-500467-101-D GALLANT, ARISTIDE Requérant-cédant	G.O.Q. no 44 p. 10649	80 11 01	Transfert de permis Accordée région 09 Entrée en vigueur: 81 02 23
Q-80-24792-6	81 02 18	Décision: QCV-13061 5-Q-500680-101-D DUGAS, LAURENT Requérant-cessionnaire 2-Q-500659-101-D QUIMPER, JOSEPH Requérant-cédant	G.O.Q. no 45 p. 10926	80 11 08	Transfert de permis Accordée R-01 Entrée en vigueur: 81 02 18
Q-80-24823-9	81 02 24	Décision: QCV-13086 Q-52101P-102-PA POSTE DE COURTAGE DE LA RÉGION 01 INC.	Le Soleil	81 01 17	Permis de poste de courtage Accordée Ce permis est valide jusqu'au 31 août 1981.
Q-80-24880-9	81 02 18	Décision: QCV-13057 6-Q-506983-103-DS SERGE MICHAUD Requérant-cessionnaire 1-Q-506616-101-DS MÉTHOT, RENÉ Requérant-cédant	Le Soleil	80 10 03 80 10 04 80 10 06	Transfert de permis Accordée région 01 Entrée en vigueur: 81 02 18

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-24937-7	81 02 17	Décision: QCV-13054 2-Q-507407-101-DS VIGNEAULT, JEAN-MARIE Requérant-cessionnaire 0-Q-502509-101-DS ARSENAULT, LANGIS Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 28 80 10 29 80 10 30	Transfert de permis Accordée région 01 Entrée en vigueur: 81 02 17
Q-80-24938-5	81 02 17	Décision: QCV-13053 1-Q-507408-101-DS JOMPHE, YVON Requérant-cessionnaire 1-Q-502805-101-DS RENAUD, OVIDE Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 28 80 10 29 80 10 30	Transfert de permis Accordée région 01 Entrée en vigueur: 81 02 17
Q-80-24942-7	81 02 20	Décision: QCV-13075 3-Q-507406-101-DS LOCATION PAUL & GUY INC Requérante-cessionnaire 2-Q-505781-101-DS PETITPAS & FILS INC Requérante-cédante	Le Devoir	80 10 29 80 10 30 80 10 31	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 02 20
Q-80-24946-8	81 02 17	Décision: QCV-13052 0-Q-507409-101-DS RICHARD, NELSON Requérant-cessionnaire 3-Q-504312-101-DS ARSENAULT, RÉMI R. Requérant-cédant	Le Devoir	80 10 29 80 10 30 80 10 31	Transfert de permis R-01 Accordée Entrée en vigueur: 81 02 81
Q-80-24974-0	81 02 17	Décision: QCV-13051 2-Q-507415-101-DS CHIASSON, RÉAL Requérant-cessionnaire 1-Q-502276-101-DS CORMIER, ANDRÉ Requérant-cédant	Le Devoir	80 11 03 80 11 04 80 11 05	Transfert de permis Accordée région 01 Entrée en vigueur: 81 02 17
Q-80-25081-3	81 02 23	Décision: QCV-13081 3-Q-507414-101-DS SAVARD, LÉONIDAS Requérant-cessionnaire 7-Q-502155-101-DS LEBEL, GÉRARD Requérant-cédant	Le Soleil	80 11 12 80 11 13 80 11 14	Transfert de permis Accordée région 09 Entrée en vigueur: 81 02 23
Q-80-25100-1	81 03 03	Décision: QCV-13112 3-Q-501540-101-D GAUVIN, RAYMOND Requérant-cessionnaire 1-Q-501559-101-D PELLERIN, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 51 p. 12122	80 12 20	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 03 03
Q-80-25142-3	81 02 23	Décision: QCV-13078 5-Q-505911-101-DS LES PAVAGES GILLES CARMICHAEL INC Requérante-cessionnaire 9-Q-500041-104-DS LEMIEUX, ALPHONSE Requérant-cédant	Journal de Québec	80 11 28 80 11 29 80 12 01	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 02 23
Q-80-25292-6	81 02 20	Décision: QCV-13073 7-Q-507428-101-DS PETITPAS, LUCIEN Requérant-cessionnaire 2-Q-505781-102-DS PETITPAS & FILS INC Requérante-cédante	Le Devoir	80 12 10 80 12 11 80 12 12	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 02 20

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
Q-80-25321-3	81 02 23	Décision: QCV-13085 8-Q-507427-101-DS PETITPAS, LIONEL Requérant-cessionnaire 6-Q-504830-101-DS GALLIENNE, LEN Requérant-cédant	Le Soleil	80 12 10 80 12 11 80 12 12	Transfert de permis Accordée R-09 Entrée en vigueur: 81 02 23
Q-80-25329-6	81 03 03	Décision: QCV-13113 9-Q-507426-101-D GINGRAS, JEAN-CLAUDE Requérant-cessionnaire 7-Q-506131-101-D R. & J. C. GINGRAS INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 4 p. 541	81 01 24	Transfert de permis Accordée R-03 Entrée en vigueur: 81 03 03
Q-81-00105-8	81 03 03	Décision: QCV-13114 8-Q-507435-101-DS DROUIN, YVES Requérant-cessionnaire 6-Q-504491-101-DS H DROUIN & FRÈRES LTÉE Requérante-cédante	Le Soleil	81 01 14 81 01 15 81 01 16	Transfert de permis Accordée 2 permis R-03 Entrée en vigueur: 81 03 03
Q-81-00292-4	81 02 27	Décision: QCV-13108 7-Q-507436-101-DS DANIEL ROUSSEAU INC Requérant-cessionnaire 6-Q-507064-102-DS ROUSSEAU, DANIEL Requérant-cédant	Le Soleil	81 01 19 81 01 20 81 01 21	Transfert de permis Accordée région 03 Entrée en vigueur: 81 02 27
Q-81-00740-2	81 03 02	Décision: QT-1105 3-Q-52408P-103-SI TRANSPORTEURS EN VRAC DU TROIS RIVIÈRES MÉTROPOLITAIN INC. Requérante			Demande de sous-poste de courtage Accordée Entrée en vigueur: 81 03 02 jusqu'au: 81 03 09
Q-81-00838-4	81 03 09	Décision: QT-1110 7-Q-502858-105-SI J.R. DIONNE INC Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-81-00854-1	81 03 09	Décision: QF-50026 0-Q-503614-101-PSS SASSEVILLE, LIONEL Requérant			Demande de permis de loca- tion en forêt Accordée
Q-81-00855-8	81 03 06	Décision: QI-50210 2-Q-503885-101-PSS MATTE, RENÉ Requérant			Demande de permis identique instantané Rejetée Entrée en vigueur: 81 03 06
Q-81-00914-3	81 03 10	Décision: QI-50211 9-Q-503128-101-PSS LABRECQUE, RÉAL Requérant			Demande de permis identique instantané Rejetée

DÉCHETS

M-80-51465	81 03 02	Décision: MSD-657 M-710706-101-D ALBERT PRUNEAU Requérant et L'ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS EN SERVICES SANITAIRES DU QUÉBEC INC. Intervenant	G.O.Q. no 25	81 06 21	Demande de permis pour la région 05 Accordée
------------	----------	--	-----------------	----------	--

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53485-7	81 03 12	Décision: MSD-659 2-M-710726-101-D ROBICHAUD, JACQUES Requérant	G.O.Q. no 30 p. 7926	80 07 26	Demande de permis Accordée R-05
M-80-53580-5	81 03 12	Décision: MSD-660 9-M-710729-102-D SANITAIRE DE LAC-MÉGANTIC ENR. Requérante	G.O.Q. no 31 p. 8054	80 08 02	Demande de permis Accordée R-05
M-80-53808-0	81 03 12	Décision: MSD-658 5-M-710731-101-D LA CORPORATION MUNICIPALE DE PALMAROLLE Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8680	80 08 23	Demande de permis Rejetée
M-81-00088-2	81 03 12	Décision: MSD-664 6-M-710243-102-D MAURICE, JEAN PIERRE Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1541	81 02 07	Demande de permis Accordée
M-81-00209-4	81 03 12	Décision: MSD-663 2-M-710775-101-D SENNEVILLE, PIERRE Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1541	81 02 07	Demande de permis Désistement
M-81-00217-7	81 03 12	Décision: MSD-662 8-M-710779-101-D LAMARRE, RÉJEAN Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1542	81 02 07	Demande de permis Désistement
M-81-00219-3	81 03 12	Décision: MSD-661 5-M-710780-101-D BENOIT, JEAN-MARC Requérant	G.O.Q. no 6 p. 1542	81 02 07	Demande de permis Désistement
Q-81-00646-1	81 03 03	Décision: QSD-605 1-M-710073-101-PSS BARIBAUT, ROGER Requérant 0-M-710074-101-PSS BERNIER, ROGER 0-M-710082-101-PSS GOULET, JEAN 0-M-710090-101-PSS ROUSSEL, RAYNALD 1-M-710081-101-PSS GERMAIN, MICHEL 3-M-710089-101-PSS NADON, BENOIT 4-M-710088-101-PSS MARIN, RÉJEAN 5-M-710087-101-PSS LEFEBVRE, GERMAIN 6-M-710078-101-PSS BONNEAU, JEAN-CLAUDE 6-M-710086-101-PSS LAPOINTE, JEAN 7-M-710069-101-PSS VIAU, YVES 7-M-710077-101-PSS BONDU, ROGER 7-M-710085-101-PSS LAGROIS, PIERRE 8-M-710068-101-PSS VAN DEN BREMT, LAURENT 8-M-710076-101-PSS BOLDUC, JEAN 8-M-710084-101-PSS LAGROIS, GAËTAN			Renouvellement de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
		8-M-710092-101-PSS FORGET, CLAUDE 9-M-710075-101-PSS FORGET, JEAN-LOUIS 9-M-710091-101-PSS FRANCHE, MICHEL Requérants conjoints			

11951-o

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MPT-16096, rôle M-80-51699, apparaissant à la page 4204 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: M-210125-102-D, on aurait dû lire dans la nature de la demande et décision «**Accordée**».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30032-81, rôle M-81-00619-4, apparaissant à la page 4212 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 0-M-300835-102-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **81-01-29**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30015-81, rôle M-81-00625-1, apparaissant à la page 4213 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 5-M-303263-101-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **81-03-31**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30071-81 rôle M-81-00645-9, apparaissant à la page 4214 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 1-M-300172-101-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **81-12-31** et non **82-12-31**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30062-81, rôle M-81-00650-9, apparaissant à la page 4214 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 0-M-300496-104-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-30** et non **81-03-30**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30042-81, rôle M-81-00667-3, apparaissant à la page 4215 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 8-M-303518-115-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **81-01-30**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30037-81, rôle M-81-00675-6, apparaissant à la page 4216 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 3-M-300865-127-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **81-12-31** et non **81-01-30**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30105-81, rôle M-81-00706-9, apparaissant à la page 4217 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 8-M-305034-102-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **02-03-31**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication du rôle M-81-00714-3, dossier: 4-M-301078-101-PSS, apparaissant à la page 4218 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, le numéro de décision aurait dû se lire **MR-30112-81** et non **MR-3-112-81**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30119-81, rôle M-81-00755-6, apparaissant à la page 4219 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 1-M-304687-101-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-04-20** et non **81-04-20**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30161-81, rôle M-81-00768-9, apparaissant à la page 4220 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 2-M-302607-101-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-01** et non **81-03-01**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication du rôle M-81-00769-7, dossier: 1-M-300362-105-PSS, apparaissant à la page 4220 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, le numéro de décision aurait dû se lire **MR-30148-81** et non **MR-301448-81**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30155-81, rôle M-81-00781-2, apparaissant à la page 4221 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 3-M-303562-107-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **81-03-31**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MR-30138-81, rôle M-81-00783-8, apparaissant à la page 4221 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 4-M-302712-104-PSS, la date d'expiration du contrat aurait dû se lire **82-03-31** et non **81-03-31**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MCV-17611, rôle M-80-54494-8, apparaissant à la page 4236 de la *Gazette officielle du Québec*, numéro 10 en date du 7 mars 1981, dossier: 4-M-509720-101-DS, le nom du requérant-cessionnaire aurait dû se lire **BÉRARD** et non **BÉDARD**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4453, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00565-3, on aurait dû lire comme date d'expiration: **81-12-31**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4455, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00594-3, on aurait dû lire comme date d'expiration: **82-03-31** au lieu de **82-03-11**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4458, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00664-4, on aurait dû lire comme date d'expiration: **82-03-31** au lieu de **81-03-31**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4458, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00668-5, on aurait dû lire comme date d'expiration: **82-03-31** au lieu de **81-03-31**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4459, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00674-3, on aurait dû lire comme date d'expiration: **82-03-31** au lieu de **81-03-31**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4459, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00696-6, on aurait dû lire comme date d'expiration: **82-03-31** au lieu de **81-03-31**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4459, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00700-6, on aurait dû lire comme numéro de décision **QR-31135** au lieu de **QR-31125**.

Veillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 11, du 14 mars 1981, à la page 4460, lors de la publication du numéro de rôle Q-81-00712-1, on aurait dû lire comme numéro de décision **QR-31153** au lieu de **QR-31154**.

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Associations coopératives — Loi sur les

ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AUPALUK AUPALUK COOPERATIVE ASSOCIATION

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AUPALUK — AUPALUK COOPERATIVE ASSOCIATION», dont le siège social est situé à Aupaluk, QC, dans le district électoral de Duplessis.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11984-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MONT-BRUN CLÉRICY

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MONT-BRUN CLÉRICY», dont le siège social était situé à Mont-Brun, QC, dans le district électoral de Rouyn-Noranda, a été dissoute le 10 mars 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11976-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

LA CHIFFONNELLE GARDERIE COOPÉRATIVE (LÉVIS)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «LA CHIFFONNELLE GARDERIE COOPÉRATIVE (LÉVIS)», dont le siège social est situé à Lévis, QC, dans le district électoral de Lévis.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

12036-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS)

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS)», dont le siège social était situé à Beauharnois, QC, dans le district électoral de Beauharnois, a été dissoute le 10 mars 1981, ce conformément aux

dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11977-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS «L'OSEILLE» (MONTMAGNY)

(Loi sur les associations coopératives)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS «L'OSEILLE» (MONTMAGNY)», dont le siège social est situé à Montmagny, QC, dans le district électoral de Montmagny.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

12037-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOP FUNÉRAIRE DE ST-CHARLES-BORROMÉE

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «COOP FUNÉRAIRE DE ST-CHARLES-BORROMÉE», dont le siège social était situé à Charlesbourg, QC, dans le district électoral de Chauveau, a été dissoute le 10 mars 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11978-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION DE POINTE ST-CHARLES HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES

(Loi sur les associations coopératives)

Avis est donné que l'association coopérative «COOPÉRATIVE D'HABITATION DE POINTE ST-CHARLES — HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES», dont le siège social était situé à Montréal, QC, dans le district électoral de Sainte-Anne, a été dissoute le 10 mars 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les associations coopératives et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières.*

11979-0 JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Ville de Boucherville

Avis public est donné par le soussigné, greffier, que la ville de Boucherville entend se prévaloir des dispositions de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, afin de devenir propriétaire d'une partie de la rue Samuel-de-Champlain.

Le texte de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes est le suivant:

«Article 422. Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le Conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur le cadastre (chapitre C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- a) le texte intégral du présent article;
- b) une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- c) une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard de rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.»

Description sommaire de la partie de rue pour laquelle la ville entend se prévaloir de l'article ci-haut mentionné:

Rue Samuel-de-Champlain

Parcelle 1: lot 40-152 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Famille de Boucherville

Cette parcelle de terrain est bornée comme suit: vers le sud-ouest par le lot 40-151, vers le nord-est par le lot 39-343 (rue Samuel-de-Champlain), vers l'est par le lot 40-29 (rue Samuel-de-Champlain)

Parcelle 2: lot 39-343 du cadastre officiel de la paroisse

de Sainte-Famille de Boucherville

Cette parcelle de terrain est bornée comme suit: vers l'ouest par le lot 39-344, vers le nord-est par le lot 39-67 (rue Samuel-de-Champlain), vers le sud-ouest par le lot 45-152 (rue Samuel-de-Champlain) et 40-29 (rue Samuel-de-Champlain).

Avis public est aussi donné que les formalités prévues aux paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes, telles que mentionnées plus haut, ont été accomplies.

Avis public est également donné que la description technique complète et le plan de la partie de rue sont déposés au bureau du greffier de la ville, 500, Rivière-aux-Pins, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Boucherville, le 17 mars 1981.

Le greffier,
CLAUDE CARON.

10512-52-2-o

Carnaval de Sept-Îles Moose Inc.

Avis est, par les présentes, donné que «Carnaval Sept-Îles Inc.», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les clubs de récréation, a changé son nom en celui de «Carnaval de Sept-Îles Moose Inc.», aux termes de cette résolution dûment adoptée par l'assemblée des membres à une réunion tenue le 4 décembre 1980, laquelle résolution a été déposée au bureau du protonotaire du district de Mingan, le 9 décembre 1980, sous le numéro 650-15-000415-80 et a également été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, le 10 décembre 1980, sous le numéro 532.

Sept-Îles, le 12 décembre 1980.

Le procureur,
CLÉMENT CÔTÉ, notaire.

11985-o

The Christian Brethern Church of New-Richmond

Avis est, par les présentes, donné que «The Christian Brethern Church of New-Richmond» présentera une requête au gouvernement de la province de Québec, afin d'être constituée en corporation en vertu de la Loi sur la constitution de certaines églises (L.R.Q., chapitre C-63).

New-Richmond, le 3 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
JEAN-PAUL GAGNÉ, notaire.

11847-12-4-o

Municipalité de Cloridorme

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que conformément à l'article 60 de la Loi du régime des eaux, que la

municipalité de Cloridorme dans le comté de Gaspé, se propose de faire construire un barrage pour l'emmagasinement en toute saison des eaux de la rivière Grand Cloridorme dans le but de les conserver pour en régulariser le débit et d'assurer ainsi l'uniformité d'alimentation aux aqueducs et aux usines et la consistance des forces hydroliques.

Avis est, de plus, donné qu'une requête à cette fin, accompagnée des plans et devis indiquant l'emplacement de ces travaux et les terrains qui seront affectés par ces travaux, a été transmise au ministère de l'Environnement, Service du milieu hydrique et qu'un duplicata de ces plans et devis a été déposé au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts.

La demande d'autorisation contenue dans la requête sera prise en considération par le lieutenant-gouverneur en conseil, le ou après le dixième jour suivant la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Cloridorme, le 5 mars 1981.

Le secrétaire-trésorier,
THÉODORE HUET.

12044-o

Ville de Mont-Laurier

Avis est donné qu'en vertu de l'article 81 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (1979, chapitre 51), le Conseil de la municipalité de ville de Mont-Laurier a adopté, en date du 2 mars 1981, une résolution à l'effet d'entreprendre l'élaboration du plan d'urbanisme de cette municipalité.

Le Conseil municipal entend adopter le plan d'urbanisme dans les 4 mois subséquents.

Ville de Mont-Laurier, le 17 mars 1981.

Le greffier,
CHRISTIANE L. MICHAUDVILLE, O.M.A.

12091-o

Succession Charles Édouard Thibault

Avis est, par les présentes, donné que par acte reçu devant M^c Guy Larouche, notaire, exerçant au 142, rue Principale, Rouyn, province de Québec, en date du 3 mars 1981, et enregistré à la division d'enregistrement de Rouyn-Noranda, le 3 mars 1981, sous le numéro 46745, monsieur René Thibault demeurant à McWatters, monsieur Paul Thibault demeurant à McWatters et mademoiselle Louise Thibault demeurant à Rouyn, ont accepté la succession de monsieur Charles Édouard Thibault, sous bénéfice d'inventaire.

Rouyn, le 9 mars 1981.

Le procureur,
GUY LAROCHE, notaire.

12013-o

Succession Claudette Girard Allard

Avis public est donné que monsieur Gaston Allard, en sa qualité de tuteur de Nathalie et Kathleen Allard, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de dame Claudette Girard Allard, décédée le 10 novembre 1980, aux termes d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Stanley Paul Gauvreau, notaire, le 11 février 1981 et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec le 12 février 1981, sous le numéro 1007692.

Québec, le 25 février 1981.

Le procureur,
STANLEY PAUL GAUVREAU, notaire.

11986-o

Succession Georges-Alphonse Bergeron

Avis public est donné que dame Germaine Bergeron Côté, dame Gisèle Bergeron Hamel, monsieur Gérard Bergeron, dame Gratia Bergeron Desrosiers, dame Héloïse Bergeron St-Hilaire, monsieur Adrien Bergeron, dame Gemma Bergeron Bilodeau, mademoiselle Fernande Bergeron, monsieur Robert Lortie, monsieur Marcel Bergeron et dame Julienne Bergeron Auger ont accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de monsieur Georges-Alphonse Bergeron, en son vivant domicilié en la ville de Québec, décédé le 16 septembre 1980, aux termes d'un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Stanley Paul Gauvreau, notaire, le 5 février 1981 et enregistré à la division d'enregistrement de Québec le 10 février 1981, sous le numéro 1007582 et un acte d'acceptation sous bénéfice d'inventaire reçu devant Claude Desjardins, notaire, le 13 février 1981 et enregistré à la division d'enregistrement de Québec le 23 février 1981 sous le numéro 1008336.

Québec, le 25 février 1981.

Le procureur,
STANLEY PAUL GAUVREAU, notaire.

11987-o

Succession Gilles Gilbert

Avis est, par les présentes, donné que dame Henriette Gélinas, veuve de M. Gilles Gilbert, en son vivant, domicilié au 1370, chemin Principal, Saint-Gérard-des-Laurentides, province de Québec, a accepté la succession de son époux Gilles Gilbert, sous bénéfice d'inventaire, par acte signé devant Pierre Bélanger, notaire, le 16 février 1981, sous le numéro 8151 de ses minutes et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Shawinigan sous le numéro 95340, le 17 février 1981.

Les créanciers qui n'ont pas fait parvenir leurs créances sont priés de la faire parvenir d'ici quinze (15) jours de la publication afin que le paiement des dettes se fasse au prorata des argents dans la succession.

Shawinigan, le 19 février 1981.

Le procureur,
PIERRE BÉLANGER, notaire.

11988-o

Succession Jules A. Rodrigue

Avis est, par les présentes, donné que dame Monique Kelly, domiciliée au numéro civique 4, chemin du Barrage, C.P. 339, Lac-Beauport, G0A 2C0, agissant en sa qualité de tutrice à sa fille mineure, savoir Nathalie Rodrigue, nommée à cette fonction par jugement de la Cour supérieure du district de Québec, rendu le 19 février 1981 (200-14-000130-812), a accepté sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Claude Martel, notaire, 1191, 8^e Avenue, Québec, G1J 3N3, en date du 2 mars 1981 et enregistré au bureau d'enregistrement de Québec, le lendemain sous le numéro 1008907 la part de sa fille mineure, Nathalie Rodrigue, comme héritière légale de la succession de son père Jules A. Rodrigue, en son vivant, domicilié au numéro civique 4, chemin du Barrage, C.P. 339, Lac-Beauport, décédé le 29 janvier 1981, sans laisser de testament.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Claude Martel, notaire, et peut être consulté à son bureau, aux heures d'affaires, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, ladite dame Monique Kelly, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présente-

ront, selon la loi.

Québec, le 4 mars 1981.
12045-o

Le procureur,
CLAUDE MARTEL, notaire.

Succession Régis Mimeault

Avis public est donné que les soussignés ont accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de monsieur Régis Mimeault, en son vivant domicilié à Sainte-Félicité, en vertu d'un acte passé devant Me Michel Barriault, notaire, pratiquant et exerçant au 352, avenue Saint-Jérôme à Matane, le 26 janvier 1981, sous le numéro 2311 des minutes dudit notaire et enregistré à Matane le 27 janvier 1981 sous le numéro 107133.

L'inventaire des biens de la succession dudit Régis Mimeault a été fait le 25 février 1981 et peut être consulté en l'étude de Me Michel Barriault, notaire, pratiquant et exerçant au 352, avenue Saint-Jérôme à Matane, aux heures normales d'affaires.

Matane, le 9 mars 1981.

11952-o

Le procureur,
MICHEL BARRIAULT, notaire.

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les**Caisse d'économie Norcobrass**

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 8 décembre 1980 par la «Caisse d'économie Norcobrass Credit Union» changeant son nom en celui de «Caisse d'économie Norcobrass».

Québec, le 3 mars 1981.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

11953-o

Caisse populaire Desjardins d'Authier Nord

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 13 décembre 1980 par LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE St Mathias Abitibi changeant son nom en celui de Caisse populaire Desjardins d'Authier Nord.

Québec, le 11 mars 1981.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

11954-o

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le**Accordés****Marie Fleurette Jacqueline Bélanger**

Par le certificat numéro 81-78, du 11 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph-Gérard-Jacques Bélanger, né le 31 octobre 1949, en celui de Marie Fleurette Jacqueline Bélanger.

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

11975-o

Le sous-registrateur du Québec,
GERMAIN HALLEY.

Marie Francine Johanne Boucher

Par le certificat numéro 81-73, du 5 mars 1981, le

ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Joseph-Adrien-Honoré-Robert Boucher, né le 26 février 1945, en celui de Marie Francine Johanne Boucher.

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

11975-o

Leslie Suzanne Burke

Par le certificat numéro 81-76, du 5 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Leslie Suzanne Lustig-Burke, née le 8 décembre 1959, en celui de Leslie Suzanne Burke.

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

11975-o

Joseph Ernest René Desmeules

Par le certificat numéro 81-74, du 5 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement d'indication de sexe et de prénom de Marie France Réna Desmeules, née le 4 novembre 1955, en celui de Joseph Ernest René Desmeules.

Demandes

Boris Alton Auerbach

Avis est donné que Boris Alton Auerbach, homme d'affaires, résidant et domicilié au 287, Varry, dans la cité de Saint-Laurent, district judiciaire de Montréal s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Robert Boris Auerbach.

Montréal, le 3 mars 1981.

Les procureurs du requérant,

POSTELNIK & PHANEUF.

11829-12-2-o

Joseph Albert Réal Beaulieu

Avis est donné que Joseph Albert Réal Beaulieu, étudiant, domicilié et résidant au 9, rue Casgrain à Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Albert Réal Toby Beaulieu.

Rivière-du-Loup, le 12 février 1981.

Les procureurs du requérant,

11850-12-2-o DUBÉ, CHASSÉ, LAFOREST & ASSOCIÉS.

Pierre Beaupré

Avis est donné que M. Pierre Beaupré, domicilié au 48, rue Horace-Hudon à Rivière-du-Loup, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

11975-o

Buddy John Ubaldo Fasano

Par le certificat numéro 81-77, du 11 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ubaldo Fasano, né le 14 novembre 1933, en celui de Buddy John Ubaldo Fasano.

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

11975-o

Joseph Bernard Réal Tremblay

Par le certificat numéro 81-75, du 5 mars 1981, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Bernard Réal Cauchon, né le 15 mars 1958, en celui de Joseph Bernard Réal Tremblay.

Sainte-Foy, le 11 mars 1981.

Le sous-registraire du Québec,

GERMAIN HALLEY.

11975-o

permettant de changer son nom en celui de Pierre Pruneau. Rivière-du-Loup, le 10 février 1981.

Les procureurs du requérant,

CHASSÉ & BOUCHER.

11830-12-2-o

Iris Margaret Beherns

Avis est, par les présentes, donné que Iris Margaret Beherns du 123, place Lachance, Vanier, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Iris Margaret Beherns-Lévesque.

Sept-Îles, le 6 mars 1981.

Les procureurs de la requérante,

DE POKOMANDY, BESNIER

& PARVU.

11864-12-2-o

Élaine Campbell

Avis est donné que Élaine Campbell, résidant et domiciliée au 302, rue Sainte-Catherine ouest, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Erika Irena Seiko.

Montréal, le 10 février 1981.

Le procureur de la requérante,

BARRY FRIDHANDLER.

11831-12-2-o

Iréné Chagnon

Avis est, par les présentes, donné que Iréné Chagnon, contracteur en rénovation, demeurant au no 125, rue Roland, ville Saint-Pierre, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de René Chagnon.

Montréal, le 19 décembre 1980.

Le procureur du requérant,

ME SUZANNE LAMARRE, *notaire.*

11980-13-2-o

Réal Deschênes

Prenez avis que Réal Deschênes, domicilié au 1, Curé-Pelletier, appartement 4, Lauzon, G6V 2J8, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réal-Roch Deschênes.

Lauzon, le 7 mars 1981.

Le requérant,

RÉAL DESCHÊNES.

11888-12-2-o

Balbir Singh Dhaliwal

Avis est donné que Balbir Singh Dhaliwal, étudiant, résidant et domicilié au 9, place Richelieu, Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Balbir Singh Grewal.

Montréal, le 19 février 1981.

Les procureurs du requérant,

BRISSET, BISHOP, DAVIDSON &

DAVIS.

11989-13-2-o

Laurent Gauthier

Prenez avis, par la présente, que Laurent Gauthier, demeurant au 733, route 138, Neuville, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Laurent Deschênes.

Donnacona, le 9 février 1981.

Le procureur du requérant,

CLAUDE FOURNIER, *avocat.*

11851-12-2-o

Pierre Gilbert

Prenez avis que Pierre Gilbert, éducateur, domicilié et résidant au 65, rang Saint-Claude, Saint-Philippe, QC, s'adressera au ministre de la Justice du Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Pierre Gilbert, lequel changement de nom n'affectera aucune autre personne.

Saint-Philippe, le 13 mars 1981.

Le requérant,

PIERRE GILBERT.

12038-13-2-o

Catherine Goode

Prenez avis que Catherine Goode, commis, 116, rue Lavoie, Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Kathleen Goode.

Rimouski, le 13 mars 1981.

La requérante,

KATHLEEN GOODE.

12014-13-2-o

Jean-Louis Gravel

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Jean-Louis Gravel, cinéaste, domicilié et résidant au 4100, Grande-Coulée, à Saint-Édouard, district judiciaire de Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean-Louis Frund.

Si cette requête était accordée, les noms de Jean-Pascal Gravel et Patricia Gravel, enfants de Jean-Louis Gravel et Gisèle Thérout, domiciliés au 472, rue Merton, à Saint-Lambert, seront également changés en ceux de Jean-Pascal Frund et Patricia Frund.

Le procureur du requérant,

MICHEL BRISSON.

12015-13-2-o

Joseph-Arthur

Prenez avis que Joseph-Arthur, domicilié et résidant au 41, rue Lapointe, Clermont, comté de Charlevoix, district de Saguenay, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph-Arthur Girard.

La Malbaie, le 4 mars 1981.

Les procureurs du requérant,

SAVARD & DUMAS, *avocats.*

11832-12-2-o

Ian Garry Keir

Avis est, par les présentes, donné que Ian Garry Keir de B.F.C. Valcartier, Courcellette, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ian Garry Keir-Lévesque.

Sept-Îles, le 6 mars 1981.

Les procureurs du requérant,

DE POKOMANDY, BESNIER & PARVU.

11865-12-2-o

Louissette La Victoire

Prenez avis que Louissette La Victoire, domiciliée au 1320, Sérigny, ville de Laval, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louise La Victoire.

Montréal, le 23 février 1981.

Le procureur de la requérante,

PIERRE BERNIER, *avocat.*

11898-12-2-o

Joséphine Laszcz

Avis est, par les présentes, donné que Joséphine Laszcz, aide-infirmière, domiciliée et résidant au 3456 de la rue Saint-André, Montréal, dit district, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Josée Laxe.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur de la requérante,
CAROLE DOYON.

12062-13-2-o

Joseph Serge André Legault

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Serge André Legault, présentement domicilié au 89 de la rue Berri, dans les cité et district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Serge Giard.

Hull, le 23 février 1981.

Le procureur du requérant,
ME JACQUES PRÉVOST.

11833-12-2-o

Marie Rita Sylvie Lévesque

Prenez avis que mademoiselle Marie Rita Sylvie Lévesque demeurant au 73, rue Saint-Laurent, Aylmer, district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Rita Sylvie Despatie.

Aylmer, le 12 février 1981.

Le procureur de la requérante,
ME E. WAYNE LORA.

11990-13-2-o

Carol Levine

Avis est, par les présentes, donné que Carol Levine, domiciliée au 3555, avenue Atwater, appartement 410, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carol Cohen.

Montréal, le 5 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
MICHAEL N. BERGMAN.

11866-12-2-o

Freda Sarah Mendelovitch

Avis est donné que Freda Sarah Mendelovitch, ménagère, domiciliée au 182, croissant Butternut, Dollard-des-Ormeaux, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Frances Sue Mendell.

Montréal, le 3 février 1981.

Le procureur de la requérante,
ME MAX R. BERNARD.

11883-12-2-o

Giovanna Lucia Nicolotti

Prenez avis que Giovanna Lucia Nicolotti, couturière, domiciliée et résidant au 60, rang 2^e Chaloupe, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Lucille Nicoletti.

Joliette, le 27 février 1981.

Les procureurs de la requérante,
DUGAS, DUGAS & PAUZÉ-FOREST.

11937-12-2-o

George William Bruce Patriquin

Avis est donné que George William Bruce Patriquin, étudiant, domicilié au numéro 537, rue Foran, ville d'Aylmer, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de William Bruce Springer.

Hull, le 17 février 1981.

Le procureur du requérant,
CLAUDE BLAIN, notaire.

12063-13-2-o

Joseph Claude Robert Plante

Prenez avis que le requérant, Joseph Claude Robert Plante, domicilié et résidant au 56, avenue Plante, ville Vanier, QC, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Claude Robert Deschênes.

Québec, le 10 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
MES DEMERS, GOSSELIN &
ROBITAILLE.

11981-13-2-o

Gérard Plouffe

Avis est, par les présentes, donné que Gérard Plouffe, résidant et domicilié au 12615, rue Paul-Dufault, appartement 1, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gérald Paré.

Montréal, le 27 février 1981.

Les procureurs du requérant,
GAGNÉ, GAGNÉ &
ASSOCIÉS, avocats.

12064-13-2-o

Joseph Raymond Robert

Avis est, par les présentes, donné que Joseph Raymond Robert présentement domicilié au 168 de la rue Fontaine, dans les cité et district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Côté.

Hull, le 24 février 1981.

Le procureur du requérant,
ME JACQUES PRÉVOST.

11867-12-2-o

Salvatore Giuseppe Ruscica

Avis est donné par les présentes que Salvatore Giuseppe Ruscica, directeur de vente, résidant et domicilié au 6200, de Carignan, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Arthur Salvatore Ruscica.

Montréal, le 4 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
LAZARUS, BAER & BELLARDO.

11834-12-2-o

Rommy Tara Salzberg

Avis est donné, par les présentes, que Abraham Salzberg, domicilié et résidant au 7032, chemin Kildare, Montréal, (district de Montréal), en sa qualité de tuteur de sa fille mineure, Rommy Tara, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Rommy Tara en celui de Rommy Tara.

Montréal, le 11 mars 1981.

Les procureurs du requérant,
BELL, CYTRYNBAUM, *avocats.*

12051-13-2-o

Marie Joseph Saurette

Avis est donné que Marie Joseph Saurette, homme d'affaires, domicilié à Granby, QC, au 84 rue Dufferin (district de Bedford), s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Marie Saurette.

Granby, le 11 mars 1981.

Le procureur du requérant,
MONIQUE SAURETTE.

11997-13-2-o

Marie Anne Thérèse Simard-Hudon

Avis est donné que Marie Anne Thérèse Simard-Hudon, sans profession, domiciliée en la ville de Québec, district de Québec, 64, rue Maisonneuve, appartement 1, épouse de monsieur Gaston Hudon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Anne Thérèse Lucille Simard.

Québec, le 13 mars 1981.

Le procureur de la requérante,
MARC-ANDRÉ VERVILLE, *notaire.*

12071-13-2-o

Joseph Gabriel Spearson

Avis est donné que Joseph Gabriel Spearson, domicilié au 1175, du 12^e Rang à Wickham, district de Drummond, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Gabriel Pearson.

Drummondville, le 24 février 1981.

Les procureurs du requérant,
BOLDUC, LEDUC, PERREAU
ET MARTIN.

11991-13-2-o

Ernest Strigneur

Prenez avis que Ernest Strigneur, journalier, époux de Paula St-Pierre, demeurant et domicilié au 1640, Bordeleau, cité et district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice du Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui d'Ernest Stringer et qu'outre son épouse, le nom de son fils Patrick pourra être affecté à la suite de cette requête.

Saint-Hyacinthe, le 29 janvier 1981.

Les procureurs du requérant,
BRODEUR, LA BRIE & SÉNÉCAL.

12039-13-2-o

Nikas Theophilopoulos

Avis est, par les présentes, donné que Nikas Theophilopoulos, restaurateur, domicilié au 127, Chalmers, à Greenfield-Park, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Nikas Theophilos, et que ce certificat s'appliquera également à son épouse, Mary Yvette Cécile Diane Ryan, ainsi qu'à ses enfants, Costas et Zoitsa, tous demeurant à Greenfield-Park.

Montréal, le 2 mars 1981.

Le procureur du requérant,
FREDERICK R. PHILLIPS.

11835-12-2-o

Marie Edda Weber

Avis est donné que Marie Edda Weber résidant et domiciliée au 1420, rue Saint-Mathieu, appartement 119, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Edda Artuso.

Montréal, le 25 février 1981.

Les procureurs de la requérante,
LECHTER & SEGAL.

11836-12-2-o

Herman Weinberger

Avis est donné que Herman Weinberger, boucher, domicilié au numéro 5664 de la rue Durocher, en la ville d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Herman Grunfeld.

Les personnes dont le nom peut être changé à la suite de la requête sont: Françoise Haberman Weinberger dite Grunfeld, épouse du requérant et leur fils mineur non émancipé Yehuda Smuel Weinberger, toute deux domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur du requérant,
A.E. KIMMEL, *notaire.*

12065-13-2-o

Hersh-Ber Weinberger

Avis est donné que Hersh-Ber Weinberger, étudiant, domicilié au numéro 5664, rue Durocher, en la ville d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Hersh-Ber Grunfeld.

La seule personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est le requérant.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur du requérant,
A.E. KIMMEL, notaire.

12066-13-2-o

Joseph Weinberger

Avis est donné que Joseph Weinberger, étudiant, domicilié au 5664, rue Durocher, en la ville d'Outremont, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Grunfeld.

La seule personne dont le nom peut être changé à la suite de la requête est le requérant.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur du requérant,
A.E. KIMMEL, notaire.

12067-13-2-o

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

ABITEX INC.

Prenez avis que la compagnie «ABITEX INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 6 février 1981.

La secrétaire de la compagnie,
HUGUETTE SIROIS.

11966-o

**ALIMENTS PIERMONT INC.
PIERMONT FOODS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ALIMENTS PIERMONT INC. — PIERMONT FOODS INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Vaudreuil, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur de la compagnie,
PIERRE MONDOR, avocat.

11992-o

CANMEX INVESTMENTS LTD.

Prenez avis que «CANMEX INVESTMENTS LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 février 1981.

Le requérant,
PETER R. VINEBERG.

12052-o

COMBUSTION CHEMICALS COMPANY LTD.

Prenez avis que la compagnie «COMBUSTION CHEMICALS COMPANY LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,
GERALD Y. GREEN.

12072-o

CONSTRUCTION ROSAIRE DICAIRE INC.

Prenez avis que la compagnie «CONSTRUCTION ROSAIRE DICAIRE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Eustache, le 18 novembre 1980.

La secrétaire,
RITA BEAUCHAMP DICAIRE.

12046-o

DÉVELOPPEMENT SAINT-NICOLAS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DÉVELOPPEMENT SAINT-NICOLAS INC.», constituée en corporation en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
DRUKER, FREED & OIKNINE.

11967-o

ÉDIFICE DU BOULEVARD LTÉE

Prenez avis que la compagnie «ÉDIFICE DU BOULEVARD LTÉE» dont le siège social était situé au 350, boulevard Charest est, Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 6 mars 1981.

Le secrétaire de la compagnie,

GODFREY GOURDEAU.

12016-o

LES ÉDITIONS LOISIRS PLUS INC.

Prenez avis que la corporation «LES ÉDITIONS LOISIRS PLUS INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 mars 1981.

Les procureurs de la corporation,

DUGAS & ALLARD, *avocats.*

11968-o

L'ENTRAIDE S.S.J.B. ST-AMABLE

Prenez avis qu'en vertu d'une résolution unanime adoptée par tous les administrateurs de la compagnie «L'ENTRAIDE S.S.J.B. ST-AMABLE» et dûment approuvée par tous ses membres réunis en assemblée générale, le 26 août 1980, la compagnie susdite demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 février 1981.

Le président,

GAÉTAN GEMME.

12068-o

LES ENTREPRISES JIBERAN LTÉE

Prenez avis que la compagnie «LES ENTREPRISES JIBERAN LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Sorel, le 5 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,

DENIS COURNOYER, *notaire.*

11969-o

LES ENTREPRISES L.G.A. INC.

Avis est, par les présentes donné que la compagnie «LES ENTREPRISES L.G.A. INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal soit au 3023, Notre-Dame ouest, suite 203, Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 mars 1981.

Le président,

PAUL LAVALLÉE.

12017-o

**EXECUTIVE DEVELOPMENT INSTITUTE
L'INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT DES
CADRES ADMINISTRATIFS**

Prenez avis que la corporation «EXECUTIVE DEVELOPMENT INSTITUTE — L'INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES ADMINISTRATIFS» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1981.

Les procureurs de la corporation,

LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ.

12069-o

GRANBY SALES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «GRANBY SALES LTD.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,

BARRY MINTZ.

11970-o

PAUL HOLZER SALES LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PAUL HOLZER SALES LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 février 1981.

Le secrétaire,

PIERRE CHAMPAGNE, L.L.M.

11993-o

HÔTEL RIO INC.

Prenez avis que la compagnie «HÔTEL RIO INC.», dont le siège social est situé à Princeville, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 10 mars 1981.

Le procureur de la requérante,

ROBERT CAMIRÉ, *notaire.*

11971-o

HÔTEL SIGMA LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «HÔTEL SIGMA LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopé-

ratives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Val-d'Or, le 6 février 1981.

La secrétaire de la compagnie,
HUGUETTE SIROIS.

11972-o

HYGRADE FUR COMPANY

Prenez avis que la compagnie «HYGRADE FUR COMPANY» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 mars 1981.

Les procureurs de la compagnie,
AWADA & SUMBULIAN.

12040-o

IRVING S. BACKLER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «IRVING S. BACKLER INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 mars 1981.

Le secrétaire,
MURRAY LAPIN.

12018-o

LACQUER PRODUCTS CO. LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «LACQUER PRODUCTS CO. LTD.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans les ville et district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 4 mars 1981.

Le procureur de la compagnie,
BARRY MINTZ.

11973-o

R. MÉNARD TRANSPORT LTÉE

Prenez avis que la compagnie «R. MÉNARD TRANSPORT LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 3 février 1981.

Le secrétaire,
YVON MÉNARD.

12019-o

MILRICH LTD. — MILRICH LTÉE

(déjà connue comme MILRICH HOSIERY LTD.)

Avis est, par les présentes, donné que «MILRICH LTD. — MILRICH LTÉE», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies ayant son siège social

dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1981.

Le procureur de la compagnie,
MILTON L. KLEIN, C.R.

12047-o

NATIONAL YO-YO & BO-LO COMPANY LTD.

Prenez avis que la compagnie «NATIONAL YO-YO & BO-LO COMPANY LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Toronto, le 18 février 1981.

Le procureur de la compagnie,
MARGARET A. GRAY, avocat.

12048-o

LES PLACEMENTS LACHINE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PLACEMENTS LACHINE INC.» constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social en la ville de Lachine, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachine, le 3 mars 1981.

Le secrétaire,
MICHEL TRÉPANIER.

12049-o

PREFERRED LEASEBACKS LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PREFERRED LEASEBACKS LIMITED» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 mars 1981.

Le secrétaire,
ABE CHODOS.

12020-o

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CHARLING LTÉE CHARLING INVESTMENTS LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CHARLING LTÉE — CHARLING INVESTMENTS LTD.», corporation constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 16 février 1981.

Le procureur de la compagnie,
MILTON L. KLEIN, C.R.

11974-o

VACATION VALLEY PROPERTIES INC.

Avis est donné, par la présente, que «VACATION

VALLEY PROPERTIES INC.), corporation incorporée sous la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la cité de Rawdon, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rawdon, le 23 février 1981.

Le secrétaire,
ROY C. AMARON.

12050-o

LA VILLA DU JOUR INC

Prenez avis que la compagnie «LA VILLA DU JOUR INC» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 3 mars 1981.

11994-o

Le président,
ÉTIENNE DUMONT.

JOS VINCENT INC.

Prenez avis que la compagnie «JOS VINCENT INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 février 1981.

Les procureurs de la requérante,
MERCURE, POLIQUIN, COUTU,
BERNIER, SIMON & DAYAN.

12070-o

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Jean-Marc Béliveau

Succession de Béliveau, Jean-Marc, en son vivant de 522, rue Meese, Montréal, QC, décédé le 22 mai 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12073-o

Succession James Alexander Dawson

Succession de Dawson, James Alexander, en son vivant de 301, rue Deguire, appartement 649, ville St-Laurent, décédé le 11 juillet 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12074-o

Succession Julien Ferron

Succession de Ferron, Julien, en son vivant du 311, rue Filiatrault, Saint-Joseph-de-Sorel, QC, décédé le 16 novembre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12075-o

Succession John Williams Richards

Succession de Richards, John Williams, en son vivant de 4110, Quévillon, Saint-Hubert, QC, décédé le 26 décembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12076-o

Succession Mme Roland Roy

Succession de Roy, Mme Roland (Charlotte Bourbeau), en son vivant de 525, rue Brûge, Longueuil, QC, décédée le 5 janvier 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse

ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12077-o

Succession Wilfrid Truchon

Succession de Truchon, Wilfrid, en son vivant de 525,

rue Hervé-Tremblay, ville La Baie, QC, décédé le 9 septembre 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

12078-o

Demande(s) à la Législature

Ville de Kirkland

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Kirkland s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa présente ou à sa prochaine session, lui demandant d'adopter une loi modifiant la charte de la ville de Kirkland de la façon suivante:

1. Pour autoriser la ville à disposer à titre onéreux à l'enchère, par soumissions publiques ou de toute autre façon approuvée par la Commission municipale du Québec des terrains qu'elle a acquis pour fins de parc ou de terrains de jeux, lorsqu'ils ne sont plus requis à ces fins, notwithstanding quelque restriction relative à l'utilisation ou à la destination de ces terrains et résultant d'une stipulation contractuelle ou autre.

2. Pour accorder à la ville le pouvoir mentionné au paragraphe 1 relativement aux lots suivants aux plans et livres de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Pointe-Claire:

a) la resubdivision treize de la subdivision cinq du lot originaire cent soixante-deux (162-5-13);

b) la subdivision vingt du lot originaire cent cinquante-sept (157-20) et la subdivision quatre-vingt-sept du lot originaire cent cinquante-six (156-87);

c) les subdivisions neuf, dix-neuf et vingt du lot originaire cent soixante-sept (167-9, 19 et 20) et la subdivision soixante-quatre du lot originaire cent soixante-huit (168-64).

3. Pour décréter que la servitude de passage sur la resubdivision un de la subdivision soixante et un du lot originaire cent soixante-quatre (164-61-1) du cadastre de la paroisse de Pointe-Claire est éteinte.

4. Pour autoriser la ville à acquérir, de gré à gré ou par expropriation, toute subdivision du lot originaire cent soixante et onze (171) du cadastre de la paroisse de Pointe-Claire, et, après cette acquisition, annuler les subdivisions et rediviser et en disposer ensuite conformément au sous-paragraphe 2 du paragraphe 1 de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes.

5. Pour remplacer, pour la ville, le paragraphe 3 de l'article 460 de la Loi sur les cités et villes de façon à permettre au Conseil d'adopter un règlement pour autoriser, moyennant un permis, réglementer ou prohiber les jeux de boules (pin-ball machines), les jeux de billard, poule, trou-madame, quilles, bagatelle, les salles de tir, les jeux électroniques et les arcades de jeux.

6. Pour autoriser la ville, par règlement, à autoriser, moyennant un permis, réglementer ou prohiber les salons de massage et les boutiques où l'on offre en vente des marchandises à caractère érotique.

Montréal, le 17 février 1981.

Les procureurs de la ville de Kirkland,

11652-10-4-o

VIAU, BÉLANGER & ASSOCIÉS.

Les Services de Capitaux B.T. Ltée

Avis est, par les présentes, donné que «Les Services de Capitaux B.T. Ltée» déposera aussitôt que possible devant l'Assemblée nationale du Québec un projet de loi ayant pour effet de lui permettre de se proroger en société commerciale canadienne, conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes (S.C., 1974-1975-1976, chapitre 33).

Montréal, le 25 février 1981.

Les procureurs de la compagnie,

STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,

11670-10-4-o

MERCIER & ROBB.

Succession Robert Meighen

Les exécuteurs-fiduciaires du testament de feu Robert Meighen demanderont à l'Assemblée nationale de leur conférer en cette qualité, notwithstanding les restrictions du testament à cet égard, le pouvoir d'effectuer tous les placements permis par l'article 981o du Code civil.

Les procureurs des exécuteurs-fiduciaires,

11671-10-4-o

MCMASTER MEIGHEN.

L'Union-Vie

Prenez avis que «L'Union-Vie» s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec pour modifier sa loi constitutive afin de régulariser son mode d'administration et faire en sorte que ces règlements de Régie interne soient considérés comme ayant toujours été ratifiés par les membres réunis

en assemblée générale annuelle spéciale depuis sa constitution en 1956.

Drummondville, le 13 mars 1981.

12021-13-4-o

Le procureur de la requérante,
RAYMOND CLAIR, avocat.

Financement des partis politiques — Loi régissant le**Union Nationale**

Conformément aux dispositions de l'article 107 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général donne avis que l'agence de publicité «Les Communicateurs Associés», 1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 908, Montréal, H3A 2R7, est reconnue comme mandataire de M. Reynald Brochu, agent officiel de l'Union Nationale, dans le cadre des élections générales qui seront tenues, lundi le 13 avril 1981.

Montréal, le 18 mars 1981.

La secrétaire,

12079-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Candidat indépendant, comté de Gouin

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le candidat indépendant Lorenzo Bonneau pour le comté de Gouin.

Le représentant officiel de M. Lorenzo Bonneau est M. Roger Lavoie, 3636, rue Fénélon, Montréal.

Montréal, le 14 mars 1981.

La secrétaire,

12041-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Candidat indépendant circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le candidat indépendant Emmanuel Pétrin pour la circonscription électorale de Rouyn-Noranda-Témiscamingue.

Le représentant officiel de M. Emmanuel Pétrin est M. Gérard Pétrin, Saint-Bruno-de-Guigues, comté de Témiscamingue, J0Z 2G0.

Montréal, le 13 mars 1981.

La secrétaire,

12080-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Candidate indépendante circonscription électorale de Saint-Louis

Conformément aux dispositions de l'article 53 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé la candidate indépendante Colette Provost pour la circonscription électorale de Saint-Louis.

La représentante officielle de madame Colette Provost est madame Hélène Gignac, 861-A, Outremont, Outremont.

Montréal, le 16 mars 1981.

La secrétaire,

12081-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

**Freedom of Choice Party
Parti de la Liberté de Choix**

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général donne avis, que le chef de Freedom of Choice Party — Parti de la Liberté de Choix, a remplacé le représentant officiel du parti, M. Allan Singer par M. John A. Dicker, 5211, rue Sherbrooke ouest, Montréal, H4A 1T7.

Montréal, le 18 mars 1981.

La secrétaire,

12082-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

**Parti Crédit Social Uni (Québec)
United Social Credit**

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis, que le chef du parti Crédit Social Uni (Québec) — United Social Credit, a remplacé le représentant officiel du parti, M. Bernard Courchesne par Mme Aline R. Poulin, 3945, rue Saint-Hubert, Montréal, H2L 4A6.

Montréal, le 3 mars 1981.

La secrétaire,

11998-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Union Nationale

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que le chef de l'Union Nationale a remplacé les représentants officiels suivants:

Louis-Hébert

Mme Danielle Bédard par:
M. Elzéar Arseneault
3132, de la Paix
Sainte-Foy
G1X 1B5

Montmagny-L'Islet

M. Jean Laberge par:
M. Hervé Jean
291, des Pionniers
Cap-Saint-Ignace
G0R 1H0
Montréal, le 3 mars 1981.

La secrétaire,

12002-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti libéral

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis, que le chef du Parti libéral du Québec a remplacé les représentants officiels suivants:

Abitibi-Est

M. Charles Dansereau par:
M. Jean-François Thiboutot
422, rue Sabourin
Val-d'Or
J9P 4W5

Arthabaska

M. Jacques Gariépy par:
M. Jean-Pierre Poirier
1730, rue St-Marc
Plessisville
G6L 3B1

Beauce-Nord

M. Luc Provencal par:
M. Raymond Fortin
162, rue Notre-Dame nord, app. 208
C.P. 729
Ste-Marie de Beauce
G0S 2Y0

Bonaventure

M. Jean-Marie Bujold par:
Mme Cécile Martin-D'Amours
C.P. 340
New-Carlisle
Comté de Bonaventure
G0C 1Z0

Charlesbourg

M. Donald Huard par:
M. Jacques Champagne
8230, place Colombelle
Charlesbourg
G1G 5L8

Chicoutimi

M. Bernard Pelletier par:
M. Daniel Gilbert
72, rue Jacques-Cartier ouest
Chicoutimi
G7H 1G2

D'Arcy McGee

M. David Edelberg par:
M. Herbert Cohen
6568, chemin Kildare
Côte-Saint-Luc
H4W 1B5

Deux-Montagnes

M. Marcel Chagnon par:
M. André-Pierre Trottier
350, boulevard Arthur-Sauvé, app. 303
Saint-Eustache
J7R 4L1

Fabre

M. Yves Godin par:
Mme Annette Brownley
3258, place Foch
Ville de Laval
H7P 3C6

Gouin

Mme Ginette Brotons par:
M. Jacques Neveu
2691, rue Dandurand
Montréal
H1V 1S8

Iberville

M. Gilles Lussier par:
Mme Lise Moreau
298, route 133
Henryville
J0J 1E0

Jacques-Cartier

M. Roger Bélanger par:
M. Gérard Lamère
3560, Fort-Rolland
Lachine
H8T 1V7

Laurier

M. Gilles Desjardins par:
M. George Messaris
7242, rue Stuart
Montréal
H3N 2R2

Mégantic-Compton

M. John Allan Martin par:
M. Paul Gauthier
4745, rue Papineau
Lac-Mégantic
G6B 1Y4

Mont-Royal

M. Rosaire Couturier par:
M. Tim Wagg
• 426, avenue Berwick
Ville Mont-Royal
H3R 1Z9

Outremont

M. Jean-Michel Paris par:
Me Joachim Normand
5702, rue Hutchison
Outremont
H2V 4B6

Papineau

Mme Carmelle Crispin par:
Me Francine Dupont
334, rue Victoria
Thurso
J0X 3B0

Richelieu

M. André St-Michel par:
M. Gilles Blais
50, rue du Roy
Sorel
J3P 4M7

Richmond

M. André Bilodeau par:
M. Richard Carrier
1243, rue Principale
Richmond
J0B 3N0

Rimouski

M. Roger Desrosiers par:
M. Denis Bergeron
888, des Frères
Rimouski
G5L 3X2

Saint-Louis

M. Guy Rouleau par:
Mme Antoinette Lachance
1321, rue Sherbrooke ouest
Montréal
H3G 1J4

Sainte-Marie

M. Jean-Guy Martin par:
M. Claude Gendreau
750, rue Champagneur
Outremont
H2V 3P8

Saguenay

M. Gilbert St-Laurent par:
M. Pierre Picard
67, place LaSalle
Baie-Comeau
G4Z 1J8

Sauvé

M. François Ronci par:
M. Raymond Paquin
12029, rue Sainte-Colette
Montréal-Nord
H1G 4V4

Sherbrooke

M. Nil Allaire par:
M. Roger Noël
1110, rue Dominion
Sherbrooke
J1H 1C8

Terrebonne

Mme Hermance Chaumont par:
M. Marc de Carufel
2300, rue Champlain
Saint-Louis-de-Terrebonne
J0N 1N0

Vaudreuil-Soulanges

M. André Caron par:
Mme Francine Gauthier
353, rue Querbes, app. 404
Vaudreuil
J7V 6W6

Westmount

Mme Louise Agar par:
M. John J. Pepper
3637, The Boulevard
Westmount
H3Y 1S6

Montréal, le 3 mars 1981.

La secrétaire,

12003-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

**Parti Libertarien
(Libertarian Party)**

Le directeur général du financement des partis politiques donne avis qu'il a autorisé le Parti Libertarien (Libertarian Party) conformément aux dispositions de la Section V de la Loi régissant le financement des partis politiques.

Le représentant officiel du Parti Libertarien (Libertarian Party) est M. Monty Eisenberg, 3130, avenue Linton, appartement 2, Montréal.

Montréal, le 18 mars 1981.

La secrétaire,

12083-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, M. Jean-Pierre Nepveu, pour la période du 1^{er} janvier 1981 au 28 février 1981.

1. Frais d'administration	19 104,59 \$
2. Frais de diffusion du programme politique	13 863,43 \$
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	47 378,18 \$
Total:	<u>80 346,20 \$</u>

Le directeur général,

12084-o

PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

Parti québécois

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis, que le chef du Parti québécois, a remplacé le représentant officiel du parti, M. Philippe Bernard par M. Jean-Pierre Nepveu, 10185, d'Auteuil, Montréal.

Montréal, le 12 mars 1981.

La secrétaire,

12022-o

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Parti québécois

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis que le chef du Parti québécois a remplacé les représentants officiels suivants:

Chapleau (comté de Papineau)

M. Jacques Rousseau par:
M. Michel Lemieux
224, rue Bélec
Gatineau
J8P 2T9

Charlesbourg

M. André Gingras par:
Mme Claire Martel Couillard
8470, de la Garonne
Charlesbourg
G1G 3L1

Deux-Montagnes

Mme Micheline Roy par:
M. Pierre-Paul Brosseau
305, rue Houle
Saint-Eustache
J7P 2N2

Groulx (comté de Terrebonne)

M. Normand Lamy par:
M. Claude Chayer
28, place Charny
Lorraine

Laval-des-Rapides (comté de Fabre)

M. Bernard Faure par:
M. Gilbert Leblanc
305, rue Lulli
Laval-des-Rapides
H7N 1B4

Louis-Hébert

M. André Robitaille par:
M. Jacques Blouin
1052, rue Landry
Sainte-Foy
G1V 3R4

Marie-Victorin (comté de Laporte)

M. Yves Gariépy par:
M. Jean-Pierre Latour
1413, rue Saint-Alexandre
Longueuil
J4J 3T1

Marquette (comté de Jacques-Cartier)

M. Pierre Lemieux par:
Mme Jocelyne Sauvé
666, 5^e Avenue
Lachine

M. Bernard Gaudin
294, rue Gendron
Chibougamau
G8P 2S2

Papineau

M. Serge Renaud par:
M. Rosaire Bédard
734, rue Maple, app. 1
Buckingham
J8L 2P2

Vachon (comté de Taillon)

M. Jacques Dumoulin par:
Mme Charlotte Sabourin
2965, Grand-Boulevard
Saint-Hubert
J4P 2L1

Rouyn-Noranda-Témiscamingue (comté de Rouyn-Noranda)

M. Onil Arcand par:
M. Gérard Trépanier
Ville-Marie
J0Z 3W0

Région Saguenay Lac-Saint-Jean

M. Paul Néron par:
M. Yvon Lavoie
158, Henri-Bourassa
Chicoutimi
G7J 2G4
Montréal, le 3 mars 1981.

Ungava

M. Ronald Blackburn par:

12004-o

La secrétaire,

ME JOHANE CANNING-LACROIX.

Loi électorale

Directeurs du scrutin

Conformément aux dispositions de l'article 210 de la Loi électorale du Québec (1979, chapitre 56), j'ai fait, le 13 mars 1981, les nominations suivantes pour remplir la charge de directeur du scrutin.

<i>Circonscription électorale</i>	<i>Nom, prénom</i>	<i>Profession</i>	<i>Adresse</i>
Deux-Montagnes	Dorion, Normand *	Décorateur	189, rue Champagne Saint-Eustache, QC J7P 2G9
Limoilou	Pouliot, Maurice **	Rentier	5300, boul. Henri-Bourassa Charlesbourg, QC G1H 6X7

* En remplacement de M. J.-Maurice Dorion

** En remplacement de M. Émery Fournier

Le directeur général des élections,
PIERRE-F. CÔTÉ.

11999-o

Ministères — Avis concernant les

Assemblée nationale

[L.S.]
Canada
Province de
Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

Proclamation

SALUT.

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement:

À CES CAUSES, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous convoquons par les présentes une nouvelle Législature de la province pour le douzième jour de mai prochain et mandons et ordonnons à ses membres de s'assembler à cette date, à l'hôtel du Parlement, en la ville de Québec.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, c.p., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le douzième jour de mars, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-un et de Notre Règne le trentième.

Par ordre,

Le secrétaire de la Législature,

11943-12-8-o

RENÉ BLONDIN.

Assemblée nationale

Concernant les projets de loi privés qui seront présentés pendant la prochaine session.

Conformément aux règles de pratique adoptées par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 et dont un exemplaire peut être obtenu en s'adressant au soussigné:

Les projets de loi privés doivent être déposés au secrétariat des commissions avant le jour de l'ouverture de la session.

Les documents dont il est fait mention dans le projet doivent être déposés avec celui-ci.

Québec, le 12 mars 1981.

Le secrétaire des commissions,

11944-12-8-o

VALMOND BOULIANE.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Avis de suspension de certificat
d'agent d'assurance

Avis est, par les présentes, donné que le certificat d'agent de Monsieur René L'Écuyer, 7260, rue Boyer, appartement 2, Montréal, H2R 2R7, autorisant son titulaire à exercer à titre d'agent pour les catégories d'assurance sur la vie, contre la maladie ou les accidents, a été suspendu pour la période du 15 mars 1981 au 1^{er} avril 1981 par décision du surintendant conformément à l'article 360b de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Le surintendant des assurances,

JACQUES M. ROY.

11950-o

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE
CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT
DE LA PAROISSE DE STE-ROSE DU DÉGELIS*Demande de conversion*

Prenez avis que «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Ste-Rose du Dégelis», comté municipal de Témiscouata, a, le 16 février 1981, fait approuver par l'assemblée générale des membres un règlement spécial décrétant la conversion de la compagnie en Société mutuelle d'assurance-incendie en vertu des dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), sous la raison sociale de: SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE

L'INCENDIE DE TÉMISCOUATA, et qu'elle a l'intention de demander par requête au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ledit règlement.

Québec, le 10 mars 1981.

La secrétaire,
MADELEINE DUBÉ.

11938-12-4-o

PRESBYTERIAN MINISTERS' FUND

Annulation de permis

Attendu que Presbyterian Ministers' Fund ci-après appelée la compagnie, dont le siège social est situé à Philadelphie, aux États-Unis, était dûment autorisée à pratiquer l'assurance sur la vie (activités limitées à l'administration des affaires en vigueur au 30 juin 78) au Québec sous le permis numéro 969.

Attendu qu'un accord, entrant en vigueur le 13 janvier 1981, est intervenu décrétant que Presbyterian Ministers' Fund cède toutes ses affaires d'assurance et polices au Canada à la compagnie Toronto Mutual Life Insurance Company dont le siège social est au 112, St. Clair Avenue West, Toronto, Ontario, et celle de son principal établissement au Québec est suite 3400, édifice Tour de la Bourse, Montréal, Q.C.

Attendu que Presbyterian Ministers' Fund a cessé de faire affaires au Québec.

En conséquence, avis est par les présentes, donné que le permis d'assureur de Presbyterian Ministers' Fund est annulé.

Le surintendant des assurances,
JACQUES M. ROY.

11950-o

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE IBERVILLE-ST-JEAN

Avis de fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 24 février 1981, après avoir pris l'avis du Surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les Sociétés mutuelles d'assurance contre l'incendie d'Iberville et de St-Jean.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à St-Jean dans le comté municipal de St-Jean.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

12012-o

Nomination(s)

Avis est donné qu'il a plu au lieutenant-gouverneur en conseil de faire, par commission sous le grand sceau du Québec, les nominations suivantes:

Québec, le 22 décembre 1980.

Madame Elaine Demers-Nadeau, avocate et membre du Barreau du Québec, 176, promenade Normandy, Mont-Royal, nommée en vertu de l'article 110, non refondu, de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), modifié par l'article 14 du chapitre 19 des lois de 1978, juge du Tribunal de la jeunesse avec juridiction dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal, à compter du 15 janvier 1981.

Québec, le 9 décembre 1980.

Monsieur Michel Jasmin, avocat et membre du Barreau du Québec, 44, rue Beloeil, Outremont, nommé en vertu de l'article 110, non refondu, de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), modifié par l'article 14 du chapitre 19 des lois de 1978, juge du Tribunal de la jeunesse avec juridiction dans tout le Québec mais particu-

lièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Montréal, à compter du 17 décembre 1980.

Québec, le 3 décembre 1980.

Monsieur Guy Pinsonnault, avocat et membre du Barreau du Québec, 1285, avenue Fitzpatrick, Sillery, nommé en vertu de l'article 125, non refondu, de la Loi sur les tribunaux judiciaires (L.R.Q., chapitre T-16), modifié par l'article 23 du chapitre 19 des lois de 1978 et par l'article 38 du chapitre 37 des lois de 1979, juge de la Cour provinciale pour exercer la juridiction prévue par l'article 134 de cette loi dans tout le Québec mais particulièrement et sans restriction dans le district judiciaire de Québec; ledit Guy Pinsonnault, comme juge de la Cour provinciale, étant autorisé à exercer, en vertu de l'article 482 du Code criminel, la juridiction d'un magistrat sous la partie XVI du Code criminel, à compter du 3 décembre 1980.

Québec, le 18 mars 1981.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

11975-o

Office de la langue française

Avis de normalisation

Conformément à l'article 118 de la Charte de la langue française, l'emploi des termes et expressions normalisés par l'Office de la langue française devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'Éducation ainsi que dans l'affichage public.

Avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 6 mars 1981, a normalisé les termes français qui suivent:

Produits de la pêche Noms des espèces marines québécoises à potentiel commercial Algues et échinodermes

Noms français normalisés	Noms latins	Noms anglais usuels	Principales appellations à proscrire
ascophylle noueuse , n.f.	<i>Ascophyllum nodosum</i>	rockweed; knotted wrack	—
fucus bifide* , n.m.	<i>Fucus distichus</i> subs. <i>edentatus</i>	rockweed	—
fucus vésiculeux* , n.m.	<i>Fucus vesiculosus</i>	rockweed; bladder wrack	—
laminaire à long stipe* , n.f.	<i>Laminaria longicuris</i>	kelp	—
laminaire digitée* , n.f.	<i>Laminaria digitata</i>	kelp	—
laminaire saccharine* , n.f.	<i>Laminaria saccharina</i>	kelp	—
mousse d'irlande , n.f.	<i>Chondrus crispus</i>	irish moss	—
oursin vert , n.m.	<i>Strongylocentrotus droebachiensis</i>	sea urchin	—
rhodyménie palmé , n.m.	<i>Palmaria palmata</i>	dulce	—

* Les appellations **goémon** ou **varech** sont largement utilisées pour désigner l'ensemble des algues récoltées sur le littoral (extraction de l'iode, engrais). Cet ensemble est constitué d'un mélange comprenant majoritairement (90%) les algues des genres *Fucus* et *Laminaria*.

11999-o

Le secrétaire,
PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Avis de recommandation

Conformément à l'article 116 de la Charte de la langue française, avis public est donné que l'Office de la langue française, à sa séance du 6 mars 1981, a recommandé les termes français, les définitions et l'usage qui suivent:

Commission de terminologie des transports

bifurcation, n.f. Point où une voie de communication se divise en deux directions divergentes, mais non opposées. Anglais: **fork**.

débit, n.m. Quantité de véhicules dénombrés sur une section de route pendant un temps donné. Anglais: **volume**, **traffic flow**.

débit de service, n.m. Débit maximal calculé pour une

section de route utilisée conformément à certaines conditions d'exploitation. Anglais: **service volume**.

capacité, n.f. Débit maximal virtuel d'une section de route, compte tenu de ses caractéristiques générales. Anglais: **capacity**.

intersection, n.f. Lieu où se rencontrent deux ou plusieurs chaussées, quels que soient le ou les angles des axes de ces chaussées. Anglais: **intersection**, **crossing**.

Féminin des titres Affichage des postes

Le recours aux termes génériques, non précédés de l'article des deux genres, englobant hommes et femmes (personne, gens, personnel, fonctionnaire, stagiaire, etc.), dans les textes suivis de toute nature.

Le recours, notamment dans les descriptions de tâches, aux verbes à l'infinitif, aux tournures ou phrases nominales et aux énumérations.

L'utilisation d'appellations d'emploi, de titres de fonction et de désignations de personne (homme, femme; candidat, candidate, etc.), au masculin et au féminin, en toutes lettres.

L'usage dans les appellations d'emploi composées (secrétaire-trésorier, secrétaire-trésorière; secrétaire général, secrétaire générale) du masculin et du féminin, en toutes lettres, lorsqu'une partie de l'appellation est épïcène* et l'autre pas.

Note. — La langue offre une grande variété de procédés stylistiques qu'il convient d'utiliser:

1. Le recours à des formulations impersonnelles, notamment dans les formules; ainsi l'on préférera: «Êtes-vous de citoyenneté canadienne?» à «Êtes-vous citoyen canadien?».
2. Le recours au pluriel pour les appellations d'emploi épïcènes, ou au genre indifférencié (masculin) appliqué au poste plutôt qu'à la personne.

Ex.: Les secrétaires ont la responsabilité principale du classement...

Les fonctions relatives au poste de psychiatre sont les suivantes:...

3. Le recours au masculin pluriel, s'il y a lieu, conformément aux règles d'accord grammatical pour les adjectifs, les attributs, les participes et les prénoms, de même que pour les noms en apposition et pour les déterminants, si ces derniers ne font pas partie de l'appellation d'emploi.

Ex.: Les infirmières et les infirmiers, candidats aux postes de représentants syndicaux... Ils pourront...

4. Le recours à la note explicative, en début de texte, pour signifier clairement que la forme masculine non marquée désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque les recommandations précédentes ne peuvent s'appliquer.

* **épïcène**, adj. On appelle **épïcènes** les noms qui, appartenant à la catégorie des animés, ont la propriété d'avoir un double genre grammatical, correspondant chacun à un des termes de l'opposition de sexe (genre naturel).

Le secrétaire,

11999-0

PAUL-ANDRÉ CHOUINARD.

Proclamation(s)

(L.S.)
Canada
Province de
Québec

JEAN-PIERRE CÔTÉ

ÉLIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la foi.

À tous ceux qui les présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QUE c'est Notre désir et Notre bon plaisir de rencontrer aussitôt que possible le peuple de la province de Québec et d'obtenir son avis exprimé en Parlement:

À CES CAUSES, Nous faisons connaître par les présentes que, sur l'avis du Conseil exécutif de la province de Québec, Nous avons ce jour enjoint le directeur général des élections de tenir des élections générales le lundi 13 avril 1981, en vue de la constitution d'une nouvelle Législa-

ture. Le décret ordonnant des élections générales est en date du 12 mars 1981, la date limite pour la production d'une déclaration de candidature ayant été fixée au 28 mars 1981, à 14 heures, dans toutes les circonscriptions électorales: et le scrutin, quand il sera nécessaire d'en tenir un, devra avoir lieu le 13 avril 1981 dans toutes les circonscriptions électorales.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau de la province de Québec.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., lieutenant-gouverneur de ladite province.

Donné en Notre ville de Québec, le douzième jour de mars, l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-un et de Notre règne le trentième.

Par ordre,

Le secrétaire de la Législature,

11945-12-2-0

RENÉ BLONDIN.

Régie de l'électricité et du gaz — Loi sur la

LA COMPAGNIE D'ÉNERGIE MACLAREN-QUÉBEC

*Autorisation de vendre son réseau de
distribution d'électricité ainsi que le
poste d'alimentation situé à Masson*

Avis public est, par les présentes, donné que LA COMPAGNIE D'ÉNERGIE MACLAREN-QUÉBEC, distributeur d'électricité aux termes de la Loi sur la Régie de l'électricité et du gaz (S.R. 1964, chapitre 87 et amendé) a, par sa requête R-2831-81, demandé à la Régie de l'électricité et du gaz l'autorisation de vendre son réseau de distribution d'électricité ainsi que le poste d'alimentation situé à Masson.

Copie de la présente requête peut être obtenue en s'adressant au soussigné.

Toute personne désirant intervenir dans la présente requête doit le faire par écrit, en déclarant son intérêt et en exposant sommairement les motifs de son intervention qui devra être signifiée à la requérante dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis, et déposée à la Régie avec preuve de signification.

Toute personne désirant faire des représentations au sujet de la présente requête doit les faire parvenir par écrit au soussigné dans le même délai de dix (10) jours de la publication du présent avis.

Régie de l'électricité et du gaz
Le secrétaire par intérim,
GILLES BONNEAU, C.G.A., ADM.A.

2100, rue Drummond
Montréal, QC
H3G 1X1

12000-o

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES BOIS-FRANCS

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 64 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), tel que modifié par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, chapitre 72), il a accordé des lettres patentes en date du 27 février 1981, instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES BOIS-FRANCS».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Victoriaville, district judiciaire d'Arthabaska.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

11950-o

1843-9380

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONT-TREMBLAY

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu des articles 64 et 74 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), tel que modifié par les articles 8 et 15 de la Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives (1978, chapitre 72), il a accordé des lettres patentes en date du 3 mars 1981, instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONT-TREMBLAY».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre local de services communautaires.

Le siège social de l'établissement est à Saint-Jovite, district judiciaire de Sainte-Agathe-des-Monts.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD.

11950-o

1843-9398

Société coopératives agricoles — Loi sur les

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE
YAMASKA-MONNOIR

(Loi sur les sociétés coopératives agricoles)

Avis est donné que la société coopérative agricole «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE YAMASKA-MONNOIR», dont le siège social était situé à Marieville,

QC, dans le district électoral d'Iberville, a été dissoute le 10 mars 1981, ce conformément aux dispositions de la Loi sur les sociétés coopératives agricoles et de la Loi sur la liquidation des compagnies.

*Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

11982-o

Soumissions — Demandes de

Ville de Blainville
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Richard Blouin, greffier, à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, de la ville de Blainville, dans le comté de Groulx, QC, jusqu'à 14 h, le jeudi 16 avril 1981, pour l'achat de 1 350 000 \$ d'obligations de la ville de Blainville datées du 11 mai 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 14% payable semi-annuellement les 11 novembre et 11 mai de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mai 1981.

Tableau d'amortissement — 1 350 000 \$

Année	Capital
11 mai 1982	54 000 \$
11 mai 1983	60 000
11 mai 1984	67 000
11 mai 1985	73 000
11 mai 1986	79 000
11 mai 1987	85 000
11 mai 1987	307 000 (à renouveler)
11 mai 1991	123 000
11 mai 1991	502 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des

coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Blainville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mai 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 205 — 127 500 \$; 206 — 18 000 \$; 212 — 47 000 \$; 251 — 13 000 \$; 257 — 79 000 \$; 268 — 72 100 \$; 282 — 75 900 \$; 320 — 3 100 \$; — 396 — 60 500 \$; 402 — 25 000 \$; 403 — 32 000 \$; 430 — 35 000 \$; 433 — 1 200 \$; 460 — 163 500 \$; 465 — 13 500 \$; 467 — 31 200 \$; 476 — 4 500 \$; 479 — 31 000 \$ renouvellements d'emprunts; 522 — 31 800 \$; 564 — 134 400 \$ aqueduc, égouts, voirie; 570 — 267 500 \$ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 605 — 83 300 \$ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 14 h, le jeudi 16 avril 1981 à l'hôtel de ville, 1000, rue de la Mairie, ville de Blainville, comté de Groulx, QC, et l'adjudication se fera le même jour à 19 h au même endroit.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Blainville, comté de Groulx, le 19 mars 1981.

*Le greffier,
RICHARD BLOUIN.*

Hôtel de ville
1000, rue de la Mairie
ville de Blainville
comté de Groulx, QC, J7C 3B5
téléphone: 430-2442, code 514

12092-o

Ville de Gagnon
(Saguenay)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Gagnon» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 840 000 \$ d'obligations de la ville de Gagnon datées du 11 mai 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 14% payable semi-annuellement les 11 novembre et 11 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 14 avril 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mai 1981.

Tableau d'amortissement — 2 840 000 \$

Année	Capital
11 mai 1982	59 000 \$
11 mai 1983	67 000
11 mai 1984	77 000
11 mai 1985	88 000
11 mai 1986	100 000
11 mai 1987	114 000
11 mai 1987	1 218 000 (à renouveler)
11 mai 1991	1 117 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Gagnon s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mai 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 148-79 — 340 000 \$ honoraires profes-

sionnels; 153-80 — 2 500 000 \$ — construction d'un réseau d'égout pluvial, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 14 avril 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 avril 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, ville de Gagnon, comté de Saguenay, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Gagnon, comté de Saguenay, le 17 mars 1981.

L'assistant-greffier,
MADAME MICHÈLE BEAUDOIN.

Hôtel de ville
case postale 370
ville de Gagnon
comté de Saguenay, QC, G0G 1K0
téléphone: 532-6303, code 418

12055-0

Ville de Saint-Léonard

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Léonard» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 640 000 \$ d'obligations de la ville de Saint-Léonard datées du 11 mai 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 14% payable semi-annuellement les 11 novembre et 11 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 14 avril 1981.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Division des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 11 mai 1981.

Tableau d'amortissement — 3 640 000 \$

Année	Capital
11 mai 1982	103 000 \$
11 mai 1983	114 000
11 mai 1984	127 000
11 mai 1985	145 000
11 mai 1986	160 000
11 mai 1987	181 000
11 mai 1987	696 000 (à renouveler)

Année	Capital
11 mai 1991	296 000 \$
11 mai 1991	1 818 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Léonard s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 11 mai 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 962 — 217 000 \$; 985 — 26 000 \$; 986 — 65 000 \$; 989 — 43 000 \$; 990 — 66 000 \$; 997 — 548 000 \$; 1003 — 122 000 \$; 1045 — 95 000 \$; 1051 — 230 000 \$ renouvellements d'emprunt; 1566 — 85 000 \$ inst. de feux de circulation; 1579 — 202 700 \$ acq. d'équipement; 1580 — 150 000 \$ acq. de machinerie; 1582 — 650 000 \$ enfouissement des câbles; 1593 — 275 000 \$ réfection d'égout; 1596 — 5 300 \$ acq. du lot 415-183; 1603 — 160 000 \$ réaménagement de locaux; 1607 — 400 000 \$ acq. et enfouissement de câbles; 1608 — 300 000 \$ achat de terrains.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29^e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 14 avril 1981.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 14 avril 1981 à 20 h, à l'hôtel de ville, 8400, boulevard Lacordaire, ville de Saint-Léonard, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Léonard, le 16 mars 1981.

Le greffier,
GEORGES LARIVÉE.

Hôtel de ville
8400, boul. Lacordaire
ville de Saint-Léonard, QC, H1R 3B1
téléphone: 321-7630, code 514 12056-o

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Robert Belisle, greffier, à l'hôtel de ville, 145, rue Wellington nord, ville de Sherbrooke, QC, jusqu'à 11 h, le mercredi 15 avril 1981 et l'adjudication sera faite le même jour à 12 h, au même endroit, pour l'achat de 7 565 000 \$ d'obligations de la ville de Sherbrooke datées du 18 mai 1981 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 12% ni supérieur à 14% payable semi-annuellement les 18 novembre et 18 mai de chaque année.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 18 mai 1981.

Tableau d'amortissement — 7 565 000 \$

Année	Capital
18 mai 1982	276 000 \$
18 mai 1983	300 000
18 mai 1984	329 000
18 mai 1985	362 000
18 mai 1986	396 000
18 mai 1987	432 000
18 mai 1987	1 574 000 (à renouveler)
18 mai 1991	633 000
18 mai 1991	3 263 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sherbrooke s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 18 mai 1981, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règle-

ments suivants: 1900 — 810 000 \$; 1910 — 303 000 \$; 1920 — 323 000 \$; 1960 — 236 000 \$ renouvellements d'emprunt; 2057 (2057-1) — 183 000 \$ rénovation urbaine; 2464 — 259 000 \$ achats, divers trav.; 2530 — 114 000 \$ amén. et amélior. de parcs; 2539 — 452 000 \$ ach. de terrains, parc industriel; 2552 — 95 000 \$ aqueduc, égouts, pavage, gravelage; 2583 — 200 000 \$ amél. réseau électrique; 2588 — 450 000 \$ achat diverses machineries; 2593 — 307 000 \$ achat de machinerie et équip.; 2624 — 166 000 \$ tr. réseau électrique; 2632 — 201 000 \$ achat de machinerie; 2651 — 166 000 \$ éclairage de rues; 2731 — 3 300 000 \$ aqueduc, égouts, etc.

Les soumissions seront ouvertes à 11 h, le mercredi 15 avril 1981 par le comité exécutif et seront considérées à

une séance publique du Conseil ou l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue le mercredi 15 avril 1981 à 12 h, à l'hôtel de ville, 145, rue Wellington nord, ville de Sherbrooke, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Sherbrooke, le 16 mars 1981.

Le greffier,
ROBERT BELISLE.

Hôtel de ville
145, rue Wellington nord
ville de Sherbrooke, QC, J1H 5C1
téléphone: 565-3000 ou
565-3054, code 819

12057-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE LA RIVE-SUD

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 26 janvier 1981, il a autorisé le changement de nom de «ASSOCIATION DES PRINCIPAUX DE LA RIVE-SUD», dont la constitution a été autorisée le 15 septembre 1979, avec siège social situé à Longueuil, district judiciaire de Montréal, en celui de «ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE LA RIVE-SUD», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1638-0248

11995-o

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS-LÉGUMES À L'ÉTAT FRAIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 20 janvier 1981, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS-LÉGUMES À L'ÉTAT FRAIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE», avec siège social situé à 230, Vachon, Cap-de-la-Madeleine, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1840-2784

11996-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauharnois

Fieri Facis de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
No 760-18-000008-81
500-12-055559-755

DA ME DIANE MARIE JEANNETTE COLLETTE POIRIER, partie demanderesse, contre VICTOR WADE, résidant et domicilié au 15, rue Madeleine, appar-

tement 2, Valleyfield, QC, partie défenderesse et LE RÉGISTRATEUR du bureau d'enregistrement de la division de Beauharnois, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Grande-Île et composé:

a) D'une partie de la portion non subdivisée du lot originaire soixante-cinq (65) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front par le boulevard Grande-Île, à l'arrière par lesdits lots numéros 65-22 et 65-23 dudit cadastre et des deux côtés par des parties non subdivisées dudit lot 65;

b) D'une autre partie de la portion non subdivisée du lot originaire numéro 65 des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Cécile, division d'enregistrement de Beauharnois, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front par le boulevard Grande-Île, à l'arrière et des deux côtés par des parties

dudit lot 65 des bâtisses dessus érigées et notamment une maison portant les numéros 444 et 446 du boulevard Grande-Île, pour une superficie totale de 28 230 pieds carrés sauf à distraire la partie expropriée par le ministère de la Voirie, tel que le tout apparaît sur le certificat de localisation préparé par P. Derome en date du 12 septembre 1973 et portant le numéro 252056.»

La mise à prix est fixée à 14 986,40 \$ montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, à Beauharnois, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 12 mars 1981.

12005-o

Bonaventure

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bonaventure
No 105-12-000301-79

IRÈNE BOURDAGES, Bonaventure, QC, G0C 1E0, partie demanderesse, contre RÉAL ARSENAULT, Bonaventure, QC, G0C 1E0, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement no 1 de Bonaventure, mis en cause.

«Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de Bonaventure, dans le comté de Bonaventure, mieux connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot originaire numéro cinq cent vingt-quatre (524-1 ptie), rang sud-est de la Rivière-Bonaventure, aux plan et livre de renvoi officiels révisés pour le canton de Hamilton, première division d'enregistrement de Bonaventure (New-Carlisle) mesurant ledit terrain, en mesures anglaises, cent vingt pieds (120 pi) de largeur dans une direction nord-sud et deux cents pieds (200 pi) de profondeur dans une direction est-ouest, le tout étant borné comme suit: vers l'est par l'ancienne emprise de la route nationale numéro 6,

vers le sud par le lot 525-1, propriété de Gérard Cayouette, vers l'ouest et vers le nord par le résidu du lot 524-1, propriété du vendeur.»

La mise à prix est fixée à 4 938,67 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle (1,61), que l'adjudicataire devra verser au shérif de Bonaventure, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de New-Carlisle, district de Bonaventure, le SIXIÈME jour de MAI 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-LOUIS LANGLOIS.

Bureau du shérif
Cour supérieure
New-Carlisle, QC, le 11 mars 1981.

12006-o

Drummond

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Drummond
No 405-05-000285-80

LA CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND, corporation légalement constituée par le chapitre 293 des Lois du Québec, 11-12 Élisabeth II, ayant son siège social au 905, boulevard Saint-Joseph, à Drummondville, district de Drummond, demanderesse, contre ROBERT BOUSADA, homme d'affaires, domicilié au 16, rue Joël, à Saint-Nicéphore, district de Drummond, défendeur, *et al.*

«Un emplacement sis et situé en la cité de Drummondville, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent quatre-vingt-quatorze, du lot originaire numéro cent quarante et un, aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre du canton de Grantham (141-494 Grantham).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dé-

pendances, portant le numéro civique 2600, rue Dumaine à Drummondville.»

La mise à prix est fixée à 8 642,40 \$ que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Drummond, 1680, boulevard Saint-Joseph, Drummondville, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
STEPHEN DOLAN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Drummondville, le 12 mars 1981.

12007-0

Gaspé

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale
No S-1591

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre LOUIS LEPAGE, domicilié à Sainte-Anne-des-Monts, district de Gaspé, défendeur.

«Un terrain de forme irrégulière connu et désigné comme étant une partie du lot quatorze, subdivision A et resubdivision sept (ptie 14-A-7) et une partie du lot quatorze subdivision C et resubdivision quatre (ptie 14-C-4) pour le Premier Rang du cadastre officiel et révisé du canton de Cap-Chat; tel terrain est sans mesure précise mais il contient tout l'espace de terrain compris entre les bornes suivantes: au nord-ouest par le résidu du lot 14-C-4 de Maurice Lepage ou représentants, ladite ligne nord-ouest étant à vingt pieds (20 pi) du parement sud-est du hangar construit sur le résidu du lot 14-C-4 et parallèle audit parement sud-est dudit hangar, au nord-est par une partie du lot 14-C-7 de Joachim Lévesque ou représentants, au sud-est pour une largeur de trente pieds (30 pi) partie par le résidu du lot 14-A-7 de Joachim Lévesque ou représen-

tants et partie par la nouvelle route Six, et au sud-ouest par le lot 15-2 de Les Entreprises Louis Lepage Inc. ou représentants. Le tout est ici donné plus ou moins et en mesures anglaises.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 5 425,00 \$, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Sainte-Anne-des-Monts, au palais de justice, de Sainte-Anne-des-Monts, le LUNDI ONZIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PIERRETTE B. CLOUTIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Percé, le 13 mars 1981.

12042-0

Hauterive

Canada — Province de Québec
 Cour provinciale — Districts de Saguenay et Hauterive
 No 240-02-000203-800
 S. 655-18-000004-81

LA COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA, demanderesse, contre **DAME ERNESTINE FOURNIER BEAULIEU**, défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

No 1: «La resubdivision deux de la resubdivision deux de la subdivision huit du lot originaire numéro sept, rang Dix (lot 7-8-2-2, rg X), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, comté de Saguenay, Forestville.»

«La subdivision douze du lot originaire numéro sept, rang Dix, (lot 7-12, rg X), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton de Laval, comté de Saguenay, Forestville.»

Avec une maison dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 5 980,00 \$, ce qui représente l'évaluation municipale $20\ 800,00 \$ \times 25\% \times$ par le facteur 1,15, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

No 2: «Un terrain connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision dix-huit, du lot origi-

naire numéro vingt-sept rang Onze (lot 27-18-2- rg XI), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay.»

«Un immeuble connu comme étant la subdivision six, du lot originaire vingt-sept, du rang Onze (lot 27-6- rg XI), aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton de Laval, division d'enregistrement de Saguenay.»

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances de dépendances.

La mise à prix est fixée à 747,50 \$, ce qui représente l'évaluation municipale $2\ 600,00 \$ \times 25\% \times$ par le facteur 1,15, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le MARDI, VINGT-SIXIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif,

JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Baie-Comeau, le 4 mars 1981.

11955-0

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hauterive
 No 655-05-000196-80
 No 655-000006-81
 S. 18

DAME CLÉMENCE DUBÉ, demanderesse contre **CAMILLE GAGNÉ**, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

Un dépaneur et restaurant avec terrain ainsi désigné:

Un terrain de figure irrégulière faisant partie de la redi-
 vision deux, de la subdivision douze du lot originaire quarante-huit, (lot ptie 48-12-2) et comprenant la redi-
 vision sept de la subdivision quatre, du lot originaire quarante-neuf, du rang Quatre (lot 49-4-7), (rg IV) du cadastre officiel d'une partie révisée du canton d'Iberville division d'enregistrement de Saguenay municipalité du village de Sault-au-Mouton, borné et décrit comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 48-12 (route 138), mesurant 80 pieds et 46 centièmes; vers le nord-est, par les lots 48-12-1 et 49-4-6, mesurant soixante-quinze pieds et six dixièmes (75,6 pi) et trente-cinq pieds et quatre dixièmes (35,4 pi); vers le sud est par les lots 48-12-15 et 49-4-8 mesurant dix pieds et six dixièmes (10,6 pi) et soixante treize pieds et cinquante centièmes (73,50 pi) et vers le sud-ouest par

une partie du lot 48-12-2 mesurant cent un pieds et sept centièmes (101,7 pi); contenant en superficie huit mille trois cent dix pieds carrés (8 310 pi²). Le tout mesures anglaises.

Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 6 292,80 \$, ce qui représente l'évaluation municipale de $19\ 655,00 \$ \times 25\% \times$ par le facteur 1,28, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Saguenay, au palais de justice, avenue Mance, Baie-Comeau, le VENDREDI QUINZIÈME jour du mois de MAI 1981, à ONZE heures.

Le shérif,

JACQUES VILLENEUVE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Baie Comeau, le 9 mars 1981.

12008-0

Hull*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Hull
 No 550-05-000006-80

CHARTER CREDIT CORPORATION, corps politique dûment incorporé selon la loi et ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 50, place Crémazie, suite 919, à Montréal, district de Montréal, partie demanderesse contre RAYMOND OUELLETTE, homme d'affaires domicilié et résidant au 413, boulevard Taché, à Hull, QC, partie défenderesse et DAME MARCELLE BÉDARD, épouse séparée de biens de Raymond Ouellette, selon la loi d'Ontario, domiciliée et résidant au 413, boulevard Taché, à Hull, mise en cause.

«Un immeuble situé en la cité de Hull, province de Québec, division d'enregistrement de Hull, connu et désigné comme étant les lots trois et quatre de la subdivision officielle du lot originaire quinze (15-3 et 15-4), quartier Un (Q. 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la cité de Hull.

Avec bâtisses dessus érigées circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 413, boulevard Taché, cité de Hull. Tel que le tout se trouve actuellement.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de vingt-deux mille six cent quatre-vingt-dix-sept dollars et trente-sept centins (22 697,37 \$). Ce montant minimum, fixé par le shérif, est égal à vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chapitre 72). Ce montant devra être payé soit en argent, soit par chèque visé et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus «en bloc» au bureau du shérif, palais de justice, 17, rue Laurier, chambre 0.217, Hull, QC, le VINGT ET UNIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
 LISE LEBLANC.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Hull, le 13 mars 1981.

12053-0

Iberville*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District d'Iberville
 No 500-05-003141-809

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corporation légalement constituée ayant son siège social à Toronto, Ontario et une place d'affaires au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre GIL CHALIN, résidant et domicilié au 1999, Asselin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, district d'Iberville, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Iberville, 55, 5^e Avenue, Iberville, QC, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-sept aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Georges-d'Henri-ville, mesurant 100 pieds dans ses lignes nord et sud par 70 pieds dans ses lignes est et ouest, contenant en superficie 6 395 pieds carrés, mesures anglaises. Avec la bâtisse

dessus érigée».

Ainsi que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble. Évaluation municipale: 7 900,00 \$.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale soit: 1 975,00 \$.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 360, rue Saint-Jacques, Napierville, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981 à ONZE heures.

Le shérif,
 CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
 Cour supérieure

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 mars 1981. 12023-0

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Joliette
 No 705-05-000 410-798

DOYLE DANE BERNBACH ADVERTISING LTD., corps politique dûment incorporé ayant sa principale place d'affaires au 2, Bloor St. ouest à Toronto, province d'Ontario, partie demanderesse, contre **LA RÉSERVE EXPERTISE (1978) LTÉE**, corps politique dûment incorporé, ayant sa principale place d'affaires à l'Hôtel La Réserve, Lac-Ouareau, à St-Donat, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause, et le bref noté no 715-02-000 203-801 entre: **LA CORPORATION MUNICIPALE DE ST-DONAT**, corps politique et corporatif dûment constitué, ayant son siège social à St-Donat, district de Joliette, partie demanderesse, contre **LA RÉSERVE EXPERTISE (1978) LTÉE**, corps politique et corporatif dûment constitué, ayant son siège social à St-Donat, district de Joliette, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause, et **LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT**, fiduciaire. (voir annexe «A» pour désignation des immeubles).

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé payable au ministre des Finances, conformément à l'article 688.1, est fixé à 270 112,50 \$ représentant 25% de l'évaluation municipale et multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives.

Pour être vendus en bloc au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, de la rue Albert, à Ste-Julienne, district de Joliette, le VENDREDI PREMIER jour de MAI 1981 à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Joliette, le 11 mars 1981.

Le shérif adjoint,
 JEANNE MATTE.

Annexe «A»

Désignation

Un certain emplacement situé au Lac-Ouareau, dans la municipalité de St-Donat, comté de Montcalm, composé comme suit:

a) La resubdivision un de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix dans le rang Deux (lot 10-5-1,

rang II), dans le canton de Lussier, ayant une superficie de cinquante-neuf mille sept cent cinquante pieds carrés (59 750 pi²);

b) La resubdivision deux de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix dans le Deuxième Rang (lot 10-5-2, rang II), dans le canton de Lussier, ayant une superficie de quarante et un mille huit cents pieds carrés (41 800 pi²);

c) Une partie de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix, dans le Second Rang (ptie lot 10-5, rang II), dans le canton de Lussier, mesurant deux cent quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (293,87 pi) dans sa ligne nord-ouest, deux cent soixante-huit pieds (268 pi) dans sa ligne sud-est; cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne sud-ouest et bornée comme suit: dans sa ligne nord-ouest par une partie du lot 10-5; dans sa ligne nord-est par le lac Ouareau; dans sa ligne sud-est par le lot 10-5-2; dans sa ligne sud-ouest par une autre partie du lot 10-5; ayant une superficie totale de trente-cinq mille cent seize pieds carrés (35 116 pi²);

d) Une partie de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix, dans le Second Rang (ptie 10-5, rang II), dans le canton de Lussier, mesurant deux cent soixante pied et quarante-neuf centièmes de pied (260,49 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent soixante-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (178,6 pi) dans sa ligne nord-est; deux cent soixante-quatorze pieds et un dixième de pied (274,1 pi) dans sa ligne est; deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne sud-est; deux cent vingt pieds et treize centièmes de pied (220,13 pi) dans sa ligne sud-ouest; deux cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (252,3 pi) dans sa ligne ouest; et bornée de la façon suivante: dans sa ligne nord-ouest par une partie du lot 10-5; dans sa ligne nord-est et est par les lots 10-5-1 et 10-5-2; dans sa ligne sud-est par une partie du lot 10-5; dans sa ligne sud-ouest et ouest par une autre partie du lot 10-5; ayant une superficie totale de cent vingt-trois mille sept cent cinquante-cinq pieds carrés (123 755 pi²);

L'ensemble de l'emplacement mesurant deux cent soixante pieds et quarante-neuf centièmes de pied (260,49 pi) et deux cent quatre-vingt-treize pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (293,87 pi) dans sa ligne nord-ouest; quatre cents pieds (400 pi) dans sa ligne sud-est; deux cent vingt pieds et treize centièmes de pied (220,13 pi) dans sa ligne sud-ouest; deux cent cinquante-deux pieds et trois dixièmes de pied (252,3 pi) dans sa ligne ouest; la ligne sud-est étant parallèle à quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de la ligne séparant le lot 10-6-2 et la

partie du lot 10-5, ledit emplacement étant borné de la façon suivante: au nord-ouest par une partie du lot 10-5; au nord-est par le lac Ouareau; au sud-est par une partie du lot 10-5; au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot 10-5; et ayant une superficie totale de deux cent soixante mille quatre cent vingt et un pieds carrés (260 421 pi²) mesures anglaises;

Le tout avec tous les bâtiments dessus érigés d'une part un hôtel et auberge de quarante chambres connu sous le nom de Hôtel La Réserve, un motel de seize unités et entrepôts et garages et d'autre part de l'autre côté de l'autoroute 25, tous les bâtiments érigés, constructions, incluant un chalet connu sous le nom de La Montagne, un télé-siège de cinq mille pieds, un «Poma-lift» de trois mille pieds, un «T-bar lift» de mille huit cents pieds avec tous les accessoires et toute amélioration, appareils, équipement, dispositifs, appareils électriques et au gaz, moteurs, machinerie, bouilloires, fournaies, radiateurs, fourneaux, cloisons, bains, éviers, cabinets, bassins, tuyauterie, fosses et tout autre accessoire de plomberie et de chauffage, équipement de réfrigération et réfrigérateurs, glacières, appareils de cuisson et leurs accessoires, systèmes d'aspirateur et équipement, cabinets, volets de portes et de fenêtres, moustiquaires et marquises, miroirs, tableaux, radios et équipement radio, meubles, tapis, draperies lingerie, vaisselle, verrerie, coutellerie, ustensiles, et tout accessoire trouvé sur ledit emplacement dans leur état et condition présente, le tout immeubles par destination et immeubles par nature à être vendus en un seul lot, avec également tous les autres immeubles par nature et par destination utilisés pour les opérations de l'hôtel, du motel et des pentes de ski.

Lesdits immeubles étant sujets aux différentes servitudes enregistrées sous les numéros 376667, 73898, 84208, 96376, 935680, 174876 et 37667 et toutes autres servitudes d'utilité publique.

Description:

Un certain emplacement situé dans la municipalité de St-Donat, division d'enregistrement de Montcalm, composé de la façon suivante:

Premièrement:

a) Une partie de la subdivision un du lot neuf (ptie 9-1), rang Deux du plan officiel et livre de renvoi de la municipalité de Lussier, bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot numéro 10-1 ci-après décrit; au nord-est par une autre partie du lot numéro 9-1; au sud-est partiellement par le lot numéro 9-1-24 et partiellement par une partie du lot numéro 9-1 et au sud-ouest par le lot numéro 9-1-28; mesurant cent quatorze pieds et six centièmes de pied (114,06 pi) dans sa ligne nord-ouest; quarante-huit pieds (48 pi) dans sa ligne nord-est; quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (94,8 pi) dans sa ligne sud-est; cinquante-neuf pieds et dix-neuf centièmes de pied (59,19 pi) dans sa ligne sud-ouest. Ayant une superficie de cinq mille quatre cent cinquante-six pieds carrés (5 456 pi²).

b) Une partie de la subdivision un du lot numéro neuf (ptie 9-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot numéro 10-1 ci-après décrit; au nord-est par le lot numéro 9-1-28; au sud-est bornée partiellement par le lot numéro 9-1-23 et partiellement par une partie du lot numéro 9-1; au sud-ouest par le lot numéro 9-1-22; mesurant cent quatre-vingt-sept pieds et deux dixièmes de pied (187,2 pi) dans sa ligne nord-ouest; soixante-six pieds et trois centièmes de pied (66,03 pi) dans sa ligne nord-est; cent quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes de pied (191,5 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-seize pieds et sept dixièmes de pied (76,7 pi) dans sa ligne sud-ouest. Ayant une superficie de treize mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (13 498 pi²).

Deuxièmement:

a) Une partie de la subdivision numéro un du lot dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-est par l'ancienne autoroute numéro 18; au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1, ci-après décrit; au sud-est et au sud par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 10-1-9; mesurant quarante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (44,5 pi) dans sa ligne nord-est; cent quarante-deux pieds et un dixième de pied (142,1 pi) dans sa ligne nord-ouest; cent quarante-quatre pieds (144 pi) le long de ladite avenue portant le numéro 10-1-9. Ayant une superficie de quatre mille cinq cents pieds carrés (4 500 pi²);

b) Une autre partie de la subdivision numéro un du lot dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord et au nord-ouest par l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-9; au nord-est partiellement par l'ancienne autoroute numéro 18 et partiellement par une autre partie du lot numéro 10-1 appartenant à Viateur Riopel ou ses représentants; au sud-est partiellement par le lot numéro 10-4, partiellement par ladite partie du lot 10-1 appartenant à Viateur Riopel ou ses représentants et partiellement par une partie du lot numéro 9-1 ci-après décrite; au sud-ouest partiellement par le lot numéro 10-1-10, partiellement par l'avenue portant le numéro cadastral numéro 10-1-8, partiellement par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7 et partiellement par ladite partie du lot numéro 10-1 appartenant à Viateur Riopel ou ses représentants; au nord-ouest et ouest par ladite avenue portant le numéro cadastral 10-1-8 et aussi au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite; mesurant quatre pieds (4 pi) le long de l'ancienne autoroute numéro 18; cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans sa ligne sud-est le long de la ligne nord-ouest du lot numéro 10-4; vingt-trois pieds (23 pi) dans sa ligne sud-ouest; trois cent deux pieds et six dixièmes de pied (302,6 pi) dans son autre ligne sud-est; laquelle est parallèle et à une distance de cinquante pieds (50 pi) de la ligne de division sud-est entre les lots numéros 10-1 et 11-1; huit cent trente-sept pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pied (837,84 pi)

dans son autre ligne nord-est le long d'une partie du lot numéro 10-1 appartenant à Viateur Riopel ou ses représentants; cent quatorze pieds et six centièmes de pied (114,06 pi) dans sa ligne sud-est le long du lot numéro 9-1; quatre-vingt-onze pieds et un centième de pied (91,01 pi) dans sa ligne sud-ouest le long du lot numéro 10-1-10; deux cent cinquante-huit pieds (258 pi) et cinq cent quatre-vingt-cinq pieds et cinquante-huit centièmes de pied (585,58 pi) respectivement le long des avenues portant les numéros cadastrals 10-1-8 et 10-1-7; trois cent quatre-vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pied (389,3 pi) dans sa ligne nord-ouest le long d'une partie du lot 11-1 et deux cent un pied (201 pi) le long de l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-9. Ayant une superficie de deux acres et treize centièmes d'acre (2,13 acres);

c) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: à l'ouest par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7 et au nord-est, est, sud-est et sud-ouest par une autre avenue portant le numéro cadastral numéro 10-1-8 ayant une superficie de quatre dixièmes d'acre (0,4 acre);

d) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; au nord-est et à l'est par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7; au sud par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-1; à l'ouest et au sud-ouest par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-6. Ayant une superficie totale de deux acres et quatre-vingt-quatorze centièmes d'acre (2,94 acres);

e) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité; borné comme suit: au nord par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; au nord-est, est et sud par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-6; à l'ouest et au sud-ouest par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-5. Ayant une superficie totale d'un acre et soixante-deux centièmes d'acre (1,62 acre);

f) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité; bornée comme suit: au nord, nord-ouest et ouest par l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; à l'est par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-5 et au sud par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-1. Ayant une superficie totale de deux acres et douze centièmes d'acre (2,12 acres);

g) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité; bornée comme suit: au nord par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-4; à l'est par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; au sud par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-1; à l'ouest par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-2 et au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite; mesurant cent quarante et un pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (141,99 pi) dans sa ligne nord-ouest; et soixante-

seize pieds et quatre dixièmes de pied (76,4 pi) dans sa ligne nord. Ayant une superficie totale d'un acre et cinq dixièmes d'acre (1,5 acres);

h) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: à l'est par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-2; au sud par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-1; au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite mesurant trois cent soixante-seize pieds et quatre dixièmes de pied (376,4') dans sa ligne nord-ouest; deux cent soixante-dix-sept pieds et vingt-huit centièmes de pied (277,28 pi) dans sa ligne est et trois cent cinquante-trois pieds et soixante-deux centièmes de pied (353,62 pi) dans sa ligne sud. Ayant une superficie totale d'un acre et vingt-trois centièmes d'acre (1,23 acre);

i) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: à l'est par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; au sud par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-4; et au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite; mesurant trente-sept pieds et trente-sept centièmes de pied (37,37 pi) dans sa ligne est; trente-six pieds et quarante-sept centièmes de pied (36,47 pi) dans sa ligne sud; cinquante-sept pieds et quarante-deux centièmes de pied (57,42 pi) dans sa ligne nord-ouest. Ayant une superficie totale de six cent soixante-six pieds carrés (666 pi²);

j) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-est par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7; au sud par une autre avenue portant le numéro cadastral 10-1-3; au nord-ouest par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite; mesurant cent quatre-vingt-huit pieds et quatre dixièmes de pied (188,4 pi) dans sa ligne nord-est qui est une ligne brisée; trente-deux pieds et six dixièmes de pied (32,6 pi) et quatre cent-trente-neuf pieds et quarante-quatre centièmes de pied (439,44 pi) dans sa ligne sud qui est également une ligne brisée et quatre cent quinze pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (415,89 pi) dans sa ligne nord-ouest. Ayant une superficie totale d'un acre et sept centièmes d'acre (1,07 acre);

k) Une autre partie de la subdivision un du lot numéro dix (ptie 10-1) qui est la plus grande partie du lot numéro 10-1 desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest partiellement par une partie du lot numéro 11-1 ci-après décrite et partiellement par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7; au nord par une avenue portant le numéro cadastral 10-1-1; au nord-est partiellement par la partie sud-ouest d'une avenue portant le numéro cadastral 10-1-7 et partiellement par le lot numéro 10-1-10; au sud-est partiellement par ladite avenue portant le numéro cadastral 10-1-7, partiellement par une partie du lot numéro 9-1 et partiellement par les lots numéros 9-1-21 et 9-1-22, au sud-ouest par la ligne de division entre les rangs Un et Deux. Ayant une superficie totale de soixante-quatorze

acres et sept dixièmes d'acre (74,7 acres);

À distraire desdites parties de lot ci-dessus mentionnées sous la désignation de «Deuxièmement», les lots suivants:

1. Tous les lots et parties de lot ci-après décrits sous la désignation «Troisièmement»;

2. Un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix (ptie 10-1), desdits rang et municipalité, mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de front par cent pieds (100 pi) de profondeur; ayant une superficie de quinze mille pieds carrés (15 000 pi²). Ladite partie étant bornée comme suit: à l'est par l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-14; au sud, ouest et nord, par une partie du lot numéro 10-1; le coin nord-est de ladite propriété étant à une distance de soixante-quinze pieds et deux dixièmes de pied (75,2 pi) au sud de la ligne de division départageant les lots numéros 10-1 et 11-1, cette distance ayant été mesurée le long de l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-14. Avec bâtiments ci-dessus érigés.

3. Un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix (ptie 10-1), desdits rang et municipalité, mesurant cent cinquante-huit pieds et un dixième de pied (158,1 pi) dans sa ligne est; cent treize pieds et vingt-sept centièmes de pied (113,27 pi) dans sa ligne sud-est, deux cent huit pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (208,95 pi) dans sa ligne ouest; dix pieds (10 pi) dans sa ligne nord-ouest; et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans sa ligne nord. Ayant une superficie de dix-huit mille trois cent vingt-sept pieds carrés (18 327 pi²). Ladite partie de lot étant bornée de la façon suivante: à l'est et au sud-est par l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-13; à l'ouest par une partie du lot numéro 10-1; au nord-ouest par le lot numéro 10-1-15, et au nord par une partie du lot numéro 10-1. Avec bâtiments ci-dessus érigés.

4. Un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision un du lot originaire numéro dix (10 ptie 1) desdits rang et municipalité, mesurant cent quarante et un pieds et cinquante-sept centièmes de pied (141,57 pi) dans ses lignes est et ouest et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans ses lignes sud et nord; ayant une superficie de douze mille sept cent quarante et un pieds carrés (12 741 pi²). Ladite partie étant bornée comme suit: à l'est par l'avenue portant le numéro cadastral 10-1-13; au sud par une partie du lot numéro 10-1; à l'ouest par le lot numéro 10-1-15 et au nord par le lot numéro 10-1-17. Avec bâtiments ci-dessus érigés.

Troisièmement:

a) Les lots numéros sept, huit, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze de la subdivision numéro un du lot originaire numéro dix (10-1-7, 10-1-8, 10-1-10, 10-1-11, 10-1-12, 10-1-13, 10-1-14 et 10-1-15) desdits rang et municipalité;

b) Partie des lots numéros un, deux, trois, cinq, six et neuf de la subdivision numéro un du lot originaire numéro

dix (10-1 pties 1, 2, 3, 5, 6 et 9) tels que rapportés au plan et livre de renvoi desdits rang et municipalité portant les numéros 173, Volume 2 et dont le résidu desdites parties de lots ont été annulées le 29 mars 1974.

Quatrièmement:

Une partie de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix (10 ptie 5) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-est partiellement par le lac Ouareau et partiellement par les lots numéros 10-5-1 et 10-5-2, au sud-est partiellement par les lots numéros 10-5-3 et 10-5-4 partiellement par le lot numéro 10-6-2, partiellement par une partie du lot numéro 10-5 et aussi par le lot numéro 10-5-2; au sud-ouest par l'autoroute numéro 18; au nord-ouest partiellement par une partie du lot numéro 11-2, partiellement par une autre partie du lot numéro 11-2 ci-après décrite et partiellement par le lot numéro 10-5-1; mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) de front pour une profondeur de deux cents pieds (200 pi) mesurée le long de la ligne sud-est du lot numéro 10-5-1; trois cent soixante-douze pieds et six dixièmes de pied (372,6 pi), cent soixante-trois pieds et un dixième de pied (163,1 pi) et sept cent vingt pieds et sept dixièmes de pied (720,7 pi) dans sa ligne sud-est, qui est une ligne brisée; sept cent trente-huit et six dixièmes de pied (738,6 pi) dans sa ligne sud-ouest qui est également une ligne brisée; mille six cent dix-neuf pieds et sept dixièmes de pied (1 619,7 pi) dans sa ligne nord-ouest; deux cent vingt-neuf pieds (229 pi) mesurés le long de la rive du lac Ouareau; deux cent soixante-huit pieds (268 pi) dans sa ligne sud-est le long de la ligne nord-ouest du lot numéro 10-5-2; cent soixante-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (178,6 pi) et deux cent soixante-quatorze pieds et un dixième de pied (274,1 pi) dans sa ligne nord-est, mesurées respectivement le long de la ligne sud-ouest des lots numéros 10-5-2 et 10-5-1. Ayant une superficie de vingt et un acre et un dixième d'acre (21,1 acres).

À être distraire les lots suivants:

a) Certaines parties de lots de la subdivision cinq du lot originaire portant le numéro dix (10 ptie 5) desdits rang et municipalité vendues à La Réserve Expertise Ltée par acte de vente passé devant le soussigné notaire le 26 avril 1978 dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montcalm sous le numéro 174876;

b) Une certaine bande de terre de figure irrégulière située au nord-ouest dudit lot 10-5 connue et désignée comme étant une partie de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix (10 ptie 5) desdits rang et municipalité, et bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 11-2; à l'est par la plage du lac Ouareau puis au sud-est par une partie du lot numéro 10-5 décrite à la page 2, paragraphe c), de l'acte de vente ci-haut mentionné et enregistré sous le numéro 174876, au nord-est par la même partie du lot 10-5 dernièrement mentionnée; au sud-est par une partie du lot numéro 10-5 décrite dans l'acte de vente enregistré sous le numéro 174876, à la page 3, paragraphe d), puis au sud-ouest par une route privée existante donnant

accès à partir de la route publique (route 125) à l'Hôtel La Réserve, ladite route privée joignant avec la ligne de division les lots numéros 11-1 et 10-5 à un point situé approximativement à vingt-cinq pieds (25 pi) de ladite route publique (route 125, communément appelée route 18). Le tout tel que démarqué en rouge sur une photocopie d'un plan préparé par monsieur Alain Clerck, arpenteur-géomètre, le 13 juin 1978.

Cinquièmement:

Tous les droits des emprunteurs, titres et intérêts s'ils existent, dans et pour la subdivision six du lot originaire numéro dix (10-6), le tout sans aucune garantie.

Sixièmement:

a) Une partie de la subdivision un du lot originaire numéro onze (ptie 11-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest partiellement par le lot numéro 12-1 et partiellement par une partie du lot numéro 11-1, appartenant à Madeleine Morin, Émile Morin et dame Pierrette Séguin-Lachance; au nord-est partiellement par l'autoroute numéro 18 et partiellement par ladite partie du lot portant le numéro 11-1, appartenant à Madeleine Morin, Émile Morin et dame Pierrette Séguin-Lachance et aussi par une avenue portant le numéro cadastral numéro 11-1-9 et par le lot numéro 11-1-1; au sud-est partiellement par une partie du lot numéro 10-1 ci-haut décrite, partiellement par ladite partie du lot numéro 11-1 appartenant à Émile Morin, partiellement par l'avenue portant le numéro cadastral 11-1-9 et 11-1-10 et partiellement par les lots numéros 11-1-11, 11-1-2, 11-1-3, 11-1-4 et 11-1-5; au sud-ouest partiellement par le lot 11-1-5 et partiellement par la ligne de division entre le rang Un et le rang Deux; mesurant cinq mille cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes de pied (5 192,5 pi) dans sa ligne nord-ouest le long du lot numéro 12-1; cent pieds (100 pi) dans sa ligne nord-est le long de la ligne sud-ouest du lot numéro 11-1 appartenant à Madeleine Morin; cent cinquante pieds (150 pi) dans une autre ligne nord-ouest le long de la ligne sud-est de ladite partie du lot numéro 11-1 appartenant à Madeleine Morin; quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-cinq centièmes de pieds (99,85 pi) le long de l'autoroute numéro 18; quatre cent vingt-cinq pieds (425 pi) et deux cent cinquante pieds (250 pi) respectivement dans les lignes sud-est et nord-est le long des lignes nord-ouest et sud-est de ladite partie du lot numéro 11-1 appartenant à Émile Morin; deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297 pi) dans une autre ligne nord-ouest le long de la ligne sud-est de ladite partie du lot numéro 11-1 appartenant à Émile Morin, cent pieds (100 pi) et cent trente-trois pieds et six dixièmes de pied (133,6 pi) respectivement dans ses lignes nord-est et nord-ouest le long des lignes sud-ouest et sud-est de ladite partie du lot numéro 11-1 appartenant à madame Pierrette Séguin-Lachance; deux cent vingt-sept pieds (227 pi) et cent quarante-six pieds (146 pi) dans la ligne nord-est le long de l'autoroute numéro 18; cent quarante-deux pieds et un dixième de pied (142,1 pi) et trois

mille trois cent quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pieds (3 386,7 pi) dans sa ligne sud-est le long de la partie du lot numéro 10-1 ci-haut décrit, et huit cent cinquante-sept pieds et cinq dixièmes de pied (857,5 pi) dans sa ligne sud-ouest. Ayant une superficie de quatre-vingt-seize acres et quinze centièmes d'acre (96,15 acres);

b) Une partie de la subdivision un du lot numéro onze (ptie 11-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au sud-ouest, à l'ouest et au nord-ouest par une avenue portant le numéro cadastral 11-1-9; au nord et à l'est par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-11; au sud-est par une partie du lot 10-1 ci-haut décrite et au nord, à l'ouest et au sud-ouest par le lot numéro 11-1-6, mesurant trois cent soixante-seize pieds et quatre dixièmes de pied (376,4 pi) dans sa ligne sud-est; ayant une superficie d'un acre et soixante-dix-neuf centièmes d'acre (1,79 acre);

c) Une partie de la subdivision numéro un du lot numéro onze (ptie 11-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord par une avenue portant le numéro cadastral 11-1-12; au sud-est par une partie du lot numéro 10-1 ci-haut décrit; à l'ouest par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-1; mesurant cent vingt-deux pieds et six dixièmes de pied (122,6 pi) dans sa ligne nord; cent quarante et un pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (141,99 pi) dans sa ligne sud-est; quatre-vingt-onze pieds et cinquante-huit centièmes de pied (91,58 pi) dans sa ligne ouest. Ayant une superficie de treize centièmes d'acre (0,13 acre);

d) Une partie de la subdivision un du lot numéro onze (ptie 11-1) desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest et au nord par une avenue portant la désignation cadastrale 11-1-9; au nord-est par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-14; au sud-est partiellement par une partie du lot numéro 10-1 ci-haut décrit et partiellement par une autre avenue portant la désignation cadastrale 11-1-13; au sud par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-12; au nord-ouest par les lots numéros 11-1-7 et 11-1-8; au sud-ouest par ledit lot portant le numéro 11-1-8, mesurant cinq cent soixante-trois pieds et quatre dixièmes de pied (563,4 pi) le long de ladite avenue portant le numéro cadastral 11-1-9; vingt-trois pieds et trois dixièmes de pied (23,3 pi) dans sa ligne nord-est; quatre cent quinze pieds et quatre-vingt-neuf centièmes de pied (415,89 pi) et cinquante-sept pieds et quarante-deux centièmes de pied (57,42 pi) dans sa ligne sud-est le long d'une partie du lot numéro 10-1; trente et un pieds et trente-cinq centièmes de pied (31,35 pi); quatre-vingt-six pieds et sept dixièmes de pieds (86,7 pi) et neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (9,95 pi) le long de ladite avenue portant la désignation cadastrale 11-1-13; quatre-vingt-douze pieds et cinquante-trois centièmes de pied (92,53 pi) le long de l'avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-12; cent quatre-vingt-un pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pied (181,83 pi) le long des lots

numéros 11-1-7 et 11-1-8 et cent six pieds et huit dixièmes de pied (106,8 pi) le long de la ligne nord-est du lot 11-1-8. Ayant une superficie d'un acre et soixante-neuf centièmes d'acre (1,69 acre):

e) Une partie de la subdivision un du lot numéro onze (ptie 11-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest et au nord par l'avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-9; au sud-est par une partie du lot numéro 10-1 ci-haut décrite; au sud-ouest par la rue portant la désignation numéro 11-1-14, mesurant quatre cent six pieds (406 pi) le long de ladite avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-9; trois cent quatre-vingt-neuf pieds et trois dixièmes de pieds (389,3 pi) dans sa ligne sud-est et trente-deux pieds et quatre dixièmes de pied (32,4 pi) dans sa ligne sud-ouest. Ayant une superficie de vingt-huit centièmes d'acre (0,28 acre);

f) Une partie de la subdivision un du lot numéro onze (ptie 11-1), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-ouest par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-10 et au sud-est par une avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-9. Ayant une superficie de seize centièmes d'acre (0,16 acre).

À être distrait de toutes les parties de lots ci-haut mentionnées sous l'appellation «Sixièmement» les lots suivants:

1. Tous les lots et parties de lots ci-après décrits sous la désignation «Septièmement».

2. Un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro un du lot numéro onze (11-ptie 1), desdits rang et municipalité, ladite partie du lot mesurant deux cent vingt pieds (220 pi) de front par une profondeur de cent soixante-dix pieds (170 pi), et ayant une superficie de trente-sept mille quatre cents pieds carrés (37 400 pi²), ladite partie du lot étant bornée de la façon suivante: au nord par l'avenue portant la désignation cadastrale numéro 11-1-9, à l'est et au sud par une partie du lot numéro 11-1 et à l'ouest par le lot numéro 11-1-33 et par une partie du lot 11-1. Avec bâtisse ci-dessus érigée.

Septièmement:

a) Des lots numéros un, deux, six, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante et un, soixante-trois, soixante-dix, soixante et onze et soixante-douze de la subdivision numéro un du lot originaire numéro onze (11-1-1, -2, -6, -15, -16, -17, -18, -19, -22, -23, -24, -25, -26, -27, -28, -30, -31, -32, -33, -52, -53, -54, -55, -56, -57, -58, -59, -61, -63, -70, -71 et -72) desdits rang et municipalité.

b) Des lots numéros trois, neuf, onze et quatorze de la subdivision un du lot originaire numéro onze (11-1-3, -9, -11 et -14) desdits rang et municipalité.

À être distrait de chacun desdits lots ci-haut mentionnés les parties de lots annulées le 29 mars 1974 dans un plan portant le numéro 174, Volume 2, aux plan et livre de renvoi officiels de ladite municipalité.

Huitièmement:

Une partie de la subdivision deux du lot numéro onze (ptie 11-2), desdits rang et municipalité, bornée comme suit: au nord-est par le lac Ouareau; au sud-est par une partie du lot numéro 10-5 ci-haut décrite; au sud-ouest, nord-ouest et ouest par une autre partie du lot numéro 11-2, mesurant soixante-cinq pieds et six dixièmes de pied (65,6 pi) dans sa ligne sud-ouest; trois cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (303,5 pi) et cent dix-neuf pieds (119 pi) dans ses lignes nord-ouest; quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans sa ligne ouest; cent soixante-cinq pieds (165 pi) le long de la plage du lac Ouareau; et quatre cent dix-sept pieds (417 pi) dans sa ligne sud-est. Ayant une superficie de quatre-vingt-onze centièmes d'acre (0,91 acre).

Neuvièmement:

Sur les terres n'ayant aucune désignation cadastrale entre le lac Ouareau et la subdivision cinq du lot originaire numéro dix (10-5), resubdivision des lots numéros un et deux de la subdivision cinq du lot originaire numéro dix (10-5-1 et -2) et la subdivision deux du lot originaire numéro onze (11-2).

Dixièmement:

Sur les terres n'ayant pas de désignation cadastrale formellement l'autoroute 18, bornées au nord-est par les propriétés décrites sous la désignation de «Troisièmement» et par l'autoroute 18, jusqu'au sud-est par la prolongation au nord-est de la limite sud-est de la propriété ci-haut décrite sous la désignation de «Deuxièmement» et au sud-ouest par la subdivision un du lot originaire numéro dix (10-1), resubdivision trois de la subdivision un du lot originaire numéro dix (10-1-3), et par la subdivision un du lot originaire numéro onze (11-1). Toutes références aux lots sont desdits rang et municipalité.

Onzièmement:

Les lots originaires portant les numéros dix, onze et douze (10, 11 et 12) tels que décrits aux plan et livre de renvoi officiels du Premier Rang (rang I) de la municipalité de Lussier.

Toutes les mesures sont faites en mesures anglaises et tous les lots réfèrent aux plan et livre de renvoi officiels pour le Second Rang (rang II) de la municipalité de Lussier, division d'enregistrement de Montcalm, à moins d'indication contraire.

Le tout subsistant avec tous droits, sans exception ou réserve de la part du vendeur, mais sujet aux charges suivantes, notamment:

1. Un droit de passage le long de la ligne entre les lots numéros dix et onze (10 et 11), rang II de ladite municipalité, pour puiser de l'eau dans un ruisseau situé sur une partie du lot numéro 11-1 ci-haut décrit sous la désignation

«Septièmement».

Avec le droit d'installer un aqueduc et un droit de passage en faveur de monsieur Ovila Desormeaux ou ses ayants droit sur la partie du lot numéro 11 qui communique du chemin Coutu au lac Ouareau, enregistré sous le numéro 37667.

2. Un droit de passage sur le lot numéro 11-2, rang II de ladite municipalité, ci-haut décrit sous la désignation «Neuvièmement» en faveur de monsieur Ovila Desormeaux et ses ayants droit, enregistré sous le numéro 73898;

3. Un droit de passage pour puiser l'eau d'un ruisseau situé dans la partie nord-est du lot numéro 10-1 ci-haut décrit sous la désignation «Deuxièmement», sous para-

graphe k), en faveur de Viateur Riopel et ses ayants droit avec le droit d'installer et de maintenir un aqueduc, enregistré sous le numéro 84208;

4. Un droit de passage en faveur de Émile Morin et ses ayants droit sur la partie du lot 11-1, rang II de ladite municipalité, pour se rendre au lot numéro 12-1 desdits rang et municipalité, enregistré sous le numéro 96376;

5. Une servitude en faveur d'Hydro-Québec enregistrée sous le numéro 35680;

6. Une servitude pour puiser de l'eau et un droit de passage comme il est plus amplement décrit et créé dans un certain acte de vente en faveur de La Réserve Expertise Ltée le 26 avril 1978 et enregistré sous le numéro 174876.

11956-o

Mingan

Bref d'exécution de *Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Mingan

No 650-05-326-80

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SEPT-ÎLES, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 350, rue Smith, Sept-Îles, district de Mingan, partie demanderesse, contre **PLOMBERIE HÉMOND INC.**, corporation légalement constituée, ayant son siège social à 9, rue Brest, Sept-Îles, district de Mingan, partie défenderesse.

Description:

Le lot numéro huit-deux-un (8-2-1), rang Un est (1 est), aux plan et livre de renvoi officiel du canton de Letellier, baie des Sept-Îles, avec toutes les bâtisses dessus construites et à construire.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser

au shérif suivant l'article 688a C.P.C., au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 10 650,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réel 1,20.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Sept-Îles, le SIXIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Sept-Îles, le 11 mars 1981.

Le shérif adjoint,
JEAN TRUCHON.

Truchon et Truchon, huissiers
106, Napoléon, suite 303
Sept-Îles, QC
Tél.: 962-4966

12009-o

Montmagny

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montmagny

No 300-05-000177-801

LA CAISSE POPULAIRE DE CAP ST-IGNACE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires à Cap-St-Ignace, district de Montmagny, demanderesse, contre **DONALD MOREAU**, domicilié et résidant à 768, Bellevue ouest, Cap-St-Ignace, et **DAME LUCIE MERCIER**, domiciliée et résidant à 768, Bellevue ouest,

Cap-St-Ignace, district de Montmagny, défendeurs conjoints et solidaires.

«Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre cent vingt-deux (ptie 422) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la paroisse de Cap-St-Ignace, comté de Montmagny, mesurant trente-trois virgule quatre-vingt-trois mètres, équivalant à cent onze pieds

(33,83 m, soit 111 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest, par cinquante-six virgule quatre-vingt-dix-neuf mètres équivalant à cent quatre-vingt-sept pieds (56,99 m, soit 187 pi) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est; borné au nord-ouest au chemin public, au nord-est au terrain de Georges Landry, au sud-est au terrain de Arthur Richard et au sud-ouest au terrain de Arthur Fournier.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à 6 052,48 \$, soit 25% de l'évaluation municipale multiplié par le facteur d'évalua-

tion réel: 2,86, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montmagny, à 25, boulevard Taché ouest, Montmagny, le MERCREDI, VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
GEMMA NICOLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montmagny, le 16 mars 1981.

12058-0

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 010766 804

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant son siège social à Toronto et sa principale place d'affaires au 1155, boulevard Dorchester ouest, ville et district de Montréal, demanderesse, contre **GEORGE HANNA**, 756, Dorset, à Chomedey, district de Montréal, défendeur et **LE RÉGISTRATEUR de Laval**, mis en cause.

«Un terrain ayant front sur la rue Dorset à Laval (Chomedey) au Québec, composé des parties suivantes:

a) la subdivision numéro cent trente-quatre du lot originaire numéro vingt-huit (28-134) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de la paroisse de Saint-Martin;

b) la subdivision numéro cent cinquante-trois du lot originaire numéro vingt-six (26-153) desdits plan et livre de renvoi de la paroisse de Saint-Martin; avec l'immeuble, portant les numéros 754 et 756 de la rue Dorset (dont le mur nord-ouest est mitoyen), qui s'y trouve; ledit terrain étant soumis à une servitude de vue réciproque créée en vertu de l'acte de prêt enregistré au bureau d'enregistre-

ment de Laval sous le numéro 249425.»

La mise à prix est fixée à 19 202,40 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le SEPTIÈME jour de MAI 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 23 février 1981.

12059-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 010670 790

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266, rue St-Jacques ouest, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **LES IMMEUBLES PARIBON INC.**, corporation légalement constituée ayant autrefois sa place

d'affaires au 4456, St-Denis, suite 100, Montréal, et maintenant de lieux inconnus et **ANTONINO MAIORINO & DAME GIUSEPPINA ARCURI**, tous deux résidant au 6604, Beaubien à Montréal, district de Montréal, et **BARI CONSTRUCTION INC.**, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 4355, rue René-

Goupil, St-Léonard, district de Montréal, et GESTILON INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 7333, place des Roseraies, Anjou, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de: Les Immeubles Paribon Inc.:

«Un emplacement ayant front sur la rue Beaubien, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la resubdivision du lot numéro mille six cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-1631-3) au cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe. Avec la maison y érigée portant les numéros civiques 6630, 32, 34 et 36, rue Beaubien, Montréal, dont les murs latéraux érigés dans les lignes nord-est et sud-ouest de cette propriété sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Aussi sujet à une servitude de vue et de mitoyenneté de stationnement, d'égoût

collecteur (puisard), telle que créée dans un acte de servitude passé devant le notaire Michel Laliberté.»

La mise à prix est fixée à 33 794,25 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 mars 1981.

11957-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 010669 792

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266, rue Saint-Jacques ouest, Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre LES IMMEUBLES PARIBON INC. autrefois au 4456, rue Saint-Denis, suite 100, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus, et ANTONINO MAIORINO et DAME GIUSEPPINA ARCURI, tous deux domiciliés au 6604, rue Beaubien à Montréal, district de Montréal, et BARI CONSTRUCTION INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 4355, René-Goupil, Saint-Léonard, GESTILON INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 7333, place des Roseraies, Anjou, défendeurs et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

Les immeubles de Les Immeubles Paribon Inc.:

«Un emplacement ayant front sur la rue Beaubien, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre de la resubdivision du lot numéro mille six cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-1631-4) au cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe. Avec la maison y érigée portant les numéros civiques 6620, 6622, 6624 et

6626 rue Beaubien, Montréal, dont les murs latéraux érigés dans les lignes nord-est et sud-ouest de cetteditte propriété sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Aussi sujet à une servitude de vue et de mitoyenneté, de stationnement, d'égoût collecteur (puisard) telle que créée dans un acte de servitude passé devant le notaire Michel Laliberté.»

La mise à prix est fixée à 33 825,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTIÈME jour d'AVRIL 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 11 mars 1981.

11958-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500 05 010668 794

LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 266, rue Saint-Jacques ouest, à Montréal, district de Montréal, demanderesse, contre **LES IMMEUBLES PARIBON INC.**, corporation légalement constituée, autrefois ayant sa place d'affaires au 4456, Saint-Denis, Montréal, et maintenant de lieux inconnus, **ANTONINO MAIORINO** et **DAME GIUSEPPINA ARCURI**, tous deux domiciliés au 6604, Beaubien, Montréal, district judiciaire de Montréal, et **BARI CONSTRUCTION INC.**, corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 4355, René Goupil, Saint-Léonard, district de Montréal, et **GESTILLON INC.**, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 7333, place des Roseaies, Anjou, district de Montréal, défendeurs et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Beaubien, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la redivision du lot numéro mille six cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro quarante et un (41-1631-2) au cadastre officiel de la paroisse de Longue-Pointe. Avec la maison y érigée portant les numéros civiques 6640, 6642, 6644 et 6646 rue

Beaubien, Montréal, dont les murs latéraux érigés dans les lignes nord-est et sud-ouest de cetteditte propriété sont mitoyens. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble. Aussi sujet à une servitude de vue et de mitoyenneté, de stationnement, d'égout collecteur (puisard) telle que créée dans un acte de servitude passé devant le notaire Michel Laliberté.

La mise à prix est fixée à 33 763,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le **TRENTIÈME** jour d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Montréal, le 11 mars 1981.

11959-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Montréal
 No 500-05-009520-808

LA COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires pour la province de Québec au numéro 600, boulevard Dorchester ouest, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre **RICHARD DÉSY**, résidant et domicilié au 5557, Cadillac, dans les ville et district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un immeuble situé sur la rue Cadillac, en la ville de Montréal, connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) du lot numéro mille cinquante-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-1056) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Longue-Pointe;

b) du lot numéro un de la subdivision du lot numéro mille cinquante-sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-1057-1) aux plan et livre de renvoi

officiels de la paroisse de Longue-Pointe; avec une maison dessus construite aux numéros 5555 et 5557, rue Cadillac, en ladite ville de Montréal, dont le mur nord-ouest est mitoyen, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, mais avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de vue portée aux termes d'un acte de prêt reçu devant Julien Roy, notaire, le trois février mil neuf cent soixante (1960), dont copie fut enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Montréal, sous le numéro 1456183.

La mise à prix est fixée à 17 312,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du

shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le TRENTIÈME jour d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 mars 1981.

11960-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500 02 037214 801

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE DE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à l'Île-Bizard, district de Montréal, demanderesse, contre L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA PLACE CLOSSE, corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires au 408, place Closse, Île-Bizard, district de Montréal, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Des emplacements situés dans la municipalité de la paroisse de Saint-Raphaël de l'Île-Bizard, connus et désignés comme étant les subdivisions deux cent soixante-quinze, deux cent quatre-vingt-neuf, deux cent quatre-vingt-onze, trois cent, trois cent huit, trois cent neuf, trois cent quinze, trois cent vingt-deux, trois cent vingt-trois, trois cent vingt-quatre, trois cent trente-trois, trois cent quarante-cinq, trois cent cinquante-quatre, trois cent cinquante-huit, trois cent quatre-vingt, quatre cent soixante-treize du lot originaire quatre-vingt, tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de l'Île-Bizard, division d'enregistrement de Montréal. Le tout sans bâtisse. Tel que le tout se trouve présentement, avec tous ses droits, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve, et avec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant l'affecter, et sujet en particulier à des servitudes créées par la cédante aux termes

d'un acte exécuté devant A. Boileau, notaire, le dix-huitième jour de janvier mil neuf cent soixante-dix-sept, et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal sous le numéro 2752302, et sujet également à servitude en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et la Commission hydroélectrique de Québec, telle que créée aux termes d'actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 2743370, 2762503 et 2767449.»

La mise à prix est fixée à 9 006,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 février 1981.

11961-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500 02 024842 804

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à l'Île-Bizard, district de Montréal, demanderesse, contre JACQUES CHAGNON, résidant et domicilié au 12173, de Montigny, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, et ROBERT CHAGNON, résidant et domicilié au 12173, de Montigny, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal,

et MLE JEANNE MCGUIRE, résidant et domiciliée au 12173, de Montigny, Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un lot vacant situé sur le chemin Cherrier à l'Île Bizard, désigné sous le numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro trente-deux (32-2) du cadastre de la paroisse de l'Île-Bizard.»

La mise à prix est fixée à 1 083,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1981, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 février 1981.

11962-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-024843 802

CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD, corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires à l'Île-Bizard, district de Montréal, demanderesse, contre **ANDREW GROBER** ayant son domicile et sa résidence connus au 4330, chemin des Sources, appartement 209, Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal, défendeur et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, connu et désigné comme étant les lots numéros deux cent dix-neuf, deux cent vingt, deux cent vingt et un, deux cent vingt-deux et deux cent vingt-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent (100-219, 220, 221, 222 et 223) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard, chacun des trois lots mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur une profondeur de cent six pieds et deux dixièmes (106,2 pi). Avec une maison y érigée portant le numéro 867, 4^e Avenue, Île-Bizard. Ledit emplacement est soumis à une servitude quant à l'usage du puits au profit des lots numéros 100-160, 161, 162 et 163, tel qu'il a été établi dans l'acte de vente de M.M. Léopold Cherrier et Yvon Cherrier à Mme Charon Brayton, épouse de M.

Roger Dominick, acte exécuté devant Me Émile Descary, notaire, le cinq octobre mil neuf cent soixante-seize (1976), et enregistré à Montréal sous le numéro 2730053. En l'état où la propriété susdite se trouve actuellement avec tous les droits, circonstances et dépendances qui s'y rattachent sans exception ni réserve de quelque sorte que ce soit.

La mise à prix est fixée à 5 329,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 24 février 1981.

12054

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-046727-785

MARIE LUCE GOURD, demanderesse, contre **GEORGES FIOTAKIS**, 275, rue Marie-Anne est, Montréal, défendeur et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

«Un terrain ayant front sur la rue Saint-Urbain à Montréal, désigné comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision numéro six cent quatre-vingt-deux du lot

originaire numéro onze (11-682-1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du village de Côte-Saint-Louis, mesurant dix-huit pieds et trois dixièmes (18,3 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins; avec les immeubles qui s'y trouvent et qui portent les numéros 5976, 5978 et 5980 de ladite rue Saint-Urbain; en l'état où le tout se trouve

actuellement, avec tous les droits et dépendances qui s'y rattachent, sans exception ni réserve d'aucune sorte.»

La mise à prix est fixée à 2 552,25 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au mo-

ment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 16 février 1981.

12060-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-003851-803

LE GROUPE TRADERS LIMITÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre BERTRAND FORTIN, résident et domicilié à Longueuil, district de Montréal, défendeur et LE RÉGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Cadillac, en la cité de ville Jacques-Cartier, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent soixante-seize de la subdivision du lot originaire numéro cent vingt-six (126-876) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine de Longueuil. Avec bâtisses dessus érigées sans exception et notamment une maison portant les nos 390 et 392, de la rue Cadillac, à ville Jacques-Cartier, dont le mur nord-ouest est mitoyen.»

La mise à prix est fixée à 16 194,87 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, QC, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 12 mars 1981.

11963-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500 02 031102-804

FRANCESCO PORCO, demandeur, contre NICHOLAS KALANTZIS, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un terrain ayant front sur la rue Shearer à Montréal, connu et désigné comme étant le lot numéro huit cent cinquante-quatre (854) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du quartier Sainte-Anne; mesurant cinquante et un pieds (51 pi) de largeur à l'avant et vingt-deux pieds (22 pi) de largeur à l'arrière sur cent pieds (100 pi) de profondeur, et comportant une superficie de quatre mille pieds carrés (4 000 pi²) et soumis à une servitude de vue prévoyant l'existence de deux portes dans l'immeuble

construit sur le terrain attenant, servitude créée en vertu de l'acte de vente enregistré à Montréal sous le numéro 2151771.»

La mise à prix est fixée à 1 537,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice

de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, ch. 10.56, le HUITIÈME jour de MAI 1981 à ONZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 25 février 1981.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

12061-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500 05 014638 785

ROY MARCHAND INDUSTRIEL LTÉE, demanderesse, contre **ADVANCE DISPLAYS LTD** et **PAUL BERTRAND**, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Laval, mis en cause.

«Un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire cinq cent vingt-cinq (525-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin; un certain emplacement connu et désigné comme étant la subdivision un du lot originaire cinq cent vingt-six (526-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Martin. Avec bâtisse dessus en voie de construction portant le numéro civique 1010, rue Montgolfier, à Laval.»

La mise à prix est fixée à 81 268,65 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation

municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boulevard Je-me-Souviens, ville de Laval, QC, le PREMIER jour de MAI 1981, à ONZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 26 février 1981.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

12010-0

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-000743-802
S. 6221

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée ayant son siège social à Montréal, et une succursale au 230, avenue Proulx, ville Vanier, QC, demanderesse, contre **M. PIERRE LABRECQUE**, domicilié et résidant au 160, des Lilas, appartement 3, Saint-Rédempteur, district de Québec, défendeur.

1. a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision vingt et un du lot originaire numéro trente-trois (33-21) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cinq du lot originaire numéro trente et un (31-5) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

c) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trente-six du lot originaire numéro trente (30-36)

du cadastre officiel pour la paroisse de St-Nicolas, division d'enregistrement de Lévis; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 625,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

2. Un emplacement sis et situé à St-Rédempteur, comté de Lévis, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro treize du lot originaire numéro cinq (5-13) du cadastre officiel pour la paroisse de St-Étienne-de-Lauzon, comté et division d'enregistrement de Lévis, et borné comme suit: au nord-est à la route numéro 5, au sud-est à la 14^e Rue (lot 5-12) au sud-ouest à une partie non subdivisée dudit lot cinq (5^e ptie n.s.) appartenant à M. Patrice Mailly et au nord-ouest au lot 5-14; avec bâtis-

ses dessus construites, circonstances et dépendances. Maintenant le lot numéro 5-13-1.

La mise à prix est fixée à 6 353,75 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministère des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada ouest, Lévis, le CINQUIÈME jour du mois de MAI 1981 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 mars 1981.

12085-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-002947-807
S. 6450

CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC-EST, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant une place d'affaires au 510, rue Saint-François est, Québec, QC, G1K 2Z4, demanderesse, contre JOCELYN LABBÉ, domicilié et résidant au 916, rue Saint-Vallier est, appartement 202, Québec, QC, G1K 3R5, défendeur.

1. Un premier immeuble situé en la ville de Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro mille neuf cent dix-neuf (1919) du cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier de la ville de Québec, division d'enregistrement de Québec, avec la maison portant les numéros 753 et 755 de la rue Saint-Vallier est, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 4 107,50 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

2. Un deuxième immeuble aussi situé en la ville de

Québec, connu et désigné comme étant le lot numéro mille neuf cent vingt (1920) du même cadastre officiel pour le quartier Jacques-Cartier de la ville de Québec, même division d'enregistrement de Québec, avec la maison portant les numéros 759 et 761 de la rue Saint-Vallier est, et autres bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 3 180,00 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le CINQUIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 mars 1981.

12086-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q.: 200-05-001128-789
S. 6346

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, suite 1422, C.P. 34, à Montréal, district judiciaire de Montréal, demanderesse, contre FRED AH JALAL, homme d'affaires, ayant son bureau et sa place d'affaires au 1273, place Mérici, Sillery, district judiciaire de Québec, défendeur.

Des immeubles connus et désignés comme étant les lots

un et deux de la re-resubdivision du lot deux de la subdivision du lot trois de la subdivision du lot originaire cinq cent quarante-quatre (544-3-2-1 et 2) du cadastre officiel de la paroisse de St-Augustin-de-Desmaures, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant, les deux lots ensemble, cinquante pieds (50 pi) en front sur la rue Rotterdam et, à l'arrière, cinq cents pieds (500 pi) de côté, avec toutes servitudes en faveur de Bell Téléphone Company et de Québec Téléphone, de même que toutes servitudes

en faveur d'Hydro-Québec, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 1 640,62 \$, soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de

Portneuf, 300, route Nationale (138) Cap-Santé, comté de Portneuf, le QUATRIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Le bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 mars 1981.

12087-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
C.S.Q. 200-05-000881-818
C.P.Q. 200-02-000428-815
S. S-6546

LES PRODUITS J.S. INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 1142, Périgord, Orsainville district de Québec, demanderesse contre GILLES DAOUST, faisant affaires sous les nom et raison sociale de RÉNOVATION SAINT GILLES ENR., au 238, rue Montmigny, Saint-Gilles de Lotbinière, district de Québec, défendeur.

Un emplacement faisant partie du lot numéro cent soixante-quinze (ptie 75) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Gilles, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, le tout mesures anglaises et borné comme suit; en front vers le sud par la rue Montminy, vers l'est par le terrain de M. Denis Coriveau et des deux autres côtés par le résidu dudit lot restant la propriété de M. Alonzo Aubert. Le tout avec toutes les bâtisses dessus construites, circons-

tances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 8 741,25 \$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Le tout pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lotbinière, 6296, rue Principale, Sainte-Croix, comté de Lotbinière, le SIXIÈME jour du mois de MAI 1981, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RICHARD CARBONNEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 28 mars 1981.

12088-o

Richelieu

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour municipale — District de Richelieu
No 382-a-80

LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL, corps politique et incorporé, ayant sa place d'affaires dans la cité de Sorel, district de Richelieu, partie demanderesse, contre GÉRALD LEMOINE, partie défenderesse.

«Un emplacement situé en la cité de Sorel, formé de partie du lot numéro douze cent vingt-un du cadastre de la ville de Sorel; mesurant trente pieds de largeur sur quarante-six pieds et cinq dixièmes de profondeur; tenant au sud le lot numéro 1220-3 appartenant à Travaux publics Canada, du côté nord partie du lot numéro 1221 appartenant à Gérard Normandin, à l'est partie du lot numéro 1221 appartenant à Georges-Émile Mondou, et à l'ouest partie cinq du lot numéro 1220 appartenant à Raymond

Hamel ainsi que partie du lot numéro 1223 appartenant à Sorel Auto Suspension Inc., sans bâtisse.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 287,50 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Richelieu, division d'enregistrement, 46, rue Charlotte, à Sorel, le DOUZIÈME jour de MAI 1981 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
FRANÇOIS GÉLINAS.

Bureau du shérif
Cour municipale
Sorel, le 4 mars 1981.

12089-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Richelieu
 No 765-05-000230-80

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et à qualités de mandataire de la Banque nationale du Canada, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les banques, ayant son siège social en la ville de Montréal, autrefois connue sous le nom de Banque provinciale du Canada, partie demanderesse, contre ROBERT JARRY, domicilié et résidant au 275, rang Sainte-Anne, Saint-François-du-Lac, district de Richelieu, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Yamaska, et LAURENT LANGEVIN, à qualités de syndic à la faillite de Robert Jarry, mis en cause.

«a) Une portion de terre sise et situé en la paroisse de St-François-du-Lac, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du comté de Yamaska, paroisse de St-François-du-Lac, comme étant les lots numéros six cent vingt-huit et six cent vingt-neuf (628 et 629).

b) Une autre portion de terre sise et située en ladite paroisse, de forme triangulaire, contenant un arpent dans sa ligne sud-est par quatre arpents dans sa ligne nord et dans sa ligne sud-ouest, tenant au nord à un chemin, au sud-est au résidu du lot 360, et du côté sud-ouest au lot 629, la base dudit triangle étant située à environ six arpents du chemin public entre la concession ouest de Ste-Anne et la concession est de Ste-Anne, connue et

désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre susdit comme étant une partie du lot numéro six cent trente (ptie 630).

Le tout avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire desdits lots 628 et 629, la lisière de terrain vendue au ministère de la Voirie suivant enregistrement 88373.

Sujets lesdits lots à une servitude en faveur de The Southern Canada Power Company Limited suivant enregistrement 91122.

L'emprunteur déclare que la fourniture de marque Thermo Radiant 146000 B.T.U., année 1975, ainsi que les deux (2) fournitures de 80000 B.T.U. et de 146000 B.T.U. à acquérir avec le montant du présent prêt, font partie intégrante de l'immeuble offert en garantie, étant immeuble par destination.»

Nul ne peut être déclaré adjudicataire s'il ne paie pas au shérif, immédiatement après les enchères, la somme de 8 875,38 \$ en argent ou par chèque visé.

Pour ledit immeuble être vendu en justice au bureau d'enregistrement du comté de Yamaska, division d'enregistrement, à Saint-François-du-Lac, le SEPTIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Sorel, le 4 mars 1981.

Le shérif adjoint,
 FRANÇOIS GÉLINAS.

12090-0

Rimouski*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec
 Cour supérieure — District de Rimouski
 No 135-02-000037-80

HOUSEHOLD FINANCE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant sa place d'affaires au 39, rue Doucet, Mont-Joli, QC, demanderesse, contre LOUIS GALLANT, domicilié au 21, rue Saint-André, Price, dans le district de Rimouski, défendeur.

Une maison sise et située sur un terrain tenu à loyer de M. Philippe Bérubé, connu comme étant la subdivision quarante et un du lot no trois (3-41) du rang «A» du canton Cabot, du cadastre officiel révisé pour cette partie de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, village de Price, à charge par l'acquéreur de payer la rente foncière annuelle de 12,00 \$ à Philippe Bérubé ou à ses représentants ou successeurs.

La mise à prix est fixée à 1 770,00 \$, soit 25% de l'évaluation municipale de l'immeuble porté au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Matane, au 750 du Phare ouest, Matane, province de Québec, le HUITIÈME jour de MAI 1981, à QUATORZE heures.

Bureau du shérif
 Cour supérieure
 Rimouski, le 11 mars 1981.

Le shérif adjoint,
 ANNETTE BLAIS.

11964-0

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de St-François
No 450-02-001826-80

LES IMMEUBLES CARDINAL (91453 CANADA INC.), corps politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires à Sherbrooke, dans le district de St-François, partie demanderesse, contre CLAUDETTE FECTEAU CHABOT, de profession inconnue, ayant sa résidence et son domicile au 1214, avenue Maguire, Sillery, dans le district de Québec, partie défenderesse.

Un immeuble connu et désigné comme étant les lots trente-neuf et quarante de la subdivision du lot originaire numéro quatorze B (14B-39 et 14B-40), rang Huit (8), du cadastre pour le canton d'Ascot. Avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et étant situé au 1662, de la rue Ledoux à Sherbrooke, QC.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est le suivant: 40 974,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1981 à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 12 mars 1981.

11983-0

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
755-05-000248-80

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, 170, rue Richelieu, à Saint-Jean, district d'Iberville, demanderesse, contre GEORGES PONTON, 305, Montagne nord, à Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Saint-Hyacinthe, *et al.*, défendeurs.

«Un terrain situé en la paroisse St-Paul-d'Abbotsford, connu et désigné comme étant une partie du lot no seize (16) au cadastre officiel de la paroisse St-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville, borné vers le nord par la ligne de division entre le lot no quinze (15) et no seize (16) dudit cadastre, vers l'est par une autre partie du lot seize (16) dudit cadastre, vers l'ouest par le chemin public et vers le sud par le chemin de contournement d'une ferme mesurant quatre cent quatre-vingts (480) pieds, le long de la ligne nord commençant à l'intersection entre la ligne nord et son intersection avec le chemin public et de là vers l'est le long du côté nord de ladite ligne pour une distance de quatre cent quatre-vingts (480) pieds, tel ci-dit, de là tournant dans un angle droit et allant vers une direction sud sur une distance de quatre cents (400) pieds au point d'intersection avec le chemin de la ferme et de là tournant dans un angle droit vers l'ouest le long dudit chemin de ferme à un point d'intersection avec le chemin public et de là, le long du chemin public pour

revenir au point de départ, toutes les mesures sont en mesures anglaises plus ou moins, moins à distraire du terrain la lisière de terrain vendue à M. Guy Fournier suivant contrat reçu devant Me Jacques St-François, notaire, le 29 septembre 1973 et enregistré à la division d'enregistrement de Rouville, sous le no 118 650 et décrit comme suit:

Un certain terrain de figure trapézoïdale, faisant partie du lot seize (16) aux plan et livre de renvoi de la paroisse St-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville décrit comme suit:

Commençant au point d'intersection de la ligne est du chemin public (chemin de la Montagne) avec la ligne divisoire entre les lots quinze (15) et seize (16), ce point étant appelé le point de départ; de là vers l'est longeant la ligne divisoire entre les lots quinze (15) et seize (16), sur une distance de deux cent quatre-vingt-huit (288) pieds et cinq dixièmes (0,5) de là vers le sud tournant à angle vers la droite de quatre-vingt-cinq (85 degrés) et quinze (15 minutes) sur une distance de cent soixante-trois (163) pieds et cinquante-cinq centièmes (0,55) de là vers l'ouest parallèlement entre la ligne divisoire entre les lots quinze (15) et seize (16) sur une distance de deux cent soixante-dix-sept (277) pieds et quinze centièmes (0,15), soit une

pointe dans l'emprise est du chemin de la Montagne, de là vers le nord longeant ladite emprise est sur une distance de cent soixante-quatre (164 pieds) et neuf dixièmes (0,9) pour revenir au point de départ, ce terrain contient quarante six mille cent pieds carrés (46 100 pi²) et borné comme suit au nord par une partie du lot quinze (15) appartenant à Guy Fournier, à l'est et au sud par une autre partie du lot seize (16) restant la propriété du vendeur, à l'ouest par le chemin public.»

La mise à prix est fixée à la somme de 8 731,00 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au

moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 12 mars 1981.

12011-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 775-05-000248-80

LA BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, 170, rue Richelieu, Saint-Jean, district d'Iberville, demanderesse, contre BENOIT PONTON, domicilié au 305, Montagne nord, à Saint-Paul-d'Abbotsford, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

* «Un terrain situé dans la paroisse de St-Paul-d'Abbotsford, contenant environ 55 acres en superficie plus ou moins, étant une partie du lot connu et désigné sous le no quatre (4) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paul-d'Abbotsford, division d'enregistrement de Rouville, borné comme suit au sud par le lot no cinq (5) du cadastre, à l'ouest par le chemin de fer, au nord par le lot no trois (3) dudit cadastre et à l'est par la montagne Yamaska, moins à distraire de ladite partie du lot quatre, l'emplacement que se réserve le vendeur avec la maison et le garage y érigés mesurant trois cent quatre-vingt-dix pieds de largeur (390) dans ses lignes est et ouest sur cent-dix pieds (110) de profondeur dans ses lignes nord et sud, mesures anglaises plus ou moins, borné en front à l'ouest par le chemin public, d'un côté au sud par le lot no cinq (5) appartenant à M. G. Coates, en arrière et de l'autre côté par le résidu du lot quatre (4) présentement vendu.

Un terrain situé en la paroisse St-Paul-d'Abbotsford, connu et désigné comme étant une partie du lot no cinq (5) au cadastre officiel de la paroisse St-Paul-d'Abbotsford,

mesurant trois arpents (3) de largeur sur six cent quarante-huit pieds (648) de profondeur et borné comme suit, vers l'ouest et vers le sud par M. Rufus A. Coates, propriétaire d'une autre partie du lot no cinq (5), vers l'est par une autre partie dudit lot no cinq (5) appartenant à M. Breton ou représentant, successeur de Mme P. Mary Thompson et vers le nord par le lot no quatre (4) ci-dessus décrit. La ligne est de ce terrain est située à une distance de deux cents pieds (200), à l'ouest du chemin public, les mesures mentionnées en pied sont des mesures anglaises, plus ou moins.»

La mise à prix est fixée à la somme de 18 854,00 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu en bloc le MERCREDI VINGT-NEUVIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures TRENTE, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, 12 mars 1981.

12043-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
500-05-001447-802

CAISSE POPULAIRE ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre ROGER MASSÉ et YOLANDE FORTIER, tous deux domiciliés au 1160,

rue Richelieu à Beloeil, district de Saint-Hyacinthe, défendeurs.

«Un certain emplacement ayant front sur la rue Riche-

lieu en la paroisse de Beloeil, comté de Verchères, connu et désigné sous les numéros sept et huit, de la subdivision officielle du lot numéro cent vingt-deux, (122-7 et 8) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Beloeil, comté de Verchères.

Avec une maison y élevée portant le numéro 1160 de ladite rue Richelieu, et autres dépendances y construites.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes constituées sur ledit immeuble.»

La mise à prix est fixée à la somme de 6 839,00 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au

moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le MARDI CINQUIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, à Sainte-Julie, au numéro 461 du boulevard Saint-Joseph.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 12 mars 1981.

12024-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour provinciale — District de Saint-Hyacinthe

750-02-000451-80

DENIS GRENIER, domicilié au 16170, route 335, à Saint-Théodore-de-Chertsey, district de Joliette, demandeur, contre ANDRÉ BRISEBOIS, domicilié au 378, boulevard Richelieu, à Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

«Un emplacement de forme parallélogrammique, ayant front sur le chemin public, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Mathias, rang de la Rivière, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, étant bornée ladite partie en front, à l'ouest, par la nouvelle route ou chemin public; en arrière, à l'est, par une autre partie du même lot originaire appartenant à Charles Eugène Laforest ou représentants; d'un côté, au nord, par une partie du lot originaire numéro 41 desdits plan et livre de renvoi officiels appartenant à dame Diane Labelle-Eids ou représentants; et, de l'autre côté, au sud, par une autre partie du même lot originaire numéro 43 appartenant à Charles-Henri

Robert.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances et notamment une maison portant le numéro 378 du boulevard Richelieu à Saint-Mathias. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées, sans aucune exception ni réserve de la part du cédant.»

La mise à prix est fixée à la somme de 2 573,80 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI TRENTIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif

Cour provinciale

Saint-Hyacinthe, le 11 mars 1981.

12025-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

500-05-010977-807

MATCO MART (1977) INC., ayant sa place d'affaires au 4630, chemin Chambly, à Saint-Hubert, district de Montréal, contre RONALD POTVIN INC., ayant son siège social au 70, Auteuil à Beloeil, et C.A. MICHAUD, syndic, 2, place Laval, suite 460, à Laval, district de Montréal, défendeurs

a) «Un certain emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision deux de la subdivision soixante-six

du lot originaire cent trente-trois (133-66-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Mathieu-de-Beloeil, avec bâtisse dessus portant le numéro civique 75, Leclerc;»

La mise à prix est fixée à la somme de 123,68 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

b) «Un certain emplacement connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision soixante-quatre et la resubdivision trois de la subdivision soixante-six du lot original cent trente-trois (133-64-1, 66-3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Mathieu-de-Beloeil, avec bâtisse portant le numéro civique 73, Leclerc;»

La mise à prix est fixée à la somme de 123,68 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certi-

fié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus le MARDI VINGT-HUITIÈME jour d'AVRIL 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Verchères, à Sainte-Julie, au numéro 461 du boulevard Saint-Joseph.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 11 mars 1981.

12026-0

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

No 750-05-000241-80

BORIS ODSADCHUCK, domicilié au 635, rang Casimir, à l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, demandeur, contre **RÉAL PHOENIX**, résidant au 463, rue Principale, à l'Ange-Gardien, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

1. La moitié indivise d'un certain emplacement composé de:

a) lot numéro dix-huit de la subdivision officielle du lot original numéro trois cent quatre-vingt-dix-neuf (399-18) au cadastre officiel de la paroisse de St-Césaire, division d'enregistrement de Rouville contenant en superficie trente mille quatre cent seize pieds carrés et six dixièmes (30 416,6 pieds carrés, mesures anglaises).

b) lot no quarante-huit de la subdivision officielle du lot original numéro soixante-deux (62-48) au cadastre officiel du village de St-Césaire, division d'enregistrement de Rouville contenant en superficie quatre cent soixante-dix-sept pieds carrés (477 pieds carrés, mesures anglaises) le tout avec les constructions y érigées.

La mise à prix est fixée à la somme de 10 163,00 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI SEPTIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

2. Un emplacement situé en la municipalité de l'Ange-Gardien, connu et désigné comme étant:

a) la subdivision officielle numéro 1 du lot original numéro 266 (deux cent soixante-six) aux plan et livre de renvoi officiels pour le cadastre de la paroisse de l'Ange Gardien, division d'enregistrement de Rouville, soit un lot de figure rectangulaire borné au nord, l'est et au sud par une partie du lot deux cent soixante-six (266) non subdivisé et à l'ouest par le chemin public sans désignation cadastrale mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) dans ses

lignes nord et sud, cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, contenant en superficie dix neuf mille pieds carrés (19 000 pi²) mesures anglaises.

b) la subdivision officielle numéro 2 du lot original numéro 266 (deux cent soixante-six) aux plan et livre de renvoi pour le cadastre de la paroisse de l'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Rouville, soit un lot de figure rectangulaire borné au nord par une partie du lot numéro deux cent soixante-six (266), à l'est par une partie du lot numéro deux cent soixante-six (266), au sud par le lot deux cent soixante-six-trois (266-3) et à l'ouest par le chemin public sans désignation cadastrale mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi), soit 57,91 mètres dans sa ligne nord, vingt-cinq pieds (25 pi), soit 7,62 mètres dans sa ligne est, cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi), soit 57,91 mètres dans sa ligne sud et vingt-cinq pieds (25 pi), soit 7,62 mètres dans sa ligne ouest, contenant en superficie quatre mille sept cent cinquante pieds carrés (4 750 pi²), mesures anglaises, soit 441,27 mètres carrés.

c) la subdivision officielle numéro 3 du lot original numéro 266 (deux cent soixante-six) aux plan et livre de renvoi pour le cadastre de la paroisse de l'Ange-Gardien, division d'enregistrement de Rouville, soit un lot de figure rectangulaire borné au nord par le lot deux cent soixante-six-deux (266-2), vers l'est par une partie du lot deux cent soixante-six (266), au sud par le lot deux cent soixante-six-un (266-1) et à l'ouest par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi), soit 57,91 mètres dans sa ligne nord, dix-neuf pieds (19 pi), soit 5,79 mètres dans sa ligne est, cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi), soit 57,91 mètres dans sa ligne sud et dix-neuf pieds (19 pi), soit 5,79 mètres dans sa ligne ouest, contenant en superficie trois mille six cent dix pieds carrés (3 610 pi²) mesures anglaises, soit 335,36 mètres carrés.

d) la subdivision officielle numéro 4 du lot original numéro 266 (deux cent soixante-six) aux plan et livre de

renvoi pour le cadastre de la paroisse de l'Ange-Gardien division d'enregistrement de Rouville, soit un lot de figure rectangulaire borné au nord par le lot deux cent soixante-six-un (266-1), à l'est par une partie du lot deux cent soixante-six (266), au sud par une partie du lot deux cent soixante-six (266) et à l'ouest par le chemin public sans désignation cadastrale, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) soit 57,91 mètres dans sa ligne nord, six pieds (6 pi), soit 1,82 mètres dans sa ligne est, cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi), soit 57,91 mètres dans sa ligne sud et six pieds (6 pi), soit 1,82 mètres dans sa ligne ouest, contenant en superficie mille cent quarante pieds carrés (1 140 pi²) mesures anglaises, soit 105,90 mètres carrés.

Avec bâtisse y dessus érigée portant le numéro civique

463, rue Principale, l'Ange-Gardien, comté de Rouville.

La mise à prix est fixée à la somme de 4 081,10 \$, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI SEPTIÈME jour du mois de MAI 1981, à QUATORZE heures TRENTE, au bureau d'enregistrement de la division de Rouville, à Marieville, au numéro 1601 de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Saint-Hyacinthe, le 12 mars 1981.

12027-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Trois-Rivières

No 400-12-001871-78

S. 400-18-000001-81

DIANE MARCHAND, domiciliée et résidant au 32, Rive-Sud, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, QC, demanderesse, contre ANDRÉ BUREAU, domicilié et résidant au 32, Côte-Sud, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, QC, et LE RÉGISTRATEUR, bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, QC, G0X 2R0, mis en cause.

«Un emplacement de figure irrégulière, situé sur la rive sud de la rivière Batiscan, connu et désigné comme faisant partie des lots numéros cinq cent quarante et cinq cent cinquante-trois (ptie 540 et 553) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, division d'enregistrement de Champlain, mesurant deux cent quatre pieds (204 pi) de largeur au chemin public, cent quatre-vingt-sept pieds (187 pi) de largeur à sa profondeur, le long de la rivière Batiscan, ayant ledit emplacement soixante-seize pieds (76 pi) de longueur dans la ligne qui le sépare de la propriété d'Omer Baribeau ou représentants, et quatre-vingt-seize pieds (96 pi) de longueur dans la ligne qui le sépare de la propriété de dame Édouard Dessureault

ou représentants (aujourd'hui M. Benoit Dessureault, soit l'emplacement réservé par ce dernier aux termes de l'acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Champlain sous no 254532), sans garantie de mesure précise, avec maison dessus construite et atelier de rembourrage y attenant, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 32, Rive-Sud à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.».

La mise à prix est fixée à 1 836,00 \$, représentant 25% de l'évaluation municipale majorée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, district de Trois-Rivières, QC, G0X 2R0, le VINGT-NEUVIÈME jour d'AVRIL 81, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Trois-Rivières, le 9 mars 1981.

11965-o

Vente(s) pour taxes

Municipalité du comté de Pontiac

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée Diane Pilon, assistante-secrétaire-trésorière de la corporation municipale du comté de Pontiac, que les terrains ci-après décrits seront vendus à l'enchère publique, à l'édifice du comté, Campbell's-Bay, QC, le JEUDI QUATORZIÈME jour de MAI 1981 à DIX heures, pour les cotisations et frais dus aux municipalités ci-après mentionnées à moins que lesdites taxes et frais encourus, ne soient payées avant le jour fixé pour la vente. Les frais seront additionnés la journée de la vente.

Village de Fort-Coulonge

Nom	Numéro de lot	Rang	Cadastre	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total
Romain, Cécile	364	—	Village de Fort-Coulonge	6 534 pi ²	317,41 \$	120,00 \$	486,00 \$	923,41 \$

Cantons unis de Leslie, Clapham et Huddersfield

Otter Lake Développement Ltd	39-20	II	Canton de Leslie	21 835 pi ² ...	10,35 \$	35,76 \$	52,00 \$	98,11 \$
Otter Lake Développement Ltd	39-23	II	Canton de Leslie	18 380 pi ² ...	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	39-22	II	Canton de Leslie	18 875 pi ² ...	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	39-21	II	Canton de Leslie	19 810 pi ² ...	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	39-19	II	Canton de Leslie	5 965 pi ²	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	39-18	II	Canton de Leslie	13 150 pi ² ...	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	40-21	II	Canton de Leslie	4 010 pi ²	6,35	35,76	47,00	89,11
Otter Lake Développement Ltd	40-13	II	Canton de Leslie	19 740 pi ² ...	6,35	113,61	134,00	253,96
Otter Lake Développement Ltd	40-12	II	Canton de Leslie	24 480 pi ² ...	8,02	113,61	136,00	257,63
Stewart, Robert	8	III	Canton de Clapham	100 acres	17,38	43,10	68,00	128,48
Bradford, William et Rice, David	4B	I	Canton de Clapham	50 acres	9,35	17,83	31,00	58,18
Bradford, William et Rice, David	5B	I	Canton de Clapham	50 acres	6,35	17,83	27,00	51,18
Bradford, William et Rice, David	5A	II	Canton de Clapham	50 acres	10,44	26,03	41,00	77,47
Bradford, William et Rice, David	6A	II	Canton de Clapham	50 acres	6,35	17,83	27,00	51,18
Bradford, William et Rice, David	7A	II	Canton de Clapham	46,511 acres .	9,35	28,52	43,00	80,87
Lesage, Guy et Belasky, Guy	4A	II	Canton de Clapham	50 acres	14,02		16,00	30,02
Otter Laker Investments Ltd	Pties 31A et 32	II	Canton de Clapham	1,70 acre	664,68	3 166,18	4 257,00	8,087,86

Désignation légale: toute cette partie de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots 31A et 32 aux plans et livre de renvoi officiels du rang 2, canton de Leslie, division d'enregistrement de Pontiac et étant plus particulièrement décrit comme suit: commençant au point «A» où il y a un poteau de fer, localisé au côté nord de la route Otter-Lake-Campbell's-Bay, à 88 pieds, nord

Nom	Numéro de lot	Rang	Cadastre	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total
36 degrés 16 minutes est (N. 36'16" E.), de l'intersection de la ligne divisant les lots 31A et 32 d'avec le côté nord de cettedite route; du point «A» mentionné antérieurement au nord 46'57" minutes ouest (46'57" O.) une distance de 270,5 pieds jusqu'au point «B» où il y a aussi un poteau de fer; du point «B» au nord 39'25" est, une distance de 351 pieds jusqu'au point «C» où il y a un poteau de fer; du point «C» sud 62'44" est, une distance de 121,6 pieds jusqu'au point «D» où il y a un poteau de fer; du point «D» sud 27'24" ouest, une distance de 177,3 pieds jusqu'au point «E» où il y a un poteau de fer; du point «E» au sud 5'51" ouest, une distance de 63 pieds jusqu'au point «F» où il y a un poteau de fer; du point «F» U SUD 55'25" est sur une distance de 70 pieds jusqu'au point «G» où il y a un poteau de fer; du point «G» au sud 36'16" ouest, suivant le côté nord de la route Otter-Lake-Campbell's-Bay, une distance de 174 pieds jusqu'au point «A», point de commencement, et est borné comme suit: vers le nord-ouest par des parties des lots 31A et 32 propriétés de monsieur Éric Vadneau; vers le nord-est par des parties du lot 31A, une part appartenant à un dénommé Dubeau, et une autre part appartenant à A. Racine; vers l'est par des parties du lot 31A, propriétés de J. St-Aubin, T. Narlock et A. Racine; vers le sud-est par la route Otter-Lake-Campbell's-Bay; vers le sud-ouest par des parties des lots 31A et 32, propriétés de Éric Vadneau.								

Hayes, Mme Marie Lee ... Ptie 44 V Canton de Leslie 15 000 pi² ... 17,02 \$ 0,41 \$ 20,00 \$ 37,43 \$

Désignation légale: 50% des droits, titres et intérêts dans la propriété décrite comme étant partie du lot 44, rang 5, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Leslie, division d'enregistrement de Pontiac, ayant son devant sur le lac Moore et étant connu et désigné comme la portion ouest du lot 44, et étant bornée comme suit: à l'ouest par le lot 45 du rang 5, sur toutes les autres côtés par le lac Moore. 50% des droits, titres et intérêts dans la propriété décrite comme étant partie du lot 44, rang 5, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Leslie, division d'enregistrement de Pontiac, ayant son devant sur le lac Moore et étant connu et désigné comme la partie nord du lot 44 et étant bornée comme suit: à l'est par une partie du lot 43, rang 5, du même cadastre; au nord par la ligne qui divise le lot 44 du canton de Clapham: sur tous les autres côtés, par le lac Moore.

Canton de Bristol

294462 Ontario Ltd	10A-46 ...	I	Canton de Bristol	13 763 pi ² ...	39,27 \$	57,02 \$	107,00 \$	203,29 \$
294462 Ontario Ltd	10A-48 ...	I	Canton de Bristol	16 889 pi ² ...	48,95	70,68	133,00	252,63
294462 Ontario Ltd	10A-49 ...	I	Canton de Bristol	13 644 pi ² ...	39,27	57,04	107,00	203,31
294462 Ontario Ltd	10A-50 ...	I	Canton de Bristol	10 556 pi ² ...	31,51	45,70	86,00	163,21
294462 Ontario Ltd	10A-51 ...	I	Canton de Bristol	12 934 pi ² ...	37,31	53,98	102,00	193,29
294462 Ontario Ltd	10A-52 ...	I	Canton de Bristol	12 941 pi ² ...	37,31	53,98	102,00	193,29
294462 Ontario Ltd	10A-53 ...	I	Canton de Bristol	12 947 pi ² ...	37,31	53,98	102,00	193,29
294462 Ontario Ltd	10A-54 ...	I	Canton de Bristol	12 960 pi ² ...	37,31	53,98	102,00	193,29
294462 Ontario Ltd	10A-55 ...	I	Canton de Bristol	12 941 pi ² ...	37,31	45,48	93,00	175,89
294462 Ontario Ltd	10A-56 ...	I	Canton de Bristol	12 896 pi ² ...	37,31	53,98	102,00	193,29
294462 Ontario Ltd	10A-57 ...	I	Canton de Bristol	11 550 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-58 ...	I	Canton de Bristol	11 550 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-59 ...	I	Canton de Bristol	11 533 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-60 ...	I	Canton de Bristol	11 462 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-65 ...	I	Canton de Bristol	11 514 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-66 ...	I	Canton de Bristol	11 550 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-67 ...	I	Canton de Bristol	11 550 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85
294462 Ontario Ltd	10A-73 ...	I	Canton de Bristol	11 390 pi ² ...	33,45	48,50	91,00	172,85

Municipalité de Pontiac

Nom	Numéro de lot	Rang	Cadastre	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total
-----	---------------	------	----------	------------	-----------------	-----------------	-------	-------

Hickey, Donald J.	Ptie 21	VIII ...	Canton d'Eardley	6 500 pi ²	155,82 \$	141,29 \$	331,00 \$	628,11 \$
------------------------	--------------	----------	------------------	----------------------------	-----------	-----------	-----------	-----------

Désignation légale: une propriété immobilière située sur le chemin connu sous le nom «Wharf road», connue et décrite comme faisant partie du lot vingt et un (ptie 21) dans le Huitième Rang (R. VIII), canton d'Eardley, comté de Gatineau, mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de front, soixante-six pieds (66 pi) à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) le tout mesures anglaises, plus ou moins et délimitée comme suit: au nord et à l'est, par d'autres parties du même lot, propriété de dame Jeannette Chartier Lavigne, ou représentants, au sud par une partie du même lot, propriété de M. Paul Emile Sauvé, ou représentants; à l'ouest par le chemin «Wharf Road». Avec bâtiments, dépendances et appartenances y érigés.

Chartrand, Rémi	Ptie 19	VII	Canton d'Eardley	10 800 pi ²	136,60	265,06	447,00	848,66
----------------------	--------------	----------	------------------	-----------------------------	--------	--------	--------	--------

Désignation légale: un immeuble sis dans le canton d'Eardley, comté de Gatineau, province de Québec, consistant en un terrain, connu et désigné comme étant formé d'une partie du lot numéro dix-neuf (Ptie 19) dans le Septième Rang (R. VII), dudit canton d'Eardley aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton et ledit emplacement mesurant cent vingt pieds (120 pi) de largeur dans les lignes nord et sud, ladite ligne sud ayant front sur le chemin privé Tremblay, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds (90 pi) dans les lignes est et ouest, le tout borné comme suit: au sud, par le chemin Tremblay, à l'est par une autre partie du même lot, propriété de François Tremblay, ou représentants; étant une lisière de quinze pieds (15 pi) réservée pour un chemin privé, au nord par une autre partie du même lot, propriété de François Tremblay, ou représentants, à l'ouest par une autre partie du même lot, propriété de François Tremblay ou représentants, avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Blackburn, Richard	Ptie 9B ...	VII	Canton d'Eardley	3,75 acres ...	117,33	75,54	215,00	407,87
-------------------------	-------------	----------	------------------	----------------	--------	-------	--------	--------

* Désignation légale: un immeuble connu et désigné comme étant partie du lot numéro neuf B, rang Sept (ptie 9-B, R. VII), aux plan et livre de renvoi officiels pour le canton d'Eardley et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point situé sur le côté sud-ouest de la nouvelle route 148; ledit point étant situé à une distance de trois cent soixante pieds (360 pi) à l'est de la ligne de division entre les lots 8B et 9B mesuré le long de la limite sud-ouest de ladite nouvelle route; dudit point de commencement dans une direction nord-ouest et longeant la limite sud-ouest de la nouvelle route une distance de mille cinquante pieds (1 050 pi) jusqu'à un point situé sur la limite ouest de la propriété de M. Philippe Normandeau ou représentant; de ce point dans une direction sud-est et longeant la propriété de P. Normandeau, Pierre Archambault, Charles Barnes et Omer Martineau, une distance approximative de mille cinquante pieds (1 050 pi) jusqu'à un point situé sur le côté nord de la propriété de M.R. Jamieson; de ce point dans une direction est une distance approximative de trois cent dix pieds (310 pi) jusqu'au point de commencement et contenant une superficie de trois acres virgule neuf (3,9 ac) plus ou moins. La propriété est bornée comme suit: au nord-est par la nouvelle route 148; au sud-ouest par partie du lot 9B, propriété de P. Normandeau, Pierre Archambault, Charles Barnes et Omer Martineau, ou représentants; au sud-est par partie du lot 9B, propriété de Maurice Cyr.

Dubeau, Gaétane	1C	I	Canton d'Eardley	2,40 acres ...	101,71	15,11	130,00	246,82
----------------------	---------	--------	------------------	----------------	--------	-------	--------	--------

Désignation légale: tout cet emplacement connu et désigné comme étant le lot un C (1-C) dans le Premier Rang, (R. I), au cadastre officiel du canton d'Eardley, sauf et excepté une partie cédée pour élargir la route provinciale 148 par acte dûment enregistré le 14 février 1972, sous le numéro 110792, division de Gatineau.

Brisson, Robert	5B-3	VI	Canton d'Eardley	43 560,00 pi ²	36,94		42,00	78,96
Cardinal, Paul	13-10	VI	Canton d'Eardley	66 954,00 pi ²	65,84	48,45	127,00	241,29
Cardinal, Paul	13-9	VI	Canton d'Eardley	56 927,00 pi ²	64,11	44,34	121,00	229,45
Caron, Jean-Pierre	27A-1	VI	Canton d'Onslow	98 108,00 pi ²	20,00	34,58	61,00	115,58
Lachapelle, Maurice	17A-3	IV	Canton d'Onslow	4,17 acres ...	205,66	206,17	508,00	964,83
Bertrand, Nelson	Ptie 26A ..	IV	Canton d'Onslow	49 200,00 pi ²	116,19		130,00	246,19

Désignation légale: un certain emplacement formant partie du lot numéro vingt-six «A» (26A-ptie) dans le Quatrième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Onslow, plus particulièrement décrit comme suit: commençant à une borne de fer, située sur le côté est d'un chemin privé, ladite borne de fer étant située à une distance de trois cent soixante-douze pieds et neuf dixièmes de pied (372,9 pi) du côté sud du chemin public; mesuré dans une direction sud, de là allant dans une direction nord, quatre-vingts degrés est (N.80°E.), une distance de cent cinquante pieds (150 pi) à une borne de fer; de là allant dans une direction sud, cinq degrés trente-deux minutes est (S.5°32'E.), une distance de deux cents pieds (200 pi) à une autre borne de fer; de là allant dans une direction sud, quatre-vingts degrés ouest (S.80°O.) une distance de cent cinquante pieds (150 pi) à une autre borne de fer, étant sur le côté est dudit chemin

Nom	Numéro de lot	Rang	Cadastre	Superficie	Taxes foncières	Taxes scolaires	Frais	Total
privé: de là allant dans une direction nord, cinq degrés trente-deux minutes ouest (N.5°32'O.), le long du côté est dudit chemin privé, une distance de deux cents pieds (200 pi), au point de commencement. Le coin nord-est étant situé à une distance de quatre-vingt-douze pieds et huit dixièmes de pied (92,8 pi) de la ligne de division entre le lot 26A et 26B, et le coin sud-est étant situé à une distance de quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes de pied (96,2 pi) de la ligne de division, tous deux dans une direction nord, quatre-vingts degrés est (N.80°E.) le tout borné comme suit: vers le nord et l'est, par le résidu de partie du lot 26A, propriété de Edward Kennedy ou représentants, vers le sud par une autre partie du même lot, propriété de Émile Roy ou représentants et vers l'ouest, par ledit chemin privé.								
Un certain emplacement étant partie du lot numéro vingt-six «A» (ptie 26-A) dans le Quatrième Rang, (R. IV), aux plan et livre de renvoi officiels du canton d'Onslow, mesurant deux cents pieds (200 pi) dans ses lignes est et ouest, quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes de pied (96,2 pi) dans sa ligne sud et quatre-vingt-douze pieds et huit dixièmes de pied (92,8 pi) dans sa ligne nord et borné comme suit: au nord, par partie dudit lot 26-A, propriété de Edward Kennedy ou représentants; au sud, par autre partie dudit lot 26-A, propriété de M. Anderson ou représentants; à l'ouest, par partie du lot 26-A, propriété de M.D. Charron ou représentants et à l'est, par le lot 26-B.								
Armstrong, Clarence Ivan	24C-6	IV	Canton d'Onslow	13 972 pi ²	35,44 \$	44,63 \$	89,00 \$	169,07 \$
Crich, Cathy	6-31	I	Canton d'Onslow-Sud	59 005 pi ²	41,80		47,00	88,84
Robertson, Joseph Murray	6-59	I	Canton d'Onslow	43 702 pi ²	37,53	18,18	62,00	117,71
Wiseman, Wally	6-75	I	Canton d'Onslow	19 985 pi ²	220,45	92,10	348,00	660,55
Curley, Emmond	283		Village de Quyon	12 507 pi ²	200,89	49,73	279,00	529,62
Dubois, Roger	Ptie 235		Village de Quyon	55 000 pi ²	450,57	216,29	741,00	1 407,86

Désignation légale: un immeuble de forme rectangulaire situé dans le village de Quyon comté de Pontiac, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent trente-cinq (ptie 235) selon le cadastre officiel du village de Quyon mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur ses limites nord et sud par deux cents pieds (200 pi) de profondeur sur ses limites est et ouest; la limite est de la partie du lot vendu par les présentes est parallèle à et à une distance de six cent quarante-deux pieds (642 pi) de la limite est dudit lot numéro deux cent trente-cinq. Les distances sont en mesures anglaises et la propriété vendue est bornée comme suit: au nord par la nouvelle route provinciale numéro Huit; à l'est par une autre partie du même lot numéro deux cent trente-cinq, propriété du vendeur, à être vendue à Jean-Paul Buissière; au sud et à l'ouest par autres parties du même lot numéro deux cent trente-cinq, propriété du vendeur. Le tout avec circonstances et dépendances.

Dubois, Aimé	235-3		Village de Quyon	24 445 pi ²	442,80	92,70	573,00	1 088,60
Buissière, Jean Paul	235-8		Village de Quyon	20 000 pi ²	396,99	189,35	652,00	1 238,34
Dubois, Aimé	235-4		Village de Quyon	13 200 pi ²	57,85	17,46	84,00	159,31
Dubois, Aimé	235-5		Village de Quyon	13 200 pi ²	52,85	17,46	79,00	149,31
Dubois, Aimé	235-6		Village de Quyon	13 200 pi ²	52,85	17,46	79,00	149,31
Dubois, Aimé	235-7		Village de Quyon	13 200 pi ²	52,85	17,46	79,00	149,31
Dubois, Aimé	235-2		Village de Quyon	15 850 pi ²	55,79	18,45	83,00	157,24
Knox, Thomas J.	151		Village de Quyon	8 910 pi ²	59,31		66,00	125,31
Russett, Edgar	138		Village de Quyon	8 910 pi ²	17,08	3,18	23,00	43,26
Russett, Edgar	139		Village de Quyon	8 910 pi ²	17,08	3,18	23,00	43,26
Russett, Edgar	140		Village de Quyon	8 910 pi ²	21,66	4,25	29,00	54,91

Fort-Coulonge, le 5 mars 1981.

La secrétaire-trésorière adjointe,
DIANE PILON.

Ville de Blainville

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, Richard Blouin, greffier de la susdite municipalité, que le Conseil municipal de la ville de Blainville, par une résolution en date du 9 mars 1981, a ordonné au soussigné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des arrérages des taxes municipales, générales ou spéciales, scolaires avec intérêts et frais, et qu'en conséquence, lesdits immeubles seront vendus par encan public dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Blainville, 1001, rue de la Préfecture, le QUATORZIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à DIX heures.

Toutefois, seront exclus de la vente, les immeubles sur lesquels lesdites taxes pour l'année 1980 et les années antérieures, intérêts et frais auront été payés avant la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Ils seront vendus avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement, en monnaie légale ou par chèque visé.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Les immeubles ci-après désignés sont du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

<i>No de rôle</i>	<i>Propriétaire</i>	<i>No de cadastre</i>
8057-29-0003	McNellen, Trevor S.	342
Le lot numéro 342.		
À distraire dudit lot, les parties suivantes, à savoir: une partie dudit lot vendue à Léo Charbonneau Ltée par acte enregistré sous le numéro 469252, une partie dudit lot vendue à Fernand Couture, en vertu de l'acte enregistré sous le numéro 561134.		
Contenant une superficie approximative de 6.837 hectares de terrain.		
8059-04-3688	Bergman, H.	392-23
	Fairon, Jean	393-13
8059-31-8354	Faucher, Normand	392-101, 393-49
7960-42-8811	Dubois, Gaston	479-021
7858-10-1688	Helainia Inc. In Trust, a/s Stanley Haltrecht	517, 520
Le lot numéro 517.		
Un emplacement composé de:		
a) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au sud-est et à l'est, par le lot 517-1 (rue); au sud-ouest et à l'ouest et au nord-ouest, par le lot 517-30 (parc); au nord-est par le lot 517-29 (passage) et par le lot 517-1 (rue).		
b) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est par le lot 517-29 (passage); au sud-est, par le lot 517-28 (parc); au sud-ouest, par le lot 517-31 (passage); au nord-ouest, par le lot 517-1 (rue).		
c) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est par le lot 517-31 (passage); au sud-est, par le lot 517-33 (passage); au sud-ouest, par le lot 517-32 (passage); au nord-ouest par le lot 517-1 (rue).		
d) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est, par le lot 517-32 (passage); au sud-est, par le lot 517-33 (passage); au sud-ouest par le lot 517-34 (parc); au nord-ouest, par le lot 517-1 (rue).		
e) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est par le lot 517-28 (parc); au sud-est, par les lots 517-5 et 517-4 (rues); au sud, par le lot 517-3 (rue); au sud-ouest par le lot 517-34 (parc); au nord-ouest, par le lot 517-33 (passage).		
f) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est, par le lot 517-28 (parc) et le lot 517-27 (passage); au sud-est, par le lot 517-26 (passage); au sud-ouest, par le lot 517-5 (rue) et le lot 517-6 (rue); au nord-ouest, par le lot 517-28 (parc).		
g) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est, par le lot 517-27 (passage); au sud-est, par le lot 517-25 (passage); au sud-ouest par le lot 517-6 (rue); au nord-ouest, par le lot 517-26 (passage).		
h) Une partie du lot originaire numéro cinq cent dix-sept (ptie 517) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord, par le lot 517-5 (rue); au nord-est par le lot 517-6 (rue); au sud-est, par une partie du lot 517; au sud-ouest, par le lot 517-35 (passage); au nord-ouest, par le lot 517-4 (rue).		
Le lot numéro 520.		
Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinq cent vingt (ptie 520). Borné au nord-est, par le lot 520-8 (parc); au sud-est par le lot 520-10 (passage); au sud-ouest, par le lot 520-2 (boul. Gaétan); au nord-ouest, par le lot 520-9 (passage);		
Contenant une superficie approximative de 5,709 hectares de terrain.		
7857-29-9280	Helainia Inc., a/s Stanley Haltrecht	517-014
7757-91-0860	Guillemette, Juliette	P.-526

No de rôle

Propriétaire

No de cadastre

Partie du lot numéro 526.

Un emplacement ayant front sur le chemin de la côte St-Louis est, en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 526, borné comme suit: en avant, vers le sud-est, par le chemin de la côte St-Louis est, en arrière, vers le nord-ouest, par une autre partie du lot 526 appartenant à Henri Taillon, d'un côté, vers le sud-ouest, par une autre partie du lot 526 appartenant à Pierre Pérusse et Pierre Baslé et de l'autre côté, vers le nord-est, par une autre partie du lot 526 servant de passage. Avec maison y érigée portant les numéros civiques 56 et 56A, dudit chemin de la côte St-Louis est.

Contenant une superficie approximative de 688,390 m².

7757-35-8420

Succession Albina Archambault (4/5 indivis)
Succession André Tétreault (1/5 indivis)

P.-529-404

Partie du lot 529-404.

Un emplacement situé en front sur la 30^e Avenue en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 529-404, borné comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 529-368 (30^e Avenue); vers le sud-est par une partie du lot numéro 528 et partie 525 du même cadastre; vers le nord-est par une partie du lot numéro 529-404 appartenant à Jean-Marc Riopel ou représentants et vers le sud-ouest par une partie de lot 529-404 appartenant à Jean Picard ou représentants.

7557-57-1801

Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic

P.-727

Partie du lot numéro 727.

Un emplacement situé en front sur la rue Mimosas en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727.

Ledit emplacement mesurant soixante pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est, cent deux pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne nord-est, cent trois pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: vers le nord-ouest par le lot 727-270 (rue des Mimosas), vers le nord-est par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-284), vers le sud-est par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-289 et connu en partie maintenant sous le lot 727-417 du même cadastre) et vers le sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-282 et connu en partie maintenant sous le lot numéro 727-417 du même cadastre).

À distraire de ladite partie du lot susdécrite, une partie du lot numéro 727-417.

7557-56-4081

Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic

P.-727

Partie du lot numéro 727.

Un emplacement situé en front sur l'avenue des Violettes en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727.

Ladite partie mesurant soixante-cinq pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est; cent pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois le lot 727-283 et connu maintenant comme une partie du lot 727-417 du même cadastre); vers le nord-est par la partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-288); vers le sud-est par le lot 727-268 (avenue des Violettes) et vers le sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-290 et connu maintenant comme partie du lot 727-417 du même cadastre).

À distraire de ladite partie susdécrite une partie du lot 727-417.

7557-56-2767

Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic

P.-727

Partie du lot numéro 727.

Un emplacement situé en front sur l'avenue des Violettes en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727.

Ladite partie mesurant soixante pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot originaire 727 du même cadastre (autrefois 727-282 et connu maintenant en partie sous le lot 727-417); vers le nord-est par une partie du lot originaire numéro 727 du même cadastre (autrefois connu sous le lot 727-289 et maintenant connu en partie sous le lot 727-417); vers le sud-est par le lot numéro 727-268 (avenue des Violettes) et vers le sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 727 (autrefois connu comme le lot 727-291).

À distraire de ladite partie susdécrite, une partie du lot numéro 727-417.

7557-57-3115

Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic

P.-727

Partie du lot numéro 727.

Un emplacement situé en front sur la rue Mimosas en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727.

Ledit emplacement mesurant soixante pieds dans sa ligne nord-ouest, cent un pieds et quatre dixièmes de pied dans sa ligne nord-est, soixante pieds dans sa ligne sud-est et cent deux pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: vers le nord-ouest par le lot numéro 727-270 (rue) du même cadastre; vers le nord-est par une partie 727 du même cadastre (autrefois lot 727-285); vers le sud-est par une partie du lot 727 du même cadastre (autrefois lots 727-288 et 727-289) et vers le sud-ouest par une autre partie du lot numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-283).

Ledit emplacement ayant une superficie de six mille cent dix-sept pieds carrés (6 117 pi²).

No de rôle	Propriétaire	No de cadastre
7557-56-1554	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	P.-727
Partie du lot numéro 727. Un emplacement situé en front sur la rue des Violettes en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727. Ledit emplacement mesurant soixante pieds dans ses lignes nord-ouest et sud-est et cent pieds dans ses lignes nord-est et sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 727 (autrefois lot 727-281); vers le nord-est par une partie du lot numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-290); vers le sud-est par le lot 727-268 (avenue des Violettes) et vers le sud-ouest par une partie de lot numéro 727 du même cadastre (autrefois lot 727-292).		
7557-56-4207	Chrisa Corporation	P.-727
Partie du lot numéro 727. Un emplacement situé en front sur la rue des Violettes en la ville de Blainville, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 727. Ledit emplacement mesurant soixante pieds dans sa ligne nord-ouest, cent pieds dans sa ligne nord-est, vingt-huit pieds et trente-quatre pieds et quatre dixièmes de pied consécutivement dans sa ligne sud-est et cent six pieds et sept dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins. Borné comme suit: vers le nord-ouest par le lot 727-268 (rue des Violettes); vers le nord-est par une partie du lot 727 du même cadastre (autrefois lot 727-303); vers le sud-est par une partie du lot 553 du même cadastre et vers le sud-ouest par une partie du lot 727 du même cadastre (autrefois lot 727-305).		
7557-35-2738	Jungo, Botsch Isolde	727-317, 728-210
7557-35-7806	Eggenberger, Heinz H. et Signer, Hélène	727-321
7557-44-0299	Lecoultré, Raymond	727-322
7557-34-9443	Lecoultré, Raymond	727-324
7557-34-3142	Lecoultré, Raymond	727-328
7557-13-2530	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	727-334, 728-199
7557-13-5360	Jungo, Botsch Isolde	727-336, 728-201
7557-13-9712	Messerli, Normand et Burgdorfer, Christiane	727-339
7557-13-5710	Messerli, Normand et Burgdorfer, Christiane	727-341
7557-12-2356	Jungo, Botsch Isolde	727-344
7557-23-6851	Forestier, Pierre Albert	727-361
7557-56-1801	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	727-417
Le lot numéro 727-417. Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro 727-417 borné comme suit: vers le nord-ouest par une partie du lot 727-270 (rue des Mimosas); vers le nord-est par une partie du lot 727 appartenant à Rock Entreprises Ltd autrefois les lots 727-283 et -289; vers le sud-est par une partie du lot 727-268 (rue des Violettes); vers le sud-ouest par une partie du lot 727 appartenant à Rock Entreprises Ltd et Edmond Grupp autrefois les lots 727-290 et -282. A distraire une partie du lot 727-417 bornée comme suit: au nord-ouest par une partie du lot 727-270 (rue des Mimosas); au nord-est par une partie du lot 727-417 (rue) autrefois le lot 727-283; au sud-est par une autre partie du lot 727-417 (rue) et P-727 autrefois le lot 727-290; au sud-ouest par une partie du lot 727 autrefois le lot 727-281. Contenant une superficie approximative de 6 243 pi ² .		
7558-74-2939	Adam Greenspoon Realities Inc. (1/2 indivis) et Société d'Investissement M.D.S.F. Inc. (1/2 indivis)	728, 729
Lots numéros 728 et 729. Un immeuble composé d'une partie des lots originaires numéros sept cent vingt-huit et sept cent vingt-neuf (ptie 728 et ptie 729) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-est, par le boulevard Labelle ou route 117; au sud-est, par une partie du lot 728-231; au sud-ouest, par une partie du lot 729-1 et par les lots 729-70 et 729-71; au nord-ouest, par plusieurs parties du lot 730 et par les lots 730-22, 730-14, 730-15, 730-16, 730-17 et 730-146. Contenant une superficie approximative de 17 115,612 m ² .		
7557-36-7770	Raemy Baertschi, Mme Denise	728-169
7557-03-8461	Dardiaux, Pierre	728-194
7557-03-4832	Dardiaux, Pierre	728-195
7557-03-6316	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-196
7557-24-7793	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-208
7557-05-8823	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-293
7557-16-5605	Heinen, Alphonse et Alwine, Herbrand-Heinen	728-332
7557-26-7674	Heinen, Alphonse et Alwine, Herbrand-Heinen	728-349
7557-26-6261	Heinen, Alphonse et Alwine, Herbrand-Heinen	728-350
7557-26-4847	Heinen, Alphonse et Alwine, Herbrand-Heinen	728-351
7557-26-5495	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-385
7557-27-6810	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-386
7557-27-8124	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-387
7557-27-9545	Rock Entreprises Ltd, a/s Abe Nozetz Syndic	728-388

No de rôle	Propriétaire	No de cadastre
7557-38-0611	Bourgeois, Roger et Jeanne Van Roy Bourgeois	728-398
7557-28-3174	Abadie, Gilbert	728-410, 729-43
7557-28-4880	Abadie, Gilbert	728-411, 729-44
7557-07-3919	Van De Vorst, Jacques	729-30
7557-07-5342	Van De Vorst, Jacques	729-31
7557-07-7057	Van De Vorst, Jacques	729-32
7557-07-9371	Van De Vorst, Jacques	729-33
7557-07-9584	Van De Vorst, Jacques	729-34
7557-17-0798	Van De Vorst, Jacques	729-35
7557-18-2011	Abadie, Gilbert	729-36
7557-18-3325	Abadie, Gilbert	729-37
7557-18-7956	Abadie, Gilbert	729-40
7557-18-9763	Abadie, Gilbert	729-41
7557-28-1569	Abadie, Gilbert	729-42
7458-95-2673	Graubard, Erwin	739-125
7458-95-1156	Graubard, Erwin	739-127
7458-63-8273	Haas, Herbert	739-184
7558-08-7528	Attilo, Janoky et Locas, Serge	739-231
7458-20-9649	Épinette Construction Corp.	P-740
Le lot numéro 740.		
Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 740.		
Borné au nord-ouest, par une partie du lot 741; au nord-est, par la 4 ^e Rue, au sud-est par le lot 739; au sud-ouest par le lot 719 du rang de Ste-Marie-Anne.		
Contenant une superficie approximative de 1 170 m ² .		
7458-21-1427	Perelman, Saul	P-741, P-742
Les lots numéros 741 et 742.		
Un immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots originaires numéros sept cent quarante et un et sept cent quarante-deux (ptie 741 et ptie 742).		
Borné au nord-ouest, par une partie du lot 743; au nord-est, par la 4 ^e Rue; au sud-est, par le lot 740, au sud-ouest, par les lots 715, 716, 717, 718, 719 du rang de Ste-Marie-Anne.		
Contenant une superficie approximative de 8 736 m ² .		
7458-89-8501	Sternberg, Elias, a/s Curateur public	742-164
7458-76-1465	Gatzos, Peter	742-176
7458-65-4490	Fortin, Donald	742-181
7459-91-8320	Les Entreprises Blainville Ltée	743-199
7459-91-7526	Les Entreprises Blainville Ltée	743-200
7459-91-6832	Les Entreprises Blainville Ltée	743-201
7459-90-5082	Les Entreprises Blainville Ltée	743-202
7459-90-4389	Les Entreprises Blainville Ltée	743-203
7459-90-3795	Les Entreprises Blainville Ltée	743-204
7459-91-2903	Les Entreprises Blainville Ltée	743-205
7459-91-2309	Les Entreprises Blainville Ltée	743-206
7459-91-1813	Les Entreprises Blainville Ltée	743-207
7459-91-1219	Les Entreprises Blainville Ltée	743-208
7459-90-2178	Les Entreprises Blainville Ltée	743-209
7459-90-1670	Les Entreprises Blainville Ltée	743-210
7459-90-1365	Les Entreprises Blainville Ltée	743-211
7459-90-1060	Les Entreprises Blainville Ltée	743-212
7459-90-0753	Les Entreprises Blainville Ltée	743-213
7459-90-0146	Les Entreprises Blainville Ltée	743-214
7459-81-5035	Les Entreprises Blainville Ltée	743-215
7459-81-4341	Les Entreprises Blainville Ltée	743-216
7459-81-3846	Les Entreprises Blainville Ltée	743-217, 744-84
7459-81-3159	Les Entreprises Blainville Ltée	743-218, 744-83
7459-71-9132	Les Entreprises Blainville Ltée	744-78, 745-48
7459-71-9739	Les Entreprises Blainville Ltée	744-79, 745-49
7459-81-0244	Les Entreprises Blainville Ltée	744-80, 745-50
7459-81-0749	Les Entreprises Blainville Ltée	744-81, 745-51
7459-81-1558	Les Entreprises Blainville Ltée	744-82, 745-52
7459-70-2984	Les Entreprises Blainville Ltée	P-745
Partie du lot numéro 745.		
Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 745.		
Borné au nord-est, par le lot 745-49; au sud-est par les lots 745-44, -43, -42, -41, -40, -39, -38, -37 et -46; au nord-ouest, par une partie du lot 746 du même cadastre; au sud-ouest, par le lot 745-19.		
Contenant une superficie approximative de 1 903,396 m ² .		

No de rôle	Propriétaire	No de cadastre
7360-46-4870	Ojibwa Holdings Inc., a/s B. Toben	ptie 770
Partie du lot 770. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent soixante-dix (ptie 770) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné en front au nord-est, par le boulevard Labelle ou route 117, en arrière au sud-ouest, par les lots 770-30, -31, -32, -33 et -34; d'un côté au nord-ouest, par le lot 772-63, de l'autre côté au sud-est par une partie du lot 770 du même cadastre. Mesurant quatre-vingt-un mètres et un dixième de mètre de largeur par une profondeur de quarante-cinq mètres et soixante-douze centièmes de mètre, mesures métriques et plus ou moins. Contenant six mille vingt-sept hectares plus ou moins, mesures métriques.		
7260-23-8438	Ojibwa Holdings Inc. et Ronald Pickering	ptie 771
Partie du lot 771. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante et onze (ptie 771) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. Borné au nord-ouest, par les lots 252 et 253 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Janvier; au nord-est, par une partie du lot 771 du même cadastre; au sud-est, par le lot 770 du même cadastre; au sud-ouest, par une partie du lot 771 appartenant à Mon-Air Land Investment. Le coin formé par la ligne nord-est et sud-est dudit immeuble est situé à une distance de sept cent vingt et un pieds et trois dixièmes de pied de la ligne de division entre les lots 771 et 772, cette distance étant calculée le long de la ligne de division entre les lots 770 et 771. Contenant une superficie approximative de 6,837 hectares de terrain.		
7260-02-6605	Mon-Air Land Investment	ptie 771
Partie du lot 771. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent soixante et onze (ptie 771) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville. * Borné au nord-ouest, par les lots 249 et 252 et, une partie du lot 253 aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Janvier; au nord-est par une partie du lot 771 appartenant à Ojibwa Holdings Inc.; au sud-est, par le lot 772 du même cadastre; au sud-ouest, par les lots 672, 673, 674, 675, 676, 677, 678, 679, 680, 681, 682, 683 du cadastre Trait Carré des terres de Ste-Marie-Anne. Contenant une superficie approximative de 27,347 hectares de terrain.		
7360-79-3498	Chartrand, Marcel	P-774
Lot numéro 774. Une partie non subdivisée du lot numéro sept cent soixante-quatorze (P.N.S. 774) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, de figure irrégulière, mesurant 575,24 pieds dans sa ligne sud-ouest, 576,78 pieds dans sa ligne nord-est, 2 542,77 pieds dans sa ligne nord-ouest et 2 499,38 pieds dans sa ligne sud-est et bornée ladite partie comme suit: En front, au sud-ouest par la partie du lot 774 appartenant à dame Bernadette Hamel, par les lots 774-2-1, 774-2-2 et par une autre partie du lot 774 appartenant à Mario Chartrand. En arrière, au nord-est, par le terrain appartenant au Canadien Pacifique, le lot 950. D'un côté, au nord-ouest, par le lot 773. Et de l'autre côté, au sud-est, par le lot 775. Contenant une superficie approximative de 12,991 hectares de terrain.		
7360-47-9266	Chartrand, Marcel	774-2-1, 774-2-2
7559-37-2100	Lavoie, Roger	789-107
7559-71-0336	Toulon Construction Inc. (1/2 indivis) et Les Entreprises Blainville Ltée (1/2 indivis)	P-792
Le lot numéro 792. Un certain emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 792. Borné comme suit: en front au sud-ouest, par une distance de cent quatre-vingt-seize pieds (196 pi) par ledit chemin public, étant la route 11, d'un côté au sud-est, partie par une certaine partie du lot originaire numéro 792 non incluse dans la présente vente, et réservé par Léo Bourgeois aux termes d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 234824, et partie pour sa plus grande distance sur ledit côté, par cette partie du lot originaire numéro 793 dudit cadastre appartenant à H. Hamel ou représentants, en arrière, vers le nord-est, sur une distance de cinq cent quatre-vingt-huit pieds (588 pi) par cette partie du lot originaire numéro 950 du même cadastre, appartenant au C.P.R. Railway Co., et de l'autre côté, vers le nord-ouest, partie par une certaine partie du lot originaire numéro 792 appartenant à Azarie Bourgeois ou représentants, sur une distance de mille neuf cent trente-neuf pieds (1 939 pi) et partie par l'emplacement réservé en faveur de René Dugas, Henri Potvin ou représentants, l'emplacement affecté par les termes du présent contrat de vente, contient une superficie totale de trente et un mille six cent soixante et onze arpents carrés (31 671 arp ²) ou un million cent soixante-cinq mille cinq cent trente-deux pieds carrés (1 165,532 pi ²), tel que le tout est plus amplement décrit sur un plan préparé par Maurice Gaudreau, a.-g., en date du neuf février mil neuf cent cinquante-neuf et annexé aux contrats enregistrés au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne sous les numéros 234842, 234142 et 235729.		
7658-33-8753	Vibrapipe Concrete Prod. Ltée	ptie 798
Partie du lot 798. Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-dix-huit (ptie 798) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.		

No de rôle

Propriétaire

No de cadastre

Borné au sud-ouest par le lot 530-7, au nord-ouest par les lots 798-3, -4, -5, -6, -7, -8, -9, -33, -10, -11, -12 et -13; au nord-est, par le lot 525 au même cadastre; au sud-est, par une partie du lot 530 et, par les lots 530-96, -134, -135, 529-555, -556, -557, -558, -559, -560, -561, -562, -563, -564, -565, -566, -567 et -568.
Contenant une superficie approximative de 5 083,745 m².

Blainville, le 9 mars 1981.

11919-12-2-o

Le greffier,
RICHARD BLOUIN.

Ville de Chicoutimi

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-après décrites seront vendues à l'enchère publique, en la salle des délibérations du Conseil, à l'hôtel de ville de Chicoutimi, le MERCREDI, VINGT-DEUXIÈME jour du mois d'AVRIL 1981, à DIX heures, pour satisfaire un paiement des taxes dues à la ville de Chicoutimi et à la Commission des écoles catholiques de Chicoutimi, avec les intérêts et les frais, plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, les intérêts et les frais ne soient payés avant la vente.

Propriété de M. Yvon Larouche, 3950, rte 170, Laterrière, dont le compte est 04-02-07-01-00-0.

Description: un terrain de figure irrégulière et comprenant:

a) Une partie du lot 19-A-2-101 pour le Deuxième Rang nord-est, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, bornée au nord au résidu dudit lot numéro dix-neuf-A-deux-cent un (19-A-2-101), propriété de Flavien Lavallée, ou représentants, à l'est à la partie du lot numéro dix-neuf-A-deux-cent deux (19-A-2-102) ci-après décrite; au sud à la rue du Sacré-Coeur et à l'ouest au numéro dix-neuf-A-deux cent (19-A-2-100);

b) Une partie du lot numéro 19-A-2-102, des susdits rang et cadastre, bornée au nord au résidu dudit lot numéro dix-neuf-A-deux-cent deux (19-A-2-102), propriété de Flavien Lavallée ou représentants, à l'est à la rue Vézina, au sud à la rue Sacré-Coeur et à l'ouest partie à la partie du lot numéro dix-neuf-A-deux-cent un (19-A-2-101), sus-décrite et partie à la partie du lot numéro dix-neuf-A-deux-cent deux (19-A-2-102), propriété de Flavien Lavallée ou représentants.

L'ensemble du terrain compris dans les paragraphes a) et b) mesure quarante-huit pieds (48 pi) du côté est, cent pieds (100 pi) du côté sud; quarante-quatre pieds (44 pi) du côté ouest, soixante-dix pieds et dix-neuf centièmes (70,19 pi), un pied et six dixièmes (1,6 pi), quinze pieds (15 pi) et encore quinze pieds (15 pi), s'il était prolongé vers l'ouest, son prolongement coïnciderait parfaitement avec le premier tronçon de cette ligne brisée.

Ce terrain ainsi délimité contient une superficie de quatre mille six cent douze pieds carrés (4 612 pi²).

Sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriété de Mme Charles-Henri Bergeron, domiciliée au 1455, Renaud, Rivière-du-Moulin, dont l'emplacement est situé à la rue de l'Aunis, Rivière-du-Moulin, dont le compte est 05-05-02-01-00-0.

Description: À savoir un terrain formé du lot 21-B-1, rang II, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Mme Charles-Henri Bergeron, domiciliée au 1455, Renaud, Rivière-du-Moulin, dont l'emplacement est situé sur la rue du Poitou, Rivière-du-Moulin, dont le compte est: 05-05-02-13-00-0.

Description: À savoir un terrain formé du lot 21-B-13 du rang II, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Georges Blackburn, 4132, rang St-Joseph, Chicoutimi dont le compte est: 06-01-02-29-70-0.

Description: Un terrain de figure régulière faisant partie du lot no 2A, rang II, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 100 pi de largeur du nord-ouest au sud-est, sur 150 pi de profondeur du nord-est au sud-ouest, borné au nord-est au rang St-Joseph, au sud-est et au sud-ouest au terrain de Germain Tremblay et au nord-ouest au résidu du terrain du vendeur. Sauf à distraire enr. no 360827.

Le tout avec maison mobile de marque Champion 1972, de 12 pi X 60 pi et dépendances.

Propriété de Mme Paquerette Morin, 172, Paul-Vézina, Rivière-du-Moulin, dont le compte est: 06-03-01-07-20-0.

Description: Un terrain faisant partie du lot numéro ptie 3-A pour le rang V, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, ledit terrain mesurant 205 pi de largeur du nord-est au sud-ouest par 495 pi de profondeur du sud-est au nord-ouest borné: du côté nord-ouest à la rivière Saguenay, du côté nord-est au terrain de Gustave Gagné, du

côté sud-est au terrain restant la propriété du cédant, du côté sud-ouest partie à un chemin de chalet existant à cet endroit, et partie du terrain de Émile Morin.

Le tout sans bâtisse, mais avec dépendances.

Propriété de J. Adrien Gagnon, 1552, St-Jean-Baptiste, Chicoutimi dont le compte est: 06-05-01-01-20-0.

Description:

a) Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi comme formant partie du lot numéro soixante-deux (no 62) du Premier Rang, nord-est du chemin Sydenham, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur deux cents pieds (200 pi) de profondeur, d'une superficie de vingt mille pieds (20 000 pi) et comprise dans les bornes suivantes: au sud-est par le chemin public (route no 16), au nord-est par le terrain restant à Adélaïde Gobeil ou représentants, cette borne suivant, à partir du chemin public et courant vers le nord-ouest, une clôture, qui se trouve à cet endroit, sur une distance d'environ cent quarante-cinq pieds (145 pi) et de là en ligne droite sur une distance de cinquante-cinq pieds (55 pi) environ, vers le nord-ouest par un chemin de vingt pieds (20 pi) de largeur qui se trouve à cet endroit et dont le propriétaire du terrain présentement décrit aura l'usage à perpétuité pour communiquer du terrain présentement décrit au terrain décrit au paragraphe b) ci-dessous et vers le sud-ouest encore par le terrain d'Adélaïde Gobeil ou représentants.

b) Une certaine partie de terrain située dans la province de Québec, connue et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi comme formant partie du lot numéro soixante-deux (no 62), du Premier Rang nord-est du chemin Sydenham, d'une superficie de sept mille quatre cents pieds (7 400 pi), de forme irrégulière, bornée au sud-est par un chemin de vingt pieds (20 pi) de largeur, dont il est fait mention au paragraphe a) ci-dessus et de tous les autres côtés par le bord du bois et le sommet de la côte qui se trouve à cet endroit en suivant toutes les sinuosités du bord du bois et dudit sommet de ladite côte.

Sauf à distraire le terrain vendu à la Majesté Reine sous l'enregistrement 291518.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Jean-Eudes Laprise, 2512, Roussel, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 42-02-11-10-00-0.

Description:

a) Un terrain ou emplacement formant partie du lot 57 du Premier Rang ouest, au cadastre officiel du village Ste-Anne-de-Chicoutimi, mesurant 55 pi à partir du mur de béton du nord au sud par 95 1/2 pieds de l'est à l'ouest et est compris dans les bornes suivantes: au nord par le terrain de William Desbiens, au sud par le chemin public conduisant à l'église, à l'est par la rue conduisant à l'École des Frères et à l'ouest par le terrain de Aimé-Philippe Tremblay.

b) Tout ce terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot 57-124, pour le Premier Rang ouest, au cadastre officiel du village de Ste-Anne-de-Chicoutimi.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter.

Propriété de Raymond Bélanger, 81, Albert, Chicoutimi dont le compte est: 01-04-91-53-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant formé du lot 1G-73, du rang XV, S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, le tout avec bâtisses dessus construites circonstances et dépendances.

Propriété de Entreprises Argesco Inc. (Les), 228, La-brosse, Arvida, dont le compte est: 01-09-06-17-00-0.

Description:

a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro sept du lot originaire numéro mille cent trente-sept (lot 1137-7), au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

b) Un terrain ou emplacement mesurant environ soixante pieds (60 pi) de largeur sur environ cent pieds (100 pi) de profondeur faisant partie du lot numéro mille cent trente-sept (ptie 1137) au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi et compris dans les bornes suivantes: au nord-ouest par le chemin public, au nord-est par le terrain de dame Hyppolite Bouchard ou représentants, au sud-est par le terrain de Basile et Hilaire Brassard ou représentants et au sud-ouest par le terrain de Jean Vaillancourt ou représentants.

c) Tous les droits que le vendeur a ou peut avoir sur l'immeuble suivant, savoir:

Un immeuble de forme triangulaire connu et désigné comme étant le lot 1136-15 au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Avec ensemble toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriété de Daniel Tremblay, 123, Ste-Foy, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 01-09-06-22-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 1136-11, au cadastre de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Germain Lavoie, 281, chemin de la Réserve, Chicoutimi, dont le compte est: 01-10-02-20-00-0.

Description: Un lopin de terre ou remplacement connu et désigné comme formant partie du lot ptie 1041, ville de Chicoutimi, mesurant au total 45 pi en front du sud au nord, sur une profondeur de 70 pi, de l'est à l'ouest; borné au nord par le terrain de Joseph Tremblay (Moïse) ou par

une ligne parallèle au pan sud de la maison de Joseph Girard ou représentants et distante de 110 pi de celui-ci, au sud et à l'est par le terrain de Joseph Girard ou représentant et à l'ouest par le chemin de la Réserve. Le tout avec bâtisses dessus construites. Le point ouest de cette partie est situé à environ 14 pi de l'intersection de la ligne de séparation entre les lots 1041 et 1059 avec la ligne du chemin de la Réserve.

Propriété de Claude Chevalier, domicilié au 10, avenue de Bernières, app. 102, Québec, dont l'emplacement est situé sur la rue Legrand, dont le compte est: 01-09-91-25-00-0.

Description: Un terrain formé du lot no 1155-1-8 au cadastre de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, le tout sans bâtisse.

Propriété de Hôtel du Pont Chicoutimi Inc., 167, Bossé, Chicoutimi, dont le compte est: 01-11-05-17-00-0.

Description:

a) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro 9, du lot originaire numéro 730, au cadastre de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi;

b) Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro 6, du lot originaire numéro 730, au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, de figure irrégulière, borné vers le nord par une partie de la subdivision numéro neuf du lot originaire numéro 730, vers l'est par une partie de la subdivision numéro 7, du lot originaire numéro 730, vers le sud par la rue Bossé et vers l'ouest par une partie de la subdivision numéro 6, du lot originaire numéro 730 (rue Ste-Marthe), le tout rang et cadastre susdit. Cedit terrain mesure 96,7 pi du côté nord, 130,5 pi du côté est, 95 pi du côté sud, 137,5 pi du côté ouest et contient en superficie 12 828 pieds carrés mesures anglaises.

Avec ensemble bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Propriété de la Société Immobilière Lasibec Inc., 28, Racine est, Chicoutimi, dont le compte est: 01-13-01-20-00-0.

Description: Un terrain situé en la ville de Chicoutimi comprenant les lots no 872-7 et 873-6 de la dernière redi-
vision des lots no 872 et no 873, de la ville de Chicoutimi, avec ensemble la maison et autres bâtisses dessus construites et dépendances; sauf et à distraire la partie vendue par Jean-Paul Lapointe en faveur de la cité de Chicoutimi, suivant acte enregistré à Chicoutimi sous le no 130501.

Propriété de Savard & Frères Ltée, 644, Gendron, Chicoutimi, dont le compte est 02-10-03-14-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant formé du lot 4B-137, du rang VIII, S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Société Immobilière Lasibec Inc., 281, Racine est, Chicoutimi, dont le compte est: 03-02-06-06-00-0.

Description: Un terrain mesurant 40 pi de front sur la rue Dollard dans la ville de Chicoutimi et 43 pi plus ou moins à partir de ladite rue Dollard au nord à aller à la profondeur dudit terrain au sud et faisant partie du lot connu au cadastre officiel de la ville de Chicoutimi, quartier est, sous le numéro ptie 148 et borné comme suit: en front au nord par la rue Dollard, à l'ouest par le terrain de Achille Girard, fils de Johnny, à la profondeur au sud par les terrains de Ernest et François Bouchard ou représentants et à l'est par le terrain de Benjamin Lévesque ou représentants, avec ensemble toutes les bâtisses érigées sur ce terrain, circonstances et dépendances, tel que le tout est actuellement.

Propriété de Eugène Martel, 294, Price est, Chicoutimi, dont le compte est: 03-20-07-38-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 4B-13, rang VI, S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Mme Marc Quenneville, 1140, Angoulême, app. 6, Chicoutimi, dont le compte est: 03-20-09-59-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant formé du lot 4-187, du rang VII, S.O.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Jacques Bilodeau, 440, Taché, Chicoutimi, dont le compte est: 05-05-02-14-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 21B-14, du rang II, N.E.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Louis Simard, 1339, boul. Renaud, Chicoutimi, dont le compte est: 05-06-01-21-00-0.

Description:

1. Un terrain ou emplacement faisant partie de la subdivision quarante-cinq du lot originaire vingt et un-A (ptie

lot 21-A-45) du Deuxième Rang nord-est (rg II, N.-E.) du chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, et borné au nord-ouest à une partie de la subdivision quarante-cinq, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-45) propriété de M. Henri Simard ou représentants, au nord-est à la partie ci-après décrite de la subdivision quarante-six, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-46), au sud-est à une partie de la subdivision cinquante-quatre, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-54) ci-après décrite et au sud-ouest à la subdivision trente-deux, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-32):

2. Un terrain ou emplacement faisant partie de la subdivision quarante-six du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-46 ptie) des susdits rang et cadastre et borné au nord-ouest à une autre partie de la subdivision quarante-six, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-46) propriété de M. Henri Simard ou représentants, au nord-est à la partie de la subdivision quarante-sept, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-47) ci-après décrite, au sud-est à une partie de la partie de la subdivision cinquante-quatre du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-54) ci-après décrite et au sud-ouest à la partie de la subdivision quarante-cinq du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-45) ci-dessus décrite:

3. Un terrain ou emplacement faisant partie de la subdivision quarante-sept du lot originaire vingt et un-A (ptie 21-A-47) des susdits rang et cadastre et borné au nord-ouest à une autre partie de la subdivision quarante-sept, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-47) propriété de M. Henri Simard ou représentants, au nord-est à une autre partie de la subdivision quarante-sept, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-47) propriété de M. Daniel Warren ou représentants, au sud-est à une partie de la partie de la subdivision cinquante-quatre, du lot originaire vingt et un-A (ptie lot 21-A-54) ci-après décrite et au sud-ouest à la partie de la subdivision quarante-six du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-46) ci-dessus décrite.

4. Un terrain ou emplacement faisant partie de la subdivision cinquante-quatre, du lot originaire vingt et un-A (ptie lot 21-A-54) des susdits rang et cadastre et borné au nord-ouest aux parties des subdivisions quarante-cinq, quarante-six et quarante-sept toutes du lot originaire vingt et un-A (pties 21-A-45, 21-A-46, 21-A-47) ci-dessus décrites, au nord-est à une autre partie de la subdivision cinquante-quatre, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-54) propriété de M. Daniel Warren ou représentants, au sud-est à une partie de la subdivision soixante-six du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-66) ci-après décrite et au sud-ouest, à la subdivision trente-deux du lot originaire vingt-et un-A (lot 21-A-32).

5. Un terrain ou emplacement faisant partie de la subdivision soixante-six du lot originaire numéro vingt et un-A (ptie lot 21-A-66) des susdits rang et cadastre et borné au nord-ouest, à la partie ci-dessus décrite de la subdivision cinquante-quatre du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-54), au nord-est à une autre partie de la subdivision soixante-

six du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-66) et propriété de M. Daniel Warren ou représentants, au sud-est à une partie de la subdivision soixante-sept, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-67) ci-après décrite, au sud-ouest à une autre partie de la subdivision soixante-six du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-66) et propriété de M. Jean-Baptiste Jalbert ou représentants, encore au sud-est à une autre partie de la subdivision soixante-six, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-66) et propriété de M. Jean-Baptiste Jalbert ou représentants et encore au sud-ouest à la subdivision trente-deux, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-32).

6. Une partie de la subdivision soixante-sept du lot originaire vingt et un-A (ptie 21-A-67) des susdits rang et cadastre et bornée au nord-est à une autre partie de la subdivision soixante-sept du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-67) propriété de M. Daniel Warren ou représentants, au sud-est à une autre partie de la subdivision soixante-sept du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-67) propriété de M. Louis Belley ou représentants, au sud-ouest à une autre partie de la subdivision soixante-sept du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-67) propriété de M. Jean-Baptiste Jalbert ou représentants et au nord-ouest à une partie de la subdivision soixante-six, du lot originaire vingt et un-A (lot 21-A-66) ci-dessus décrite.

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Propriété de André Pilote, 2466, rg St-Joseph, Chicoutimi, dont le compte est: 06-02-01-18-00-0.

Description: Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot originaire numéro 13-A, dans le rang III, nord-est, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, avec bâtisses dessus construites, mais avec circonstances et dépendances.

Sauf à distraire du susdit lot, l'enregistrement numéro 279819.

Propriété de Benoit Potvin et Omer Blackburn, 1703, rg St-Joseph, Chicoutimi et 2507 rg St-Joseph, Chicoutimi, dont le compte est: 06-02-01-20-10-1.

Description: Un terrain connu comme étant le lot 14A, du rang III, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, avec bâtisses dessus construites et dépendances.

Sauf à distraire de l'immeuble ci-dessus mentionné, un terrain connu comme étant une partie du lot ptie 14A, pour le rang III, N.E.C.S., au cadastre de la paroisse de Chicoutimi, mesurant 200 pi sur ses 4 côtés et borné: en front au sud-ouest au chemin public, rang St-Joseph à la limite actuelle; au nord-ouest par le résidu dudit lot no 14A, propriété de Louis Potvin ou représentants, suivant une parallèle à la ligne de division entre les lots 14A et 13C et distante de celle-ci vers le nord-ouest de 230 pi; au nord-est encore au résidu dudit lot 14A propriété de Louis

Potvin ou représentants et au sud-est toujours au résidu dudit lot no 14A suivant une parallèle à la ligne de division entre les lots 14A et 13C et distante de celle-ci vers le nord-ouest de 30 pi.

Le tout avec bâtisse et dépendances.

Propriété de Gilles Potvin, 1150, Angoulême, Chicoutimi, dont le compte est: 06-02-12-10-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 25-69 du rang III, N.E.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Gilles Potvin, 1150, Angoulême, Chicoutimi, dont le compte est: 06-02-12-11-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 25-70, du rang III, N.E.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Entreprises M.F.B. Inc., 265, boul. Auger ouest, Alma, dont les comptes sont: 07-06-01-13-70-0 et 07-06-01-13-80-0.

Description:

1. Un certain terrain connu et désigné comme étant formé d'une partie non subdivisée du lot onze-B (ptie lot 11-B n.s.) et d'une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie lot 11-B-2) (rue), du rang Huit (rg VIII), sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, de figure trapézoïdale, cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud, par une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.); et par une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie 11-B-2) (rue); vers l'est, par une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.) décrits plus loin et vers l'ouest par la route 170.

Cedit terrain mesure trois cent trente-quatre pieds et soixante et un centièmes (334,61 pi), du côté nord, cent cinquante pieds (150 pi) du côté est, trois cent vingt-deux pieds et quarante-deux centièmes (322,42 pi) du côté sud, cent cinquante pieds et quarante-sept centièmes (150,47 pi) du côté ouest et contient une superficie totale de quarante-neuf mille deux cent soixante-dix-sept pieds carrés (49 277 pi²), mesures anglaises.

Chacune des parties de lot formant le terrain dans son ensemble peut être décrit comme suit:

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.), rang Huit (rg VIII), sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure trapézoïdale cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud par une

partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie lot 11-B n.s.) vers l'est, par une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie lot 11-B-2) (rue), décrit ci-après et vers l'ouest par la route 170.

Cedit terrain mesure deux cent soixante-huit pieds et soixante et un centièmes (268,61 pi) du côté nord, cent cinquante pieds (150 pi) du côté est, deux cent cinquante-six pieds et quarante-deux centièmes (256,42 pi) du côté sud, cent cinquante pieds et quarante-sept centièmes (150,47 pi) du côté ouest et contient une superficie de trente-neuf mille trois cent soixante-dix-sept pieds carrés (39 377 pi²) mesures anglaises.

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie 11-B-2) (rue), rang Huit (rg VIII), sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure parallélogrammatique cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud par une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie lot 11-B-2) (rue), vers l'est par une partie du lot numéro onze-B (ptie lot 11-B) décrit plus loin et vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie lot 11-B n.s.) décrit précédemment.

Cedit terrain mesure soixante-six pieds (66 pi) dans ses côtés nord et sud, cent cinquante pieds (150 pi) dans ses côtés est et ouest et contient une superficie de neuf mille neuf cents pieds carrés (9 900 pi²) mesures anglaises.

2. Un certain terrain connu et désigné comme étant formé d'une partie non subdivisée des lots numéros onze-A et onze-B (ptie des lots 11-A et 11-B n.s.), du rang Huit (rg VIII), sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure trapézoïdale, cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud, par une partie non subdivisée des lots numéros onze-A et onze-B (ptie 11-A et 11-B n.s.), vers l'est par une partie non subdivisée du lot numéro dix-B (ptie 10-B n.s.); et vers l'ouest par une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie 11-B-2) (rue) décrite précédemment.

Cedit terrain mesure huit cent cinquante-quatre pieds et trente-neuf centièmes (854,39 pi) du côté nord, cent cinquante pieds et deux centièmes (150,02 pi) du côté est, huit cent cinquante-deux pieds et quatre centièmes (852,04 pi) du côté sud, cent cinquante pieds (150 pi) du côté ouest et contient une superficie totale de cent vingt-sept mille neuf cent quatre-vingt-deux pieds carrés (127 982 pi²) mesures anglaises.

Chacune des parties de lot formant le terrain dans son ensemble peut être décrite comme suit:

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.), rang Huit (rg VIII), sud-ouest, chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure trapézoïdale cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud, par une

partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.), vers l'est par une partie non subdivisée du lot numéro onze-A (ptie 11-A n.s.) décrite ci-après et vers l'ouest par une partie du lot numéro onze-B-deux (ptie 11-B-2) (rue), décrite précédemment.

Cedit terrain mesure deux cent soixante-seize pieds et trente-quatre centièmes (276,34 pi) du côté nord, cent cinquante pieds et deux centièmes (150,02 pi) du côté est, deux cent soixante-treize pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes (273,99 pi) du côté sud, cent cinquante pieds (150 pi) du côté ouest et contient une superficie de quarante et un mille deux cent soixante-quinze pieds carrés (41 275 pi²) mesures anglaises.

Un certain terrain connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro onze-A (ptie 11-A n.s.) rang Huit (rg VIII) sud-ouest, chemin Sydenham, du cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure parallélogrammatique cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud par une partie non subdivisée du lot numéro dix-B (ptie 10-B n.s.) et vers l'ouest par une partie non subdivisée du lot numéro onze-B (ptie 11-B n.s.) décrite précédemment.

Cedit terrain mesure cinq cent soixante-dix-huit pieds et cinq centièmes (578,05 pi) dans ses côtés nord et sud, cent cinquante pieds et deux centièmes (150,02 pi) dans ses côtés est et ouest et contient une superficie de quatre-vingt-six mille sept cent sept pieds carrés (86 707 pi²) mesures anglaises.

Le tout sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Propriété de Entreprises M.F.B. Inc., 395, Collard, Alma, dont le compte est: 07-06-01-13-40-0.

Description: Un terrain ou emplacement connu comme étant formé d'une partie non subdivisée des lots numéros pties 11B et 11A, rang Huit (rg VIII), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, ledit terrain de figure rectangulaire mesurant 723,84 pi côtés nord et sud et 166,58 pi côtés est et ouest et borné: à l'ouest par le terrain de Roberval Maisons Mobiles, Gaston Castonguay et Roger Tremblay, au nord par le résidu desdits lots numéros 11B et 11A, à l'est par les lots numéros 10B et 11A, à l'est par le lot numéro 10B et au sud par le terrain de Maisons Mobiles Bob Darveau Inc.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Entreprises M.F.B. Inc., 265, boul. Auger ouest, Alma, dont le compte est: 07-06-01-13-80-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant formé d'une partie non subdivisée des lots 11A et 11B, du rang Huit (rg VIII), sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi. De figure trapézoïdale,

cedit terrain est borné vers le nord et vers le sud par une partie non subdivisée des lots 11A et 11B, vers l'est par une partie non subdivisée du lot 10B et vers l'ouest par une partie du lot 11B-2 (rue).

Ce terrain mesure 854,39 pi du côté nord, 150,02 pi du côté est, 852,04 pi du côté sud, 150 pi du côté ouest et contient une superficie totale de 127 982 pieds carrés, mesures anglaises.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Germarden Inc., 16, rte 170, Chicoutimi, dont le compte est: 07-12-01-04-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant: Une partie du lot 13B, dans le rang Dix (rg X), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi et borné vers le nord-est par la nouvelle emprise de la rte 170, vers le sud-est par partie du lot 13B, propriété des Immeubles B.H.N. Ltée ou représentants, vers le sud-ouest par une partie du lot 13B, propriété de M. Louis-Joseph Lalancette ou représentants et vers le nord-ouest par une autre partie du lot 13B, propriété de Mars Finance Inc. ou représentants; mesurant 180,3 pi le long d'une courbe de 1 860,08 pi de rayon pour le côté nord-est, 166 pi et 219,22 pi le long d'une ligne brisée pour le côté sud-est, 154,84 pi pour le côté sud-ouest et 355,08 pi pour le côté nord-ouest et contenant en superficie 63 773 pi², mesures anglaises.

Le tout avec bâtisses dessus construites.

Propriété de Claude Tremblay, 2630, des Partenaires, Chicoutimi, dont le compte est: 07-13-02-28-10-0.

Description: Une roulotte de marque Leader 1972 12 pi X 52 pi avec dépendances, située sur un terrain connu et désigné comme étant le lot 14-47, du rang Neuf (rang IX), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, appartenant à M. Lionel Guérard.

Propriété de Gervais Coude, 2518, des Copains, Chicoutimi paroisse, dont le compte est: 07-13-03-09-20-0.

Description: Une roulotte de marque Casaloma 1978, mesurant 14 pi X 68 pi qui est située sur un terrain connu et désigné comme étant le lot 14-72, du rang Neuf (rg IX), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi, étant la propriété de M. Paul Fortin du 890, d'Iberville, Chicoutimi.

Propriété de Gérard Côté et Jeanne d'Arc Deschamps, 2594 des Copains, Chicoutimi paroisse, dont le compte est: 07-13-03-17-20-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 14-101, du rang Neuf (rg IX), S.O.C.S., au

cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout avec roulotte de marque Leader 1973 mesurant 12 pi X 52 pi et dépendances.

Propriété de Carol Tremblay, 180, St-Hilaire, Jonquière, dont le compte est: 07-13-04-89-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 14-75, du rang Neuf (rg IX), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisses dessus construites.

Propriété de Gérard Desgagné, 167, rg St-Pierre, Chicoutimi, dont le compte est: 08-22-01-01-90-0.

Description: Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot 14-7, du rang Onze (rg XI), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisses dessus construites.

Propriété de Gilles Simard, 56, du Cap, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 41-01-03-16-10-0.

Description: Un terrain de forme rectangulaire connu comme étant une partie du lot 95, village Ste-Anne, borné vers le nord par une partie du lot 95, étant la propriété de Georges Tremblay ou représentants, vers l'est par l'autre du lot 95 étant la propriété Les Immeubles Jodamar Limited ou représentants, vers le sud par le lot 95-3 et vers l'ouest par Patrick Simard ou représentants, tous du même canton; mesurant du côté nord 49,2 pi, du côté sud 55 pi, et du côté ouest 55,3 pi, pour une superficie totale de 2 865 pi.

Le tout avec bâtisses dessus construites et dépendances.

Propriété de Benoit Girard, 200, Desjardins, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 41-03-04-44-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 10E-8, du rang Un ouest (rg I ouest), du canton de Tremblay.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Guy Nadeau, 110, Viau, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 41-07-01-26-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 14B-10, du rang Un ouest (rg I ouest), du canton de Tremblay.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Réal Gauthier, 326, boul. Martel, St-Honoré, dont le compte est: 42-02-10-29-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 101-41, au cadastre officiel du village Ste-Anne.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Réal Gauthier, 326, boul. Martel, St-Honoré, dont le compte est: 42-02-10-30-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 101-42, au cadastre officiel du village Ste-Anne.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Banque Nationale du Canada, 500, places d'Armes, Montréal, dont le compte est: 42-03-91-79-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 44-125, au cadastre officiel du village Ste-Anne.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Banque Nationale du Canada, 500, place d'Armes, Montréal, dont le compte est: 42-03-91-80-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 44-123, au cadastre officiel du village Ste-Anne.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Mme Françoise Côté, 267, Riel, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 42-03-92-77-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 41-68, au cadastre officiel du village de Ste-Anne, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisse dessus construite.

Propriété de Carol Noël, 32, boul. de l'Université, Chicoutimi, dont le compte est: 42-07-10-09-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désigné comme étant le lot 29A-24, du rang Trois (rg III), au cadastre officiel du canton de Tremblay.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Lucie Jean, 1679, Roussel, Chicoutimi-Nord, dont le compte est: 43-08-03-06-00-0.

Description:

1) La subdivision numéro un du lot originaire numéro six (6-1), rang Un (1) est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi.

2) Une lisière de terrain de figure irrégulière, faisant partie de la partie non subdivisée du lot originaire numéro six (ptie 6 n.s.), rang Un (1) est, au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant 12 pi de largeur du sud-est au nord-ouest en bordure du chemin public, 24 pi de largeur dans sa ligne

sud-ouest, sur une profondeur d'environ 105 pi du nord au sud; bornée au nord-est par le chemin public (rue Roussel), au nord-ouest par le résidu du terrain de dame Marie-Alice Brassard ou représentants, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 6 appartenant à dame Lydia Gauthier ou représentants et au sud-est par le terrain ci-dessus décrit au premier lieu.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro civique 1679¹, Roussel, Chicoutimi-Nord.

Propriété de Rénald Tremblay, 176, Ballantyne, Chicoutimi, dont le compte est: 43-11-06-12-00-0.

Description: Un certain terrain connu et désignée comme étant le lot 6-172 et le lot 7-161, du rang Un est (rg 1 est), au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Le tout sans bâtisse dessus construite.

Propriété de Martin Tremblay, 1571, Bégin, Chicoutimi, dont le compte est: 02-09-22-14-00-0.

Description: Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot 6A-19, du rang Neuf (rg IX), S.O.C.S., au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi.

Le tout avec bâtisses dessus construites.

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale du Québec, en date du 20 février 1981, conformément aux dispositions de l'article 550 de la Loi sur les cités et villes.

Chicoutimi, le 11 mars 1981.

12001-13-2-0

Le greffier,
JEAN-YVES FORTIN.

Municipalité du comté de Deux-Montagnes

Avis public est, par la présente, donné par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, Jocelyne Courcelles Bélair, que le JEDUI QUATORZIÈME jour de MAI 1981, à DIX heures en la salle de la Cour municipale de la ville de St-Eustache, au 200, rue de la Poste, St-Eustache, les immeubles suivants seront vendus à l'enchère publique, pour défaut de paiement des taxes municipales, scolaires, intérêts et frais plus les frais subséquemment encourus, à moins que lesdites taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente à la soussignée, au 910, rue Principale, St-Joseph-du-Lac.

Permission a été accordée à la corporation du comté de Deux-Montagnes par la Commission municipale du Québec d'énumérer en abrégé les numéros cadastraux des immeubles ci-dessous mentionnés et cela en date du 8 janvier 1981.

Paroisse de St-Joseph-du-Lac

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Beauchamp, Normand	24-156	St-Joseph-du-Lac	13,70 \$	20,13 \$	33,83 \$
Daoust, Émile	P. 316	St-Joseph-du-Lac	159,36	8,83	168,19
P. 316 mesurant 37 pieds de largeur par 52 pieds de profondeur, bornée devant par le chemin d'Oka; en arrière et du côté ouest par des parties du lot no 316, appartenant à Georges Théoret ou représentants; et du côté est par une partie du lot no 316 au même cadastre, appartenant à Joseph Beauchamp					
Dasilva, Huguette Forget	60-14	St-Joseph-du-Lac	9,50	7,13	16,63
Dasilva, Huguette Forget	60-10	St-Joseph-du-Lac	28,88	21,38	50,26
Dasilva, Huguette Forget	60-9	St-Joseph-du-Lac	9,50	7,13	16,63
Dasilva, Huguette Forget	60-5	St-Joseph-du-Lac	216,03	28,50	244,53
Dasilva, Huguette Forget	60-3	St-Joseph-du-Lac	1 422,10	310,44	1 732,54

Avec bâtisse (maison) située au 3876-3882, chemin Oka.

Excelsior Inc.	P. 83	St-Joseph-du-Lac	30,10	51,49	81,59
----------------	-------	------------------	-------	-------	-------

P. 83 mesurant 281 pieds de largeur près de la ligne dudit chemin de fer, par 175 pieds de profondeur en allant vers le nord et de là, en allant encore vers le nord, mesurant 210 pieds de largeur par 125 pieds de profondeur étant tout le terrain que possède la compagnie Metro Realities Limited ou représentants au nord du chemin de fer Canadien National Railways sur 700 pieds de longueur, bornée d'un bout par ladite ligne de chemin de fer Canadien National Railway appartenant maintenant à Pomerleau Sable et Gravier Cie Ltée, ou représentants, d'autre bout par une partie du lot 83 appartenant à la compagnie Metro Realities Limited ou représentants, d'un côté par le terrain de Hormidas Lécuyer ou représentants, de l'autre côté par le terrain de Pomerleau Sable et Gravier Cie Ltée ou représentants.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Giguère, Claude	24-56; 24-57; 24-P.-58	St-Joseph-du-Lac	1 166,78 \$	307,34 \$	1 474,12 \$

24-P.-58 mesurant 15 pieds de largeur par une profondeur de 110 pieds, bornée en front par le lot 24-43 (rue) en arrière par une partie du lot 25 dudit cadastre d'un côté par le lot 24-57 et de l'autre côté par le résidu dudit lot 24-58. Avec bâtisse portant le numéro civique 146, boulevard Joseph (68).

Houle, Wilfrid	24-73	St-Joseph-du-Lac	22,08		22,08
Lalonde, Antoine	24-71	St-Joseph-du-Lac	142,79	14,27	157,06
Lapointe, Robert	352, 353	St-Joseph-du-Lac	216,38	146,80	363,18
Miron, Roger	P. 112	St-Joseph-du-Lac	1 497,54	370,79	1 868,33

P. 112 mesurant (200 pi X 100 pi) 200 pieds de largeur par 100 pieds de profondeur bornée en front par la 23^e Avenue, en arrière et d'un côté au nord par le résidu du lot 112 propriété de la venderesse et de l'autre côté au sud par une autre partie dudit lot. Le coin sud-ouest de cet emplacement est situé à 766 pieds au nord du chemin d'Oka, cette distance étant prise le long de la 23^e Avenue, cet emplacement est connu sur un plan privé, avec maison située au 151, 60^e Avenue nord.

Papa, Angelo	24-115	St-Joseph-du-Lac	462,84	65,28	528,12
Sarrazin, Alexandre	P. 292	St-Joseph-du-Lac	1 286,22	561,12	1 847,34

Lot 292 à distraire dudit lot une partie mesurant 75 pieds de largeur sur une profondeur de 125 pieds borné en front par le chemin du Lac, en arrière, vers le sud-ouest, et d'un côté vers le sud-est, par d'autres parties du lot no 292, et de l'autre côté, vers le nord-ouest, par le lot no 291. Avec un bungalow situé au 710, Principale, une maison semi-détachée située au 720, rue Principale.

Sarrazin, Alexandre	285 et 281, avec cabane à sucre	St-Joseph-du-Lac	443,74	328,77	772,51
Les Immeubles Pomerleau	74-14	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-15	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-16	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-17	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-18	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-19	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-20	St-Joseph-du-Lac	8,23	12,88	21,11
Les Immeubles Pomerleau	74-21	St-Joseph-du-Lac	8,60	12,77	21,37
Les Immeubles Pomerleau	74-23	St-Joseph-du-Lac	8,60	13,54	22,14
Les Immeubles Pomerleau	74-24	St-Joseph-du-Lac	8,60	13,54	22,14
Les Immeubles Pomerleau	74-26	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-25	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-27	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-28	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-29	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-30	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-31	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-32	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-33	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-41	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-42	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-43	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-44	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94
Les Immeubles Pomerleau	74-45	St-Joseph-du-Lac	6,45	9,49	15,94

Village de Pointe-Calumet (cadastre de St-Joseph-du-Lac)

Bélanger, Lisette et Cormier, Alex	109-20 et 109-P.-21	St-Joseph-du-Lac	421,18 \$	25,40 \$	446,58 \$
---------------------------------------	------------------------	------------------	-----------	----------	-----------

Une partie du lot vingt et un du lot originaire cent neuf mesurant 25 pieds de largeur par 50 pieds de profondeur, bornée en front par le lot 109-23 étant une rue, en arrière par les lots 108-152, 153, d'un côté par le lot 109-20 et de l'autre côté par le résidu du lot 109-21. Avec bâtisse portant le no 298, 63^e Avenue, Pointe-Calumet.

Tourangeau, Léo	109-41 et 109-P.-42	St-Joseph-du-Lac	199,47	49,29	248,76
-----------------	------------------------	------------------	--------	-------	--------

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
109-P.-42 mesurant 20 pieds de largeur par 50 pieds de profondeur, bornée en front au nord-est par une voie publique (soit la 63^e Avenue) étant le lot 109-23 du cadastre de St-Joseph-du-Lac; en arrière au sud-ouest par une partie du lot 109-189; d'un côté au nord-ouest par le résidu dudit lot 109-42; de l'autre côté au sud-est, par ledit lot 109-41. Avec la bâtisse y érigée portant le numéro 277, 63^e Avenue (autrefois no 65, 27^e Avenue ouest), Pointe-Calumet.					
Tourangeau, Léo	107-312	St-Joseph-du-Lac	336,97 \$	81,30 \$	418,27 \$
Avec chalet situé au 306, 60 ^e Avenue Pointe-Calumet.					
Forest, Claude	107-311	St-Joseph-du-Lac	746,68	162,38	909,06
Avec chalet situé au 302, 60 ^e Avenue, Pointe-Calumet.					
Lamarche, Raymond	109-40 et 109-P.-39	St-Joseph-du-Lac	155,43	46,57	202,00
109-P.-39 mesurant 20 pieds de largeur par toute la profondeur dudit lot, borné en front par la rue, en arrière par le lot 109, d'un côté par le lot 109-40 et de l'autre côté par le lot 109-39 restant la propriété du vendeur. Avec bâtisse portant le no 267, 63^e Avenue, Pointe-Calumet.					
Tessier, Jean	104-23 et 100-P.-32	St-Joseph-du-Lac	766,65	162,55	929,20
100-P.-32 de forme parallélogramme, bornée au nord-est par le lot 100-31 (51^e Avenue), au sud-est et nord-ouest par des parties du lot 100-32 et au sud-ouest par le lot 104-23 mesurant 50,0 pieds au nord-est et au sud-ouest et 73,5 pieds au sud-est et nord-ouest contenant en superficie 3 675 pieds carrés. Avec bâtisse portant le numéro 216, 52^e Avenue, Pointe-Calumet.					
Desfossés, Guy	83-126, 127	St-Joseph-du-Lac	90,47	21,64	112,11
Mercier, Michel	101-83, P. 83	St-Joseph-du-Lac	492,37	30,54	522,91
Avec chalet (résidant à l'année) situé au 177, 43 ^e Avenue, Pointe-Calumet.					
P. 83 de forme rectangulaire, mesurant 20,0 pieds à l'arrière, 100,0 pieds du côté nord, 102,1 pieds du côté sud-est et bornée en arrière au sud-ouest par une autre partie dudit lot 83; d'un côté au nord-ouest, par le lot 83-101; de l'autre côté au sud-est par une autre partie dudit lot 83.					
Les Immeubles Deux-Montagnes	48-147	St-Joseph-du-Lac	61,59	3,00	64,59
Boudrias, Horace	32-56	St-Joseph-du-Lac	804,33	23,53	827,86
Avec chalet situé au 578, boulevard Lachapelle, Pointe-Calumet.					
Village d'Oka (cadastre Annonciation-du-Lac-des-Deux-Montagnes)					
Minville, Pierre	195-P.-18	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	561,80 \$	54,59 \$	616,39 \$
Lot 195-18 à distraire une parcelle de figure irrégulière bornée à l'ouest par le lot originaire 352 (rue de L'Annonciation), mesurant le long de cette limite 17,76 pieds, au nord-est par le lot 195-10 rue (rue St-Jacques), mesurant le long de cette limite 17,76 pieds, au sud par une autre partie du lot 195-18, propriété de Alice Demers Mainville, mesurant le long de cette limite 17,57 pieds le long d'une courbe de 7,50 pieds de rayon, superficie 67 pieds carrés. Avec bungalow situé au 115, rue L'Annonciation, Oka.					
Garage Central Oka Inc.	56	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	1 249,04	460,04	1 709,08
Avec garage en opération situé au 127 rue Notre-Dame à Oka.					
Sévigny, Joseph	P.-68	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	398,44	47,07	445,51
P. 68 de forme irrégulière, ce lot est borné vers le sud-ouest par la rue Notre-Dame (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest et le nord-est par une partie non subdivisée du lot 68 et vers le sud-est par le lot 66, et mesure vers le sud-ouest 35,35 pieds, vers le nord-ouest 73,45 pieds, vers le nord-est 38,8 pieds et vers le sud-est 68,3 pieds (titre: 35 pieds de largeur par 70 pieds de profondeur), superficie 2.608 pieds carrés. Avec maison située au 185, rue Notre-Dame, Oka.					
Pilon, Antonio	17-366	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	717,54	89,63	807,17
Avec un entrepôt et un ou deux logis situés au 96 rue St-Dominique, Oka.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Séigny, Joseph	17-70	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	402,59 \$	39,93 \$	442,52 \$
Avec maison située au 23, rue St-Georges, Oka.					
Duguay, Daniel	P. 130 et 334-23 ..	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	669,12	82,71	751,83
Lot 130, à distraire la partie d'icelui qui fut subdivisée sous le numéro 130-1 (rue St-Jean-Baptiste en façade), le tout ayant une superficie de 7 088 pieds carrés. Avec maison et garage situés au 98, rue St-Jean-Baptiste, Oka.					
Villas Deux-Montagnes Ltée.	17-371-P.-10	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	86,32	46,63	132,95
Moins 1% du terrain adjugé à Mlle Mimi Morrisette, le 17 mars 1978 sous le no 81.					
Jardins d'Oka Inc	17-371-P-66	Ann.-du-Lac-des-Deux-Montagnes	26,72	2,28	29,00
Lot 17-371-66 à distraire une partie mesurant 26,18 pieds de largeur sur 22,56 pieds de profondeur et bornée en front par une rue, en arrière par une partie du lot no 17-371-89 d'un côté au sud-ouest par le lot no 17-371-65 et de l'autre côté par le résidu dudit lot 17-371-66 mesurant en superficie 3 208,62 pieds carrés.					

Commission scolaire St-Eustache

Construction H.P.M. Inc	302-143	St-Eustache	9 715,99 \$	112,48 \$	9 828,47 \$
Pilon, François	51-495	St-Eustache	1 073,00	238,97	1 311,97
Avec maison semi-détachée situé au 160, rue Pesant, St-Eustache.					
Miron, Yvan	288-80	St-Eustache	2 289,16	665,55	2 954,71
Avec maison à 7 logements située au 245, des Sources, St-Eustache.					
Maille, André	283-26-1	St-Eustache	1 322,73	381,39	1 704,12
Avec maison située aux 57 et 61, rue St-Laurent (adresse donnée par la C.S. est 18, rue St-Laurent), St-Eustache.					
Brochu, André	51-303	St-Eustache	2 195,16	260,08	2 455,24
Avec maison située au 29, rue Latour, St-Eustache.					
Soc. Immobilière Fonval	48-331	St-Eustache	2 168,54	160,14	2 328,68
Soc. Immobilière Fonval	48-330	St-Eustache	2 253,10	160,14	2 413,24
Soc. Immobilière Fonval	48-329	St-Eustache	2 277,95	160,12	2 438,07
Soc. Immobilière Fonval	48-328	St-Eustache	2 810,52	167,07	2 977,59
Oertens, Fernand	P. 48	St-Eustache	536,75	101,81	638,56
P. 48 cette partie de lot de figure trapézoïdale mesure 138,6 pieds de largeur par des profondeurs de 288 pieds dans sa ligne nord-ouest et 289 pieds dans sa ligne sud-est, superficie de 40 000,00 pieds carrés. Bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 50, vers le nord-ouest par une partie du lot 48; vers le nord-est par des parties du lot 48 et vers le sud-est par une partie du lot 48. La limite sud-est de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 48 et 50 à 426,4 pieds au nord-ouest de la limite nord-ouest de l'autoroute 640, partie du lot 48, cette distance étant mesurée le long de cette ligne de division entre les lots 48 et 50.					
Van Eu Ken, Yves	P. 48	St-Eustache	597,23	116,39	713,62
P. 48 de figure trapézoïdale mesurant 174,1 pieds de largeur par des profondeurs de 287,4 pieds dans sa ligne nord-ouest et 287,2 pieds dans sa ligne sud-est, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 50; vers le nord-ouest par une partie du lot 48; vers le nord-est par des parties du lot 48 et vers le sud-est par une partie du lot 48. La limite nord-ouest de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 48 et 50 à une distance de 404,2 pieds et une autre distance de 677,2 pieds au sud-est de la limite sud-est du lot 416, ces distances étant mesurées le long de cette ligne de division entre les lots 48 et 50.					
Hubord, André alias Hubart	P. 48	St-Eustache	680,18	168,73	848,91

P. 48 de figure irrégulière mesure à partir de sa ligne sud-est, 11,8 pieds dans une ligne sud-ouest, 62 pieds dans une autre ligne sud-ouest, 287,2 pieds dans sa ligne nord-ouest, 173,8 pieds dans sa ligne nord-est et 288 pieds dans sa ligne sud-est, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 50; vers le nord-ouest par une partie du lot 48; vers le nord-est par des parties du lot 48 et vers le sud-est par une partie du lot 48. La limite sud-est de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 48 et 50 à 565 pieds au nord-ouest de la limite nord-ouest de l'autoroute 640, partie du lot 48, cette distance étant mesurée le long de cette ligne de division entre les lots 48 et 50.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Marchand, Paul	P. 48	St-Eustache	680,18 \$	208,50 \$	888,68 \$
P. 48 de figure trapézoïdale mesure 173,9 pieds de largeur par des profondeurs de 287,6 pieds dans sa ligne nord-ouest et 287,4 pieds dans sa ligne sud-est, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le sud-ouest par une partie du lot 50; vers le nord-ouest par une partie du lot 48 vers le nord-est par des parties du lot 48 et vers le sud-est par une partie du lot 48. La limite nord-ouest de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 48 et 50 à une distance de 230,3 pieds et une autre distance de 677,2 pieds au sud-est de la limite sud-est du lot 416, ces distances étant mesurées le long de cette ligne de division entre les lots 48 et 50.					
De Bouwen Bosschoert	P. 48	St-Eustache	597,23	123,77	721,00
P. 48 de figure irrégulière mesure à partir de la ligne nord-ouest 8,5 pieds dans une ligne nord-est; 167,5 pieds dans son autre ligne nord-est, 284,7 pieds dans sa ligne sud-est 176 pieds dans sa ligne sud-ouest, 283,4 pieds dans sa ligne nord-ouest, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le nord-est par une partie du lot 47; vers le sud-est par une partie du lot 48; vers le sud-ouest par des parties du lot 48 et vers le nord-ouest par une partie du lot 48. La limite nord-ouest de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 47 et 48 à 984,1 pieds au sud-est de la limite sud-est du lot 416, cette distance étant mesurée le long de cette ligne de division entre les lots 47 et 48.					
Van Heuken, Yves	P. 48; P. 48	St-Eustache	1 143,14	226,29	1 369,43
P. 48 de figure trapézoïdale, mesure 175,8 pieds de largeur par des profondeurs de 284,1 pieds dans sa ligne sud-est et 284,4 pieds dans sa ligne nord-ouest, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le nord-est par une partie du lot 47, vers le sud-est une partie du lot 48, vers le sud-ouest par une partie du lot 50 dans le nord-ouest par une partie du lot 48, vers le nord-est par des parties du lot 48 et vers le sud-est par une partie du lot 48. La limite nord-ouest de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 48 à 50 à une distance de 404,21 pieds et une autre distance de 677,2 pieds à l'est de la limite sud-est du lot 416, ces distances étant mesurées le long de cette ligne de division entre les lots 48 et 50.					
P. 48 de figure trapézoïdale, mesure 176,1 pieds de largeur par des profondeurs de 283,7 pieds dans sa ligne sud-est et 284,1 pieds dans sa ligne nord-ouest, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le nord-est par une partie du lot 47; vers le sud-est par une partie du lot 48; vers le sud-ouest par les parties du lot 48; vers le nord-ouest par une partie du lot 48. La limite nord-ouest de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 47 et 48 à 631,7 pieds au sud-est de la limite sud-est du lot 416, cette distance étant mesurée le long de cette ligne de division entre les lots 47 et 48.					
Ferson, Fernand	P. 48	St-Eustache	680,18	166,81	846,99
P. 48 de figure trapézoïdale mesure 175,1 pieds de largeur par des profondeurs de 286,1 pieds dans sa ligne sud-est et 284,7 pieds dans sa ligne nord-ouest, superficie 50 000 pieds carrés. Bornée vers le nord-est par une partie du lot 47, vers le sud-est par une partie du lot 48; vers le sud-ouest par une partie du lot 48 et vers le nord-ouest par une partie du lot 48. La limite sud-est de cette partie de lot rencontre la ligne de division entre les lots 47 et 48 à 780,1 pieds au nord-ouest de la limite nord-ouest de l'autoroute 640 partie du lot 48, cette distance étant mesurée le long de cette ligne de division entre les lots 47 et 48.					
Maille, André	51-22	St-Eustache		140,46	140,46
Avec maison située au 17, vieux chemin Oka, St-Eustache.					
Maille, André	51-P. 17, P. 17	St-Eustache	1 148,95	233,55	1 382,50
51-P. 17 mesurant 55 pieds de largeur en front et 39 pieds de largeur en arrière par toute la profondeur qui existe depuis le chemin public jusqu'à la rivière des Milles-Îles; bornée en front par le chemin public; en arrière par la rivière des Milles-Îles, d'un côté par le résidu du lot 51-17 appartenant à Ida Rochon et l'autre côté par le lot 51-16. Avec maison située au no 6 vieux chemin Oka, St-Eustache.					
51-P-17 mesurant 18 pieds de largeur en front en arrière sur une profondeur de 87,6 pieds dans sa ligne nord-est, 87 pieds de profondeur dans sa ligne sud-ouest, bornée vers le nord-ouest par le vieux chemin Oka, vers le sud-est par la rivière des Milles-Îles, vers le nord-est par une autre partie du lot 51-17 appartenant à l'acquéreur et l'autre côté par une autre partie du lot 51-17 restant la propriété de la venderesse, avec un garage dessus.					
Brunet, Georges E	P. 51	St-Eustache	1 544,07	224,56	1 768,63
P. 51 mesurant 3,5 pieds de largeur par toute la profondeur qu'il y a à partir de l'ancien chemin Oka à aller à la rivière des Milles-Îles; bornée en front à l'ouest par l'ancien chemin Oka à l'est par la rivière des Milles-Îles, au nord par une partie du lot 51 propriété du vendeur et de l'autre côté au sud par une autre partie du lot 51 propriété de l'acquéreur, avec maison située au 28 vieux chemin Oka, St-Eustache.					
Vasiliki, T. et Paska, Liddu	P. 1	St-Eustache	1 234,34	617,98	1 852,32
P. 1 contenant 57 pieds de largeur sur chemin St-Louis suivant les titres 53,03 pieds suivant mesure par 172,95 pieds de profondeur sur le côté sud et 208 pieds sur le côté nord, le tout à partir du chemin rue St-Louis à aller à la rivière des Milles-Îles. Borné d'un côté au sud-ouest par le lot no 2 dudit cadastre, de l'autre côté au nord-ouest par le résidu du lot no 1, en avant au nord-ouest par rue St-Louis et en arrière par la rivière des Milles-Îles, avec maison située 197, rue St-Louis, St-Eustache.					
Martel, Roger	48-177	St-Eustache	1 620,19	191,04	1 811,23
Avec maison située au 287, rue Labelle, St-Eustache.					

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Bourget, Geo. L.	225-6	St-Eustache		159,06 \$	159,06 \$
Avec maison 182, montée McMartin selon C. scolaire et 174, montée McMartin selon acte de prêt.					
Locas, Rolland	336-2	St-Eustache		630,78	630,78
Avec maison et dépendances situées au 709, chemin Rivière nord, St-Eustache.					
Promotions B M T R G Inc	337-1	St-Eustache	9 042,92 \$	623,81	9 666,73
Avec maison située au 1016, boul. Sauvé, St-Eustache.					
Gravel, Jacques	P. 335	St-Eustache		248,74	248,74
P. 335 mesurant 170 pieds de largeur à compter de la ligne de division du lot no 335-1 appartenant à Gaétan Locas, sur une profondeur de 200 pieds à angle droit avec le chemin de la Petite Rivière nord. Borné en front par le rang de la Petite Rivière nord, en arrière et d'un côté par le résidu du lot no 335 appartenant à monsieur Pierre Clermont et d'autre côté d'une part par le lot 335-1 appartenant à Gaétan Locas et d'autre part par une partie du lot no 335 appartenant à Gérard Vaillancourt, avec maison située au 697, Rivière nord, St-Eustache.					
Lalonde, Laval	P. 493	St-Eustache	442,53	315,11	757,64
P. 493 mesurant 230,5 pieds en front vers le sud-est, 193,5 pieds en arrière dans une ligne nord-ouest sur une profondeur de 3 153 pieds dans une ligne nord-est et 3 026 pieds dans une ligne sud-ouest, superficie environ 17 acres. Bornée en front vers le sud-est par la 25 ^e Avenue ou chemin nord de Grand-Chicot, en arrière vers le nord-ouest par une autre partie du lot 493, vers le nord-est par les lots 494 et 495, vers le sud-ouest par le lot 498, avec maison située au 831, 25 ^e Avenue, St-Eustache.					
À déduire cependant au nord-ouest une partie du lot 493 expropriée par le ministère des Transports le 17 juin 1975 et sujet à une servitude de son accès. À déduire également une partie dudit lot sis en front de la 25 ^e Avenue ou chemin Nord du Grand-Chicot, mesurant environ 226,2 pieds en front dans la ligne sud-est, 231,1 pieds en arrière dans la ligne nord-ouest, 34 pieds de profondeur dans la ligne nord-est et 39,2 pieds dans la ligne sud-ouest.					
Triad International Ltée	315-277 à 270	St-Eustache	5 630,52	1 813,53	7 444,05
Pellerin Automobile Ltée	313-3	St-Eustache	2 097,06	461,21	2 558,27
Avec maison ou garage situé au 885, boul. Sauvé, St-Eustache.					
Les Placements L.D.B. Inc.	305-151	St-Eustache	1 124,93	69,42	1 194,35
Les Placements L.D.B. Inc.	305-146	St-Eustache	1 704,88	81,25	1 786,13
Construction Pacha Inc.	305-145	St-Eustache	688,09	42,35	730,44
Triad International Ltée	302-139	St-Eustache	6 148,48	101,29	6 249,77
Triad International Ltée	302-136	St-Eustache	1 860,77	149,58	2 010,35
Triad International Ltée	302-135	St-Eustache	6 268,69	103,11	6 371,80
Triad International Ltée	302-134; 298-53	St-Eustache	10 592,79	137,43	10 730,22
Triad International Ltée	302-137	St-Eustache	5 948,48	101,29	6 049,77
Triad International Ltée	302-131; 298-56	St-Eustache	10 748,61	132,55	10 881,16
Triad International Ltée	302-129	St-Eustache	6 538,03	108,21	6 646,24
Triad International Ltée	302-130	St-Eustache	5 894,57	105,67	6 000,24
Triad International Ltée	302-138; 298-52	St-Eustache	6 736,98	126,80	6 863,78
Triad International Ltée	298-51	St-Eustache	6 148,64	132,14	6 280,78
Triad International Ltée	298-48	St-Eustache	6 502,79	107,90	6 610,69
Triad International Ltée	298-47	St-Eustache	6 626,03	139,81	6 765,84
Construction Pacha Inc.	305-218	St-Eustache	192,17	46,88	239,05
Construction Pacha Inc.	305-217	St-Eustache	191,44	94,72	286,16
Construction Pacha Inc.	305-219	St-Eustache	189,78	46,48	236,26
Construction Pacha Inc.	305-216	St-Eustache	194,47	96,05	290,52
Construction Pacha Inc.	305-220	St-Eustache	192,78	46,48	239,26
Construction Pacha Inc.	305-215	St-Eustache	193,53	95,67	289,20
Construction Pacha Inc.	305-221	St-Eustache	189,78	46,28	236,06
Construction Pacha Inc.	305-214	St-Eustache	192,79	95,24	288,03
Construction Pacha Inc.	305-222	St-Eustache	189,78	46,39	236,17
Construction Pacha Inc.	305-213	St-Eustache	191,65	94,61	286,26
Construction Pacha Inc.	305-223	St-Eustache	189,78	46,39	236,17
Construction Pacha Inc.	305-212	St-Eustache	190,98	84,60	275,58
Construction Pacha Inc.	305-224	St-Eustache	214,36	61,75	276,11
Construction Pacha Inc.	305-211	St-Eustache	214,88	103,89	318,77
Les Placements L.D.B. Inc.	303-267	St-Eustache	1 124,22	47,85	1 172,07
Les Placements L.D.B. Inc.	303-264	St-Eustache	1 115,82	45,78	1 161,60
Les Placements L.D.B. Inc.	303-265	St-Eustache	1 118,78	46,55	1 165,33

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Les Placements L.D.B. Inc.	303-266	St-Eustache	1 124,22 \$	47,85 \$	1 172,07 \$
Les Placements L.D.B. Inc.	303-269	St-Eustache	1 115,92	45,78	1 161,70
Les Placements L.D.B. Inc.	303-281	St-Eustache	1 493,47	47,40	1 540,87
Les Placements L.D.B. Inc.	303-268	St-Eustache	1 121,49	47,24	1 168,73
Les Placements L.D.B. Inc.	303-280	St-Eustache	1 115,82	45,78	1 161,60
Les Placements L.D.B. Inc.	303-279	St-Eustache	1 115,82	45,77	1 161,59
Les Placements L.D.B. Inc.	303-270	St-Eustache	1 115,82	49,21	1 165,03
Les Placements L.D.B. Inc.	303-272	St-Eustache	1 115,82	45,78	1 161,60
Les Placements L.D.B. Inc.	303-278	St-Eustache	1 115,82	45,78	1 161,60
Les Placements L.D.B. Inc.	303-277	St-Eustache	1 115,82	45,77	1 161,59
Triad International Ltée	302-132: 298-55	St-Eustache	6 635,25	112,66	6 747,91
Triad International Ltée	298-49	St-Eustache	6 497,39	107,03	6 604,42
Latour, Claude	277-2	St-Eustache	500,50	40,28	540,78
Lebeau, Louis Oliva	53-470	St-Eustache	711,36	262,49	973,85
Jetté, Réal	293-151	St-Eustache	2 678,12	272,58	2 950,70

Avec maison située au 7, rue Lucien, St-Eustache.

Labelle, Gilles	47-289	St-Eustache	1 154,00	271,39	1 425,39
Avec maison situé au 338, rue Théorêt, St-Eustache.					

Brochu, André	46-87	St-Eustache	4 273,87	391,48	4 665,35
Avec maison situé au 309, rue du Galet, St-Eustache.					

Touchette, Jean-Claude	38-227	St-Eustache		241,65	241,65
Avec maison située au 342, de Milan, St-Eustache.					

Dubé, Jean-Claude	P. 37	St-Eustache	882,22	226,57	1 108,79
P. 37 mesurant 90 pieds de largeur en front sur ladite avenue en la Grande-Côte, par 100 pieds de profondeur, bornée au sud-est par une partie du lot no 37 appartenant à Rosario Gélinas, au nord-est par la 21 ^e Avenue, au sud-ouest par une autre partie du lot no 37 appartenant à G. Marsan, au nord-ouest par la route 29 aussi appelé Grande-Côte, paroisse de St-Eustache, avec une maison portant le no 190, Grande-Côte, St-Eustache.					

À distraire une partie de terrain de figure irrégulière, située dans la municipalité de la ville de St-Eustache, étant une partie du lot originaire no 37 du cadastre officiel de P. St-Eustache, indiquée par les lettres «A-B-C-D-A», sur un plan préparé par Yves Pigeon, arpenteur-géomètre le 18 octobre 1972, contenant une superficie de 433 pieds carrés.

Paniccia, Livio	36-161	St-Eustache	7 709,59	364,92	8 074,51
Paniccia, Livio	36-162	St-Eustache	8 192,42	384,42	8 576,84
Lebrun, Raymond	36-28	St-Eustache	1 507,70	256,75	1 764,45

Avec maison située au 210-212, Grande-Côte, St-Eustache.

Paniccia, Livio	36-163	St-Eustache	8 204,65	385,01	8 589,66
David, Jean et al.	36-258	St-Eustache	6 577,94	1 265,46	7 843,40

Avec une maison semi-détachée située au 210, St-Laurent, St-Eustache.

David, Jean et al.	36-259	St-Eustache	7 393,94	1 275,96	8 669,90
Avec maison semi-détachée située au 212, St-Laurent, St-Eustache.					

Solana Developments Inc.	30-194	St-Eustache	2 030,37	69,38	2 099,75
Const. Maurice et Guy Inc.	30-253	St-Eustache	886,21	54,03	940,25
Mailloux, Bertin	30-11	St-Eustache	1 023,50	231,21	1 254,71

Avec maison située au 84, 31^e Avenue, Grande-Côte, St-Eustache.

Brunet, dame Carole	30-20	St-Eustache	429,94	140,32	570,26
Larin, Jean-Pierre	30-P. 30, P. 37, P. 37, P. 36			483,88	483,88

30-P. 1/2 S.-E. 36 mesurant 37,5 pieds de largeur par 75,0 pieds de profondeur borné en front au nord-est par le chemin public portant le no 29-18, en arrière au sud-ouest par le lot 30-31, d'un côté au sud-est par le lot 30-37 d'autre côté du nord-ouest par le résidu du lot 30-36.

30-37 mesurant 75,0 pieds de largeur par une profondeur de 75,0 pieds

P. 30 mesurant 10,0 pieds de largeur par une profondeur de 75,0 pieds bornée en front au nord-est par une autre partie du lot no 30 (rue), au sud-est par une autre partie du lot no 30, propriété de Juliette Hamelin-Lemieux ou représentant et au sud-ouest par le lot 30-32 et au nord-ouest par le lot no 30-37, ci-dessus décrit avec maison située au 88, 32^e Avenue A, St-Eustache.

Propriétaires	No de lot	Cadastre	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Goyer, Marcel	29-P. 8	St-Eustache	1 918,34 \$	300,36 \$	2 218,70 \$
Ptie 29 mesurant 100 pieds de largeur sur le chemin de la Grande-Côte par 75 pieds de profondeur la ligne ouest dudit terrain se trouve située à 120 pieds du milieu du fossé passant dans la ligne du lot no 30; bornée en front par le chemin de la Grande-Côte à l'ouest par la 33 ^e Avenue à l'est par le résidu dudit lot appartenant à M. Perras ou représentant en arrière au sud par la partie du lot 29 appartenant au présent vendeur avec droit de passage à perpétuité à pieds ou en voiture dans la rue située à l'ouest dudit lot dont l'entretien est à la charge dudit Paquette ou représentant.					
Duhamel, Joseph	500-24	St-Eustache	314,18	157,97	472,15
Plouffe, René	1-1A	St-Eustache	3 752,78	458,57	4 211,35
Avec maison située au 492, Grande-Côte, St-Eustache.					
Laroche, François	470-2-2, 2-1, 10-5-1, 470-10-5-2, 10-6-1, 2	St-Augustin	316,89	1 078,38	395,27
Avec maison située au 4600, Rivière nord, St-Augustin.					
Païement, Pierre	242-28	St-Augustin	357,12	283,06	640,18
Avec maison située au 8648, Meilleur, St-Augustin.					
Païement, Pierre	242-22	St-Augustin	10,46	35,11	45,57
Avec maison située au 8723, Martel, St-Augustin.					
Charette, Jean	243-142, 141	St-Augustin	431,45	242,45	673,90
Avec maison située au 8735, Ménard, St-Augustin.					
Singleton, Georges	449-327	St-Augustin	219,88	136,66	356,54
Avec maison située au 8055, Petit-St-Charles, St-Augustin.					
Kaman, Alfred	449-266	St-Augustin	10,99	23,61	34,60
Kaman, Alfred	449-263 à 265	St-Augustin	27,46	41,64	69,10

Saint-Joseph-du-Lac, le 6 mars 1981.

11860-12-2-o

La secrétaire-trésorière adjointe,
JOCELYNE COURCELLES BÉLAIR.

Municipalité du comté d'Argenteuil

Avis est, par les présentes, donné par Yolande Bergeron, secrétaire-trésorier du Conseil municipal du comté d'Argenteuil, que les lots ou parties de lots ci-dessous décrits seront vendus à l'enchère publique, dans la salle d'audience du palais de justice de la cité de Lachute, dans ledit comté d'Argenteuil, étant le lieu où se tiennent les séances du Conseil de comté, le JEUDI LE QUATORZIÈME JOUR DE MAI 1981 (14 mai 1981), à DIX heures, pour le paiement des taxes municipales et scolaires et autres sommes dues aux municipalités mentionnées ci-après, à moins que ces redevances, ainsi que les frais encourus, ne me soient payés avant le jour fixé pour la vente.

Chaque vente comprend les bâtiments érigés sur les terrains mis en vente s'il en existe alors.

Les adjudications d'immeubles sont consenties sous réserve des exigences de la Loi sur la protection du territoire agricole et faites avec toutes servitudes actives et/ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Municipalité de Morin-Heights

Ciarroni, Léo Bernard, chemin Morin-Heights, St-Sauveur-des-Monts, QC

Lot 51A sub. 43, rang 1: 52A, Sub. ptie 10, rang 1.

1. Du lot numéro 43 de la subdivision officielle du lot originaire 51A (51A-43) dans le rang 1 du cadastre

officiel du canton de Morin. Ledit lot borné vers le nord-est par les lots 51A-1, 51A-35 et mesurant entre les lettres A-B une distance de cent soixante et un pieds (161,0 pi), vers l'est par le lot 51A-43 et mesurant entre les lettres B-C une distance de vingt-six pieds et cinq dixièmes (26,5 pi), vers le sud-ouest par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres C-S une distance de cent soixante-dix-sept pieds (177,0 pi), vers le nord-ouest par le lac Alpino et mesurant entre les lettres S-A une distance de dix-neuf pieds (19,0 pi). Contenant en superficie trois mille deux cent dix-huit pieds carrés (3 218,0 pi²). Le tout mesures anglaises et plus ou moins:

2. Une partie du lot numéro 10 de la subdivision officielle du lot originaire numéro 52A (52A-ptie 10) dans le rang 1 du cadastre du canton de Morin. Ladite partie étant bornée vers l'est par le lot 52A-9 et mesurant entre les lettres C-D une distance de quatre-vingt-un pieds et deux dixièmes (81,2 pi), vers le sud-ouest par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres D-E une distance de soixante-trois pieds et soixante-quinze centièmes (63,75 pi), vers le sud-est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres E-F une distance de cent quatre-vingt-treize pieds et trois dixièmes (193,3 pi), vers une deuxième ligne est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres F-G une distance de soixante-treize pieds et trois dixièmes (73,3 pi), vers le nord-est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres G-H une distance de cinquante-neuf pieds et cinq dixièmes (59,5 pi), vers le nord par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres H-I une distance de soixante-deux pieds et deux dixièmes (62,2 pi), vers une deuxième ligne nord-est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres I-J une distance de cent soixante-dix-huit pieds et vingt-trois centièmes (178,23 pi), vers une troisième ligne nord-est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres J-K une distance de quarante-six pieds et quarante centièmes (46,40 pi), vers une deuxième ligne sud-est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres K-L une distance de cent douze pieds et neuf dixièmes (112,9 pi), vers le sud-ouest et sud par le lac Alpino et mesurant entre les lettres L-M une distance de deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297,0 pi), vers l'ouest, sud-ouest, sud par le lac Alpino et mesurant entre les lettres M-N une distance de cent vingt-cinq pieds (125,0 pi), vers une dernière ligne est par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres N-P une distance de cinq pieds (5,0 pi) vers une troisième ligne sud par une partie du lot 52A-10 et mesurant entre les lettres P-R une distance de trente-deux pieds (32,0 pi), vers le sud-ouest, ouest, nord-ouest par le lac Alpino et mesurant entre les lettres S-R une distance totale de six cent trente-deux pieds (632,0 pi), vers une dernière ligne nord-est par le lot 51A-43 et mesurant entre les lettres S-C une distance de cent soixante-dix-sept pieds (177,0 pi). Contenant en superficie cent trente-six mille sept cent quatre-

vingt-deux pieds carrés (136 782,0 pi²). Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 342,49 \$; taxes scolaires: 36,61 \$. Total: 379,10 \$.

97657 Canada Ltée a/s M. Jean Guy Poisson, 2080 Principale, Ste-Julie-de-Verchères, QC

Lot no 52A, ptie 10, rang 1

Un emplacement situé à Morin-Heights, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinquante-deux A (52A-ptie 10), rang 1, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Morin, bornée vers le nord-est par une partie du lot 52A-10, les lots 52A-9 et 52A-13 rue, et mesurant soixante-trois pieds et quarante-cinq centièmes de pied (63,45 pi), cent pieds (100 pi), et trente-sept pieds (37 pi), vers le sud-est, l'est et le nord-est, par le lot 52A-13 rue, et mesurant dans sa ligne sud-est quinze pieds (15 pi), dans ses lignes est et nord-est cent trois pieds et soixante-dix centièmes de pied (103,70 pi), suivant une courbe ayant un rayon de soixante-dix pieds (70 pi), dans sa ligne sud, sud-ouest, ouest et nord-ouest par une partie du lot 52A-10 et mesurant dans ses lignes sud cent onze pieds et quarante centièmes de pied (111,40 pi) cent treize pieds et quatre dixièmes de pied (113,4 pi) dans sa ligne sud-ouest, cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (51,2 pi), dans sa ligne ouest, soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (75,4 pi), dans ses lignes nord-ouest, quarante-deux pieds et cinq dixièmes de pied (42,5 pi), et cent cinquante pieds et huit dixièmes de pied (150,8 pi) contenant en superficie cinquante mille pieds carrés (50 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins. Avec bâtisses dessus érigées.

Taxes municipales: 4 896,43 \$; taxes scolaires: 926,96 \$. Total: 5 823,39 \$.

Canton de Chatham

Guy et Lillian G. Desjardins, 341, Higgenson, Hawkesbury, Ontario.

Un certain morceau de terrain, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham dans le comté d'Argenteuil, comme faisant partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix (ptie 490): borné vers l'est par la montée Lafleur, vers le nord par partie du même lot, appartenant à Alvin Oswick ou représentants, vers l'ouest par partie du même lot appartenant à Jean-Guy Lafleur ou représentants, et vers le sud, par partie du même lot, appartenant à J. Owens ou représentants; mesurant quatre cents pieds (400 pi) sur les côtés est et ouest sur une profondeur de deux cents pieds (200 pi) sur les côtés nord et sud, mesures anglaises:

Le tout tel qu'il se trouve actuellement, avec ses servitudes actives et passives, apparentes et occultes, sans

restriction ni réserve de la part du vendeur.

Taxes municipales: 56,76 \$; taxes scolaires: 13,91 \$.
Total: 70,67 \$.

Maurice Lepage, R. R. 1, Grenville, QC, J0V 1J0

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent soixante (560-1). Avec toutes les bâtisses dessus érigées.

Taxes municipales: 633,36 \$; taxes scolaires: 304,59 \$.
Total: 937,95 \$.

Les Jardins Bon Air Inc., a/s Marcel Longpré, 4462, route 148, St-Hermas, Mirabel, QC, J0V 1Z0

Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant partie du lot numéro six cent cinquante-sept (ptie 657).

Borné vers le nord-ouest par la ligne de chemin de fer du Pacifique Canadien lot 1061 Chatham, vers l'est par les lots 657-14 à 16 inclusivement, et les lots 657-62 à 67 inclusivement, par les lots 657 ptie 24 et partie 27, par les lots 657-28, 29, 76, 60, 77 du Canton de Chatham. Les lots 657-24 et 657-60 étant des rues. Vers le sud-est par les lots 657 ptie 24, 657-15, vers le sud par les lots 657-27, 28, ptie 68, 657-69 à 76 inclusivement et partie du lot 657 non subdivisée appartenant à dame Hervé Legault ou représentants, tous du canton de Chatham, vers le nord par 657 ptie 60 (rue), vers l'ouest par la partie correspondante du lot 659 canton de Chatham.

Taxes municipales: 149,67 \$; taxes scolaires: 52,79 \$.
Total: 202,46 \$.

Dr David Léo Spencer, 1230, Oakwood Circle, Anoka, Minnesota.

Un lot vacant situé dans le canton de Chatham, comté d'Argenteuil (province de Québec) connu et désigné comme étant les lots projetés numéros cent quarante-quatre et cent quarante-cinq du lot originaire numéro sept cent quatre-vingt-douze sur le plan de subdivision projeté préparé par D.A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, daté du vingt-neuf juillet 1965, dont une copie a été déposée au minutier du notaire soussigné sous le numéro 3292 de ses minutes. Ladite parcelle de terrain mesure deux cents pieds de largeur sur ses lignes nord-ouest et sud-est sur cent pieds de profondeur sur ses lignes nord-est et sud-ouest et est bornée sur les quatre côtés par le reste du lot numéro sept cent quatre-vingt-douze. Le côté nord-ouest de la propriété est situé à une distance de cent soixante-six pieds (166 pi) de la ligne de division entre le lot numéro sept cent quatre-vingt-douze et le lot numéro sept cent quatre-vingt-treize dudit cadastre. Le côté sud-ouest de la propriété est situé à une distance de quatre mille six cent soixante-six pieds de la route. La propriété contient approximativement vingt mille pieds carrés (20 000 pi²).

Taxes municipales: 25,61 \$; taxes scolaires: 241,83 \$.
Total: 267,44 \$.

James E. Quinnell, P. O. Box 116, Richfork, Michigan

Un emplacement situé dans le canton de Chatham, comté d'Argenteuil (province de Québec) faisant partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-douze sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham, mesurant deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) de largeur sur ses lignes sud-est et nord-ouest sur une profondeur de cent pieds (100 pi) sur ses lignes nord-est et sud-ouest et borné au nord-est par la ligne de séparation nord-est du lot numéro sept cent quatre-vingt-douze et de tous les autres côtés par le reste du lot numéro sept cent quatre-vingt-douze.

Le côté sud-est de l'emplacement est situé à une distance de cent soixante-six pieds (166 pi) au nord-ouest de la ligne de division entre le lot numéro sept cent quatre-vingt-douze et le lot numéro mil huit cent cinquante-sept de la paroisse Saint-Jérusalem.

Le vendeur garantit que la propriété susdite contient une superficie de pas moins de vingt mille pieds carrés (20 000 pi²).

Taxes municipales: 39,85 \$; taxes scolaires: 140,47 \$.
Total: 180,32 \$.

James E. Quinnell, P. O. Box 116, Richford, Michigan.

Un lot vacant situé dans le canton de Chatham, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept cent quatre-vingt-treize sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham, comté d'Argenteuil (ptie 793), (province de Québec), mesurant deux cent pieds de largeur sur ses lignes sud-ouest et nord-est sur deux cent trente pieds de profondeur sur ses lignes sud-est et nord-ouest et borné au nord-ouest par le lot 794 dudit cadastre et de tous les autres côtés par le reste du lot sept cent quatre-vingt-douze. La propriété est située à une distance de trois cent seize pieds au nord-est de la route et à trois cent vingt-cinq pieds de la ligne de division du lot sept cent quatre-vingt-douze dudit cadastre. La propriété contient une superficie d'environ quarante mille pieds carrés.

Taxes municipales: 66,88 \$; taxes scolaires: 218,45 \$.
Total: 285,33 \$.

Mr et Mrs. John Martsolf, 700, Third Avenue, New Brighton, Penn. 15066, U.S.A.

Lot no ptie 793.

Un lot vacant situé dans le canton de Chatham, comté d'Argenteuil (province de Québec) connu et désigné comme étant une partie de la subdivision projetée cent cinquante-sept du lot originaire sept cent quatre-vingt-treize du plan de subdivision projeté préparé par D.A.R. Rabin, arpenteur-géomètre, daté du vingt-neuf juillet 1965, dont une copie a été déposée au minutier du notaire soussigné sous le numéro 3292 de ses minutes. Ladite parcelle de

terrain mesure deux cent pieds (200 pi) de profondeur sur ses lignes sud-est et nord-ouest sur deux cent cinquante pieds (250 pi) de profondeur sur ses lignes nord-est et sud-ouest et est borné des quatre côtés par d'autres parties du lot numéro sept cent quatre-vingt-treize. Le côté sud-ouest de la propriété est situé à une distance de deux mille quatre cent soixante-neuf pieds (2 469 pi) au nord-est de la route et son côté nord-ouest est à une distance de cent soixante-six pieds (166 pi) au sud-est de la ligne de division des lots sept cent quatre-vingt-treize et sept cent quatre-vingt-quatorze dudit cadastre. La propriété contient une superficie d'environ cinquante mille pieds carrés (50 000 pi²).

À distraire du lot 95 pour cent de la partie nord-est vendue à Mme Anna Malinowski et enregistrée au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil sous le numéro 176810.

Taxes municipales: 1,88 \$.

Stephens Summer, 125, Gloucester, Apt. 102, Cornwall, Ontario, K6H 3W5.

Lot nos ptie 847, ptie 848

1. Un certain emplacement connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-huit (ptie 848), mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins: borné de front vers le nord par un chemin privé, à l'arrière vers le sud par des parties du même lot appartenant à E. C. Armstrong ou de ses représentants, à l'est par le terrain de E. J. Johnson ou de ses représentants et à l'ouest par une partie du lot no 848 appartenant à J. P. Phillips.

2. Et un terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme faisant partie du lot numéro huit cent quarante-sept (ptie no 847), mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins: borné vers l'ouest sur une largeur de quinze pieds par un chemin privé et sur une largeur de quatre-vingt-cinq pieds par une propriété de l'acheteur et vers le nord, l'est et le sud par le reste du lot no 847.

Taxes municipales: 266,08 \$.

Mme Suzanne H. Ylitalo, R. R. 2, Brownsburg, QC, J0V 1A0.

Lot nos ptie 866, 868

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme formant la moitié ouest du lot huit cent soixante-six et le lot huit cent soixante-huit en entier (O. 1/2 866 et 868).

Taxes municipales: 571,79 \$.

Émile Robert, 401, 92^e Avenue, Chomedey, ville de Laval, QC, H7W 3N4.

Lots nos 892-10, 892-11

Deux emplacements vacants connus et désignés comme étant des lots numéros dix et onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-douze, rang IX, canton de Chatham.

Ayant une superficie totale de quatre-vingt-quatorze mille trois cent quarante-neuf pieds carrés (94 349 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Tel que le tout se trouve présentement.

Taxes municipales: 75,95 \$.

Michel Sauriol, 7795, place Chambon, Anjou, QC, H1K 3S1

Lot no 917-66

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant le lot numéro soixante-six de la subdivision officielle du lot originaire neuf cent dix-sept (917-66).

D'une superficie de quinze mille sept cents pieds carrés (15 700 pi²), mesures anglaises.

Taxes municipales: 294,99 \$.

Roger Williams, 1102, de Neulles, St-Bruno, QC, J0V 3A5

Lot no 917-142, 918-18

Un terrain situé dans le canton de Chatham, comté d'Argenteuil (province de Québec) connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant le lot numéro cent quarante-deux de la subdivision du lot originaire numéro neuf cent dix-sept (917-142) et le lot numéro dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro neuf cent dix-huit (918-18) et ayant une superficie totale de vingt mille deux cent quatre-vingt-sept pieds carrés (20 287 pi²) en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 38,15 \$; taxes scolaires: 31,28 \$. Total: 69,43 \$.

Gordon Dickenson, 318, 7^e Avenue, Deux-Montagnes, QC, J7R 3H3

Lot no 917-154, 917-155

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme étant les lots cent cinquante-quatre et cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent dix-sept (917-154, 917-155).

Le lot 917-155 ayant une superficie de 15 285 pieds carrés et le lot 917-154 en ayant une de 14 925 pieds carrés, en mesures anglaises.

Taxes municipales: 223,19 \$.

Jean-Paul Seers et Jean-Henrie, 1010, 50^e Avenue, Pointe-aux-Trembles, QC, H1A 2W7

Lot no 917-237

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham,

comme étant le lot numéro deux cent trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent dix-sept (917-237).

D'une superficie de quatre-vingt-cinq mille huit cent vingt-cinq pieds carrés (85 825 pi²) mesure anglaise et plus ou moins.

Taxes municipales: 55,85 \$.

Succession Albert Berr, a/s Mrs. Gail S. Port, 425, Park Avenue, New York, 10022, U.S.A.

Lot no ptie 943

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme formant partie du lot numéro neuf cent quarante-trois (ptie 943), mesurant cent douze pieds de front du nord au sud sur une profondeur de deux cent cinquante pieds de l'est à l'ouest (112 pi x 250 pi); borné au nord par la propriété du Dr Shister, à l'ouest par la propriété du vendeur, au sud par la propriété de Ronald McNeill et à l'est par le chemin Louisa.

Taxes municipales: 40,55 \$; taxes scolaires: 27,89 \$.
Total: 68,44 \$.

Sandra Vary Kennedy, a/s Mrs. Lloyd Kennedy, 171, Langlois, Châteauguay, QC, J6J 1Z9

Lot no 966-8

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, comme étant le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent soixante-six (966-8).

À déduire dudit lot, 65% partie ouest vendue à Richard Roussell et enregistrée au bureau d'enregistrement du comté d'Argenteuil, sous le numéro 176546.

Taxes municipales: 137,88 \$.

Georges J. Tougas, 233, Beauchamps, LaSalle, QC, H8R 3R6

Lot no 966-57

Un certain terrain situé dans le canton de Chatham, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant le lot numéro cinquante-sept du lot originaire numéro neuf cent soixante-six (966-57) et ayant une superficie totale de quinze mille quatre cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (15 489 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 30,50 \$; taxes scolaires: 8,33 \$.
Total: 38,83 \$.

Kerwin Smith, 1060, Sylvestre, LaSalle, QC, H8N 1R2

Lot no 968-16

Un certain terrain connu et désigné sur le plan et dans le livre de référence du canton de Chatham comme étant le lot numéro seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent soixante-huit (968-16).

Taxes municipales: 308,28 \$.

Paul E. Shorbert, 11700, St-Germain, app. 101, Montréal, QC, H4J 1Z1

Lot nos 984-8, 9 et 10

Une certaine parcelle de terrain connue et désignée au cadastre officiel du canton de Chatham comme étant les lots numéros huit, neuf et dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatre (984-8, 9, 10).

Taxes municipales: 232,83 \$; taxes scolaires: 9,92 \$.
Total: 242,75 \$.

Anthony Bodington, a/s M. Bevin Eckstein, C. P. 73, Berthierville, QC, J0K 1A0

Lot nos ptie 988, ptie 989

1. Un certain terrain de forme triangulaire, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme faisant partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-huit (ptie 988), mesurant sept pieds (7 pi) sur la ligne nord et deux cent sept pieds (207 pi) sur la ligne est; borné au nord par le lac Varys, à l'est par la propriété du Dr Richard Herne ou de ses représentants et à l'ouest par la propriété décrite dans le second paragraphe.

2. Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham comme faisant partie du lot numéro neuf cent quatre-vingt-neuf (ptie 989), mesurant soixante-huit pieds (68 pi) sur la ligne nord, soixante-quinze pieds sur la ligne sud (75 pi), deux cent deux pieds (202 pi) sur la ligne ouest, et étant borné au nord par le lac Varys, au sud par un chemin privé de soixante-quinze pieds (75 pi) de long et douze pieds (12 pi) de large, à l'est par la propriété décrite dans le premier paragraphe et faisant partie du lot 988, et à l'ouest par la propriété de M. Karl Pruuli.

Taxes municipales: 30,04 \$; taxes scolaires: 56,05 \$.
Total: 86,09 \$.

R. G. Bolks, 5047, Angling Rd., Kalamazoo, Michigan.

Lot no 1053-3

Le lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-trois (1053-3) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham.

Taxes municipales: 16,86 \$; taxes scolaires: 27,89 \$.
Total: 44,75 \$.

James E. Quinell, C. P. 116, Richford, Michigan.

Lot nos 1053-75, 1054-10 et 11

Le lot numéro soixante-quinze de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-trois (1053-75), le lot numéro dix de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-quatre (1054-10) et le lot numéro onze de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-quatre (1054-11) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham.

Taxes municipales: 28,56 \$: taxes scolaires: 57,48 \$.
Total: 86,04 \$.

James E. Quinnell, P. O. Box 116, Richford, Michigan.

Lot no 1054-5

Le lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-quatre (1054-5) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham.

Taxes municipales: 24,52 \$: taxes scolaires: 77,99 \$.
Total: 102,51 \$.

Miss Emma M. Milnor, Box 116, Altoona, Florida, 32702.

Lot no 1054-60

Le lot numéro soixante de la subdivision du lot originaire numéro mille cinquante-quatre (1054-60) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Chatham.

Taxes municipales: 23,70 \$: taxes scolaires: 27,89 \$.
Total: 51,59 \$.

95403 Canada Inc., a/s Gilbert Rozon, 58, avenue Argenteuil, Lachute, QC, J8H 1X7

Lot no 582-21, superficie 10 343 pi², canton de Chatham.

* Taxes municipales: 55,71 \$: taxes scolaires: 24,42 \$.
Total: 80,13 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-42, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 768,19 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 792,09 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-44, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 916,52 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 940,42 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-45, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-48, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-49, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-50, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-51, superficie 7 286 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 43,71 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 67,61 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-55, superficie 8 507 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 48,30 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 72,20 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-56, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-57, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-58, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-59, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-60, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-63, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$: taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-64, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$; taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-65, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$; taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-66, superficie 7 500 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 42,38 \$; taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 66,28 \$.

95403 Canada Inc.

Lot no 582-67, superficie 6 983 pi², canton de Chatham.

Taxes municipales: 39,10 \$; taxes scolaires: 23,90 \$.
Total: 63,00 \$.

Les Jardins Bon Air Inc., a/s Marcel Longpré, 4462, route 148, St-Hermas, Mirabel, QC, J0V 1Z0

<i>Lots nos</i>	<i>Superficie pieds carrés</i>	<i>Taxes municipales</i>	<i>Taxes scolaires</i>	<i>Total</i>
657-15	11 760	1 438,92 \$	13,25 \$	1 452,17 \$
657-25	9 540	1 417,78	13,25	1 431,03
657-26	10 000	58,85	13,25	72,10
657-27	10 000	58,85	13,25	72,10
657-29	13 245	74,99	13,25	88,24
657-30	13 050	66,18	13,25	79,43
657-68	7 500	1 302,08	10,12	1 312,20
657-69	7 500	43,76	10,12	53,88
657-70	7 500	43,76	10,12	53,88
657-71	7 500	43,76	10,12	53,88
657-72	7 500	43,76	10,12	53,88
657-73	7 500	43,76	10,12	53,88
657-74	7 500	43,76	10,12	53,88
657-75	7 500	43,76	10,12	53,88
657-76	7 500	43,76	10,12	53,88
657-77	7 500	43,76	10,12	53,88
657-78	7 500	43,76	10,12	53,88
657-79	7 500	43,76	10,12	53,88
657-80	7 500	43,76	10,12	53,88
657-81	7 500	43,76	10,12	53,88
657-82	7 500	43,76	10,12	53,88
657-83	7 500	43,76	10,12	53,88

657-ptie 16, canton de Chatham

Toute cette propriété est connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, division d'enregistrement d'Argenteuil, comme étant une partie du lot 657-16 et est plus particulièrement décrite comme suit:

Bornée vers le nord par le lot 657-15, vers l'est par le lot 657-24 (rue Lanthier) et le lot 657-62, vers le sud par ledit lot 657-62 et vers le sud-ouest par une partie du lot 657. Mesurant quarante mètres et huit centièmes (40,08 m, soit 131,5 pi) dans sa ligne nord, quinze mètres et dix-sept centièmes (15,17 m, soit 49,77 pi) dans une ligne est, trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m, soit 100,0 pi) dans sa ligne sud, quinze mètres et vingt-quatre centièmes (15,24 m, soit 50,0 pi) dans une autre ligne est, vingt-trois mètres et quarante-sept centièmes (23,47 m, soit 77,0 pi) dans sa ligne sud-ouest. Contenant en superficie quatre cent quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (445,9 m², soit 4 800 pi²).

Toutes les dimensions dans la présente description technique sont en mètres (système international).

Taxes municipales: 788,48 \$; taxes scolaires: 3,32 \$. Total: 791,80 \$.

Village de St-André-Est

Rolland Malette, 1. rue d'Ailleboust, Saint-André-Est, QC.

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-treize (93-2).

Taxes municipales: 586,00 \$.

Tanya Craig Mackay Ballantine, P. O. Box 15, Saint-André-Est, QC.

1. Certains lots connus et désignés comme étant les subdivisions un, deux, trois, quatre, cinq et six du lot originaire numéro cent douze (112-1, 2, 3, 4, 5, 6) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André dans le comté d'Argenteuil, lesquelles subdivisions couvrent tout ledit lot originaire, avant sa subdivision, après en avoir déduit la partie ayant une profondeur de cent quarante pieds (140 pi), en mesures françaises, appar-

tenant maintenant à Mme F. Robertson ou ses représentants.

2. Certains lots ou emplacements situés dans le village de Saint-André, connus et désignés comme étant les subdivisions deux, cinq, six, sept, huit et neuf du lot originaire numéro cent treize (113-2, 5, 6, 7, 8, 9) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André.

Taxes municipales: 90,00 \$.

Mme Georgette Leroux Lemay, 85, de Martigny, St-Jérôme, QC, J7Y 3R8.

Lot no ptie 21

Un certain morceau de terrain, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-André-d'Argenteuil, comme faisant partie du lot numéro vingt et un (ptie 21) mesurant cent pieds (100 pi) sur le côté nord, cent pieds (100 pi) sur le côté est, cent pieds (100 pi) sur le côté sud, et cent pieds (100 pi) sur le côté ouest, et d'une superficie totale de dix mille pieds carrés (10 000 pi²): borné, au nord, par partie du même lot, appartenant aux vendeurs, à l'est, par partie du même lot, appartenant aux vendeurs, au sud, par partie du même lot, appartenant aux vendeurs, et à l'ouest, par la rue Fournier, le coin sud-est de cedit lot ainsi désigné au présent paragraphe b, est à dix pieds (10 pi) de la ligne de division des lots 18 et 21, de ladite paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, mesuré sur la plus courte distance entre ces deux points et le coin sud-ouest de cedit lot ainsi désigné au présent paragraphe b, est à vingt et un pieds (21 pi) de la ligne de division des lots 18 et 21, de ladite paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, mesuré sur la plus courte distance entre ces deux points. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Ce lot apparaît comme étant le lot subdivision non officielle no 29.

Taxes municipales: 40,00 \$.

St. Andrews News Printing, a/s Lucia Stephenson, 3, rue St-Germain, Saint-André-Est, QC.

Lot no ptie 410

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André, comté d'Argenteuil, comme étant la partie du lot numéro quatre cent dix (ptie 410) située au sud de la rivière Rouge, bornée au nord par ladite rivière, et à l'est, au sud et à l'ouest par le lot numéro 452.

Taxes municipales: 23,00 \$; taxes scolaires: 35,07 \$. Total: 58,07 \$.

Paroisse de St-André-d'Argenteuil

Arteau, Rolland, 13622, Dorchester, Pointe-aux-Trembles, QC, H1A 1J3.

Lot no ptie 499

Un emplacement vague faisant partie du lot numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 499) selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-

d'Argenteuil, mesurant soixante-dix pieds de largeur sur une profondeur de cent pieds mesures anglaises et plus ou moins: et borné en front par un chemin privé: en arrière par le résidu du même lot appartenant à Jacques Laframboise, ou représentants; d'un côté, à l'ouest par une autre partie du même lot consistant en un chemin de cinquante pieds de largeur, mesures anglaises, et de l'autre côté à l'est par une partie du même lot appartenant à Roger Lévesque, ou représentants.

Taxes municipales: 38,98 \$; taxes scolaires: 61,99 \$. Total: 100,97 \$.

Morrone, Salvatore, 1666, rue Zotique, app. 4, Montréal, QC, H2G 1H4.

Lot no ptie 4

Un lopin de terre de figure rectangulaire, étant connu désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de St-André-d'Argenteuil, division d'enregistrement d'Argenteuil, municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, comme partie du lot numéro quatre (4) (674)

Borné au nord-est par une partie du lot no 4 (674), au sud-est par une partie du lot no 4-290 (rue), au sud-ouest et nord-ouest par une partie du lot no 4. Mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant une superficie de deux mille cinq cents pieds carrés (2 500,0 pi²). Les dimensions et la superficie sont en mesures anglaises.

Que le prolongement de la ligne sud-est est situé à une distance de 75 pi du lot no 4-53 (rue). Cette mesure étant prise le long de la rue no 4-290.

Taxes municipales: 15,56 \$.

Lebrun, Édouard, 754, rue Walker, Montréal, QC, H4C 2H4.

Lot no ptie 730

Un emplacement situé à St-André-d'Argenteuil, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro sept cent trente (ptie 730) au cadastre de la paroisse de St-André-d'Argenteuil, mesurant soixante-quinze pieds de largeur par deux cent vingt-cinq pieds de profondeur (75 x 225), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit, savoir: en front, vers le nord, par une rue privée, étant le lot no 730-4 dudit cadastre; en arrière, vers le sud, par une autre rue privée, étant le lot no 730-5 dudit cadastre; et, des deux autres côtés, par d'autres parties dudit lot originaire numéro 730. La ligne est dudit emplacement étant située à cent quarante-sept pieds et deux dixièmes de pied (147,2) de la ligne de division des lots originaires nos sept cent trente et sept cent vingt-six (730 et 726) dudit cadastre.

Taxes municipales: 92,56 \$.

Meyers, Stanley *et al.*, 3311, Wilmette Ave., Wilmette, Illinois, U.S.A.

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan

et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André comme étant:

La subdivision cent soixante-treize dudit lot originaire (4-173) ayant une superficie de seize mille neuf cent un pieds carrés (16 901 pi²):

La subdivision cent soixante-quatorze dudit lot originaire numéro quatre (4-174) ayant une superficie de dix-sept mille deux cent trente-huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes (17 238,75 pi²):

La subdivision cinquante-deux dudit lot originaire numéro quatre (4-52) ayant une superficie de seize mille quatre cent quatre-vingt-douze pieds carrés (16 492 pi²):

La subdivision cinquante-trois dudit lot originaire numéro quatre (4-53) ayant une superficie de quatorze mille cent soixante pieds carrés (14 160 pi²):

La subdivision cinquante-quatre dudit lot originaire numéro quatre (4-54) ayant une superficie de onze mille six cent trente-trois pieds carrés et vingt-quatre centièmes (11 633,24 pi²):

La subdivision deux cent quatre-vingt dudit lot originaire numéro quatre (4-280) ayant une superficie de douze mille cinq cent quatre-vingt-six pieds carrés (12 586 pi²).

Taxes municipales: 405,17 \$.

Canton de Montcalm

Miss Anne Houston, 2199, Marci, Montréal, QC, H4A 2Z2.

Lot no 18, rang A

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro dix-huit, rang A, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Montcalm.

Taxes municipales: 23,67 \$.

Pierre Patry, 31, rue Hamilton, Candiac, QC, J5R 3P2.

Lot no 26-32, rang E

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-six dans le rang E (26-32, rg E) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Montcalm.

Taxes municipales: 61,20 \$; taxes scolaires: 47,08 \$. Total: 108,28 \$.

Errol R. Raymond, 3380, Ridgewood, app. 404, Montréal, QC, H3V 1C2.

Lot 44, rang 2

Un immeuble situé dans le Deuxième Rang du canton de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro quarante-quatre dudit canton et dudit rang (44, rg II), comté d'Argenteuil.

Taxes municipales: 157,45 \$; taxes scolaires: 101,07 \$. Total: 258,52 \$.

M. François Zalloni et M. H. Mauer, 4095, Northcliffe, Montréal, QC, H4A 3L2.

Un certain emplacement ayant front au lac Minish (comté

d'Argenteuil), connu et désigné comme étant une partie du lot original numéro deux, rang A, canton de Montcalm, comté d'Argenteuil: cette partie de lot est bornée au nord-ouest par le lot numéro un dudit rang A, au sud-est par le lac Minish, au nord-est et au sud-ouest par d'autres parties dudit lot numéro deux du rang A aux mêmes plan et livre de renvoi officiels. Cet emplacement mesure dans sa ligne nord-ouest quatre-vingt-dix pieds (90 pi) à compter d'un point B, situé à trois cent trente et un pieds et huit dixièmes de pied (331,8 pi) de la ligne nord-ouest du lot numéro quarante-sept du même rang A, appartenant à H. Jérôme ou représentants jusqu'à un point E; dans sa ligne nord-est, cent soixante-cinq pieds (165 pi) entre ledit point B à un point F et entre le point E et F suivant plan dont il est fait mention ci-après: dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) à compter du point F au point C, en bordure du lac Minish; dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante pieds (150 pi) du point C au point B: cette partie de lot comprend une superficie de treize mille huit cents pieds carrés (13 800 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, tel qu'illustré sur un plan annexé à la minute 4159 du notaire André Marc Dauth.

Taxes municipales: 147,68 \$.

Mme Ginette Girard, 806, rue Chambord, Boisbriand, QC, J7G 1J5

Un emplacement situé dans le canton de Montcalm, connu et désigné comme étant le lot numéro vingt-trois (23) du rang «B» de l'arpentage primitif du canton de Montcalm, correspondant au lot vingt-trois (23) du rang «B» du cadastre officiel du canton de Montcalm, ayant une superficie de deux mille quatre cent soixante-huit mètres carrés (0,6 acre), y compris la partie de la réserve légale de trois chaînes affectant l'emplacement présentement vendu.

Taxes municipales: 129,09 \$; taxes scolaires: 6,97 \$. Total: 136,06 \$.

Stéphane Robitaille, 3118, Rivière-Cachée, Boisbriand, QC, J7H 1A3

Lot no ptie 10, rang 2.

Un immeuble situé dans la municipalité de Weir, division d'enregistrement d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro dix (P. 10), dans le rang Deux (II) au cadastre officiel du canton de Montcalm, connu et désigné comme suit:

1. Un immeuble mesurant cent vingt pieds (120 pi) de front sur le chemin public: cent vingt pieds (120 pi) en arrière sur une rue projetée de trente-cinq pieds de largeur; par deux cent quarante pieds (240 pi) de profondeur; borné en front par un chemin public; en arrière par une rue projetée de trente-cinq pieds de largeur; d'un côté à l'ouest par une autre partie du même lot étant la propriété de M. Roger Robitaille par acte enregistré sous le numéro 136901: et de l'autre côté à l'est par une autre partie du même lot

demeurant la propriété du vendeur;

2. Un second lopin de terre mesurant cent vingt pieds (120 pi) en front sur une rue projetée de trente-cinq pieds de largeur; par cent vingt pieds (120 pi) en arrière; et par une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi); borné en front par une rue projetée de trente-cinq pieds de largeur; en arrière et des deux autres côtés par une autre partie du même lot demeurant la propriété du vendeur; à remarquer que les lignes est et ouest sont le prolongement vers le sud des lignes est et ouest du lopin de terre en premier lieu décrit de l'autre côté de la rue projetée de trente-cinq pieds de largeur.

Taxes municipales: 213,92 \$; taxes scolaires: 233,32 \$. Total: 447,24 \$.

David Mason, 4374, King, Pierrefonds, QC, H9H 2E6

Lot no ptie 43, rang III.

Un certain emplacement ayant front sur le chemin Lucerne, dans la municipalité de Canton Montcalm, province de Québec, mesurant cent vingt-cinq pieds et trente-neuf centièmes (125,39 pi) de largeur en avant le long de sa ligne est étant une ligne brisée composée de deux segments, cent vingt-six pieds et soixante-neuf centièmes (126,69 pi) de largeur en arrière le long de sa ligne ouest, quatre-vingt-dix pieds et quatre dixièmes (90,4 pi) de profondeur le long de sa bordure nord et cent dix pieds et deux dixièmes (110,2 pi) de profondeur le long de sa bordure sud, et faisant partie du lot originaire numéro quarante-trois, rang trois (ptie orig. 43, rang III) aux plan et livre de renvoi officiels du comté de Montcalm. Ledit bien immeuble est borné à l'avant à l'est par le chemin Lucerne (ptie 43, rang III), et à l'arrière à l'ouest, d'un côté au nord et de l'autre côté au sud par d'autres parties dudit lot originaire numéro 43, rang III auxdits plan et livre de renvoi officiels. Le bien immeuble décrit plus haut et vendu par les présentes a une superficie totale de douze mille cinq cent trente-cinq pieds carrés (12 535 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins, et est indiqué sur un plan et une description technique préparés par A. Gamache, arpenteur-géomètre, le vingt-quatre septembre, mil neuf cent soixante-quinze et portant le numéro de plan 19958-7. L'intersection de la bordure sud, marquée et notée par la lettre E sur le plan susmentionné, et de la bordure ouest du chemin Lucerne peut être située de façon plus technique comme suit: partant d'un point «A», sur le plan susmentionné, étant un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les rangs II et III et de la ligne de division entre les cantons de Montcalm et d'Howard, dans la division d'enregistrement d'Argenteuil, et allant dans une direction nord sur une distance de deux cent sept pieds et quatre-vingt-huit centièmes (207,88 pi) jusqu'à un point «B»; de là, dans une direction ouest sur une distance de huit cent quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-douze centièmes (894,72 pi) à un angle de quatre-vingt-dix degrés jusqu'à un point «C»; de là, dans une direction ouest à un angle

de 168°32' sur une distance de cent cinquante-trois pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (153,94 pi) jusqu'à un certain point; de là, dans une autre direction ouest à un angle de 178°33' sur une distance de soixante et onze pieds et cinquante-trois centièmes (71,53 pi) jusqu'à un point «D»; de là, à un angle de 118°12' sur une distance de cinq cent vingt et un pieds et soixante-deux centièmes (521,62 pi) jusqu'à un certain point; de là, à un angle de 178°45' sur une distance de cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes (124,8 pi) jusqu'audit point «E». Toutes les dimensions et distances données ci-dessus sont en mesures anglaises, et plus ou moins.

Taxes municipales: 33,99 \$; taxes scolaires: 45,87 \$. Total: 79,86 \$.

Municipalité de St-Adolphe-d'Howard

Mme Evlampia Iliopoulos, 750, boul. Montpellier, app. 1401, ville St-Laurent, QC, H4L 5A7

Lot no 19-155, rang 9, superficie 9 307 pi².

Taxes municipales: 33,74 \$; taxes scolaires: 7,29 \$. Total: 41,03 \$.

M. et Mme Jean-Marc Michel, 6050, 30^e Avenue, app. 21, Montréal, QC, H1T 3G2

Lot no 19-100, rang 9, superficie 7 500 pi².

Taxes municipales: 25,79 \$; taxes scolaires: 1,24 \$. Total: 27,03 \$.

St-Adolphe const. & Dév., P.O. Box 69, Outremont, QC, H2V 4M6

Lot no B1. C-709, superficie 7 230 pi².

Taxes municipales: 33,74 \$; taxes scolaires: 17,42 \$. Total: 51,16 \$.

Claude Bissonnette, 5102, Rimbaud, St-Léonard, QC, H1R 1N2

Lot no B1. C-587, superficie 7 762 pi².

Taxes municipales: 33,74 \$; taxes scolaires: 1,85 \$. Total: 35,59 \$.

Ferdinand Viens, 6495, Le Breton, Montréal, QC, H1M 1L4

Lot no B1. C-335, superficie 7 760 pi².

Taxes municipales: 31,10 \$; taxes scolaires: 1,57 \$. Total: 32,67 \$.

Ferdinand Viens, 6495, Le Breton, Montréal, QC, H1M 1L4

Lot no B1. C-293, superficie 10 480 pi².

Taxes municipales: 36,39 \$; taxes scolaires: 78,36 \$. Total: 114,75 \$.

Ferdinand Viens, 6495, Le Breton, Montréal, QC.

Lot no B1. C-291, superficie 10 224 pi².

Taxes municipales: 36,39 \$; taxes scolaires: 78,36 \$.
Total: 114,75 \$.

St-Adolphe Const. & Dév., P.O. Box 69, Outremont, QC, H2V 4M6

Lot no B1. C-260, superficie 8 233 pi².

Taxes municipales: 33,74 \$; taxes scolaires: 1,78 \$.
Total: 35,52 \$.

Ferdinand Viens, 6495, Le Breton, Montréal, QC, H1M 1L4

Lot no B1. C-295, superficie 10 736 pi².

Taxes municipales: 36,39 \$; taxes scolaires: 21,68 \$.
Total: 58,07 \$.

Georges Lemay, 7599, Delorimier, Montréal, QC, H2E 2P4

Lot no Bloc C-84, superficie 6 715 pi².

Taxes municipales: 359,35 \$; taxes scolaires: 64,66 \$.
Total: 424,01 \$.

Roméo Lavigne et Mme Lucienne Lavigne, 169, Arlington, Ottawa, Ontario, K1R 5S6

Lot no Bloc C-45, superficie 7 212 pi².

Taxes municipales: 280,22 \$; taxes scolaires: 16,53 \$.
Total: 296,75 \$.

Raymond Langlois, 11106, Bruxelles, Montréal-Nord, QC, H1H 4R9

Lot no Bloc C-197, superficie 7 534 pi².

Taxes municipales: 31,10 \$; taxes scolaires: 30,66 \$.
Total: 61,76 \$.

Ferdinand Viens, 6495, Le Breton, Montréal, QC.

Lot no Bloc C-307, superficie 8 432 pi².

Taxes municipales: 36,39 \$; taxes scolaires: 36,46 \$.
Total: 72,85 \$.

Silac Diversified Ltd., C.P. 69, Outremont, QC, H2V 4M6

Lot no Bloc D-569, Bloc C-845, superficie 10 029 pi².

Taxes municipales: 40,77 \$; taxes scolaires: 42,98 \$.
Total: 83,75 \$.

Lucien Gélinas, 2765, St-Georges, Longueuil, QC, J4K 4B6

Lot no Bloc D-223, superficie 8 815 pi²; Bloc D-224, superficie 8 558 pi².

Taxes municipales: 38,99 \$; taxes scolaires: 30,90 \$.
Total: 69,89 \$.

Mme Christine Kirbizakis-Decelles, 144, place Angora, Dollard-des-Ormeaux, QC, H9B 2G8

Lot no 18-141, rang 9, superficie 7 306 pi².

Taxes municipales: 23,20 \$; taxes scolaires: 28,44 \$.
Total: 51,64 \$.

Flamingo Lakes Dev., 2360, ch. Lucerne, suite 12, Mont-Royal, QC, H3R 2J8

Lot no 17-118, rang 9, superficie 11 254 pi².

Taxes municipales: 28,45 \$; taxes scolaires: 6,61 \$.
Total: 35,06 \$.

Jacques Gagnon, 1650, St-Jean-Baptiste, app. 4, Pointe-aux-Trembles, QC, H1B 5N8

Lot no Bloc A-247, superficie 12 410 pi².

Taxes municipales: 28,45 \$; taxes scolaires: 16,30 \$.
Total: 44,75 \$.

James Levesque, 2154, Guertin, ville St-Laurent, QC, H4L 4E4

Lot no Bloc A-167, superficie 8 957 pi².

Taxes municipales: 322,45 \$; taxes scolaires: 19,68 \$.
Total: 342,13 \$.

M. et Mme Lucien Côté, 6, Cricket Hollow, Kitchener, Ontario.

Lot no Bloc A-160, superficie 11 164 pi².

Taxes municipales: 52,19 \$; taxes scolaires: 3,56 \$.
Total: 55,75 \$.

Bruce Scott, 43, ch. Joliette, St-Félix-de-Valois, QC, J0K 2M0

Lot no 16-58, rang 9, superficie 10 140 pi².

Taxes municipales: 28,45 \$; taxes scolaires: 5,79 \$.
Total: 34,24 \$.

Mme Germaine Dionne, 768, Gardenville, app. 2, Longueuil, QC, J4H 2J1

Lot no Bloc C-149, superficie 7 263 pi².

Taxes municipales: 31,10 \$; taxes scolaires: 1,57 \$.
Total: 32,67 \$.

Alain Trudeau, 134, Martel, Mont-St-Hilaire, QC.

Lot no Bloc D, 142, superficie 7 872 pi².

Taxes municipales: 25,35 \$; taxes scolaires: 4,95 \$.
Total: 30,30 \$.

Daniel Trudeau, 134, Martel, Mont-St-Hilaire, QC, J3H 2X8

Lot no Bloc D-143, superficie 8 852 pi².

Taxes municipales: 26,56 \$; taxes scolaires: 14,41 \$.
Total: 40,97 \$.

Mme Marie Malacket, 2118, St-Georges, St-Jérôme, QC, J7Y 1N3

Lot no 15-187, rang 9, superficie 10 125 pi².

Taxes municipales: 28,45 \$; taxes scolaires: 73,90 \$.
Total: 102,35 \$.

Gérald Burke, 1260, McGregor, app. 107, Montréal, QC.

Lot no 16-203, rang 9, superficie 11 887 pi².

Taxes municipales: 23,20 \$; taxes scolaires: 16,63 \$.
Total: 39,83 \$.

Vincent & Simon Carobene, 120, boul. du Souvenir, Laval-des-Rapides, QC, H7N 5B4

Lot no 12-36, rang 6, superficie 7 500 pi².

Taxes municipales: 247,78 \$; taxes scolaires: 134,52 \$.
Total: 382,30 \$.

Jacques Sweeney, 8075, Maurice-Duplessis, app. 23, Rivière-des-Prairies, QC, H1E 1M6

Lot no 8-10, rang 7, superficie 6 013 pi².

Taxes municipales: 329,43 \$; taxes scolaires: 20,27 \$.
Total: 349,70 \$.

Jean-Marie Gallant *et al.*, Box 315, Geraldton, Ontario.

Lot no 11-25, rang 6, superficie 7 500 pi².

Taxes municipales: 285,50 \$; taxes scolaires: 63,69 \$.
Total: 349,19 \$.

Héliodore Letendre, 5892, Bourdalou, St-Léonard, QC, H1S 1P5

Lot no 11-32, 10-55, rang 6, superficie 7 860 pi².

Taxes municipales: 27,34 \$; taxes scolaires: 9,27 \$.
Total: 36,61 \$.

Paul Brin, 355, parc Georges-Étienne-Cartier, Montréal, QC.

Lot no 10-43, rang 6, superficie 7 875 pi².

Taxes municipales: 27,34 \$; taxes scolaires: 17,83 \$.
Total: 45,17 \$.

Henry Peiron, 633, av. Beaumont, Montréal, QC, H3N 1V7

Lot no 10-77, rang 6, superficie 8 062 pi².

Taxes municipales: 527,92 \$; taxes scolaires: 76,19 \$.
Total: 604,11 \$.

Jocelyn Bélanger, 3981, ch. du Souvenir, app. 11, Cho-medey, ville de Laval, QC, H7W 1A9

Lot no 9-81, rang 6, superficie 7 250 pi².

Taxes municipales: 27,34 \$; taxes scolaires: 6,85 \$.
Total: 34,19 \$.

Lucien Paradis, 852, Grande-Allée, Boisbriand, QC, J7G 1W5

Lot no 9-66, rang 7, superficie 7 189 pi².

Taxes municipales: 27,34 \$.

Gérard Paquette, 9131, 24^e Avenue, ville St-Michel, QC.

Lot no 9-35, rang 6, superficie 7 275 pi².

Taxes municipales: 27,34 \$; taxes scolaires: 17,83 \$.
Total: 45,17 \$.

Mme Pierrette Giard, 1436, boul. des Oblats, Chambly, QC, J3L 2M7

Lot no 8-667 à 670, rang 6, superficie 10 000 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 20,22 \$.
Total: 53,34 \$.

Succ. Robert Léveillé, 2020, Sauvé, app. 2, Montréal, QC, H2B 1A5

Lot no 8-168 à 171, rang 6, superficie 10 000 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 1,57 \$.
Total: 34,69 \$.

Mme Pierrette Giard, 1436, boul. des Oblats, Chambly, QC, J3L 2M7

Lot nos 8-335 à 338, rang 6, superficie 10 000 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 28,11 \$.
Total: 61,23 \$.

Olivier Gagné, 1665, de la Concorde, app. 206, Duvernay, Laval, QC, H7G 2E9

Lot no 7-226 à 229, rang 6, superficie 10 000 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 1,57 \$.
Total: 34,69 \$.

Mme Pierrette Giard, 1436, boul. des Oblats, Chambly, QC, J3L 2M7

Lot no 7-451 à 544, rang 6, superficie 8 137 pi².

Taxes municipales: 30,23 \$; taxes scolaires: 23,70 \$.
Total: 53,93 \$.

Gilles Frégeau, 4410, Berri, Montréal, QC, H2J 2R1

Lot no 7-294 à 298, rang 6, superficie 10 180 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 6,71 \$.
Total: 39,83 \$.

Simon Aimé Yelle, 161, Mariale, Laval-des-Rapides, QC, H7N 3L6

Lot no 7-299 à 302, rang 6, superficie 10 000 pi².

Taxes municipales: 33,12 \$; taxes scolaires: 29,67 \$.
Total: 62,79 \$.

Mlle Ginette Marcoux, 1545, place de l'Etoile, St-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0

Lot no 6-21, rang 5, superficie 10 031 pi²; 6-22, rang 5, superficie 10 014 pi²; 6-20, rang 5, superficie 5 905 pi².

Taxes municipales: 115,51 \$; taxes scolaires: 54,94 \$.
Total: 170,45 \$.

Lakeside Estate Inc., C.P. 45, Lac-Masson, QC, J0T 1L0

Lot no 14-103, rang 3, superficie 11 420 pi².

Taxes municipales: 31,10 \$; taxes scolaires: 13,75 \$.
Total: 44,85 \$.

Mme Éthel Bergin-Renaud, St-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0

Lot no 2A-17, rang 6, superficie 5 373 pi²; 2A-18, rang 6, superficie 9 850 pi².

Taxes municipales: 131,33 \$; taxes scolaires: 58,48 \$.
Total: 189,81 \$.

Yvon Bibeau, 115, montée des Lacs-Boisés, St-Adolphe-d'Howard, QC, J0T 2B0

Lot no 2-6-2, rang 4, superficie 45 170 pi².

Taxes municipales: 514,30 \$; taxes scolaires: 61,07 \$.
Total: 575,37 \$.

Ernest Lapointe, 32, des Bec-Scies, Sept-Îles, QC, G4S 1J8

Lot no 19-33, rang 1, superficie 15 200 pi².

Taxes municipales: 73,38 \$; taxes scolaires: 3,54 \$.
Total: 76,92 \$.

William Leslie Magyer, 222B, 6^e Avenue, ville LaSalle, QC, H8P 2L3

Lots nos 17-57, 18-155, rang 1, superficie 14 306 pi².

Taxes municipales: 67,20 \$.

Decran Gurunian, 12105, rue d'Aigle, Bordeaux, Montréal, QC, H4J 1S6

Lot no 18-133, rang 1, superficie 15 750 pi².

Taxes municipales: 55,73 \$; taxes scolaires: 3,54 \$.
Total: 59,27 \$.

Gérard Tremblay, 2334, Moreau, Montréal, QC, H1W 2M5

Lot no 19-2, rang 1, superficie 17 641 pi².

Taxes municipales: 57,44 \$; taxes scolaires: 23,25 \$.
Total: 80,69 \$.

Mme F. Whelan, 855, Rive-Boisée, Pierrefonds, QC, H8Z 2Y6

Lot no 20-11, rang 1, superficie 13 750 pi².

Taxes municipales: 54,84 \$; taxes scolaires: 196,30 \$.
Total: 251,14 \$.

Mme Marielle Dartt, 1099, Shorecrest, Chomedey, Laval, QC.

Lot no 20-38, rang 1, superficie 14 180 pi².

Taxes municipales: 509,66 \$; taxes scolaires: 33,65 \$.
Total: 543,31 \$.

Lobel Québec Ltd., 8808, Jeanne-Mance, Montréal, QC, H2N 1X4

Lot no 19-105, rang 1, superficie 13 806 pi².

Taxes municipales: 55,73 \$; taxes scolaires: 23,25 \$.
Total: 78,98 \$.

H. Pelletier Mainville, 9008, Berri, Montréal, QC, H2M 1P7

Lot no 19-141, rang 1, superficie 15 750 pi²; 20-120, 19-140, rang 1, superficie 15 750 pi².

Taxes municipales: 104,88 \$; taxes scolaires: 7,08 \$.
Total: 111,96 \$.

Village de Brownsburg

Mrs. Verda Capron

1. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant la partie nord de la subdivision numéro trente du lot originaire numéro huit cent quatorze (814-N., pte 30).

2. Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant la resubdivision numéro un de la subdivision trente et un du lot originaire numéro huit cent quatorze (814-31-1).

Taxes municipales: 453,91 \$.

Raymond Champagne

Lot no pte 818, rang 8.

Borné au nord par la rue St-Antoine, à l'est par G. Montreuil, au sud par Mme Laura Parent à l'ouest par la rue du Couvent, canton de Chatham.

Taxes municipales: 460,25 \$.

Pierre Charlebois

Lot no 814-139, rang 8.

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro cent trente-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quatorze dans le Huitième Rang (814-139, rg 8) aux plan et livre de renvoi officiels du village de Brownsburg.

Taxes municipales: 675,10 \$.

Royal Deslauriers

Lot no pte 754, rang 7.

Borné au nord par la rue Maple, à l'est par Raynald Rochon, au sud par Victor Lafontaine, à l'ouest par la rue St. James, village de Brownsburg.

Taxes municipales: 377,62 \$.

André et Maurice Jarry

Lot no pte 818, rang 8.

Borné au nord par Mme Madeleine Blanchette, à l'est par Alexandre Séguin, au sud par la rue Ste-Marie, à l'ouest Maurice Charlebois, village de Brownsburg.

Taxes municipales: 200,79 \$.

Rolf Nelson

Lot no 815-143, rang 8.

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quinze dans le Huitième Rang (815-143, rg 8) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham, village de Brownsburg.

Taxes municipales: 566,20 \$.

Rolf Nelson

Lots no 754-31-33-34, ptie -51, rang 7

Un emplacement situé à Brownsburg, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant la partie sud du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent cinquante-quatre (ptie S. 754-34), mesurant ledit emplacement environ cinquante pieds (50 pi) de largeur à partir d'un côté au sud de la ligne du lot numéro 754-33 et de l'autre côté au nord, jusqu'où se trouve actuellement construite la salle de vues sur la partie nord du même lot appartenant à Mme A. L. Marchand ou représentants, par toute la profondeur dudit lot 34.

2. Un emplacement situé à Brownsburg, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham comme étant les lots numéros cinquante et un, trente et un, trente-trois (754-31, 33, 51) de la subdivision officielle du lot originaire numéro sept cent cinquante-quatre.

Taxes municipales: 1 771,16 \$.

André Quinty

Lot no ptie 819, rang 8

Borné au nord par la Cie C.X.A., à l'est par Marcel Joly, au sud par la rue St-Antoine, à l'ouest par Florian Giroux, canton de Chatham, village de Brownsburg.

Taxes municipales: 577,23 \$.

Canton de Harrington

Michael R. Burley, 1525, avenue Turcot, Dorval, QC, H9S 1G4

Lot no 8, partie 8B, rang 1

1. Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot numéro huit lettre «B», du Premier Rang (ptie 8B, r. 1), mesurant cent pieds (100 pi) en bordure du lac, cent pieds (100 pi) à l'arrière le long de la route, au nord, soixante-dix pieds (70 pi) du côté est et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) du côté ouest: ce terrain est borné au nord par un chemin privé, au sud par le lac susdit, et à l'est et à l'ouest par la propriété du vendeur.

2. Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot numéro huit, lettre «B», du Premier Rang (ptie 8B, r. 1) mesurant cent pieds (100 pi) le long de la route, cent pieds (100 pi) à l'arrière, quatre-vingts pieds (80 pi) sur la ligne est et soixante pieds (60 pi) sur la ligne ouest: ce terrain est borné au sud par la route, au nord, à l'est par la propriété du vendeur.

3. Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot numéro huit,

lettre «B» du Premier Rang (ptie 8B, r. 1), mesurant cent pieds (100 pi) sur ses lignes sud et nord, quatre-vingt-dix pieds (90 pi) sur sa ligne est et cent seize pieds (116 pi) sur sa ligne ouest: ce terrain est borné au nord par un chemin privé, au sud par le Lac O.K., à l'est par la propriété que l'acheteur a acquise en vertu de l'acte de vente enregistré sous le numéro 96471, et à l'ouest par le reste de la propriété du vendeur.

Taxes municipales: 197,18 \$.

Mrs. Leone Lester, 521, Donegani, app. 2, Pointe-Claire, QC, H9R 2W8

Lot no 10, ptie A, rang 1

Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot numéro 10, lettre A, du Premier Rang (10A, r. 1): ce terrain mesure trente-huit pieds sur sa ligne nord, quatre-vingt-douze pieds sur sa ligne ouest, cent pieds sur sa ligne sud et cent quarante-cinq pieds sur sa ligne sud-est: il est borné au nord par le reste du lot susdit appartenant au vendeur, M. J. Gordon Bennett, à l'ouest par une partie du même lot appartenant à M. Harry White, au sud par la ligne des eaux du lac MacLeod, au sud-est par la route Mc-Andrew, au nord-est par un chemin privé menant à la propriété du vendeur.

Tel qu'enregistré au bureau de la Division d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 78006, le 27 septembre 1954.

Taxes municipales: 186,29 \$.

M. Claude Pierre et dame Bonnie Kelly, R.R. 2, Calumet, QC, J0V 1B0

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Harrington comme étant le lot numéro quinze, lettre «A», dans le Premier Rang (15A, rg 1).

À distraire dudit lot la partie vendue par Neil McRae à Roderick Campbell Jr., suivant acte enregistré à Argenteuil sous le numéro 20767 et décrit comme suit:

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Harrington, comme étant une partie du lot numéro quinze, lettre «A», dans le Premier Rang (ptie 15A, rg 1).

Contenant environ cent huit verges (108) du nord au sud sur la route de Montée, par trente-cinq verges (35) de ladite montée vers l'est. Borné vers l'ouest par ladite route de Montée et de tous les autres côtés par le résidu dudit lot 15A, rg 1, dudit canton. La ligne de division nord est à deux cent trois verges (203) du poteau nord-ouest dudit lot 15A.

Taxes municipales: 548,58 \$.

Alvin Proulx, R.R. 2, Calumet, QC, J0V 1B0

Lot no 16, ptie C, rang 2

Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot seize, lettre «C», du Deuxième Rang (ptie 16-C, r. 2): ce terrain mesure quatre-vingt-cinq pieds (85 pi) d'est en ouest, deux cent quatre-vingt-quatorze pieds (294 pi) du nord au sud, et est bornée à l'est par la route publique et au nord, au sud et à l'ouest par le reste de la propriété de M. William Proulx, le présent vendeur; le coin sud-est de la propriété vendue par les présentes est situé à six cent dix-huit pieds (618 pi) au nord de la ligne de division du rang 1 et du rang 2, cette mesure étant prise le long du côté ouest de ladite route.

Taxes municipales: 245,99 \$; taxes scolaires: 120,40 \$.
Total: 366,39 \$.

Paul Ménard, 350, Niekstead Ave., North Bay, Ont.

Lot no 10-26, rg 2

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 10-6 chemin, vers le sud-est par le lot 10-27, vers le sud-ouest par le lac des Esclaves, vers le nord-ouest par le lot 10-25; mesurant deux chaînes et cinquante-sept centièmes (2,57 ch) au nord-est, deux chaînes et cinquante-deux centièmes (2,52 ch) au sud-est, trois chaînes et huit centièmes (3,08 ch) au nord-ouest; contenant en superficie cinquante-six centièmes d'acre (0,56 ac).

Taxes municipales: 272,39 \$.

René Bonneville, 3426, Beaucourt, Montréal-Nord, QC

Lot no 10-20, rg 2

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 10-21, vers le sud-est par le lac des Esclaves, vers le sud-ouest par le lot 10-19, vers le nord-ouest par le lot 10-6 chemin; mesurant une chaîne et soixante et un centièmes (1,61 ch) au nord-est, une chaîne et quatre-vingt-dix centièmes (1,90 ch) au sud-ouest, deux chaînes et cinq centièmes (2,05 ch) au nord-ouest; contenant en superficie trente-six centièmes d'acre.

Taxes municipales: 194,61 \$.

Bonnie Lee Smith in trust, 5817, chemin Côte-St-Luc, Hampstead, QC, H3X 2G2

Lot no 2, ptie A, rang 4

Un lot de terrain situé à Lost-River, comté d'Argenteuil, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, comté d'Argenteuil comme étant la partie est du lot deux, lettre «A», rang quatre (ptie E. 2-A, r. IV): ce terrain, de configuration irrégulière, mesure environ mille quatre cent vingt-cinq pieds (1 425 pi) de front sur sa ligne nord, en suivant la route, mille deux cent quatre-vingts pieds (1 280 pi) à l'arrière sur sa ligne sud, deux mille six cents pieds (2 600 pi) d'un côté sur sa ligne est, et de l'autre côté sur sa ligne ouest qui est une ligne brisée, mille sept cent soixante-cinq pieds (1 765 pi), quatre cent quatre-vingts

pieds (480 pi) et environ six cent quinze pieds (615 pi), cette dernière mesure étant prise le long d'un chemin privé: ce terrain mesure quatre-vingts acres (80 acres), en mesures anglaises et plus ou moins, et est borné de front au nord par la route, à l'arrière au sud par le lot 2-B du rang Quatre, du même cadastre, et à l'est par le lot 1-A rang 4 dudit cadastre, et à l'ouest par le reste dudit lot 2-A demeurant la propriété de M. Henry Ebner ou ses représentants et en partie par un chemin privé existant actuellement.

Taxes municipales: 100,11 \$; taxes scolaires: 49,29 \$.
Total: 149,40 \$.

Paul Webb, 12200, boul. Pierrefonds, app. 205, Pierrefonds, QC, H9A 2X7

Un terrain situé dans la municipalité de Lost River, comté d'Argenteuil, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, comté d'Argenteuil, comme étant une partie des lots trois, lettre A, et deux, lettre A du Quatrième Rang (ptie 3A et 2A, r. IV) et donnant sur la route située sur la ligne de division des rangs IV et V dudit cadastre: ce terrain mesure quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) sur sa ligne nord-ouest, soixante-dix pieds (70 pi) sur sa ligne sud-ouest qui passe sur le «Blue Lake», cent quarante-neuf pieds (149 pi) sur sa ligne sud-est et contient sept mille trois cent vingt pieds carrés (7 320 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins; il est borné de front au nord et au nord-est par la route, à l'arrière au sud-ouest par le lac (Blue Lake), d'un côté au nord-ouest par une autre partie dudit lot 3A, rang IV et de l'autre côté au sud-est par une partie dudit lot 3A, rang IV et par une partie dudit lot 2A, rang IV.

La plus grande partie de ce terrain constitue une partie dudit lot 3A, rang IV, et sa partie est, qui représente un triangle formé par la route tournant vers les lignes est et ouest du lot 2A sur une distance d'environ soixante-quinze pieds (75 pi) à l'écart de la route, et la ligne sud-est qui rejoint ces deux lignes et mesure elle-même environ cent douze pieds (112 pi), constitue une partie dudit lot 2A du rang IV.

Taxes municipales: 31,18 \$; taxes scolaires: 154,73 \$.
Total: 185,91 \$.

George Barry Webster, 5055, boul. Sources, app. 322, Pierrefonds, QC, H9A 2X7

Un lot connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant une partie du lot originaire trois, lettre «B» du rang cinq (ptie 3B, r. V).

Ce terrain mesure cent huit pieds (108 pi) sur sa ligne sud-est, quatre-vingt-quinze pieds (95 pi) sur sa ligne nord-ouest, deux cent huit pieds (208 pi) sur sa ligne nord-est, cent quatre-vingt-trois pieds (183 pi) sur sa ligne sud-ouest, et contient 19 500 pieds carrés, en mesures anglaises et plus ou moins.

Il est borné de front au sud-est par la route 3B-10, des mêmes rang et cadastre, à l'arrière au nord-ouest par une autre partie dudit lot 3B qui appartient à M. Anderson Wylie, d'un côté au nord-est par une autre partie du lot 3B appartenant à M. Patrick Sharrock ou ses représentants et de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot 3B appartenant à Jean Huppée.

Taxes municipales: 6,71 \$: taxes scolaires: 15,55 \$. Total: 22,26 \$.

José G. Claudio, 31, Lajeunesse, Pont-Viau, Laval, QC, H7G 2Z4

Un emplacement situé à Lost River, sur le lac Rond, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre B (ptie 4B), dans le Cinquième Rang au plan et livre de renvoi officiels du canton Harrington, comté d'Argenteuil, mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur dans ses lignes nord et sud par cent quatre-vingts pieds (180 pi) de profondeur dans sa ligne est et cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) dans sa ligne ouest contenant une superficie de quatorze mille sept cents pieds carrés (14 700 pi²).

Ledit emplacement est borné au nord par la rue 4B-7 dudit canton, dudit rang, au sud par la Lost River dans ses lignes est et ouest, par d'autres parties du lot 4B. Le point de rencontre de ses lignes nord et ouest est situé à trois cent huit pieds (308 pi) de la ligne de division des lots originaux quatre B et trois B (4B et 3B) dudit rang dudit cadastre, ladite mesure étant prise le long de la ligne sud de la rue 4B-7.

Le point de rencontre des lignes sud et ouest est situé à deux cent quarante-huit pieds (248 pi) de la ligne de division entre les lots quatre B et trois B (4B et 3B) ladite distance ayant été prise le long de la Lost River.

Ledit emplacement avait été désigné entre Henry Ebner, l'auteur et M. Vadlamudy, comme étant le lot numéro cent vingt (120) non enregistré.

Taxes municipales: 109,12 \$: taxes scolaires: 22,70 \$. Total: 131,82 \$.

William Herlihy, 1411, Fort, app. 2007, Montréal, H3H 2N7

Un emplacement situé dans la municipalité du canton de Harrington connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de ce canton comme étant la resubdivision trente et un de la subdivision deux du lot originaire neuf, lettre «A», (9A-2-31) du Cinquième Rang (r. V).

Ce terrain contient 19 861 pieds carrés, en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 423,49 \$: taxes scolaires: 93,26 \$. Total: 516,75 \$.

Robert Lowe, 78, Braemar Drive, Apt. 106, Bramelea, Ont., L6T 2M2

Une certaine partie de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, comme étant le lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatorze, lettre «C», du Cinquième Rang (14C-15, r. 5) et contenant quatorze mille quatre cents pieds carrés (14 400 pi²).

Taxes municipales: 72,12 \$.

Robert Henzie, Huron Road, R.R. 2, Calumet, QC, J0V 1B0

Un terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, comté d'Argenteuil, comme étant la subdivision numéro sept du lot originaire numéro quatorze, lettre «C», du Cinquième Rang (14C-7 r. 5), mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur sur deux cents pieds (200 pi) de profondeur et contenant quatorze mille pieds carrés (14 000 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 122,48 \$.

Victor Domanski, 5623, av. Verdun, Verdun, QC, H4H 1L3

Une parcelle de terrain située dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton susdit comme étant le lot numéro quarante-neuf du lot originaire numéro quinze (15-49) du Cinquième Rang, et contenant au total quatorze mille pieds carrés (14 000 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 15,09 \$: taxes scolaires: 7,87 \$. Total: 22,96 \$.

Mrs. Hylda Livesey, 425, Rathburn, Rd., Apt. 15, Etobicoke, Toronto, Ont.

Un terrain situé dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi de ce canton comme étant la subdivision seize du lot originaire numéro quinze (15-16) du Cinquième Rang, et contenant au total seize mille quatre cents pieds carrés (16 400 pi²) en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 154,28 \$: taxes scolaires: 31,09 \$. Total: 185,37 \$.

Girolamo, Giorgi, c/o Bank of Nova Scotia, Gardiner St., Kingston, Ont. Att: M. Shlbwell

Un terrain situé dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, connu et désigné sur le plan et dans le livre officiel de ce canton comme étant le lot numéro quatre-vingt-quatre du lot originaire quatorze lettre «C», (14C-84) du Cinquième Rang, et contenant au total soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix pieds carrés (74 490 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Richard Krczal, 4910, av. O'Bryan, Montréal, QC, H4V 2A5

1. Une parcelle de terrain située dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant les lots numéros quatre-vingt-huit du lot originaire numéro quatorze, lettre «C» (14C-88) du Cinquième Rang, et contenant au total quatre-vingt-dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-onze pieds carrés (98 491 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

2. Trois (3) lots de terrain situés dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, Cinquième Rang, connus et désignés comme suit:

a) Le lot numéro cent dix-neuf du lot originaire numéro quinze (15-119) d'après le plan officiel et le livre de renvoi du canton de Harrington, ayant au total sept cent vingt-quatre pieds carrés (724 pi²) le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

b) Le lot numéro cent vingt du lot originaire numéro quinze (15-120) d'après le plan officiel et le livre de renvoi du canton de Harrington, ayant au total quatre-vingt-trois mille cinquante-sept pieds carrés (83 057 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

c) Le lot numéro quatre-vingt-neuf du lot originaire numéro quatorze, lettre «C» (14C-89) d'après le plan officiel et livre de renvoi du canton de Harrington, ayant au total treize mille cent soixante-dix-huit pieds carrés (13 178 pi²), le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 139,17 \$.

Pierre L. Corbeil, 2, boul. St-Charles, Beaconsfield, QC, H9W 2W9

Un emplacement situé dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant le lot numéro trente-neuf du lot originaire numéro quinze (15-39) du Cinquième Rang, et ayant au total 13 790 pieds carrés, en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 401,55 \$.

Fernand Lemay, 902, rue Victoria, Saint-Lambert, QC, J4R 1N9

Une parcelle de terrain située dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil (Québec), donnant sur l'avenue Green Lake connue comme étant les subdivisions trente-huit, trente-neuf, quarante et quarante et un du lot numéro onze B (11B-38, 39, 40 et 41) du Neuvième Rang et les subdivisions soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze et soixante-treize du lot onze A (11A-70, 71, 72 et 73) du Huitième Rang, d'après le plan officiel et le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 120,78 \$; taxes scolaires: 163,09 \$. Total: 283,87 \$.

Jaroslav Krivak, 83, rue Ste-Catherine, Montréal, QC, J6J 2R8

Une parcelle de terrain faisant partie du lot numéro vingt (ptie 20) du rang Huit (8) du canton de Harrington, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton: elle mesure cent vingt-cinq pieds de largeur du nord au sud et cent soixante-quinze pieds de profondeur d'ouest en est, et est bornée à l'ouest par la route, au nord par le rang Neuf, à l'est et au sud par le reste de ce lot.

Taxes municipales: 18,27 \$.

J. D. Bruce, 3486, Hilaire, Laval, QC, H7P 2J1

Une certaine parcelle de terrain de configuration irrégulière connue et désignée sur le cadastre officiel du canton de Harrington comme étant une partie du lot numéro six, lettre A du Neuvième Rang (ptie 6A, r. 9); elle mesure huit cents pieds (800 pi) sur sa ligne nord, en cercle autour de la route, quatre cent cinquante-cinq pieds (455 pi) sur sa ligne est, sur sa ligne sud, six cent soixante-seize pieds (676 pi), et sur sa ligne ouest, cinquante pieds (50 pi), le tout en mesures anglaises et plus ou moins. Ce terrain est borné comme suit: au nord par une route connue par les parties, à l'est, en partie par ladite route et en partie par le reste dudit lot 6A, rang IX, appartenant à M. Oliver Purcell; à l'ouest par le reste dudit lot 6A, rg IX appartenant à M. Oliver Purcell; au sud, par la partie correspondante du lot numéro 6B dudit Neuvième Rang (6B, R. IX) appartenant à M. Thomas A. Parker ou ses représentants.

Taxes municipales: 102,54 \$; taxes scolaires: 120,40 \$. Total: 222,94 \$.

Urpo Tapio Vesivalo, 6030, Westbury, Montréal, QC, H3W 2W9

Certains lots de terrain situés dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil (Québec), connus et désignés comme étant les subdivisions vingt-quatre et vingt-cinq du lot douze B (12B-24 et 25) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton: ces terrains contiennent dix-neuf mille neuf cent cinquante pieds carrés (19 950 pi²), dont les subdivisions et la superficie ont été démontrées sur un plan de subdivision proposé portant les numéros 5500 et 5501.

Taxes municipales: 194,61 \$; taxes scolaires: 44,41 \$. Total: 239,02 \$.

Holiday Development Corp., adresse inconnue

Lot no	Rang	Taxes municipales
15-36-37	9	31,49 \$
15-34-35-15-14-38	9	29,71
15-17-16	9	40,28
15-32-33	9	26,23
15-23-31, 15-10	9, 8	54,31
15-18-19-20-21, 15-12	9, 8	35,01

Mr. et Mrs. Douglas Morrison, R.R. 2, Calumet, QC, J0V 1B0

Deux parcelles de terrain connues et désignées sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant partie du lot numéro vingt-deux lettre «C», du deuxième rang du canton de Harrington, situées au coin extrême sud-est dudit lot et décrites plus en détail de la façon suivante:

a) La première parcelle mesure au total mille cinq cent quarante sept pieds (1 547 pi) dans sa ligne nord bornée en partie par le résidu de la propriété du vendeur et en partie par la parcelle de terrain décrite ci-après, sept cent cinquante-quatre pieds (754 pi) dans sa ligne est bornée par le lot 21B desdits rang et cadastre, neuf cent quatre-vingt-dix-sept pieds (997 pi) dans sa ligne sud; bornée par le lot 22A du Premier Rang dudit canton et sept cent quatre-vingt-treize pieds (793 pi) dans sa ligne sud-ouest bornée par le chemin Rivington.

b) La deuxième parcelle de terrain mesure cinquante pieds (50 pi) dans ses lignes nord et sud et cent cinquante-cinq pieds (155 pi) dans ses lignes est et ouest et est bornée au nord, à l'est et à l'ouest par le résidu de la propriété du vendeur et au sud par la parcelle de terrain décrite ci-dessus;

* Le coin sud-est de la parcelle de terrain décrite à l'alinéa «B» est situé à quatre cent quatre-vingt-douze pieds (492') à l'ouest d'un point situé sur la ligne de division des lots 21B et 22C du Deuxième Rang dudit canton, lequel point étant lui-même situé à sept cent cinquante-quatre pieds (754 pi), mesurés en longeant ladite ligne de division, au nord de la ligne de division des Premier et Deuxième Rangs dudit cadastre. En mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 254,17 \$.

Gilles Tremblay, R.R. 2, Arundel, QC, J0T 1A0

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot trois, lettre «A», dans le rang Quatre (ptie 3A, rg IV) aux plan et livre de renvoi officiels du canton Harrington.

De forme rectangulaire, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) de profondeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est.

Borné en front au nord-ouest par un chemin privé, en arrière au sud-est par une autre partie dudit lot 3A, d'un côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot 3A, appartenant à Alexandre J. Mackenzie et de l'autre côté au nord-est par une autre partie dudit lot 3A, appartenant à Michel Lamontagne.

2. Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot originaire trois lettre «A» dans le rang Quatre (ptie 3A, rg IV) au cadastre officiel du canton Harrington, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et au sud-est par cent quatre-vingt-quinze pieds (195 pi) de profondeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest,

mesures anglaises et plus ou moins, borné en front au nord-ouest par un chemin privé, au sud-est et au nord-est par d'autres parties dudit lot 3A et au sud-ouest par une autre partie dudit lot 3A appartenant à Gilles Tremblay.

Taxes municipales: 163,31 \$.

Vincenzo Di Michele, 4918, Mayfair, Montréal, H4V 2E7

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot originaire trois lettre «A» (ptie 3A) dans le rang Quatre (Rg IV) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Harrington.

Mesurant deux cent pieds (200 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par des profondeurs de cent soixante-quinze pieds (175 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Borné en front au nord-ouest par un chemin privé en arrière au sud-est par d'autres parties dudit lot 3A, appartenant à Jean Desautels, et Marcel Courtemanche, d'un côté au nord-est par une autre partie dudit lot 3A, appartenant à un M. Hulme et de l'autre côté au sud-ouest par une autre partie dudit lot 3A, appartenant à Joseph D. Goodwill ou représentants.

Cedit emplacement apparaît de plus comme les terrains nos 94 et 95 sur un plan projet préparé par le vendeur et connu des acquéreurs.

Taxes municipales: 211,15 \$; taxes scolaires: 275,06 \$. Total: 486,21 \$.

Merton Macdonald, 273, Hall Drive, Brownsburg, QC, J0V 1A0

Une certaine parcelle de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant partie du lot numéro dix lettre «A» du Cinquième Rang (ptie 10A, rg 5), mesurant cent dix pieds (110 pi) dans sa ligne nord, cent pieds (100 pi) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord et à l'ouest par la propriété de John B. Johnson ou ses représentants et à l'est et à l'ouest par un chemin privé de vingt-six pieds de largeur. Le coin nord-est est situé en face de ladite route, en un point situé à deux cent trente pieds (230 pi) au sud du coin sud-ouest de la propriété acquise par Robert B. Gray en vertu d'un acte enregistré sous le numéro 89018.

Taxes municipales: 102,36 \$.

Mrs. Nuala Myles Martin, 8809, Paquette, Lasalle, QC, H8R 2T8

Un lot de terrain situé dans le dixième rang du canton de Harrington, faisant partie du lot connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton par le numéro neuf (ptie 9), mesurant trois cent trente-neuf pieds (339') dans ses lignes est et ouest sur une profondeur totale allant du chemin public à la ligne de division des lots huit et neuf, soit approximativement sept cent quarante-six pieds (746 pi).

Ce terrain est borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par la ligne de division des lots huit et neuf, au nord par la parcelle de terrain vendue à J. Clayton, et au sud par une autre parcelle de terrain dudit lot neuf, propriété du vendeur.

Taxes municipales: 363,82 \$.

Coradon Holdings, a/s Stephan Hart, 1200, McGill College, Montréal, QC, H3B 4G7

Certaines parcelles de terrain connues et désignées sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington comme étant des parties des lots originaires numéros onze lettre «A», et douze lettre «A», du Huitième Rang (pties 11A, pties 12A, r. 8) et décrites comme suit:

a) Ptie 11A, rg 8, ayant une largeur perpendiculaire de cinquante pieds sur une profondeur approximative de quatre-vingt-quatorze pieds dans sa ligne nord-ouest et de environ soixante-dix pieds dans sa ligne sud-est, et bornée en front au sud-ouest par une partie du lot douze lettre A du Huitième Rang, à l'arrière au nord-est par le lac, du côté nord-ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot onze lettre A (numéro non officiel 1052B) et du côté sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot onze lettre A (numéro non officiel 1053B). La partie du lot onze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel 1053A.

b) Ptie 11A, rg 8, ayant une largeur perpendiculaire de cinquante pieds sur une profondeur approximative de soixante-dix pieds dans sa ligne nord-ouest et quarante-huit pieds dans sa ligne sud-est et bornée en front au sud-ouest par une partie du lot douze lettre A du Huitième Rang, à l'arrière au nord-est par le lac, du côté nord-ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot onze lettre A (numéro non officiel 1053A) et du côté sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot onze lettre A (numéro non officiel 1054). La partie du lot onze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel 1053B.

c) Ptie 11A, rg 8, mesurant approximativement en largeur le long de sa ligne ouest cent quatre-vingt-douze pieds et dans sa ligne sud-ouest vingt-huit pieds sur une profondeur de quarante-huit pieds dans sa ligne nord-ouest et de cent cinq pieds dans sa ligne sud-est, et bornée en front à l'ouest par une partie du lot douze lettre A du Huitième Rang, au sud-ouest par le chemin public, à l'arrière au nord-est par le lac, du côté nord-ouest par une autre partie du lot onze lettre A (numéro non officiel 1053B) et du côté sud-est par la subdivision un du lot onze lettre A. La partie du lot onze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel numéro 1054.

d) Ptie 12A, rg 8, mesurant cinquante pieds de largeur sur une profondeur approximative de cent cinquante pieds dans sa ligne nord-ouest et de cent dix-huit pieds dans sa

ligne sud-est, et bornée en front au sud-ouest par le chemin public, à l'arrière à l'est par une partie du lot onze lettre A du Huitième Rang, du côté nord-ouest en partie par une autre partie du lot douze lettre A (numéro non officiel 1052B) et en partie par une rue, et du côté sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot douze lettre A (numéro non officiel 1053B). La partie du lot douze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel numéro 1053A.

e) Ptie 12A, rg 8, mesurant cinquante pieds de largeur sur une profondeur approximative de cent dix-huit pieds dans sa ligne nord-ouest et de soixante-dix-huit pieds dans sa ligne sud-est, et bornée au sud-ouest par le chemin public, à l'est par une partie du lot onze A du Huitième Rang, du côté nord-ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot douze lettre A (numéro non officiel 1053A) et du côté sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot douze lettre A (numéro non officiel 1054). La partie du lot douze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel numéro 1053B.

f) Ptie 12A, rg 8, mesurant approximativement cent soixante-huit pieds de largeur en bordure du chemin public, cent quatre-vingt-douze pieds dans sa ligne est et soixante-dix-huit pieds dans sa ligne nord-ouest, et bornée en front à l'ouest et au sud-ouest par le chemin public, à l'arrière à l'est par une partie du résidu non subdivisé du lot onze lettre A du Huitième Rang et au nord-ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot douze lettre A (numéro non officiel 1053B). La partie du lot douze lettre A décrite ci-dessus constitue une partie du lot non officiel 1054.

Taxes municipales: 151,82 \$.

Coradon Holdings

Lot no 12A-33, rang 8

Subdivision trente-trois du lot douze lettre A (12A-33) du Huitième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 63,96 \$: taxes scolaires (P.): 121,27 \$: (C.): 18,98 \$. Total: 204,21 \$.

Coradon Holdings

Lot no 11B-29 et 30, rang 9

Subdivisions vingt-neuf et trente du lot onze lettre B (11B-29 et 30) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 68,93 \$.

Coradon Holdings

Lot no 12B-14 et 15, rang 9

Subdivisions quatorze et quinze du lot douze lettre B (12B-14 et 15) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 73,83 \$: taxes scolaires (P.): 27,31 \$: (C.): 8,10 \$. Total: 109,24 \$.

Coradon Holdings

Lot no 12A-44-45, rang 9

Subdivisions quarante-quatre et quarante-cinq du lot douze lettre A (12A-44, 45) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 59,06 \$; taxes scolaires (P.): 27,37 \$; (C.): 266,26 \$. Total: 352,69 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14B-9-10-11, rang 9

Subdivisions neuf, dix et onze du lot quatorze lettre B (14B-9, 10 et 11) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington.

Taxes municipales: 44,28 \$; taxes scolaires (P.): 38,93 \$; (C.): 27,16 \$. Total: 110,37 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B-88, 89, 90, 91, rang 9

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, mesurant approximativement quatre cent soixante-dix pieds de largeur en front en bordure d'une rue constituant la subdivision quinze du lot quatorze lettre B et le prolongement de la subdivision quinze du lot quatorze lettre B (Avenue Mountain View) et quatre cent dix-sept pieds de largeur à l'arrière, sur une profondeur de cent pieds dans ligne latérale sud et d'environ quatre-vingt-quinze pieds dans sa ligne latérale nord-est, et bornée en front à l'ouest et au nord-ouest par ladite rue (Avenue Mountain View), à l'arrière à l'est et au sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (numéros non officiels 269, 270, 271, 272, 273, 274, 275, 276), du côté sud par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (numéro non officiel 5035) et du côté nord-est par une rue projetée.

La partie du lot quatorze lettre B décrite ci-dessus constitue les lots non officiels numéros 88, 89, 90 et 91 sur ledit plan.

Lot no 14 ptie B-87, rang 9

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du neuvième rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, de forme irrégulière, mesurant approximativement soixante pieds de largeur en front, cinquante pieds de largeur à l'arrière sur une profondeur de cent pieds dans sa ligne latérale sud-ouest, de trente-huit pieds dans sa ligne latérale nord et quatre-vingts pieds dans sa ligne latérale nord-est, et bornée en front à l'ouest par une rue constituant le prolongement de la subdivision quinze du lot quatorze lettre B (Avenue Mountain View), à l'arrière au sud-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (numéro non officiel 277), du côté sud-ouest par une rue projetée et du côté nord par le lot quatorze lettre A du Neuvième

Rang et au nord-est par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (partie du numéro non officiel 86). La partie du lot quatorze lettre B décrite ci-dessus constitue le lot non officiel numéro 87 sur ledit plan.

Taxes municipales: 107,40 \$; taxes scolaires (C.): 46,50 \$. Total: 153,90 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B-269-270, rang 9

Une certaine parcelle de terrain située dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, QC, formant partie de la partie non subdivisée du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100' et bornée à l'est par une autre partie du lot quatorze lettre B étant la route publique (Chemin Whites) et au sud par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B connu comme étant le numéro non officiel 268 sur le plan mentionné ci-après, à l'ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B et au nord par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B connu comme étant le numéro non officiel 271 sur ledit plan.

La parcelle de terrain décrite ci-dessus porte les numéros non officiels 269 et 270 sur un plan tracé par Maurice Gaudreault, arpenteur-géomètre, en date du sept juillet mil neuf cent cinquante-neuf et révisé le vingt-six avril mil neuf cent soixante. En mesures anglaises et plus ou moins. Taxes municipales: 49,06 \$; taxes scolaires (P.): 11,77 \$; taxes scolaires (C.): 95,43 \$. Total: 156,26 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur la plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, mesurant cent cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur et bornée en front à l'est par une rue projetée, à l'arrière à l'ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze (numéros non officiels 5061, 5062 et un autre lot), du côté nord par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze (numéro non officiel 5065) et du côté sud par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B.

Taxes municipales: 19,06 \$; taxes scolaires (C.): 15,53 \$. Total: 34,59 \$.

Coradon Holdings

Lot no 13 ptie A-4000, 4001 et 4002, rang 9

Une certaine parcelle de terrain située dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, QC, formant partie de la partie non subdivisée du lot treize lettre A (ptie 13A) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de ren-

voit du canton de Harrington, mesurant cent cinquante-deux pieds (152 pi) dans sa ligne nord-est, cent trente pieds (130 pi) dans sa ligne sud et soixante-sept pieds et quatre dixième (67,4 pi) dans sa ligne nord-ouest et bornée au nord-est par une autre partie du lot treize lettre A étant le chemin public, au sud par une autre partie du résidu non subdivisé du lot treize lettre A connu comme étant le numéro non officiel 4003 sur le plan mentionné ci-après, au nord-ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot treize lettre A et à l'ouest par le lac Vert.

La parcelle de terrain décrite ci-dessus porte les numéros non officiels 4000, 4001 et 4002.

Taxes municipales: 186,29 \$; taxes scolaires (P.): 15,53 \$; taxes scolaires (C.): 120,78 \$. Total: 322,60 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B-50-51, rang 9

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, de forme irrégulière, mesurant environ quatre-vingt-deux pieds à son extrémité sud, deux cent dix pieds du côté est sur une largeur irrégulière formée par le chemin public, et bornée à l'extrémité sud par une rue (subdivision un du lot quatorze lettre B), à l'extrémité nord par le chemin public, du côté est par le lot treize lettre B du Neuvième Rang et du côté ouest par le chemin public.

Ladite partie du lot quatorze lettre B porte les numéros non officiels 50 et 51 sur ledit plan.

Taxes municipales: 49,25 \$; taxes scolaires (C.): 31,07 \$. Total: 80,32 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B-5086, 5087, rang 9

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, mesurant en largeur, en bordure d'une rue constituant le prolongement de la subdivision quinze dudit lot quatorze lettre B, environ deux cent pieds sur une profondeur approximative de deux cent quatre-vingt pieds dans sa ligne nord en bordure d'une rue projetée et quatre cent cinquante pieds dans sa ligne sud en bordure d'une autre rue projetée et bornée en front à l'est par une rue (subdivision quinze du lot quatorze lettre B), à l'arrière à l'ouest par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B, du côté sud par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre

B (une rue projetée) et du côté nord par une autre partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (une rue projetée). Sauf, à distraire, la partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington vendu par le vendeur à Gilbert Gravel en vertu d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 115423. La partie du lot quatorze lettre B vendue par les présentes porte les numéros non officiels 5086, 5087.

Taxes municipales: 19,10 \$; taxes scolaires (C.): 15,53 \$. Total: 34,63 \$.

Coradon Holdings

Lot no 14 ptie B, rang 9

Partie du résidu non subdivisé du lot quatorze lettre B (ptie 14B) du Neuvième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Harrington, mesurant approximativement cent quarante-cinq pieds de front en bordure d'une rue formant le prolongement de la subdivision quinze dudit lot quatorze lettre B, approximativement cent soixante-cinq pieds dans sa ligne ouest à l'arrière, approximativement cent quarante pieds dans sa ligne sud et approximativement deux cent dix pieds dans sa ligne nord, et bornée en front à l'est par une rue (le prolongement de la subdivision quinze dudit lot quatorze lettre B), à l'arrière à l'ouest par une autre partie du résidu non subdivisé dudit lot quatorze lettre B (numéro non officiel 1 5102), du côté sud par une autre partie du résidu non subdivisé dudit lot quatorze lettre B (une rue projetée) et du côté nord par le lot quatorze lettre A du Neuvième Rang.

Ladite partie du lot quatorze lettre B porte les numéros non officiels 5099, 5100 et 5101 sur ledit plan.

Taxes municipales: 14,03 \$; taxes scolaires (C.): 15,53 \$. Total: 29,56 \$.

Stanford Investment Ltd., c/o Stephen Hart, 1200, McGill College, Montréal, H3B 4G7

Un certain emplacement dans le canton de Harrington, comté d'Argenteuil, en bordure du chemin White's et décrit plus particulièrement de la façon suivante: subdivisions numéros quatre-vingt-treize, quatre-vingt-quatorze, quatre-vingt-quinze, quatre-vingt-seize du lot originaire numéro 13 lettre B, rang 9 (13B-93, 94, 95, 96, R. 9).

Taxes municipales: 143,32 \$; taxes scolaires (P.): 26,22 \$; taxes scolaires (C.): 120,78 \$. Total: 290,32 \$.

Municipalité de Wentworth-Nord

Noms	Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Goddard, Georges	11A-100 à 125, rg 10			3,00 \$
Goddard, Georges Isaac	11A-149 à 153, 11A-202 à 208, rg. 10	163,87 \$	341,07 \$	504,94
Stewart, M. A.	11A-154, 11A-155, 11A-200, 11A-201, rg 10	67,34		67,34
Massey, M. et Mme	11A-156, 157, 11A-198, 199, rg 10	67,34	183,97	251,31
Walker, Alexander Scott	11A-209, rg 10	9,43		9,43
Hodina, Albert	11A-210, 211, rg 10	9,43	56,80	66,23
Goddard, Georges Isaac	11A-49, rg 10	9,43	4,09	13,52
Goddard, Georges Isaac	11A-67 à 69-76, rg 10	9,43	66,26	75,69
Welch, Harlow	11A-16, rg 10	273,26		273,26
Goddard, Georges Isaac	11A-9 à 12, 17-18, rg 10	9,43	139,21	148,64
Labranche, Jean	11A-13, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges Isaac	11A-22-23-24, rg 10	9,43	24,74	34,17
Goddard, Georges Isaac	11A-29-30, rg 10	9,43	4,09	13,52
Neville, Charles	11A-1, rg 10	9,43	4,19	13,62
Jus, Sarah	11A-1, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges Isaac	11A-3 à 7, rg 10	9,43	30,62	40,05
Goddard, Georges Isaac	11A-119, rg 10	9,43	181,17	190,60
McNeil, Ellen	11A-120-121, rg 10	9,43		9,43
Hard, Réginald Joseph	11A-122, rg 10	9,43	4,19	13,62
Kent, Isabella	11A-123, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-112, rg 10	9,43	2,21	11,64
Goddard, Georges Isaac	11A-107 à 111-113, rg 10	31,05	657,38	688,43
Bolc, Charles	11A-106, rg 10	28,74	10,81	39,55
Graumann, Ernest R.	11A-105, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-114, rg 10	9,43	23,45	32,88
Duquette, Alberta, Mlle	11A-101-102-103, 11A-115-116- 117-118, rg 10	15,86	180,32	196,18
Goddard, Georges Isaac	11A-126-127, rg 10	9,43	195,52	204,95
Jacks, Louis C.	11A-128, rg 10	9,43	3,40	12,83
Neville, Charles	11A-129, rg 10	9,43	3,40	12,83
Goddard, Georges I.	11A-130-131, rg 10	9,43	14,81	24,24
Neville, Charles	11A-135-136, rg 10	9,43	7,84	17,27
Paquette, M.A. Kelly Mme	11A-137, rg 10	9,43	1,43	10,86
Paquette, M.J. Mathews, Mme	11A-138, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges I.	11A-139, rg 10	9,43	36,69	46,12
Martin, Kingdoe Harry	11A-426, rg 10	9,43	44,86	54,29
Goddard, Georges I.	11A-425, rg 10	9,43	1,83	11,26
Neville, Charles	11A-424, rg 10	9,43	1,43	10,86
Dumuegan, Margaret Mme.	11A-423, rg 10	9,43	1,43	10,86
Goddard, Georges I.	11A-422, rg 10	9,43	1,83	11,26
Neville, Charles	11A-421-440, rg 10	9,43	4,19	13,62
Goddard, Georges I.	11A-436, rg 10	9,43	4,73	14,16
Smith, David	11A-435, rg 10	9,43		9,43
Mills, Magie	11A-434, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-433, rg 10	9,43	2,21	11,64
Goddard, Georges I.	11A-427-428, 431-432, rg 10	9,43	10,66	20,09
Goddard, Georges I.	11A-429, rg 10	9,43	1,13	10,56
Hodina, Albert	11A-210-211, rg 10	9,43	56,80	66,23
Walker, Alexander Scott	11A-209, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges I.	11A-149 à 153, 202 à 208, rg 10	137,77	341,07	478,84
Stewart, M. A.	11A-154-155, 200-201, rg 10	67,34		67,34
F.B.R.D.W. Corp.	11A-144 à 147, rg 10	9,43	36,50	45,93
Neville, Charles	11A-142-143, rg 10	9,43	3,82	13,25
Burnett, John	11A-299-300-301, 11A-304 à 314, rg 10	22,29	47,20	69,49
Ferguson, G.M.	11A-315, rg 10	9,43		9,43
Smith, Fred	11A-316, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges I.	11A-318, rg 10	9,43	4,73	14,16
Neville, Charles	11A-319-320, rg 10	9,43	3,93	13,36
Goddard, Georges I.	11A-323-324, rg 10	9,43	1,13	10,56

Noms	Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Goddard, Georges I.	11A-282-283-284, rg 10	9,43 \$	5,47 \$	14,90 \$
Goddard, Georges I.	11A-297-298, rg 10	9,43	62,73	72,16
Burnett, John E.	11A-244 à 250, rg 10	9,43	38,68	48,11
Goddard, Georges I.	11A-217, rg 10	9,43	19,94	29,37
Burnett, John	11A-213 à 216, 218 à 232, 234 à 241, 252 à 280, rg 10	93,08	358,65	451,73
Neville, Charles	11A-444 à 446, 474 à 477, rg 10	15,86	8,40	24,26
Baxter, Percival	11A-478, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-479, rg 10	9,43	4,19	13,62
Neville, Charles	11A-481, rg 10	9,43	4,19	13,62
Harding, Geo. Alfred	11A-482, rg 10	9,43		9,43
Odell, Edith Izedora	11A-473, rg 10	9,43		9,43
Lemoine, Auguste Gis	11A-472, rg 10	9,43		9,43
Smith, Constance Rudy	11A-471, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-451, 11A-453 à 455, 468 à 470, rg 10	15,86	8,40	24,26
Sinclair, Robert	11A-464 à 467, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Geo. Isaac	11A-458 et 463, rg 10	9,43	8,64	18,07
Pattison, Albert D.	11A-462, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges	11A-459 à 461, rg 10	9,43	38,25	47,68
Goddard, Georges	11A-456, rg 10	9,43	4,09	13,52
Neville, Charles	11A-457, rg 10	9,43		9,43
David, A. Roland	11A-452, rg 10	9,43	2,21	11,64
Goddard, Georges	11A-449-450, rg 10	9,43	10,01	19,44
Dugdale, John W.	11A-448, rg 10	9,43		9,43
Goddard, Georges I.	11A-447, rg 10	9,43	4,73	14,16
Poole, Irene Herietta	11A-443, rg 10	9,43	13,63	23,06
Neville, Charles	11A-430, rg 10	9,43		9,43
Neville, Charles	11A-483, rg 10	9,43	4,19	13,62
Goddard, Georges I.	11A-484, rg 10	9,43	10,01	19,44
Neville, Charles	11A-485, rg 10	9,43	4,19	13,62
Crisp, Bernard Harold	11A-507-508, rg 10	9,43		9,43

Oehmichen, Mme Dorothy Costom, 2121, Tupper, app. 1605, Montréal, QC, H3H 1P1

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth comme étant le lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize du rang un (16-20, rg 1).

À distraire dudit lot la partie de forme triangulaire mesurant trente pieds (30 pi) dans sa ligne sud-est, cent trois pieds et cinq dixièmes dans sa ligne sud-ouest (103,5 pi) et environ cent vingt pieds (120 pi) dans sa ligne nord-est; cette partie est bornée au nord-est par le reste dudit lot numéro 16-20, au sud-est par le lac Louisa et au sud-ouest par le lot 16-21 dans le rang 1 dudit canton de Wentworth.

Taxes municipales: 36,24 \$.

Cotton, Brian, 3, place Bellerive, apt. 702, Chomedey, Laval, QC, H7V 1B2

1. Une certaine parcelle de terrain située dans la municipalité de Wentworth-Nord, connue et désignée au cadastre officiel du canton de Wentworth comme étant le lot numéro cinquante de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize du rang 1 (16-50, rg 1), ayant quatorze mille six pieds carrés (14 006 pi²).

2. Une certaine parcelle de terrain de forme triangulaire située dans la municipalité de Wentworth-Nord, connue et désignée au cadastre officiel du canton de Wentworth comme faisant partie du lot numéro quarante-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize du rang 1 (16 ptie 49 rg 1), mesurant soixante-dix-sept pieds et quatre dixièmes (77,4 pi) de largeur dans sa ligne sud-est, cent cinquante-cinq pieds (155 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et cent soixante-seize pieds et deux dixièmes (176,2 pi) dans sa ligne ouest, en mesures anglaises et plus ou moins. Cette parcelle est bornée comme suit: en front au sud-est par le lot numéro 16-76 (rue), au nord-est par le lot numéro 16-50 susmentionné et à l'ouest par le reste dudit lot numéro 16-49, qui demeure la propriété du vendeur: cet emplacement contient cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze (5 994 pi²) pieds carrés.

Taxes municipales: 213,97 \$; taxes scolaires: 83,62 \$. Total: 297,59 \$.

Lepage, Robert, 8619, 12^e Avenue, app. 5, Ville Saint-Michel, Montréal, QC.

Un certain morceau de terre connu et désigné au cadastre officiel du canton de Wentworth, comme étant une partie du lot numéro vingt, lettre A dans le 1^{er} Rang du

canton, (20A, rg 1) mesurant quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur, sur une profondeur de cent pieds (100 pi) mesures anglaises et plus ou moins et borné comme suit: à l'ouest, par un chemin privé connu des parties, au sud, par une autre partie du lot 20-A propriété du vendeur, au nord, et l'est, par le résidu du lot 20-A, propriété du vendeur.

Le coin sud-ouest dudit lot est situé à une distance de quatre-vingts pieds (80 pi) au nord d'une partie dudit lot 20-A sous promesse de vente à Jean-Marie Toupin, sous termes de l'acte de promesse de vente, reçu devant le notaire soussigné, le 7 mai 1968 sous le numéro 957 des minutes dudit notaire.

Taxes municipales: 302,13 \$: taxes scolaires: 220,12 \$.
Total: 522,25 \$.

Duclos, Jean-Claude, 3008, rue Jolicoeur, Montréal, QC, H4E 1Z4

Un certain emplacement de forme irrégulière, connu et désigné au cadastre officiel du canton de Wentworth, comme étant une partie du lot numéro vingt - lettre A dans le Premier Rang (ptie 20A, rang 1) dudit canton, mesurant quatre-vingt-huit pieds et trente-huit centièmes de pied (88,38 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingts pieds (80 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-est, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante-deux centièmes de pied (98,62 pi) dans sa ligne nord-ouest, et de cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: au sud-ouest et au sud-est par des chemins privés connus des parties, au nord-ouest et au nord-est par le résidu dudit lot 20A.

Taxes municipales: 28,36 \$: taxes scolaires: 3,95 \$.
Total: 32,31 \$.

Taylor, Bernard H., C.P. 9, Adams County Hastings, Nebraska, U.S.A. 68901

Lot numéro 23B-16-17, rang 1

Lot numéro seize et dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois B, rang 1 (23B-16, 17, rg 1) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth (Wentworth-Nord).

Taxes municipales: 71,46 \$: taxes scolaires: 210,40 \$.
Total: 281,86 \$.

Nashua Land Corp. Ltd

Valenzuela, Luis, C.P. 1571, Nogales, Arizona 85621.

Lot numéro 23B-40-41, rang 1

Lot numéro quarante et quarante et un de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois B, rang 1 (23B-40-41, rang 1), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth (Wentworth-Nord).

Taxes municipales: 73,30 \$: taxes scolaires: 57,09 \$.
Total: 130,39 \$.

Nashua Land Corp. Ltd., C.P. N3025, Nassau, Bahamas.

Lot numéro 23B-5, rang 1

Lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois B, rang 1, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth (Wentworth-Nord).

Taxes municipales: 77,54 \$: taxes scolaires: 22,61 \$.
Total: 100,15 \$.

Allison, William, R.R. no 1, Billing Box 64, Montana, USA 59101.

Lot numéro 23-B-2, rang 1

24-3, rang 1

Lot numéro deux de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois B, rang 1, et lot numéro trois du lot originaire numéro vingt-quatre, rang 1, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth (Wentworth-Nord).

Taxes municipales: 33,23 \$: taxes scolaires: 22,84 \$.
Total: 56,07 \$.

Allison, William, R. R. 1, Billing Box 64, Montana, USA 59101.

Lot numéro 23B-3, rang 1

24-68, rang 1

Lot numéro trois de la subdivision du lot originaire numéro vingt-trois B, rang 1, et lot numéro soixante-huit du lot originaire numéro vingt-quatre, rang 1, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth (Wentworth-Nord).

Taxes municipales: 30,19 \$: taxes scolaires: 21,31 \$.
Total: 51,50 \$.

Lot no	Rang	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
23B-60	1	122,13 \$	30,00 \$	152,13 \$
23B-59	1	9,07	1,60	10,67
24-10	1	35,31	8,64	43,95
24-119	1	117,43	30,01	147,44
28A-39	1	214,90	64,01	278,91

Noms	Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Rush, Thomas E. 1300, Ashly Court, Midland, Michigan USA	28B-95, rg 1	49,90 \$	38,85 \$	88,75 \$
Bélanger, Irénée, 2555, Bossuet, app. 4, Montréal, H1N 2S3	28A-31, rg. 1	33,23	18,99	52,22
Muir, Bennet W MD, 3705, avenue Colfax, Denver, Colorado USA	28A-38, rg 1	57,05	37,79	94,84
Kennedy, Mrs. Alex, R.R. 1, Bosen, Michigan 49776	28B-74, rg 1	40,51	28,57	69,08
Tood, Anderson James Jr., 2124, Sunderland Place, Charlotte, North Carolina	28B-73, 28B-72, rg 1	67,00		67,00
Rosko, Peter J., 213, Perkinswood Blvd., N E Warren, Ohio, 44483, USA	28B-71, 28B-70, rg 1	59,28	18,30	77,58
Rosko, Peter J.	28A-111, 28B-69, rg 1	59,28	26,96	86,24
Rush, Thomas E., 1300, Ashly Court Midland, Michigan	28A-109, 28B-67, rg 1	68,65	54,26	122,91
Rush, Thomas E.	28B-64, rg 1	54,59	42,64	97,23
Nashua Land Corp. Ltd.	28A-104, rg 1	68,57	22,61	91,18
Rosko, Peter J. Dr., 213, Perkinswood Blvd., N E Warren, Ohio, 44483 USA	28B-58, rg 1	58,82	45,05	103,87
Nashua Land Corp.	28A-135, rg 1	37,24	7,47	44,71
Milner, Art, 1310, Boone Hill Rd., Apt. 15, Summerville, S.C. 29483	28A-21-22, rg 1	59,28	28,66	87,94
Bélanger, Irénée, 2555, Bossuet, app. 4, Montréal, QC, H1N 2S3	28A-29, rg 1	36,24	18,63	54,87
Nashua Land Corp.	28A-103, rg 1	36,24	10,30	46,54
Giordano, Anthony, 1013, Brown Rd., Rochester, N.Y., USA 14622	28A-102-101, rg 1	121,39	6,15	127,54
Egner, Fred John, 365, Newton St., St-Canfield, Ohio 44406	28A-100, rg 1	37,15	19,29	56,44
Windross, Mrs Benjamin, 402, East Palmer Avenue Addison, Illinois, USA 60101	28B-51, rang 1	77,07	25,06	102,13
Nashua Land Corp.	28B-19, rang 1	62,05	14,21	76,26
Rush, Thomas E., 1300, Ashly Court, Midland, Michigan U.S.A.	28A-91, rang 1	59,28	46,50	105,78
Nashua Land Corp.	28A-89, 28B-11, rang 1	112,75	115,99	228,74
Plaschkes, Henry, 6336, North Keystone, Indianapolis Indiana, USA	28B-9, 28A-88, rang 1	24,15		24,15
Plaschkes, Henry	28A-80, 28B-8, rang 1	27,17		27,17
Nashua Land Corp.	28A-81, rang 1	11,05	7,91	18,96
Campbell, Lucien, St-Philippe-d'Argenteuil, J0V 2A0	24A-2, rang 2	519,20	98,31	617,51
Tessier, Gilbert, C.P. 71, St-Canut, Mirabel, J0R 1M0	24A-31, rang 2	169,19	33,70	202,89
Schmid, Frederick et Schmid, Mme Alice, 900, Duluth, Montreal, H2L 1B6				
Mme Alice Schmid, Tour de la Bourse, C.P. 51, Montréal, H4Z 1J6				

Un certain lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth comme formant partie du lot numéro vingt-sept lettre A (ptie 27A, rg III) dans le Troisième Rang mesurant du côté ouest quatre-vingt-dix pieds (90 pi) du côté est quatre-vingt-dix pieds (90 pi), du côté sud deux cents pieds (200 pi), du côté nord trois cent vingt-cinq pieds (325 pi), borné à l'ouest par le chemin public, à l'est par le lac Tranchemontagne, au sud par le vendeur et au nord par l'acheteur. Le tout mesures anglaises plus ou moins.

Taxes municipales: 357,46 \$.

Séguin, Germain, 9855, boul. St-Canut, St-Canut, Mirabel, QC, J0R 1M0

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth comme faisant partie du lot numéro vingt-sept lettre A dans le Troisième Rang (ptie 27A-rg 3) mesurant cinquante pieds de large (50 pi) sur le lac Tranchemontagne, et cinquante-cinq pieds (55 pi) sur le chemin public en arrière, sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi) plus ou moins: borné à l'ouest par ledit chemin public, à l'est par ledit lac

Tranchemontagne, au nord et au sud par partie du même lot appartenant à Omer Leduc ou ses représentants.

Le coin nord-est est situé à une distance de quatre-vingt-onze pieds et six pouces (91,6 pi) plus ou moins du coin sud-est du morceau appartenant à Benoit Morrissette ou ses représentants.

Ce morceau de terre fait partie de la subdivision non officielle du lot numéro douze d'un plan annexé à une vente par René Farmer à Rodolphe Côté, enregistrée sous le numéro 67467.

Taxes municipales: 288,94 \$; taxes scolaires: 61,91 \$. Total: 350,85 \$.

Duval, Simon, 265, ch. de la Rivière nord, St-Canut, Mirabel, JOL 1M0

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, dans

le comté d'Argenteuil, comme faisant partie du lot numéro dix-huit, rang Quatre (ptie 18, rg IV), mesurant cent trente-trois pieds (133 pi) de l'ouest à l'est, et mesuré en suivant la direction du côté sud du chemin privé situé sur cedit lot conduisant au chemin public, et le côté est de cedit lot étant parallèle à la ligne de division des lots 19A et dudit lot 18 rg IV, canton de Wentworth; borné au nord, par ledit chemin servant de passage à plusieurs lots y compris le lot ci-vendu pour aboutir au chemin public, à l'ouest, par partie du lot 19A, rg IV, Wentworth, appartenant à McGibbon & Sons ou représentants, au sud par un ruisseau situé sur partie de cedit lot 18 rg IV, Wentworth, à l'est par le résidu dudit lot 18 rg IV, appartenant au vendeur, Roger Girard. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

À déduire 5% N.-E. adjugé à Placements Maschal le 08/05/75 sous le no 130.

Taxes municipales: 121,23 \$; taxes scolaires: 56,00 \$. Total: 177,23 \$.

Noms	Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
Poissant, Marc, 1055, Bernard, app. 7, Outremont, QC, H2V 1V1	A-6, rang 4	284,28 \$	351,55 \$	635,83 \$
Evrall, Mrs Shirley Buchan, R.R. 1, Applehill, Ontario, K0C 1B0	A-50, rang 4	91,72	22,78	114,50
Paldy, Mrs Sheila Stewart, 5833, McLynn Avenue, Montreal, QC, H3X 2R3	A-52, rang 4	193,37	136,10	329,47
Mitropoulos, Léo, 105, de L'Anse-Pleureuse, Ste-Dorothée, ville de Laval, QC, H7Y 1V3	20-72, rang 6	761,46		761,46
Dixon, Mrs Edna, 207, de Guyenne, app. 204, St-Lambert	9-20, rang 8	1 211,70	396,20	1 607,90
Desmarais, Claude, 476, Rachel est, Montréal, H2J 2G9	9-10, rang 8	629,19	259,93	889,12

Dame Jeannine de la Chevrotière Lessard, Jeannine, 817, 19^e Avenue sud, St-Antoine-des-Laurentides, QC, J7Z 3R1

Un certain morceau de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt B (ptie no 20B) dans le Huitième Rang du canton de Wentworth aux plan et livre de renvoi officiels dudit canton dans le comté d'Argenteuil.

Mesurant ledit emplacement cent vingt-cinq pieds (125 pi) de largeur en front sur le chemin sur une profondeur de cent cinquante pieds (150 pi), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: à l'ouest par le chemin public; au nord et au sud par le résidu dudit lot no 20B appartenant à P. Alfred Desrosiers ou représentants et à l'est par une autre partie dudit lot no 20B appartenant à Charles Paradis ou représentants.

La ligne sud dudit morceau de terre correspondant à la ligne sud du terrain acheté par P. Alfred Desrosiers de Paul Mathurin par acte de vente reçu devant Me Simon

Valois, notaire, le 10 juillet 1950, enregistré à Argenteuil sous le no 70224.

Taxes municipales: 142,23 \$; taxes scolaires: 58,60 \$. Total: 200,83 \$.

Savard, Henri, a/s A. Bissonnette, Laurel, Québec, JOT 1Y0

Un certain morceau de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, comme étant partie du lot numéro vingt-trois lettre «A», dans le Huitième Rang (ptie 23A rg VIII), mesurant cent pieds (100 pi) de l'est à l'ouest et cent pieds du nord au sud (100 pi); borné au nord et à l'est par la propriété du vendeur, au sud par un chemin privé et à l'ouest par partie vendue aujourd'hui à Arthur Savard.

Taxes municipales: 126,88 \$; taxes scolaires: 78,29 \$. Total: 205,17 \$.

Martineau, Laurent, 306, Delinelle, St-Henri, Montréal, H4C 3A8

Lot no 29-1918, rang 8

Un emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro mille neuf cent dix-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf du rang 8 (29-1918, rg 8), sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth.

Taxes municipales: 63,92 \$; taxes scolaires: 69,46 \$.
Total: 133,38 \$.

Laurentian Acres Inc., 3600, Van Horne, Montréal, QC, H3S 1R6

Lot no 29-598, rg 8

De forme carrée. Borné au nord par le lot no 29-599; à l'est par le lot no 29-605; au sud par le lot no 29-597, à l'ouest par le lot no 29-596 (rue). Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire cette partie vendue à Georges Lesage par acte 94175, désignée comme suit: bornée cetteditte partie, en front au nord-ouest par une rue (29-596), en arrière au sud-est par partie du lot 29-605 dit rang dit cadastre, du côté nord-est par le résidu dudit lot 29-598, et du côté sud-ouest par le lot 29-597 dit rang dit cadastre.

Taxes municipales: 48,00 \$; taxes scolaires: 41,38 \$.
Total: 89,38 \$.

Laurentian Acres Inc., 3600, Van Horne, app. 306, Montréal.

Lot no 29-591, rg 8

De forme carrée. Borné au nord, par le lot no 29-590; à l'est, par le lot no 29-596 (rue); au sud, par le lot no 29-592; à l'ouest, par une partie des lots nos 29-583 et 29-582. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire cette partie vendue à Dominique Laurin par acte 98142 et désignée comme suit: mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie, en front au sud-est par une rue (29-596), en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-582 dit rang dit canton dit cadastre, du côté nord-est par le résidu dudit lot (29-591) et du côté sud-ouest partie du lot 29-592.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-581, rg 8

De forme carrée. Borné au nord, par le lot no 29-582, à l'est, par une partie des lots nos 29-592 et 29-593; au sud, par le lot no 29-580; à l'ouest, par le lot no 29-577 (rue). Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à municipalité de Wentworth-Nord par acte 134776 désignée comme suit: mesu-

rant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur (50 pi × 100 pi); bornée en front au nord-ouest par partie du lot 29-577 (rue), au sud-est par partie du lot 29-592, d'un côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 29-581 et de l'autre côté au nord-est par le lot 29-582. Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 9,02 \$.
Total: 49,43 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-582, rg 8

De forme carrée. Borné au nord, par le lot no 29-583; à l'est, par une partie des lots nos 29-591 et 29-592; au sud, par le lot no 29-581; à l'ouest, par le lot no 29-577 (rue). Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à Pierrette Desjardins par acte 168872 et désignée comme suit:

Mesurant ladite partie, cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Bornée comme suit, savoir: en front vers le nord-ouest par le lot numéro 29-577 (rue), à l'arrière, vers le sud-est, par le lot numéro 29-591, d'un côté, vers le nord-est par le lot numéro 29-583 et de l'autre côté vers le sud-ouest, par le résidu dudit lot numéro 29-582.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 24,60 \$.
Total: 65,01 \$.

Pethel, Mme Rolande Langlois, 2622, McGill, Longueuil, QC, J4L 2H2

Lot no ptie 29-570-571, rg 8

Un emplacement situé dans le canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, et composé:

a) d'une partie du lot numéro cinq cent soixante et onze de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 571) du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, QC mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front, au sud-est et cinquante-cinq pieds et trois dixièmes de pied (55,3 pi) de largeur en arrière au nord-ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur en son côté sud-ouest et environ cent pieds et trois dixièmes de pied (100,3 pi) de profondeur l'autre côté nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue, en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-572 dit rang, dit canton, dit cadastre, appartenant à E. D. McSween ou représentants, d'un côté au nord-est par le résidu dudit lot appartenant à N. Tremblay ou représentants et de l'autre côté au sud-ouest par la partie de lot ci-après décrite, et

b) d'une partie du lot numéro cinq cent soixante-dix de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-570) du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi

officiels du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue (29-577) en arrière par partie du lot 29-569 appartenant à MM. Larivière et Morand ou représentants, d'un côté au nord-est par la partie dudit lot 29-571 ci-haut décrite et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 29-570 appartenant à Lorraine Pethel ou représentants.

Taxes municipales: 87,40 \$; taxes scolaires: 4,41 \$. Total: 91,81 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-565, rg 8

De forme rectangulaire. Borné au nord, par le lot 29-564; à l'est, par une partie des lots nos 29-574 et 29-573; au sud, par le lot no 29-566; à l'ouest, par le lot no 29-563 (rue). Mesurant cent douze pieds et neuf dixièmes de pied (112,9 pi) en front par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant en superficie, onze mille deux cent quatre-vingt-dix pieds carrés (11 290 pi²). Mesures anglaises.

À déduire cette partie vendue à Electa Legault par acte 94162 désignée comme suit: Mesurant environ cinquante-six pieds et quatre dixièmes de pied de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins. Et bornée cetteditte partie, en front vers le nord-ouest par une rue (29-563), en arrière vers le sud-est par partie des lots 29-573 et 574 dit rang dit cadastre, du côté nord-est par le résidu dudit lot et du côté sud-ouest par le lot 29-566 dit rang dit cadastre.

Taxes municipales: 32,52 \$; taxes scolaires: 17,15 \$. Total: 49,67 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-685, rg 8

De forme trapézoïdale. Borné au nord, par le lot no 29-684; au sud-est, par une partie des lots nos 29-678 et 29-677; au sud-ouest, par le lot no 29-686; au nord-ouest, par le lot no 29-691 (rue). Mesurant soixante-dix pieds et un dixième de pied (70,1 pi) en front; cent quinze pieds (115 pi) en arrière, par une profondeur de cent dix pieds (100 pi). Contenant en superficie, dix mille cent quatre-vingts pieds carrés (10 180 pi²). Mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante:

Mesurant environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins. Bornée cetteditte partie en front au nord-ouest par une rue (29-691), en arrière au sud-est par partie des lots 29-677 et 678 dit rang dit cadastre, du côté nord-est et du côté sud-ouest par d'autres parties dudit lot, la ligne sud-ouest de la présente partie est distante et parallèle à vingt-cinq pieds à la ligne sud-ouest dudit lot 29-685.

Taxes municipales: 27,17 \$; taxes scolaires: 22,42 \$. Total: 49,59 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-419, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-418; à l'est, par le chemin public; au sud, par le lot no 29-420; à l'ouest, par le lot no 29-393 (partie) et 29-394 (partie). Mesurant cent pieds (100 pi) en front par une profondeur nord de quatre-vingt-dix-huit pieds et un dixième de pied (98,1 pi) et une profondeur sud de quatre-vingt-dix-huit pieds et deux dixièmes de pied (98,2 pi). Contenant en superficie, neuf mille huit cent quinze pieds carrés (9 815 pi²).

À déduire cette partie vendue à Marguerite Neault par acte 171033, désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-dix-huit pieds et un dixième de pied (98,1 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, bornée en front au sud-est par le chemin public, au nord-ouest en arrière par partie des lots 29-393 et 394 dit rang dit canton dit cadastre, en son côté nord-est par le lot 29-418 dit rang dit canton dit cadastre et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 45,16 \$; taxes scolaires: 16,37 \$. Total: 61,53 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-291, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-430 (rue); à l'est, par le lot no 29-290; au sud, par le lot no 29-286; à l'ouest, par le lot no 29-292. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au nord-est par une rue (29-430), en arrière au sud-ouest par partie du lot numéro 29-286, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté sud-est par le lot 29-290, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-545, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-542 (rue); à l'est, par le lot no 29-546; au sud, par le lot no 29-560; à l'ouest, par le lot no 29-544. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à Michel Poulin, par acte 102686 désignée comme suit: mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, bornée, en front au nord-est par une rue (29-542) en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-560 dit rang dit canton

dit cadastre, du côté sud-est par le résidu dudit lot et en son côté nord-ouest par le lot 29-544 dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-551, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-542 (rue); à l'est, par le lot no 29-552; au sud, par le lot no 29-554; à l'ouest, par le lot no 29-550. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire cette partie vendue à Léo Racicot par acte 98152 désignée comme suit: mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, bornée cettedite partie, en front au nord-est par une rue (29-542), en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-554 dit rang dit canton dit cadastre, du côté sud-est par le lot 29-552 dit rang dit canton dit cadastre, et du côté nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-555, rg 8

De forme carrée. Borné au nord, par le lot no 29-550; à l'est, par le lot no 29-554; au sud, par le lot no 29-562 (rue); à l'ouest, par le lot no 29-556. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites, Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à Fernand Allard, par acte 114547 désignée comme suit: Un emplacement situé dans le canton de Wentworth, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 555) du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, mesurant cinquante pieds de largeur par environ cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front au sud-ouest par une rue (29-562), en arrière au nord-est par partie du lot 29-550 dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté sud-est par le lot 29-554 dit rang, dit canton dit cadastre, du côté nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1154, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1092 (rue); à l'est par le lot no 29-1155; au sud par le lot no 29-1135; à l'ouest par le lot no 29-1153. Mesurant cent pieds (100 pi) en front par cent dix pieds (110 pi) en profondeur. Contenant en

superficie onze mille pieds carrés (11 000 pi²). Mesures anglaises.

Lot no 29-1155, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1092 (rue); à l'est par le lot no 29-1132; au sud par le lot no 29-1134; à l'ouest par le lot no 29-1154. Mesurant cent pieds (100 pi) en front par cent dix pieds (110 pi) en profondeur. Contenant en superficie onze mille pieds carrés (11 000 pi²). Mesures anglaises.

Taxes municipales: 111,22 \$; taxes scolaires: 34,75 \$. Total: 145,97 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1133, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1132; à l'est et au sud par le lot no 29-1131 (rue); à l'ouest par le lot no 29-1134. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à Joyce Andrews par acte no 105088 désignée comme suit: Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro mille cent trente-trois de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 1133) du rang 8, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins; cet emplacement est borné en front au sud-ouest par une rue (29-1131), à l'arrière au nord-est par une partie du lot numéro 29-1132 dudit rang, dudit canton et dudit cadastre, au sud-est par une rue (29-1131) et au nord-ouest par le reste dudit lot.

Lot no 29-1134, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1155; à l'est par le lot no 29-1133; au sud par le lot no 29-1131 (rue); à l'ouest par le lot no 29-1135. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

Taxes municipales: 109,14 \$; taxes scolaires: 18,17 \$. Total: 127,31 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1117, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1131 (rue); à l'est par le lot no 29-1116; au sud par les lots nos 29-1125 (partie) et 29-1124 (partie); à l'ouest par le lot no 29-1118. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Germain Cusson par acte 110050 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, bornée cettedite partie en front au nord-est par une rue (29-1131) en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-1124 dit rang dit canton dit cadastre, d'un côté au nord-ouest par le lot numéro 29-1118 dit rang

dit canton dit cadastre, et de l'autre côté au sud-est par le résidu du autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$: taxes scolaires: 25,15 \$.
Total: 65,56 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1116, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1131 (rue): à l'est par le lot no 29-1115: au sud par les lots nos 29-1126 (partie) et 29-1125 (partie): à l'ouest par le lot no 29-1117. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²).

À déduire cette partie vendue à Linus J. Cassidy par acte 100405 désignée comme suit: Mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front au nord-est par une rue (29-1131), à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot numéro 29-1125 dudit rang, dudit canton et dudit cadastre, au nord-ouest par le lot numéro 29-1117 dudit rang, dudit canton dudit cadastre et au sud-est par le reste dudit lot.

Taxes municipales: 24,15 \$: taxes scolaires: 15,03 \$.
Total: 39,18 \$.

*Arnold Cecil W., 336, Avenue Mortlake, Saint-Lambert QC, J4P 3C6

Lot no ptie 29-1123, rg 8

Un emplacement situé dans le canton de Wentworth, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro onze cent vingt-trois de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 1123) du rang 8, sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur en mesures anglaises et plus ou moins: cet emplacement est borné en front au sud-ouest par une rue (29-1130), à l'arrière au nord-est par une partie du lot numéro onze cent dix-huit de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-1118) dudit rang, dudit canton et dudit cadastre, au sud-est par le lot numéro 29-1124 dudit rang, dudit canton et dudit cadastre et au nord-ouest par le reste dudit lot.

Taxes municipales: 26,40 \$: taxes scolaires: 12,97 \$.
Total: 39,37 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-178, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-168 (rue): à l'est, par le lot no 29-177: au sud, par le lot no 29-179 et par le lot no 29-190 (partie): à l'ouest, par le lot no 29-168 (rue). Mesurant cent vingt pieds (120 pi) par cent pieds (100 pi). Contenant en superficie, douze mille pieds carrés (12 000 pi²).

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant environ soixante pieds (60 pi) de largeur et cent pieds (100 pi) de profondeur, et bornée: en front, vers le nord-est par une

rue, le lot numéro 29-168: en arrière, vers le sud-ouest par partie du lot numéro 29-1664, autrefois le lot numéro 29-179, et partie par le lot numéro 29-190: du côté sud-est par le lot numéro 29-177, et du côté nord-ouest par le résidu du lot numéro 29-178.

Taxes municipales: 47,98 \$: taxes scolaires: 10,82 \$.
Total: 58,80 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-207, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-208: à l'est, par le lot no 29-243 (rue): au sud, par le lot no 29-206: à l'ouest, par le lot no 29-171. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée ladite partie en front au sud-est par une rue (29-243), en arrière au nord-ouest par la partie du lot ci-dessus décrite, du côté nord-est par le résidu dudit lot 29-207 et du côté sud-ouest par le lot 29-206, tous du Huitième Rang et aux mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Taxes municipales: 40,41 \$: taxes scolaires: 9,02 \$.
Total: 49,43 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1666, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1667: à l'est par le lot no 29-1665 (rue): au sud par le lot no 29-1702 (rue): à l'ouest par le lot no 29-1707. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille (10 000 pi²) pieds carrés. Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Gaston Turcotte par acte 107841, désignée comme suit: Mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie, en front au sud-ouest par une rue (29-1702) en arrière au nord-est par partie du lot 29-1667 dit rang dit canton, dit cadastre, en son côté sud-est par une rue (29-1665) et en son côté nord-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 20,05 \$: taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 36,22 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1676, rg 8

Borné au sud et à l'est par le lot no 29-1696 à l'ouest par le lot no 29-1677: au nord par le lot no 29-1130 (rue). Mesurant cent neuf pieds (109 pi) en front et cent pieds (100 pi) en profondeur. Contenant en superficie dix mille neuf cent pieds carrés (10 900 pi²), mesures anglaises.

Moins partie vendue à Real Haney par 109049 désignée comme suit: mesurant cinquante-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (54,5 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins:

bornée cetteditte partie en front au nord-est par une rue (29-1130), en arrière au sud-ouest par un parc (29-1696), d'un côté au sud-est aussi par un parc (29-1696), et de l'autre côté au nord-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 41,11 \$; taxes scolaires: 17,55 \$.
Total: 58,66 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1680, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-1679; au sud-est par le lot no 29-1696 (partie); au sud-ouest par le lot no 29-1681; au nord-ouest par le lot no 29-1591 (rue). Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

Partie vendue à Tancrede Houle, par acte 103790 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; bornée en front au nord-ouest par une rue (29-1591), en arrière au sud-est par partie du lot 29-1696, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par le lot 29-1679 dit rang, dit canton, dit cadastre, et en son côté sud-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 29,90 \$; taxes scolaires: 4,38 \$.
Total: 34,28 \$.

Dupond, Mme Élisabeth Cubaynes, 4119, rue de l'Esplanade, Montréal, H2W 1S9

Lot no ptie 29-501, rg 8

Un emplacement situé dans le canton de Wentworth comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt neuf (29-ptie 501 du 8^e Rang) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front au sud-ouest par une rue (29-542), en arrière au nord-est par une partie du lot 29-342, du côté sud-est par le résidu ou l'autre moitié du lot 29-501 et du côté nord-ouest par le lot 29-500, tous desdits plan et livre de renvoi officiels.

Taxes municipales: 26,40 \$; taxes scolaires: 3,99 \$.
Total: 30,39 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-501, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-744; à l'est, par le lot no 29-502 (rue); au sud, par le lot no 29-542 (rue); à l'ouest, par le lot no 29-500. Mesurant cent pieds (100 pi) par cent deux pieds (102 pi). Contenant en superficie, dix mille deux cents pieds carrés (10 200 pi²). Mesures anglaises.

Moins cette partie vendue à dame E. Dupond Cubaynes

par acte 148422 désignée comme suit: un emplacement situé dans le canton de Wentworth, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 501, du 8^e Rang) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises et plus ou moins, bornée en front au sud-ouest par une rue (29-542), en arrière au nord-est par une partie du lot 29-342, du côté sud-est par le résidu ou l'autre moitié du lot 29-501 et du côté nord-ouest par le lot 29-500, tous desdits plan et livre de renvoi officiels.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-488, rg 8

Borné au nord-est, par le lot no 29-489; à l'est, par le lot no 29-712 (rue); au sud, par le lot no 29-487 (rue); à l'ouest, par le lot no 29-486. Mesurant soixante-seize pieds et neuf dixièmes de pied (76,9 pi) en front, cent vingt-trois pieds et un dixième de pied (123,1 pi) en arrière, par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 p.c.). Mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante:

Mesurant trente-huit pieds et cinq dixièmes de pied (38,5 pi) en front au sud-est, et soixante et un pieds et six dixièmes de pied (61,6 pi) de largeur en arrière, par une profondeur de cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud-ouest, et cent deux pieds et six dixièmes de pied (102,6 pi) dans sa ligne nord-est, le tout, mesures anglaises et plus ou moins.

Et borné comme suit: en front au sud-est, par une rue (29-712); en arrière, au nord-ouest par une partie du lot no 29-486 dudit rang, dudit canton, dit cadastre; d'un côté, au sud-ouest, par une rue (29-487), et de l'autre côté au nord-est, par le résidu dudit lot no 29-488.

Taxes municipales: 39,74 \$; taxes scolaires: 15,53 \$.
Total: 55,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-700, rg 8

Borné au nord-est, par le lot no 29-699; au sud-est, par une partie des lots nos 29-695 et 29-694; au sud-ouest, par le lot no 29-701; au nord-ouest, par le lot no 29-712 (rue). Mesurant cent dix pieds (110 pi) en front par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant en superficie, onze mille pieds carrés (11 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Irenée Bélanger par 173964 désignée comme suit: mesurant environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, bornée cetteditte partie en front vers le nord-ouest par une rue (29-712)

en arrière au sud-est par partie du lot 29-694, du côté nord-est par le résidu dudit lot 29-700 et du côté sud-ouest par le lot 29-701 dit rang dit cadastre.

Moins partie vendue à municipalité de Wentworth-Nord par acte 170537 désignée comme suit: bornée cetteditte partie en front au nord-ouest par une rue (29-712), en arrière au sud-est, en partie par le lot 29-294 et en partie par le lot 29-295 dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté nord-est par une autre partie dudit lot appartenant à I. Cousineau, le côté sud-ouest de ladite partie est distant et parallèle à vingt-cinq pieds (25 pi) de la ligne de division entre ledit lot 29-700 et le lot 29-701, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 22,25 \$; taxes scolaires: 10,00 \$. Total: 32,25 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-699, rg 8

Borné au nord-est, par le lot no 29-698: au sud-est, par une partie des lots nos 29-696 et 29-695 au sud-ouest, par le lot no 29-700: au nord-ouest, par le lot no 29-712 (rue). Mesurant cent dix pieds (110 pi) en front par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant en superficie, onze mille pieds carrés (11 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Marguerite Leblanc Lacroix par acte 147832 désignée comme suit: mesurant cinquante-cinq pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins: Borné en front au nord-ouest par une rue (29-743), en arrière vers le sud-est par partie du lot 29-695, au nord-est par le résidu du lot 29-699, et du côté sud-ouest par le lot 29-700, des mêmes rang, canton et cadastre.

Taxes municipales: 32,52 \$; taxes scolaires: 17,15 \$. Total: 49,67 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-697, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-542 (rue): à l'est et au sud-est, par le lot no 29-691 (rue): au sud-ouest, par le lot no 29-696: au nord-ouest et à l'ouest, par le lot no 29-698. Mesurant dans sa limite nord, cent pieds (100 pi): dans sa limite est, cent cinq pieds et six dixièmes de pied (105,6 pi): dans sa limite sud-est, quarante-six pieds et six dixièmes de pied (46,6 pi): dans sa limite sud-ouest, cent pieds (100 pi): dans sa limite nord-ouest, vingt et un pieds (21 pi): dans sa limite ouest, soixante-dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (79,2 pi). Contenant en superficie, douze mille six cent vingt pieds carrés (12 620 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Aristide Gervais, par 94087 désignée comme suit: mesurant environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front vers le sud-est par une rue (29-691), en arrière vers le nord-ouest par le lot 29-698 partie, du côté

sud-ouest par le lot 29-696 dit cadastre et de l'autre côté par le résidu dudit lot.

Moins partie vendue à dame Lucielle Grenier Côté, par 111990 désignée comme suit: mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au sud est par une rue (29-691) en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-698 dit rang, dit canton, dit cadastre d'un côté au nord-est par une rue (29-542) et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 29-697 dit rang, dit canton, dit cadastre.

Moins partie vendue à municipalité de Wentworth-Nord par 171549 désignée comme suit: mesurant environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie, en front vers le sud-est par une rue (29-691), en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-698 dit rang, dit cadastre, et des deux côtés par d'autres parties dudit lot, dont le côté nord-est de ladite partie est distante de vingt-cinq pieds et parallèle à la ligne nord-est dudit lot 29-697.

Taxes municipales: 31,08 \$; taxes scolaires: 15,77 \$. Total: 46,85 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-696, rg 8

Borné au nord-est, par le lot 29-697: au sud-est, par le lot no 29-691 (rue): au sud-ouest, par le lot no 29-695: au nord-ouest, par une partie des lots nos 29-699 et 29-698. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue par 171546 désignée comme suit: mesurant environ soixante-quinze pieds (75 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue (29-691) en arrière au nord-ouest par partie des lots 29-699 et 698 dit rang, dit cadastre, au nord-est par le lot 29-697 dit rang, dit cadastre, et du côté sud-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 14,70 \$; taxes scolaires: 7,06 \$. Total: 21,76 \$.

Beaudry, Mlle Rita, 7462, rue Drolet, Montréal, H2R 2C4

Lot no 29-694, rg 8

Mesurant environ vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie, en front au sud-est par une rue (29-691), en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-700 dit rang, dit cadastre, du côté sud-ouest par le résidu dudit lot 29-694, et du côté nord-est par le lot 29-695 dit rang, dit cadastre.

Taxes municipales: 9,06 \$; taxes scolaires: 10,01 \$. Total: 19,07 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-693, rg 8

Borné au nord-est, par le lot no 29-694; au sud-est, par le lot no 29-691 (rue), au sud-ouest, par le lot no 29-692; au nord-ouest, par une partie des lots nos 29-702 et 29-701. Mesurant cent trois pieds et un dixième de pied (103,1 pi) en front par une profondeur de cent pieds (100 pi). Contenant en superficie dix mille trois cent dix pieds carrés (10 310 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à municipalité de Wentworth-Nord par 134799 désignée comme suit: mesurant vingt-cinq pieds de largeur par une profondeur de cent pieds (25 pi x 100 pi); bornée en front au sud-est par une rue (29-691), en arrière au nord-ouest par le lot 29-701 partie, du côté nord-est par le lot 29-694 et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 29-693. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 62,31 \$; taxes scolaires: 25,79\$. Total: 88,10 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-707, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-690; au sud-est par le lot no 29-708; au sud par le lot no 29-709 (partie); à l'ouest par le lot no 29-706; au nord-ouest par le lot no 29-703 (rue). Mesurant dans sa limite nord-est, cent trente pieds et quatre dixièmes de pied (130,4 pi); dans sa limite sud-est, soixante-trois pieds et quatre dixièmes de pied (63,4 pi) dans sa limite sud, soixante et onze pieds (71 pi); dans sa limite ouest, cent trois pieds (103 pi); dans sa limite nord-ouest, quatre-vingt-quinze pieds et vingt-cinq centièmes de pied (95,25 pi), le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 90 pi. Contenant en superficie, douze mille cinq cent quatre-vingt-dix pieds carrés (12 590 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Robert Carrier par 174054 désignée comme suit: Mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front, et soixante et onze pieds (71 pi) de largeur en arrière par cent trente pieds et sept centièmes de pied (130,07 pi) de profondeur en son côté sud-est et cent trois pieds (103 pi) de profondeur en son côté nord-ouest. Bornée en front au nord-est par une rue (29-703); en arrière au sud-ouest, par le lot 29-709; en son côté nord-est, par le résidu dudit lot 29-707 et en son côté sud-ouest par le lot 29-706. Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 46,60 \$; taxes scolaires: 17,75 \$. Total: 64,35 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-711, rg 8

Borné au nord, par le lot no 29-705; à l'est, par le lot no 29-170; au sud, par le lot no 29-628 (rue); au sud-ouest et à l'ouest, par le lot no 29-712 (rue). Mesurant dans sa limite nord, quatre-vingt-seize pieds et trois dixièmes de pied (96,3 pi); dans sa limite est, cent pieds (100 pi); dans

sa limite sud, quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa limite sud-ouest.

Moins partie vendue à Robert Carrier par 174054 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front, et soixante et onze pieds (71 pi) de largeur en arrière par cent trente pieds et sept centièmes de pied (130,07 pi) de profondeur en son côté sud-est et cent trois pieds (103 pi) de profondeur en son côté nord-ouest. Borné en front au nord-est par une rue (29-703); en arrière au sud-ouest, par le lot 29-709; en son côté nord-est, par le résidu dudit lot 29-707 et en son côté sud-ouest par le lot 29-706. Le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 39,74 \$; taxes scolaires: 15,53 \$. Total: 55,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-155, rg 8, canton de Wentworth, 10 000 pi² mesures anglaises. À distraire la partie suivante: bornée sud-est par 29-167, nord-ouest 29-Ptie 152, nord-est résidu 29-155 sud-ouest 29-154.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-718, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-628 (rue); à l'est, par le lot no 29-719; au sud, par le lot no 29-735; à l'ouest, par le lot no 29-717. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie, dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante vendue à Maurice Lavoie, par acte 103748 mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; bornée cettedite partie en front au nord-est par une rue (29-628), en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-735 dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté sud-est par partie du lot 29-719, dit rang, dit canton, dit cadastre, appartenant à J. P. Lavoie ou représentants et en son côté nord-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 24,60 \$. Total: 65,01 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1599, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1598; à l'est par le lot no 29-1711 (rue); au sud-est par le lot no 29-1600; à l'ouest par les lots nos 29-1546 (partie) et 29-1545. Mesurant soixante-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (78,5 pi) en front; cent soixante-dix pieds (170 pi) en limite ouest; cent (100 pi) pieds en profondeur. Contenant en superficie douze mille quatre cent vingt-cinq pieds carrés. Mesures anglaises.

Moins: partie vendue à André Rioux par 104914 désignée comme suit: Mesurant trente-neuf pieds et vingt-cinq

centièmes de pied de largeur en front et quatre-vingt-cinq pieds de largeur en arrière par cent dix pieds de profondeur en son côté nord-est et cent trente-cinq pieds et cinq dixièmes de pied de profondeur en son côté sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue (29-1711), en arrière au nord-ouest par le lot 29-1545 dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par le résidu dudit lot et en son côté sud-ouest par le lot 29-1600 dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 35,37 \$; taxes scolaires: 5,31 \$. Total: 40,68 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1360, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1361 (rue); à l'est par le lot no 29-1359; au sud par le lot no 29-1356 (partie); au sud-ouest par une rivière. Mesurant cent vingt pieds (120 pi) en front; cent pieds (100 pi) en limite est; quatre-vingts pieds (80 pi) en limite sud; cent huit pieds (108 pi) en limite sud-ouest. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Claude André par 107822 désignée comme suit: mesurant en une ligne oblique cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent huit pieds sur la rivière et environ cent sept pieds vers l'est de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; bornée cetteditte partie, en front vers le nord-est par une rue (29-1361), en arrière vers le sud-ouest par partie du lot 29-1356 dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté vers l'ouest par la rivière Perdue, et de l'autre côté vers l'est par le résidu dudit lot 29-1360 dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1584, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-1585; au sud-est par une partie des lots nos 29-1569 et 29-1570; au sud-ouest par le lot no 29-1583; au nord-ouest par le lot no 29-1419 (rue). Mesurant quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en front; cent dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (118,5 pi) en profondeur nord-est; cent vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (125,2 pi) en profondeur sud-ouest. Contenant en superficie dix mille neuf cent soixante-six (10 966 pi²) pieds carrés. Mesures anglaises.

Moins partie suivante: mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur, par cent dix-huit pieds et cinq dixièmes (118,5 pi) de profondeur de son côté nord-est, et environ cent vingt pieds (120 pi) de profondeur en son côté sud-ouest, le tout mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front au nord-ouest par une rue (29-1419), au sud-est en arrière par partie du lot 29-1569 dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au nord-est par le lot 29-1585 dit rang, dit canton, dit cadastre, et de l'autre

côté au sud-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1588, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1130 (rue); à l'est par le lot no 29-1589; au sud par une partie des lots nos 29-1566 et 29-1567; à l'ouest par le lot no 29-1587. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Lorne E. Murray par acte 109508, désignée comme suit: Mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins; ladite partie est bornée en front au nord-est par une rue (29-1130), à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot numéro 29-1567 dudit rang, dudit canton et dudit cadastre, au nord-ouest par le reste dudit lot et de l'autre côté par le lot décrit ci-dessous.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1758, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-1759; au sud-est par le lot no 29-1836 (rue); au sud-ouest par le lot no 29-1757; au nord-ouest par le lot no 29-1750. Mesurant cent pieds (100 pi) en front; cent un pieds (101 pi) en limite nord-est; quatre-vingt-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (97,7 pi) en limite sud-ouest. Contenant en superficie neuf mille neuf cent trente-cinq pieds carrés (9 935 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à municipalité de Wentworth-Nord par 171526 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds de largeur par cent un pieds de profondeur au nord-est et environ quatre-vingt-dix-neuf pieds au sud-ouest de profondeur, mesures anglaises plus ou moins; bornée cetteditte partie, en front au sud-est par une rue (29-1836), en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-1750 dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au nord-est par le lot 29-1759 dit rang, dit canton, dit cadastre et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu d'une autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 34,40 \$; taxes scolaires: 42,96 \$. Total: 77,36 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1853, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-1852, au sud-est par le lac Long; au sud-ouest par le lot no 29-1854; à l'ouest par le lot no 29-1846 (rue). Mesurant quatre-vingt-onze pieds et six dixièmes de pied (91,6 pi) et quarante pieds et sept dixièmes de pied (40,7 pi) en front; cent trente-six pieds (136 pi) en limite nord-est; cent trente pieds (130 pi) en limite sud-est; cinquante pieds (50 pi) en limite sud-ouest. Contenant en superficie dix mille

trois cents pieds carrés (10 300 pi²). Mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant trente-deux pieds et six dixièmes de pied et largeur en front et soixante-sept pieds de largeur en arrière sur le lac Long, par cinquante pieds de profondeur en son côté sud-ouest et quatre-vingts pieds de profondeur en son côté nord-est, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée cetteditte partie, en front vers le nord-ouest par une rue (29-1846), en arrière au sud-est par le lac Long, en son côté sud-ouest par la partie de lot ci-après décrite, et en son côté nord-est par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 152,98 \$; taxes scolaires: 81,61 \$. Total: 234,59 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1208, rg 8

Borné au nord-est par le lot no 29-1069 (rue); au sud par le lot no 29-1179 (rue); au sud-ouest par le lot no 29-1207 (partie); au nord-ouest par le lot no 29-1209. Mesurant cent (100 pi) de profondeur; cent dix pieds et huit dixièmes de pied (110,8 pi) en front et quatre-vingt-dix pieds (90 pi) en limite sud-ouest. Contenant en superficie dix mille quarante pieds carrés (10 040 pi²). Mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: par acte 190316: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, et borné en front au nord-est par une rue (lot numéro 29-1069), à l'arrière au sud-ouest par une partie du lot numéro 29-1207 dudit rang, dudit canton et dudit cadastre, au nord-ouest par une partie du lot numéro 29-1209 décrit ci-après et au sud par le reste dudit lot numéro 29-1208.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1158, rg 8

Borné au nord par le lot no 29-1157; à l'est par le lot no 29-1069 (rue); au sud par le lot no 29-1159; à l'ouest par le lot no 29-1177. Mesurant cent pieds (100 pi) dans toutes ses limites. Contenant en superficie dix mille (10 000 pi²) pieds carrés. Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Vilmont Smith, désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins; bornée cetteditte partie en front à l'est par une rue (29-1069) à l'ouest en arrière par partie du lot 29-1177 dit rang, dit canton, dit cadastre, au côté nord par le lot 29-1157 dit rang, dit canton, dit cadastre et de l'autre côté au sud par le résidu d'une autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 172,21 \$; taxes scolaires: 84,14 \$. Total: 256,35 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1166, rg 8

Borné au nord-est par les lots nos 29-1171 (partie) et 29-1172 (partie); au sud-est par le lot no 29-1165; au sud-ouest par le lot no 29-1254 (rue); au nord-ouest par le lot no 29-1167. Mesurant cent dix pieds (110 pi) dans sa limite nord-est; cent cinquante pieds (150 pi) dans sa limite sud-est; cent vingt-trois pieds et quatre dixièmes de pied (123,4 pi) en front; cent vingt pieds (120 pi) dans sa limite nord-ouest. Contenant en superficie quatorze mille quarante pieds carrés (14 040 pi²). Mesures anglaises.

Moins partie vendue à Robald Bailey par 122122 désignée comme suit: mesurant quatre-vingt-six pieds et six dixièmes de pied en front au sud-ouest et soixante-six pieds en arrière au nord-est par cent cinquante pieds de profondeur en son côté sud-est et cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied de profondeur en son côté nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée cetteditte partie, en front au sud-ouest par une rue (29-1254), en arrière au nord-est par partie des lots 29-1171 et 1172 dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté sud-est par le lot 29-1165 dit rang, dit canton, dit cadastre et en son côté nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 26,90 \$; taxes scolaires: 19,12 \$. Total: 46,02 \$.

Roy, Gilles, 9025, Boivin, LaSalle, QC, H8R 2E2

Lot no ptie 29-1225, rg 8

Mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied de largeur en front, et huit pieds et huit dixièmes de pied en front en une ligne oblique, ces deux lignes du côté sud-ouest, et quarante-cinq pieds de largeur en arrière au nord-est par quatre-vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied de profondeur au nord-ouest et cent pieds en une ligne oblique au côté sud-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie en front au côté sud-ouest, pour deux lignes, par la rue (29-1237), en arrière au nord-est par partie du lot 29-1226, dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté nord-ouest par le résidu dudit lot et du côté sud-est incliné par partie du lot 29-1236, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 21,14 \$; taxes scolaires: 4,79 \$. Total: 25,93 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1226, rg 8

Moins partie vendue à Léo Morel par 103797 désignée comme suit: mesurant soixante-quinze pieds au sud-est, cent vingt pieds au nord-ouest, cent pieds de profondeur au sud-ouest et trente-quatre pieds et six dixièmes de pied au nord-est, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée en front au sud-est et en son côté nord-est par une rue (29-1200), en arrière au nord-ouest par le lot

29-1225, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté sud-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1196, rg 8, 9 220 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie suivante: mesurant vingt-cinq pieds et vingt-neuf pieds et huit dixièmes de pied de largeur en front, en une ligne brisée nord, quinze pieds de largeur en arrière au sud-est, cent trente-cinq pieds de profondeur en son côté nord-est et environ cent cinquante-trois pieds de profondeur en son côté sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins: bornée cetteditte partie en front, vers le nord, par une rue (29-1180 et 29-1200), en une ligne brisée: en arrière au sud par partie du lot 29-1185, dudit rang, dit cadastre, en son côté nord-est par le lot 29-1195 dit rang, dit cadastre, et en son côté sud-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 39,03 \$; taxes scolaires: 14,81 \$.
Total: 53,84 \$.

Bertrand, Mme Thérèse Thibault, a/s Nicole Bertrand Rhéaume, 835, 3^e Avenue, Saint-Antoine, QC, J7Z 2V3

Lot no ptie 29-1075, rg 8

Un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro mille soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-1075) dans le Huitième Rang du canton de Wentworth.

Mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur dans sa ligne nord-est, soixante pieds (60 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest sur une profondeur de cent deux pieds (102 pi) dans sa ligne nord-ouest et de cent pieds (100 pi) dans sa ligne sud-est, mesures anglaises plus ou moins.

Borné comme suit: au nord-est par une rue, lot 29-1067; au sud-ouest par les lots 29-1090 et 1091; au nord-ouest par le lot 29-1074 et au sud-est par le résidu dudit lot 29-1075.

Taxes municipales: 18,10 \$; taxes scolaires: 0,95 \$.
Total: 19,05 \$.

Badeau, Lessard Thérèse, 619, Labelle, St-Jérôme, QC, J7Z 5L9

Lot no ptie 29-1075, rg 8

Une partie du lot numéro mille soixante-quinze de la subdivision dudit lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 1075) du Huitième Rang, du canton de Wentworth, dit cadastre, mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins: et bornée en front au nord-est par une rue (29-1067), en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-1090, dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté sud-est par le lot 29-1076, dit rang, dit canton, dit cadastre et du côté nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 18,10 \$; taxes scolaires: 4,95 \$.
Total: 23,05 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1076, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue dame Claire J. MacLeod Gillespie par 106182 désignée comme suit:

Mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au nord-est, par une rue (29-1067), à l'arrière, au sud-ouest, par le lot numéro 29-1089 desdits rang, canton et cadastre, d'un côté, au sud-est, par l'autre moitié ou le résidu dudit lot et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot numéro 29-1075 desdits rang, canton et cadastre.

Taxes municipales: 33,41 \$; taxes scolaires: 27,84 \$.
Total: 61,25 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1089, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à dame Carole A. Larose par acte 106995 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au sud-ouest, par une rue (29-1092), à l'arrière, au nord-est, par une partie du lot numéro 29-1076 desdits rang, canton et cadastre, appartenant à M^{me} C. J. Gillespie ou à ses représentants, d'un côté, au sud-est, par l'autre moitié ou le résidu dudit lot et de l'autre côté, au nord-ouest, par le lot numéro 29-1090 desdits rang, canton et cadastre.

Taxes municipales: 33,41 \$; taxes scolaires: 7,86 \$.
Total: 41,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1046, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à Sylvio McGraw par 105734 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie, en front au sud ouest par une rue (29-1067) au nord est en arrière par partie des lots 29-1050 et 1028, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté sud-est par le résidu de l'autre moitié dudit lot, en son côté nord-ouest par le lot 29-1047, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 29,90 \$; taxes scolaires: 4,38 \$.
Total: 34,28 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1047, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à Gilles Roland Caron, par 108527

désignée comme suit: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au sud-ouest par une rue (20-1067) en arrière au nord-est par partie des lots numéros 29-1049 et 1050, dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au sud-est par le résidu ou autre moitié dudit lot et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 29-1048, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 33,41 \$; taxes scolaires: 7,86 \$.
Total: 41,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1003, rg 8, 9 800 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à John H. McLellan par 104911 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au nord-est, par une rue (29-999), à l'arrière, au sud-ouest, par une partie du lot 29-1056 desdits rang, canton et cadastre, au sud-est par le lot numéro 29-1004 desdits rang, canton et cadastre et au nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 39,74 \$; taxes scolaires: 15,53 \$.
Total: 55,27 \$.

McLellan, John H., 615, 39^e Avenue, Lachine, QC, H8T 2E1

Lot no ptie 29-1003, rg 8

Mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au nord-est, par une rue (29-999), à l'arrière, au sud-ouest, par une partie du lot 29-1056 desdits rang, canton et cadastre, au sud-est par le lot numéro 29-1004 desdits rang, canton et cadastre et au nord-ouest par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 26,40 \$; taxes scolaires: 12,97 \$.
Total: 39,37 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1004, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à la municipalité de Wentworth-Nord, par 171534 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au nord-est, par une rue (29-999), à l'arrière, au sud-ouest, par une partie du lot numéro 29-1019 desdits rang, canton et cadastre, d'un côté, au sud-est, par le lot numéro 29-1005 desdits rang, canton et cadastre et de l'autre côté, au nord-ouest, par l'autre moitié ou le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-1010, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à la municipalité de Wentworth-Nord par 171539 désignée comme suit: mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur par environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au nord-est par une rue (29-999) en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-689, dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté nord-ouest par le lot 29-1009, dit rang, dit canton, dit cadastre et du côté sud-est par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-962, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à Marie Lapierre par 130640 désignée comme suit: mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, et ayant une superficie de cinq mille pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front au nord-est par une rue (29-771), en arrière au sud-ouest par le lot 29-965, d'un côté au sud-est par le résidu du lot 29-962 et de l'autre côté au nord-ouest par le lot 29-961.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 23,32 \$.
Total: 63,73 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-751, rg 8, 9 284 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante par acte 114431.

Mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au nord-ouest par une rue (29-748) en arrière au sud-est par partie du lot 29-768, dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au nord-est par la partie du lot 29-750, dit rang, dit canton, dit cadastre ci-haut décrite, et enfin de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 29-751 présentement décrit.

Taxes municipales: 33,71 \$; taxes scolaires: 13,89 \$.
Total: 47,60 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-766, rg 8, 9 643 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue à Claude Simard par 127530 désignée comme suit: mesurant dans sa ligne nord-ouest cinquante et un pieds et quarante-trois centièmes de pied (51,43 pi) et dans sa ligne sud-est quarante-cinq pieds et dans les lignes sud-ouest et nord-est cent pieds, et ayant une superficie de quatre mille huit cent vingt et un pieds carrés (4 821 pi²), mesures anglaises et plus ou moins,

et borné comme suit: en front dans sa ligne sud-est par un chemin public étant connu comme le lot (29-168) en arrière dans sa ligne nord-ouest par le lot (29-753), au nord-est par le résidu du lot (29-766) et au sud-ouest par le lot (29-765).

Taxes municipales: 39,74 \$; taxes scolaires: 15,53 \$.
Total: 55,27 \$.

Martinovitch, Pierre, 164, terrasse Guindon, Sainte-Thérèse-de-Blainville, QC.

Lot no ptie 29-761, 762, rg 8

Un emplacement vacant situé dans le canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, mesurant environ cent pieds (100 pi) de largeur sur environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, connu et désigné et composé:

a) D'une partie du lot numéro sept cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie, 761), du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée, en front, au sud-est par une rue portant le numéro 29-168, en arrière au nord-ouest, par partie du lot numéro 29-758, dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté sud-ouest, par le résidu dudit lot et du côté nord-est par la partie du lot 29-762.

b) D'une partie du lot numéro sept cent soixante deux de la subdivision dudit lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-762), dit rang, dit canton, dit cadastre, mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée, en front, au sud-est par une rue portant le numéro 29-168, en arrière, au nord-ouest, par partie du lot numéro 29-757, dit rang, dit canton, dit cadastre, du côté nord-est par le résidu dudit lot et du côté sud-ouest par la partie du lot 29-761.

Taxes municipales: 33,20 \$; taxes scolaires: 19,48 \$.
Total: 52,68 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-760, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins. Bornée en front au sud-est par une rue (29-168) en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-759, dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au nord est par le résidu ou autre moitié dudit lot et de l'autre côté au sud-ouest par le lot 29-1093, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-857, rg 8, 13 318 pieds carrés, mesures anglaises

Lot no ptie 29-856, rg 8

Lot 29-856, rg 8, 12 466 pieds carrés, mesures anglaises

Moins partie vendue à Edmond Wawrzyniak désignée comme suit: mesurant soixante-deux pieds de largeur en front au nord-ouest et environ soixante-trois pieds et cinq dixièmes de pied de largeur en arrière au sud-est par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur en son côté sud-ouest et environ cent treize pieds de profondeur de l'autre côté au nord-est, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée cetteditte partie en front au nord-ouest par une rue (29-862), en arrière au sud-est par une partie du lot 29-853, dit rang, dit canton, dit cadastre, d'un côté au sud-ouest par la partie du lot 29-855, ci-haut décrite et de l'autre côté au nord-est par le résidu dudit lot, la ligne nord-est de ladite partie est perpendiculaire à la ligne nord-ouest de ladite partie.

Taxes municipales: 92,02 \$; taxes scolaires: 18,37 \$.
Total: 110,39 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-802, rg 8, 10 000 pieds carrés mesures anglaises

Moins partie vendue à Wilfrid Merr, par 114432 désignée comme suit: Mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au nord-ouest, par une rue (29-804), à l'arrière, au sud-est, par une partie du lot 29-790 desdits rang, canton et cadastre, d'un côté, au sud-ouest, par le lot 29-803 susmentionné et de l'autre côté, au nord-est, par l'autre moitié ou le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 29,90 \$; taxes scolaires: 21,77 \$.
Total: 51,67 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-792, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises

À déduire dudit lot la partie suivante: Mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au sud-est, par une rue (29-141), à l'arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 29-800 desdits rang, canton et cadastre, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro 29-793 desdits rang, canton et cadastre et de l'autre côté par le résidu ou l'autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 56,91 \$; taxes scolaires: 6,00 \$.
Total: 62,91 \$.

Osonka, Janos, 5073, Hertel, Pierrefonds, H8Z 2S2

Lot no ptie 29-792, rg 8

Un certain emplacement situé dans le canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme faisant partie du lot de subdivision numéro sept cent quatre-vingt-douze du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-792) du Huitième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Wentworth; mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures

anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au sud-est, par une rue (29-141), à l'arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 29-800 desdits rang, canton et cadastre, d'un côté, au nord-est, par le lot numéro 29-793 desdits rang, canton et cadastre et de l'autre côté par le résidu ou l'autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 18,10 \$; taxes scolaires: 4,95 \$.
Total: 23,05 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-791, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises

Moins partie vendue à Huro Inc. par 132382 désignée comme suit: Mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur (50 x 100) et bornée au sud-est par une rue (29-141), à l'arrière, au nord-ouest, par le lot 29-801, au nord-est par le lot 29-792 et au sud-ouest par le résidu ou la moitié dudit lot 29-791, le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 33,41 \$; taxes scolaires: 7,86 \$.
Total: 41,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-819, rg 8

Moins partie vendue à Martin St-Onge par acte 107825: mesurant cent dix pieds de largeur sur une rue projetée au sud-ouest, cent quinze pieds et quatre-vingt-quinze pieds au nord-ouest en une ligne brisée, quatre-vingt-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied et soixante pieds et vingt-sept pieds au nord-est brisé, soixante-cinq pieds et cent dix-sept pieds en une ligne brisée à l'intérieur le long de partie desdits lots 29-822 et 29-821 ci-haut décrite, et bornée cetteditte partie, en front au sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-819, dit rang, dit canton, dit cadastre, servant de rue projetée, au nord-ouest brisé par une autre partie dudit lot 29-819 servant de plage, au nord-est brisé par une autre partie dudit lot 29-819, dit rang, dit canton, dit cadastre, étant un ruisseau dont le lit devra rester à l'emplacement actuel, et aussi par une autre partie dudit lot 29-819 sur une longueur de vingt-sept pieds servant de passage, et au sud-est brisé à l'intérieur par partie desdits lots 29-822 et 29-821 ci-haut décrits.

Taxes municipales: 679,59 \$; taxes scolaires: 153,03 \$.
Total: 832,62 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-822, rg 8, 12 700 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie suivante: de forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-sept pieds au sud-ouest sur une rue projetée, cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied au sud-ouest oblique, soixante-quinze pieds en une ligne nord-ouest, soixante-cinq pieds en une ligne nord-est, cinquante-huit pieds en une ligne nord-est oblique, et trente-quatre pieds en son côté sud-est sur le chemin public, et bornée

cetteditte partie, en front au sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-822 servant de rue projetée, au sud-ouest oblique par une partie du lot 29-821 ci-après décrite, au nord-ouest et au nord-est droit par partie du lot 29-819 ci-après décrit, et au nord-est oblique par une autre partie dudit lot 29-822 appartenant à la venderesse, et au sud-est par le chemin public.

Taxes municipales: 22,68 \$; taxes scolaires: 6,08 \$.
Total: 28,76 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-821, rg 8, 12 750 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie suivante: d'une partie du lot numéro huit cent vingt et un de la subdivision dudit lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 821), dit rang, dit canton, dit cadastre, de forme triangulaire, mesurant soixante-neuf pieds à sa base en son côté sud-ouest, quarante-deux pieds en son côté nord-ouest et cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied au nord-est, ayant une superficie de onze cent cinquante et un pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins: et bornée cetteditte partie, à sa base en son côté sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-821 servant de rue projetée, en son côté nord-ouest par une partie du lot 29-819 ci-après décrit, et en son côté nord-est par une partie du lot 29-822 ci-haut décrit.

Taxes municipales: 44,48 \$; taxes scolaires: 15,73 \$.
Total: 60,21 \$.

St-Onge, Martin, 6596, Casgrain, Montréal, QC

Lot no ptie 29-819, 821, 822, rg 8

De forme irrégulière, mesurant quatre-vingt-sept pieds au sud-ouest sur une rue projetée, cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied au sud-ouest oblique, soixante-quinze pieds en une ligne nord-ouest, soixante-cinq pieds en une ligne nord-est, cinquante-huit pieds en une ligne nord-est oblique, et trente-quatre pieds en son côté sud-est sur le chemin public, et bornée cetteditte partie, en front au sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-822 servant de rue projetée, au sud-ouest oblique par une partie du lot 29-821 ci-après décrite, au nord-ouest et au nord-est droit par partie du lot 29-819 ci-après décrit, et au nord-est oblique par une autre partie dudit lot 29-822 appartenant à la venderesse, et au sud-est par le chemin public.

b) d'une partie du lot numéro huit cent vingt et un de la subdivision dudit lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29-821), dit rang, dit canton, dit cadastre, de forme triangulaire, mesurant soixante-neuf pieds à sa base en son côté sud-ouest, quarante-deux pieds en son côté nord-ouest et cinquante-quatre pieds et huit dixièmes de pied au nord-est, ayant une superficie de onze cent cinquante et un pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins: et bornée cetteditte partie, à sa base en son côté sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-821 servant de rue projetée, en son côté nord-ouest par une partie du lot 29-819 ci-après

décrit, et en son côté nord-est par une partie du lot 29-822 ci-haut décrit.

c) Ptie 29-819, mesurant cent dix pieds de largeur sur une rue projetée au sud-ouest, cent quinze pieds et quatre-vingt-quinze pieds au nord-ouest en une ligne brisée, quatre-vingt-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied et soixante pieds et vingt-sept pieds au nord-est brisé, soixante-cinq pieds et cent dix-sept pieds en une ligne brisée à l'intérieur le long de partie desdits lots 29-822 et 29-821: ci-haut décrite, et bornée cetteditte partie, en front au sud-ouest par une autre partie dudit lot 29-819, dit rang, dit canton, dit cadastre, servant de rue projetée, au nord-ouest brisé par une autre partie dudit lot 29-819 servant de plage, au nord-est brisé par une autre partie dudit lot 29-819, dit rang, dit canton, dit cadastre, étant un ruisseau dont le lit devra rester à l'emplacement actuel, et aussi par une autre partie dudit lot 29-819 sur une longueur de vingt-sept pieds servant de passage, et au sud-est brisé à l'intérieur par partie desdits lots 29-822 et 29-821 ci-haut décrits.

Taxes municipales: 555,73 \$: taxes scolaires: 63,40 \$. Total: 619,13 \$.

Laurentian Acres Inc.

* Lot no 29-823, rg 8, 15 925 pieds carrés, mesures anglaises.

Moins partie vendue 112227 à dame Marjorie Doherty, désignée comme suit: mesurant dix pieds de largeur en front sur le lac Long et finissant en pointe, environ soixante-dix pieds de profondeur en son côté nord-ouest et environ soixante-quinze pieds de profondeur en son côté sud-est, mesures anglaises et plus ou moins: et bornée cetteditte partie, en front au nord-est par le lac Long, du côté sud-est par le résidu dudit lot 29-823 et du côté nord-ouest par la partie du lot 29-824.

Taxes municipales: 174,92 \$: taxes scolaires: 318,38 \$. Total: 493,30 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-148, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie, en front au nord-ouest par une rue (29-141) au sud-est en arrière par partie du lot 29-159, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par le lot 29-147, dit rang, dit canton, dit cadastre et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 33,41 \$: taxes scolaires: 7,86 \$. Total: 41,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-145, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée cetteditte partie, en front au nord-ouest par une rue (29-141), en arrière au sud-est par le lot numéro 29-163, dit rang, dit canton, dit cadastre appartenant à E. Lebeau ou représentants, et du côté sud-ouest par le résidu dudit lot no (29-145) et du côté nord-est par le lot 29-144 ci-haut décrit.

Taxes municipales: 40,41 \$: taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-160, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au sud est par une rue (29-167) au nord-ouest en arrière par partie du lot 29-147, dit rang, dit canton, dit cadastre en son côté nord-est par le résidu ou autre moitié dudit lot et en son côté sud-ouest par le lot 29-159, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 71,73 \$: taxes scolaires: 24,02 \$. Total: 95,75 \$.

Nelson, Mrs. Frank, 384, Frontanac, Châteauguay, QC, J6J 3J4

Lot no ptie 29-157, rg 8

Située dans le comté de Wentworth, mesurant cinquante pieds de largeur sur cent pieds de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins, ladite partie étant bornée à l'avant, au sud-est, par une rue (29-167), à l'arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 29-150 desdits rang, canton et cadastre, au nord-est par le résidu ou l'autre moitié dudit lot et au sud-ouest par le lot numéro 29-156 desdits rang, canton et cadastre.

Taxes municipales: 26,40 \$: taxes scolaires: 38,83 \$. Total: 65,23 \$.

Charpentier, Gilles, 204, place Turcotte, St-Paul-l'Ermite, comté de L'Assomption, QC

Lot no ptie 29-123, rg 8

Une partie du lot numéro cent vingt-trois de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 123) du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, mesurant quarante-trois pieds et deux dixièmes de pied en front au sud-ouest et quarante-trois pieds et huit dixièmes de pied de largeur en arrière au nord-est par cent quatorze pieds et trois dixièmes de pieds de profondeur en son côté sud-est et environ cent vingt pieds de profondeur en son côté nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée en front au sud-ouest par une rue (29-119), en arrière au nord-est partie du lot 29-131, dit rang, dit canton, dit cadastre et du côté nord-ouest, par le résidu dudit lot

appartenant à M. Proulx ou représentants.

Taxes municipales: 21,76 \$; taxes scolaires: 8,41 \$.
Total: 30,17 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-213, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire la partie suivante: mesurant cinquante pieds de largeur par une profondeur de cent pieds (50 pi × 100 pi), ayant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²), en mesures anglaises et plus ou moins. Cet emplacement est borné en front du côté nord-ouest par une rue (29-168), à l'arrière du côté sud-est par le lot numéro 29-240, sur un côté au sud-ouest par le lot numéro 29-212, et sur un autre côté au nord-est par le résidu dudit lot 29-213.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 9,02 \$.
Total: 49,43 \$.

Bachand, Émilien, 2542, de LaSalle, Montréal, QC

Lot no 29-225 (total)

Lot no 29-226 (total) rang 8

Lot no ptie 29-228, rang 8

Un lot de terre situé à Laurel, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant la partie est de la subdivision officielle numéro deux cent vingt-huit du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie est 228 du Huitième Rang (rg VIII) du canton de Wentworth, au cadastre officiel dudit canton, mesurant cinquante pieds de largeur dans sa partie nord sur cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée au sud par une rue (29-243), à l'ouest par le résidu dudit lot 29-228, à l'est par le lot 29-227 et au nord par l'emplacement de M. Dufresne.

Taxes municipales: 214,49 \$; taxes scolaires: 200,27 \$.
Total: 414,76 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot not 29-236, rg 8

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant trente-quatre pieds et soixante-douze centièmes de pied (34,72 pi) en front, au sud-est et quarante-quatre pieds et quatre-vingt-dix centièmes de pied (44,98 pi) en arrière, au nord-ouest, par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie, en front, au sud-est, par une rue (29-243), en arrière, au nord-ouest, par une partie du lot 29-217, audit cadastre, en son côté nord-est, par le résidu ou autre moitié dudit lot et en son côté sud-ouest, par le lot 29-237 dudit cadastre.

Taxes municipales: 33,01 \$; taxes scolaires: 18,72 \$.
Total: 51,73 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-242, rg 8, canton de Wentworth, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue (29-243), en arrière au nord-ouest par partie du lot 29-211 appartenant à dame Belisle, ou représentants, en son côté sud-ouest par une rue (29-210), et en son côté nord-est par le résidu ou l'autre moitié dudit lot 29-242.

Taxes municipales: 40,41 \$; taxes scolaires: 16,17 \$.
Total: 56,58 \$.

Bélanger, Irénée, 2555, Bossuet, app. 4, Montréal, QC, H1N 2S3

Lot no ptie 29-254, ptie 29-255, rg 8

Un emplacement situé dans la municipalité de Wentworth-Nord, comté d'Argenteuil, connu et désigné et composé:

a) d'une partie du lot numéro deux cent cinquante-quatre de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-P. 254) du Huitième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Wentworth, comté d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds de largeur en front et cinquante pieds et neuf dixièmes de pied de largeur en arrière par cent dix-neuf pieds et un dixième de pied de profondeur au nord-est et environ cent dix pieds de profondeur en son côté sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée en front au nord-ouest par une rue (29-243), en arrière au sud-est par partie du lot 29-243, en arrière au sud-est par partie du lot 29-261, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par la partie de lot ci-après décrite et au sud-ouest par le résidu dudit lot et

b) d'une partie du lot numéro deux cent cinquante-cinq de la subdivision du lot originaire vingt-neuf (29 ptie 255), mesurant cinquante pieds de largeur en front et quarante-huit pieds et un dixième de pied et deux pieds et trois dixièmes de pied en une ligne brisée en arrière par cent dix-neuf pieds et un dixième de pied de profondeur en son côté sud-ouest et environ cent vingt-deux pieds de profondeur en son côté nord-est, mesures anglaises et plus ou moins; et bornée, en front au nord-ouest par une rue (29-243), au sud-est en arrière, par partie des lots 29-261 et 260 dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par le résidu dudit lot et en son côté sud-ouest par la partie de lot ci-haut décrite.

Taxes municipales: 33,23 \$; taxes scolaires: 95,04 \$.
Total: 128,27 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-255, rg 8, 12 157 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds de largeur en front et quarante-huit pieds et un dixième de pied et deux pieds et trois dixièmes de pied en une ligne brisée en arrière par cent dix-neuf pieds et un dixième pied et profondeur en son côté sud-ouest et environ cent vingt-deux pieds de profondeur en son côté nord-est,

mesures anglaises et plus ou moins: et bornée, en front au nord-ouest par une rue (29-243), au sud-est en arrière, par partie des lots 29-261 et 260, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par le résidu dudit lot et en son côté sud-ouest par la partie du lot ci-haut décrite.

Taxes municipales: 43,23 \$: taxes scolaires: 20,40 \$. Total: 63,63 \$.

Desrosiers, Jean-Claude et Régent, 2906, rue Laurier est, Montréal

Lot no ptie 29-260, rg 8

Un emplacement situé dans le canton de Wentworth connu et désigné sous une partie du lot numéro deux cent soixante de la subdivision du lot originaire numéro vingt-neuf (29-ptie 260) du Huitième Rang, mesurant soixante-cinq pieds de largeur en front au sud-est, cinquante-sept pieds et trois dixièmes de pied et dix pieds de largeur en arrière au nord-ouest en une ligne brisée, cent dix-neuf pieds et neuf dixièmes de pied de profondeur en son côté sud-ouest et environ cent vingt-cinq pieds de profondeur en son côté nord-est, mesures anglaises et plus ou moins: et bornée cetteditte partie, en front au sud-est par une rue (29-258), en arrière au nord-ouest en une ligne brisée par partie des lots 29-261 et 255, dit rang, dit canton, dit cadastre, en son côté nord-est par une autre partie dudit lot appartenant à H. Bergeron ou représentants, et en son côté sud-ouest par le lot 29-261, dit rang, dit canton, dit cadastre.

Taxes municipales: 24,15 \$: taxes scolaires: 14,48 \$. Total: 38,63 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-317, rg 8, 10 000 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant environ cinquante pieds (50 pi) de largeur sur environ cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au nord-est par une rue (29-302) en arrière au sud-ouest par partie du lot 29-331, dit rang, dit cadastre, appartenant à B. Delisle ou représentants, du côté sud-est par le résidu dudit lot et du côté nord-ouest par le lot 29-316, dit rang, dit cadastre.

Taxes municipales: 40,41 \$: taxes scolaires: 16,17 \$. Total: 56,58 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-349, rg 8, 12 241 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant en front, au nord-ouest quatre-vingts pieds (80 pi); en arrière, au sud-est, en une ligne brisée, douze pieds et six dixièmes de pied (12,6 pi), et dix-huit pieds (18 pi) sur une profondeur de cent pieds (100 pi), en son côté sud-ouest: et d'environ cent quinze pieds (115 pi) en son côté nord-est, le tout à la mesure anglaise et plus ou moins. Bornée en front, au

nord-ouest, par une rue (29-344); en arrière, au sud-est, en une ligne brisée, par partie du lot 29-360, dit rang, dit canton, dit cadastre: en son côté nord-est, par le résidu dudit lot: et en son côté sud-ouest, par le lot 29-348, dit rang, dit canton et dit cadastre.

Taxes municipales: 47,98 \$: taxes scolaires: 31,61 \$. Total: 79,59 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-354, rg 8, canton de Wentworth, 9 290 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant quarante-six pieds et quarante-cinq centièmes de pied (46,45 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins: bornée cetteditte partie en front au sud-est par une rue (29-363), au nord-ouest en arrière par partie des lots 29-352 et 358, dit rang, dit canton, dit cadastre; en son côté sud-ouest par le lot 29-355, dit rang, dit canton, dit cadastre, et de l'autre côté au nord-est par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 39,74 \$: taxes scolaires: 8,65 \$. Total: 48,39 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-412, rg 8, canton de Wentworth, 9 745 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par quatre-vingt-dix-sept pieds et quatre dixièmes de pied (97,4 pi) de profondeur et ayant une superficie de quatre mille huit cent soixante-dix pieds carrés (4 870 pi²), mesures anglaises et plus ou moins: borné comme suit: en front, au sud-est par le chemin public, en arrière au nord-ouest par le lot numéro 29-404 appartenant à l'acquéreur aux termes d'une vente consentie en sa faveur par Aurel Lachapelle, reçue devant J. Paul Léonard, notaire, le huit août mil neuf cent soixante-quinze (1975), enregistrée au bureau de la division d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 159,159, d'un côté au sud-ouest par le résidu du lot 29-412 et de l'autre côté au nord-est par le lot 29-411.

Taxes municipales: 39,74 \$: taxes scolaires: 8,65 \$. Total: 48,39 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-413, rg 8, canton de Wentworth, 9 755 pieds carrés, mesures anglaises.

À déduire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds de largeur par quatre-vingt-dix-sept pieds et cinquante-cinq centièmes de pied de profondeur en son côté nord-est, et quatre-vingt-dix-sept pieds et six dixièmes de pied de profondeur en son côté sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée cetteditte partie, en front au sud est par le chemin public, en arrière au nord-ouest par le lot 29-401, dit rang, dit canton, dit cadastre appartenant à C. Lafontaine ou représentants, du côté sud-ouest par la

partie de lot ci-après décrite (29-ptie 414), et du côté nord-est par le résidu ou autre moitié dudit lot.

Taxes municipales: 39,74 \$; taxes scolaires: 15,53 \$.
Total: 55,27 \$.

Boutin, Camille, 1942, boulevard des Laurentides, Vimont, ville de Laval, QC, H7M 2R2

Lot no 22B-40, rg 9

Lot no ptie 22B-30, rg 9

1. Le lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux B (22B-40) dans le Neuvième Rang du canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil: lequel emplacement mesure cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

2. La moitié est du lot numéro trente subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-deux B (no 22B-30) dans le Neuvième Rang du canton de Wentworth, dans le comté d'Argenteuil, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures

anglaises et plus ou moins, et est bornée au sud, par la rue no 22B-67, au nord, par les lots nos 22B-40 et 22B-41, à l'ouest par le résidu du lot no 22B-30 et à l'est par lot no 22B-29.

Taxes municipales: 62,27 \$; taxes scolaires: 10,72 \$.
Total: 72,99 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no 29-726, rg 8, canton de Wentworth, 10 540 pieds carrés, mesures anglaises.

À distraire dudit lot la partie suivante: mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur cent pieds (100 pi) de profondeur, pour une superficie totale de cinq mille (5 000) pieds carrés, en mesures anglaises et plus ou moins, ledit emplacement étant borné d'un côté, au sud-ouest, par le lot numéro 29-725, de l'autre côté, au nord-est, par le résidu dudit lot numéro 29-726, à l'avant, au nord-ouest, par une rue (29-628) et à l'arrière, au sud-est, par une partie du lot 29-727.

Taxes municipales: 26,40 \$; taxes scolaires: 31,31 \$.
Total: 57,71 \$.

Laurentian Acres Inc.

Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
29-663, rg 8	66,27 \$	66,99 \$	133,26 \$
29-684, rg 8	33,23	42,71	75,94
29-721, rg 8	49,90	10,02	59,92
29-733, rg 8	33,23	37,99	71,22
29-732, rg 8	33,23	43,64	76,87
29-727-728, rg 8	63,43	63,17	126,60
29-420, rg 8	45,17	1,96	47,13
29-447, rg 8	33,23	32,26	65,49
29-448, rg 8	30,19	30,08	60,27
29-449, rg 8	30,19	30,08	60,27
29-450, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-1115, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-1114, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-1101, rg 8	33,23	19,58	52,81
29-1102, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-1093, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-201, rg 8	84,09	49,36	133,45
29-194-193-192, rg 8	77,71	16,33	94,04
29-81, rg 8	40,41	16,17	56,58
29-1632, rg 8	66,45	98,74	165,19
29-1673, rg 8	78,01	32,36	110,37
29-1675, rg 8	78,01	35,60	113,61
29-1677, rg 8	85,47	35,28	120,75
29-1654, rg 8	33,23	32,36	65,59
29-1653, rg 8	27,17	23,71	50,88
29-1652, rg 8	36,24	31,15	67,39
29-1651, rg 8	39,33	30,95	70,28
29-1656, rg 8	70,46	29,40	99,86
29-1657, rg 8	71,90	29,29	101,19
29-1379, rg 8	86,88	36,68	123,56
29-1224, rg 8	293,59	154,61	448,20
29-1265, rg 8	33,23	17,48	50,71
29-1174, rg 8	78,01	32,36	110,37
29-1175, rg 8	78,01	32,36	110,37

Lot no	Taxes municipales	Taxes scolaires	Total
29-1041, rg 8	33,23 \$	6,04 \$	39,27 \$
29-1042, rg 8	33,23	4,03	37,26
29-1043, rg 8	33,23	4,03	37,26
29-1044, rg 8	33,23	4,03	37,26
29-1045, rg 8	63,41	5,38	68,79
29-1658, rg 8	49,90	2,00	52,90

Dubé, Jean-Claude, 311, Ampère, Laval-des-Rapides, ville de Laval, QC, H7N 3Z8

Lot no 29-640, rg 8, canton de Wentworth

Taxes municipales: 195,21 \$; taxes scolaires: 83,10 \$.
Total: 278,31 \$.

Lefebvre, Raymond, 4975, des Mélézes, Montréal, QC, H1T 2H8

Lot no 29-516, rg 8

Taxes municipales: 78,00 \$; taxes scolaires: 3,05 \$.
Total: 81,05 \$.

Bélanger, René, C. P. 153, St-Lambert, QC.

* Lot no 29-1139, rg 8

Taxes municipales: 49,90 \$; taxes scolaires: 32,49 \$.
Total: 82,39 \$.

Laurentian Acres Inc., a/s Rolland Larouche, 15, Philippe, C.P. 316, Clermont, comté de Charlevoix

Lot no 29-1658, rg 8

Taxes municipales: 49,90 \$; taxes scolaires: 2,00 \$.
Total: 51,90 \$.

Puncsak, Antol, 6220, Sherbrooke ouest, app. 704, Montréal, H4B 1M3

Lot no 29-1372, rg 8

Taxes municipales: 78,00 \$; taxes scolaires: 320,32 \$.
Total: 398,32 \$.

Bélanger, Irénée, 2555, Bossuet, app. 4, Montréal, QC.

Lot no 29-1880, rg 8

Taxes municipales: 63,43 \$; taxes scolaires: 3,81 \$.
Total: 67,24 \$.

Dupont, André, 465, Briggs est, Longueuil, QC, J4J 1R8

Lot nos 29-1755, 1756, rg 8

Taxes municipales: 40,51 \$; taxes scolaires: 28,85 \$.
Total: 69,36 \$.

Krupa, Stephen Jimmy, 15254, 72^e Avenue, Surrey, B.C.

Lot no 29-1850, 1851, rg 8

Taxes municipales: 64,05 \$.

McBride, Mrs. Lesley, 29, rue Centrale, Pointe-des-Cascades, comté de Soulanges, J0P 1M0

Lot no 29-1255, rg 8

Taxes municipales: 49,90 \$; taxes scolaires: 37,82 \$.
Total: 87,72 \$.

Giroux, Gisèle, 3221, rue Domrémy, St-Léonard, QC.

Lot no 29-1161, rg 8

Taxes municipales: 172,21 \$; taxes scolaires: 81,14 \$.
Total: 256,35 \$.

Rondeau, Clémentine, 8175, Lyse, C.P. 193, St-François.

Lot no 29-1195, rg 8

Taxes municipales: 208,82 \$; taxes scolaires: 23,61 \$.
Total: 232,43 \$.

Pelletier, Michel, 412, Petit-Coteau, Verchères, QC, J0L 2R0

Lot no 29-779, rg 8

Taxes municipales: 33,23 \$; taxes scolaires: 8,05 \$.
Total: 41,28 \$.

Cholette, Robert, 87, 7^e Avenue, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur

Lot no 29-7, rg 8

Taxes municipales: 26,40 \$; taxes scolaires: 5,10 \$.
Total: 31,50 \$.

Elgeco Properties Ltd, 630, boul. Ste-Croix, suite 201, ville St-Laurant, H4L 3Y2

Lot no 11-30, rg 9

Taxes municipales: 435,10 \$; taxes scolaires: 116,26 \$.
Total: 551,36 \$.

Ostroff, Mme Thelma, 1385, Fraser, Chomedey, ville de Laval, H7W 3R3

Lot no 10-34, rg 9

Taxes municipales: 455,83 \$.

Maille, Alice, a/s E. J. Fellman, 2329, Melrose, Montréal.

Lot no 9B-74, rg 9

Taxes municipales: 21,76 \$; taxes scolaires: 3,89 \$.
Total: 25,65 \$.

Lataille, Raoul, 504, boul. Ste-Croix, ville St-Laurent, H4L 3X5

Lot no 20-15, rg 9
 Taxes municipales: 208,47 \$; taxes scolaires: 170,58 \$.
 Total: 379,05 \$.

Tellier, Roger, 517K, chemin St-Alphonse, Rawdon,
 J0K 1S0

Lot no 20-9, rg 9
 Taxes municipales: 27,17 \$; taxes scolaires: 7,67 \$.
 Total: 34,84 \$.

Couture, Roland succ., 1775, Émile-Yelle, app. 301,
 Montréal, H2M 1L1

Lot no 25A-58, rg 9
 Taxes municipales: 451,56 \$; taxes scolaires: 322,45 \$.
 Total: 774,01 \$.

Martin, Pierre, 433, Thibodeau, app. 6, St-Jean, QC,
 J3A 1H3

Lot nos 6-7-1, rg 10, 6-188-1, rg 10, 6-205, rg 10,
 6-206, rg 10
 Taxes municipales: 138,98 \$; taxes scolaires: 40,21 \$.
 Total: 179,19 \$.

Chalmers, Robert et Charlotte, 2092, avenue Westmore,
 app. 6, Montréal, H4B 1Z6

Lot no 11A-546, rg 10
 Taxes municipales: 349,41 \$; taxes scolaires: 215,43 \$.
 Total: 564,84 \$.

Borris, Albert, 1806, Delaney Dr., Mississauga, Ont.

Lot nos 10-826 à 829, rg 10
 Taxes municipales: 244,74 \$; taxes scolaires: 41,69 \$.
 Total: 286,43 \$.

Skuda, David, 160, Chatelle, app. 1, ville LaSalle, QC,
 H8R 2K6

Lot nos 11A-169, 170, 185, 186, rg 10
 Taxes municipales: 87,15 \$; taxes scolaires: 33,09 \$.
 Total: 120,24 \$.

Morrison, James, 72, Chantres, Unionville, Ont.

Lot no 1A-7, rg 11
 Taxes municipales: 155,52 \$.

Dessureault, Pierre, 54, Pendale, Greenfield-Park, J4V
 2V8

Lot no 1A-4, rg 11
 Taxes municipales: 404,34 \$; taxes scolaires: 87,54 \$.
 Total: 491,88 \$.

Crone, Jean Blair Mackenzie, 3, place Bellerive, Cho-
 medey, ville de Laval, H7V 1B2

Lot nos 8-365, 8-373, rg 11
 Taxes municipales: 14,91 \$.

Société Mipogon Inc. a/s Henri Millette, Lac-des-Seize-
 îles, J0T 2M0

Lot nos 10-457 à 459, 479 à 482, 463 à 469, 472 à 476,
 rg 11

Taxes municipales: 249,26 \$; taxes scolaires: 733,83 \$.
 Total: 983,09 \$.

Municipalité de Mille-Isles

Ford, Sydney, 2, Amesbury, app. A, Montréal, H3H
 2J9

Lot no pties 83 et 84, côté Ste-Angélique sud
 Une parcelle de terrain connue et désignée comme
 faisant partie des lots numéros quatre-vingt-trois et quatre-
 vingt-quatre (pties 83 et 84) sur le plan officiel et dans
 le livre de renvoi de la municipalité de Mille-Isles, dans
 le comté d'Argenteuil: mesurant cent pieds (100 pi) de
 largeur sur deux cent cinquante pieds (250 pi) de profon-
 deur, en mesures anglaises et plus ou moins.

Bornée sur sa ligne nord par le lac Fiddler, sur sa
 ligne est par une partie de terrain vendue par Norman
 Patterson à Hans Eder en vertu d'un acte passé devant le
 notaire soussigné, le sept octobre mil neuf cent cinquante-
 sept, sur sa ligne sud par une route privée existant actuelle-
 ment et sur sa ligne ouest par la propriété de Eric Turriff.
 À distraire: 1% vendu à S. Eder (vente pour taxe de
 1978).

Taxes municipales: 383,91 \$; taxes scolaires: 21,10 \$.
 Total: 405,01 \$.

Hipperson, Edwin, 37, Kingsley Ave., Rugby, Warsick-
 shire, England

Lot no 213-47, côte Ste-Marguerite
 Un certain emplacement situé dans la municipalité de
 Mille-Isles, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme
 étant la subdivision quarante-sept du lot originaire numéro
 deux cent treize (213-47) sur le plan officiel et dans le
 livre de renvoi de la municipalité de Mille-Isles, ayant
 une superficie de dix mille cinq cents pieds carrés (10 500
 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 38,18 \$; taxes scolaires: 14,22 \$.
 Total: 52,40 \$.

Canton de Grenville

Arnold Farms Ltd.

Lot no six, lettre «A», dans le Septième Rang (6A,
 rg VII).

Lot no six, lettre «B», dans le Septième Rang (6B,
 rg VII).

Lot no sept, lettre «A» et lot no huit, lettre «A»,
 dans le Septième Rang (7A et 8A, rg VII).

Lot no sept, lettre «B», dans le Septième Rang (7B,
 rg VII) moins la partie dudit lot vendue à la *Scottish*

Canadian Magnesite Company Limited par acte signé le 31 janvier 1922 devant Me Gaétan Valois, notaire, et enregistré à Argenteuil sous le numéro 35451.

Lot no neuf, lettre «A», dans le Septième Rang (9A, rg VII).

Tous ces lots situés dans le rang Sept (7).

Taxes municipales: 678,83 \$; taxes scolaires: 82,43 \$.
Total: 761,26 \$.

Arnold Farms Ltd.

Lot no un, lettre «A», dans le Septième Rang (1A, rg VII).

Lot no 2, partie A, et lot no 3, partie A, rg VII, tous ces terrains situés dans le Septième Rang dudit canton formant une partie du lot deux, lettre «A», et du lot trois, lettre «A», dans le Septième Rang (pties 2A et 3A, rg VII). Situés à l'ouest de la route de la propriété du gouvernement et bornés au sud par les lots 2B et 3B dans le Sixième Rang, à l'est par la route de la propriété du gouvernement et à l'ouest par le lot 4 dans ledit Septième Rang.

Partie du lot deux, lettre «A», dans le Septième Rang (ptie 2A, rg VII), bornée au nord par la route des Concessions, à l'est par le lot 1A, au sud par le lot 2B dans le Sixième Rang et à l'ouest par la route de la propriété du gouvernement.

Partie du lot deux, lettre «A», dans le Septième Rang, et partie du lot trois, lettre «A», dans le Septième Rang (pties 2A et 3A, rg 7), situées à l'est de la route de la propriété du gouvernement. À distraire cependant la partie sud située entre la route qui mène à Brownsburg, vers le nord, et la ligne des Concessions entre les Sixième et Septième Rangs, vers le sud; ladite partie est bornée au nord par les lots 2B et 3B, au sud par ladite route menant à Brownsburg, à l'est par le lot 1A et à l'ouest par ladite route de la propriété du gouvernement.

Partie du lot trois, lettre «B», dans le Septième Rang (ptie 3B, rg 7), s'étendant à l'est de la route de la propriété du gouvernement.

Lot numéro quatre, lettre «B», dans le Septième Rang (4B, rg 7), canton de Grenville.

Taxes municipales: 762,65 \$; taxes scolaires: 97,88 \$.
Total: 860,53 \$.

Arnold Farms Ltd, Grenville

Lot numéro neuf, lettre «J», dans le Septième Rang (9J, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Lot numéro deux, lettre «C», dans le Septième Rang (2C, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Lot numéro onze, lettre «A», dans le Septième Rang (11A, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Lot numéro treize, lettre «B», dans le Septième Rang (13B, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Lot numéro onze, lettre «B», dans le Septième Rang (11B, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville. À distraire la partie vendue à Mme Gladys Taylor, épouse de W. Allan Kennedy, par acte enregistré sous le numéro 60397.

Lot numéro douze, lettre «A», dans le Septième Rang (12A, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville. À distraire les parties nord dudit lot vendues à H.E. Higginson et à Mme F.T. Denis par actes enregistrés.

La moitié est du lot numéro treize, lettre «A», dans le Septième Rang (1/2E- 13A, rg 7) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Taxes municipales: 419,35 \$; taxes scolaires: 59,20 \$.
Total: 478,55 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 4, ptie 5A, rg 4, canton de Grenville

Lot 5, lettre «A», dans le Quatrième Rang (5A, rg 4); à distraire la partie occupée par l'Eglise baptiste.

Lot numéro quatre, dans le Quatrième Rang (4, rg 4) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Taxes municipales: 326,60 \$; taxes scolaires: 50,06 \$.
Total: 376,66 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 6A, rg 3, canton de Grenville.

Partie du lot numéro six, lettre «A», dans le Troisième Rang du canton de Grenville (ptie 6A, rg 3).

Taxes municipales: 257,89 \$; taxes scolaires: 29,31 \$.
Total: 287,20 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 4A, rg 8, canton de Grenville

Le lot numéro quatre lettre A du rang Huit (4A, rg 8) des plans et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 241,70 \$; taxes scolaires: 39,66 \$.
Total: 281,36 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 5A, rg 7, canton de Grenville

Le lot numéro cinq lettre A du rang Sept (5A, rg 7) des plans et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Ptie du lot 5B, rg 7, canton de Grenville

Partie du lot numéro cinq lettre B du rang Sept (ptie 5B, rg 7) des plans et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 234,21 \$; taxes scolaires: 30,25 \$.
Total: 264,46 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 7B, rg 5, canton de Grenville
Le lot numéro sept B, rang Cinq (7B, rg 5) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Ptie 8A, rg 5, canton de Grenville
Partie du lot numéro huit A rang Cinq (ptie 8A, rg 5) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville. À déduire dudit lot la partie cédée à Edward Cousins par acte devant Me Roger Comtois le 10 juillet 1948, enregistré à Argenteuil, sous le numéro 65805.

Ptie 8B, rg 5, canton de Grenville
Partie du lot huit B, rang Cinq (ptie 8B, rg 5) située à l'est du chemin Scotch.

Lot 7A, rg 6, canton de Grenville et 7B, rg 6
Le lot numéro sept lettre A du rang Six (7A, rg 6) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville, et le lot sept B du rang Six.

Ptie 8A, rg 6 canton de Grenville
Partie du lot huit A, rang Six (ptie 8A, rg 6) située à l'est du chemin Scotch.

Taxes municipales: 327,57 \$; taxes scolaires: 190,70 \$.
Total: 518,27 \$.

Arnold Farms Ltd

Lots 2B, 3A, rg 8, canton de Grenville
Les lots deux B et trois A du rang Huit (2B, 3A, rg 8) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 155,20 \$; taxes scolaires: 22,67 \$.
Total: 177,87 \$.

Arnold Farms Ltd

Lots 10B, 11B, rg 5, canton de Grenville
Les lots numéros dix B et onze B du rang Cinq (10B, 11B, rg 5) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 127,94 \$; taxes scolaires: 20,26 \$.
Total: 148,20 \$.

Arnold Farms Ltd

Lots 4C, 4D, 4E, 5A, 5B, 5C, rang 2, canton de Grenville

Les lots quatre C, quatre D, quatre E, cinq A, cinq B, cinq C du rang Deux (4C, 4D, 4E, 5A, 5B, 5C, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 629,91 \$; taxes scolaires: 113,90 \$.
Total: 743,81 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 9A, rg 8, canton de Grenville
Le lot numéro neuf A du rang Huit (9A, rg 8) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 93,62 \$; taxes scolaires: 16,01 \$.
Total: 109,63 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 7B, rg 8, canton de Grenville
Lot sept, lettre B, rang Huit (7B, rg 8) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 92,41 \$; taxes scolaires: 13,95 \$.
Total: 106,36 \$.

Arnold Farms Ltd

Lot 2A, rg 9, canton de Grenville
Lot deux A, rang Neuf (2A, rg 9) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 68,71 \$; taxes scolaires: 9,01 \$.
Total: 77,72 \$.

Arnold Farms Ltd

Ptie 8B, rg 6, canton de Grenville
Le lot numéro huit B, rang Six (ptie 8B, rg 6), des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville. À déduire les parties vendues par actes enregistrés.

Taxes municipales: 47,41 \$; taxes scolaires: 10,04 \$.
Total: 57,45 \$.

Arnold Farms Ltd

Ptie 11A, rg 5, canton de Grenville
La moitié sud du lot onze A, rang Cinq, (1/2 S, 11A, rg 5) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 33,17 \$; taxes scolaires: 4,83 \$.
Total: 38,00 \$.

Arnold Farms Ltd

10A, 10B, 11A, 11B, 12B, 12C, rg 6, canton de Grenville.

Les lots dix A, onze A, dix B, onze B, douze B, douze C du rang Six (10A, 11A, 10B, 11B, 12B, 12C rg 6) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 31,42 \$; taxes scolaires: 56,11 \$.
Total: 87,53 \$.

Gilbert E. Arnold

Lots 6A, 6B, rg 2, canton de Grenville
Les lots six A et six B, rang Deux (6A, 6B, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 460,13 \$; taxes scolaires: 775,85 \$.
Total: 1 235,98 \$.

Arnold, Gilbert E., Grenville

Ptie 8A, rg 2, canton de Grenville
Partie du lot huit A, rang Deux (ptie 8A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville. Contenant environ deux acres et un huitième de largeur par toute la profondeur dudit lot, plus ou moins, borné en front par

Sidney Filion, en arrière par le 3^e Rang, d'un côté par Agnas Lemay et de l'autre côté par Daniel McIntyre: à déduire la partie déjà vendue à Lambert Dubé appartenant à Joseph Lemay.

Taxes municipales: 435,62 \$.

Arnold, Gilbert E.

Lots 18, 19, 20, 21B, rg 8, canton de Grenville

Les lots dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un B, du rang Huit (18, 19, 20, 21B, rg 8) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 387,44 \$.

Arnold, Gilbert E.

Lots 12B, 13A, 14A, rg 8, canton de Grenville

Les lots numéros douze B, treize A, quatorze A, du rang Huit (12B, 13A, 14A, rg 8) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

Taxes municipales: 377,98 \$.

Arnold, Gilbert E.

Lots 3D, rg 4, canton de Grenville

Lot numéro trois D, rang Quatre (3D, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

*Ptie des lots 2E, 3B, 3C, rg 4, canton de Grenville,

La partie ouest du lot deux E rang 4 canton de Grenville, mesurant six perches et quatre mailles de largeur sur son côté sud, et plus ou moins: borné vers l'est et vers le sud par le chemin public, vers l'ouest par le lot 3D et vers le nord par le lot 2A, rg 5. Contenant toute cette partie de terrain située entre les bornes ci-dessus.

La partie nord de la moitié ouest du quart sud-est du lot numéro trois, rang Quatre, connu comme étant la partie nord du lot trois B, ptie N. 3B). Bornée vers l'est par le lot 3A, vers l'ouest par le lot 3C, vers le nord par le lot 3D et vers le sud par la rivière ou ruisseau Kingham. Superficie environ 4 acres plus ou moins.

Le quart sud-ouest du lot trois, rang Quatre, canton de Grenville, connu comme étant trois C. Superficie environ 50 acres plus ou moins.

La moitié nord du lot trois, rang Quatre, (canton de Grenville, connu comme étant le lot trois D (3D). Superficie environ 100 acres, plus ou moins.

Partie du lot deux E (ptie 2E) canton de Grenville, borné vers l'est et le sud par le chemin public, vers l'ouest par le lot 3D (3D) et vers le nord par le lot 2A, rang 5.

Partie sud du lot trois B, rang Quatre, (ptie S. 3B, rg 4), canton de Grenville.

Taxes municipales: 358,59 \$; taxes scolaires: 319,02 \$. Total: 677,61 \$.

Arnold, Gilbert

Lots nos 21A, 22, 22A, 22B, ptie 20, rg 8

La partie sud du lot vingt et un (21) du rang Huit (8) nord du premier levé du canton de Grenville, correspondant

au lot vingt et un A (21-A) du rang Huit (8) nord du cadastre officiel du canton de Grenville.

Toutes ces parcelles ou étendues de terrain situées dans le comté de Grenville, comté d'Argenteuil, province de Québec, mesurant soixante-huit acres, et plus ou moins, ainsi que l'emprise habituelle prévue pour les autoroutes, lesdites parcelles ou étendues de terrain pouvant également être connues comme suit: la partie sud-est du lot vingt-deux (22) du rang Huit (8) nord du premier levé du canton de Grenville correspondant au lot vingt-deux A (22-A) du rang Huit (8) nord du cadastre officiel du canton de Grenville. La partie ouest de la partie nord du lot vingt-deux (22) du rang Huit (8) sud du premier levé du canton de Grenville, correspondant au lot vingt-deux B (22-B) du rang Huit (8) sud du cadastre officiel du canton de Grenville.

Lot connu sur le cadastre du canton de Grenville comme étant la moitié nord du lot numéro vingt (20), rang Huit (8) nord.

Taxes municipales: 338,88 \$.

Arnold, Gilbert

Lots nos 9B, 10A, 10B, rg 7

Certains lots, connus et désignés sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville, comté d'Argenteuil, comme étant les lots numéros neuf B et dix B, dans le Septième Rang (9B et 10B, rg VII), mesurant environ deux cent quarante-sept acres.

Une certaine parcelle de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville comme étant le lot numéro dix, lettre A, dans le Septième Rang dudit canton (10A, rg VII). Mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 278,39 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 24A, ptie 23, rg 9

Un certain lot connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville comme étant le lot numéro vingt-quatre, lettre «A», dans le Neuvième Rang (24A, rg IX).

Une certaine parcelle ou étendue de terrain située dans le canton de Grenville, mesurant cent vingt acres, et plus ou moins, et faisant partie d'une certaine parcelle de terrain connue et désignée sur le plan cadastral officiel et dans le livre de renvoi dudit canton de Grenville, dans ledit comté d'Argenteuil, comme étant la moitié sud du lot numéro vingt-trois (1/2 S.-23), dans le Neuvième Rang dudit canton.

Taxes municipales: 157,59 \$.

Arnold, Gilbert

Lot numéro dix, lettre «A», dans le Cinquième Rang (10A, rg V).

Lot numéro onze, lettre «A», dans le Cinquième Rang (1/2 N-11A, rg V).

Lot numéro neuf, lettre «A», dans le Cinquième Rang (9A, rg V).

Taxes municipales: 152,87 \$; taxes scolaires: 145,63 \$.
Total: 298,50 \$.

Arnold, Gilbert

Lot numéro sept «B», dans le Neuvième Rang (7B, rg 9), canton de Grenville.

Lot numéro huit «B», dans le Neuvième Rang (8B, rg 9), canton de Grenville.

Lot numéro huit «C», dans le Neuvième Rang (8C, rg 9), canton de Grenville.

Lot numéro huit «A», dans le Neuvième Rang (8A, rg 9), canton de Grenville.

Taxes municipales: 149,30 \$; taxes scolaires: 134,85 \$.
Total: 284,15 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 5C, rg IV, canton de Grenville.

Moitié sud du lot numéro cinq, lettre «C», dans le Quatrième Rang (1/2S-5C, rg IV).

Taxes municipales: 104,26 \$; taxes scolaires: 85,46 \$.
Total: 189,72 \$.

Arnold, Gilbert

Lots nos 19A, 19B, rg 9

Une certaine parcelle de terrain connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville comme étant composée du lot numéro dix-neuf, lettre «A», et du lot numéro dix-neuf, lettre «B», dans le Neuvième Rang (19A et 19B, rg IX).

Taxes municipales: 142,18 \$.

Arnold, Gilbert

Un certain lot situé dans le canton de Grenville, connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant la moitié est du lot numéro sept, lettre «A», dans le Cinquième Rang dudit canton (1/2E-7A, rg V).

Taxes municipales: 74,64 \$; taxes scolaires: 67,35 \$.
Total: 141,99 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 8B, rang 8, canton de Grenville

Taxes municipales: 97,18 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 1B, rang 8, canton de Grenville

Taxes municipales: 77,04 \$, taxes scolaires: 59,30 \$.
Total: 136,34 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 26A, rang 3, canton de Grenville

Taxes municipales: 75,82 \$; taxes scolaires: 41,26 \$.
Total: 117,08 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 7A, rang 5, canton de Grenville

Taxes municipales: 74,64 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 3A, rang 9, canton de Grenville

Taxes municipales: 73,47 \$; taxes scolaires: 67,00 \$.
Total: 140,47 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 9B, rang 4, canton de Grenville

Taxes municipales: 73,47 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 17B, rang 7, canton de Grenville

Taxes municipales: 73,47 \$; taxes scolaires: 67,00 \$.
Total: 140,47 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 11, rang IV, canton de Grenville

Taxes municipales: 70,60 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 26C, rang 3, canton de Grenville

Taxes municipales: 37,94 \$; taxes scolaires: 29,46 \$.
Total: 67,40 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 1A, rang 9, canton de Grenville

Taxes municipales: 35,92 \$; taxes scolaires: 57,09 \$.
Total: 93,01 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 19C, rang 10, canton de Grenville

Taxes municipales: 31,99 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 22B, rang 8, canton de Grenville

Taxes municipales: 21,30 \$.

Arnold, Gilbert

1. Une parcelle de terrain située dans le canton de Grenville, connue et désignée sur le plan officiel et dans le livre de renvoi dudit canton comme étant la moitié nord du lot numéro douze (1/2N-12), ainsi qu'une bande de terrain de deux acres de profondeur traversant la partie arrière de la partie sud dudit lot douze, le tout étant situé dans le Huitième Rang dudit canton, les deux acres de terrain susmentionnés traversant toute la largeur dudit lot 12:

2. Une autre parcelle de terrain devant être prise dans la moitié sud du lot numéro onze dans ledit Huitième Rang, comprenant toute le terrain du lot numéro onze qui s'étend sur la rive ouest de la rivière du Calumet.

Lesdites parcelles de terrain sont actuellement connues

et désignées sur le plan et dans le livre de renvoi dudit canton de Grenville comme étant le lot numéro douze, lettre «B», et une partie du lot numéro douze, lettre «A», le tout dans le Huitième Rang, et faisant partie du lot numéro onze, lettre «A», dans le Huitième Rang.

Taxes municipales: 15,40 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 22B, 23B, rang 2, canton de Grenville

Taxes municipales: 7,11 \$.

Young, Brenda Lea, R.R. 1, Grenville, QC, J0V 1J0

Lot no ptie 5E, rg 2; 5E, rg 2

Partie du lot numéro cinq, lettre «E», dans le Deuxième Rang (ptie 5E, rg 2), mesurant cent cinq pieds (105 pi) de chaque côté; borné au nord par la route principale, à l'ouest par une autre partie du lot numéro 5E, propriété de Guy Villeneuve ou de ses représentants, à l'est par la propriété de la Pentecostal Assemblies of Canada acquise par acte enregistré sous le numéro 95612, et au sud par le reste dudit lot 5E, propriété de Mme Helen Hall acquise par acte enregistré sous le numéro 100593. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

L'angle nord-ouest de la propriété présentement mise en vente est situé à une distance de sept cent vingt et un pieds (721 pi) de l'angle nord-ouest de la propriété de Arthur John McGill.

Une partie du lot cinq, lettre «E», dans le Deuxième Rang (ptie 5E, rg 2), mesurant sur sa ligne nord cent cinq pieds (105 pi), sur sa ligne sud cent trente quatre pieds (134 pi) et sur ses lignes est et ouest cent trente-quatre pieds (134 pi); bornée au nord par ladite propriété de Howard Young, au sud par la propriété du vendeur, à l'ouest par celle de G. Villeneuve et à l'est par celle de la Pentecostal Church; le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Partie du lot cinq, lettre «E», dans le Deuxième Rang (ptie 5E, rg 2), mesurant soixante-quinze pieds (75 pi) dans ses lignes nord et sud et cent cinq pieds (105 pi) dans ses lignes est et ouest; bornée au nord par la route numéro 148, à l'est et au sud par la propriété de Mme Wanda Hayes, acquise par acte de vente enregistré sous le numéro 150342, et à l'ouest par la propriété de la Pentecostal Assemblies of Canada Inc. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 446,64 \$; taxes scolaires: 281,43 \$.
Total: 728,07 \$.

Ferlund Company, adresse inconnue

Lots nos 20, 21, 22, rang 9

Les lots numéros vingt, vingt et un et vingt-deux situés dans le Neuvième Rang (20, 21, 22, rg IX), canton de Grenville.

Taxes municipales: 438,39 \$; taxes scolaires: 167,05 \$.
Total: 605,44 \$.

Crooks, Frederick, R.R. 1, Grenville, QC, J0V 1J0

Le lot numéro soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux, lettre E, situé dans le Premier Rang (2E-72, rg 1), canton de Grenville.

Taxes municipales: 405,98 \$; taxes scolaires: 400,26 \$.
Total: 806,24 \$.

Crooks, Frederick, R.R. 1, Grenville, QC.

Le lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois lettre «C» dans le Premier Rang (3C-29, rg 1), canton de Grenville.

Taxes municipales: 155,17 \$; taxes scolaires: 100,51 \$.
Total: 255,68 \$.

Truttman, Walter, 450, rue Chapel, Grenville, QC, J0V 1J0

Lot no 3B-32, rg 1

Le lot numéro trente-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois, lettre «B», situé dans le Premier Rang (3B-32, rg 1), canton de Grenville, contenant une superficie de vingt-sept mille cent quatre-vingt-neuf pieds carrés (27 189 pi²).

Taxes municipales: 100,30 \$.

Lalonde, Claude, 935, Averdeen, Hawkesbury, Ont.

Lot no ptie 2B, rang 5

Partie du lot numéro deux, lettre «B» dans le Cinquième Rang (ptie 2B, rg V). Mesurant cinquante pieds (50 pi) du nord au sud par cent pieds (100 pi) de l'est à l'ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Borné vers le nord par la ligne de division entre le 5^e et le 6^e rang, ou le chemin public; vers le sud par partie du même lot appartenant à M. Kennedy; vers l'est par partie du même lot appartenant à M. Kennedy, et vers l'ouest par le chemin de fer, propriété de Canadian Refractories Company.

Taxes municipales: 163,10 \$; taxes scolaires: 24,18 \$.
Total: 187,28 \$.

Malky, dame Farha Neiny, 900, place Pigalle, Charlesbourg, QC.

Lot no ptie 4, rang 11

Partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) située dans le Onzième Rang du canton de Grenville, étant de forme trapézoïdale et mesurant cent quatre-vingt-cinq pieds (185 pi) de front sur la ligne est, cent quatre-vingt pieds (180 pi) à l'arrière sur sa ligne ouest, cent pieds (100 pi) sur sa ligne nord et cent deux pieds (102 pi) sur sa ligne sud, et bornée de front vers l'est par une autre partie dudit lot formant une rue projetée, à l'arrière vers l'ouest et sur les deux côtés vers le nord et le sud par d'autres parties dudit lot.

Une projection de la ligne nord dudit emplacement en direction est sur une distance de cinq cent quarante-cinq pieds (545 pi) croise la ligne de division entre les lots numéros 4 et 28B dans le Premier Rang du canton de

Wentworth à un point situé à cent vingt pieds (120 pi) au sud de la ligne de la rive dudit lac.

Taxes municipales: 323,33 \$; taxes scolaires: 1 062,60 \$.
Total: 1 385,93 \$.

Wohlrahe, Donald, adresse inconnue.

Le lot numéro cinquante du lot originaire trois (3-50) du Onzième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Taxes municipales: 104,80 \$; taxes scolaires: 165,63 \$.
Total: 270,43 \$.

Wohlrahe, Donad, adresse inconnue.

Les subdivisions quatre-vingt-quinze et cent seize du lot originaire un (1-95 et 116) du Onzième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Taxes municipales: 15,39 \$; taxes scolaires: 592,04 \$.
Total: 607,43 \$.

Allison, William, adresse inconnue

Le lot numéro quatre-vingt-deux du lot originaire deux (2-82) du Onzième Rang sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville.

Taxes municipales: 161,11 \$; taxes scolaires: 181,19 \$.
Total: 342,30 \$.

Blanchette, Camille, 854, rue Bloomfield, Outremont, QC.

Partie du lot numéro vingt-six B, dans le Deuxième Rang aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville, dans le comté d'Argenteuil, en ladite province de Québec, mesurant ce morceau de terre, cinquante-cinq pieds (55 pi) de largeur par toute la profondeur qu'il peut y avoir entre la ligne du chemin de fer Canadien Pacifique et la rivière Ottawa, laquelle mesure environ deux cents pieds (200 pi); et borné, ce morceau de terre comme suit: au sud par la rivière Ottawa, au nord par la ligne dudit chemin de fer, à l'est par la propriété d'un nommé Gordon A. Brown ou représentants, et, à l'ouest par la propriété d'un nommé Gaétan Dansereau ou représentants, le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 127,57 \$; taxes scolaires: 16,03 \$.
Total: 143,60 \$.

Dominion Restaurant & Tavern, c/o Vic Spina, Dominion Steak House, 400, Spence, Hawkesbury, Ont.

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville comme faisant partie des lots vingt-cinq et vingt-six, lettre «A», situés dans le Deuxième Rang (ptie 25, ptie 26A, rg 2).

Mesurant cinq cents pieds (500 pi) de largeur de l'est à l'ouest, sur toute la profondeur existant entre la rivière des Outaouais et le chemin de fer du Canadien Pacifique, en mesures anglaises.

Borné au nord par le chemin de fer, au sud par la rivière,

à l'est par une partie du lot 25 situé dans le rang 2, canton de Grenville, appartenant au vendeur et à l'ouest par le reste du lot 26A, rg 2, dudit cadastre appartenant au vendeur Télesphore Poulin ou à ses représentants.

Le côté est du terrain étant situé à cent pieds (100 pi) à l'ouest du côté ouest de la partie du même lot appartenant en partie à George Lawrence ou à ses représentants et en partie à John McEvoy ou à ses représentants.

Taxes municipales: 2 399,95 \$; taxes scolaires: 3 958,65 \$. Total: 6 358,60 \$.

Leclair, Yvon, R.R. 1, Grenville-Bay, QC.

Partie du lot numéro neuf lettre «B», dans le Deuxième Rang (ptie 9B, rg 2), et mesurant quarante pieds de largeur le long dudit chemin public par environ cent pieds de profondeur (40 pi x 100 pi) borné au nord par ledit chemin public, au sud par un fossé appartenant à la municipalité, à l'est par la propriété de Crooks, et à l'ouest par le terrain appartenant à dame Cécile Lanthier, épouse de Jules Soucy, et vendu au présent acquéreur par acte enregistré sous le numéro 123703.

Taxes municipales: 382,29 \$; taxes scolaires: 167,19 \$.
Total: 549,48 \$.

Leclair, Yvon, R.R. 1, Grenville, QC.

Un certain terrain connu et désigné sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville comme étant le lot numéro vingt-sept, lettre «B», situé dans le Troisième Rang (27B, rg III) dudit canton et faisant partie du lot originaire numéro vingt-sept (27), borné au nord par la ligne de subdivision entre les Troisième et Quatrième Rangs, à l'est par les lots numéros 26B et 26C, au sud par le lot numéro 27A et à l'ouest par la ligne entre l'augmentation et le canton de Grenville, le tout étant de forme régulière et contenant cent soixante-quinze arpents (175) et plus ou moins.

Taxes municipales: 345,62 \$; taxes scolaires: 242,67 \$.
Total: 588,29 \$.

Bennett, Louis, Bennetts Farm, R.R. 2, Calumet, QC.

Lot no 16A, 17A, 17B, 18A, rang 4, canton de Grenville.

Taxes municipales: 161,90 \$; taxes scolaires: 57,56 \$.
Total: 219,46 \$.

Bennett, Louis, Bennetts, Farm.

Lot nos 16A, 17A, 17B, 18A, rang 4, canton de Grenville

Taxes municipales: 874,01 \$; taxes scolaires: 309,68 \$.
Total: 1 183,69 \$.

Bennett, Louis, Bennetts Farm

Lot nos 16A, 17A, 17B, 18A, rang 4, canton de Grenville.

Taxes municipales: 265,39 \$; taxes scolaires: 70,49 \$.
Total: 335,88 \$.

Bennett, Louis, Bennetts Farm.

Lot nos 16A, 17B, 17B, 18A, rang 4, canton de Grenville.

Taxes municipales: 86,08 \$; taxes scolaires: 20,56 \$.
Total: 106,54 \$.

Bennett, Louis, Bennetts Farm.

Le cinquième indivis ($\frac{1}{5}$) c'est-à-dire 20 pour cent (20%) des propriétés immobilières suivantes, savoir: le lot numéro quatorze, lettre «B», situé dans le Quatrième Rang (14B, rg 4).

À distraire dudit lot la partie vendue par Morley Bennett à la Corporation du canton de Grenville par l'acte de vente passé devant M^r Richard Valois, notaire, le 25 septembre 1956 et enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 82397.

Le lot numéro quatorze, lettre «C», situé dans le Quatrième Rang (14C, rg 4), avec tous les bâtiments qui peuvent s'y trouver.

À distraire dudit lot la partie vendue par James Garland à Morton Derbyshire par l'acte de vente passé devant M^r C. L. Beaudin, notaire, le 24 août 1899 et enregistré sous le numéro 16621 et dont une partie du terrain fait maintenant partie de la route, la partie vendue par Morley Bennett à Robert Wilson Sanderson par acte de vente enregistré sous le numéro 62937 et la partie vendue par Morley Bennett à Edward Sanderson par acte de vente passé devant M^r Roger Comtois, notaire, le 14 juin 1948 et enregistré sous le numéro 66075.

Taxes municipales: 255,91 \$; taxes scolaires: 115,18 \$.
Total: 371,09 \$.

Little, Amos, adresse inconnue.

Partie du lot numéro huit, lettre «A» du rang Six (ptie 8A, rg VI), canton de Grenville, mesurant cent vingt-cinq pieds de largeur sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; le coin nord-ouest est situé à une distance de sept cent soixante pieds au sud du lac McGillivray, et à une distance de huit cent cinquante-six pieds à l'ouest de la route.

Taxes municipales: 22,95 \$.

Williamson, Jessie Pridham, sans adresse.

Lot no 7C, rang 6, canton de Grenville.

Taxes municipales: 11,28 \$.

Lalonde Christian, R.R. 1, Grenville, QC, J0V 1J0

Partie du lot numéro trois, lettre «D», du rang Deux (ptie 3D, rg 2), canton de Grenville.

Mesurant cent cinquante pieds (150 pi) de largeur sur les côtés nord et sud, sur cent pieds (100 pi) de profondeur sur les côtés est et ouest.

Borné au nord par la propriété de Dary Waite, à l'est partie par la propriété de George Simons et partie par la propriété de dame F. Simmons et T. Pilon, au sud par la propriété de G. Arnold, à l'ouest par la propriété de T.

Pilon et dame F. Simmons, étant partie du lot 4F, rg 2 dudit canton.

Taxes municipales: 87,91 \$.

Gagné, Hervé et Michel, R.R. 2, Brownsburg, QC, J0V 1A0

Lot no 7A, rang 9, canton de Grenville.

Taxes municipales: 36,30 \$.

Clattenburg, Murray, 7793, 10^e Avenue, app. 3, Montréal, QC, H2A 3B3

Partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) dans le Onzième Rang du canton de Grenville.

Bornée à l'avant au nord-ouest par une autre partie dudit lot devant former une rue, à l'arrière au sud-est et d'un côté au sud-ouest par d'autres parties dudit lot, et de l'autre côté au nord-est par une autre partie dudit lot vendue à J.P. Vachon aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 99081.

Taxes municipales: 12,47 \$; taxes scolaires: 26,33 \$.
Total: 38,80 \$.

Vachon, Jean-Paul, 4856, avenue Colonial, Montréal, QC.

Partie du lot originaire numéro quatre (ptie 4) sur le plan officiel et dans le livre de renvoi du canton de Grenville, mesurant cinquante pieds (50') de largeur sur ses côtés nord-ouest et sud-est sur cent pieds (100') de profondeur sur ses côtés nord-est et sud-ouest, et bornée à l'avant au nord-ouest par une autre partie dudit lot numéro 4 devant former une rue, (désignée actuellement comme le lot non officiel no 4-223), à l'arrière au sud-est et des deux côtés nord-est et sud-ouest par d'autres parties non subdivisées dudit lot.

Taxes municipales: 7,72 \$.

Coen Ltd., P.O. Box 558, Freeport, Grand Bahama, Bahamas

Lot nos 3-17, 18, 19, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 19,58 \$; taxes scolaires: 52,16 \$.
Total: 71,74 \$.

Glatch, Louis F., 3151, North Hillbrook, Fresno, California, USA

Lot no 3-15, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 27,40 \$; taxes scolaires: 111,11 \$.
Total: 138,51 \$.

Spencer, David, 25, South Plum St., Troy, Ohio, USA

Lot no 3-14, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 8,96 \$.

Tempten, Richard, 2425, Louisiana, New Orleans, Louisiana, USA.

Lot no 3-12, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 43,39 \$; taxes scolaires: 216,44 \$.
Total: 259,83 \$.

Petty, Robert, 761, 300 W, Provo, Utah, USA

Lot nos 3-32, 33, 34, 35, 36, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 69,56 \$.

Smith, George, 1430, N. Arlington Heights Rd., Arlington Heights, Illinois, USA

Lot nos 3-10, 3-11, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 14,84 \$; taxes scolaires: 160,06 \$.
Total: 174,90 \$.

Goodel, Robert, Cold Spring Road, Williamstown, Massachusetts, USA

Lot no 3-28, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 23,85 \$.

Hyde, John R., 1325 South, 72nd Street, Omaha, Nebraska, USA 68124

Lot no 3-101, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 8,96 \$; taxes scolaires: 216,44 \$.
Total: 225,40 \$.

Chen, Dr. Calvin H., 41001, Seven Mile Rd., Northville, Michigan

Lot no 3-107, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 57,38 \$; taxes scolaires: 301,59 \$.
Total: 358,97 \$.

Smith, George, 1430, N. Arlington Heights Rd., Arlington Heights, Illinois

Lot nos 3-113, 3-119, 3-36, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 13,35 \$; taxes scolaires: 153,13 \$.
Total: 166,48 \$.

Duberman, Stanley, sans adresse

Lot no 3-86, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 11,28 \$.

Dunegan, Howard, 2463, Brunswick, Hudson, Ohio 44236

Lots nos 3-84, 3-85, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 27,82 \$; taxes scolaires: 179,80 \$.
Total: 207,62 \$.

Nashua Land, P.O. Box N3025, Nassau, Bahamas

Lot no 3-83, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 12,47 \$.

Valenzuela, Luis, Box 1571, Nogales, Arizona

Lot no 3-39, 40, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 70,87 \$; taxes scolaires: 200,34 \$.
Total: 271,21 \$.

Holland, Urban D., P.O. Box C C, Payetteville, Arkansas

Lot no 3-51, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 33,66 \$; taxes scolaires: 213,47 \$.
Total: 247,13 \$.

Groetzinger, Robert, 6000, Park Ave. N.E., No. 3C, Atlanta, G.A. 303420

Lots nos 2-64, 3-49, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 21,10 \$; taxes scolaires: 78,55 \$.
Total: 99,65 \$.

Mier, Bennett, 3705 East, Colfox Ave., Denver, Colorado, 80206

Lots nos 2-65, 2-66, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 13,69 \$; taxes scolaires: 199,02 \$.
Total: 212,71 \$.

Corex Ltd.

Lot no 2-67, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 86,91 \$; taxes scolaires: 17,40 \$.
Total: 104,31 \$.

Marshalex, William, 2120, Goldfinch, Dorval, QC.

Lot no 2-28, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 40,83 \$.

Lab. Mir, a/s Jean Duval, 11000, Gervais, Montréal-Nord, QC, H1G 1C7

Lots nos 1B-10, 1B-11, rang 2, canton de Grenville.

Taxes municipales: 14,84 \$; taxes scolaires: 1,84 \$.
Total: 16,68 \$.

Rourke, Euphemie Andrew

Lot no 20A, rang 2, canton de Grenville.

Taxes municipales: 34,99 \$; taxes scolaires: 92,11 \$.
Total: 127,10 \$.

Leipins, Ansis, 39, Addisson Don Mills, Ontario, M3B 1K7

Partie du lot numéro vingt-quatre, lettre «A» du rang Huit (24A, rg VIII), canton de Grenville, et plus particulièrement décrite comme suit: Bornée au nord par le petit cours d'eau, à l'est par le lot 23A, au sud par la propriété Aleksis et à l'ouest par la rivière Rouge; bornée à l'est par le lot numéro 23A, au sud par la bordure sud de Silver-Creek, à l'ouest par la rivière Rouge et au sud-ouest et au nord par le reste dudit lot 24A appartenant à M. Howard C. Smith ou à ses représentants.

Taxes municipales: 84,96 \$; taxes scolaires: 166,94 \$.
Total: 251,90 \$.

New, Walter, 7292, Denue, Saint-Léonard, QC.

Partie du lot numéro vingt-six A du rang Neuf (ptie 26A, rg 9), canton de Grenville, mesurant en largeur deux cents pieds (200 pi), sur le côté est longeant la rivière en ligne droite, et deux cent sept pieds (207 pi) sur le côté ouest longeant la route en ligne droite, et s'étendant en profondeur sur tout l'espace compris entre la rivière Rouge et le chemin établi sur ledit lot 26A, rg 9, dudit canton, dans un acte passé le 18 novembre 1954, et enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 78533; bornée au nord par une partie du même lot appartenant à M. James Mills ou à ses représentants, à l'est par la rivière Rouge, à l'ouest par le chemin enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro 78533, et au sud par le reste dudit lot appartenant à M. Stobos ou à ses représentants.

Taxes municipales: 41,48 \$.

Strange, Jans, 54, Monterrey Drive, Ottawa, Ontario

Lot no 26A-35, rang 10, canton de Grenville.

Taxes municipales: 21,94 \$.

McLean, Duncan, R.R. 2, Calumet, QC.

Lot no 22C, rang 8, canton de Grenville.

Taxes municipales: 40,83 \$.

MacFarland, Martin, 415, Garfield St., Youngstown, Ohio

Lot no 2-27, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 29,92 \$; taxes scolaires: 110,72 \$.
Total: 140,64 \$.

Clepper, Howard, 133, Friar Tuck, Sherwood Forest, Maryland

Lots nos 1-42, 2-37, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 22,78 \$; taxes scolaires: 95,79 \$.
Total: 118,57 \$.

Astroff, Milton, sans adresse

Lot no 1-50, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 36,03 \$.

Chaste, James, sans adresse

Lot no 1-70, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 11,11 \$.

Benjamin, I. J., 2743, Shoo-fly Land (Cewfy Land) Saratoga, Fld. USA 33580.

Lot no 1-56, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 26,71 \$; taxes scolaires: 45,58 \$.
Total: 72,29 \$.

Perry, Robert W., 761, 300 W, Provo, Utah.

Lot no 1-63, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 7,72 \$; taxes scolaires: 79,77 \$.
Total: 87,49 \$.

Rorex, Eugene A., 217, W. Court Avenue, Las Cruces, New Mexico, USA.

Lot no 2-106, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 35,30 \$; taxes scolaires: 139,67 \$.
Total: 174,97 \$.

Mayer, Julius E., 352, N.W. Aneon St., North Porth, Florida, 33595.

Lot no 2-99, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 11,11 \$.

Romito, Edmund O., 126 E, Lowell Avenue, Akron, Ohio.

Lot no 2-88, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 34,12 \$; taxes scolaires: 139,28 \$.
Total: 173,40 \$.

Kennedy, Alex, R. R. 1, Posen, Michigan.

Lot no 1-109, rang 11, canton de Grenville.

Taxes municipales: 8,96 \$; taxes scolaires: 80,16 \$.
Total: 89,12 \$.

McDougall, John, 226, Fairfield, Rosemère, QC.

Lot quatre, rang Onze (4, rg 11) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville.

À déduire les parties suivantes:

Borné au nord par une partie du lot numéro un A du Premier Rang du canton de Harrington, à l'est par une partie du lot numéro vingt-huit B du Second Rang et par une partie du lot numéro trois du rang XI du canton de Grenville, au sud par la route (autoroute no 31) et à l'ouest par une partie du lot numéro cinq du rang XI du canton de Grenville.

Partie vendue à John G. Fenton par 129661.

Partie vendue à Heinz Maguhn par 119284.

De forme irrégulière, borné au sud par la ligne des hautes eaux du Little Black Lake (appelé également Petit Lac Noir ou lac Grenville), au nord et à l'est par d'autres parties dudit lot, à l'ouest par une partie du lot 5 du même rang; longeant ledit lac sur une distance de trois cents pieds (300 pi) et s'étendant sur une profondeur de 600 pieds (600 pi) sur ses côtés est et ouest, ladite ligne est étant brisée.

Taxes municipales: 322,83 \$.

Canton de Grenville et Augmentation

Arnold, Gilbert, Grenville, QC, J0V 1J0

Lot no 5B, rang 7, canton de Grenville et augmentation.

Lot no ptie 6, rang 7.

La moitié nord du lot numéro six dans le Septième Rang (1/2 N. 6, rg VII): de l'augmentation du canton de Grenville. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 132,71 \$; taxes scolaires: 112,00 \$.
Total: 244,71 \$.

Arnold, Gilbert

Les lots quatre A et quatre B (4-A et 4-B) situés dans le Sixième Rang de ladite augmentation du canton de Grenville, contenant deux cents acres et plus ou moins. À distraire du même lot 4B, rang VI, la partie vendue à la Commission scolaire portestante de l'augmentation de Grenville no 4, aux termes d'un acte passé devant M^e C. A. Beaudin, notaire, le 1^{er} octobre 1906 et enregistré à Argenteuil sous le numéro 24926.

Le lot numéro cinq A (5A) dans le Sixième (6^e) Rang de ladite augmentation de Grenville, contenant cent (100) acres, et plus ou moins. À distraire dudit lot no 5A situé dans le rang VI, la partie vendue à M. Georges Dansereau aux termes d'un acte passé devant M^e G. Valois, notaire, le 18 mars 1918, et enregistré à Argenteuil sous le numéro 31782.

Taxes municipales: 108,95 \$; taxes scolaires: 207,42 \$.
Total: 316,37 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 5A situé dans le rang cinq (5) de l'augmentation du canton de Grenville, contenant cent neuf acres (109) et plus ou moins.

Taxes municipales: 35,30 \$; taxes scolaires: 65,51 \$.
Total: 100,81 \$.

Arnold, Gilbert

Lot no 6 situé dans le Sixième (6^e) Rang de l'augmentation du canton de Grenville.

Taxes municipales: 72,28 \$; taxes scolaires: 66,61 \$.
Total: 138,89 \$.

Arnold Farms

Lot no 3 situé dans le Huitième Rang (3, rg VIII) de l'augmentation du canton de Grenville.

Taxes municipales: 139,79 \$; taxes scolaires: 21,96 \$.
Total: 161,75 \$.

Arnold Farms

Lot numéro trois C situé dans le Septième Rang (3C, rg 7) de l'augmentation du canton de Grenville.

Lot numéro quatre B situé dans le Septième Rang (4B, rg 7) de l'augmentation.

Taxes municipales: 137,43 \$; taxes scolaires: 21,85 \$.
Total: 159,28 \$.

Duffy, Brian, 19262, Driftwood, Downsview, Ont.

Lot numéro trois A situé dans le Septième Rang (3A, rg 7) au cadastre de l'augmentation du canton de Grenville. Contenant cinquante et un acres et une perche, et plus ou moins.

Taxes municipales: 117,61 \$.

St. Jacques, Jacques, Pointe-au-Chêne, QC, J0V 1T0

Le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot

originale numéro deux (2-8) dans le Premier Rang aux plan et livre de renvoi officiels de l'Augmentation du canton de Grenville, division d'enregistrement d'Argenteuil.

Taxes municipales: 1 140,84 \$; taxes scolaires: 453,88 \$.
Total: 1 594,72 \$.

Leduc, René, 30, place La Verendrye, app. 40, Hull

Partie du lot numéro cinq (ptie 5, rang 1), mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur de l'est à l'ouest, partant de l'emplacement de Jacques Morand ou représentants, se dirigeant vers l'ouest, par cent dix-neuf pieds (119 pi) de profondeur, du nord au sud: borné vers le nord, par le C.P.R.; vers l'est, par la propriété de Jacques Morand ou représentants; vers le sud, par un chemin privé, lequel passe au sud dudit emplacement, et vers l'ouest par le résidu dudit lot numéro 5.

Taxes municipales: 214,82 \$; taxes scolaires: 20,92 \$.
Total: 235,74 \$.

Shelly, Donald, 1704, Lakebreeze, Deux-Montagnes, QC J7R 1A1

Les deux-tiers indivis d'un emplacement connu et désigné comme étant la partie du lot numéro neuf A du rang numéro Un (2/3, ptie 9A, rg 1) sur le cadastre officiel de l'augmentation de Grenville.

Bornée au nord par la route nationale numéro huit (8) reliant Montréal à Hull, au sud par la rivière des Outaouais, à l'est par un emplacement appartenant à MM. John T. Barton et C. A. Jenkins et à l'ouest par un emplacement appartenant à M. Maurice Taillefer ou à ses représentants.

À distraire de l'emplacement susdit, neuf (9) terrains mesurant chacun soixante-cinq pieds (65 pi) de largeur sur quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur, en mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout tel qu'il ressort d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous les numéros 135,928, 132,053, 130,206, 127,808, 124,810, 124,299, 124,009, 102,056 et 102,052.

À distraire de l'emplacement décrit plus haut, une parcelle de terrain mesurant soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur sur cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, en mesures anglaises et plus ou moins, laquelle parcelle est bornée à l'avant par la route no 8, à l'arrière et sur les côtés par d'autres parties dudit emplacement.

Le coin nord-ouest de ladite parcelle est situé à une distance de cent vingt pieds (120 pi) de la ligne de division de l'emplacement appartenant à M. Maurice Taillefer ou ses représentants.

À distraire également la partie suivante:

Borné ainsi qu'il suit: à l'est par une rue (Old Oak Road), au nord par le résidu dudit lot 9A propriété du vendeur, au sud par une autre partie dudit lot 9A propriété de Lionel Paquette aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement d'Argenteuil sous le numéro

135938, et à l'ouest par la partie correspondante du lot 9A, propriété de Fernand Schryer, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 131812.

Afin de localiser la dernière partie de lot distraite, les parties déclarent que le coin nord-est dudit immeuble est situé à une distance de trois cent vingt pieds (320 pi) à l'ouest de la propriété de J.T. Barton et à une distance de cinq cent vingt pieds (520 pi) au sud de la route numéro 8.

Taxes municipales: 251,26 \$.

Shelly, Joe, 3485, Ste-Rose, Laval-Ouest, QC.

Une partie du lot numéro neuf A, du rang numéro un (ptie 9A, rg 1) sur le cadastre officiel de l'augmentation de Grenville, mesurant cent soixante pieds (160 pi) de largeur sur ses côtés sud et nord sur soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur sur ses côtés est et ouest, en mesures anglaises et plus ou moins, laquelle parcelle de terrain est bornée à l'avant par la route nationale no 8 et à l'arrière et de chaque côté par d'autres parties dudit emplacement.

La bordure nord-ouest de ladite parcelle est située à une distance de cent vingt pieds (120 pi) de la ligne de division de l'emplacement appartenant à M. Maurice Taillefer ou à ses représentants.

*Taxes municipales: 268,71 \$.

Wilkins, Joanne Davidson, R.R. 1, Fournier, Ontario.

La partie du lot numéro quatre lettre «B», située dans le Cinquième Rang (ptie 4B, rg 5) et bornée comme suit: au nord-est par le chemin du lac Craig connu également sous le nom de chemin Young, à l'ouest par le lot 5A dans le même rang, et au sud par le ruisseau traversant ledit lot 4B d'est en ouest et séparant la propriété ci-décrite de la partie attribuée ci-après à M. William Wesley Sheldon et à son épouse, M^{me} Helen Suzanne Davidson.

Taxes municipales: 101,46 \$.

Guimond, Alpha, 7860, Thelma, ville LaSalle

Lot no ptie 5, rang 1

Partie du lot numéro cinq (ptie 5-rg 1) mesurant quarante pieds (40 pi) de largeur en front sur le chemin verbalisé par cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée en front par ledit chemin verbalisé, en arrière par l'emplacement de Roger Lafrance ou représentants, d'un côté par l'emplacement appartenant au chemin de fer Canadien Pacifique, et de l'autre côté par une autre partie dudit lot no 5 appartenant à M. Antoine Duchesne.

Taxes municipales: 300,62 \$; taxes scolaires: 26,35 \$.
Total: 326,97 \$.

Young, Wyman, R.R. 1, Grenville, QC, J0V 1J0

Lot sept B, rang cinq (7B, rg 5) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Grenville et Augmentation. À distraire la partie suivante:

La partie nord du lot sept, lettre B, dans le Cinquième Rang (ptie nord 7B, rg 5) s'étendant au nord de la route. Cette partie est bornée au nord par ledit lot 7A, rg 6, à l'est par le lot numéro six du rang Cinq, au sud par ladite route et à l'ouest par le lot huit B du rang Cinq.

Taxes municipales: 141,01 \$.

Calverly, Richard, 1203, Springhill Drive, Mississauga, Ont.

Le lot sept lettre A du Septième Rang de l'augmentation du canton de Grenville (7A, rg VII), contenant cent acres (100 acres).

Taxes municipales: 101,68 \$.

Jean Louis, Dominique, adresse inconnue.

La moitié ouest du lot sept B (7B) dans la quatrième concession du rang de l'Augmentation du canton de Grenville.

Taxes municipales: 38,15 \$.

Lavallée, Éric, adresse inconnue.

Partie du lot numéro deux subdivision un (2-1 rg 1): Augmentation du canton de Grenville: ayant cinquante pieds de largeur à partir de la ligne est du lot no 2-1 en allant vers l'ouest, par cent pieds de profondeur à partir d'une rue ou chemin de trente pieds de largeur située au bout nord des lots du bord de l'eau en allant vers le nord, plus ou moins, borné au nord, par le résidu du lot no 2-1: à l'est, par la ligne est du lot no 2-1: au sud, par la rue, et à l'ouest, par la propriété de Édouard Lavallée, partie du lot no 2-1.

Taxes municipales: 8,96 \$.

Crédit Foncier Franco Canadien, 612, St-Jacques, Montréal, QC, H3C 1C8

Le lot trois B, rang Deux (3B, rang 2) dans l'Augmentation, canton de Grenville.

Taxes municipales: 16,04 \$; taxes scolaires: 86,43 \$.
Total: 102,47 \$.

Racicot, Patrick, 657, Ovila-Asselin, Chomedey, ville de Laval.

Le lot numéro huit A, rang Six (8A, rang 6) dans l'Augmentation, canton de Grenville.

Taxes municipales: 49,05 \$.

Prineau, Réjean, 15800, Dumoulin, Ste-Geneviève-de-Pierrefonds, QC, H9H 1A6

Lot no 1A-29: 1B-122, rang 2

Lot numéro vingt-neuf du lot originaire numéro un A dans le Deuxième Rang (1A-29, rg 2) et lot no cent vingt-deux du lot originaire numéro un B dans le Deuxième Rang (1B-122, rg 2) Augmentation du canton de Grenville.

Taxes municipales: 25,52 \$.

Charest, M. et Mme Claude, 6830, 6^e Avenue, Rosemont, QC.

Parties du lot quatre, rang 2 (ptie 4, rg 2), Augmentation du canton de Grenville, désignées comme suit: borné ledit emplacement au nord par partie du même lot ci-après désignée, au sud et à l'ouest par parties du même lot appartenant à Luc et André Charest, à l'est par la propriété de Delphis Charest.

Borné au nord par un ruisseau, à l'est par l'emplacement de dame Delphis Charest, au sud, par l'emplacement ci-dessus décrit, à l'ouest par d'autres parties dudit lot appartenant à Luc et André Charest.

Contenant deux cent cinq pieds (205 pi) de largeur par trois cents pieds (300 pi) de longueur, mesures anglaises et plus ou moins: devant être mesuré à partir d'un ruisseau du côté nord-est (chez M. Constantineau ou ayants droit) se dirigeant vers le sud sur une longueur de trois cents pieds (300 pi) puis se dirigeant vers l'ouest sur une largeur de deux cent cinq pieds (205 pi) puis vers le nord sur une longueur de trois cents pieds (300 pi) et de là vers l'est une largeur de deux cent cinq pieds (205 pi).

Bornée ladite partie de terrain à l'est par la terre appartenant à M. Constantineau ou ayants droit et de tous les autres côtés par le résidu dudit lot.

Taxes municipales: 31,43 \$.

Canton de Gore

Adam, Étienne, 440, rue Principale, Saint-Narcisse, QC, G0X 2Y0

Ptie du lot 15A, rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (127,5 pi) dans sa ligne nord, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest et cent vingt-sept pieds et un dixième de pied (127,1 pi) dans sa ligne sud, le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (127,5 pi) du lot 14B rg 2 et à 2 296,9 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie totale d'environ 20 368 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent vingt-sept pieds et un dixième de pied (127,1 pi) dans sa ligne nord, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, cent vingt-six pieds et sept dixièmes (126,7 pi) dans sa ligne sud. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à cent vingt-sept pieds et un dixième de pied (127,1 pi) du lot 14B rg 2 et à deux mille quatre cent cinquante-six pieds et neuf dixièmes de pied du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Le tout ayant une superficie d'environ 20 304 pi², m.a. plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent cinquante

pieds (150 pi) dans sa ligne nord, cent soixante-dix-neuf pieds et sept dixièmes de pied (179,7 pi) dans sa ligne est, cent cinquante-neuf pieds et six dixièmes de pied (159,6 pi) dans sa ligne sud, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à neuf cent trente-sept pieds (937 pi) du lot 14B rg 2 et à 2 921,7 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie d'environ 22 852 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud, cent trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (133,4 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à neuf cent trente-sept pieds du lot 14B rg 2 et à 2 654,9 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. D'une superficie d'environ 20 010 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud, cent trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (133,4 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à neuf cent trente-sept pieds (937 pi) du lot 14B rg 2 et à 2 788,3 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot numéro 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 010 pi², m.a. plus ou moins.

Ptie du lot 15A, rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cents pieds et un dixième de pied du lot 14B rg 2 et à cent trente et un pieds et trois dixièmes de pied (131,3 pi) du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot numéro 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à trois cent cinq pieds et un dixième de pied (305,1 pi) du lot 14B rg 2 et à cent trente et un pieds et trois dixièmes de pied (131,3 pi) du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à cinq cent cinquante-cinq pieds et un dixième de pied (555,1 pi) du lot 14B et à mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (1 299 pi) du lot 15A rg 3. Borné aux nord,

sud, est et ouest par partie du lot numéro 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à cent vingt-cinq pieds (125 pi) du lot quinze B (15B) du rg 2 et à mille deux cent soixante-dix-huit pieds (1 278 pi) du lot 15A, rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à cent vingt-cinq pieds (125 pi) du lot 15B rg 2 et à mille deux cent soixante-dix-huit pieds (1 278 pi) du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud et ouest par partie du lot 15A rg 2 et à l'est par partie du lot 15B rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé à cinq cent cinquante-cinq pieds et un dixième de pied (555,1 pi) du lot 14B rg 2 et à 1 299 pi du lot quinze A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, le point d'intersection entre les lignes sud et est étant situé à cinq cent cinquante-cinq pieds et un dixième de pied (555,1 pi) du lot 14B rg 2 et à 1 299 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé à trois cent cinq pieds et un dixième de pied (305,1 pi) du lot quatorze B du rg 2 et à 1 313 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 3. D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Ptie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, le point d'intersection entre les lignes est et sud étant situé à trois

cent cinq pieds et un dixième de pied (305,1 pi) du lot 14B rg 2 et à 1 313 pi du lot 15A rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2.

D'une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Taxes municipales: 386,32 \$: taxes scolaires: 163,74 \$. Total: 550,06 \$.

Adam, La Cie d'Irrig., 440, rue Principale, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud, cent trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (133,4 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé sur la ligne séparative des lots numéros quinze A du rang 2 et quinze B (15B) et à trois cent trente-cinq pieds et un dixième de pied (335,1 pi) du lot quinze du rang Trois. (15 rg 3). Borné aux nord, sud et ouest par partie du lot numéro 15A rg 2 et à l'est par partie du lot 15B rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 010 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent cinquante et un pieds et deux dixièmes de pied (151,2 pi) dans sa ligne nord, cent vingt-trois pieds et huit dixièmes de pied (123,8 pi) dans sa ligne est, cent cinquante pieds (150 pi) dans sa ligne sud, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et est étant situé sur la ligne séparative des lots numéros 15A et 15B du rang 2 et à trois cent trente-cinq pieds et un dixième de pied (335,1 pi) du lot quinze du rang 3. Borné aux nord, sud et ouest par partie du lot 15A rg 2 et à l'est par partie du lot numéro 15B rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 002 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent quinze pieds et neuf dixièmes de pied (115,9 pi) dans sa ligne nord, cent soixante-dix pieds et cinq dixièmes de pied (170,5 pi) dans sa ligne est, cent quinze pieds (115 pi) dans sa ligne sud, cent quatre-vingt-cinq pieds et deux dixièmes de pied (185,2 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à trois cent vingt-deux pieds (322 pi) du lot 15B rg 2 et à deux cent quinze pieds (215 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 452 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent quinze pieds et neuf dixièmes de pied (115,9 pi) dans sa ligne nord, cent soixante-quinze pieds et quatre dixièmes de pied (175,4 pi) dans sa ligne est, cent quinze pieds (115 pi) dans sa ligne sud, cent quatre-vingt-dix pieds et un dixième de pied (190,1 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre

les lignes nord et est étant situé à trois cent quinze pieds (315 pi) du lot 15B rg 2 et à deux cent quinze pieds (215 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie de 21 016 pi², m.a. environ et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent quarante-cinq pieds et neuf dixièmes de pied (145,9 pi) dans sa ligne nord, cent soixante pieds (160 pi) dans sa ligne est, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne sud, cent soixante et un pieds et quatre dixièmes de pied (161,4 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots 15A et 14B rg 2 et des lots 15 et 15A rg 2. Borné au nord par partie du lot 15 rg 3, à l'est et au sud par partie du lot 15A rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B rg 2. Ayant une superficie d'environ 21 672 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent trente pieds et cinq dixièmes de pied (130,5 pi) dans sa ligne nord, cent soixante et un pieds et trois dixièmes de pied (161,3 pi) dans sa ligne est, cent cinquante pieds et neuf dixièmes de pied (150,9 pi) dans sa ligne sud, cent soixante pieds (160 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à la rencontre des lignes séparatives des rangs Deux et Trois et des lots numéros 15A et 15B. Borné au nord par partie du lot 15 rg 3 et à l'est par partie du lot numéro 15B rg 2, au sud et à l'ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 22 512 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud, cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé sur la ligne séparative du lot 15A rg 2 et du lot 15 rg 3 et à deux cent cinquante pieds (250 pi) du lot 15B rg 3. Borné au nord par partie du lot 15 rg 3, au sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 000 pi², m.a. et plus ou moins.

Taxes municipales: 177,99 \$; taxes scolaires: 87,42 \$. Total: 264,41 \$.

Adam, Marie-Paule, 440, rue Principale, Saint-Narcisse, G0X 2Y0

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent trente et un pieds et un dixième de pied (131,1 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante-quatre pieds (154 pi) dans ses lignes est et ouest et cent trente pieds et sept dixièmes de pied (130,7 pi) dans sa ligne sud. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots numéros quatorze B (14B) et quinze A (15A) du rang Deux (rg 2) et à neuf cent trente pieds et trois dixièmes de pied (930,3 pi) du lot 15 du rg 3. Borné au nord,

à l'est et au sud par partie du lot 15A rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 158 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante pieds (140 pi) dans sa ligne nord et sud et cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cent vingt et un pieds et un dixième de pied (321,1 pi) du lot 14B rg 2 et à neuf cent soixante-trois pieds (963 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie de 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à trois cent vingt et un pieds et un dixième de pied (321,1 pi) du lot 14B rg 2 et à neuf cent soixante-trois pieds (963 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par une partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A rg 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante pieds (140 pi) dans ses lignes nord et sud, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé à trois cent vingt et un pieds et un dixième de pied (321,1 pi) du lot 14B rg 2 et à neuf cent soixante-trois pieds (963 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A du rang 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante pieds (140 pi) dans ses lignes nord et sud, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes est et sud étant situé à trois cent vingt et un pieds et un dixième de pied (321,1 pi) du lot 14B rg 2 et à neuf cent soixante-trois pieds (963 pi) du lot 15 du rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A du rang 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent trente et un pieds et cinq dixièmes de pied (131,5 pi) dans sa ligne nord, cent cinquante-trois pieds (153 pi) dans sa ligne est et cent trente et un pieds et un dixième de pied (131,1 pi) et cent cinquante-trois pieds (153 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots 14B et 15A rg 2 et à neuf cent trente pieds et trois dixièmes de pied (930,3 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest, par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 088 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A du rang 2, canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent trente et un pieds et huit dixièmes de pied (131,8 pi) dans ses lignes nord et sud, cent cinquante-trois pieds (153 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots 14B et 15A rg 2 et à sept cent quatre pieds et trois dixièmes de pied (704,3 pi) de la ligne séparative des lots 15 rg 3 et 15A rg 2. Borné aux nord, est et sud par partie du lot 15A rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 142 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A du rang 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante pieds (140 pi) dans ses lignes nord et sud et cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cent vingt-deux pieds (322 pi) du lot 14B rg 2 et à six cent soixante-deux pieds et deux dixièmes de pied (662,2 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Partie du lot 15A du rang 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent quarante pieds (140 pi) dans ses lignes nord et sud, cent quarante-deux pieds et neuf dixièmes de pied (142,9 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à trois cent vingt-deux pieds (322 pi) du lot 14B rg 2 et à six cent soixante-deux pieds et deux dixièmes de pied (662,2 pi) du lot 15 rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A rg 2. Ayant une superficie d'environ 20 006 pi², m.a. et plus ou moins.

Taxes municipales: 262,78 \$; taxes scolaires: 108,92 \$. Total: 371,70 \$.

Archibald D., 539, Hunt, Arvida, G7S 2Z4

Ptie du lot 15A, rang 2, canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord et sud et cent cinq pieds (105 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à quatre cents pieds (400 pi) du lot quinze B du rang Deux (15B rg 2) et à quatre cent quatre-vingt-sept pieds (487 pi) du rang Un (rg 1). Borné aux nord, au sud, à l'est et à l'ouest par partie du lot numéro 15A rg 2. Le tout ayant une superficie totale d'environ dix mille cinq cents pieds carrés (10 500 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 30,56 \$.

Bernier, Guy, 455, boul. Robin, app. 111, Laval, H7N 1W5

Ptie du lot 11A rang 3, canton de Gore.

Partie du lot originaire numéro onze A dans le rang Trois (ptie 11A, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil.

De forme irrégulière, borné vers le nord par une partie du lot 11A et une rue projetée étant également partie du lot 11A; vers l'est par le chemin des Mille-Îles; vers le sud par une rue projetée étant également partie du lot 11A; et vers l'ouest par d'autres parties dudit lot 11A:

Mesurant cent pieds (100 pi) dans une ligne nord, et environ soixante-quinze pieds (75 pi) dans l'autre ligne nord; environ deux cent deux pieds (202 pi) dans sa ligne est; et environ deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne sud et cent pieds (100 pi) dans chacune de ses lignes ouest; contenant une superficie d'environ 27 500 pieds carrés.

Le côté nord est situé à environ 2 300 pieds de la ligne de division des rangs 3 et 4 (ladite distance ayant été prise le long du chemin des Mille-Îles).

Cet emplacement porte les numéros de subdivisions non officielles 92, 93, 94, 95 sur un plan-projet.

Une autre partie du lot onze A rang Trois (ptie 11A rg 3) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

De forme rectangulaire, borné vers l'ouest, le nord et l'est par d'autres parties du lot 11A; vers le sud par une rue projetée faisant également partie du lot 11A:

Mesurant cinquante pieds (50,0 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur; contenant une superficie de 5 000 pieds carrés.

Le côté est est situé à environ 300 pieds du chemin des Mille-Îles et le côté nord est situé à environ 2 400 pieds de la ligne de division des rangs 3 et 4 (ladite distance ayant été prise le long du chemin des Mille-Îles).

Cet emplacement porte le numéro de subdivision non officielle 89 sur un plan-projet préparé par Léopold Morretti, a.g.

Taxes municipales: 402,52 \$; taxes scolaires: 131,69 \$. Total: 534,21 \$.

Berthiaume, Clément, 1517, rue Kennedy, Ste-Marie de Beauce, G0D 2Y0

Ptie 15A rg 2, canton de Gore.

Partie du lot quinze A du rang Deux (ptie 15A rg 2) du cadastre officiel du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil, de forme régulière, mesurant environ cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord, sud, est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé sur la ligne séparative des rangs Un et Deux (rgs 1 et 2) et à cinq cent cinquante pieds (550 pi) du lot 15B rg 2.

Borné au nord, à l'est et à l'ouest par partie du lot 15A rg 2 et au sud par partie du lot 15A rg 1. Le tout ayant une superficie totale d'environ dix mille pieds carrés (10 000 pi²), le tout mesures anglaises et plus ou moins.

Le tout tel qu'il appert comme étant le lot numéro 3004 sur un plan préparé par Jean-Jacques Rondeau, a.g.

Taxes municipales: 30,56 \$; taxes scolaires: 3,72 \$. Total: 34,28 \$.

Boudreau, René, a/s Daniel Boudreau, 4, parc Bourgogne, ville de Léry.

Lots 1A-79, 80 rg 2, canton de Gore.

Les lots soixante-dix-neuf et quatre-vingt de la subdivision officielle du lot originaire un A, du rang Deux (1A-79, 80 rg 2).

100 pi x 100 pi, 10 000 pi², m.a.

Taxes municipales: 168,38 \$; taxes scolaires: 95,57 \$.
Total: 263,95 \$.

Boudreau, Jacques, 5725, 16^e Avenue, app. 1, Rosemont, H1X 2S7

Lot 3 subd. du lot 11A rg 3, canton Gore.

Lot trois de la subdivision officielle du lot originaire onze A, rang Trois (11A-3 rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Superficie de 20 200 pieds carrés, m.a.

Taxes municipales: 92,48 \$; taxes scolaires: 5,31 \$.
Total: 97,79 \$.

Bourgeois, Léopold, 515, Saint-François, Brownsburg, J0V 1A0

Ptie 14A rg 3, canton de Gore.

Partie du lot originaire numéro quatorze A du rang Trois (ptie 14A rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil.

De forme irrégulière, borné vers le nord et l'est par une rue projetée étant également partie du lot 14A; vers le sud par une autre partie du lot 14A; vers l'ouest par le lot 13B;

Mesurant deux cent soixante-treize pieds et soixante-seize centièmes de pied (273,76 pi) dans sa ligne nord; cent sept pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pied (107,95 pi) dans sa ligne sud; cent vingt-six pieds et soixante-six centièmes de pied (126,66 pi) dans sa ligne ouest; et contenant une superficie de 31 203 pieds carrés.

Le côté sud-est situé à une distance de 2 191 pieds de la ligne de division des rangs 2 et 3 (ladite distance ayant été prise sur la ligne séparative des lots 13B et 14A). (Subdivision non officielle 132).

Taxes municipales: 103,24 \$; taxes scolaires: 25,69 \$.
Total: 128,93 \$.

Capocci, Paul, 2107, St-Timothée, Montréal, H2L 3P5

Lot 18-54, rg 2, canton de Gore

Le lot numéro cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire dix-huit du rang Deux (18-54, rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes municipales: 42,01 \$; taxes scolaires: 7,47 \$.
Total: 49,48 \$.

Carrier, Paul, 860, rue St-Jean, Québec, G1R 1R3

Ptie 15A, rg 2, canton de Gore

Partie du lot numéro quinze A dans le rang Deux (ptie 15A, rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. De forme régulière, mesurant environ cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord, est, sud et ouest. Le point d'intersection entre les lignes sud et est étant situé sur la ligne séparative des rangs Un et Deux et à deux

cent vingt-cinq pieds (225 pi) du lot 15B, rg 2. Borné au nord, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2, et au sud par partie du lot 15A, rg 1. Ayant une superficie d'environ 10 000 pi², mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 30,56 \$; taxes scolaires: 3,72 \$.
Total: 34,28 \$.

Collin, Serge, 6845, de Normanville, Montréal, H2S 2C2

Ptie 3B, rg 5, canton de Gore

Partie du lot originaire numéro trois B dans le rang Cinq (ptie 3B, rg 5) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, partant d'un point A situé à l'intersection de la ligne séparative des rangs 4 et 5 et de la ligne de division des lots 3B et 4A, rg 5; de là dans une direction nord-ouest en longeant la ligne de division des rangs 4 et 5, une distance de 252,7 pieds jusqu'au point B, de là, dans une direction nord-est une distance de 240 pieds jusqu'au point C, de là dans une direction sud-est, une distance de 239,6 pieds jusqu'au point D.

Le point D étant situé sur la ligne séparative des lots 3B et 4A, rg 5, de là, dans une direction sud-ouest, une distance de 348 pieds jusqu'au point A, point de départ.

Borné d'un côté, vers le sud-ouest par le lot 3B, rg IV, vers le nord-ouest et le nord-est par le résidu dudit lot 3B, rg V, vers le sud-est par le lot 4A, rg V, la ligne nord-ouest BC étant parallèle à la ligne de division des lots 3A et 3B et située à 737,3 pieds le long de la ligne de division des rangs 4 et 5. Contenant une superficie de 73 500 pieds carrés. (Subdivision non officielle 63).

Taxes municipales: 74,26 \$; taxes scolaires: 48,06 \$.
Total: 122,32 \$.

Dannenberg, Otto, R.R. 1, Lakefield, J0V 1K0

Ptie 10A, rg 4, canton de Gore

Partie du lot originaire dix A dans le rang Quatre (ptie 10A, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Mesurant soixante-dix-huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (78,28 pi) en front dans sa ligne sud-est, quatre-vingts pieds (80 pi) en arrière dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-cinq pieds et huit dixièmes de pied (165,8 pi) d'un côté dans sa ligne nord-est et cent soixante-quatre pieds et sept dixièmes de pied (164,7 pi) sur son autre côté dans sa ligne sud-ouest. Ayant une superficie de 13 074 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Borné en front vers le sud-est par le chemin 10A-5 dudit rang dudit cadastre, en arrière, vers le nord-ouest par une autre partie du lot 10A, d'un côté vers le nord-est par une autre partie du lot 10A appartenant à Roger Brossard et de l'autre côté, vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 10A appartenant à Béatrice Lépine. (Subdivision non officielle 62 sur un plan de J.A. Lafrance, 22-7-70).

Taxes municipales: 884,36 \$; taxes scolaires: 179,49 \$.
Total: 1 063,85 \$.

Delrose Devel. Corp., Place Bonaventure, Montréal

Ptie 16B, rg 2, canton de Gore.

Partie du lot seize B, rang Deux (ptie 16B, rang 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. Montré sur le plan de Jean Blondin, a.-g., comme étant le lot numéro 16B-114. Mesurant deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295 pi) dans les lignes est et ouest, quarante-neuf pieds et soixante-sept centièmes de pied (49,67 pi) dans la ligne sud, quarante-sept pieds et seize centièmes de pied (47,16 pi) dans la ligne nord et contenant une superficie totale de 14 382 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord par partie du lot 16B (rue 16B-75), à l'est par partie du lot 17A (17A-159), au sud par parties du lot 16B (16B-123 et 124) et à l'ouest par partie du lot 16B (16B-115). La superficie totale est 73 750 pieds carrés, mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 73,56 \$; taxes scolaires: 101,36 \$. Total: 174,92 \$.

Desmanches, Henri, 810, boul. Cartier, Boisbriand, J7G 1G4

Ptie 3B, rg 5, canton de Gore

Partie du lot trois B, dans le rang Cinq (ptie 3B, rg 5) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme parallélogrammatique, mesurant cent quarante-cinq pieds (145 pi) de largeur par une profondeur de deux cent cinquante-deux pieds (252 pi).

Partant d'un point un situé à soixante pieds et sept dixièmes de pied (60,7 pi) à l'est de la ligne de division des lots trois B et trois A, rang Cinq, cedit point étant à trois mille deux cent deux pieds et cinq dixièmes de pied au sud de la ligne séparative des rangs Cinq et Six du canton de Gore; dudit point un point de départ, dans une direction est sur une distance de cent quarante-cinq pieds (145 pi) jusqu'au point deux; de là dans une direction sud une distance de deux cent cinquante-deux pieds (252 pi) jusqu'au point trois; de là dans une direction ouest une distance de cent quarante-cinq pieds (145 pi) jusqu'au point quatre; de là dans une direction nord une distance de deux cent cinquante-deux pieds (252 pi) jusqu'au point 1 point de départ dudit terrain.

Borné de tous les côtés par le résidu dudit lot trois B et notamment au sud par une rue projetée (lot 3B-47 non officielle) et à l'ouest par une autre rue projetée (lot 3B-43 non officielle) les lignes ouest et est de cette partie de terrain étant parallèles à la ligne de division des lots trois A et trois B; les lignes nord et sud étant parallèles à la ligne de division des rangs Cinq et Six; contenant une superficie de trente-six mille cent quarante-neuf pieds carrés et cinq dixièmes de pied carré (36 149,5 pi²); mesures anglaises. (Subdivision partie ouest du lot non officiel 144 de Claude Deslauriers).

Taxes municipales: 58,56 \$; taxes scolaires: 78,52 \$. Total: 137,08 \$.

Drouin, Georgette, 321, rue Notre-Dame, Sainte-Marie, QC.

Ptie 15A, rg 2, canton de Gore

Partie du lot quinze A, rang Deux (ptie 15A, rg 2), au cadastre officiel du canton de Gore. De forme irrégulière, mesurant environ cent vingt pieds et deux dixièmes de pied (120,2 pi) dans sa ligne nord, quatre-vingt-quatorze pieds et neuf dixièmes de pied (94,9 pi) dans sa ligne est, cent vingt-deux pieds et deux dixièmes de pied (122,2 pi) dans sa ligne sud, soixante-treize pieds et deux dixièmes de pied (73,2 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé à deux cent soixante pieds et un dixième de pied (260,1 pi) du lot 14B, rang 2, et à deux cent vingt pieds du rang 1.

Borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2. Ayant une superficie d'environ dix mille cent deux pieds carrés (10 102 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 30,56 \$; taxes scolaires: 3,72 \$. Total: 34,28 \$.

Dugas, Sévère, a/s Séguin, Gaétan, 77, boul. St-Elzéar est, app. 2, Vimont, Laval, QC, H7M 1C5

1A-353 et 354, rg 2, canton de Gore

Les lots numéros trois cent cinquante-trois, trois cent cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire un A, rang Deux (1A-353, 354, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. 100 pi X 100 pi, 10 000 pi².

Taxes municipales: 283,48 \$; taxes scolaires: 756,43 \$. Total: 1 039,91 \$.

Faucher, Gilles, 305, St-Philippe, La Prairie, J5R 1G8

Ptie 16A, rg 2, canton de Gore

Partie du lot seize A, rang Deux, (ptie 16A, rg 2), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme trapézoïdale borné vers le nord-est par une rue projetée d'une largeur de cinquante pieds (50 pi) étant également partie du lot 16A: vers l'est le sud et l'ouest par d'autres parties du lot 16A.

Mesurant deux cent vingt-neuf pieds et vingt-cinq centièmes de pied (229,25 pi) dans sa ligne nord-est: trois cent vingt-deux pieds et cinq centièmes de pieds (322,05 pi) dans sa ligne est: deux cent vingt-cinq pieds (225 pi) dans sa ligne sud: trois cent soixante-cinq pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (365,99 pi) dans sa ligne ouest: contenant une superficie de 77 405 pieds carrés.

L'angle sud-ouest dudit emplacement est situé à une distance de 210 pieds à l'est de la ligne de division entre les lots 16B et 16A. La ligne nord-est dudit emplacement est parallèle et est située à une distance de 345 pieds au sud de la ligne de division entre les rangs 2 et 3. Subdivision non officielle 27.

Taxes municipales: 86,28 \$; taxes scolaires: 63,33 \$. Total: 149,61 \$.

Desjardins, Pierre, 4377, boul. Rosemont est, app. 4, Montréal, H1T 2C9

Ptie 17B, rg 2, canton de Gore

Partie du lot un B, rang Trois (ptie 1B, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Borné comme suit: en front, du côté sud-est, par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur, étant une partie du lot 1B, rg 3 (1B-4, rg 3 projeté) et de tous autres côtés, par d'autres parties non subdivisées dudit lot 1B, rg 3, canton de Gore.

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest-ouest, contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

La ligne nord-ouest dudit emplacement est parallèle à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rang 3, canton de Gore, et est située à une distance de deux cent quarante pieds (240 pi) au sud-est de celle-ci: la ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rang 3, canton de Gore, et est située à une distance de deux mille deux cent quarante et un pieds (2 241 pi) de la ligne de division des rangs II et III, dudit canton, cette distance étant mesurée le long de la ligne de division des lots 1A et 1B dudit canton en allant vers le sud-ouest. (Subdivisions non officielles 175, 176).

Taxes municipales: 74,58 \$: taxes scolaires: 2,02 \$. Total: 76,60 \$.

Fredette, René, 1039, Rolland, Verdun, H4H 2G3

Ptie 1B, rg 3, canton de Gore

Partie du lot un B dans le Troisième Rang (ptie 1B, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Borné ledit emplacement comme suit: au nord-ouest par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur, étant partie dudit lot 1B, rang 3 (1B-4, rg 3 projeté) et de tous autres côtés par des parties non subdivisées dudit lot 1B, rang 3, canton de Gore.

Mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, contenant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²) mesures anglaises, plus ou moins.

La ligne nord-ouest dudit emplacement est parallèle à la ligne de division entre les lots 1A et 1B rang 3, canton de Gore et est située à une distance de trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) au sud-est de celle-ci.

La ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rang 3, canton de Gore, et est située à une distance de mille neuf cent quatre-vingt-onze pieds (1 991 pi) de la ligne de division des rangs 2 et 3 dudit canton: cette distance étant mesurée le long de la ligne de division entre les lots 1A

et 1B dudit canton en allant vers le sud-ouest: (subdivision non officielle 134).

Taxes municipales: 68,96 \$: taxes scolaires: 58,04 \$. Total: 127,00 \$.

Gaudette, Pierre, 2680, terrasse Beauséjour, app. 6, Longueuil, J4M 1M5

Ptie 15A, rg 1, canton de Gore.

Partie du lot quinze A, rang Un (ptie 15A, rg 1) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. De forme irrégulière, borné vers le nord, le nord-est, l'est et le sud-est et le sud par une rue étant également partie du lot 15A, vers l'ouest par une autre partie du lot 15A.

Mesurant quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) dans sa ligne nord: trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31,42 pi) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de vingt pieds (20 pi) dans sa ligne nord-est: cinq cent soixante pieds (560 pi) dans sa ligne est: trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pied (31,42 pi) le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de vingt pieds (20 pi) dans sa ligne sud-est: quatre-vingt-neuf pieds (89 pi) dans sa ligne sud: six cents pieds (600 pi) dans sa ligne ouest: contenant une superficie de soixante-cinq mille deux cent vingt-huit pieds carrés (65 228 pi²) mesures anglaises.

La ligne est dudit emplacement est parallèle et située à une distance de quarante pieds (40 pi) à l'ouest de la ligne de division entre les lots originaires numéros 15A et 15B: l'intersection du prolongement vers l'ouest de la ligne sud dudit emplacement avec la ligne de division entre les lots 14B et 15A est située à une distance de sept cent vingt et un pieds et dix-sept centièmes de pied (721,17 pi) au nord de l'angle sud-ouest du lot originaire numéro 15A. (Subdivisions non officielles 71,72).

Taxes municipales: 94,76 \$: taxes scolaires: 54,43 \$. Total: 149,19 \$.

Gauley, Walter, R.R. 7, Lachute, QC, J8H 3W9

Lot 12A, rg 1, canton de Gore.

Le lot numéro douze A du rang Un (12A, rg 1) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Ptie 11B, rg 1, canton de Gore.

Le lot onze lettre B du rang Un (11B, rg 1) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

À déduire dudit lot la partie suivante:

Mesurant environ mille cinq cents pieds (1 500 pi) dans ses lignes est et ouest, sur toute la largeur dudit lot 11B dans ses lignes nord et sud, mesures anglaises et plus ou moins. Bornée au nord par les terres du Deuxième Rang du cadastre officiel du canton de Gore, à l'est par la partie correspondante du lot 12A dudit cadastre dans le Premier Rang, à l'ouest par la partie correspondante du lot 11A, propriété de M. Beattie et au sud par le résidu dudit lot 11B, rang 1, demeurant la propriété de Azel Johns.

Taxes municipales: 1 738,55 \$.

La Cie Immob. J.R.V., 1740, côte Vertu, suite 4, St-Laurent, H4L 2A4

Ptie 17A, rg 2, canton de Gore.

Partie du lot dix-sept A du rang Deux (ptie 17A, rg 2) indiqué comme étant 17A-164 sur un plan préparé par Jean Blondin, le 21 mai 1970 et désigné comme suit:

Partant d'un point «A», situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 17A et 17B, rang 11, et la ligne nord d'une rue à l'état de projet (17A-129): de là, dans une direction ouest sur une distance de cent pieds (100 pi) jusqu'au point «B»; de là, dans une direction nord sur une distance de deux cent soixante-dix-sept pieds et cinquante et un centièmes (277,51 pi) jusqu'au point «C»; de là, dans une direction est sur une distance de cent quatre pieds et quatre-vingt-treize centièmes (104,93 pi) jusqu'au point «D»; de là, dans une direction sud sur une distance de trois cent neuf pieds et neuf dixièmes (309,9 pi) le long de la ligne de division entre les lots 17A et 17B, rang 11, jusqu'au point de départ «A».

Bornée le long de la ligne A-B par la rue à l'état de projet (17A-129): le long de la ligne B-C par une partie du lot 17A (indiquée sur ledit plan comme étant 17A-165): le long de la ligne C-D par une partie du lot 17A (indiquée sur le plan comme étant 17A-162) et le long de la ligne D-A par une partie du lot 17B (indiquée sur le plan comme étant 17B-159).

Ledit lot a une superficie de vingt-huit mille trois cent soixante-sept pieds carrés (28 367 pi²) tel qu'indiqué sur ledit plan.

Taxes municipales: 348,51 \$: taxes scolaires: 33,70 \$. Total: 382,21 \$.

Jourdain, Georges, a/s Lamoureux R., 105, St-Denis, Saint-Eustache, J7R 2R1

Ptie 17B, rg 2, canton de Gore, subdivision 16.

Le lot seize de la subdivision officielle du lot dix-sept B du rang Deux (17B-16, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

À déduire dudit lot la partie suivante:

De forme irrégulière, bornée en front vers le sud-ouest par une rue portant le numéro 17B-51: en arrière vers le nord par la limite des eaux du lac Chevreuil; d'un côté vers le nord-ouest par une autre partie du même lot 17B-16: et de l'autre côté, vers le sud-est par le lot 17B-17, tous du même cadastre que ci-dessus.

Cet emplacement mesure en front, dans sa limite sud-ouest, quatre-vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (85,6 pi); en arrière, dans sa limite nord, le long de la limite des eaux du lac Chevreuil, mais mesuré le long du haut du talus, environ quatre-vingt-dix pieds (90 pi); en profondeur, dans sa limite nord-ouest, cent vingt-sept pieds et trois dixièmes de pied (127,3 pi) et dans sa limite sud-est, cent cinquante-sept pieds et quatre dixièmes de pied (157,4 pi): contenant en superficie, douze mille trois cent soixante-huit (12 368 pi²) pieds carrés, mesures anglaises, plus ou moins.

Taxes municipales: 39,89 \$: taxes scolaires: 19,12 \$. Total: 59,01 \$.

Laucot, Réal, 130, Principale, St-Basile-Le Grand, J0V 1S0

Ptie 1B, rg 3, canton de Gore.

Partie du lot numéro un B, rang Trois, dans le Troisième Rang (ptie 1B, rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Borné au sud-est par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur étant partie du lot 1B, rg 3 (1B-3, rg 3 projeté), du côté nord-ouest par partie du lot 1A, rg 3, canton de Gore et de tous autres côtés par des parties non subdivisées dudit lot 1B, rg 3, canton de Gore.

Mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur, dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, contenant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²) mesures anglaises, plus ou moins.

La ligne nord-ouest dudit emplacement se confond avec la ligne de division des lots 1A et 1B, rg 3 dudit canton de Gore.

La ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rg 3 dudit canton de Gore et est située à une distance de deux mille neuf cent quarante et un pieds (2 941 pi) de la ligne de division des rangs 2 et 3 dudit canton, cette distance étant mesurée le long de la ligne de division des lots 1A et 1B, rang 3, dudit canton en allant vers le sud-ouest.

Cet emplacement porte le numéro 222 sur un plan de subdivision projeté préparé par Léopold Moretti.

Taxes municipales: 68,96 \$: taxes scolaires: 200,46 \$. Total: 269,42 \$.

Lapierre, Garfield, 701, Trouble Creek Rd, suite 102, New Port Richey, FLA 33552.

Ptie 9B, rg 2, canton de Gore.

Partie du lot numéro neuf B, rang Deux (ptie 9B, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Mesurant dans ses lignes nord, sud, est et ouest, deux cents pieds (200 pi): borné vers le nord, l'est et l'ouest par J.R. Thompson, vers le sud par un chemin privé. La ligne sud-est dudit lot est située à trente-six pieds (36 pi) du coin sud-ouest de la propriété de Charles Lilly.

Taxes municipales: 83,80 \$: taxes scolaires: 2,53 \$. Total: 86,33 \$.

Larivière, Arthur, 7491, Querbes, Montréal, QC, H3N 2B7

Ptie 12B, rg 4, canton de Gore.

Partie du lot douze B, rang Quatre (ptie 12B, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore mesurant cent pieds de largeur par une profondeur de cent douze pieds et cinq dixièmes de pied (112,5 pi) ayant une superficie de 11 230 pieds carrés.

Borné en front au nord-ouest par le chemin public et en arrière et de chaque côté par le résidu dudit lot 12A, rg 4.

Le point de rencontre des lignes sud-ouest et nord-ouest est situé à cent quarante pieds (140 pi) du point de rencontre des lignes nord-est et nord-ouest du lot 12A-54 dudit cadastre, mesuré le long du côté sud-est du chemin public.

Le point d'intersection des lignes sud-est et sud-ouest est situé à cent quarante pieds (140 pi) du côté nord-est du lot 12A-54 dudit cadastre.

Les lignes nord-ouest et sud-est sont parallèles.

Taxes municipales: 90,16 \$; taxes scolaires: 122,74 \$. Total: 212,90 \$.

Leduc, Royal, 8961, Pie-IX, app. 7, Montréal, H1Z 3V4

Ptie 16A, rg 2, canton de Gore.

Partie du lot numéro seize A du rang Deux (ptie 16A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, borné vers le nord-ouest, le nord et le nord-est par une rue projetée d'une largeur de cinquante pieds (50 pi) étant également partie du lot 16A, vers l'est, le sud et le sud-ouest par une autre partie du lot 16A.

Mesurant cent vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (129,5 pi) dans sa ligne nord; deux cents pieds (200 pi) dans sa ligne nord-est; deux cent un pieds et quatre-vingt-dix-neuf centièmes de pied (201,99 pi) dans sa ligne ouest; cent cinquante-huit pieds (158 pi) dans sa ligne sud; cent quatre-vingt-dix pieds et sept centièmes de pied (190,07 pi) dans sa ligne sud-ouest, cent quatre-vingts pieds (180 pi) dans sa ligne nord-ouest; contenant une superficie de 76 581 pieds carrés.

L'angle nord-est dudit emplacement est situé à une distance de 98,13 pieds de la ligne de division des lots 16A et 16B (ladite distance ayant été prise le long de la rue projetée); le prolongement vers l'est de la ligne nord-est dudit emplacement est situé à une distance de 1 434,28 pieds de la ligne de division des rangs 2 et 3 (ladite distance ayant été prise le long de la ligne de division entre les lots 16A et 16B).

Cet emplacement porte le numéro de subdivision non officielle 43.

Taxes municipales: 86,28 \$; taxes scolaires: 174,74 \$. Total: 261,02 \$.

Martineau, Gaston, 1365, Breux, Chambly, J3L 2Y2

Ptie 1B, rg 3, canton de Gore.

Partie du lot un B du rang Trois (ptie 1B, rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. Borné au nord-ouest par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur étant partie dudit lot 1B, rg 3 (1-B-4 projeté rg 3) et de tous autres côtés par des parties non subdivisées dudit lot 1B, rg 3, canton de Gore.

Mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est sur une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, conte-

nant une superficie de cinq mille pieds carrés (5 000 pi²) mesures anglaises, plus ou moins.

La ligne nord-ouest dudit emplacement est parallèle à la ligne de division entre les lots 1A, 1B, rg 3, canton de Gore et est située à une distance de trois cent quatre-vingts pieds (380 pi) au sud-est de celle-ci.

La ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rang 3, canton de Gore, et est située à une distance de mille neuf cent quarante et un pieds de la ligne de division des rangs 2 et 3 dudit canton.

Cette distance étant mesurée le long de la ligne de division entre les lots 1A et 1B dudit canton en allant vers le sud-ouest: (subdivision non officielle no 133).

Taxes municipales: 44,13 \$; taxes scolaires: 7,72 \$. Total: 51,85 \$.

Mathevet, Gilbert, 641, Roberval, Longueuil, QC.

Ptie 11B, rg 3, canton de Gore.

Partie du lot onze B, rang Trois (ptie 11B, rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, partant d'un point A situé sur l'emprise sud-est du chemin des Mille-Isles à mille cinq cent trente-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (1 543,9 pi) au sud-ouest de la ligne séparative des rangs 3 et 4; de là dans une direction sud-est une distance de mille deux cent quarante et un pieds et huit dixièmes de pied (1 241,8 pi) jusqu'au point B; de là dans une direction sud-ouest une distance de mille trois cent huit pieds et quatre dixièmes de pied (1 308,4 pi) jusqu'au point C. De là dans une direction nord-ouest une distance de deux cent quarante-quatre pieds (244,0 pi) jusqu'au point D. Le point D étant situé sur l'emprise sud-est du chemin Mille-Isles. De là dans une direction nord-est une distance de trois cent huit pieds et neuf dixièmes de pied (308,9 pi) jusqu'au point A, point de départ.

Borné d'un côté vers le nord-ouest par le chemin des Mille-Isles et de tous les autres côtés par le résidu dudit lot 11B, rg 3; la ligne sud-est de cette partie de terrain étant parallèle à la ligne de division des lots 11B et 12A, rg 3, et située à 710 pieds au nord-ouest de celle-ci. Contenant en superficie 72 589 pieds carrés. (Subdivision non officielle 21).

Taxes municipales: 156,24 \$; taxes scolaires: 77,35 \$. Total: 233,59 \$.

Pahocsa, Kalman, 2027, Guertin, St-Laurent, H4L 4E3

Ptie 12A, rg 4, canton de Gore.

Partie du lot douze A, rang Quatre (ptie 12A, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) dans sa ligne nord, environ deux cent six pieds (206 pi) dans sa ligne ouest, cent quarante-six pieds (146 pi) dans sa ligne est, vingt-trois pieds (23 pi) dans sa ligne sud, quatre-vingts pieds (80 pi) dans sa ligne sud-est,

mesures anglaises et plus ou moins.

Borné vers le nord par partie des lots 12-A-33, 12A-34 dudit rang dudit cadastre, vers l'ouest par les lots 12A-25 et 25 dudit rang dudit cadastre, vers l'est par une autre partie dudit lot 12A appartenant à Bernard Burin, vers le sud et sud-est par un chemin privé (ptie 12A). (Subdivision non officielle 70B).

Taxes municipales: 118,65 \$; taxes scolaires: 38,54 \$. Total: 157,19 \$.

Richer, Louis-Philippe, a/s André Marois, 1471, Saint-Esprit, Sherbrooke, J1K 2L1

Ptie 1B, rg 3, canton Gore

Partie du lot un B du rang Trois (ptie 1B, rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. Borné au sud-ouest par une rue projetée de quarante pieds (40 pi) de largeur étant partie dudit lot 1B, rg 3 (1B-286, rg 3 projeté) et de tous autres cotés par des parties non subdivisées dudit lot 1B, rg 3, canton de Gore.

Mesurant cent pieds de largeur (100 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, par une profondeur de cent pieds (100 pi) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, contenant une superficie de dix mille pieds carrés (10 000 pi²) mesures anglaises, plus ou moins.

* La ligne nord-ouest dudit emplacement est parallèle à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rang 3, canton de Gore, et est située à une distance de cinq cent cinquante-sept pieds (557 pi) au sud-est de celle-ci.

La ligne sud-ouest dudit emplacement est perpendiculaire à la ligne de division entre les lots 1A et 1B, rg 3, dudit canton de Gore et est située à une distance de mille quatre cent cinquante et un pieds (1 451 pi) de la ligne de division des rangs 2 et 3 dudit canton. Cette distance étant mesurée le long de la ligne de division des lots 1A et 1B dudit canton en allant vers le sud-ouest. (Subdivision non officielle 273-274).

Taxes municipales: 156,10 \$; taxes scolaires: 123,10 \$. Total: 279,20 \$.

St-Cyr, François, 3535, Papineau, app. 1009, Montréal, H2K 4J9

Lot 18-40, rg 2, canton de Gore.

Le lot quarante de la subdivision officielle du lot originaire dix-huit, rang Deux (18-40, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes municipales: 42,01 \$; taxes scolaires: 65,24 \$. Total: 107,25 \$.

Singer, Elizabeth, 4570, Queen Mary Rd, apt. 101, Montréal, H3W 1W6

Ptie 12A, rg 4, canton de Gore.

Partie du lot douze A, rang Quatre (ptie 12A, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Bornée vers le sud par le lot 12A-44 dudit cadastre, et par la moitié est du lot 12A-45 dudit cadastre, vers l'est

par partie du lot originaire 12B dudit cadastre, vers l'ouest par une autre partie du lot 12A et vers le nord par d'autres parties du lot 12A.

Taxes municipales: 75,93 \$; taxes scolaires: 23,41 \$. Total: 99,34 \$.

Tendl, Arpad, 5604, Clark, Montréal

Ptie 11B, rg 4, canton de Gore.

Partie du lot onze B, rang Quatre (ptie 11B, rg 4) canton de Gore. Borné en front vers le sud par le chemin 11B-72 dudit rang dudit cadastre, en arrière vers le nord et de chaque côté vers l'est et vers l'ouest par d'autres parties dudit lot 11B.

Le coin sud-est est situé à cent pieds (100 pi) du chemin 11B-73 dudit rang dudit cadastre.

Taxes municipales: 202,09 \$; taxes scolaires: 130,82 \$. Total: 332,91 \$.

Tremblay, Maurice, 4250, boul. Lévesque, St-Vincent-de-Paul, QC, H7E 2P8

Lot 14A-82, rg 3, canton de Gore.

Le lot quatre-vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire quatorze A du rang Trois (14A-82, rg 3) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes municipales: 255,47 \$; taxes scolaires: 105,68 \$. Total: 361,15 \$.

Veillette, André, 440, rue Principale, St-Narcisse (Champlain) QC, G0X 2Y0

Ptie 15A, rg 2, canton de Gore

Partie du lot quinze A du rang Deux (ptie 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-quatre pieds et trois dixièmes de pied (184,3 pi) dans sa ligne est, cent trente-trois pieds (133 pi) dans sa ligne sud, cent trente-huit pieds et sept dixièmes de pied (138,7 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cent deux pieds (302 pi) du lot quatorze B (14B) du rang Deux (rg 2) et à deux mille six cent quatre-vingt-un pieds et cinq dixièmes de pied (2 681,5 pi) du lot numéro quinze A (15A) du rang Trois (rg 3). Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot numéro quinze A (15A) du rang Deux (rg 2). D'une superficie d'environ 20 187 pi², mesures anglaises et plus ou moins.

Partie du lot quinze A du rang Deux (ptie 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme irrégulière, mesurant environ cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans sa ligne nord, cent quatre-vingt-deux pieds et huit dixièmes de pied (182,8 pi) dans sa ligne est, cent trente-trois pieds (133 pi) dans sa ligne sud, cent trente-sept pieds et deux dixièmes de pied (137,2 pi) dans sa ligne ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à sept cent trente-sept pieds (737 pi) du lot 14B

(14B) du rang Deux (rg 2) et à deux mille huit cent quarante et un pieds et cinq dixièmes de pied (2 841,5 pi) du lot 15A, rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. D'une superficie d'environ 20 000 pi², mesures anglaises.

Partie du lot quinze A du rang Deux (ptie 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme rectangulaire mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud, cent trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (133,4 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à neuf cent trente-sept pieds (937 pi) du lot quatorze B (14B, rg 2) et à deux mille cinq cent vingt et un pieds et cinq dixièmes de pied (2 521,5 pi) du lot 15A, rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Superficie 20 010 pi², mesures anglaises et plus ou moins.

Partie du lot quinze A du rang Deux (ptie 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent trente-cinq pieds (135 pi) dans ses lignes nord et sud, cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à quatre cent trente-sept pieds (437 pi) du lot 14B, rg 2 et à 2 525,5 pi du lot 15A, rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Superficie environ 20 250 pi², mesures anglaises, plus ou moins.

Partie du lot quinze A, rang Deux (ptie 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

De forme rectangulaire, mesurant environ cent soixante pieds (160 pi) dans ses lignes est et ouest, cent vingt-cinq pieds (125 pi) dans ses lignes nord et sud. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cent deux pieds (302 pi) du lot 14B, rg 2, et à deux mille cinq cent vingt et un pieds et cinq dixièmes de pied (2 521,5 pi) du lot 15, rg 3. Borné aux nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Superficie 20 000 pi², mesures anglaises, plus ou moins.

Taxes municipales: 133,65 \$; taxes scolaires: 75,17 \$. Total: 208,82 \$.

Wilson, Mark, a/s Lécuyer, Alex., 309, Doody, Chambly, J3L 1K9

Ptie 10B, rg 4, canton de Gore.

De forme irrégulière. Superficie environ 12 000 pi², mesures anglaises et plus ou moins.

Borné en front vers le nord-ouest et vers l'ouest par le chemin privé existant, vers le sud-est par le lac Solar, vers le nord-est par une autre partie du lot 10B, vers le sud-ouest par une autre partie dudit lot 10B appartenant à Irène Lazar-Seres.

La ligne nord-ouest est dans la continuation de la ligne sud-est du chemin 10B-3 dudit rang dudit cadastre.

Le point d'intersection des lignes nord-ouest et sud-ouest coïncide avec le point d'intersection des lignes nord-est et

sud-est dudit chemin 10B-3. (Subdivision non officielle 53).

Taxes municipales: 120,04 \$.

Zimany, Alex, 102, Laval, Châteauguay, QC, J6K 3C8

Lot 11B-23, rg 4, canton de Gore.

Le lot vingt-trois de la subdivision officielle du lot originnaire onze B, du rang Quatre (11B-23, rg 4) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes municipales: 56,82 \$; taxes scolaires: 24,36 \$. Total: 81,18 \$.

Speco Métal, 440, Principale, St-Narcisse, G0X 2Y0

Pties 15A, rg 2, canton de Gore.

Parties du lot quinze A, rang Deux (pties 15A, rg 2) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore désignées comme suit:

1. Superficie 20 006 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, à l'est et à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2.

2. Superficie 20 006 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2 (3183)

3. Superficie 20 006 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3184)

4. Superficie 20 010 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3162)

5. Superficie 20 006 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3171)

6. Superficie 30 006 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3191)

7. Superficie 32 915 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud et est par partie du lot 15A, rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B rg 2. (3192)

8. Superficie 23 245 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud, est par partie du lot 15A, rg 2, et à l'ouest par partie du lot 14B, rg 2. (3193)

9. Superficie 26 564 pi², mesures anglaises, plus ou moins. Borné au nord, sud-ouest et ouest (ligne brisée) par partie du lot 15A, rg 2, et à l'est par partie du lot 15B, rg 2. (3200)

10. Superficie 28 306 pi², plus ou moins. Borné au nord (avec cercle), sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3201).

11. Superficie 20 066 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud et est par partie du lot 15A, rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B, rg 2. (3206)

12. Superficie 20 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud et ouest par partie de 15A, rg 2, et à l'est par partie du lot 15B, rg 2. (3212)

13. Superficie 20 010 pi² plus ou moins. Borné au nord,

sud, ouest par partie de 15A, rg 2, à l'est par partie de 15B, rg 2. (3213)

14. Superficie 20 006 pi² plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3163).

15. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3169)

16. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3170).

17. Superficie 20 432 pi², plus ou moins. Borné au nord, est, sud et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3167)

18. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3172).

19. Superficie 20 010 pi² plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3161).

20. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3185).

21. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3186).

22. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3187).

23. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2 (3188).

24. Superficie 20 496 pi², plus ou moins. Borné au nord, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2 (3168).

25. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2 (3159).

26. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2 (3160).

27. Superficie 20 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, est, sud et ouest par partie du lot 15A, rg 2. (3173)

28. Superficie 20 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, est, sud, ouest par partie du (rg II). (3174)

29. Borné au nord, sud, est et ouest par du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à 458,3 pi du lot 14B, rg 2 et à 328,6 pi du lot 15, rg 3. (3158)

30. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à 318,3 pi du lot 14B, rg 2 et à 2 185,7 pi du lot 15, rg 2. (3166)

31. Superficie 20 006 pi² plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à 458,3 pi du lot 14B, rg 2 et à 2 185,7 pi du lot 14, rg 3. (3166)

32. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé à trois cent dix-huit pieds et trois dixièmes de pied (318,3 pi) du lot 14B, rg 2 et à deux mille trois cent vingt-huit pieds et six dixièmes de pied (2 328,6 pi) du lot 15, rg 3.

33. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, sud, est et ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et est étant situé

à cinq cent quatre-vingt-dix-huit pieds et trois dixièmes de pied (598,3 pi) du lot 14B, rg 2 et à 2 185,7 pi du lot 15, rg 3. (3164)

34. Superficie 21 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud et à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2.

35. Superficie de 20 447 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud et à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2.

36. Superficie 20 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, au sud, à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2 et à l'est par partie du lot 15B, rg 2.

37. Superficie 20 010 pi², plus ou moins. Mesurant environ cent cinquante pieds (150 pi) dans ses lignes nord et sud et cent trente-trois pieds et quatre dixièmes de pied (133,4 pi) dans ses lignes est et ouest. Le point d'intersection entre les lignes est et sud étant situé sur la ligne séparative des lots 15A et 15B du rang 2 et à six cent un pieds et neuf dixièmes de pied (601,9 pi) du lot 15, rg 3.

38. Superficie 20 447 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud, à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes sud et est étant situé à deux cents pieds (200 pi) du lot 15B, rg 2 et à cinq cent soixante-huit pieds et trois dixièmes de pied (568,3 pi) du lot 15, rg 3.

39. Superficie 21 010 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud et à l'ouest par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes est et sud étant situé à 315 pi du lot 15B, rg 2 et à 573,1 pi du lot 15, rg 3.

40. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, à l'ouest et au sud par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé à 322 pi du lot 14B, rg 2 et à 662,2 pi du lot 15, rg 3.

41. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, à l'ouest et au sud par partie du lot 15A, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes sud et est étant situé à 322 pi du lot 14B, rg 2 et à 662,2 pi du lot 15, rg 3.

42. Superficie 20 064 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud par partie du lot 15A, rg 2, et à l'ouest par partie du lot 14B, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes sud et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots 14B et 15A, rg 2 et à 704,3 pi du lot 15, rg 3.

43. Superficie 20 006 pi², plus ou moins. Borné au nord, à l'est, au sud par partie du lot 15A, rg 2 et à l'ouest par partie du lot 14B, rg 2. Le point d'intersection entre les lignes nord et ouest étant situé sur la ligne séparative des lots 14B et 15A, rg 2 et à 401,2 pi du lot 15, rg 3.

Taxes municipales: 492,66 \$; taxes scolaires: 131,41 \$. Total: 624,07 \$.

Immeubles Ontec, Att. Pontbriand, Pierre, C.P. 32, station Chomedey, Chomedey, Laval, H7W 3S8

Ptie 12B, rg 1, canton de Gore.

Le lot originaire douze B, rang Un (12B, rg 1) des plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore. À distraire les emplacements vendus aux termes des actes suivants:

130125, 130291, 130627, 130628, 130629, 130630, 130631, 130632, 130633, 130634, 130635, 130899, 130900, 130901, 130902, 130903, 130904, 131662, 131663, 131906, 131907, 131933, 131934, 131983, 132133, 132213, 132352, 132353, 132535, 134465, 134483, 134679, 136204, 137855, 138602.

Taxes municipales: 419,60 \$; taxes scolaires: 353,74 \$.
Total: 773,34 \$.

Commission scolaire du Long-Sault

Canton de Chatham

Girardeau, Claude, 125, Hélène, Grande-Côte, St-Eustache, QC

Lot no ptie 931

Un certain emplacement connu et désigné au cadastre officiel du canton de Chatham comme étant une partie du lot numéro neuf cent trente et un (ptie 931). Borné comme suit: au nord, par une autre partie dudit lot 931, propriété de Kevin Wolsh; au sud, par une autre partie dudit lot 931, propriété du vendeur; à l'est, par une autre partie dudit lot propriété de l'acquéreur au termes de l'acte enregistré sous le numéro 99688 et à l'ouest, par un chemin privé connu des parties.

Taxes scolaires: 295,12 \$.

Lessard, Jean-Marc, 323, de LaSalle, Boucherville, QC, J4B 2E8

Lot no ptie 128

Partie du lot numéro cent vingt-huit (ptie 128) canton de Chatham. Borné, au nord, par partie du même lot numéro 128, appartenant aux vendeurs, et apparaissant d'après un plan privé, non officiel comme étant le lot 128-70, à l'ouest, par une rue portant le nom de l'avenue Émile, au sud par une rue portant le nom de l'avenue des Pins, et à l'est par une autre partie du lot numéro 128 appartenant aux vendeurs et apparaissant d'après un plan privé, non officiel, comme étant le lot no 128-74. Ce lot ainsi vendu apparaît d'après un plan privé, non officiel, comme étant le lot 12B-69, du canton de Chatham; le côté ouest de ce lot ainsi vendu est à quatre cent soixante pieds (460 pi) du côté sud de l'avenue du Pont. Le tout en mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes municipales: 202,08 \$.

Canton de Gore

Leduc, Réal, C.P. 1379, Marieville, QC

Lot no 1A-72, rang 2

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro soixante-douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro un «A» dans le Deuxième Rang (1A-72, rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes scolaires: 57,94 \$.

Papineau, Armand, 9552, Berri, Montréal, QC

Lots nos 1A-1 et 2, rg 2

Les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro un A aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore dans le Deuxième Rang (1A-1 et 2, rg 2), mesurant chacun desdits lots cinquante pieds de largeur par cent pieds de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins.

Taxes scolaires: 259,52 \$.

Filion, Yvon, 1347, 8^e Rue, St-Antoine-des-Laurentides, QC, J7Z 2W3

Lot no 1B-13, rang 3

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro treize de la subdivision officielle du lot originaire numéro un «B», dans le Troisième Rang (1B-13, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes scolaires: 153,69 \$.

Lépine, Jean, 240, Aline, C.P. 761, La Plaine, QC, J0N 1B0

Lot no ptie 3B, rang V

Partie du lot originaire numéro trois «B» dans le rang Cinq (ptie 3B, rg V) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil.

Borné de tous les côtés par le résidu dudit lot trois B et notamment au sud par une rue projetée, (lot 3B-38 non officiel), les lignes ouest et est de cette partie de terrain étant parallèles à la ligne de division des lots trois A et trois B, les lignes nord et sud étant parallèles à la ligne de division des rangs Cinq et Six; contenant une superficie de trente-six mille cent vingt-neuf pieds carrés (36 129 pi²), mesures anglaises.

Cet emplacement est connu comme étant la partie ouest du lot non officiel numéro trente-six.

Taxes scolaires: 109,85 \$.

Granich, Rose Subat, R.R. 1, Lakefield, QC, J0V 1K0

Lots nos 11-A-1, 11A-2, rg 2

Un certain morceau de terrain connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore comme étant les lots numéros un et deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze A dans le Deuxième Rang.

Taxes scolaires: 111,52 \$.

Himbeault, Réal, 311, Armand-Frappier, Valleyfield, QC, J6T 4L7

Lot no 11B-215, rang 3

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro deux cent quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze B dans le Troisième Rang (11B-215, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes scolaires: 61,77 \$.

Fisher, Henri, 91, Hébert, ville Saint-Laurent, QC, H4N 2K6

Lot no 11B-15, rang 4

Un emplacement situé à Lakefield, comté d'Argenteuil, connu et désigné comme étant le numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire onze, lettre B (11B-15) dans le Quatrième Rang, aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore, mesurant soixante pieds (60 pi) de largeur sur cent dix pieds (110 pi), en mesures anglaises, et plus ou moins.

Taxes scolaires: 162,50 \$.

Merka, Joseph, 113, Granada, Kirkland, QC, H9H 3J7

Lot no 17A-35, rang 2

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix-sept «A» dans le Deuxième Rang (17A-35, rg 2) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Gore.

Taxes scolaires: 56,62 \$.

Gauthier, Jean-Arthur, 1450, Joliette, Montréal, H1W 3E7

Lot no ptie 17A, ptie 17B, rang 2

Partie du lot numéro dix-sept «A» (ptie 17A) et une partie du lot numéro dix-sept «B» (ptie 17B) dans le Deuxième Rang du canton de Gore, division d'enregistrement d'Argenteuil; borné comme suit: au nord par partie du lot 17A: à l'est par partie du lot no 17A, et partie du lot no 17B: au sud-est par la rue portant le numéro trois de la subdivision du lot originaire dix-sept «B» et par une rue portant le numéro trente-six de la subdivision du lot originaire dix-sept «A» (S.-E. 17B-3, 17A-36): à l'ouest par partie du lot dix-sept «A».

Taxes scolaires: 268,13 \$.

Kirbyson, Mme Mabel Malloy, 341, boul. Duhamel, Pincoyt, QC, J7V 4E5

Lot no ptie 16A, rang 6

Une partie du lot numéro seize «A» dans le Sixième Rang (ptie 16A, rang 6) dans le canton de Gore. Bornée à l'ouest par la route: à l'est par la propriété de M. Henry M. Scott ou ses représentants, au nord en partie par la propriété de Mme Belya ou ses représentants et en partie par la propriété de M. Henry M. Scott ou ses représentants: et au sud en partie par la propriété de M. Stewart ou ses représentants et en partie par la propriété de M. Henry M. Scott ou ses représentants.

Taxes scolaires: 304,49 \$.

Canton de Grenville et Augmentation

Houde, Gabriel, 3060, Lévesque, ville de Laval, QC, H7E 2P1

Lot no 5B-7, rang 3

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro

cinq «B» dans le Troisième Rang (5B-7, rg 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité du canton de Grenville et Augmentation.

Taxes scolaires: 87,22 \$.

Canton de Grenville

Frenette, Jean-Guy, 65, Sherbrooke est, Montréal, H2X 1C4

Lot no pties 3D et 3E, rang 1

D'une partie du lot numéro trois lettre «D» et d'une partie du lot numéro trois lettre «E» tous deux dans le Premier Rang canton de Grenville, (pties 3D et 3E, rg 1),

Bornée au nord par le chemin public, à l'ouest par partie dudit lot vendue à Charles Martineau, au sud par partie dudit lot appartenant à la Commission hydro électrique du Québec, et à l'est partie par la partie du lot 3D ci-haut décrite et partie par le résidu du terrain du vendeur.

Taxes scolaires: 474,38 \$.

Nat Ltd. Excavations, 239, Deguire, suite 210, Saint-Laurent, QC, H4N 1P2

Lot no ptie 4, rang 11

Un emplacement situé dans le canton de Grenville, comté d'Argenteuil, faisant partie du lot quatre (ptie 4) dans le Onzième Rang au plan officiel du canton de Grenville, étant de forme irrégulière et borné au sud par la ligne des hautes eaux du petit Lac Noir ou Lac Grenville, au nord et à l'est par d'autres parties dudit lot et à l'ouest par une partie du lot 5 du même rang.

Taxes scolaires: 140,23 \$.

Parent, Fernand D. Jr., 68, Hillcrest Avenue, Charleroi, Penn. 15022, U.S.A.

Lot no 1-47, rg 11

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro un dans le Onzième Rang (1-47, rg 11) aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité du canton de Grenville.

Taxes scolaires: 122,52 \$.

Village de Grenville

Fed. Business Dev. Bank, 280, Albert, Ottawa, Ontario, K1P 5G8

Lot no 135

Lot cent trente-cinq (135) des plan et livre de renvoi officiels du village de Grenville.

Taxes scolaires: 824,19 \$.

Cité de Lachute

Payer, Marcel, 287, de L'Expo, Lachute, QC, J8H 3R5

Lot no 724-97

Lot quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du

lot sept cent vingt-quatre (724-97) du cadastre officiel du canton Chatham, cité de Lachute.

Taxes scolaires: 757,48 \$.

Beaudoin, Gérard J., 249, Wilson, Lachute, QC, J8H 3J2

Lot no ptie 2068

Partie du lot 2068 paroisse Saint-Jérusalem, 52 pi de largeur en front × 50,5 pi de largeur en arrière. Borné en arrière au sud-est par une autre partie du lot 2068 vers le sud-ouest par la rue Hamelin, vers le nord-est par le lot 2067, vers le nord-ouest, en front par la rue Wilson.

Taxes scolaires: 821,82 \$.

Paroisse de Saint-André-d'Argenteuil

Lamothe, Maurice, 4, Nantel, Sainte-Thérèse, QC, J7E 2G7

Lot no 8-10

Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit (8-10).

Taxes scolaires: 333,37 \$.

Leduc, Réal, C. P. 1269, Marieville, QC, J0L 1J0

Lot no 733

Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro sept cent trente-trois (733).

Taxes municipales: 8,01 \$; taxes scolaires: 50,37 \$.
Total: 58,38 \$.

Groulx, Gérard, 20, Woods Rd, Constance Bay, Ont.

Lot no 730

Un certain emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-André-d'Argenteuil, comme étant le lot numéro sept cent trente (730).

Taxes scolaires: 47,92 \$.

Arteau, Roland, 13622, Dorchester, Pointe-aux-Trembles, QC, H1A 1J3

Lot no ptie 499

Partie du lot originaire numéro quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 499) selon les plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Saint-André-d'Argenteuil. Borné en front par un chemin privé; en arrière au nord par le résidu de même lot appartenant à Jacques Laframboise, ou représentants, d'un côté à l'ouest par une autre partie du même lot consistant en un chemin de cinquante pieds de largeur, mesures anglaises, et de l'autre côté à l'est par une partie du même lot appartenant à Roger Lévesque, ou représentants.

Taxes scolaires: 68,35 \$.

Municipalité de Wentworth-Nord

Philips, Mme. Kenneth & dame Rita Williams, 300, côte Vertu, app. 214, Saint-Laurent, QC, H4N 1E1

Lot no 16-12, rg 1

Un certain morceau de terrain connu et désigné au cadastre officiel du canton de Wentworth comme étant le lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro seize dans le Premier Rang (16-12, rang 1).

Taxes scolaires: 205,25 \$.

Village de Calumet

Villeneuve, Yves, Calumet, QC, J0V 1B9

Lot no ptie 15A, rang 3

Partie du lot numéro quinze lettre «A» dans le Troisième Rang (ptie 15A rg 3) canton de Grenville, mesurant cinquante pieds de large par cent pieds de profond; borné au sud par la route Montréal-Hull no 8, à l'est, au nord et à l'ouest par la propriété de Omer Legault, ou représentants, le coin sud-ouest étant situé à cinquante pieds de la propriété vendue à Sigefroi Racicot ou représentants.

Taxes scolaires: 144,45 \$.

Canton de Chatham

Koehler, Carl W. succ., a/s Koehler, Mme Priscilla, 8005, Spooky Hollow Road, Cincinnati, Ohio 45242

Lot no 1057-54, rang 12

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro cinquante-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cinquante-sept dans le Douzième Rang (1057-54, rg 12) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Taxes scolaires: 84,42 \$.

Koehler, Carl W. succ., a/s Priscilla Koehler, 8005, Spooky Hollow Road, Cincinnati, Ohio 45242

Lots nos 1057-129, 1056-89, rang 12

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro cent vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cinquante-sept dans le Douzième Rang (1057-129, rg 12) et le lot numéro quatre-vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cinquante-six dans le Douzième Rang (1056-89, rg 12) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Taxes scolaires: 54,72 \$.

Durante, Joseph L., 651, Main, Hachensach, New Jersey, 07601

Lot no 1056-76, rang 12

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro soixante-seize de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cinquante-six dans le Douzième Rang (1056-76, rg 12) aux plan et livre de renvoi officiels du canton

de Chatham.

Taxes scolaires: 53,80 \$.

Durante, Joseph L.

Lots nos 1053-40, 1054-45, rang 12

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro quarante de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille cinquante-trois dans le Douzième Rang et lot numéro quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille quarante-cinq dans le Douzième Rang (1053-40, 1054-45, rg 12) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Taxes scolaires: 54,16 \$.

Guay, Gabriel, R.R. 1, St-Philippe-d'Argenteuil, QC, J0V 2A0

Lots nos 599-2, 600-1, rang 5

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-dix-neuf dans le Cinquième Rang (599-2, rg 5) et le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro six cent dans le Cinquième Rang

(600-1, rg 5) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Taxes scolaires: 687,90 \$.

Roger Martin Inc., a/s Entreprises Sargon Inc., 6701, 10^e Avenue, Rosemont, Montréal, H1Y 2J1

Lot no 892-8, rang 9

Un emplacement connu et désigné sous le lot numéro huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent quatre-vingt-douze dans le Neuvième Rang (892-8, rg 9) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Chatham.

Taxes scolaires: 85,58 \$.

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles a été autorisée par la Commission municipale de Québec en date du 14 janvier 1981, conformément aux dispositions de l'article 730 du Code municipal.

Lachute, le 23 février 1981.

Le secrétaire-trésorier,

11826-12-2-0

YOLANDE BERGERON.

Municipalité du comté de Dorchester

Avis public est, par les présentes, donné par Clermont Gagné, secrétaire-trésorier de la Corporation municipale du comté de Dorchester, que les immeubles ci-dessus décrits seront vendus à l'enchère publique, pour taxes municipales et/ou scolaires dues et les frais encourus, le JEUDI, QUATORZIÈME jour de MAI 1981, en la salle du Conseil de comté, à Ste-Hénédine, à DIX heures, à moins que lesdites taxes et les frais aient été payés avant le jour ci-dessus indiqué.

Propriétaire	Municipalité	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Les abattoirs Ste-Germaine	Ste-Germaine	206		Ware	9,45 \$	0,70 \$		10,15 \$
Un emplacement mesurant 267 pieds de largeur par 475 pieds, borné au sud-est à une rue, en arrière à la propriété de Gédéon Nadeau, d'un côté à monsieur Robert Gagné et de l'autre côté au chemin du détour. Enr. Dorchester 179621.								
Les abattoirs Ste-Germaine	Ste-Germaine	206-4-1, 206-4-2		Ware	13 624,41	42,16		13 666,57
Un terrain faisant partie du lot 206-4-1 contenant 42 267 pieds carrés de terrain tel que décrit au livre de renvoi avec un abattoir et un garage pour remise de camion, une autre lisière de terrain faisant partie du lot 206-4-2 du cadastre officiel C.W. mesurant 22 pieds de largeur dudit lot 206-4-2 à partir de la route 277, lisière de terrain située à 10 pieds de la maison actuelle. Enr. Dorchester numéro 179406.								
Les abattoirs Ste-Germaine	Ste-Germaine	206-4-2		Ware	1 490,31	9,10	2,00	1 501,41
Un terrain connu et désigné comme étant la redivision deux de la subdivision quatre du lot originaire numéro 206-4-2 C.W., enr. de Dorchester no 179407, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.								
Les abattoirs Ste-Germaine	Ste-Germaine	P. 206		Ware	20,65	1,54		22,19

Un emplacement de forme irrégulière mesurant 86 pieds direction sud-est, 34 pieds nord-est, 157 pieds direction sud-est, 78 pieds direction nord-est, 90 pieds sud-est, 30 pieds direction nord-est, 338 pieds direction nord-ouest et revenir sur une distance d'environ 155 pieds direction sud-ouest au point de départ. Borné au sud-est par le lot 206-4, au lot 206-9 à une rue, au sud-ouest au lot 206-4 et au lot 206-9 au nord-ouest résidu du lot 206, superficie 32 330 pi². Enr. Dorchester numéro 179430.

Propriétaire	Municipalité	Lot	Rang	Canton	Taxes municipales	Taxes scolaires	Frais	Total
Castonguay, Jacques	St-Édouard-de-Frampton	245			453,32 \$	80,26 \$	2,00 \$	535,58 \$
Lot 245, grandeur 70 pi N.-E. S.-O. et 200 pi N.-O. S.-E. Borné au nord-ouest par Simon Deblois, au sud-ouest par Wilfrid Maher, au sud-est par Paul-Émile Drouin et au nord-est par le chemin public.								
Dulac, Réal	St-Édouard-de-Frampton	P. 249 .			351,52	21,46	2,00	374,98
Lot P. 249 grandeur 140 pi N.-E. et S.-O. et 71 pi N.-O. S.-E. Borné au nord-est par Rosaire Dulac, au nord-ouest par Noël Turcotte, au sud-ouest par Robert Paradis et au sud-est par le chemin public.								
Furlotte, Jean-Paul	St-Édouard-de-Frampton	398			65,40	161,83	2,00	229,23
Lot 398, grandeur sur un premier achat de 60 pi de largeur sur 300 pi de profondeur et sur un deuxième achat de Léopold Fleury, 489 pi de largeur ligne S.-O., sur une profondeur de 562 pi ligne S.-E. et 469 pi ligne N.-O. borné au sud-ouest par le chemin public, au sud-est par Jean Audet, au nord-est et nord-ouest par le vendeur Léopold Fleury.								
Veilleux, Hervé	St-Louis-de-Gongague	P. 56 . .	111	Langevin.	97,45		2,00	99,45
Un emplacement situé dans la municipalité de St-Louis-de-Gongague faisant partie du lot numéro P. 56 avec la maison y érigée, circonstances et dépendances. Cet emplacement mesure cent soixante-dix pieds de largeur, direction nord-est sud-est, par cent quinze pieds de profondeur (170 pi × 115 pi) mesures anglaises. Borné en front au nord-ouest par la nouvelle emprise du chemin public entre les rangs III et IV et des trois autres côtés par le résidu du lot 56, appartenant au vendeur, la ligne sud-ouest de cet emplacement étant tracée à une distance de cent dix-huit pieds (118 pi) au nord-est de la ligne de division entre les lots 56 et 57 parallèlement à ladite ligne.								

Ste-Hénédine, comté de Dorchester, le 9 mars 1981.

11923-12-2-o

Le secrétaire-trésorier,
CLERMONT GAGNÉ.

Errata

Gazette	Rubrique	Page	Lire:	Au lieu de:
11(81 03 14)	Lettres patentes annulées	4396	LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE COWANSVILLE INC. COWANSVILLE COMMERCIAL CORPORATION INC. 1249-9786 Adresse du siège social: Cowansville, QC	LA SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE COWANSVILLE INC. COWANSVILLE COMMERCIAL CORPORATION INC. 1249-9786 Adresse du siège social: 200, boul. Davignon, Cowansville (Bedford)
11949-o				

ATELIERS CENTRE DU QUÉBEC INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en vertu de l'article 66.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chapitre S-5), donne avis qu'il a corrigé le 27 février 1981, les lettres patentes de fusion émises le 7 novembre 1980 à la corporation «ATELIERS DU CENTRE DU QUÉBEC INC.», en remplaçant la dénomination sociale par celle de «ATELIERS CENTRE DU QUÉBEC INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1840-3881

11950-o

LES CONSTRUCTIONS TOPAZE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de lettres patentes supplémentaires, en date du 28 novembre 1980, de la compagnie «LES CONSTRUCTIONS TAPAZE INC.», paru le 14 février 1981 à la page 1690 du numéro 7 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans ledit nom le mot «TAPAZE», de manière que le nom se lise ainsi «LES CONSTRUCTIONS TOPAZE INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1633-7420

11950-o

**EMPORTE-PIÈCE ONTARIO (QUÉBEC) INC.
ONTARIO DIE (QUÉBEC) INC.**

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale paru le 24 janvier 1981, à la page 483 du numéro 4 de la *Gazette officielle du Québec*, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire comme suit: «**EMPORTE-PIÈCE ONTARIO (QUÉBEC) INC. — ONTARIO DIE (QUÉBEC) INC.**»

11950-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1296-1223

GATEHOUSE — LA SALLE INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de fusion, en date du 30 juin 1980, de «**GATEHOUSE — LASALLE INC.**» paru le 16 août 1980 à la page 8454 du numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec*, de manière que le nom se lise ainsi: «**GATEHOUSE — LA SALLE INC.**»

11950-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1641-3676

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SCHUCHMANN

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale paru le 17 janvier 1981, à la page 282 du numéro 3 de la *Gazette officielle du Québec*, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire comme suit: «**SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SCHUCHMANN.**»

11950-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.
1283-6441

No 700-02-000 701-806

Dans l'avis de vente publié à la *Gazette officielle* du 28 février 1981, annonçant la vente pour le **MARDI VINGT-HUITIÈME** jour d'AVRIL 1981, au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, dans la cause entre les parties suivantes, savoir:

AGENCES KYOTO LIMITÉE, partie demanderesse, contre **FRANCE LÉGARÉ-MÉNARD**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, la somme de **325,00 \$** dans le premier cas et de **6 325,00 \$** dans le second cas, au lieu

des montants inscrits dans ladite publication du 28 février susdit.

La vente aura lieu aux mêmes heure, date et endroit.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 13 mars 1981.

12028-o

No 705-05-000 609-803

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 28 février 1981, au sujet de la vente qui doit avoir lieu le **MARDI VINGT ET UNIÈME** jour d'AVRIL 1981 à DIX heures au bureau de la division d'enregistrement de Berthierville, entre les parties suivantes, savoir:

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse, contre **GIL CHALIN**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, la somme de **2 408,00 \$** au lieu du montant y inscrit.

La vente aura lieu aux heure, date et endroit susdits.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 mars 1981.

12029-o

No 705-05-000 999-790

Dans l'avis de vente publié à la *Gazette officielle* du 31 janvier 1981 et annonçant la vente qui doit avoir lieu le **MARDI QUATORZIÈME** jour du mois d'AVRIL 1981 à QUATORZE heures, au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, dans la cause suivante, savoir:

ALAIN BEAULIEU et **BERNARDIN BEAULIEU**, partie demanderesse, contre **EDDY PERREAULT**, partie défenderesse et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication la somme de **1 323,00 \$** au lieu du montant y inscrit.

La vente aura lieu à la même date, à la même heure et au même endroit.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 12 mars 1981.

12030-o

No 705-05-000776-792

Dans l'avis de la *Gazette officielle* publiée le 28 février 1981 et concernant la vente entre les parties suivantes, savoir:

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LIN, partie demanderesse, contre **RAYMOND FOREST, ET AL.**, domicilié et résidant au 1727, boulevard Lapierre, Lac-Lapierre à Saint-Lin-des-Laurentides, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause,

il aurait fallu lire comme montant minimum que l'adjudicataire devra verser, la somme de **5 460,00 \$** au lieu de la somme qui y était inscrite.

Pour être vendu à la même date, à la même heure et à la même place.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 12 mars 1981.

12031-o

No 500-05-001533-791

Dans l'avis de vente publié à la *Gazette officielle* parue le 31 janvier 1981, et devant avoir lieu le **MARDI QUATORZIÈME** jour d'AVRIL 1981, à **ONZE** heures, au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, ladite vente dans le dossier dont les parties sont:

CAISSE POPULAIRE DE VIMONT, partie demanderesse, contre **ISOLATION ISOTHANE LTÉE** et **RICHARD BLAIS**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division de Montcalm,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, dans le premier cas pour les lots décrits à 1 et 2, la somme de **11 907,00 \$** au lieu du montant y inscrit et y lire également la somme de **810,00 \$** quant au lot décrit à l'item 3 au lieu du montant y inscrit.

Pour être vendus à la même heure, à la même date et au même endroit.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 12 mars 1981.

12032-o

No 200-05-002 203-80

Dans l'avis de vente publié à la *Gazette officielle* du 7 mars 1981 et qui annonçait la vente de terrains pour le **JEUDI VINGT-TROISIÈME** jour d'AVRIL 1981 à **ONZE** heures, dans la cause entre:

CHARPENTEC INC., partie demanderesse, contre **LES CONSTRUCTIONS ROGER MICHELIN INC.**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, la somme de **1 753,50 \$** au lieu du montant y indiqué.

La vente aura lieu aux mêmes heure, date et toujours au 300 de la rue Dorval à L'Assomption.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 13 mars 1981.

12033-o

No 705-05-000354-806

Dans l'avis de vente publié le 28 février 1981 à la *Gazette officielle du Québec* au sujet de la vente qui doit avoir lieu le **VENDREDI DIXIÈME** jour d'AVRIL 1981 à **DIX** heures, au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, dans la cause entre les parties suivantes, savoir:

COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD, partie demanderesse, contre **RÉAL ROY**, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption, mis en cause,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication la somme de **7 275,00 \$** au lieu du montant y inscrit.

La vente aura lieu aux heures, date et endroit susdits.

Le shérif adjoint
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 12 mars 1981.

12034-o

No 500-05-007 146-804

Dans l'avis de vente publié à la *Gazette officielle* du 31 janvier 1981 et concernant la vente qui aura lieu le **VENDREDI DIXIÈME** jour d'AVRIL 1981, à **QUATORZE** heures, au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption, dans la cause entre les parties suivantes, savoir:

CRÉDIT IMMOBILIER C.C.C. LIMITÉE, partie demanderesse, contre **DONALD LACROIX**, partie défenderesse *ET AL.*, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de L'Assomption,

il aurait fallu lire que l'adjudicataire devra verser, au moment de l'adjudication, la somme de **6 535,12 \$** au lieu du montant y inscrit.

Pour être vendu à la même heure, à la même date et au même endroit.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif

Cour supérieure

Joliette, le 12 mars 1981.

12035-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

	Page
ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'AUPALUK (<i>Formation</i>)	5020
ASSOCIATION COOPÉRATIVE FORESTIÈRE MONT-BRUN CLÉRICY (<i>Dissolution</i>)	5020
AUPALUK COOPERATIVE ASSOCIATION (<i>Formation</i>)	5020
CHIFFONNELLE GARDERIE COOPÉRATIVE (LÉVIS) (LA) (<i>Formation</i>)	5020
CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DU MANOIR (BEAUHARNOIS) (<i>Dissolution</i>)	5020
COMPTOIR COOPÉRATIF DE PRODUITS NATURELS «L'OSEILLE» (MONTMAGNY) (<i>Formation</i>)	5020
COOP FUNÉRAIRE DE ST-CHARLES-BORROMÉE (<i>Dissolution</i>)	5020
COOPÉRATIVE D'HABITATION DE POINTE ST-CHARLES (<i>Dissolution</i>)	5020
HOUSING COOPERATIVE OF POINTE ST-CHARLES (<i>Dissolution</i>)	5020

AVIS DIVERS

BOUCHERVILLE, VILLE (<i>Rues et ruelles</i>)	5021
CARNAVAL DE SEPT-ÎLES MOOSE INC. (<i>Changement de nom</i>)	5021
CHRISTIAN BRETHERN CHURCH OF NEW-RICHMOND (THE) (<i>Requête</i>)	5021
CLORIDORME, MUNICIPALITÉ (<i>Barrage</i>)	5021
MONT-LAURIER, VILLE (<i>Élaboration d'un plan d'urbanisme</i>)	5022
SUCCESION CHARLES ÉDOUARD THIBAUT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5022
SUCCESION CLAUDETTE GIRARD ALLARD (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5022
SUCCESION GEORGES-ALPHONSE BERGERON (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5022
SUCCESION GILLES GILBERT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5022
SUCCESION JULES A. RODRIGUE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5023
* SUCCESION RÉGIS MIMEAULT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	5023

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE D'ÉCONOMIE NORCOBRASS (<i>Changement de nom</i>)	5023
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS D'AUTHIER NORD (<i>Changement de nom</i>)	5023

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BÉLANGER, MARIE FLEURETTE JACQUELINE	5023
BOUCHER, MARIE FRANCINE JOHANNE	5023
BURKE, LESLIE SUZANNE	5024
DESMEULES, JOSEPH ERNEST RENÉ	5024
FASANO, BUDDY JOHN UBALDO	5024
TREMBLAY, JOSEPH BERNARD RÉAL	5024

DEMANDES

AUERBACH, BORIS ALTON	5024
BEAULIEU, JOSEPH ALBERT RÉAL	5024
BEAUPRÉ, PIERRE	5024
BEHERNS, IRIS MARGARET	5024
CAMPBELL, ÉLAINE	5024
CHAGNON, IRÉNÉ	5025
DESCHÈNES, RÉAL	5025
DHALIWAL, BALBIR SINGH	5025
GAUTHIER, LAURENT	5025
GILBERT, PIERRE	5025
GOODE, CATHERINE	5025
GRAVEL, JEAN-LOUIS	5025
JOSEPH-ARTHUR	5025
KEIR, IAN GARRY	5025
LA VICTOIRE, LOUISETTE	5025
LASZCZ, JOSÉPHINE	5026

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — suite

	Page
LEGAULT, JOSEPH SERGE ANDRÉ	5026
LÈVESQUE, MARIE RITA SYLVIE	5026
LEVINE, CAROL	5026
MENDELOVITCH, FREDA SARAH	5026
NICOLOTTI, GIOVANNA LUCIA	5026
PATRIQUIN, GEORGE WILLIAM BRUCE	5026
PLANTE, JOSEPH CLAUDE ROBERT	5026
PLOUFFE, GÉRARD	5026
ROBERT, JOSEPH RAYMOND	5026
RUSCICA, SALVATORE GIUSEPPE	5027
SALZBERG, ROMMY TARA	5027
SAURETTE, MARIE JOSEPH	5027
SIMARD-HUDON, MARIE ANNE THÉRÈSE	5027
SPEARSON, JOSEPH GABRIEL	5027
STRIGNEUR, ERNEST	5027
THEOPHILOPOULOS, NIKAS	5027
WEBER, MARIE EDDA	5027
WEINBERGER, HERMAN	5027
WEINBERGER, HERSH-BER	5028
WEINBERGER, JOSEPH	5028

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES	
— CAMIONNAGE RÉGULIER SPÉCIALISÉ	4988
— DÉCHETS	5016
— ÉCOLIER	4985
— LOCATION	5011
— PRODUITS NOMMÉS	5011
— TAXI	4985
— TRANSPORT EN VRAC	5012
— VOYAGEUR	4984
— DÉCISIONS RENDUES (Errata)	5018
INTRODUCTION DE REQUÊTES	
— MONTRÉAL	4958
— MONTRÉAL (Transport de déchets)	4983
— QUÉBEC	4978
— QUÉBEC (Transport de déchets)	4984
— INTRODUCTION DE REQUÊTES (Errata)	5019
PROPRIO MOTU	4957

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

EMPORTE-PIÈCE ONTARIO INC. (Erratum)	5169
ONTARIO DIE (QUÉBEC) INC. (Erratum)	5169
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE SCHUCHMANN (Erratum)	5169

DEMANDES DE DISSOLUTION

ABITEX INC.	5028
ALIMENTS PIERMONT INC.	5028
CANMEX INVESTMENTS LTD.	5028
CHARLING INVESTMENTS LTD.	5030
COMBUSTION CHEMICALS COMPANY LTD.	5028
CONSTRUCTION ROSAIRE DICAIRE INC.	5028
DÉVELOPPEMENT SAINT-NICOLAS INC.	5029
ÉDIFICE DU BOULEVARD LTÉE	5029
ÉDITIONS LOISIRS PLUS INC. (LES)	5029

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION — suite

Page

ENTRAIDE S.S.J.B. ST-AMABLE (L')	5029
ENTREPRISES JIBERAN LTÉE (LES)	5029
ENTREPRISES L.G.A. INC. (LES)	5029
EXECUTIVE DEVELOPMENT INSTITUTE	5029
GRANBY SALES LTD.	5029
HOLZER (PAUL) SALES LTD.	5029
HÔTEL RIO INC.	5029
HÔTEL SIGMA LIMITÉE	5030
HYGRADE FUR COMPANY.	5030
INSTITUT DE PERFECTIONNEMENT DES CADRES ADMINISTRATIFS (L')	5029
IRVING S. BACKLER INC.	5030
LACQUER PRODUCTS CO. LTD.	5030
MÉNARD (R.) TRANSPORT LTÉE	5030
MILRICH LTD.	5030
MILRICH LTÉE	5030
NATIONAL YO-YO & BO-LO COMPANY LTD.	5030
PIERMONT FOODS INC.	5028
PLACEMENTS LACHINE INC. (LES)	5030
PREFERRED LEASEBACKS LIMITED	5030
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT CHARLING LTÉE	5030
VACATION VALLEY PROPERTIES INC.	5030
VILLA DU JOUR INC (LA)	5031
VINCENT (JOS) INC.	5031

DISSOLUTION (Article 28)

AGENCE RAINIER LTÉE	4925
ASSOCIATION SPORTIVE SAGANA MONTRÉAL INC.	4925
ATELIERS BÉLANGER LTÉE (LES)	4925
AU CARREFOUR DE LA BEAUTÉ INC.	4925
AUTOBUS RACICOT INC.	4925
BEAUGENCY LTÉE	4925
CAMBRIAN CHEMICAL CORPORATION	4925
CENTRE DE BON MARCHÉ INC.	4925
CINÉMA ST-GEORGES INC.	4925
CYLINDER GASES INC.	4925
DE LAIR FOODS LTD.	4925
DISTRIBUTION BONNE ÉTOILE INC.	4925
DIVERSIFIED HOLDINGS LTD.	4925
ÉCHANGE DES PRÊTEURS DE MONTRÉAL	4925
ENTREPRISES ÉLECTRIQUES B.L.E. INC. (LES)	4925
ENTREPRISES J.M.R. INC. (LES)	4925
ENTREPRISES ROGER CHAPUT, GRANBY INC. (LES)	4925
ÉQUIPEMENT DE L'ÉLEVEUR MODERNE LTÉE (L')	4926
ERENAURE INC.	4926
FINANCE M.J. INC.	4926
FONDATION DE CHARITÉ RUTH CLARK (LA)	4926
GESTION C.M.R.M. LTÉE	4926
HOME CARE PRODUCTS (INTERNATIONAL) LIMITED	4926
IMPORTATIONS & EXPORTATIONS CHUNG & JEE LTÉE (LES)	4926
JARDINS LA ROCHELLE GARDENS INC.	4926
LABORATOIRES PHARMACEUTIQUES VERDUN LTÉE	4926
LES PÉPÉRANCE CONSTRUCTION LTÉE	4926
M. 144 COMPANY LTD.	4926
MAGASIN ALBERT RADOWITZ LTÉE	4926
MOTEL VÉNUS INC.	4926
NIVELEX INC.	4926
NUMATIC LIMITED	4926

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**DISSOLUTION (Article 28) — suite**

	Page
PLACEMENTS JARCLAN INC. (LES)	4926
POST-FAX EQUIPMENT CORP.	4926
PROULX (BENOÎT) & FILS INC.	4926
REBLUM LTD.	4926
SERVICENTRES BOUCHERVILLE (1977) INC.	4926
SOCIÉTÉ MINIÈRE D'ESTRIE LTÉE (L.R.P.)	4926
SOGRAMCAN T.P.G. LIMITÉE	4927
SOLSON LTD.	4927
SUPER MARCHÉ BOWEN LIMITÉE	4927
WAGNER'S TRANSFER & PARCEL DELIVERY INC.	4927
YALE PROPERTIES (QUÉBEC) LIMITED	4927

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES MILLE ISLES LTÉE	4927
GATEHOUSE — LA SALLE INC. (Erratum)	5169

LETTRES PATENTES

CASSE-CROÛTE RENDEZ-VOUS DES FORGES INC.	4927
CONSTRUCTIONS MAGISTRALES INC. (LES)	4927
FEDEB INC.	4927
FONDACTIONS JE NO INC.	4927
R.P. RESTAURANT (LONGUEUIL) INC.	4928
RESTAURANT R.P. (LONGUEUIL) INC.	4928
THÉBAUD TAXI INC.	4928
TREMBLAY (D.) INC.	4928

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

ACCOMODATION NORMANDIE INC.	4928
AMIOT ET GOULET INC.	4928
ATELIER D'USINAGE SEPT-ÎLES INC.	4928
AUTOMOBILES MICHEL BILODEAU INC.	4928
BARR (W.) LIMITED	4928
BARR (W.) LTÉE	4928
BOIS DAAQUAM INC.	4928
BOIS-FRANC ROYAL LTÉE	4928
BOIS-FRANC ROYAL LTÉE (LE)	4928
BOXCRAFT LTD.	4928
BOXCRAFT LIMITED	4928
BRASSERIE CÔTE ST-PAUL INC.	4928
BRASSERIE MARSOLAIS INC.	4928
CARTONNIERS VALLÉE & FILS LIMITÉE	4928
CENTRE DE SERVICES AUTOMOBILES DU CLUB AUTOMOBILE DU QUÉBEC INC.	4928
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LACOLLE	4929
CLUB DE L'ÂGE D'OR DE LACOLLE ET ST-BERNARD INC. (LE)	4929
CLUB LES PRÉCURSEURS INC.	4929
COMMON CONSTRUCTION CO. LTD.	4929
CONSTRUCTIONS GODIN & FILS INC. (LES)	4929
CONSTRUCTIONS TOPAZE INC. (LES) (Erratum)	5168
CORPORATION DE GESTION JONQUIÈRE-ARVIDA-KÉNOGAMI INC.	4929
CORPORATION DES MINÉRAIS UNIVERSELS (L.R.P.)	4929
CORPORATION MARCEL LACROIX	4929
DAAQUAM LUMBER INC.	4928
DISTRIBUTIONS ALDERO INC.	4928
DRUGSTORE DU VIEUX MONTRÉAL INC. (LE)	4929
EMBALLAGE BOXCRAFT LTÉE	4928
ENTREPRISES J. ROGER LÉVESQUE LTÉE (LES)	4929

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)**LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES — suite**

	Page
FERME BELVÈDÈRE INC.	4929
FERME DU PLATEAU INC.	4929
GARDERIE LES ENFANTS DE L'AVENIR INC. (LA)	4929
GARDERIE SOL INC. (LA)	4929
GENERAL FIRE SERVICES LTD.	4929
GENFIR INC.	4929
GESTION COSMIQUE INC.	4929
GESTION JOCAND INC.	4929
GESTION M. LACROIX INC.	4929
GOLF DES SAULES INC.	4929
GRACE REALTY INC.	4929
GRACE REALTY LTD.	4929
HOME SPECIALTIES INC.	4930
HOME SPECIALTIES (1962) INC.	4930
HUNTINGDON AUTO PARTS INC.	4929
IMMEUBLES F. T. INC. (LES)	4929
IMMEUBLES GRÂCE INC.	4929
IMPORTATIONS QUÉBEC INC.	4929
INSTITUT DE RELATIONS INDUSTRIELLES DU QUÉBEC (L')	4930
LAVE-AUTO JACQUES CHARBONNEAU INC.	4928
MAÇONNERIE R.C.C. INC.	4930
MAÇONNERIES ALFONSO RUCCI INC.	4930
MAGASINS AMIOT ÉLECTRO INC. (LES)	4928
MAISONS D'HÉBERGEMENT DE JONQUIÈRE INC. (LES)	4930
MALSHAM CORPORATION LIMITED	4930
MALSHAM INC.	4930
PANOLOC INC.	4930
PARADIS PRODUCTS INC.	4930
PIÈCES D'AUTOS H.A.P. INC. (LES)	4929
PORBEC INC.	4930
PRODUITS PARADIS INC. (LES)	4930
QUÉBEC INDUSTRIAL RELATIONS INSTITUTE	4930
RENDEZ-VOUS DU BRICOLEUR DE L'EST INC. (LE)	4930
REVÊTEMENTS LEDUC INC.	4930
ROYAL HARDWOOD LTD.	4928
SOBELA INC.	4930
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENTS 4G INC. (LA)	4930
SPÉCIALITÉS DE MAISON INC.	4930
SPÉCIALITÉS DE MAISON (1962) INC.	4930
VALLÉE (L.P.) ENTREPRISES INC.	4930
ZABÉ LTÉE	4930

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION**

AGENCE DE VOYAGE PIGEON INC.	4931
AGENCE PROROMANIA INC.	4931
AGENCE THÉÂTRALE VÉGAS INC.	4931
AGENCES J. CHAMBERLAND INC. (LES)	4931
AGENCES M. ARCHAMBAULT INC. (LES)	4931
AGENCES MICHEL GRÉGOIRE INC. (LES)	4931
AGENCES NIGÉ INC. (LES)	4931
AGENCES R. CHAPDELAIN INC. (LES)	4931
AGENCES R. TANGUAY INC. (LES)	4931
AGRINAIRE INC.	4931
ALARME J.P.F. INC.	4931
ALIGNEMENT A. MARLEAU INC.	4931

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

	Page
ALIGNEMENT PIERRE MORIN INC.	4931
ALIMENTATION MOBEC INC.	4931
AMÉNAGEMENT ET DESSIN TECHNIQUE DRAPEAU INC.	4931
AMÉNAGEMENT FORESTIER L.L.R. DE WARWICK INC.	4931
AMEUBLEMENT ET ARTISANAT DE PÉKIN LTÉE	4931
ARMOI-MEUBLE INC.	4931
ARMOIRES MÉGANTIC INC.	4931
ASSOCIÉS DE KINGSEY INC. (LES)	4932
ASSURANCES BRUNET ET MONTREUIL INC.	4932
ASSURANCES MAURICE DE CHAMPLAIN INC. (LES)	4932
ASSURANCES VÉZINA ET LEDUC INC. (LES)	4932
ATELIER DU MÉTAL G. & C. INC.	4932
ATELIER FABO INC.	4932
AUBERGE QUENNEVILLE INC.	4932
AUTO ESTRIE INC.	4932
AUTOMOBILE ÉDOUARD INC.	4932
AUTOMOBILE G.L.D. INC.	4932
AUTOMOBILES JACQUES GAUDREAU INC.	4932
BARBER (SERGE) INC.	4932
BASE DE PLEIN AIR STE-MARGUERITE INC.	4932
BASQUOISE INC. (LA)	4932
BATEAUX DENIS SERVANT INC. (LES)	4932
BEAVER POND GROCERY-ACCOMMODATION INC.	4936
BERGERIES DE LA NEIGETTE INC. (LES)	4932
BIGAUQUETTE (YVES) INC.	4932
BIJOUTERIE CARAVELLE INC.	4932
BISCUITERIE ET BAR LAITIER LE MASCOUCHOIS INC.	4932
BOISÉS BERCO INC. (LES)	4932
BOITACLOU II (STE-ADÈLE) INC. (LA)	4932
BONNE COULÉE INC. (LA)	4932
BOUCHERIE MICHEL LEMAY INC.	4933
BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CHARCUTERIE MARCELLINO (1981) INC.	4933
BOURASSA (G.) INC.	4933
BOUTIQUE BODIVA INC.	4933
BOUTIQUE DE LAINE TINA (1981) INC.	4933
BOUTIQUE D'ESCOMPTE DU NORD OUEST QUÉBÉCOIS INC.	4933
BOUTIQUE HUGUETTE BELLEFLEUR INC.	4933
BOUTIQUE INNOVATION INC.	4933
BOUTIQUES A.K.D. INC. (LES)	4933
BREUVAGES DES BOIS-FRANCS INC. (LES)	4933
BUFFET CAROLINE INC.	4933
BUREAU D'ENQUÊTES ET DE CRÉDIT COMMERCIAL L.Q. INC.	4933
CABINET MÉDICAL BÉLIVEAU-PARENT INC.	4933
CAFÉ POPULAIRE DE RIMOUSKI INC.	4933
CAFÉTÉRIA ANDRÉ SIMARD INC.	4933
CAMERON (ROBERT I.) & ASSOCIÉS INC.	4933
CARRIÈRES CASTONGUAY LTÉE (LES)	4933
CARROSSERIES D'AUTOMOBILE A.J. DE MONTRÉAL INC. (LES)	4933
CARTE AVANTAGE (NORD-EST) INC. (LA)	4933
CENTRE DU SILENCIEUX (BROWNSBURG) INC.	4933
CHABOT (LÉONARD) INC.	4933
CHEF GASTON (1981) INC.	4934
CLIMATISATION R.H.F. INC.	4934
COGEPIL INC.	4934
COIFFURES FRANDRÉ INC.	4934
COMPAGNIE DE SABLE HOUDE INC. (LA)	4934
COMPO EM INC.	4934

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

CONSTRUCTION FRÉDÉRIC INC.	4934
CONSTRUCTION LAVOIE & THIBAUT INC.	4934
CONSTRUCTION P. BEAUDRY INC.	4934
CONSTRUCTIONS BOUDES LTÉE (LES)	4934
CONSTRUCTIONS ERNEST BÉCHARD INC. (LES)	4934
CONSTRUCTIONS FERNAND DEBLOIS INC. (LES)	4934
CONSTRUCTIONS LAPERRIÈRE ET VERREAULT INC.	4934
CONSTRUCTIONS LUCIEN GUIMOND INC. (LES)	4934
CONSTRUCTIONS NAUD & TESSIER INC. (LES)	4934
COPEAUX C.B.L.T. INC. (LES)	4934
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS ET DE CONTRÔLE BEAUDET INC. (LA)	4934
COURPEC INC.	4934
DAGNAULT ÉQUIPEMENT DE COMMERCE INC.	4934
DE MARCHI (W.) RESTAURANTS INC.	4943
DESIGN CONCEPT R.D. INC.	4934
DESROSIERS (L.) CONSTRUCTION INC.	4934
DION (C.D.) CÉRAMISTES LTÉE	4935
DISCOTHÈQUE POPULAIRE LES ASSOCIÉS INC. (LA)	4935
DISTRIBUTION TREMBLAY & GAGNON INC.	4935
DUMONT (L.) & FILS INC.	4935
ÉBÉNISTERIE J.A. DUMAS INC.	4935
ÉCOLE DE DANSE DENIS & NICOLE COUTURIER INC.	4935
ÉDITIONS DU CYCLOPE INC. (LES)	4935
* ÉLECTRONIQUE MICRON INC.	4935
ELIZABETH LINGERIE MFG. LTD.	4939
EMBELLISSEMENTS LACHARITÉ INC.	4935
ENSEMENCEMENT CENTRAL INC.	4935
ENTREPRISE DE PAVAGE S.O.S. INC.	4935
ENTREPRISE D'ESCOMPTE QUÉBÉCOISE INC. (L')	4935
ENTREPRISES ANECK INC. (LES)	4935
ENTREPRISES BOURDIARD INC. (LES)	4935
ENTREPRISES CYR DE TURRIS INC. (LES)	4935
ENTREPRISES DE GESTION MANN INC. (LES)	4935
ENTREPRISES DE PEINTURE PEINSATEX INC.	4935
ENTREPRISES DENIS JUTRAS LTÉE (LES)	4935
ENTREPRISES FORESTIÈRES RAVIGNAN INC. (LES)	4935
ENTREPRISES G.I. ROLAND CARON INC. (LES)	4935
ENTREPRISES JAC INC. (LES)	4935
ENTREPRISES JACQUES RIOUX & FRÈRE INC. (LES)	4935
ENTREPRISES LÉOPOLD BOUCHARD & FILS INC. (LES)	4935
ENTREPRISES PARACELSE LTÉE (LES)	4936
ÉPICERIE-ACCOMMODATION BEAVER POND INC.	4936
ÉQUIPEMENT DE FERME TURGEON INC.	4936
ÉQUIPEMENTS ALIMENTAIRES TENDERMAIC INC. (LES)	4936
ÉTAPE 185 INC.	4936
EXCAVATION FRANÇOIS CHARRON & FILS INC.	4936
EXCAVATIONS ÉRIC HARVEY INC.	4936
EXTINCTEURS G. WILLIAMS INC.	4936
FERME AGRO-FORESTIÈRE DU CANTON TURGEON INC.	4936
FERME AISANCE INC.	4936
FERME DÉFI INC.	4936
FERME DU LAC INC.	4936
FERME EUGÈNE LAPLANTE & FILS INC.	4936
FERME FRANÇOIS GROUX ET FILS INC.	4936
FERME GASTON PROULX & ASS. INC.	4936
FERME GILLES & THÉRÈSE LANOIE INC.	4936
FERME HUBERT DORÉ INC.	4936

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

	Page
FERME J. CHARTIER ET FILS INC.	4936
FERME M.A. VERKEST & FILS INC.	4936
FERME NINON INC.	4936
FERME PLANTE ET MALENFANT INC. (LA)	4936
FERME ST-OURS INC.	4937
FERME TRIO BRIC LTÉE	4937
FERMES PORCINES VICO INC. (LES)	4937
FERMES PROVOST ET FILS INC.	4937
FERMES ST-RÉDEMPTEUR INC. (LES)	4937
FILAQ — SNA INC.	4937
FLEURISTE DU QUARTIER INC.	4937
FLIPOT (BERNARD) INC.	4937
FRANRESE LTÉE	4937
GAMAIN INC.	4937
GARAGE G.H. GOSSELIN INC.	4937
GARAGE GILLES TARDIF INC.	4937
GARAGE M.D. INC.	4937
GAZON SAVARD (SAGUENAY) INC.	4937
GESTION ANDRIN INC.	4937
GESTION AVT INC.	4937
GESTION DENIS GAGNÉ INC.	4937
GESTION FORESTIÈRE S.L.R. INC.	4937
GESTION FRANCYVES INC.	4937
GESTION MAGIF INC.	4937
GESTION PILES INC.	4937
GESTION RÉSIDENCE PRINCE INC.	4937
GESTION S.E.C.D.I. INC.	4938
GILBERT (G. ET R.) INC.	4938
GRANGE DU CORDON DE STE-JULIENNE INC. (LA)	4938
GRAVIERS ROY INC. (LES)	4938
GRIPTEX LTÉE	4938
GROUPE BEL-AIR INC.	4938
GROUPE TECHNO INC. (LE)	4938
HABITATIONS HORS SÉRIE INC. (LES)	4938
HYDRO-INSTALLATION L.C. INC.	4938
IMMEUBLES ASSELIN & FRÈRES INC. (LES)	4938
IMPRIMERIE L.P.L. INC.	4938
INSTALLATIONS AQUATIQUES QUÉBEC INC. (LES)	4938
INTER-VISION DES CANTONS DE L'EST INC.	4938
INVESTISSEMENTS JEAN-JACQUES THIBAUT INC.	4938
ISOLATION J.M.S. (1981) INC.	4938
JACKSON (REINHARD) GARAGE INC.	4938
JOURNAL DE MATANE INC. (LE)	4938
LMP CONSTRUCTION LTÉE	4938
L.S.G. AUTOMOBILES INC.	4938
LABORATOIRE J.P.B. INC. (LE)	4938
LACHANCE ASPHALTE INC.	4938
LOCATION TROIS-RIVIÈRES DATSUN INC.	4938
LOCATION-ISOL INC.	4939
LOMAG INC.	4939
MAÇONNERIE JULIEN LEPAGE INC.	4939
MANUFACTURE ÉLIZABETH LINGERIE LTÉE	4939
MARCHÉ DANI INC.	4939
MARCHÉ MISTOOK INC.	4939
MARCHÉ R. RONDEAU & FILS INC.	4939
MATÉRIAUX ROVCO INC.	4939
MEPS INC.	4939

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

	Page
MIFOR INC.	4939
1842-7179 QUÉBEC INC.	4939
1842-7187 QUÉBEC INC.	4939
1842-7203 QUÉBEC INC.	4939
1842-9118 QUÉBEC INC.	4939
1842-9597 QUÉBEC INC.	4939
1843-1742 QUÉBEC INC.	4939
1843-1874 QUÉBEC INC.	4939
1843-2369 QUÉBEC INC.	4939
1843-2468 QUÉBEC INC.	4939
1843-2476 QUÉBEC INC.	4939
1843-2542 QUÉBEC INC.	4939
1843-2559 QUÉBEC INC.	4940
1843-2674 QUÉBEC INC.	4940
1843-2773 QUÉBEC INC.	4940
1843-3078 QUÉBEC INC.	4940
1843-3151 QUÉBEC INC.	4940
1843-3227 QUÉBEC INC.	4940
1843-3235 QUÉBEC INC.	4940
1843-3466 QUÉBEC INC.	4940
1843-3557 QUÉBEC INC.	4940
1843-3565 QUÉBEC INC.	4940
1843-3755 QUÉBEC INC.	4940
* 1843-3888 QUÉBEC INC.	4940
1843-3961 QUÉBEC INC.	4940
1843-4035 QUÉBEC INC.	4940
1843-4068 QUÉBEC INC.	4940
1843-4076 QUÉBEC INC.	4940
1843-4084 QUÉBEC INC.	4940
1843-4092 QUÉBEC INC.	4940
1843-4100 QUÉBEC INC.	4940
1843-4167 QUÉBEC INC.	4940
1843-4274 QUÉBEC INC.	4940
1843-4282 QUÉBEC INC.	4941
1843-4753 QUÉBEC INC.	4941
1843-4977 QUÉBEC INC.	4941
1843-5099 QUÉBEC INC.	4941
NETTOYEUR PROFESSIONNEL DE CONDUIT D'AIR C. ET S. INC.	4941
NOREX MÉTAL INC.	4941
NORIMCO (1980) INC.	4941
OPTIQUE D.M. INC.	4941
OSMOSE QUÉBEC INC.	4941
OUTILS MÉCANIQUES L.D. INC. (LES)	4941
PAGÉ (ARTHUR) EXCAVATIONS INC.	4941
PATATES GEMME & FRÈRES (1981) INC. (LES)	4941
PATIOMANIE INC.	4941
PÂTISSERIE LA BAGATELLE INC.	4941
PATOINE (FERNAND) & FILS INC.	4941
PEINTRES ASSOCIÉS DES BOIS-FRANCS INC. (LES)	4941
PERJEANBEC INC.	4941
PIÈCE D'AUTO GAÉTAN POULIN INC.	4941
PIÈCES DE CAMION ABP INC.	4941
PIED DE BICHE INC. (LE)	4941
PIZZERIA TI-BOUT INC.	4941
PLACEMENTS DALFA INC. (LES)	4941
PLACEMENTS DE MORTAGNE INC. (LES)	4942
PLACEMENTS DU MAÎTRE, INC.	4942

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite

	Page
PLACEMENTS LOUIS CARON INC.	4942
PLACEMENTS MÉSRY INC.	4942
PLACEMENTS MIDOR INC. (LES)	4942
PLACEMENTS REF INC.	4942
PLANCHERS ROBERT CARON INC. (LES)	4942
PLOMBERIE ET CHAUFFAGE RÉAL LÉGARÉ INC.	4942
PLOMBERIE RAYMOND LEMELIN INC.	4942
PNEUS MONT-BRUNO INC. (LES)	4942
POIRIER (M. A.), ÎLES-DE-LA-MADELEINE INC.	4942
POTVIN (LÉOPOLD) INC.	4942
PRODUITS I.A.C. LTÉE (LES)	4942
PROMOTIONS IDÉE FIXE INC. (LES)	4942
PRONTO COURIER SERVICE INC.	4943
PROTRANS INC.	4942
PUBLICITÉS DE L'AVENIR INC.	4942
QUINCAILLERIE DU BORD DE L'EAU INC.	4942
QUINCAILLERIE GALLANT INC.	4942
QUIVEC LTÉE	4942
RAY-FLO INC.	4942
RÉCUPÉRATION FORESTIÈRE DE L'EST INC.	4942
RÉNOVATIONS 4 ZÉROS INC.	4942
RÉPARATIONS STÉRÉO ET RADIO D'AUTO SAMA INC.	4943
RESSOURCES MINIÈRES ROUYN INC.	4943
RESTAURANT CAMPBELL INC.	4943
RESTAURANT KAM YAM LTÉE	4943
RESTAURANT LA TUQUE DELICATESSEN INC.	4943
RESTAURANT LA VILLETTE INC.	4943
RESTAURANT SKIBURGER INC.	4943
RESTAURANTS W. DE MARCHI INC. (LES)	4943
SABOURIN (A.) ASSURANCES INC.	4943
ST-PIERRE (P.A.U.) INC.	4943
SALON SOLEIL PLUS INC.	4943
SERVICE DE COURRIER PRONTO INC.	4943
SERVICE DE PISCINES RIVE NORD INC.	4943
SERVICE SANITAIRE DE PAPINEAU INC.	4943
SERVICES DE PERSONNEL S.M. INC. (LES)	4943
SERVICES DE POMPES MONTRÉAL LTÉE	4943
SERVICES FINANCIERS MARTIN GINGRAS LTÉE (LES)	4943
SERVICES TECHNIQUES M.G. INC.	4943
SHERTION INC.	4943
SOCIÉTÉ DE GÉRANCE S.M. INC. (LA)	4943
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PORTAGE INC.	4943
SOCIÉTÉ MINIÈRE NORIQUE INC.	4944
SOGEQUA INC.	4944
SOLEIL CHEZ-SOI, APPAREILS DE BRONZAGE, INC.	4944
SOMMETS CHARRON INC. (LES)	4944
SPORTS R.S. BEAULIEU INC.	4944
STATION-SERVICE ST-VITAL INC.	4944
STRUCTURE B.M. INC.	4944
STUDIO CALLIART INC.	4944
SUPREME SALES INC.	4944
TAPIS BÉLEC INC.	4944
TÉMAVIC INC.	4944
TENDERMATIC FOOD PROCESSING EQUIPMENT INC.	4936
TRANSPORT B.M.B. INC.	4944
TRANSPORTS LIONEL VEILLEUX & FILS INC. (LES)	4944
TRANSPORTS R. ET R. DESJARDINS INC. (LES)	4944

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — suite**

Page

TREMBLAY (M.R.) & ASSOCIÉS INC.	4944
TRISAC INC.	4944
VENTES SUPRÊME INC. (LES)	4944
VERREAU VÉZINA COMMUNICATION VISUELLE INC.	4944
VERRET (JEAN-MARC) INC.	4944
VÊTEMENTS SPORTS DUFFERINS INC. (LES)	4944
VIDÉOTRON COMMUNICATIONS LTÉE	4944
VISIONNIÈRE G.M.B. (1981) INC.	4944

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

AGENCES LUC MORISSETTE INC.	4945
ALAVON INC.	4945
ARSENAULT (LIONEL) INC.	4945
AVIATION NORD LTÉE	4945
BAY SIDE HOLDINGS INC.	4945
BEAUCHAMP & GRENIER INC.	4945
BÉLANGER (HENRI) INC.	4945
BOULANGERIE MEILLEURE QUALITÉ CHOMEDEY LTÉE	4945
BOUSADA (CLIFFORD) INC.	4945
BRASSERIE G.S. INC.	4945
BRETON (A.), CIE LTÉE	4945
BROSSARD (PIERRE) (1977) LTÉE	4945
CENTRE DE L'AUTO & S. VILLENEUVE LIMITÉE	4945
CENTRE DE RÉPARATION PERFORMANCE MARINE INC.	4945
COGENA (1980) INC.	4945
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE CHAMPLAIN, LIMITÉE (LA)	4945
CONSTRUCTION ÉMERY PAQUETTE INC.	4945
CONSTRUCTIONS RENÉ PICHÉ INC. (LES)	4945
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LIMITED	4945
DANIEL W. AUTOMATIC CO. LTD.	4946
DISQUES R.K. INC. (LES)	4946
DOMAINE VEILLETTE INC.	4946
DRAPEAU (M.) INC.	4946
DUAMO INC.	4946
DUBREUIL (RICHARD) INC.	4946
ÉDITIONS ÉLYSÉE INC.	4946
ENTREPOSAGE ROUGEMONT LTÉE	4946
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ MARTEL INC. (LES)	4946
ENTREPRISES JEANDEAU INC. (LES)	4946
ENTREPRISES N.F.Y. INC. (LES)	4946
ENTREPRISES SERGE SAVARD INC. (LES)	4946
FERME LAGUÉ & FILS INC.	4946
FERME PORCHAISSON INC.	4946
FERMES P. & A. LTÉE (LES)	4946
FIL DE FER CONTINENTAL INC.	4946
FILBO INC.	4946
GESTION IMMOBILIÈRE LOUVON INC.	4947
GINGRAS & FILS, RESSORTS INC.	4946
GOOD HOME NURSERY AND PRE-SCHOOL LTD.	4946
HELGER INC.	4946
HORSKY (F.J.) INC.	4946
HORSKY (F.J.) LTD.	4946
IMMEUBLES AQUITAINE INC. (LES)	4946
IMMEUBLES LAGUÉ & FILS INC.	4946
IMPRIMERIE IN & OUT INC.	4947
IN & OUT PRINTING INC.	4947
INDEX GAGNON INC.	4947

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — suite**

	Page
INDUSTRIES DE MÉTAL B. & F. LTÉE (LES)	4947
LABONTÉ (G.F.) INC.	4947
LANGÉVIN & DESJARDINS INC.	4947
LAVAL LANDS INC.	4947
LOUVON CONSTRUCTION INC.	4947
LUCIMA LTÉE	4947
1139-5647 QUÉBEC INC.	4946
MORIN AUTOMOBILES INC.	4947
MOTEURS ÉLECTRIQUES LAVAL LTÉE	4947
MULCO INC.	4947
MULTI-SOINS INC.	4947
PANTALON PLESSIS INC.	4947
PAQUETTE, LANDRY & ASSOCIÉS INC.	4947
PECK (MARCEL) INC.	4947
PETITE BRASSERIE A.P. INC. (LA)	4947
PLACEMENTS CLAUDE BRUNET LTÉE	4947
PLACEMENTS L.E.A. INC. (LES)	4947
PONTBRIAND (DENIS) & FILS INC.	4947
PRODUCTIONS PASSE-PARTOUT INC.	4947
PRODUITS SEVIS INC.	4947
PROVENCHER (JEAN-MARC) INC.	4947
QUINCAILLERIE VALIQUETTE INC.	4948
RESTAURANT JARDINS DE LICHÉE INC.	4948
RIVARD LEASING INC.	4948
ROBERTSON COMPANY LIMITED (THE)	4948
ROUILLIER & FRÈRE INC.	4948
SALAISSON RIVARD LIMITÉE	4948
SAVOIE (J.A.) & FILS LTÉE	4948
SCIERIE BEAULAC INC.	4945
SERVICE AÉRIEN BAIE DES CHALEURS LIMITÉE	4948
SERVICE GAZ DIÉSEL CHIBOUGAMAU INC.	4945
SERVICE TÉLÉPHONIQUE T.A.S. INC.	4948
SERVICES ADMINISTRATIFS FUTURISTES INC. (LES)	4948
SITE DOMICILIAIRE IDÉAL (1972) INC.	4948
SOCIÉTÉ DE GESTION BAY SIDE INC.	4945
TAVERNE S. MAC DUFF INC.	4948
TEMFLEX LTÉE	4948
THOM CONSTRUCTION LIMITÉE	4948
VEILLEUX & CÔTÉ LTÉE	4948
VEILLEUX INFORMATIQUE INC.	4948
VERGER DONALD GAGNON INC.	4948

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

BOXCRAFT LIMITED	4949
CINEVIC INC.	4949
DESBIENS & BOUCHARD INC.	4949
DOYON (P.E.) INC.	4949
DROLET RESSORTS INC.	4949
EMBALLAGES BOXCRAFT LTÉE (LES)	4949
ENTREPRISES PIERREKAND LTÉE (LES)	4949
FORMES DE BÉTON H.M. INC. (LES)	4949
H.M. CONCRETE FORMS INC.	4949
HEMER INC.	4949
IMPRIMERIE L'ARTISAN INC. (L')	4949
LAC ST-JEAN RÉFRIGÉRATION INC.	4949
LEFEBVRE (LOUIS) LTD.	4949
LEFEBVRE (LOUIS) LTÉE	4949

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION — suite**

Page

LEWIS, APEDAILE & HANSON INC.	4949
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY (1981) INC.	4949
LOGOGRAPHIE INC.	4949
PIERREKAND ENTERPRISES LTD.	4949
PILOTE ET FRÈRES CONSTRUCTION INC.	4949
PLACEMENTS BAMA INC.	4949
POMERLEAU (HERVÉ) INC.	4949
SYLVITEC INC.	4949
THIRO CONSTRUCTION LTÉE	4950
TRANSPORT ROBERT (QUÉBEC) 1973 LTÉE	4950
VAN HOUTTE (GÉRARD) INC.	4950

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

AUX PETITS OUTILS ST-RAYMOND INC.	4950
BARBECUE TROIS-RIVIÈRES INC.	4950
BÉRINARD INC.	4950
BOIVIN (J. OMER) & FILS LTÉE	4950
BOULE ET BILL INC.	4950
BUANDERIE VILLERAY LIMITÉE	4950
CAN-VAC CANADA INC.	4952
CENTRE AGRICOLE HARNOIS INC.	4950
CENTRE DE PEINTURE ET DÉBOSSÉLAGE SAVARD INC.	4950
CENTRE PHYSI-MÉDICO SPORTIF SAGUENAY INC.	4951
COMPAGNIE CHANT LIMITÉE	4950
COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE CHAMPLAIN, LIMITÉE (LA)	4950
COMPAGNIE DES CENT TALENTS INC.	4950
COMPAGNIE ROBERTSON LTÉE (LA)	4952
CONSTRUCTEURS PAYSAGISTES DOMINION LTÉE	4951
CONSTRUCTIONS ARMAND JEANSON INC.	4951
CONTRACTEURS S.M. MELNYK LTÉE	4951
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LTD.	4951
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LIMITED	4951
CROUSE-HINDS (QUÉBEC) LTÉE	4951
DÉCALQUES DRUMMOND INC. (LES)	4951
DOMAINE VEILLETTE INC.	4951
DOMINION LANDSCAPERS CONSTRUCTION LTD.	4951
DRAPEAU (M.) INC.	4951
ENTREPRISES BRONTEC INC. (LES)	4951
ÉQUIPEMENTS ST-RAYMOND (1981) INC. (LES)	4950
EXCAVATION ABITIBO INC.	4951
EXCAVATIONS FRAMCO INC. (LES)	4951
GESTION MI-VALLON INC.	4951
INVESTISSEMENTS BÉCAMO LTÉE (LES)	4951
ISOLATION STRUCTURALE L.T.L. INC.	4951
LIBRAIRIE PAPETERIE LA RELIURE INC.	4950
LITHO CONCEPT INC.	4951
LOCATIONS AMEX INC.	4951
M.S.D. INC.	4951
MARSTEL INC.	4951
MARSTEL SECURITY INVESTMENT CORP.	4951
MELNYK (S.M.) CONTRACTORS LTD.	4951
1641-9541 QUÉBEC INC.	4951
1642-1125 QUÉBEC INC.	4951
1645-7467 QUÉBEC INC.	4951
1648-2093 QUÉBEC INC.	4951
1842-2055 QUÉBEC INC.	4951
1842-6486 QUÉBEC INC.	4951
1843-4035 QUÉBEC INC.	4951

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)**DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION — suite**

	Page
MODELAGE SIMON INC.	4951
MULCO INC.	4952
PLACEMENTS DANIEL RIVARD INC.	4951
PLACEMENTS GREG INC.	4952
PRODUCTIONS PASSE-PARTOUT INC.	4952
PRODUCTIONS RHOZ INC. (LES)	4952
PRODUCTIONS SPECDDI INC.	4952
PRODUITS DE CIMENT ST-CALIXTE INC. (LES)	4952
PROMOTIONS GASPÉSIENNES INC. (LES)	4952
ROBERTSON COMPANY LIMITED (THE)	4952
RÔTISSERIES DE TROIS-RIVIÈRES INC.	4950
ST. JOHN'S SERVICE STATION INC.	4952
SIMON PATTERN WORKS INC.	4951
SITE DOMICILIAIRE IDÉAL (1972) INC.	4952
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT CHARMILLE INC.	4952
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT FRÉMATILE INC.	4952
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT LE BERGER INC.	4952
SOCIÉTÉ DE PLACEMENT MANASO INC.	4952
STATION-SERVICE ST-JOHN INC.	4952
TANGUAY (R.A.) & FAMILLE INC.	4950
TRANSPORT LOUPAGE INC.	4952
TROIS-RIVIÈRES BARBECUE INC.	4950

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT RECTIFIÉ/COMPLÉTÉ

KOMDUROC LTÉE	4953
---------------------	------

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)**LETTRES PATENTES**

ADEL HAUTE-GATINEAU INC.	4953
AMICALE DES TRAVAILLEURS ET COMMERÇANTS MAROCAINS DE LA VILLE DE QUÉBEC	4953
ASSOCIATION CENTRE-VILLE MAGOG	4953
ASSOCIATION DES INSTRUCTEURS DE L'INSTITUT DE POLICE DU QUÉBEC	4953
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE PARC EXTENSION	4953
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC ACHIGAN (L')	4953
ASSOCIATION DES TRANSPORTEURS DE BOIS DE LA CÔTE SUD INC.	4953
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TRAVAILLEURS SUR LE RETARD MENTAL INC.	4953
ATELIER D'ESTAMPE DE LA SAGAMIE	4953
BOULO-NEUF DE DONNAONA INC. (LE)	4953
CLUB AQUATIQUE CAMO MONTRÉAL (HOCKEY SOUS-MARIN) INC.	4954
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE ST-TIMOTHÉE	4954
CLUB D'ÉCHECS DU VIEUX-SAINT-EUSTACHE	4954
CLUB LES GARROTS INC.	4954
COMMISSION INDUSTRIELLE DU GRAND CHÂTEAUGUAY INC.	4954
FERME DES MARRONNIERS INC.	4954
FONDATION HÉRITAGE FAUNE	4954
GARDERIE CHEZ FARDOCHE	4954
GARDERIE LA RIGOLADE	4954
HOCKEY MINEUR DE LAC SAINT-CHARLES INC.	4954
JEUNATHÈQUE D'AMQUI INC. (LA)	4954
LIGUE DE VOLLEYBALL DU SUD-OUEST DE MONTRÉAL (LA)	4954
MONTRÉAL CORPORATION FOR PORT PROMOTION (THE)	4954
PARC D'AMUSEMENTS DE LA RIVIÈRE COULONGE INC.	4954
SOCIÉTÉ CANINE DE THETFORD	4954
SOCIÉTÉ DE PROMOTION PORTUAIRE DE MONTRÉAL (LA)	4954
TROUPE «COUP DE THÉÂTRE» (LA)	4954
VILLA MONT-JOIE INC.	4954
WILDLIFE HERITAGE FOUNDATION	4954

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES**PERMIS**

IMMEUBLES A & W LTÉE (LES)	4955
SERVICE GÉOPHYSIQUE	4955

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA**AVIS DE QUALITÉ**

BÉLIVEAU, JEAN-MARC	5031
DAWSON, JAMES ALEXANDER	5031
FERRON, JULIEN	5031
RICHARDS, JOHN WILLIAMS	5031
ROY, MME ROLAND	5031
TRUCHON, WILFRID	5032

DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE

KIRKLAND, VILLE	5032
SERVICES DE CAPITAUX B.T. LTÉE (LES)	5032
SUCCESSION ROBERT MEIGHEN	5032
UNION-VIE (L')	5032

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

AGENCE DE PUBLICITÉ LES COMMUNICATEURS ASSOCIÉS (<i>Mandataire de l'agent officiel</i>)	5033
CANDIDAT INDÉPENDANT, COMTÉ DE GOUIN (<i>Autorisation</i>)	5033
CANDIDAT INDÉPENDANT, COMTÉS DE ROUYN-NORANDA-TÉMISCAMINGUE (<i>Autorisation</i>)	5033
CANDIDATE INDÉPENDANTE, COMTÉ DE SAINT-LOUIS (<i>Autorisation</i>)	5033
FREEDOM OF CHOICE PARTY (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	5033
PARTI CRÉDIT SOCIAL UNI (QUÉBEC) (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	5033
PARTI DE LA LIBERTÉ DE CHOIX (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	5033
PARTI DE L'UNION NATIONALE (<i>Remplacement de représentants officiels</i>)	5034
PARTI LIBÉRAL (<i>Remplacement de représentants officiels</i>)	5034
PARTI LIBERTARIEN (LIBERTARIAN PARTY) (<i>Autorisation</i>)	5036
PARTI QUÉBÉCOIS (<i>État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er janvier 1981 au 28 février 1981</i>)	5036
PARTI QUÉBÉCOIS (<i>Remplacement de représentants officiels</i>)	5036
PARTI QUÉBÉCOIS (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	5036
UNITED SOCIAL CREDIT (<i>Remplacement du représentant officiel</i>)	5033

LOI ÉLECTORALE**DIRECTEURS DU SCRUTIN**

DEUX-MONTAGNES: Normand Dorion	5037
LIMOILLOU: Maurice Pouliot	5037

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES**ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONVOCATION DE LA LÉGISLATURE	5038
PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI PRIVÉS	5038

CONSUMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES**ASSURANCES — LOI SUR LES**

AVIS DE SUSPENSION DE CERTIFICAT D'AGENT D'ASSURANCE	5038
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE STE-ROSE DU DÉGELIS (LA) (<i>Demande de conversion</i>)	5038
PRESBYTERIAN MINISTERS' FUND (<i>Annulation de permis</i>)	5039
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE IBERVILLE-ST-JEAN (<i>Fusion</i>)	5039

NOMINATION(S)

DEMERS-NADEAU, ÉLAINE (<i>Juge du Tribunal de la jeunesse</i>)	5039
JASMIN, MICHEL (<i>Juge du Tribunal de la jeunesse</i>)	5039
PINSONNAULT, GUY (<i>Juge de la Cour provinciale</i>)	5039

OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE**TERMES PARUS DANS LES AVIS DE NORMALISATION**

ALGUES	5040
ASCOPHYLLE NOUEUSE	5040
BLADDER WRACK	5040
DULCE	5040
ÉCHINODERMES	5040
FUCUS BIFIDE	5040
FUCUS VÉSICULEUX	5040
GOÉMONT	5040
IRISH MOSS	5040
KELP	5040
KNOTTED WRACK	5040
LAMINAIRE À LONG STIPE	5040
LAMINAIRE DIGITÉE	5040
LAMINAIRE SACCHARINE	5040
MOUSSE D'IRLANDE	5040
NOMS DES ESPÈCES MARINES QUÉBÉCOISES À POTENTIEL COMMERCIAL	5040
OURSIN VERT	5040
PRODUITS DE LA PÊCHE	5040
RHODYMÉNIE PALMÉE	5040
ROCKWEED	5040
SEA URCHIN	5040
VARECH	5040

TERMES PARUS DANS LES AVIS DE RECOMMANDATION

AFFICHAGE DES POSTES	5040
BIFURCATION	5040
CAPACITÉ	5040
CAPACITY	5040
COMMISSION DE TERMINOLOGIE DES TRANSPORTS	5040
CROSSING	5040
DÉBIT	5040
DÉBIT DE SERVICE	5040
ÉPICÈNE	5041
ÉPICÈNES	5041
FÉMININ DES TITRES	5040
FORK	5040
INTERSECTION	5040
SERVICE VOLUME	5040
TRAFFIC FLOW	5040
VOLUME	5040

PROCLAMATION(S)

Tenue d'élection générale le 13 avril 1981	5041
--	------

RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ — LOI SUR LA

COMPAGNIE D'ÉNERGIE MACLAREN-QUÉBEC (LA) (<i>Requête 2831-81</i>)	5042
---	------

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**LETTRES PATENTES ANNULÉES**

COWANSVILLE COMMERCIAL CORPORATION INC. (<i>Erratum</i>)	5168
SOCIÉTÉ COMMERCIALE DE COWANSVILLE INC. (LA) (<i>Erratum</i>)	5168

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES**REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)**

	Page
ASSOCIATION DE C. & P. DE ST-MAURICE DE L'ÉCHOURIE INC.	4955
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS DU QUÉBEC INC.	4955
ASSOCIATION PLACE DE L'ESPLANADE INC. (L')	4955
CAMPBELL & MAC DONALD MOTOR SALES LTD.	4955
COMPAGNIE DE DÉVELOPPEMENT OCCIDENTAL LTÉE	4955
OCCIDENTAL DEVELOPMENT CO. LTD.	4955
PLACE STE-CROIX INC.	4955
PROJETS NIKAUBA, INC.	4955
RECYPAC INC.	4955

SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

ATELIERS CENTRE DU QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	5168
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES BOIS-FRANCS (L.P.)	5042
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES MONT-TREMBLAY (L.P.)	5042

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE YAMASKA-MONNOIR (<i>Dissolution</i>)	5043
--	------

SOUSSIONS — DEMANDES DE

BLAINVILLE, VILLE	5043
GAGNON, VILLE	5044
SAINT-LÉONARD, VILLE	5044
SHERBROOKE, VILLE	5045

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE LA RIVE-SUD (<i>Changement de nom</i>)	5046
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE FRUITS-LÉGUMES À L'ÉTAT FRAIS DE LA RÉGION DE LA MAURICIE (<i>Constitution</i>)	5046

VENTE(S) PAR SHÉRIF**BEAUHARNOIS**

POIRIER c. WADE	5046
----------------------	------

BONAVENTURE

BOURDAGES c. ARSENAULT	5047
-----------------------------	------

DRUMMOND

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DRUMMOND (LA) c. BOUSADA ET AL.	5048
---	------

GASPÉ

COMMISSION DU SALAIRE MINIMUM c. LEPAGE	5048
--	------

HAUTERIVE

COMPAGNIE DE FINANCE HOUSEHOLD DU CANADA (LA) c. FOURNIER BEAULIEU	5049
DUBÉ c. GAGNÉ	5049

HULL

CHARTER CREDIT CORPORATION c. OUELLETTE ET AL.	5050
---	------

IBERVILLE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE c. CHALIN	5050
--	------

VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

JOLIETTE

AGENCES KYOTO LIMITÉE c. LÉGARÉ MÉNARD (<i>Erratum</i>)	5169
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CHALIN (<i>Erratum</i>)	5169
BEAULIEU ET AL. c. PERREAULT (<i>Erratum</i>)	5169
CAISSE POPULAIRE DE SAINT-LIN c. FOREST ET AL. (<i>Erratum</i>)	5170
CAISSE POPULAIRE DE VIMONT c. ISOLATION ISOTHANE LIMITÉE ET AL. (<i>Erratum</i>)	5170
CHARPENTEC INC. c. LES CONSTRUCTIONS ROGER MICHELIN INC. ET AL. (<i>Erratum</i>)	5170
COMPAGNIE DE FIDUCIE MORGUARD c. ROY (<i>Erratum</i>)	5170
CRÉDIT IMMOBILIER C.C.C. LIMITÉE c. LACROIX ET AL. (<i>Erratum</i>)	5070
DOYLE DANE BERNBACH ADVERTISING LTD. c. LA RÉSERVE EXPERTISE (1978) LTÉE	5051
ST-DONAT MUNICIPALITÉ c. LA RÉSERVE EXPERTISE (1978) LTÉE	5051

MINGAN

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE SEPT-ÎLES c. PLOMBERIE HÉMOND INC.	5057
--	------

MONTMAGNY

CAISSE POPULAIRE DE CAP ST-IGNACE (LA) c. MOREAU ET AL.	5057
---	------

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. HANNA	5058
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. ET AL.	5058
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. ET AL.	5059
BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL (LA) c. LES IMMEUBLES PARIBON INC. ET AL.	5060
COMPAGNIE DE FIDUCIE CANADA PERMANENT (LA) c. DÉSY	5060
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD c. L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE LA PLACE CLOSSE	5061
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD c. CHAGNON ET AL.	5061
CORPORATION MUNICIPALE DE LA PAROISSE ST-RAPHAËL DE L'ÎLE BIZARD c. GROBER	5062
GOURD c. FIOTAKIS	5062
GROUPE TRADERS LIMITÉE (LE) c. FORTIN	5063
PORCO c. KALANTZIS	5063
ROY MARCHAND INDUSTRIEL LTÉE c. ADVANCE DISPLAYS LTD ET AL.	5064

QUÉBEC

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LABRECQUE	5064
CAISSE POPULAIRE DE QUÉBEC-EST c. LABBÉ	5065
FIDUCIE DU QUÉBEC c. JALAL	5065
PRODUITS J.S. INC. (LES) c. DAOUST	5066

RICHELIEU

COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL (LA) c. LEMOINE	5066
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC (L') c. JARRY ET AL.	5067

RIMOUSKI

HOUSEHOLD FINANCE DU CANADA c. GALLANT	5067
--	------

SAINT-FRANÇOIS

IMMEUBLES CARDINAL (91453 CANADA INC.) (LES) c. FECTEAU CHABOT	5068
--	------

VENTE(S) PAR SHÉRIF — suite

Page

SAINT-HYACINTHE

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. PONTON	5069
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE (LA) c. PONTON <i>ET AL.</i>	5068
CAISSE POPULAIRE ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL c. MASSÉ <i>ET AL.</i>	5069
GRENIER c. BRISEBOIS	5070
MATCO MART (1977) INC. c. RONALD POTVIN INC. <i>ET AL.</i>	5070
ODSADCHUCK c. PHOENIX	5071

TROIS-RIVIÈRES

MARCHAND c. BUREAU	5072
--------------------------	------

VENTE(S) POUR TAXES

ARGENTEUIL, COMTÉ	5096
BLAINVILLE, VILLE	5077
CHICOUTIMI, VILLE	5082
DEUX-MONTAGNES, COMTÉ	5089
DORCHESTER, COMTÉ	5167
PONTIAC, COMTÉ	5073

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES	5020
AVIS DIVERS	5021
CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES	5023
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE	5023
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	4956
COMPAGNIES, LOI SUR LES	4925-5028
COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES	4955
CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA	5031
DEMANDE(S) À LA LÉGISLATURE	5032
FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE	5033
LOI ÉLECTORALE	5037
MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES	5038
NOMINATION(S)	5039
OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE	5040
PROCLAMATION(S)	5041
RÉGIE DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ, LOI SUR LA	5042
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES	4955
SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES	5042
SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES, LOI SUR LES	5043
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	5043
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES	5046
VENTE(S) PAR SHÉRIF	5046
VENTE(S) POUR TAXES	5073

